ANTI-BAILLET,

OU

CRITIQUE

DU LIVRE

DE MR. BAILLET,

INTITULÉ

JUGEMENS DES SAVANS.

PAR MR. MENAGE.

Nouvelle Edition augmentée I. des OBSERVATIONS de Mr. DE LA MONNOYE fur l'*Anti-Baillet*. II. des REFLEXIONS fur les *Jugemens des Savans*. III. des REFLEXIONS *fur la Vie de Defcartes*.

TOME SEPTIEME.



A AMSTERDAM,
AUX DEPENS DE LA COMPAGNIE.
M. DCC. XXV.

Nam quid feci ego, quidve ſum locutus,
Cur me tot malè perderent Libellis?

Ex Catullo Epig. XIV.

AVERTISSEMENT
SUR CETTE EDITION.

ON ne peut disconvénir que le dessein qu'avoit Mr. Baillet de recueillir les Jugemens des Savans sur les Auteurs anciens & modernes les plus célèbres, n'eût été fort utile, s'il avoit été bien exécuté. L'Entrepreneur sembloit avoir pour cela des talens, & des secours considérables. Outre qu'il joignoit à une grande assiduité au travail, une grande facilité de style, quoique souvent peu correct, il disposoit encore d'une Bibliothéque nombreuse. Par malheur pour lui, s'étant proposé de rapporter les jugemens d'autrui sans aucune partialité, il sortit des bornes qu'il s'étoit prescrites. Il s'érigea en juge, & en juge passionné. Il parut sur tout en vouloir à Mr. Ménage, qui poussé à bout, se résolut enfin à lui répondre. Comme c'étoit un homme d'une lecture presque infinie, supérieur de beaucoup à son Adversaire en érudition, plus habile dans l'intelligence des Langues, & mieux versé dans l'histoire des gens de Lettres, il ne lui fut pas difficile de le convaincre d'un grand nombre de bévuës. Cependant comme il avouë lui-même avoir écrit avec précipitation, qu'on sait de plus qu'il avoit près de soissante & dixhuit ans quand il commença son Anti-Baillet, il lui échapa des négligences, & des méprises, dont on a cru devoir purger un Ouvrage, plein d'ailleurs, d'un bout à l'autre, d'une litérature exquise. Les exemplaires en étant devenus très-rares depuis la premiere édition, les Curieux seront sans doute bien aises d'en voir une seconde plus exacte, & accompagnée des Observations dont on fait ici part au public. L'Observateur ne voulant point être connu, je n'ai garde de le nommer *. Je me contenterai seulement de dire que c'est celui-là même, sous les yeux duquel Mr. Ménage auroit fait passer en revuë les épreuves de son Livre, s'il avoit pu obtenir la permission de le faire imprimer à Paris.

* C'est Mr. DE LA MONNOYE. Les raisons qu'avoit ce savant homme de ne pas se nommer, lorsqu'il composa ses Observations, ne subsistant plus, on a cru faire plaisir aux Curieux de le nommer ici.

A

MONSIEUR

BIGOT.

ONSIEUR,

Je prens la liberté de Vous offrir mes Remarques sur le Livre de Monsieur Baillet, étant persuadé qu'elles ne Vous déplairont pas, puisque Vous êtes un de ceux qui m'avez le plus excité à entreprendre cet Ouvrage. Quelque déférence que je doive avoir pour Vos conseils, je Vous avoue, MONSIEUR, que ce n'a pas été sans répugnance que je les ai suivis en cette occasion. Outre que je fais profession de mépriser les injures, & que d'un autre côté je suis devenu comme insensible aux Libelles par le grand nombre de ceux qu'on a faits contre moi, je ne croyois pas que Monsieur Baillet fût un adversaire digne de moi.

Mais, MONSIEUR, Vous m'avez remontré qu'il ne s'agissoit pas de justifier mes Ecrits; qu'il s'agissoit de justifier mes mœurs; & que les Peres de l'Eglise les plus saints n'avoient pas dédaigné de se défendre en semblables rencontres. J'ai deféré à Vos remontrances; Et je croi, MONSIEUR, y avoir deféré de sorte que Vous serez satisfait de moi de ce côté-là. Quoique j'usse été outragé par Monsieur Baillet sans que je lui usse fait la moindre offense, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai réfuté ses outrages avec toute sorte de modération; En les réfutant, je l'ai averti charitablement, par occasion, d'un grand nombre de fautes grossieres, ou plûtôt d'un nombre infini de monstres de fautes, qui sont dans son Livre: afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger, en lui représentant son néant, de parler une autre fois avec respect des premiers Ecrivains du Royaume dont il a parlé avec mépris. J'ai mêlé quelqu'érudition à ma justification, & à ma Critique, afin que le Lecteur en lisant mon Livre apprît quelqu'autre chose que les fautes & les calomnies de Monsieur Baillet. Mais comme la méditation fait partie du jugement, & que dans la passion où j'étois de faire promptement ce que vous desiriez que je fisse, j'ai écrit ces Remarques avec beaucoup de précipitation: Vous y trouverez quelques endroits négligez, que vous excuserez s'il vous plait avec Votre bonté ordinaire.

Da veniam subitis: non displicuisse meretur,
Festinat nimiùm qui placuisse tibi.

Il me reste, MONSIEUR, à Vous supplier de les recevoir comme un hommage que je rens à Votre vertu, & comme un témoignage de notre amitié.

MENAGE.

PREFACE
DE MR. MENAGE.

Monsieur BAILLET *est un Prêtre du Diocèse de Beauvais, qui étoit ci-devant Régent de Quatriéme du Collége de la Ville de Beauvais, & qui est presentement Bibliothécaire de Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, & Précepteur de Monsieur son fils. Ce Monsieur Baillet publia il y a deux ans quatre Volumes in douze d'un Livre qu'il intitula* Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs: *où sans respect de mon âge, ni du nom que j'ai parmi les gens de Lettres, ni de l'amitié dont m'honore Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon, son patron, ni de celle dont m'honoroit Monsieur le Premier Président de Lamoignon, pere de son patron, il me traita indignement. Il dit dans ces volumes, que je suis un pédan: que ma Morale est une Morale de Payen; qu'il ne fait point le Recueil de mes Eloges comme il fait celui des autres Ecrivains, parce que je lui ai épargné cette peine, en le fésant moi-même, pour en régaler le public, afin de satisfaire ma vanité. Il y dit que le Livre de mes Origines de la Langue Françoise est celui de tous mes Livres qui m'a le plus donné de réputation, mais que mes Envieux ne croyent pas que j'en sois l'Auteur. Il y falsifie un passage de l'Histoire Philosophique de Jonsius, pour décrier mes Commentaires sur les Vies & sur les Sectes des Philosophes de Laërce. Il y dit que ma Requête des Dictionnaires a été mal reçuë du public: ce qui est très-faux. Et il avoit ajoûté, au sujet de cette Requête, ce que Monsieur le Presidant Cousin, Examinateur de son Livre de la part de Monsieur le Chancelier, lui a fait ôter; que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé: ce qui est aussi très-faux. Monsieur Baillet ne peut s'excuser d'avoir dit de moi toutes ces choses, en disant que je l'avois offensé: car dans le temps qu'il publia ces quatre volumes, je ne savois pas qu'il fût au monde je ne savois pas son nom: & peu de personnes le savoient. Et à l'heure même que j'écris cette Préface, je n'ai jamais vu Monsieur Baillet. Comme je fais profession de mépriser les injures, étant persuadé qu'elles font plus de tort à ceux qui les disent, qu'à ceux de qui on les dit; & que d'un autre côté on a fait un si grand nombre de Libelles contre moi, que je ne suis plus sensible aux Libelles, je lus sans émotion toutes ces choses injurieuses que Monsieur Baillet avoit écrites contre moi. Mais je ne pus lire sans étonnement qu'un nouveau venu sur le Parnasse qui n'avoit jamais conversé avec les gens de Lettres; qu'un homme qui ne savoit aucune Science; qui ne savoit pas le Grec, qui est la Langue des Sciences; qui n'avoit lu aucuns Originaux, & qui n'étoit qu'un Copiste de Copiste, ût la témérité de juger de tous les Auteurs en toutes sortes de Langues & en toutes sortes de Sciences; & l'insolence de parler avec mépris des plus célèbres Ecrivains du Royaume. Et comme j'avois toutes sortes d'obligations à Monsieur de Saumaise & à Monsieur de Balzac; car ils m'ont honoré non-seulement*

de leur amitié, mais de leur estime; & ils m'ont adressé de leurs Ouvrages; je lus avec indignation, & les injures atroces qu'il y débitoit contre Monsieur de Saumaise, après l'avoir traité d'ignorant en toutes choses, & ce qu'il y disoit calomnieusement de Monsieur de Balzac, qu'il avoit pris par vanité dans ses Lettres le nom de Balzac, *afin de faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Et comme l'indignation fait faire des vers, je fis ces Hendécasyllabes sur le Livre de Monsieur Baillet,*

O dirum, horribilem, & sacrum libellum;
Donasti, LINE, quo tuum Sodalem!
Ille scilicet, ille BAJULETUS;
Ignotissimus ille Litterator;
Queis assurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & lacessit omnes.
Pindi nomina magna Gallicani,
Ridet Salmasios, Valesiosque;
Ridet Petaviosque, Labbeosque.
Te ludos quoque fecit, Harduine.
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit:
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.
Sordes, quisquilias, ineptiasque
Omnes, omnia colligit venena.
Et, ô tempora! Vindici pudoris;
Censori rigido LAMONIONI,
Procacissimus ille nuncupavit
Tam dirum, horribilem, & sacrum libellum.

Plusieurs célèbres Ecrivains qui se trouvoient offensez par Monsieur Baillet, ou dans leurs personnes ou dans celle de leurs amis, firent des vers dans le même temps sur le même sujet. Et entr'autres, Monsieur de Valois, le Pere Lucas, & le Pere Commire. Et comme j'étois celui qui avois été le plus maltraité dans le Livre de Monsieur Baillet, le Pere Lucas & le Pere Commire m'adresserent les vers qu'ils firent sur ce Livre. Les choses étoient en cet état, lorsque Monsieur du Cange & Monsieur Petit, qui sont des amis de Monsieur Baillet, & qui sont aussi des miens, me firent l'honneur de me venir voir, pour me dire qu'ils avoient blâmé Monsieur Baillet de la maniere dont il en avoit usé envers moi; que Monsieur Baillet leur avoit témoigné qu'il étoit fâché d'en avoir usé de la sorte, & qu'il leur avoit promis de reparer dans les volumes suivans l'injure qu'il m'avoit faite dans les premiers. Feu Monsieur l'Abbé de Santeuil, qui étoit aussi de ses amis & des miens, me dit la même chose dans le même temps: & il me pria de ne point faire imprimer mes Hendécasyllabes: ce que je lui promis. Je fis davantage: je l'avertis d'un grand nombre de fautes grossieres, que j'avois trouvées dans le Livre de Monsieur Baillet, afin qu'il en avertît son ami. Je lui dis qu'il y en avoit plusieurs autres semblables, mais que pour les bien examiner il falloit être ensemble le Livre à la main, en présence de l'Auteur; que je n'étois pas en état d'aller chez Monsieur Baillet, à cause d'une cuisse que j'avois euë démise & mal remise, & que je le priois de l'amener dîner chez moi; lui promettant de le bien recevoir, & de lui communiquer toutes les remarques que j'avois faites sur son Livre. Ce procédé honnête, & le repentir que Monsieur Baillet avoit témoigné à Monsieur du Cange & à Monsieur Petit, me firent croire que Monsieur Baillet me traiteroit en effet plus honnêtement dans les volumes suivans. Et particuliérement Monsieur l'Avocat Général de Lamoignon l'en aiant convié: en lui remontrant l'amitié particuliére que Monsieur le Premier Président de Lamoignon avoit euë pour moi. C'est ce que j'ai sû d'un homme digne de foi qui étoit présant à ce discours de Monsieur

l'A-

l'Avocat Général de Lamoignon. Mais Monsieur Baillet m'a traité encore plus indignement dans ses derniers volumes que dans ses premiers. Il m'y attaque de tous côtez; du côté de mon âge; du côté de mes écrits; du côté de mes mœurs: & avec une rage & une fureur, qui n'est pas, je ne dis pas d'un Prêtre, mais d'un Chrétien. Il m'y traite de parjure; il m'y traite de profane, & d'impénitent; plus profane & plus impénitent que l'Arétin, de qui on a dit qu'il avoit dit du mal de tout le monde excepté de Dieu, & qu'il s'en étoit excusé en disant qu'il ne le connoissoit pas. Il veut faire croire à ses Lecteurs que j'ai dit dans un de mes Madrigaux Italiens; que Dieu m'a fait tomber dans le piége, & que je l'ai accusé d'être la cause de mes péchez. Il me traite d'un homme pêtri de vanité & de présomption. Il dit que je suis amoureux de moi-même: que je parle de moi sans cesse, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler; & sur toutes ces matiéres il revient à la charge contre moi en cinquante endroits de son Livre. Et tout cela, parceque je me suis loué en vers: & que j'ai fait des vers après avoir protesté publiquement dans une de mes Epigrammes que je n'en ferois plus: & qu'aïant une pension de quatre mille Livres sur deux Abbayïes j'ai fait des vers de Galanterie. Verba mea arguuntur, adeò factorum innocens sum. *Si ces choses sont des crimes, Monsieur Baillet, quoique Prédicateur sans Mission, pouvoit prêcher dans ses Ouvrages contre ces crimes, tant qu'il lui plairoit; sans nommer les personnes. Et s'il me jugeoit coupable de ces crimes, il devoit, selon le précepte de l'Evangile, m'en avertir charitablement en particulier: me conviant de m'en corriger; & ne me pas diffamer publiquement par toute l'Europe. Comment ce procédé si peu Chrétien peut-il s'accorder avec sa qualité de Prêtre? Monsieur Baillet a-t-il pu écrire de moi toutes ces choses de la même main qu'il levoit dans le sacrifice de la Messe l'Hostie & le Calice?*

Je n'ai rien à dire à ce que dit Monsieur Baillet contre mes Ecrits. Je les lui abandonne. Il dit que mes Vers ne sont que des centons: que ma Poësie est une Poësie à la Mosaïque: que la plûpart de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il donne à entendre que mes Poëmes ne sont que du bouillon d'eau claire: que du vin à huit deniers le pot. Il dit que je ne suis qu'un Traducteur: que je n'ai point d'invention, que je n'ai point d'élévation. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Je ne me pique point d'être Poëte: & je n'ai fait des Vers que par divertissement. C'est dont je me suis expliqué en termes formels dans l'Epître Dédicatoire de mes Poësies à Monsieur le Duc de Montausier.

J'ai fait la même chose dans la Préface de mes Observations sur Malherbe, & dans la segonde Partie de mes Observations sur la Langue Françoise. Et ce que Mr. Baillet allégue contre moi, que j'ai dit à un Poëte aprentif, si vous voulez devenir bon Poëte, lisez Virgile & mes Vers, *est une pure calomnie qui se détruit d'elle-même. Je le jure encore ici par tout ce qu'il y a de plus saint & de plus sacré dans le monde, que nonseulement je n'ai jamais rien dit de semblable à qui que ce soit, mais que je n'ai jamais parlé avantageusement de mes Vers, qu'en vers, où les louanges de soi-même ne sont pas seulement permises, mais bien-séantes.*

Mais pour ce qui est de mes mœurs, je ne puis demeurer d'accord de ce que Monsieur Baillet en a dit. Je n'ai pas dessein d'accuser ici Monsieur Baillet: je

je n'ai dessein que de me justifier. Je ne puis pourtant m'empêcher de dire, que si on avoit fait une information de sa vie & de la mienne, je suis comme assuré que sa vie ne se trouveroit pas comparable à la mienne en probité, en pureté, en sobriété.

Si j'étois coupable de la centiéme partie des choses dont m'accuse Monsieur Baillet, je serois indigne de l'amitié dont m'honore Monsieur de Lamoignon son patron. Et j'estime tant l'amitié de ce grand Magistrat, que cette considération toute seule ût été capable de m'engager à réfuter les médisances & les calomnies que Monsieur Baillet a publiées contre moi. Mais outre cette considération, j'ai été excité à les réfuter, non-seulement par des personnes de grande vertu, mais par des Religieux: & par les Religieux d'un Ordre considérable par toute l'Europe.

En les refutant, j'ai averti par occasion Monsieur Baillet d'un nombre infini de fautes grossieres, ou plûtôt de monstres de fautes, qui sont dans son Livre: car je puis assurer les Lecteurs de cette Préface, qu'on n'a jamais imprimé de Livre où il y ait de si grosses fautes, & en si grand nombre. Ce que j'ai fait non-seulement pour deférer à la priere que Monsieur Baillet a faite à ses Lecteurs de l'avertir de ses fautes, mais par charité Chrétienne, afin de le faire rentrer dans lui-même, & de l'obliger en lui répréséntant son peu de capacité, de parler une autre fois avec respect des personnes de Lettres à qui il doit respect.

Monsieur Baillet a écrit dans sa Préface sur les Poëtes, que je suis le seul qui me suis plaint de lui. Je m'étonne comment un Prêtre qui fait profession de dire la vérité, a pû dire une chose si contraire à la vérité. Tous les Peres Jésuites généralement en ont fait des plaintes: & plus de vingt de leur Compagnie ont fait des Vers contre son Livre. Le Pere Bouhours & le Pere de la Rue s'en plaignent par tout. Et le Pere Bonhours a cessé de voir Monsieur de Lamoignon dans sa maison de campagne, pour n'y point voir Monsieur Baillet. Et Monsieur Baillet n'ignore pas que le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, se plaignant pour l'interêt de sa Compagnie du Livre de Monsieur Baillet à Monsieur de Lamoignon, il lui déclara que si Monsieur Baillet continuoit à maltraiter les Jésuites, il en feroit ses plaintes au Roi, & lui en demanderoit justice. Mais les Révérens Peres Jesuites ne sont pas les seuls qui se plaignent avec moi du Livre de Monsieur Baillet. Madame Deshoulieres, Monsieur de Benserade, Monsieur de Valois, Monsieur Perrault, Monsieur Quinault, Monsieur l'Abbé de Montreuil, Monsieur du Perier, Monsieur de la Fontaine, Monsieur le Gallois, Monsieur de Court néveu de Monsieur de Saumaise, les amis de Monsieur de Cerisante, ceux de Monsieur de Pinchesne, les parens de Monsieur Scarron, ceux de Monsieur de Marolles, s'en plaignent avec éclat.

Il est vrai que je suis celui qui ai le plus de sujet de m'en plaindre. Il a offensé les autres; mais il m'a outragé. Mais quoi qu'il m'ait outragé, & que je fusse en droit de lui dire à mon tour des choses fâcheuses, j'ai voulû en user plus Chrétiennement qu'il n'a fait. Je lui ai répondu avec toute la modération possible. Le Lecteur en jugera.

Je finis ce Discours, en protestant à Monsieur Baillet que je n'ai point û dessein de l'offenser, lors que j'ai traduit son nom en Latin par le mot de Bajulus; *& en le suppliant de voir au chapitre 42. de ces Remarques ce que j'ai remarqué à ce propos, pour justifier que c'est ainsi que le nom de* Baillet *doit être rendu en Latin.*

ANTI-

ANTI-BAILLET.

PREMIERE PARTIE.

I.

Calomnie de Monsieur Baillet contre Monsieur de Balzac.


E dois à Monsieur de Balzac une grande partie de ma réputation. Quand je vins dans le monde, Monsieur de Balzac tenoit le premier rang dans la France parmi les gens de Lettres qu'on appelle *Beaux Esprits*. La distance infinie qui étoit entre lui & moi, ne l'empêcha pas de me donner des marques publiques de son estime. Il fit en diverses occasions des Vers à ma louange. Il m'adressa plusieurs Lettres Latines & Françoises dans le Recueuil de ses Lettres. Il me dédia son Barbon: & il avoit pour moi une amitié tendre. Il dit dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, *Je vous ai fait une infidélité, car j'ai brûlé d'un autre feu que du vôtre. Vous le connoîtrez par la Lettre que j'écris à Mr. Ménage, qui est toute pleine de passion.* Et dans une autre: *Vous ne me mandez rien de mes amours: je veux dire de Mr. Conrart & de Mr. Ménage.* Il me dit dans une de ses Lettres Latines, *Vale, mi dulcissime Menagi: cujus sanctus amor tantùm mihi erescit in horas &c.* Toutes ces faveurs m'obligent à commancer ces Remarques par sa justification contre la calomnie de Mr. Baillet. Mr. Baillet l'accuse d'avoir pris dans ses Lettres par vanité le nom de *Balzac*; qui étoit celui de sa Terre; pour faire croire qu'il étoit de l'illustre Maison de Balsac d'Entragues. Je raporterai ici ses propres termes; afin qu'on ne croye pas que je lui aye imposé dans une chose aussi peu croyable qu'est l'accusation dont je viens de parler.

Mr. de Balzac s'imaginant que le nom de Mr. DE GUEZ *n'avoit rien de relevé, & qu'il n'étoit point propre à donner crédit à ses Lettres, a pris celui de sa terre près d'Angoulesme, pour tâcher d'en rehausser le prix: croyant que ceux qui ne connoîtroient l'Auteur que par ce nom, le prendroient aisément pour quelqu'un de l'illustre Maison d'Entragues.*

Mr. Baillet qui est la vanité même, accuse tout le monde de vanité. C'est un homme qui ne sait aucune Science. Il n'est ni Théologien, ni Jurisconsulte, ni Philosophe, ni Medecin, ni Mathématicien. Il n'est ni Poëte, ni Orateur, ni Historien, ni Géographe. Il ne sait point le Grec; qui est la Langue des Sciences, & avec ce peu de capacité, il a la présomption de croire qu'il est capable de juger de tous les Livres qui sont au monde: car il en juge, quoi qu'il proteste qu'il n'en juge point. N'est-ce pas être la vanité même? Et cet homme qui est la vanité même, accuse, comme je viens de le dire, tout le monde de vanité.

Mr. de Balzac n'a pû avoir la pensée que lui attribue Mr. Baillet. Et la calomnie de Mr. Baillet est suffisamment refutée par l'édition des Poësies & des Lettres

Latines de Mr. de Balzac, où Mr. de Balzac a pris le nom de *Guez*. *Joannis Ludovici* (1) *Guezai Balzacii Poëmata Latina*. *Joannis Ludovici Guezai Balzacii Liber Adoptivus*. *Joannis Ludovici Guezai Epistola Selecta*. Cette calomnie est refutée de même par les portraits de Mr. de Balzac gravez de son vivant, & par ses ordres, où il est appellé *de Guez*: & par une de ses Lettres Françoises qu'il a écrite à son pere, avec cette inscription, *à Monsieur de Guez*, & avec ces mots, *Monsieur mon très-cher Pere*. Et par l'Eloge Latin de Mr. de Guez fait par Mr. de Girac à la priere de Mr. de Balzac, où Mr. de Guez est appellé pere de Mr. de Balzac. Cet Eloge est imprimé dans les Ouvrages de Mr. de Balzac. Et par une Lettre de Mr. de Guez écrite à Mr. de Balzac, qui commence par ces mots, *Mon très-cher fils*, & que Mr. de Balzac m'envoya en m'écrivant la Lettre 28. du Livre XVI. de ses Lettres. A quoi on peut ajoûter que le nom de la Terre de Mr. de Balzac s'écrit par un z, & que celui de la Maison de Balsac d'Entragues s'écrit par une s.

Que si Mr. Baillet dit qu'il a Mr. Sorel pour garant de ce qu'il a dit de Mr. de Balzac, on lui répondra qu'il n'y a point de garant à mal faire; & que Mr. Sorel étoit l'ennemi déclaré de Mr. de Balzac; & qu'il a écrit plusieurs Livres contre Mr. de Balzac. Si Mr. Baillet vouloit donc faire mention de cette calomnie, il devoit la rapporter comme une calomnie, & la réfuter par les raisons que je viens de dire. Mais Mr. Baillet est un homme qui est ravi de trouver quelque chose d'injurieux contre les Ecrivains dans les écrits de leurs Adversaires, & qui va ramassant tout ce qu'il y a de venin dans les Livres.

Sordes, quisquilias, ineptiasque
Omnes, omnia colligis venena.

II.

Emportement de Mr. Baillet contre Mr. de Saumaise.

Les mêmes raisons qui m'ont obligé d'entreprendre dans la Remarque précédente la défanse de Mr. de Balzac contre la calomnie de Mr. Baillet, m'obligent de justifier ici Mr. de Saumaise contre sa médisance. Car Mr. de Saumaise m'a aussi honoré de son amitié, & si je l'ose dire, de son estime. Pour ne point parler d'un grand nombre de Lettres Latines très-savantes, qu'il m'a écrites, qui m'ont fait honneur dans le monde, il m'a adressé sa Réponse à Mr. Fabrot, sur la Question de l'Aliénation du Prest, & sa Dissertation sur l'*Herodes infanticida* d'Heinsius. De mon côté, je lui ai aussi donné plusieurs marques publiques de ma vénération & de mon admiration. J'ai dit dans mon Epigramme sur le Phaleg de Mr. Bochart,

Ditior in nostris non surgit pagina terris:
Non ipsa heroïs pagina Salmasii.

J'ai dit dans une de mes Lettres à la Reine de Suede, par laquelle je lui ai dédié les Ouvrages Latins de Mr. de Balzac, que le nom de *Saumaise* étoit celui de la Science même. *Claudius Salmasius, vir undecumque doctissimus, & qui divinis in omni disciplina lucubrationibus hoc consecutus est, ut jam non hominis sed ipsiusmet Scientiæ SALMASIUS nomen habeatur.* J'ai dit à peu près la même chose dans cette Epigramme Grecque,

Παντοίης ἐθέλων γράψαι ποτὲ πολυμαθείην
Ἐνθάδε πολυμαθῆ γράψατο Σαλμάσιον.

J'ai dit dans cette autre qu'il avoit tout lu, tout retenu, & tout enseigné.

Πάντ' ἀναγνοὺς, καὶ πάντα μαθὼν, καὶ πάντα διδάξας,
Τῇ μέγας ἐν μικρῷ μνήματι Σαλμάσιος.

Et

¶ 1. Il y a *Guezii* dans tous ces endroits & non pas *Guezai*. Cela paroit une vetille, & c'est pourtant comme si je disois *Jacobus Cujacanus* pour *Jacobus Cujacius*.

¶ 2. Il me semble, que ce que dit ici Saumaise (car c'est ainsi qu'il faut dire, sans y ajouter *de*) contre le P. Petau n'est qu'une paraphrase de ces quatre Vers Grecs de Joseph Scaliger contre Thomas Lydiat.

Ἐλ-

Et j'ai dit la même chose dans cette troiſiéme.

Πολλὰ διδασκόμενος γήρασκε Σόλων, τὸ δὲ, πάντα
Εἰδὼς Σαλματίδη, γηράσκεις, πάντα διδάσκων.

Et ainſi je me trouve engagé par mon Jugement, non moins que par mon inclination, à ſoutenir que Mr. de Saumaiſe étoit un des plus Savans Hommes du monde; & à refuter Mr. Baillet qui le traitte d'ignorant en toutes choſes: en Théologie, en Philoſophie, en Juriſprudence, en Médecine, en Mathématique, en Hiſtoire, en Rhétorique, en Poëſie, & en Grammaire. Voici ſes termes:

Quelques-uns des principaux & des plus moderez de ſa Communion même, auſſi-bien que les Catholiques, ont fait voir que la Théologie n'étoit nullement ſon fait. Mr. Fabrot, le fameux Milton, & pluſieurs autres, ont montré qu'il étoit un fort mauvais Juriſconſulte. D'autres ont fait voir combien les Obſervations qui ont donné lieu de croire qu'il étoit bon Médecin, ſont ſujettes à l'erreur. Et pour montrer qu'il n'étoit ni bon Philoſophe, ni bon Mathématicien, il ſuffit, dit-on, de produire ſon Livre des Années Climatériques. Enfin quoique Boxhornius ait écrit qu'il étoit très-bien verſé dans l'Hiſtoire, perſonne ne dit aujourd'hui que Mr. de Saumaiſe ait été, ni Hiſtorien, ni Orateur, ni Poëte. Le voilà donc réduit à la qualité de bon Grammairien & d'habile Critique: encore n'eſt-il pas aiſé de l'y bien maintenir: car pour ce qui regarde la Grammaire, le Pere Vavaſſeur remarque qu'il étoit ſi négligent & ſi étourdi en écrivant, qu'il a laiſſé ſouvent gliſſer des fautes contre les regles de la Syntaxe, & que ſa Latinité n'eſt pas toûjours dans une grande pureté.

Sujettes à l'erreur. Quelle façon de parler!

Il n'eſt ici queſtion, ni d'Orateur, ni de Poëte.

Peut-on parler de la ſorte d'un des plus ſavans hommes de nôtre ſiécle? D'un homme, à qui tous les Savans de ſon tems, à la reſerve de ſes Adverſaires, ont rendu des témoignages d'eſtime, de reſpect, de vénération, d'admiration, d'adoration. Mr. Baillet lui-même a produit un grand nombre de ces temoignages. En voici d'autres qu'il a ômis, ou qui ne ſont pas venus à ſa connoiſſance.

Joſeph Scaliger lui écrit, *nunquam à litteris tuis niſi doctior recedo.* C'eſt dans la 248. de ſes Lettres. En ce tems-là Mr. de Saumaiſe n'avoit guére plus de vingt ans. Mr. Grotius lui donne encore de plus grandes louanges. *Felicem me planè arbitrarer, vir, ſupra quàm nos vel agnoſcere poſſumus, de omni litterarum genere merite, ſi ad tuos æternitate digniſſimos labores aliquid contribuere poſſem, & inter operas ſaltem tertias conſiſtere.* C'eſt dans la 97. Lettre *ad Gallos.* Mr. Rickius dans ſa Préface ſur Tacite l'appelle *virorum maximus.* Mr. de Balzac a dit dans une Lettre qu'il m'a écrite, *non homini, ſed Scientiæ deeſt, quod neſcit Salmaſius.* Et dans un de ſes Poëmes Latins à Monſieur Maynard, Préſident d'Aurillac, il dit que Mr. de Saumaiſe réſiſte lui ſeul au Pere Sirmond, au Pere Pétau, & à tous ſes autres Adverſaires. *Quos ille, & cunctos, ſuſtinet unus.* Et il a dit ailleurs, *Tot penetraſſe locos, penetraſſe tot abdita rerum, & vidiſſe unum quicquid ubique latet, laus ea Salmaſida.*

Il eſt au reſte à remarquer que ce que dit ici Mr. Baillet touchant la qualité de Poëte, a été réfuté par le Savant & l'Eloquent Mr. Bayle dans ſes Nouvelles de la République des Lettres, à l'endroit où il a donné ſon Jugement ſur mes Origines de la Langue Italienne. *Ceux,* dit-il, *qui ignorent que Mr. de Saumaiſe ſût faire des vers Latins d'un tour délicat & ſentant l'Antiquité, l'apprendront ici. Car on y cite les vers qu'il fit contre le Pere Pétau, qui avoit pris le nom de* Kercoëtius *pour écrire contre lui.* Ces vers ſont en effet admirables (2). Les voici.

Cùm depilatis natibus, & facie improba,
Malaque mente, monſtrum Cercopithecium
Miros ſe ludos oſtenſurum dixerat
Non antè viſos, & diem condixerat;

Con-

Ἤλυθεν κατὰ δένδρεα ἀνεψιχᾶτο πίθηκος
Αὐτὸς ἐπιστείβων ἔρανον ἐλπόμενος.
Δραξάμενος δ' ἄκρον, καὶ ἐκ ἐπέκεινα προσελθὼν
Τοῖσι θεησαμένοις πρωκτὸν ἔδειξε μέσον,

C'eſt ce que M. Ménage a lui-même remarqué dans ſes *modi di dire Italiani*, mais il n'a pas remarque que dans ces vers de Saumaiſe ſur leſquels il ſe réfere, celui ci, *Quæ ſunt caudata*, n'eſt pas ſans défaut. *Caudatus* n'eſt pas Latin.

Conveniunt omnes Cercopitheci Simiæ:
Clurinæ pecudes: omne genus Cercopium:
Quæ sunt caudatæ: quæ sine caudis ambulant:
Similes hominibus bestiæ turpissimæ.
Tunc simiorum cœtus cùm esset maximus,
Erat inter illos ingens exspectatio,
Quidnam editurus & mihi & novi foret
Tam grandium minister ille Simius.
Ergo ut premissis faceret & dictis fidem,
Proceram cùm legisset in campo arborem,
Quam vidit unam celsiorem cæteris,
Hanc subito ascensu aggressus petere protinus,
Altum arreptendo ut arriperet fastigium;
Sperans se & cœlum posse sic contendere.
Verùm cùm magno nisu, magnis viribus,
Sudans, laborans, æstuans, ut scanderet,
Summum ad cacumen jam venisset arboris,
Ac se videret non posse ultra progredi,
Culum ostentare cœpit & turpes nates,
Derisuique spectatoribus fuit.

Ce distique Grec qu'il fit sur le même sujet, ne sent pas moins l'Antiquité:

Κέρκος ἐπείραζεν Μυστῶν ἄγος εἰσαναβαίνειν.
Μῦσαι τοῖς θηρίοις καὶ πᾶσιν ἐξέβαλον.

Ces deux distiques, qu'il fit pour son Epitaphe, étant dangereusement malade à Heidelberg, âgé de 19. ans, & qu'il dicta à Mr. de la Miltiere (1), qui me les a communiquez, sont du même caractére:

Cujus spes nondum tota, nec fama sub auras
Venerat, hoc condor marmore Salmasius.

Μῶσαι ἐκλαύσαντο, καὶ ἐνθάδε νεκρὸν ἔθεντο,
Πολλὴν τὴν σφετέρην ἐλπίδα, Σαλμάσιον.

J'ai des Hendécasyllabes de lui, qui sont aussi du même caractére. Et Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Chapelain, qui est la 4. du Livre 23. fait mention d'un distique, que Mr. de Saumaise avoit fait à sa louange. Je remarque toutes ces choses, parce que Mr. Baillet parlant des vers que Mr. de Saumaise a faits sur les Poësies de Mr. Huygens, semble en parler, comme si Mr. de Saumaise n'avoit jamais fait que ces vers-là.

A l'égard des Solécismes que le Pere Vavasseur dit avoir trouvez dans les écrits de Mr. de Saumaise, si Mr. de Saumaise en a fait, ç'a été par inadvertance: & de la même façon que Bucanan a dit dans son *Desiderium Lutetiæ*,

Illa meum rudibus succendit pectora flammis (2).

Et à l'égard de son Livre de l'Aliénation du Prest, son opinion étant celle de Charles du Moulin, le plus grand Jurisconsulte des Avocats de son tems, & dont les opinions, selon la pensée du Président de Thou, valoient des arrêts, il ne doit pas être traité, au sujet de ce Livre, d'un très-mauvais Jurisconsulte, comme l'appelle Mr. Baillet.

Mais où est le Jugement de Mr. Baillet, de juger de Mr. de Saumaise sur le témoignage de ses Adversaires? Mr. de Saumaise écrivant contre le Pere Pétau, dit que c'est un ignorant. Mr. Baillet ira-t il conclure delà que le Pere Pétau est un ignorant? Je renvoye là-dessus Mr. Baillet à son Traité des Préjugez.

Mais Mr. Baillet ne se contente pas d'accuser Mr. de Saumaise d'ignorance, il le fait accuser de vanité, d'orgueil, de présomption, de malignité, d'envie, de haine, de tyrannie, de médisance, d'injustice, de malhonnêteté, de furie, d'incivilité, de barbarie. Et il ne se contente pas d'avoir recueilli toutes ces injures contre

tre

¶ 1. Il signoit *de la Milletière* & je le trouve ainsi par tout.

¶ 2. Je ne puis croire que Bucanan ait jamais écrit *meum pectora*, l'inadvertance ne va pas jusques-là, sur tout en vers où il faut necessairement de la meditation. Il avoit sans doute écrit,

Illa mihi *rudibus succendit pectora flammis.*

& c'est ainsi qu'on le voit imprimé dans le Livre des Poësies adoptives de Balzac. *Mihi succendit*, comme dans le vers precedent, *mihi discedent*, & cinquante vers plus haut, *mihi frigore pectus congelat*. En prose ce n'est pas de même, la precipitation y fait échaper quelquefois de grosses fautes. Erasme dans son Ciceronien a remarqué des Solécismes de cette nature dans Cicéron, & l'on n'en sauroit remarquer d'un autre genre dans les Auteurs du bon siecle. Mais pour les Modernes, quelque Savans d'ailleurs qu'ils soient, il n'est pas impossible qu'ils fassent

tre Mr. de Saumaise, il veut encore faire croire qu'il est damné, pour n'avoir pas voulu pardonner en mourant à ses ennemis. *Et ce qui est d'extraordinaire*, dit-il, *c'est que cet illustre Chrétien fut assez malheureux pour n'avoir pas voulu, même à la mort, relâcher quoique ce soit de la haine implacable qu'il avoit injustement conçuë contre quelques-uns. C'est-ce qu'on peut voir dans Monsieur Spizélius Protestant. Et ses Panégyristes mêmes n'ont pû pallier une fin si pitoyable, & si conforme à sa vie & à ses écrits.*

Cette particularité touchant la mort de Mr. de Saumaise est une pure médisance & une pure calomnie, qui est détruite dans la Vie de Mr. de Saumaise faite par Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, homme d'une probité égale à sa grande érudition (3).

Mr. de Balzac en a usé plus Chrétiennement que Mr. Baillet. Voici comme il parle de la mort de Mr. de Saumaise, mort dans la Religion prétandue Réformée: *Bien-loin de damner Mr. de Saumaise dans mes vers, je veux croire d'abord qu'il est mort de la mort des Justes. Je veux croire ensuite, qu'il ne se peut pas qu'un si grand nombre de qualitez, naturelles & acquises; que tant de richesses, tant de dons du Ciel, ayent été la proye & le butin de l'Enfer: qu'il n'y a point d'apparance qu'un même homme qui éclaire ici toute la Terre, soit là bas dans les Tenebres.* C'est dans la derniere Lettre à Mr. Conrart.

Salmasi-danne mentem nox obruat infera, quo non Lucidius supero splendet in orbe jubar?

C'étoit au reste un très-honnête homme que Mr. de Saumaise. Il étoit civil, obligeant, officieux. Et c'étoit un des hommes du monde dont la conversation étoit la plus agréable: car il avoit une grande lecture: & il se souvenoit de tout ce qu'il avoit lû: & il le débitoit élégamment. Et il étoit même plus agréable dans sa conversation que dans ses écrits: car dans ses écrits la vaste étandue de son érudition lui fesoit dire des choses hors la chose: & dans sa conversation sa mémoire ne lui répréfantant que ce qui étoit du sujet, il ne fesoit point de digressions: qui est le défaut qu'on a remarqué dans ses Ouvrages.

C'étoit d'ailleurs un homme de bonnes mœurs, & qui avoit de bons sentiments de la Religion dans sa Religion. Voici ce qu'il dit de lui dans sa Préface sur Simplicius. *Id sanè semper studui laboravique, ut non solùm à Stoicorum libris, sed etiam à quibuscunque, melior, si possem, exirem potiùs quàm doctior. Quid fecerim, aut quantùm profecerim, aliorum esto judicium. Malo id ex operibus meis, si talia ulla sunt, æstimari, quàm verbis venditari. Non ausim profectò id de me profiteri, me hæc ipsa eorum scripta, quæ illustrare sum conatus, cum voluptate pervolutasse. Cruciavit hoc me sæpe in illis evolvendis, cùm viderem tot me adhuc vitiis scatere; eaque amare; hominem meliore Christi disciplinâ imbutum; quæ homines Christi ignari, & solo naturali lumine prædìti, tantopere aversati sunt: ut non contenti eorum odium intra se concepisse, etiam odiosa porrò aliis ac invisa reddere efficacissimo sermone tentaverint. Pudebat in schola Christi natum & educatum; qui non minùs severa suis ad emendationem vitæ mandavit; & in Stoicorum scriptis sic versatum, ut ea vel possit emendare, tironem tamen adhuc in utraque militia deprehendi; necdum posse ea præstare ad quæ suismet ipse viribus fultus adspiravit unus homuncio, Christi nescius, corpore mutilus, conditione servus, & Irus paupertate.*

Mais Mr. Baillet ne se contente pas de recueillir tout le mal que les Adversaires, ou les Ennemis de Mr. de Saumaise ont dit de Mr. de Saumaise; il en invante; il fal-

fassent des Solécismes de pure ignorance. Scioppius en a trouvé plusieurs de tels dans Scaliger, dans Lipse, dans Casaubon, dans M. de Thou, dans Strada &c.

¶ 3. Sans renvoier à cette Vie qui n'est pas encore imprimée, & qui peut-être ne le sera jamais, on pourroit recourir à la 54. page de la Preface qu'Anton. Clementius a mise au devant des Epitres de Saumaise. Voici l'endroit. *Intimaverat uxori ut quæ habebat domi scripta jam confecta & seposita in quadam arca adversus maximos viros dudum prælo parata, omnia ac singula flammis traderet, ne, si forte in aliorum manus devenirent, in publicum erumperent, & magnorum virorum famam perderent, cum iis gravissimos eorum errores confutâsset.* Madame Saumaise obéit à ces ordres, comme il paroit par les reproches que lui en fait la Reine de Suede dans une Lettre qu'elle lui écrivit. Il n'est resté en effet de tous ces écrits que l'Apologie contre Milton, & cela apparemment à cause du Roi d'Angleterre, de la défense duquel aussi bien que de celle de Saumaise il s'agissoit en cet Ouvrage.

falsifie des passages pour le décrier. C'est-ce que je vais faire voir dans la Remarque suivante.

III.

Falsification de Mr. Baillet d'un passage de la Vie de Mr. de Peiresc, pour décrier Mr. de Saumaise.

Tom. 2. pag. 126. MOnsieur BAILLET: *Mr. Peiresc avoit raison de dire que la France trouvoit de quoi se consoler de la perte de Mr. de Saumaise dans l'acquisition qu'elle faisoit de Mr. Grotius: puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise en tout: ayant même plus d'un avantage sur le Prince des Savans Joseph Scaliger.*

MENAGE. Lorsque je lûs cet endroit la premiere fois, je crus que ce raisonnement, *puisque celui-ci valoit bien le double de Saumaise*, étoit de Mr. de Peiresc: & quelque vénération que j'aye ue pour la personne de Mr. Grotius; quelque admiration que j'aye pour ses Ouvrages; quelque obligation que j'aye à sa mémoire à cause de l'amitié particuliére dont il m'a honoré; je trouvois étrange que Mr. de Peiresc l'eût comparé avec tant d'avantage à Mr. de Saumaise. Je trouvois même qu'il y avoit quelque espéce d'ingratitude du côté de Mr. de Peiresc: sachant la vénération & la tendresse que Monsieur de Saumaise avoit pour lui; ce qui paroît par ces paroles que Mr. de Saumaise écrivit à Messieurs du Puy sur la mort de Mr. de Peiresc: *Impar sum animo firmando: qui animo planè despondeo, studiáque nullo habeo loco, ex quo ille non superest, qui illorum fautor promotorque erat. Ac temperaretur quidem desiderium, si licuisset superstiti testatum facere affectum, quem ob collata beneficia merito jure conceperam. Nunc autem est mihi moriendum ingrato, quando ille est grati animi significationi præmortuus. Quod possum, illud superest, ut ipsius memoriam veneratione prosequar, & scriptis meis ea transmittam testimonia in posteros, quæ incomparabilis virtus, meritáque nunquam satis æstimanda deposcunt ab homine qui illum, dum vixit, suspexit; pluraque ab illo beneficia, quam abs quoquam mortalium tulit. Sed dicere plura non possum, quin effluam totus in lachrymas: & necesse est stylum hic abrumpam.* Mais comme je ne me fie que de bonne sorte aux citations de Mr. Baillet, ayant été voir l'endroit de la Vie de Mr. de Peiresc, où je croyois qu'il fût parlé de ce Jugement de Mr. de Peiresc touchant Mr. Grotius & Mr. de Saumaise, je trouvai qu'il n'y étoit du tout point parlé de Mr. de Saumaise. Et je n'y trouvai autre chose, sinon que la France avoit de quoi se consoler de la perte qu'elle avoit faite de Scaliger par l'acquisition qu'elle fesoit de Mr. Grotius. *Tanti Grotium ducebat, ut in vicem Scaligeri assertum Galliæ diceret.* Qui est à peu-prés ce qu'a dit depuis Mr. de la Peyrarede:

(Vie de Mr. de Peiresc par Mr. de Gassendi.)

Gallia Scaligerum dederas malesana Batavis:
Grotiaden reddit terra Batava tibi.
Ingratam expertus patriam venerandus uterque est.
Felix mutato crevit uterque solo.

Voilà comme Mr. Baillet corromp les passages, pour décrier les personnes qu'il n'aime pas. Il a de-même falsifié un passage de Jonsius pour décrier mes Commentaires sur les Vies, & sur les Sectes des Philosophes de Diogéne Laërce, comme je le fais voir au Chap. 22. de ces Remarques. Mais pour revenir à la comparaison de Mr. Grotius avec Mr. de Saumaise (1), ces deux grands hommes sont comparables en ce qu'ils sont incomparables, chacun en son espéce. *Pares magis quam similes.*

IV.

¶ 1. Rien n'est plus vrai qu'en matiére d'érudition Saumaise ne vouloit de comparaison avec qui que ce soit. Une marque de sa delicatesse sur cet article est que le Conseiller Sarrau son intime ami lui aiant écrit ces mots dans une Lettre après la mort de Grotius. *Solus ille* (Grotius) *de principatu literarum tecum contendere posse videbatur, solus ergo jam regnas &c.* peu s'en falut que Saumaise ne rompît entiérement avec lui. C'est ce que je reconnois par deux Lettres qu'il lui écrivit l'une du 30. Octobre, l'autre du 20. Novembre 1645. que j'ai luës manuscrites *, dans la derniére desquelles après avoir déclaré par une fausse modestie & au plus loin de sa pensée, qu'il consent qu'on lui préfére Grotius, il témoigne ensuite le peu d'estime qu'il en fait soit pour la Théologie, soit pour la Philosophie, soit pour

* Elles ont depuis été publiées par Cgenius.

IV.

Réfutation de la Critique de Mr. Baillet, au sujet d'un de mes Madrigaux Italiens.

MOnsieur Baillet. *Mr. Ménage a fait une componction à Dieu: où il témoigne en termes tout-à-fait touchans reconnoitre ses fautes. Il condamne ses engagemens: & sur tout, l'infidélité avec laquelle il dit qu'il avoit abandonné Dieu pour Philis. Il pleure avec des gémissemens & des soûpirs, mêlés de sanglots, ce qu'il appelle ses desordres: & il s'en accuse de la meilleure grace du monde. Car quoi qu'il ne prétende nullement s'excuser, il espére que Dieu aura pourtant la bonté de l'excuser: d'autant plus volontiers que ce Divin Créateur sembloit avoir contribué à le faire tomber dans le piége, en créant sa Philis si belle & si aimable. C'est franchement vouloir nous persuader que Dieu est un peu cause du mal dont il s'accuse. Et un trait si peu attendu, nous fait assez connoître combien les Poëtes, que le zéle emporte, sont quelquefois dignes de compassion: & combien ils ont besoin d'indulgence dans leurs meilleures intentions, comme dans les plus mauvaises.*

Menage. Voici le Madrigal dont est question.

Oimè! pavento e tremo
Il tribunale tuo giusto e supremo,
Padre del Ciel; che da' stellanti chiostri
L'interno miri de gli affetti nostri.
Per terrena beltà, caduca, e frale,
La tua celeste, eterna, ed immortale,
Infelice obliai.
Te, per Filli, lasciai.
Per lei; quantunque dura;
Arsi; il confesso; nell' età fiorita;
Arsi; nol niego; nell' età matura.
O sfortunata vita!
Tutti i miei giorni, oime! vissi nel fango
Tra gli amorosi inganni;
Tra gli amorosi affanni.
Or ne sospiro e piango.
Ammolliscano i pianti il tuo rigore.
Muovan la tua pietade i miei sospiri.
Già mille volte dall' Amor deluso,
Dell' alma a te rubella
I conosco l'errore, e non lo scuso.
Scusa le tu, Signore;
Ch' a par d' Alba novella,
Filli formasti si lucente e bella.

Qu'est-ce qu'il y a à dire à ces vers? Ils ont été approuvez généralement de tous ceux qui les ont lûs: à la reserve de nôtre Prédicateur sans Mission: qui pour me décrier dans la Caballe des Dévots de Profession, m'accuse ici d'avoir dit que Dieu a contribué à me faire tomber dans le piége: d'avoir dit, que Dieu est la cause du mal que j'ai fait. Où est-il dit dans ces vers que c'est Dieu qui m'a fait tomber dans le piége? Que c'est lui qui est cause du mal que j'ai fait? Mais quand j'aurois dit que Dieu, pour avoir créé Philis si parfaite, est la cause indirecte, de ma faute, seroit-ce une impiété? Il y a cinquante ou soixante ans, qu'on chante à Paris & à la Cour, dans les compagnies des personnes les plus vertueuses de l'un & de l'autre Sexe, des vers qui disent une chose semblable en termes exprès. Les voici:

Si c'est un crime de l'aimer,
On n'en doit justement blâmer
Que les beautez qui sont en elle.
La faute en est aux Dieux
Qui la firent si belle,
Et non pas à mes yeux.

Le vieux Boisset fit sur ces paroles un air merveilleux: & je me souviens que Lambert le chantant un jour devant Mr. le

pour la Jurisprudence, ne faisant nulle difficulté de le mettre fort au-dessous de Vossius le pere, & demeurant seulement d'accord que c'est un grand Poëte, qualité, à son avis, de nulle considération pour donner le premier rang dans l'empire des Lettres, & commune d'ailleurs à Grotius avec Heinsius & Barlæus, plus grands Poëtes encore, dit-il, au sentiment de bien des gens. Tout ce que je viens de rapporter se trouve à la lettre dans cette Epitre de Saumaise, qui n'accordoit, comme il est aisé de voir, la préférence à Vossius qu'afin de la retenir pour lui-même, sachant bien qu'il auroit toûjours inconteslablement l'avantage sur celui-là, au lieu qu'à l'egard de M. Grotius la chose seroit assez problématique.

le Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris, Mr. le Cardinal de Retz le lui fit répéter plusieurs fois: ce qu'il n'ust pas fait, s'il ust jugé ces paroles impies. Et je me souviens encore que Mr. le Cardinal de Retz me dit en ce tems-là que ces vers étoient du Poëte de Lingendes. Mr. de Charleval m'a depuis confirmé la même chose. Et ce Poëte étoit un homme de beaucoup de vertu, & digne parant du Pere de Lingendes Prêtre de la Compagnie de Jesus, & de Mr. de Lingendes Evêque de Macon. Il est au-reste à remarquer, que le mot de *Dieux*; même parmi les Auteurs Chrétiens, tant Prosateurs que Poëtes; signifie *Dieu*. Mr. de la Lane dans son Eglogue sur la premiere de mes Eglogues:

> Les Dieux justes & bons ont mis vôtre Amarante
> Au-dessus des flambeaux de la voute éclairante.

Lambin dans une de ses Lettres à Muret: *Quod Dii immortales omen avertant.* Léonard d'Arezzo dans une des siennes au Pogge: *O Dii immortales, pudeat me levitatem hominis referre.* Le Cardinal du Perron dans sa Confession Amoureuse a dit quelque chose de semblable à ce que j'ai dit dans la conclusion de mon Madrigal. Voici l'endroit:

> Pour les vaines douceurs d'un vain contentement

(Il parle à Dieu.)

> J'ai peché, j'ai parlé, j'ai fait injustement.
> Mon penser, ma parole, & mon effet m'accuse.
> Mais las! tous ces pensers, ces propos, & ces faits,
> Procédent d'un sujet qui parmi mes forfaits
> Sans sa déloyauté me serviroit d'excuse.

Bertaut Evêque de Sais, a dit aussi a peu-près la même chose dans ce Sonnet à Dieu:

> De postposer ta gloire aux loix de son service:
> De n'avoir dans le cœur rien que son nom écrit,
> Et pour charmer un mal qui tous les jours s'aigrit,
> Lui faire incessamment de mon cœur sacrifice:
> Seigneur, c'est un peché bien digne du supplice;
> Mais procédant d'un cœur que l'Amour attendrit,
> Ma foiblesse en ce crime est ma seule complice.
> Tu sais bien, ô Seigneur, que, si je l'eusse pû,
> Depuis maintes saisons ce lacq j'eusse rompu,
> Tirant ma liberté d'une main si cruelle.
> Comme donc en l'aimant & servant malgré moi,
> La contrainte amoindrit mon mérite envers elle,
> Elle amoindrit aussi mon offense envers toi.

Mon Madrigal n'est donc criminel que dans le Livre de Mr. Baillet. Monsieur Baillet, au reste, demeurant d'accord, comme il fait, que mon intention est bonne, quand même il y auroit quelque chose à dire à mon expression, il n'a pas dû me diffamer pour cela; puisque Dieu entent le langage du cœur: qui est ce que j'ai dit dans mon Madrigal:

> *Padre del Ciel, che da' stellanti chiostri*
> *L'interno miri de gli affetti nostri.*

& la Critique de Mr. Baillet ne s'accorde pas en cet endroit avec la charité Chrétienne. Mais elle ne s'accorde pas nonplus avec ses Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs; aucun Ecrivain n'ayant formé cette accusation contre mon Madrigal. Et en cet endroit, comme en plusieurs autres où Mr. Baillet me critique, Mr. Baillet ne s'est pas souvenu du précepte de Pline le Jeune: *Primum ego officium Scriptoris existimo, ut titulum suum legat: atque identidem interroget se quid cœperit scribere.* Il a abandonné le titre de son Livre. Et en cela, il n'est pas à blâmer: ce dessein de ramasser toutes les injures, toutes les médisances, & toutes les calomnies des Auteurs contre les Auteurs, étant un étrange dessein pour un homme qui se pique de dévotion. Liv. V. Epist. 6.

V.

V.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Latine, & dans l'Histoire des Livres d'Hippocrate.

MOnsieur Baillet qui fait profession de parler de tous les Auteurs Grecs & Latins, fait peu de Grec; & il ne fait guére davantage de Latin.

Il dit à la page 398. du second Tome de ses Jugemens des Savans: *On a de la traduction de Jules Scaliger le Livre d'Hippocrate des Insomnies.* Il dit la même chose à la page 161. de ce même Tome.

Mr. Baillet me permettra de lui dire, qu'Hippocrate n'a point fait de Livre des Insomnies. Le Livre d'Hippocrate que Jules Scaliger a traduit, est intitulé περὶ ἐνυπνίων: c'est-à-dire, *des Songes*. ἐνύπνιον signifie *Songe*; qui est un mot composé du substantif ὕπνος qui signifie *Sommeil*; d'où vient *Somnus*; & de la particule ἐν, qui signifie *dans*. Et les Grecs ont ainsi appelé le songe parce qu'il se fait dans le sommeil. *Insomnia*, au plurier, signifie *songes*. Virgile;

Quæ me suspensam insomnia terrent!

Et *insomnia*, au singulier, signifie *insomnie*.

Mr. Baillet qui ignoroit la différence de ces mots, & qui n'avoit lû que le Titre Latin *de Insomniis* de ce Livre d'Hippocrate, a traduit ce titre par ces mots François *des Insomnies*.

Quels jugemens peut-on attendre sur les Auteurs Grecs & Latins d'un Critique qui fait si peu de Grec & de Latin? Mais comment nôtre Aristarque pourra-t-il juger des anciens Médecins Grecs; de Galien, d'Arétée, d'Aëtius; étant si étranger dans la lecture d'Hippocrate, le Prince des Médecins, qu'il ne fait pas même le Titre de ses Livres.

Il est au reste à remarquer que ce Juge Souverain de tous les Auteurs juge sur l'étiquette du Sac. Je veux dire, qu'il ne lit que les Préfaces, & les Tables des Livres, avec les Eloges & les Vies des Auteurs. S'il avoit seulement lû les trois premiers mots du Livre d'Hippocrate que Scaliger a traduit, il auroit vû qu'il y est traité des Songes & non pas des Insomnies.

J'avois dit à Monsieur l'Abbé de Santeuil d'avertir son ami Mr. Baillet de cette bévue. Il l'en a averti: & Monsieur Baillet l'a corrigée dans son premier Tome des Jugemens des Poëtes. Mais il est toujours vrai de dire, que lors que Mr. Baillet a publié ses quatre premiers volumes, il ne savoit ce que vouloit dire ἐνύπνιον en Grec, & *insomnium* en Latin, & qu'il n'avoit aucune connoissance des titres des Livres d'Hippocrate.

VI.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, dans la Chronologie, & dans l'Histoire des Philosophes.

MOnsieur Baillet dit à la page 141. de son premier Tome: *Chrysippe n'étoit proprement que le Singe d'Epicure pour ses compositions, & le Parasite de ses Livres, comme l'appeloit Carnéade. Car il affectoit de faire & d'écrire tout ce qu'il voyoit faire & écrire à Epicure. C'est pourquoi il le copioit souvent; & quand il le vouloit surpasser, il alloit mendier divers passages des autres Philosophes. Ce qui a fait dire à Zénon & à Aristote, que tous ses Livres étoient pleins de témoignages & de paroles d'autrui.*

Cette faute est épouvantable. Car outre qu'elle fait voir l'ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Grecque, elle le convainc d'une ignorance extrême dans l'Histoire des Philosophes, & dans la Chronologie. Aristote n'a pû parler des Livres de Chrysippe (1). Il étoit mort avant que Chrysippe fût au monde. Aristote mourut l'an troisiéme de la cent quatorziéme Olympiade; & Chrysippe mourut dans la cent quarante-troisiéme. Mr. Baillet cite pour la confirmation de son opinion Diogéne Laërce dans la Vie d'Epicure, à la page 273. de l'Edition d'Angleterre. Mr. Baillet n'a point lû

(1) Il n'y a guére d'apparence non plus que Zénon en ait pu parler, puisqu'il mourut que Chrysippe n'avoit encore que dix-sept ans.

lû le Grec de cet endroit de Laërce ; car il n'entent pas assez le Grec pour entendre un si long passage Grec : mais en ayant lû la version d'Aldobrandus ; que voici : *Epicuri multam scriptionem Chrysippus æmulatus est : quemadmodum Carneades ait, parasitum ejus librorum ipsum appellans : si quid enim Epicurus scriberet, tantumdem scribere Chrysippus ob æmulationem studebat : quocirca & eadem sæpe & ea quæ sibi in mentem illico veniebant, & festinatione parum emendata : testimoniaque tot insunt, ut eis solis libri referti sint, quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet* ; & l'ayant lnê ponctuée de la sorte que je viens de la représenter, & telle qu'elle est imprimée dans l'édition d'Angleterre ; il a crû que ce que disoit Laërce de Chrysippe, avoit été rémarqué par Zénon & par Aristote ; & ces mots, *quemadmodum & apud Zenonem & apud Aristotelem invenire licet*, veulent dire que ce défaut de rapporter trop de témoignages dans des Traitez Philosophiques, qu'on blâmoit dans les écrits de Chrysippe, se rencontroit aussi dans ceux de Zénon & d'Aristote : ce que j'ai expliqué amplement dans la Note que j'ai faite sur ce passage.

Voilà le Critique, qui a entrepris de juger de tous les Savans ; & qui traite Mr. de Saumaise d'ignorant en toute sorte de Sciences : *Encor Zenodoti, en jecur Cratetis.*

J'avois dit au même Monsieur de Santeuil d'avertir son ami de cette faute horrible. Mais soit qu'il ne l'en ait pas averti, ou soit que Mr. Baillet ait négligé ma rémarque, Mr. Baillet n'a pas corrigé cette faute dans ses Rétractations.

VII.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Langue Latine. Faute de Jugement de Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET est un grand faiseur d'Eloges, comme je l'ai déja remarqué. Ayant lû quelque Eloge Latin de Lopé de Véga Carpio, Gentilhomme Espagnol, Prêtre, & de la Congrégation de S. François, & Ecclésiastique de l'Ordre Militaire de S. Jean ; dans lequel Eloge cet Auteur étoit appellé *Magnus Comicus*, à cause d'un nombre prodigieux de Comédies qu'il a faites : il en a fait dix-huit cens ; si on en croit Nicolas Antonio, Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols ; & plus de quatre cens *Autos Sacramentales*. On appelle ainsi en Espagne ces Piéces Dramatiques qu'on récite le jour de la fête du S. Sacrement. Mr. Baillet, ayant lu, dis-je, quelque Eloge Latin où Lopé de Véga étoit appelé *Magnus Comicus*, il a crû que ce mot *Comicus* signifioit un Comédien. Et dans cette créance, il l'a appelé *le plus grand Comédien de la terre.* C'est à la page 28. de sa Préface sur les Poëtes, au sujet d'une grande invective qu'il fait contre moi, parce que j'ai fait des vers de galanterie. Voici ses termes : *Nous pourrions en dire autant du fameux Docteur, Frere Lope de Véga, Religieux Espagnol, le plus grand Comédien de la terre : qui ne se défit peut-être pas entiérement de ses habitudes : mais qui tâcha du moins de les regler, ou de les réformer par des Ouvrages de pieté.* Je pardonne à Mr. Baillet d'avoir ignoré que *Comœdus* signifie un Comédien, & que *Comicus*, substantif, signifie un Poëte Comique. Mais je ne lui pardonne pas la faute de Jugement qu'il a faite, en fesant monter sur le Theatre un Religieux du Tiers Ordre de S. François, un Docteur, un Prêtre, un Gentilhomme, & un Chevalier de Malte.

Mr Baillet donne toutes ces qualitez à Lopé de Véga.

Voilà l'homme qui est venu juger les vivans & les morts. Il n'est point vrai, au reste, que Lopé de Véga ait été Religieux. Il est vrai que Nicolas Antonio dit de lui, *Tertii quoque Ordinis Sancti Francisci Regulam professus.* Mais cela ne veut pas dire qu'il ait été Religieux du Tiers Ordre de S. François, mais ce qu'on appelle en Espagnol *Tercero.* C'est-à-dire, de la Congregation de S. François. En Espagne la plupart des gens mariez & de qualité, sont de cette Congregation. Et quand Lopé a pris, au titre de quelques-uns de ses Livres, la qualité de *Freyle*, cela ne veut pas dire *Frayle* : qui est le nom qu'on donne aux Moines en Espagne : mais un Ecclésiastique d'un Ordre Militaire. Lopé de Véga étoit Ecclésiastique

¶ 1. Nous ne mettions point autrefois l'article devant les noms propres Italiens, & cette coutume

tique de l'Ordre de S Jean. Mr. Baillet n'a pas sû cette differance entre *Freyle* & *Frayle*.

Il me reste à ajouter, que Lopé de Véga n'ignoroit pas les regles du Théatre. Ce qui paroit par la Comedie *Il Guante de Doña Blanca*; intitulée autrement, *Quando Lope quiere*; & qu'il a intitulée de la sorte, pour faire voir qu'il ût pû toûjours écrire reguliérement s'il ût voulu. Et ainsi on peut dire de lui ce que Sénéque le Pere a dit d'Ovide; *Non ignoravit vitia sua, sed amavit.* Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de rapporter ici cet endroit de son *Arte nuevo de hazer Comedias en este tiempo:*

Verdad es, que yo he escrito algunas vezes
Siguiendo el arte que conocen pocos.
Mas luego que salir por otra parte,
Veo los monstruos de apparencias llenos,
A donde acude el vulgo, y las mugeres,
Que este triste exercicio canonizan,
A aquel habito barbaro me buelvo:
Y quando he de escrivir una Comedia,
Encierro los precetos con seys llaves:
Saco a Terencio, y Plauto, de mi estudio.
Para que no me den vozes, que suele
Dar gritos la verdad en libros muchos.
Y escrivo por el arte que inventaron
Los que el vulgar aplauso pretendieron:
Porque como las paga el vulgo, es justo
Hablarle en necio, para darle gusto.

Voyez de plus ci-dessous ch. 55.

VIII.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la Langue Italienne.

MOnsieur BAILLET sait de l'Italien: mais il ne sait pas l'Italien. Cette Remarque le va faire connoître;

A la page 330. de son premier Tome, il appelle Lilius Gyraldus *Le Gyraldi*, par un i Grec. La Langue Italienne n'a point d'i Grec. Et c'est pourquoi Messieurs de Retz, du nom de *Gondi*, n'ont pas û raison d'écrire leur nom par un i Grec: dont j'ai fait demeurer d'accord Mr. le Cardinal de Retz: comme je l'ai remarqué dans la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers. *Sed & Joannes Franciscus Paulus Gondius, Cardinalis Radesianus, Gondii nomen per y semper scripsit: quemadmodum & pater ejus, & avus, & patrui; donec monitus à me fuit, præter rationem id fieri; cum Italiâ essent oriundi Gondii; Italica autem Lingua eam literam non haberet. Nunc verò cùm ita scribat ut scribendum fuit, idcircone alterius familiæ dicetur quam pater ejus, & avus, & patrui fuere? Minimè sanè.*

Aux pages 36. 42. 188. 195. 196. 198. 222. 296. 411. 415. 474. du Tome second, il appelle Giovan Vittorio de' Rossi *Le Vittorio de' Rossi*, & à la page 42. Tome II. il l'appelle *Jean Vincent le Roux*. Et ailleurs il l'appelle *Jean Victor le Roux*. Premiérement; il s'appeloit *le Rouge*, & non pas *le Roux*: comme il paroît par son nom Latin *Erythræus: Joannes Victorius Erythræus*: qu'il a tourné de la sorte en Latin à l'imitation de Nicolaus Erythræus, Auteur de l'Indice sur Virgile, un des plus savans hommes d'Italie; qui s'appeloit aussi *Le Rouge*. *Puto ego istum esse ex familia Rubeorum, sive de Rossi, quæ isthic honestissima. & à Senatus Secretis*, dit Ottavio Ferrari, Professeur célebre de Padoüe, dans une de ses Lettres au Seigneur Daniel Justiniani, Sénateur de Venise, en parlant de ce Nicolas Erythrée. Le mot Italien *Rosso*, dans sa plus ordinaire signification, signifie *rouge*. D'ailleurs, *Vittorio* étant un nom de batême, il n'y faut point d'article. Les Italiens mettent des articles devant les noms de famille: mais ils n'en mettent point devant les noms de batême. Ils disent *Torquato Tasso, Giovan Battista Guarini, Pietro Bembo, Lodovico Ariosto*: mais ils ne disent point, *il Torquato Tasso, il Giovan Battista Guarini, il Pietro Bembo, il Lodovico Ariosto*; & en traduisant leurs noms en François, nous suivons cette regle. Nous disons *Le Tasse, Le Guarin, Le Bembe, L'Arioste*: & non pas, *Le Torquat Tasse, Le Jan Battiste Guarin, Le Pierre Bembe, Le Louis Arioste*. Il faut excepter de cette regle le nom de *Machiavel*. On ne dit point *Le Machiavel* (1): où

s'est conservée à l'égard de Machiavel parce que cet Auteur ayant de tout tems été fort commun pas-

ou du moins on ne le dit guére. Il faut encore en excepter le nom de *Petrarque*, & celui de Bocace, & celui de Sannazar, & celui de Politien. On dit indifféramment *Pétrarque* & *le Petrarque*, Bocace & le Bocace, Sannazar & le Sannazar. Mr de Balzac dit ordinairement *Le Pétrarque*, & Mlle. de Scudéri, *Pétrarque*. *Pétrarque* & *Sannazar* sont aujourd'hui les plus usités. Mais on ne dit que *Politien*, & la raison pour laquelle on ne dit que *Politien*, est que cet Auteur ne nous est guére connu que par ses Ouvrages Latins. Et à ce propos il est à remarquer, que nous ne mettons point ordinairement d'article devant les noms de Famille des Auteurs Italiens, qui n'ont écrit qu'en Latin, ou qui ne nous sont connus que par leurs Ouvrages Latins. A l'egard de *Dante* (1), comme c'est un nom de batême, & non pas un nom de Famille, il faut toujours dire *Dante*. Et ceux qui disent *il Dante* en Italien, & *le Dante* en François, ne parlent pas réguliérement.

Pour revenir à nôtre Vittorio de Rossi, cet Auteur s'appelant *Jan Victor* en son nom de batême, il faut donc l'appeler en François *Jan Vittorio de Rossi* (2), & non pas *Le Vittorio de Rossi:* dont j'avois averti Mr. l'Abbé de Santeuil, afin qu'il en avertît Mr. Baillet. Il l'en a averti; & Mr. Baillet s'est corrigé de cette faute en quelques endroits de ses derniers Tomes. Je remarquerai ici en passant qu'à l'Imitation de Giovan Vittorio Rossi, qui a rendu son nom en Latin *Janus Nicius Erythræus*, Gomberville, de l'Académie Françoise, qui s'appeloit *Marin* en son nom de batême & *le Roi* en son nom de Famille, s'est appelé de même, autour de sa Tailledouce, *Thalassius Basilides*.

Autre erreur de Mr. Baillet dans la Langue Italienne. Mr. Baillet dit à la page 52. du premier Tome: *Un peut mettre au nombre des premiers, tous ces ridicules scrupuleux, qui n'osoient lire l'Ecriture Sainte de peur de gâter leur beau Latin: ceux qui empêchoient leurs amis de lire les Epitres de S. Paul pour le même sujet: non contens de ne les pas lire eux-mêmes, & qui les traitoient de petites Lettres de néant.* Et il met à la marge de ces derniers mots, *epistolaccias*. Si Mr. Baillet savoit l'Italien, il sauroit que tous ces mots Italiens terminez en *accio*, & *accia*, *Chiesaccia*, *capellaccio*, *cavalaccio*, *libraccio*, &c. sont des augmentatifs: & qu'*epistolaccia*, ou plutôt *pistolaccia*, (car on ne dit plus *epistola*) signifie une grande vilaine Lettre. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, est un Copiste de Copiste. Il cite pour son garand, Konigius dans sa Bibliothéque ancienne & nouvelle, qui cite Scipio Gentilis dans son Commentaire sur l'Épitre de St. Paul à Philémon. Mais, ni Konigius, ni Scipio Gentilis, ne parlent point de petites Lettres. Voici les termes de Konigius: *De pietate hominis*; il parle du Cardinal Bembo; *ex hoc facto judica: quando amico aliquando auctor fuit, ne Epistolas S. Pauli, quas contemptim* Epistolaccias *appellabat, attingeret: vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret; si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret: quemadmodum laudatus Scipio commemorat* (3). Voici ceux de Scipio Gentilis: qui sont du chapitre 17. *Nam quid de Petro Bembo dicam? Is quidem Epistolas omnes Pauli palam condemnavit: easque, deflexo in contumeliam vocabulo*, Epistolaccias *est ausus appellare: cùm amico auctor esset, ne illas attingeret; vel si cœpisset legere, de manibus abjiceret, si elegantiam scribendi & eloquentiam adamaret.* Ce qui a fait croire à Mr. Baillet qu'*Epistolaccia* vouloit dire une petite épître, c'est que l'Épitre de S. Paul à Philémon est fort petite, c'est la source de sa bévuë.

IX.

parmi nous on s'est fait une habitude de prononcer son nom sans article comme originairement on le prononçoit. Il en est ainsi de Petrarque & de Bocace dont les noms par la même raison s'écrivent plutôt sans l'article qu'avec l'article. Qui a jamais ouï dire *les Sonnets du Pétrarque? Le Décaméron du Bocace?* On ne dit pas non plus *le Sannazar*, en partie par cette raison, en partie à cause de ses Ouvrages Latins par lesquels il est pour le moins autant connu que par ses Ouvrages Italiens, & je m'étonne que M. Menage permette de dire *le Sannazar*, lui qui ne veut point absolument qu'on le dise pag. 529. de la 1. part. de ses Observations sur la Langue Françoise.

¶ 1. Volaterran livre 21. dit que l'Italien *Dante* est corrompu de *Durante*. *Dantes Poëta Florentinus, à*

gente

IX.

Erreur de Mr. Baillet touchant un passage de Gerson, où il est fait mencion de Rabbi Moses, fils de Maimon.

MOnsieur BAILLET. *C'est ce qui a porté Gerson à mettre au nombre des ignorans Critiques ceux qui n'étoient habiles qu'en une sorte de science: parce qu'il est difficile qu'on ne trouve à examiner que des choses d'une même espéce dans un Livre. Et il prétend que c'est avec raison que Galien, tout bon Critique qu'il étoit en certaines choses, fut raillé par un Rabin, nommé Moïse, pour s'être mêlé de porter son Jugement sur ce qui étoit hors de sa sphére, & qui passoit ses connoissances.*

MENAGE. Ce conte de Gerson est un conte; c'est-à-dire, une pure fable. Car comment Rabbi Moïse auroit il pû railler Galien, puisque Galien & lui n'ont pas vécu en même tems. Galien vivoit sous Marc Auréle qui est mort en 180. Et Rabbi Moïse, Juif Espagnol fils de Maimon, d'où il a été appelé *Rambam*, des Lettres initiales de son nom *Rabbi Moses Ben Maimon*, (c'est-à-dire, *Rabbi Moïse, fils de Maimon*) nâquit à Cordouë en 1131. selon l'opinion commune, & il mourut en Egypte l'an de l'Hégire 605. & de nôtre Seigneur 1209. Car il ne faut pas douter que ce que dit ici Gerson de Rabbi Moïse, ne doive s'entendre du Maimonide. Rabbi Moïse appelé *Moïse de Gironde*, de sa patrie ou de sa demeure de Gironde, & Rabbi Moïse fils de Nachman, étant des hommes obscurs en comparaison de nôtre Maimonide: duquel on a dit, *à Mose ad Mosen non surrexit sicut Moses*. C'étoit en effet un des plus savans hommes de son tems. C'étoit un grand Philosophe, un grand Médecin, un grand Jurisconsulte, & un grand Mathématicien: & qui au jugement de Scaliger & de Casaubon, est le premier des Rabbins qui a cessé de dire des badineries. Et si Mr. Baillet avoit û l'honneur de le connoître, il n'auroit pas dit en parlant de lui, *un Rabbin, nommé Moïse*. Ce qui me fait souvenir de ce Provincial, qui disoit *un nommé Turenne*.

Du reste, le Sr. Faret, de l'Académie Françoise, étoit assez de l'avis de nôtre Rabbin, ayant écrit dans son Honnête Homme, qu'il vaut mieux être superficiellement imbu de plusieurs choses, que d'en savoir une seule à fonds: un homme qui ne sait parler que d'une chose, étant obligé de se taire trop souvent.

J'avois fait cette Remarque contre Gerson, lorsque m'étant tombé dans l'esprit que Mr. Baillet pourroit bien n'avoir pas entendu le passage de Gerson, je fus consulter l'original: Et je trouvai en effet que Gerson ne disoit rien moins que ce que Mr. Baillet lui faisoit dire. Voici les paroles de Gerson: *Fuit Galenus in arte sua peritissimus Medicinæ*. Ce qui veut dire, que Galien étoit excellent Médecin Praticien; & non pas, comme Mr. Baillet l'explique, bon Critique en certaines choses. *Memini dum puerulus studerem in Artibus, ipsum derisum, quia posuit quartam figuram in syllogismis. Mittit, inquiunt, falcem in messem alienam, quia non Logicus, sed Medicus est.* Remarquez que ce ne fut pas Rabbi Moïse qui se moqua de Galien. Gerson ajoûte: *Loquitur adversus Galenum Rabbi Moyses Medicus*: ce Rabbi Moïse étoit Médecin du Roi d'Egypte: *quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis: tanquam illa sicut Medicinam cognosceret: in quibus ipsum errasse notavit. Et hic error familiaris est admodum sapientibus hujus sæculi: qui dum se vident honorari pro aliqua scientia; sit Legum, sit Canonum, sit industriæ mundialis; laxant faciliter ora de sermonibus quos nesciunt; ut de Theologia: quasi verecundarentur aliquid*

gente Alecheriâ, Durantes ab initio vocatus, intercise deinde, ut fit in pueris vocabulo.

¶ 2. Si *Jan Vittorio* est le nom François en quelle Langue donc dit-on *Jan Victor*? Ce n'est pas en Latin, il faudroit *Joannes Victor*. Ce n'est pas en Italien, il faudroit *Gian* ou *Giovan Vittore*. Ce n'est pas en François, puisque, selon M. Ménage, c'est *Jan Vittorio* qui est le nom François & non pas *Jan Victor*. Il y a sans doute ici de l'embarras. *Victorius* d'ailleurs & *Victor* sont deux Saints différens.

¶ 3. Cet ami qu'on dit que le Cardinal Bembe vouloit detourner de lire St. Paul étoit Jaques Sadolet qui travailloit en ce tems-là sur l'Epître aux Romains. Ni l'un ni l'autre n'étoit alors Cardinal. Voiez Victorinus Strigelius sur le Pseaume 4. pag. 30. & Melander qui le cite ch. 134. de son *Joco-seria*. Ces petits contes cependant me sont un peu suspects venant de la part des Protestans.

quid ignorare. Où est-il dit en ce passage que Galien fut raillé par Rabbi Moïse? Il y est dit seulement que Rabbi Moïse blâmoit Galien de ce que sachant la Médecine, il croyoit savoir une infinité d'autres choses. *Loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses, Medicus, quia præsumens de scientia Medicinæ, præsumpsit consequenter de multis.* On peut blâmer une personne après sa mort. Mais quand on dit qu'un tel fut raillé par un tel, cela emporte la présence du railleur & du raillé: ou du moins l'existence de l'un & de l'autre en même tems. Ce qui a trompé Mr. Baillet, c'est que Gerson s'étant exprimé par le présent, *loquitur autem adversus Galenum Rabbi Moyses*, il a cru que Galien & Rabbi Moïse étoient contemporains.

X.

Le Livre des Allégories d'Homère attribué par Mr. Baillet à Héraclides Ponticus, n'est point d'Héraclides Ponticus.

Monsieur Baillet à la page 400. de son second Tome, parlant des Traductions de Conrad Gesner, dit que Conrad Gesner a traduit *le Livre des Allégories d'Homère par Héraclide du Pont.* Il faut dire *Héraclide de Pont.* Mr. Baillet a fait la même faute en plusieurs autres endroits de son Livre.

Ce Livre n'est point d'Héraclidés Ponticus, quoiqu'il soit imprimé sous son nom. Je l'ai montré dans mes Observations sur Diogéne Laërce, à l'article d'Héraclides Ponticus. Voici ma Remarque: *Exstat hodie sub nomine Heraclidis Pontici liber* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ *inscriptus, & quem Gesnerus, qui eum vertit, nostri Heraclidis Pontici genuinum esse fœtum existimat, atque olim* Λύσεων Ὁμηρικῶν *inscriptum, sed omninò eum falli constat: siquidem in eo libello mentio fit multorum, qui post Heraclidem Ponticum vixerunt: Arati, Callimachi, Apollodori, Cratetis; & Herodici, Cratetis discipuli, & aliorum. Fuit alter Heraclides Ponticus, qui Caii, Claudii, & Neronis temporibus vixit: de quo Suidas in* Ἀντέρως, *& in* Ἡρακλείδης. *& tertius Historicus, cujus meminit Stephanus in* Ὀδησσός. *Secundi illius, vel Tertii, Heraclidis Pontici esse illum librum cui titulus* Ἀλληγορίαι Ὁμηρικαὶ, *existimabat Vossius. Ex Bibliothecâ Vaticanâ prodiit nuper, operâ Leonis Allatii, Heracliti cujusdam libellus* Περὶ ἀπίστων *inscriptus. Existimabat verò vir ille doctus, non alium esse Heraclitum illum ab Auctore Allegoriarum Homericarum. Idem & Lucæ Holstenio videbatur: qui & ipse ad Porphyrium, in Vita Pythagoræ, testatur ita hunc Allegoriarum Scriptorem appellari ab Eustathio ad Iliados alpha: necnon in quibusdam harum Allegoriarum scriptis Codicibus.*

Mr. Bigot a quelque pensée que le Livre des Erreurs d'Ulysse, intitulé Ἐπίτομος Διήγησις εἰς τὰς καθ' Ὅμηρον πλάνας τοῦ Ὀδυσσέως μετὰ τίνος θεωρίας ἠθικωτέρας Φιλοπονηθεῖσα, & publié à Haguenau en 1531. par Opsopœus, est de ce même Héraclite. *Compendiosa Explicatio in errores Ulyssis Odyssea Homerica, cum contemplatione morali elaborata.*

XI.

Fausse allégation de Mr. Baillet du Livre de Mr. Huet de Claris Interpretibus.

Monsieur Baillet. *Lipse avoit une demangeaison plus qu'écholiére pour faire paroître qu'il savoit du Grec: & il faisoit gloire d'en insérer souvent parmi son Latin. En quoi il est blâmé avec beaucoup de justice par Casaubon: c'est-à-dire par Mr. Huet: quoique cette bigarrure parût belle aux yeux de plusieurs dans le tems de la nouveauté.* Tom. 2. pag. 197.

Menage. Il devoit dire, *en quoi il a été blâmé*, puis qu'il ajoute, *quoique cette bigarrure parût belle.* Mais il n'est pas ici question de fautes de Langue. J'en traiterai dans un Chapitre à part, où je ferai voir qu'il y en a plus de cinq ou six cens dans les quatre premiers volumes de Mr. Baillet. Il est question de fausse citation. Casaubon ne dit rien de semblable de Lipse dans le Dialogue de Mr. Huet. Et

¶ 1. Le P. Mabillon pag. 211. de son *Iter Italicum* imprimé en 1687. & que par consequent M. Ménage pouvoit avoir vû, cite cette même Lettre de Poge adressée non pas à Guérin de Verone, *Guarinum Veronensem*, mais ad *Johannem amicum suum*, laquelle étoit dans la Bibliothéque Ambrosienne à la fin d'un

Et Mr. Huet auroit û grand tort de faire blâmer Lipse par Casaubon pour ce mélange de Latin & de Grec; puisque c'étoit le defaut dont on accusoit Casaubon: comme Casaubon le témoigne lui-même dans sa premiere Exercitation contre Baronius. Voici ses termes: *Quod Latinis Græca immisceam*: Il parle d'Eudæmon Johannes, Candiot Jésuite, qui l'avoit blamé de cette bigarrure: *Novum crimen, Caie Cæsar. Nolo eruditorum nostri sæculi; Turneborum, Lipsiorum, Scaligerorum, exemplo factum tueri. Nolo Panigarolæ Conciones in medium afferre. Taceo morem multis aliis Concionatoribus partium Romanarum hodie usurpatum; qui apud indoctam plebeculam Latina, Græca (aliquando & Hebraica) recitant sæpe: Latina præsertim, sine interpretatione. Certè olim Cicero ad Pomponium Atticum, Græcè doctum, ita scripsit, ut ego ad Frontonem Ducaeum, Græci sermonis intelligentem.* Mr. Maujot, très-célébre & très-savant Médecin de Paris, qui mêle ainsi beaucoup de Grec parmi le Latin, s'en excuse aussi par l'exemple de Casaubon. Tout cela fair voir que Mr. Baillet n'a jamais lû les Ouvrages de Casaubon, & qu'il a lû avec peu d'attention le Dialogue de Mr. Huet *de Claris Interpretibus*.

XII.

Il n'est point vrai que les Oeuvres de Quintilien ayent été trouvées par le Pogge Florentin dans la boutique d'un Charcutier.

MOnsieur BAILLET, page 116. du 2. Tome: *Paul Jove témoigne qu'on est particuliérement obligé au Pogge de Florence d'avoir deterré & mis au jour les Livres de Cicéron* de Finibus, & de Legibus: *& le Quintilien, qu'il sauva de la boutique d'un Charcutier.*

MENAGE. Il est vrai que Paul Jove a écrit que le Pogge avoit trouvé les Oeuvres de Quintilien, & qu'il les avoit trouvées dans la boutique d'un Chaircutier ou Charcutier; car on dit l'un & l'autre, quoiqu'on ne dise que *charcuter*. Mais cette derniére particularité n'est pas véritable. Ce fut dans le fonds d'une tour du Monastére de S. Gal que le Pogge trouva ce trésor. Il le témoigne luimême dans une de ses Lettres à Guérin de Vérone, écrite le 17. de devant les Calendes de Janvier de l'année 1417. & datée de Constance, où il se trouvoit alors au sujet du Concile. La Copie de cette Lettre se trouva à la tête d'une Copie du Quintilien trouvé par le Pogge. Laquelle Copie de Quintilien paroît avoir plus de 200. ans. Et cette Copie, qui étoit de la Bibliothéque de Mr. Heinsius; comme il paroît par ces termes de la page 5. de la 2. partie du Catalogue de cette Bibliothéque, imprimé à Leyde en 1682. *Quintiliani Institutiones Oratoriæ MSæ.* (1) *Bibliotheca Monasterii Sancti Galli à Poggio Florentino erutæ*; est aujourd'hui dans celle de Mr. Colbert de Seignelay, nombre 1217. où le savant & l'obligeant Mr. Baluze me l'a fait voir. Voici les termes de cette Lettre (1) qui regardent cette particularité: *Est autem Monasterium S. Galli prope urbem hinc mil. pas. viginti. Itaque nonnulli, animi laxandi, & simul perquirendorum librorum, quorum magnus numerus esse dicebatur, gratiâ, eò perreximus. Ibi inter confertissimam librorum copiam, quos longum esset recensere, Quintilianum comperimus, adhuc salvum & incolumem, plenum tamen situ & pulvere squalentem. Erant enim non in Bibliotheca libri illi; ut eorum dignitas postulabat; sed in teterrimo quodam & obscuro carcere: fundo scilicet unius turris: quo ne capitales quidem rei damnati retruderentur.*

Léonard Arétin, dans une de ses Lettres au Pogge, qui est la 4. du Livre 4. de ses Lettres, lui parle de la découverte de ce trésor, en ces termes: *Quintilianus priùs lacer atque discerptus, cuncta membra parte* (2) *recuperavit: vidi enim capita librorum. Totus est: cùm vix nobis media pars; & ea ipsa lacera superesset. O lucrum ingens! insperatum gaudium! Ego te, Marce Fabi, totum, integrumque aspiciam,*

(1) d'un Quintilien manuscrit. Les termes de cette Lettre, ne sont pas tout à-fait rapportez de même par Mr. Menage que par le P. Mabillon.

(2) *Parte* au lieu de *per te*, est une faute qui se trouve dans l'édition de Bâle des Epitres de Leonard d'Arezzo pag. 149. & qu'il etoit à propos de corriger.

ciam, & quanti tu mihi tunc eris, quem ego quamvis lacerum crudeliter ora, ora, manusque ambas, populatáque tempora, ruptis auribus & truncas inhonesto vulnere nares, tamen propter decorem tuum in delitiis habebam. Oro te, Poggi, fac me quàm citò hujus desiderii compotem: ut si quid humanitus impenderit, hunc priùs viderim quàm è vita discedam. Nam de Asconio quidem & Flacco, licèt uterque placeat, tamen non usque adeo laborandum existimo: quorum si neuter unquam fuisset, nihil ferè minùs Latinitatis haberet. At Quintilianus, Rhetoricæ pater & Oratoriæ magister, ejusmodi est ut cùm tu illo diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatum huc miseris, omnes Hetruriæ populi gratulatum concurrere debeant. Miror que, te, & illos qui tecum erant, non statim in hunc manus avidas injecisse: quem ego post Ciceronis de Republica libros; plurimum à Latinis desideratum, & præ cunctis deploratum, affirmare ausim. Ces paroles, *diuturno ac ferreo barbarorum carcere liberatus*, font voir que ce manuscrit de Quintilien n'a pas été trouvé dans la boutique d'un Chaircutier, mais dans quelque Bibliothéque de Moines. Cette Lettre de Léonardo d'Arezzo est écrite de Florance en 1416. aux Ides de Septembre. Il me reste à remarquer, que dans la Lettre 7. du même Livre, écrite au même Pogge, il y a, *Quintilianus tuus laboriosissimè emendatur. Permulta sunt enim in nostro vetusto codice, quæ addenda tuo videantur: sed in quibus locis vetustas deerat, hoc est in syncopis illis grandioribus plerisque in locis insanabilis morbus est.* J'apprens de la Lettre précédante de Léonard Aretin écrite du 4. des Nones de Janvier 1415. au même Pogge, que le Pogge avoit trouvé en France des Oraisons de Ciceron: dont Paul Jove n'a point fait de mention. *Insuper, ut tu nuper in Gallia Orationes duas Marci Tullii, quas nostra secula nunquam viderant, tuâ diligentiâ perquæsitas, reperisti: sic ego nuper Areti Epistolam* (1) *quandam reperi, quam te nunquam vidisse certè scio. In ea non sine stomacho Tullius Petrarcæ respondet.* Cette réponse de Ciceron à Pétrarque est une raillerie sur la Lettre que Pétrarque a écrite à Ciceron. Et j'aprens du Pogge dans son Dialogue *de Infelicitate Principum*, page 394. qu'il en avoit trouvé huit en Allemagne, outre le Quintilien & le Columelle. Voici l'endroit: *Suscepit hic me intuens:* C'est Nicolas Nicolo qui parle au Pogge: *olim diligentiam & laborem pergrandem Alemaniæ librorum perquirendorum gratiâ, qui in ergastulis apud illos reclusi detinentur in tenebris, & carcere cæco: qua in re multùm profuit Latinis Musis ejus industria. Nam octo Ciceronis Orationes; integrum Quintilianum; Columellam: qui anteà detruncati & deformes apud nos erant: & item Lucretii partem: pluresque alios Latinæ Linguæ Auctores præclaros, restituit nobis: pluráque ex diris carceribus, quibus inviti, obsoletique opprimuntur, eruisset: sunt enim multis vinculis & fœdo carcere abstrusi: nisi fortunæ defuissent. Hæc cùm ab eo*

¶ 1. Après *Sic ego* il me paroit qu'il auroit falu mettre un &c. qui auroit été suivi immédiatement de ces mots: *Et j'apprens du Poge dans son Dialogue &c.* parce que tout ce qui est entre deux est entierement hors d'œuvre, & ne fait que brouiller.

¶ 2. Il suffisoit d'avoir decouvert en quel lieu Poge trouva le Quintilien sans s'obliger à relever toutes les fautes des Auteurs qui ont rapporté autrement cette Histoire. Gabriel Naudé n'est pas bien d'accord avec lui-même sur ce fait. Dans son Avis pour dresser une Bibliothéque, il veut comme Paul Jove, que ce soit dans la boutique d'un Chaircutier que Poge ait trouvé le Quintilien, & dans son Addition à l'Histoire de Louis XI. pag. 205. il veut que ce soit dans une Bibliothéque de Paris, ajoutant que Poge vint étudier en cette Ville quelque tems après Philippe Béroalde, bien qu'il soit sûr que Béroalde au contraire ne vint à Paris que vingt cinq ans après la mort de Poge. Marc Antoine Sabellic, qui étoit de ce siecle-là, dit, ce semble, dans son Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ* que ce fut en France que le Quintilien fut trouvé. *Constans fama est Quintilianum alterum Linguæ Latinæ lumen sub tempus Constantiensis Conventus ab eo (Pogio) ex Gallia Romam deportatum.* Mais il est visible que par le mot *Gallia* il faut, suivant l'ancienne division, entendre la Gaule Celtique, où l'on comprenoit la Suisse, & par consequent le payis qu'on appelle aujourd'hui Saint Gal.

¶ 3. Francesco Albertini Ecrivain beaucoup plus ancien que le Poccianzio appelle de même Poge *Poggius Brandolinus*, mais Christophe Landin plus ancien que l'Albertini, dans l'Apologie qu'il a mise au devant de son Commentaire sur Dante, appelle Poge *Poggio Bracciolini*, & je croyois volontiers que c'est ainsi qu'il doit être appellé. La ressemblance des deux mots a donné lieu à l'équivoque d'autant plus aisement qu'il y avoit en ce tems-là une famille de *Brandolini* à Florence, témoin Lippo Brandolini Religieux Augustin, dont nous avons plusieurs Ouvrages en prose & en vers. *Poge* au reste étoit véritablement le nom de batême de cet Auteur. Si ç'avoit été son nom de famille, il n'y auroit pas joint le surnom de *Florentin*, ces sortes

ta fuissent in lucem edita, cumque uberior, & quasi certa spes proposita esset ampliora inveniendi, nunquam postea aut Princeps, aut Pontifex, minimum operæ, aut auxilii, adhibuit, ad liberandos præclarissimos illos viros ex ergastulis Barbarorum.

J'oubliois à remarquer, que le Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins, au chapitre du Pogge, a écrit que le Pogge avoit trouvé le Quintilien dans un Monastere de Constance (2). Il s'est trompé à l'égard du lieu du Monastere.

Je remarquerai ici en passant, que le Poccianzio, au lieu allégué, appelle le Pogge *Poggius Brandolinus* (3) : ce qui pourroit donner sujet de croire, que *Poggius* auroit été le nom de Batême du Pogge, & *Brandolinus* son nom de famille. Mais un de ses fils s'étant appellé lui-même *Baptista Poggius* à la tête de la Vie qu'il a écrite du Cardinal Dominico Capranica, imprimé dans le 3. volume des Mélanges de Mr. Baluze, & un autre étant appellé *Jacopo Poggio* dans la Lettre de *Sebastiano de Rossi* touchant la querelle d'entre le Tasse & l'Academie della Crusca, il est constant que son nom de famille étoit *Poggius*.

XIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les inscriptions des Dialogues de Platon.

Tom. I. pag. 168.

MOnsieur BAILLET. *Platon n'a point donné d'autres titres à ses Dialogues que les noms des personnes qui y avoient quelque part ; ou quelque rapport, quel qu'il pût être.*

MENAGE. Il est très-faux que Platon n'ait point donné d'autres titres à ses Dialogues que le nom des personnes qui y avoient quelque part. Il leur a donné double titre : l'un tiré de la personne ; & l'autre de la chose. Ce qui a été remarqué par Laerce, en ces termes : διπλαῖς δὲ χρῆται ταῖς ἐπιγραφαῖς ἑκάστου τῶν βιβλίων, τῇ μὲν, ἀπὸ τοῦ ὀνόματος, τῇ δὲ, ἀπὸ τοῦ πράγματος. Il paroît par ce qu'a dit ici Mr. Baillet qu'il n'a pas même lû les titres des Dialogues de Platon.

XIV.

Le veritable nom de famille de Politien ignoré par Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET a intitulé le 817. Chapitre de son Livre des Jugemens des Savans, POLITIEN (*Ange Bass.*) *du Mont Pulcien : mort en* 1494. Et il a écrit dans la Table des Auteurs dont il parle dans son Livre, *POLITIEN, Ange Bassien*. Qui a jamais dit que Politien s'appellât *Bass*, ou *Bassien* ? On a dit qu'il s'appeloit *Basso* en Italien, & *Bassus* en Latin. (4) Schioppius l'appele *Bassus* (5) dans une de ses Lettres à Jule César Cappacio, imprimée dans ses Paradoxes Literaires, qu'il a publiez sous le nom de Pascalius Grosippus. *Hic tamen*, (il parle de Sannazar) *præ se Angelum Bas-*

Page 185. du 2. Tome.

Dom Mabillon dans son Voyage d'Italie p. 178. le fait mourir en 1509. c'est une faute d'impression.

res de surnoms ne se joignant jamais aux noms de famille. On a dit *Leonardus Aretinus*, *Bartholomæus Platina* ou *Platinensis* (ceux qui le nomment *Baptista* se trompent) *Antonius Panormita*, *Baptista Mantuanus*, &c. & non pas *Brunus Aretinus*, *Saccus Platina* ou *Platinensis*, *Bononius Panormita*, *Spagnolus Mantuanus*, &c. Rien n'etoit plus ordinaire en ce tems-là. Il est vrai qu'il y a ceci de particulier à l'egard de Poge que ce nom de batême etant devenu illustre en la personne de Poge Florentin, il a passé ensuite pour nom de famille en la personne de ses enfans, & ce qui ne permet pas d'en douter est que Giacopo Poggio un de ses fils, si connu par la fameuse conjuration des Pazzi contre les Médicis, de laquelle il etoit un des Chefs, est toujours appellé par Machiavel, *Giacopo di Messer Poggio*. Il est parlé d'un *Joannes Franciscus Poggii Oratoris filius*, dans Paulus Cortesius l. 3. *de Cardinalatu* fol. 198.

¶ 4. Il faut écrire *Scioppius* comme *Scioppius* lui-même l'ecrit. Les Latins de même que les Italiens prononçant le *CH* comme un *K*. Il s'ensuivroit si on ecrivoit *Schioppius* qu'il faudroit prononcer *Skioppius*, ce qui representeroit mal la véritable prononciation du nom de cet Auteur. Il nous apprend pag. 64. du *Scaliger hypobolimæus* que son nom etoit originairement *Schoppi*, où le *CH.* se prononçoit à l'Alemande & à la Françoise, mais comme en Italie où *Scioppius* se retira depuis, chacun au lieu de *Schoppi* disoit *Scoppi*, il fut obligé afin qu'on prononçât moins mal son nom, de l'ecrire *Scioppi*, & en Latin *Scioppius*, les Italiens prononçant *Sciop* à peu près comme les Alemans *Schop*.

¶ 5. Vossius le Pere dans son Livre des Historiens Latins est le premier que je sache qui se soit avisé d'écrire que le nom de famille d'Ange Politien étoit *Bassus*. Scioppius l'a tiré delà, ses Paradoxes literaires n'ayant paru qu'un an après l'Ouvrage de Vossius, mais il est difficile, comme dit M. Magliabechi, de déterrer l'origine de ce *Bassus*. Voici ma conjecture. Le fameux Pomponius Lætus, admirateur outré de l'antiquité, ayant institué à Rome une Academie de gens de lettres, invita ceux qui la composoient à substituer ou ajouter quelque nom ancien à celui de leur famille. Marco An-

An-

Bassum; *à patria*, Politiani *nomine notiorem*; *non aliter quàm si vix ultimæ notæ Grammatista foret, contemnere, & versibus insectari ausus est: quòd enim sermonis puritate minimè sibi parem esse, rectè judicares.* Et Vossius le pere, l'Auteur de la Bibliographie curieuse, & plusieurs autres, l'ont appelé ensuite de ce nom. Cependant il est certain qu'il s'appeloit *Cino*, & non pas *Basso*. Ce qui se justifie par ce fragment d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot, que j'ai produit dans mes Origines Italiennes au mot *Poliziano*: *Nello scorrere per tanto alcune scritture di Monsignor Sommai, è veduto che esso aveva notato che'l Poliziano era de' Cini. Il che parendomi uno sproposito, per averlo sempre veduto, citato per de' Bassi, mostrai tal cosa al Signor Capitan della Rena, che era da me. Et il Signor Capitano subito mi rispose, che veramente il Poliziano era de' Cini: delche ne aveva una prova certissima & evidentissima, allaquale non si può rispondere. Cioè che'l medesimo Poliziano così appunto si sottoscrive nel Testamento del Pico della Mirandola, veduto e letto dal medesimo Signor Capitano. Mi maraviglio del Vossio, ed universalmente di tutti gli altri, che concordemente lo chiamano* Angelus Bassus: *non sapendo di dove si cavino quel* Bassus. Pour ce qui est du nom de *Politien*, il ne se revoque pas en doute que Politien n'ait été appelé *Pulcien*, de la Ville de Monte pulciano, sa patrie. Sannazar l'appele *Pulicianus*, par mépris, au lieu de *Pulcianus*, ou *Politianus*. Machiavel dans ses Histoires de Florance l'appele *Agnolo Montepulciano*. Il changea ensuite le nom de *Pulciano* en celui de *Politiano*. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de l'Apologie de Majoragius sur le changement de son nom *Antoine le Comte* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*: *Quid Politianus, vir ita facundus & oratione politus, ut non sine caussa nomen illud adscivisse sibi videatur, an non Angelus anteà de Monte Pulciano fuit?* & à propos de cette politesse, il est à remarquer qu'Erasme disoit en parlant d'Angelus Politianus, *Mallem esse Politianus quàm Angelus.* Mais comme Montépulci (1) s'appele en Latin *Mons Politianus*, Politien en prenant le nom de *Politianus*, n'a point apparamment, songé à sa politesse.

Mr. Baillet peut bien juger par cette Remarque & par la précédante, qu'il n'ût pas mal fait de me consulter sur son livre, comme quelques-uns de ses amis lui conseilloient.

XV.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger a dédié ses livres des Causes de la Langue Latine à Sébastien Gryphe Imprimeur de Lyon, n'est pas veritable.

Monsieur Baillet. *Jules Scaliger, pour témoigner l'estime qu'il faisoit de l'habileté & au mérite de Sebastien Gryphe, plutôt que pour l'engager à imprimer ses Ouvrages, lui dédia les treize Livres qu'il fit des Causes de la Langue Latine en 1540. Dans l'Epitre qu'il lui adresse, il dit qu'il avoit voulu mettre son Ouvrage sous sa protection, & lui en confier la publication, afin que comme la Posterité ne manqueroit pas d'avoir une estime & une vénération particuliere pour sa piété sincére; pour sa doctrine plus que commune; pour son insigne honnêteté, & pour ses autres qualitez excellentes: on pût juger de l'utilité &* Tome I. page 208.

Antonio Coccio prit le nom de Sabellicus, Filippo di san Gemignano celui de Callimachus, Angelo Colocci Gentilhomme de Jesi, depuis Evêque de Nocere, un des plus habiles d'entre eux, quoi qu'il n'ait presque rien écrit, se fit appeller *Angelus Bassus*, & comme c'étoit un homme très-poli, d'une erudition distinguée, & que les Savans lui ont donné beaucoup de louanges dans leurs écrits, il se peut faire que Vossius voyant cet *Angelus Bassus* tant loué, sans néanmoins qu'il parût aucun Ouvrage sous ce nom, se sera imaginé que l'*Angelus* de question n'étoit autre qu'Ange Politien, d'où il concluoit que Bassus étoit le nom de famille.

¶. 1. On ne dit point *Montepulci* pour *Montepulciano*.

¶ 2. Jaques Sadolet écrivit aussi une Lettre à Sébastien Gryphe pour lui recommander l'impression du Poëme d'Aonius Palearius *de animorum immortalitate.* Cette recommandation ne fut pas inutile, Gryphe imprima le Poëme avec tout le soin possible, ce qui lui attira de la part de Palearius un remerciment qui est aussi imprimé au devant de ses Oeuvres en prose chez le même Gryphe. Dans l'une & dans l'autre de ces Lettres, cet Imprimeur est extraordinairement loué, de même que dans une Lettre de Dolet à Jean de Boyssonné, & dans les Phaleuques qui commencent:

Gryphi nobilium Typographorum

Nobilissime eaque in arte princeps;

im-

& de l'importance de son Ouvrage, non seulement par le credit qu'il plairoit à Gryphe de lui procurer, mais encore par la réputation & les ornemens qu'il voudroit lui donner en le mettant au jour.

MENAGE. Il n'est point vrai que Jules Scaliger ait dédié ses Livres *de Causis Linguæ Latinæ* à Sébastien Gryphe, Imprimeur de Lyon. Il lui a seulement écrit une Lettre au sujet de ce Livre qu'il devoit imprimer (2); par laquelle il lui dit, *Tuam vero, mi Gryphi, veram pietatem, excellentem eruditionem, insignem humanitatem, his nostris lucubratiunculis & præesse volui, & moderari: si id tibi ita collibuisset: ut Posteri intelligerent, ejus tenuis proventum, si qua ad eorum commoda per nos exculta essent, à nobis tantùm commendari, quantùm ex diligentia tua, atque auctoritate gratiæ consequi potuisset.* Est ce là une Dédicace? Jules Scaliger a écrit de même une Lettre à l'Imprimeur Vascosan, pour lui recommender l'édition de son livre de la Subtilité. Outre que Jules Scaliger étoit trop glorieux pour dédier un de ses Livres à un Imprimeur, il n'avoit garde de dédier à Gryphe ses Livres des causes de la Langue Latine, puis qu'il les avoit adressez à son fils aîné Silvius Cæsar Scaliger: auquel il a aussi adressé sa Poëtique. Jules Scaliger a écrit à Sebastien Gryphe de la même façon que Quintilien a écrit à Tryphon le Libraire pour lui recommender ses Institutions Oratoires qu'il avoit dédiées à Marcellus; & de la même façon que Scévole de Sainte Marthe a adressé des Hendécasyllabes à Mamert Patisson, pour lui recommender l'édition de ses Ouvrages.

Mais il est vrai que Sébastien Gryphe étoit un homme savant. Majoragius l'appelle *vir insignis ac litteratus*. C'est dans son Apologie touchant le changement du nom d'*Antonius Maria Comes* en celui de *Marcus Antonius Majoragius*. Et Jean Voûté de Reims, dit en Latin *Vulteius*, a écrit dans une de ses Epigrammes, qui est du livre premier, que Robert Etienne corrigeoit fort bien les Livres, que Colinet les imprimoit fort bien, mais que Gryphe savoit fort bien & les imprimer & les corriger.

Inter tot norunt libros qui cudere, tres sunt
Insignes. Languet cætera turba fame.
Castigat Stephanus, sculpit Colineus, utrumque
Gryphius edocta mente manuque facit.

Sébastien Gryphe a fait une Préface à son Virgile, qui est tout-à-fait bien écrite (3). Celle qu'il a mise devant son Politien, est aussi fort belle.

Il y avoit à Venise en 1557. un Imprimeur du nom de Jean Gryphe.

XVI.

Ce que dit Mr. Baillet que Grégoire de Nazianze a été appelé le Jeune Théologien, *n'est pas véritable.*

MONSIEUR BAILLET. *Le second à qui on a donné par honneur le titre particulier de* Théologien *dans l'Eglise, est S. Grégoire de Nazianze: qui l'a mérité par l'excellence de ses écrits en général; & en particulier, par les quatre Discours admirables qu'il a faits sur la Théologie: où il prouve à fonds la Doctrine Catholique sur la Trinité, & ruine tous les faux raisonnemens* Tome. 1. pag. 51.

imprimez au revers du premier feuillet de la bellissime edition des Odes *Salmonis Macrini* in 8. 1537.

¶ 3. Toutes ces louanges outrées que les Auteurs ont données à Sebastien Gryphe ne sont pas de sûrs garans de son érudition. L'on sait assez de quoi un Auteur est capable, quand il a besoin du secours d'un Imprimeur ou qu'il veut lui témoigner sa reconnoissance. Je veux croire que Gryphe n'étoit pas ignorant, mais qu'il ait été aussi savant qu'on voudroit nous le faire croire, c'est dequoi je doute fort. N'est-ce pas une flaterie manifeste que celle de ce Poëte outré qui ose le préferer à Robert Etienne le plus habile Imprimeur & l'un des plus savans hommes de son tems. Les éditions de Gryphe sont à la vérité nettes; il y en a même quelques-unes d'une beauté sans égale, mais elles ne sont ni si belles généralement ni si correctes, que celles de Rob. Etienne. Qu'on y regarde même de près, j'ose dire qu'on les trouvera la plupart toutes pleines de fautes. Je n'ai point vû la Préface de cet Imprimeur sur Virgile, j'ai seulement vû celle qu'il a mise sous son nom au devant de son Politien de la 1. édit. Elle est des plus courtes & n'a rien, ce me semble, que d'assez commun. J'y ai même remarqué un certain *Scabrosus*, mot constamment barbare, & qui seul devoit empêcher M. Ménage de trouver cette Préface si belle.

mens des Hérétiques. Et quand il est appelé par les uns le Second Théologien, *& le* Jeune *par les autres, il faut entendre selon la pensée de ceux qui l'appelent ainsi, que c'est toûjours par rapport à S. Jean l'Evangeliste: qu'ils appeloient* le premier & l'ancien Théologien.

MENAGE. Mr. Baillet s'est tout-à-fait mépris en cet endroit. Il est vrai qu'on eût pû appeler Gregoire de Nazianze *νέος Θεόλογος*: de la même façon qu'on a appelé *novus Bacchus*, ou *novus Liber*, ou *novus Dionysius*, Marc Antoine le Triumvir, & l'Empereur Caracalla; & l'Imperatrice Julie, & Sabine, *νέα Δημήτηρ*: & la fille de Germanicus, *νέα Ἰουλία*: & Cléopatre, *νέα Ἶσις*: Mr. du Cange a raporté tous ces exemples dans son Glossaire Grec: où il a ensuite remarqué, que plusieurs Empereurs de Constantinople ont pris le tître de *Nouveau Constantin*, & qu'Arrien de Nicomédie fut appelé *νέος Ξενοφῶν*: & qu'on a ajoûté le mot de *νέος* aux noms propres de plusieurs Saints, pour les distinguer des autres Saints de leurs mêmes noms, lesquels les ont précédez: comme à S. Estienne, qui vivoit sous Copronyme: à S. Paul Patriarche de Constantinople: à un S. Basile: à un S. Barthelemi: à un S. Luc Stylite: à un S. Acharion, &c. Mais jamais S. Gregoire de Nazianze n'a été appelé ni *le Jeune* ni *le Second Théologien*. Et quand quelqu'un est cité sous le nom de *νέος Θεόλογος* c'est-à-dire, de *Nouveau Théologien*; s'il est vrai que quelqu'un soit cité de la sorte simplement; cela doit s'entendre, non pas de S. Grégoire de Nazianze; mais ou de Siméon le Métaphraste, selon l'opinion de Joseph Evêque de Modom, dans son Apologie pour le Concile de Florance contre Marc d'Ephése: dont voici les termes; *Καὶ Συμεὼν δὲ ὁ νέος Θεόλογος ὁ καὶ Μεταφραστὴς καλούμενος*, qui est aussi celle du Pere Théophile Renaud dans son Traité *de Theophilis*: ou bien de Siméon Prévost de S. Mamez de Xérocerque, selon l'opinion de Leo Allatius dans sa Diatribe *de Simeonum Scriptis*, page 143. *Male Juniorem* Theologum *cum Metaphraste confundit Methonensis, aliquorum Codicum Manuscriptorum auctoritate deceptus, qui Tractatulos Symeonis Præpositi Sancti Mamantis sub hoc titulo notant*, *τοῦ Μεταφράστου καὶ νέου Θεολόγου ἕτερα κεφάλαια*. Ce sont les termes de Leo Allatius. Le Cardinal Bona dans sa Notice des Ecrivains citez dans ses livres de la Psalmodie, est de l'opinion d'Allatius. S. Grégoire de Nazianze a été appelé simplement *Le Théologien*. C'est ainsi qu'il est qualifié à la tête de ses Ouvrages. Anastase le Sinaïte dans ses Questions & Réponses sur l'Ecriture Sainte, page 62. & 152. l'apele du même nom, *τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου*, & l'Auteur de sa Vie a écrit, qu'il est le seul qui après S. Jean l'Evangéliste, a été appelé *Θεόλογος*. Voici la source de l'erreur de Mr. Baillet. Le Cardinal Bona a dit au lieu allégué: *Simeonis Præpositi Monasterii Sancti Mamantis: quem Græci Novum Theologum post Nazianzenum vocant*. Ce qui doit signifier que S. Grégoire de Nazianze aïant été appelé *le Théologien*, on a appelé ensuite ce Siméon, *le Jeune Théologien*. Cela paroît par ces paroles du même Bona, à l'article de Grégoire de Nazianze: *Gregorius Nazianzenus, dictus* Theologus. J'oubliois à remarquer que S. Jean Climaque dans son Degré XXI. aïant cité Grégoire le Théologien; l'Auteur des Eclaircissemens sur le livre de S. Jean Climaque; qui est Mr le Maistre; a crû que ce Grégoire étoit le Pape S. Grégoire. Voyez ses raisons.

XVII.

Ce que dit Mr. Baillet, que quelques-uns ont crû que Cassiodore avoit fait perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, est dit contre toute sorte d'apparance.

MR. BAILLET. *Plusieurs ont crû que Cassiodore nous avoit fait perdre l'His-* Tom. 2. pag. 155.

¶ 1. On cite en marge Turnébe dans sa Préface sur Oppien (car j'aime mieux Oppien qu'Oppian qui sent trop le vieux) comme si c'étoit dans une Preface que Turnebe se fût plaint du vol de ses corrections. Il n'a point fait du tout de Preface sur Oppien. On ne voit de lui qu'un avis au Lecteur à la fin de ces Corrections; & cet avis est si court qu'à trois lignes près M. Ménage l'a presque cité tout entier. Ce qui peut avoir donné lieu au soupçon qu'on a eu de Bodin, est qu'il ne passoit pas pour un fort habile homme en Grec. Grotius dans la 353. Lettre de l'édition in fol. appelle Bodin *Gratis*.

l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, en l'abregeant. Mais on n'a point grand sujet de croire que la Compilation de Cassiodore nous ait fait faire une perte fort considérable, puisque l'Ouvrage d'Epiphane le Scholastique n'étoit qu'une version pitoyable de Socrate, Sozoméne & Théodoret de laquelle on peut dire que la privation nous est plus utile que la possession ne nous en seroit avantageuse.

MENAGE. Mr. Baillet ne fait pas l'Histoire de cette Histoire Tripartite de Cassiodore. La voici: Socrate, Sozoméne, & Théodoret, avoient composé chacun une Histoire Ecclésiastique. Ces Histoires n'étant point traduites en Latin du tems de Cassiodore, Cassiodore pria son ami Epiphane le Scholastique de les traduire. Epiphane le Scholastique les traduisit. Et Cassiodore aïant ensuite rangé par l'ordre des tems ce qui étoit dans ces Histoires; il en composa une Collection, qu'il appela *l'Histoire Tripartite*, parce qu'elle étoit composée des Histoires de ces trois Auteurs, Socrate, Sozoméne, & Théodoret. Comment donc Cassiodore auroit-il pû faire perdre l'Histoire Tripartite d'Epiphane le Scholastique, puisqu'Epiphane le Scholastique n'a point fait d'Histoire Tripartite; & que c'est au-contraire Cassiodore qui l'a faite; & que c'est lui qui l'a nommée de la sorte.

XVIII.

Méprise de Mr. Baillet touchant un Ecrit du Cardinal Bona.

Tom. 2. pag. 32. MOnsieur BAILLET. *Le Cardinal Bona a fait voir qu'il étoit assez judicieux Critique dans le Jugement des Auteurs Liturgiques qu'il a mis à la tête de ses livres de la Psalmodie.*

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas lu ce Jugement du Cardinal Bona. S'il l'avoit lu, il y auroit vu que ce Jugement comprend généralement tous les Auteurs citez par le Cardinal Bona dans ses livres de la Psalmodie, tant les profanes que les Ecclésiastiques: & que le Cardinal Bona y donne son Jugement sur Anacréon, sur Pétrone, sur Ovide, sur Perse, &c. Voici le titre de ce Jugement: *Notitia Auctorum & librorum qui in hoc Opere citantur, notantur, illustrantur*; & dans ce livre de la Psalmodie, du Cardinal Bona, il n'est point question d'Auteurs Liturgiques. Mais comme long-tems après avoir fait le livre de la Psalmodie, le Cardinal Bona en fit un intitulé *de Re Liturgicâ*; qu'on appele en François *Liturgiques du Cardinal Bona*; cela a brouillé notre homme, & lui a fait parler d'Auteurs Liturgiques.

XIX.

Ce que dit Mr. Baillet que Bodin a volé sa Traduction des Cynégétiques à Turnébe, n'est pas véritable.

BOdin a fait des Notes sur les Cynégétiques d'Oppian: & il les a traduits en vers Latins. Mr. Baillet dit que Bodin a volé cette Traduction & ces Notes à Turnébe. *C'est dommage*, dit-il, *que Bodin avoit volé cet Ouvrage à Turnébe.* Quelle construction? Mais il n'est pas ici question de fautes de Langue. Pour justifier que cette Traduction est de Turnébe, Mr. Baillet nous renvoye à la France Orientale de Mr. Colomiés: mais où il n'est rien dit de semblable. On y rapporte seulement une Lettre de Bongars à Rittershusius, où Bongars dit qu'on ne doutoit point que les corrections de Bodin sur Oppian ne fussent de Turnébe. L'édition de ce livre de Bodin a précédé la mort de Turnébe de plusieurs années. Et Turnébe qui s'est plaint (1) qu'on lui avoit volé quelques-unes de ses corrections sur Oppian ne s'est point plaint qu'on lui ust volé cette Traduction. *Septem abhinc annis leviter emendaveram Oppianum de Venatione, partim animi conjecturâ, partim libri veteris ope: Eas emendationes quidam usur-*

(C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Oppien.* Tome 2. pag. 183.) (pag. 75.) (Dans sa Preface sur Oppian.)

cis literis vix imbûtum. Je ne sais au reste si Turnébe a eu Bodin en vuë dans la plainte rapportée par M. Menage; tout ce que je sais est que Bodin lui-même s'est plaint de Turnébe sans le nommer quand il a dit chap. 5. de sa Méthode. *Quos ego libros* (Oppiani de Venatione) *cum Latino versu, & Commentariis illustrassem; quidam Grammaticus eosdem libros Oratione solutâ, quantum libuit de meo labore detrahens, iterum pervulgavit.* Ce qui est une plainte ridicule, & qu'il n'auroit osé faire du vivant de Turnébe.

usurpavit, & sibi donavit: quas tamen non putabam tanti ut in furtivis rebus esse deberent. Eas à nobis vindicatas & recuperatas esse, nemo conqueri debebit: Nam rerum furtivarum lege æterna est auctoritas. Scaliger dans son premier Scaligerana, dit aussi que Bodin lui a pris des pages entiéres de son Varron. Et il est assez vrai-semblable que Bodin ait pris à Turnébe quelques unes de ses Emendations sur Oppian. Mais il n'est ni vraisemblable ni véritable qu'il lui ait pris cette Version en vers.

XX.

Mr. Baillet n'a point lû les Originaux. Plusieurs particularitez de Démosthéne de Marseille Médecin Gaulois, ignorées par Mr. Baillet.

Tome I. pag. 104.

MOnsieur BAILLET. *Un des plus renommez d'entre les Médecins Gaulois a été sans doute Démosthéne, dont il nous est resté quelques fragmens dans les Oeuvres d'Aëtius d'Amide. C'étoit un homme d'une industrie toute extraordinaire, & que Galien admiroit particuliérement pour sa grande expérience & son exactitude achevée.*

MENAGE. Il est vrai qu'il y a divers fragmens des livres de ce Démosthéne dans Aëtius: & tous ces fragmens se trouvent inférez dans le 7. livre d'Aëtius.

Il est vrai aussi que Galien a parlé de ce Médecin Gaulois en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais il est faux qu'il en ait parlé avec cette admiration, dont parle Mr. Baillet. Cette admiration, & cette grande expérience, & cette exactitude achevée, sont de l'invention de César Egasse du Boulay *, Greffier de l'Université de Paris, que Mr. Baillet a cité pour son garand. Mr. Baillet, comme je l'ai déja remarqué, est un Copiste de Copiste.

* Dans son Traité de *Academiis veteribus Galliæ*, imprimé au commencement du I. Tome de l'Histoire de l'Université.

J'ai écrit l'Histoire des anciens Médecins, & afin que Mr. Baillet ne m'accuse pas d'imposer en cela à mes Lecteurs, je veux bien l'avertir qu'il est fait mention de cette Histoire non imprimée dans la Préface de la Bibliothéque des Médecins de Martinus Lipénius, & dans une Lettre de Henri Meibomius fils de Jean, à George Jérôme Wolfchius Médecin d'Ausbourg: & dans les Mélanges Historiques (page 86.) de Mr. Colomiez (t).

Voici ce que j'ai remarqué dans cette Histoire à l'égard de notre Démosthéne. Il étoit de Marseille, comme nous l'apprenons de ces mots de Galien, παρὰ Δημοσθένει τῷ Μασσαλεώτῃ, qui sont du livre cinquiéme des Compositions des Médicamens par les genres, à la page 391. ligne 52. de l'édition Grecque de Bâle. Il vivoit sous Néron: car selon Galien, livre 4. de la Différence des poux, page 46. de la même édition, il étoit disciple d'Alexandre surnommé *le Philaléthe*, lequel vivoit du tems de Strabon sous l'Empereur Tibére. Strabon livre 12. vers la fin: συνέστη δὲ καθ' ἡμᾶς διδασκαλεῖον Ἡροφιλείων ἰατρῶν μέγα ὑπὸ Ζεύξιδος, καὶ μετὰ ταῦτα Ἀλεξάνδρου τοῦ Φιλαλήθους. Et il fut surnommé *Philaléthe* comme son Maître Alexandre. τοῦ Δημοσθένους, ὡσαύτως τῷ διδασκάλῳ Φιλαλήθους ἐπικληθέντος, dit Galien à l'endroit ci-dessus allégué du livre 4. de la Différence des poux. Galien produit une de ses emplâtres au livre 5. des Compositions des Medicamens par les lieux, à la page 228. ligne 21. de l'édition dont nous avons parlé. Il avoit fait trois livres des Maladies des yeux: ce que j'ai appris du livre 4. de la Difference des poux page 46. Et c'est de ces livres que sont pris les fragmens citez par Aëtius, dont il a été parlé. Et ces livres, selon le témoignage de Galien, dans son livre 5. des Compositions des Médicamens par les genres, page 415. étoient fort estimez. Le Mazzoné, dans son Commentaire sur la Comédie de Dante, le fait Auteur du Poëme des Bithyniaques. *Le cose di Bitinia raccontate in un Poëma da Demostene, non Oratore, ma Medico, come à scritto Stefano.* Ce Mazzoné étoit le premier Critique d'Italie de son tems. Et le Salviati en a parlé comme du plus grand homme du monde, en ces termes: *Uomo, se mai ne fù alcuno, scienziato in supremo grado; cittàdino in tutti i linguaggi; maestro perfettissimo in tutte le facultà; che tanto sà di quanto si rammemoria; di tanto si rammemoria*

(t) M. Colomiez pag. 121. de son Recueil de particularitez, 1668. de l'édition de Paris, parle bien d'une ébauche que M. Ménage lui avoit fait voir du dessein qu'il avoit d'écrire l'histoire des anciens

moria quanto egli à letto; ed tanto à letto, quanto eggi si trova scritto. Cependant ce grand Critique s'est tout-à-fait trompé en fésant Démosthéne le Médecin Auteur du Poëme des Bithyniaques. L'Auteur de ce Poëme c'est Démosthéne de Bithynie, comme il paroit par plusieurs endroits de Stephanus le Géographe; duquel nous aprenons, au mot Ὀλιζῶν, qu'il avoit aussi écrit des Origines des Villes (2).

J'oubliois à remarquer que nôtre Démosthéne étoit de la Secte d'Hérophile: car son Maître Alexandre le Philaléthe étoit de la même Secte, comme nous l'aprenons de Galien au lieu allégué du 4. livre de la Différence des poux.

XXI.

Fausse citation de Mr. Baillet du livre de mes Observations sur la Langue Françoise.

Tome I. pag. 119. MONsieur BAILLET. *L'Amiral de Joyeuse donna une Abbaye pour un Sonnet, au rapport de Mr. de Balzac. Et Mr. Ménage ajoûte, que le même Amiral ne fit point de difficulté de donner dix mille écus pour une piéce impertinente qui lui avoit plû.* Et là-dessus il cite, dans ses Preuves, la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoise, à la page 26.

MENAGE. Je ne sai ce que c'est que cette Histoire de l'Amiral de Joyeuse, dont Mr. Baillet me fait l'Historien. Et je n'en ai jamais parlé, ni dans l'endroit de mes Observations sur la Langue Françoise cité par Mr. Baillet; ni dans aucun autre de mes Ouvrages.

Mr. Baillet m'a pris pour Mr. de Balzac: car c'est Mr. de Balzac qui a écrit cette particularité de l'Amiral de Joyeuse: & c'est dans sa Dissertation sur les deux Sonnets qu'il l'a écrite, au Chapitre VIII.

XXII.

Fausse citation de Mr. Baillet du livre de l'Histoire Philosophique de Jonsius. Calomnie de Mr. Baillet au sujet de mon Laërce.

MOnsieur BAILLET. *Le dernier & le plus considérable de ces Critiques* (il parle des Commentateurs de Laërce) *est sans doute Mr. Ménage: qui paroit néanmoins n'être pas encore entiérement satisfait de ce fruit de ses veilles: & qui témoignoit, il y a quelque tems, être en disposition de le retoucher pour une nouvelle édition. Et de fait, Jonsius prétend que nonobstant les soins & les observations de Mr. Ménage* (il falloit dire, *nonobstant les corrections & les restitutions*) *il ne laisse pas d'y avoir encore des endroits corrompus, desunis, transposez, & mutilez, dans les livres de Diogéne Laërce.* Et là-dessus il cite Jonsius à la page 278. du livre troisiéme de son Histoire des Philosophes. Tome 2. Page 66.

MENAGE. Qui n'y seroit trompé? Quand mon Diogéne Laërce a parû, Jonsius étoit mort il y avoit déja quelques années: & ainsi Jonsius ne peut avoir fait mention de mes Commentaires sur cet Auteur. Le livre de Jonsius fut achevé d'imprimer en 1659. & mon Laërce en 1664. Et Jonsius mourut avant la publication de son livre. Ce que Jonsius a dit dans son Histoire Philosophique, au lieu allégué, que dans les écrits de Diogéne Laërce il y avoit encore des endroits corrompus, desunis, transposez, mutilez, doit donc s'entendre des éditions antérieures à la mienne. Mais Mr. Baillet qui attaque ma réputation de tous côtez, a été bien-aise de faire croire que mes Observations sur Laërce ne méritoient pas les loüanges que leur a données Mr. Pearson Evêque de Chester, le plus savant des Anglois. Il est vrai qu'elles ne les méritent pas; mais comme Mr. Pearson me louë de modération & de candeur, & que Mr. Baillet m'attaque de ce côté-là à outrance, je demande permission à mes Lecteurs de raporter ces loüanges dans la Remarque suivante, afin de les opposer à la calomnie de Mr. Baillet.

XXIII.

ciens Médecins, mais il n'en dit pas un mot dans ses Mélanges historiques.

¶. 2. C'est le même apparemment qui avoit fait un Traité des Ports περὶ λιμένων, & que le Scholiaste d'Apollonius cite sur le 297. & 534. vers du 2. livre des Argonautiques.

XXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire, au sujet de Mr. Péarson, Evêque de Chester en Angleterre.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 260. de son second tome, que Mr Péarson a donné des Notes & des Corrections sur Diogéne Laërce: ce qui est tres-faux sauf le respect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Mr. Péarson n'a rien fait sur Diogéne Laërce: mais il a fait imprimer Diogéne Laërce *Diversorum*: qu'il a dédié au feu Roi d'Angleterre Charles II. Et au sujet de mes Observations sur cet Auteur, il a ajouté à son Epître Dédicatoire une grande Lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. C'est dans cette Epitre Dédicatoire, qu'il m'a appelé *un grand ornement de l'Eglise Gallicane:* aïant remarqué quelque sorte d'érudition dans mes écrits, & croyant que je fusse véritablement Abbé, parce-qu'on m'appeloit *l'Abbé Ménage. Harum reliquiarum* (Il parle de l'Histoire des Philosophes) *locupletissimus penus, ac pæne solus, est Diogenes Laërtius: in quo illustrando cùm nonnulli operam suam haud malè collocassent, novissimè* ÆGIDIUS MENAGIUS, *Ingens Ecclesiæ Gallicanæ ornamentum, pro eo quo est ad bonarum literarum studia promovenda liberali animo, Observationes suas, sanè doctissimas, in hanc Insulam nostram imprimendas, edendasque misit.* J'ai fait le premier des railleries de cette méprise. Mr. Baillet a pris la chose sérieusement. Il a apprehendé que la Postérité sur le témoignage de Mr. Péarson ne me prît pour le plus grand ornement de l'Eglise Gallicane de nôtre siécle, au préjudice de Mr. de Harlay Archevêque de Paris. Et là-dessus, il a averti le Public que Mr. Péarson Prélat Protestant, en me donnant cet Eloge, avoit û seulement égard à mon bénéfice: qui est le seul endroit par où j'ai quelque rapport à l'Eglise Gallicane. Et parce qu'il a sû depuis que je n'avois point de bénéfice, il en a aussi averti le Public dans ses Rétractations: tant il est homme de bonne foi.

Il me reste à parler de la Lettre que m'a écrite Mr. Péarson au sujet de mon Laërce. Il me dit dans cette Lettre: *Quid enim? Qualis illa est diligentia tam varium Scriptorem ubique pressis vestigiis sequi; non desultoriè, ut amant plerumque Critici, sed tenore perpetuo explicare: ad minima quæque animum advertere: difficultatem nullam dissimulare! Quàm infinita lectionis indicium, Catalogos veteres supplere: Autores cognomines addere: opera & scripta Philosophorum omissa eruere, adnotare, congerere: unius cujusque sectarum Principis Discipulos hinc inde colligere, & simul Lectoris adspectui exhibere: Id denique facere quod Laërtius, tot veterum voluminibus stipatus, voluit, neque fecit: Quanta vis ingenii, tot loca planè desperata restituere: tot mendosa repurgare: tot obscura illustrare: tot mutila resarcire: tot errores colligere: omniaque, aut ex Manuscriptorum fide, aut certissimis conjecturis sanare! Quantum verò Judicium in aperiendis Antiquorum placitis, dijudicandisque sententiis, plerumque obscuritate involutis, & præ affectata brevitate, aut methodi neglectu, confusis: in deligendis, excerpendis, afferendisque, iis præcipuè ex optimis antiquissimis Scriptoribus etiamnum exstantibus quæ ad utilitatem potiùs quàm ad pompam spectant.* Je ne reconnois de toutes ces louanges que celles qui regardent le travail & la diligence: car pour celles qui regardent l'esprit & l'érudition, je ne les mérite point. Mais je croi mériter celles que me donne ensuite Mr. Péarson touchant ma modération & ma candeur. Les voici: *Quanta denique animi moderatio! quantus candor! veram Criticam cum nullius famæ dispendio exercere; nullius existimationem lædere; nullius erroribus insultare; nusquam ex mustaceo Laureolam quærere: per quos profeceris, tam apertè profiteri: à viris doctissimis non nisi salvo ipsorum honore unquam dissentire: ut exclamare cogar, ô Jecur verè Criticum sine splene!*

C'est le témoignage qu'a rendu de mes mœurs & de mes écrits un grand Evêque d'Angleterre, & le plus savant des Anglois; que j'oppose à ce que Mr. Baillet, qui est un simple Prêtre, & qui n'est pas sans doute le plus savant des François, a dit contre mes mœurs & contre mes écrits.

Mr.

Mr. Baillet ne manquera pas de m'objecter ici que je parle de moi, & que je me louë. Et je lui répondrai que c'est lui, qui par les choses désobligeantes qu'il a dites de moi faussement, m'a obligé de rapporter cet endroit de la Lettre de Mr. Pearson, Evêque de Chester. C'est ainsi que se justifie Démosthéne devant ses Juges, dans l'éxorde de son Oraison pour la Couronne contre Eschines. *Il est*, dit-il, *naturel aux hommes d'écouter avec plaisir les médisances d'autrui, & avec indignation, les loüanges de soi-même. Mon adversaire s'étant fait écouter agréablement par le mal qu'il a dit de moi, il m'a laissé le discours odieux de mes loüanges. Mais comme c'est lui qui me contraint à parler de moi, & à en parler avantageusement, j'espére, Messieurs, que vous ne m'accuserez point de vaine gloire, si je dis pour ma justification des choses qui me sont avantageuses.* Que si cet exemple d'un Payen ne suffit pas auprès de Mr. Baillet; car Mr. Baillet dit que ma Morale est d'un Payen; je lui alléguerai l'exemple de S. Paul: qui parle de lui, en ces termes, dans sa seconde Epître aux Corinthiens: *je ne croi pas avoir moins fait que les grands Apôtres.* Et ensuite: *Quand je devrois passer pour imprudent, j'ose dire que je suis encore plus qu'eux Ministre de Jesus-Christ. J'ai plus souffert de travaux, plus reçu de coups; plus enduré de prisons. Je me suis vû souvent tout prês de la mort. J'ai reçu des Juifs cinq différantes fois trente-neuf coups de foüet. J'ai été battu de verges par trois fois. J'ai été lapidé une fois. J'ai fait naufrage trois fois. J'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer. J'ai été souvant dans des voyages; dans des périls sur les fleuves; dans des périls de voleurs; dans des périls de la part de ceux de ma nation; dans des périls de la part des Payens; dans des périls au milieu des Villes; dans des périls au milieu des déserts; dans des périls sur la mer; dans des périls entre les faux fréres. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues: des veilles fréquentes; la faim, la soif, des jeûnes réïterez, le froid & la nudité* Et ce qui suit. Et après: *J'ai été imprudent en me glorifiant de cette sorte: c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous à parler avantageusement de moi: puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les Apôtres: encore que je ne fois rien.*

XXIV.

Ce que Mr. Baillet dit que Joseph Scaliger dit que toutes les Lettres attribuées par Laërce aux Philosophes, sont supposées, n'est pas véritable.

MONSIEUR BAILLET. *Enfin Scaliger dit que toutes ces Lettres que Diogéne Laërce attribüe aux Philosophes, sont autant de piéces supposées, & que ce sont des Grecs postérieurs qui les ont forgées.*

MENAGE. Il n'est pas vrai que toutes les Lettres attribuées aux Philosophes par Diogéne Laërce, soient supposées. Les trois grandes Lettres d'Epicure qui contiennent toute sa Philosophie, sont incontestablement d'Epicure. Et il n'est point vrai non-plus que Scaliger ait dit ce que Mr. Baillet lui fait dire. Voici ses termes: qui sont, non pas de la 36. de ses Lettres, comme l'a écrit Mr. Baillet dans ses Preuves, mais de la 306. *de Epistolis Hippocratis quod ex me quæris*; il parle à Vorstius, *antiquas esse scio, ut Democriti, Solonis, Pittaci Mitylenæi, quæ apud Laertium leguntur. Sed quia omnes quæ illis Philosophis à Laertio attribuuntur, multis argumentis confictas à Græcis, quibus nunquam mentiendi voluntas aut facultas defuit, probare possem, ideo eur & de istis Hippocratis dubitem, justissima causa est.* Ce qui ne veut pas dire que toutes les Lettres généralement que Laërce a attribuées aux Philosophes dont il a écrit les Vies, sont supposées: mais seulement celles qu'il a attribuées à Démocrite, à Solon, & à Pittacus. Voilà comme nôtre Critique cite & interpréte de travers les passages. Je remarquerai ici par occasion, que dans Laërce il n'y a point de Lettres de Démocrite. Ce qui donne sujet de croire que dans celle de Scaliger ci-dessus alléguée il faut lire *Heracliti*, au lieu de *Democriti* (1). Diogéne

¶ 1. Je ne le croirois pas. Scaliger a voulu dire seulement que les Epitres attribuées à Hippocrate étoient anciennes aussi bien que celles de Démocrite, & aussi bien que celles de Solon, de Thalès, &

géne Laërce a rapporté une Lettre de Darius à Héraclite, & la Réponse d'Héraclite à Darius.

XXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant Aristarque.

MOnsieur BAILLET. *Le célèbre Aristarque de l'Antiquité érigea chez lui un bureau pour censurer les écrits des autres, sans vouloir jamais rien écrire lui-même: pour ne point laisser de matiere de censurer aux autres.*

MENAGE. Nôtre nouvel Aristarque n'a pas l'honneur de connoître l'ancien Aristarque, quoiqu'il fût si célébre Critique que son nom a été emploié par Cicéron & par Horace pour celui de *Critique*. Qui a dit à Mr. Baillet qu'Aristarque avoit érigé chez lui un bureau de Critique? ne seroit-ce point celui qui lui a dit que j'avois chez-moi une Ecole de Poësie, & que Mr. de Pinchesne avoit été un de mes Ecoliers? C'est une particularité que ce bureau de Critique, qui ne se trouve en aucun Auteur. Mais qui lui a dit qu'Aristarque n'avoit rien écrit? Suidas dit qu'il avoit écrit plus de huit cens volumes de seuls Commentaires; & si on en croit Libérius dans sa Bibliophilie, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, il en avoit écrit plus de mille. Mais il ne faut pas l'en croire. Il faut s'en tenir à ce qu'en a dit Suidas. Et comment Aristarque n'auroit-il rien écrit, ayant fait une nouvelle édition des Livres d'Homére, & les ayant divisez de la façon que nous les avons aujourd'hui, si nous en croyons Plutarque; car selon Elian, cela est dû à Pisistrate. Cette nouvelle Edition est souvant citée par Eustathius. Auroit-il fait cette nouvelle Edition sans rendre raison de sa division?

Il avoit aussi fait des Remarques sur Pindare (& ces Remarques sont citées plus d'une fois par le Scholiaste de ce Prince des Lyriques. πλὴν εἰ μὴ κατὰ Ἀρίσαρχον, νόθα ὥσι τὰ ἔπη ταῦτα. C'est sur la premiére Olympionique, page 15. de l'édition de Rome. Et sur la segonde, page 24. Ἀρίσαρχος τὴν πόλιν, οἴκημα ποταμοῦ προσηγόρευσέ φησι. Et page 34. κρύφιον, Ἀρίσαρχος, χωρὶς τοῦ γράφει κρύφον, καὶ ἀποδίδωσι κρύψιν. Et page 36. sur la troisieme Olympionique: ὁ δὲ Ἀρίσαρχός φησὶ, παρὰ τοῖς Ἀγραγαντίνοις διὰ τιμῆς εἶναι Διοσκόρους. Et sur la cinquiéme, page 47. Ἀρίσαρχος ἀκούει Ὠκεανοῦ θυγατῆρα Καμαρίνην τὴν λίμνην, ἀφ' ἧς καὶ πόλιν ὠνομάσθαι.

Comme cette faute est une des plus grandes de Mr. Baillet, elle a été remarquée par tout le monde: & tout le monde l'en a averti. Il a voulu la pallier, en disant dans ses Corrections: *Je ne suis pas fortement persuadé qu'il faille distinguer le célèbre Critique Aristarque d'avec le Grammairien, à qui Suidas donne plus de* 800. *volumes de composition, comme je l'ai remarqué à la page* 141. *c'est pourquoi j'abandonnerois volontiers les garands sur la foi desquels j'ai dit que ce Critique s'étoit contenté de censurer les écrits des autres sans vouloir rien écrire lui-même.* Qui sont ces garands? Mr. Baillet a û honte de les nommer. C'est Christianus Libérius, Auteur de nulle autorité en ces sortes de matiéres. Voici ses termes, qui sont de la page 21. de sa Bibliophilie: *Sic Aristarchus Grammaticus nullos non reprehendebat, nihil ipse scribens, ne ab aliis reprehendi posset.* Mais qui a jamais distingué le Grammairien Aristarque d'avec le Critique? Et qui a jamais appelé Aristarque le Grammairien, *Aristarque le Critique*? Quoiqu'il fût Critique, on ne l'appeloit point *le Critique:* on l'appeloit *le Grammairien:* le métier des Grammairiens n'étant pas distingué de celui des Critiques.

XXVI.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Platon avoit 80. ans lorsqu'il mit au jour ses Dialogues, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET. *En effet, Platon avoit* 80. *ans quand il mit au jour ses Dialogues qui renferment toute sa Philosophie: après les avoir long-tems supprimez dans l'obscurité de son cabinet.*

MEnage

& de Pittacus, qui se lisent dans Diogéne Laërce, en sorte que ces mots: *qua apud Laërtium leguntur*, ne se rapportent qu'à *Solonis*, *Thaletis*, (mot que M. Menage ne devoit pas omettre) *&* *Pittaci*. S'il y avoit

MENAGE. Il est vrai que Platon fût long-tems avant que de publier ses Ouvrages. Mais aucun des Anciens n'a dit qu'il ne les publia qu'après la quatre-vingtiéme année de son âge: qui étoit une circonstance à ne pas oublier si elle ût été véritable. En ce cas, il les auroit publiez l'année de sa mort: car selon Hermippus dans Laërce, il mourut dans la quatre-vintiéme année de son âge. Jonsius, qui est un des Auteurs favoris de Mr. Baillet, a écrit au chapitre 8. du livre 1. de son Histoire des Philosophes, que le Gorgias de Platon fût publié la 100. Olympiade. Et ainsi ce Dialogue auroit été publié huit ans avant la mort de son Auteur: car Platon mourut la premiére année de la 108. Olympiade.

Il est au reste très-faux que Platon ait tenu ses Dialogues supprimez dans l'obscurité de son cabinet. Il les lisoit, & les donnoit à lire à tout le monde. Athénée a écrit au chapitre dernier du Livre 11. de ses Dipnosophistes, que Gorgias ayant lû dans une assemblée le Dialogue de Platon intitulé *le Gorgias*, il dit à ceux qui étoient présents à cette Lecture, qu'il n'avoit rien dit de tout ce que Platon lui fésoit dire dans ce Dialogue. Et il ajoute, que Phædon avoit dit de lui la même chose après avoir lû le Dialogue de l'Immortalité de l'Ame, intitulé *le Phædon*. Le même Auteur a écrit que Protagore ayant lû le Dialogue qui porte son nom, dît que Platon savoit bien brocarder, *ὡς καλῶς οἶδε Πλάτων ἰαμβίζειν*. Et Diogéne dans la Vie de Platon dit que Platon ayant lû son Dialogue de Lysis à Socrate, Socrate dît en s'écriant, *Quels mensonges ce jeune homme dit de moi!* Il dit aussi que Favorin avoit écrit, que Platon lisant son Dialogue de l'Ame, tout le monde se retira, à la reserve d'Aristote qui l'entendit tout entier.

XXVII.

Ce que dit Mr. Baillet que Jules Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode d'Horace Donec gratus eram tibi, *que d'être Roi de Perse, n'est pas véritable. Mr. Baillet n'a jamais lû toute entière la Poëtique de Jules Scaliger qu'il cite sans cesse.*

MOnsieur BAILLET, qui cite sans cesse la Poëtique de Jules Scaliger, ne l'a jamais luë toute entière. Il dit à la page 102. du quatriéme Tome: *Jules Scaliger témoignoit qu'il auroit mieux aimé être l'Auteur de la neuviéme Ode d'Horace du 3. livre, que d'être Roi de Perse; ou même avoir fait la 3. du 4. livre, que d'être Roi d'Arragon: comme l'ont remarqué à l'envi Mr. Guéret, Mr. Dacier, Mr. Teissier; & d'autres personnes de Lettres* Et à la Note sur cet endroit: *l'Ode qui au goût de Scaliger vaut mieux que le Royaume de Perse, est la 9. du 3. livre. C'est un Dialogue d'Horace & de Lydia, qui commance par* Donec gratus eram tibi. *Celle qui vaut mieux que le Royaume d'Arragon, est la 3. du 4. livre à Melpoméne, qui commance par* Quem tu, Melpomene.

Jules Scaliger n'a point parlé de ce Royaume de Perse. Voici ses termes: qui sont du chapitre 7. du livre 6. de sa Poëtique: *Inter cæteras verò*, (il parle des Odes d'Horace) *duas animadverti, quibus ne ambrosiam quidem aut nectar dulciora putem. Altera, est tertia quarti libri;*

Quem tu, Melpomene, semel
Nascentem placido lumine videris.

Altera, noua ex tertio;

Donec gratus eram tibi.

Quarum similes malim à me compositas, quàm Pythionicarum multas Pindari, & Nemeonicarum: quarum similes composuisse, quàm esse totius Tarraconensis Rex. Et Mr. Dacier sur l'Ode *Donec gratus eram tibi*, n'a fait mention ni du Royaume de Perse ni de celui d'Arragon. Il a fait seulement mention de ce dernier Royaume sur l'Ode *Quem tu, Melpomene.* Mr. Teissier n'a point non-plus parlé de ce Royaume de Perse. C'est dans son Eloge de Bucanan par Mr. de Thou, où il a parlé de ce jugement de Jules Scaliger tou-

avoit quelque chose à reformer dans le texte de cette Epitre de Scaliger, ce seroit en cet endroit, *antiquas eas scio esse*, où je croirois qu'on liroit avec plus de justesse, *antiquas eas juste esse*.

touchant ces deux Odes d'Horace: mais où il n'a fait autre chose que de citer l'endroit de mes Observations sur Malherbe, où j'ai dit que Passerat disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait l'Ode de Ronsard au Chancelier de l'Hopital que d'être Duc de Milan, & que le Pere Bourbon disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les Séaumes de Bucanan, que d'être Archevêque de Paris: de la même façon que Scaliger disoit qu'il ût mieux aimé avoir fait les deux Odes d'Horace dont nous venons de parler, que d'être Roi d'Arragon. Pour Mr. Guéret, il est vrai que dans son Livre de la Guerre des Auteurs, à la page 97. il a écrit que Scaliger préféroit l'Ode d'Horace *Donec gratus eram tibi* au Royaume de Perse. Ce qui confirme ce que j'ai dit tant de fois que Mr. Baillet ne cite pas les Auteurs de la premiere main, pour me servir de cette expression de feu Mr. de la Thibaudiere. Ce qui a brouillé la mémoire de Mr. Guéret, c'est ce vers d'Horace, *Persarum vigui Rege beatior.*

Mais que veut dire Mr. Baillet en disant *que d'être Roi de Perse, ou même que d'être Roi d'Arragon?* Comme si le Royaume d'Arragon valoit mieux que celui de Perse. Il est à remarquer que *Rex totius Tarraconensis*, signifie proprement Roi de toute l'Espagne Tarraconnoise (1).

J'ajoute à toutes ces remarques, que le Pere Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme page 141. préfere l'Ode *Donec gratus eram* à celle de *Quem tu Melpomene:* parce que c'est un Dialogue: & qu'il s'étonne que Scaliger n'ait pas fait cette remarque.

XXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que le Livre de Militia Romana *imprimé sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse, est très-faux.*

MOnsieur Baillet dit à la page 196. de son segond Tome que le Livre *de Militia Romana* publié par Lipse sous le nom de Lipse, n'est pas de Lipse. Il est très-faux que ce Livre ne soit pas de Lipse. Lipse n'étoit point un plagiaire (2). Et tous ceux qui ont parlé de cet Ouvrage, en ont parlé comme de son Ouvrage. Daniel Heinsius, contemporain de Lipse, dans la Lettre qu'il a écrite à Casaubon sur la mort de Scaliger, en parle comme d'un Ouvrage de Lipse. *Existimo postremos quibus ante mortem usus est Auctores; Polybium, & Lipsii de Militia Romana libros fuisse.* Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est cet endroit du Second Scaligerana, page 143. *Lipsius libro de Militia Romana, omnia cepit ex Francisco Patritio, qui Italicè scripsit ea de re.* Est-ce à dire que Lipse n'est pas Auteur de ce Livre? Par ce raisonnement Mr. Baillet ne seroit pas Auteur d'un nombre infini de Chapitres de son Livre, qu'il a pris des Féseurs d'Eloges.

XXIX.

Justification des quatre vers que j'ai faits sur le Poëme intitulé Asinus in Parnasso.

MOnsieur Baillet. *Mais nous ne pourrions pas produire un Poëte plus zélé pour la gloire de Mr. Ménage que l'Auteur du Songe appelé* Asinus in Parnasso; *si toutefois l'on peut dire que Mr. Ménage ne nous ait pas trompé en nous révélant son nom, & en voulant nous persuader que c'est un François. Cet Auteur adjuge à Mr. Ménage le premier rang d'après Phébus, immédiatement, sur le Parnasse, & lui donne la préséance généralement sur tous les Poëtes sans exception. Mr. Ménage dont la modestie a souffert prodigieusement en cette rencontre, s'est cru obligé d'aller promptement au devant de la colére de Mr. de Santeuil & de Mr. du Périer, à qui on faisoit une injure si visible: & pour les appaiser, il fit cette Epigramme Latine, qui est encore un monument de sa vertu:*

Sacro

¶ 1. J'aimerois mieux *Tarragonnoise.*

¶ 2. Quoique dans le fond Lipse n'ait pas été un plagiaire, & que les raisons qu'il produit pour sa justification dans l'Epitre 10. de la 1. Centurie *ad Belgas*, puissent servir de réponse à toutes les accusations non seulement du Président du Faur, mais encore de Muret, de Giphanius, de Scioppius, de Scaliger, de Richard Montaigu, de Boulenger, de Saumaise, &c. (P. Faber *in Agonistico*, Muret. *epist. ad Lips.* Giphan. *epist. ad Muret.* Scioppius *in Priap. carm.* 8. Scaligerana posteriora, V. *Lipsius*, & V. *Muretus*, Bulengerus *lib.* 12. *hist. sui temporis.* Gonthe-

Sacro in vertice, qui Chorus sedebat
Vatum, ultro mihi detulisse primas
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoli, Pererique? Somniabat.

Nous avons toujours oüi dire qu'on ne témoigne jamais mieux que l'on mérite une Dignité, ou un rang de distinction, que lorsqu'on le refuse par un véritable sentiment de modestie. Mais on n'a point donné lieu à Mr. Ménage de mettre cette belle vertu dans tout son jour, puisqu'il n'a point souffert de tentation, & qu'on ne lui a présenté ce premier rang qu'en songe.

MENAGE. Comme je suis celui que Mr. Baillet a le plus maltraité dans son Livre, plusieurs de ceux qui ont fait des vers contre ce Livre, me les ont adressez: & entr'autres, le Pere Lucas & le Pere Commire de la Compagnie de Jesus. Celui-ci m'a adressé un Poëme intitulé *Asinus in Parnasso*. Il dit dans ce Poëme qu'étant endormi, il songea qu'il étoit dans une Colline de la Montagne au double sommet, où étoient les plus célébres Poëtes Grecs, Latins, & François: que j'y étois aussi: & que tous ces Poëtes d'un commun consentement, me donnerent le premier rang après Apollon.

In altero sedere Parnassi jugo
Videbar. Aderant ingenii & scientiæ
Quos laude claros fama super astra extulit,
Graïque, Romanique; & utrisque æmulos
Quos Litterarum Gallia eduxit parens:
Omnes decorum floribus vincti caput.
His mistus aderas tu quoque; & Phœbo locum
Tibi omnis ultro proximum dederat Chorus.

Je sai bien que je ne mérite pas ces louanges: & celui qui me les a données, le fait bien aussi. Mais comme la Poësie aime l'Hyperbole, les Poëtes ont accoutumé de donner de ces louanges hyperboliques aux personnes qu'ils louent. Dans leur langage, tous les vaillans sont aussi vaillans que Mars; toutes les Belles aussi belles que Venus; & tous les Poëtes font des vers comme Apollon. *Plus Mars que Mars de la Thrace: Telle n'est point la Cythérée: Proxima Phœbi versibus ille facit.* Le Pere Commire ne doit donc pas être blâmé de m'avoir donné ces louanges: & je dois être loué de les avoir rejettées, par ces vers, que Mr. Baillet a mal représentez.

Sacro in vertice qui sedent Poëta,
Ultro omnes mihi detulisse primas,
Dixit Commirius. Quid invidetis,
Santoli, Pererique? Somniabat.

Y-a-t-il au reste quelque chose à dire à cette Epigramme: soit du côté du sens: soit du côté de l'expression: soit du côté de la modestie? J'avouë ingénument que je n'ai pas assez d'esprit pour comprendre la finesse de la raillerie que nôtre Aristarque a faite de moi en cette occasion.

Le Pere Commire, après avoir fait son *Asinus in Parnasso* au sujet des ignorances grossiéres de Mr. Baillet, fit ensuite au sujet de ses jugemens cornus, son *Asinus judex*. Ce Poëme sera produit au chapitre 30. il fit ensuite son *Asinus ad lyram*, & un de ses Confreres, dont le nom n'est pas venu à ma connoissance, fit depuis à son imitation, sur le même sujet, un Poëme intitulé *Asinus Pictor*. Et c'est à l'occasion de ces quatre Poëmes qu'on a fait cette Epigramme, par laquelle on donne avis aux Grammairiens de ne plus offanser les Poëtes, comme a fait Mr. Baillet.

Grammaticissimi de plebe unus, ludique Magister,
Expers judicii, Doctrinæ BAJULUS expers,
Vatesque, & Vatum sanctos carpebat amores.
Non tulit Vatum princeps COMMIRIUS.
Ipsum

Car-

sherius *de Jure Manium* 22. Salmasius *epist.* 93. sur quoi l'on peut voir Thomasius *de plagio*, & Jean Albert Fabrice dans sa *Decas decadum*.) Il faut pourtant avouër qu'il auroit mieux fait d'éviter ces sortes de reproches en faisant quelque mention des Auteurs, à qui il ne pouvoit disconvenir qu'il n'eût quelque obligation. Ce que personne n'a rémarqué de Lipse est que pour illustrer plusieurs endroits du Traité de Seneque *de Clementia*, il s'est servi des mêmes citations dont Calvin alors Catholique, & qui n'avoit pas vingt-trois ans complets, s'étoit servi avant lui dans le Commentaire qu'il fit imprimer à Paris sur le même Traité l'an 1532.

Carmine sublimi, victuro Carmine in ævum,
Ilicet in stolidum vindex mutavit Asellum.
Et nunc ecce vocat Lutecia tota Rudentem,
Contemptorem illum Vatum, Vatum illum inimicum.
Discite, Grammatici, doctos non temnere Vates.

XXX.

Réponse à la Réponse de Mr. Baillet, au sujet des Abeilles du Parnasse, dont il est parlé dans l'Asinus in Parnasso *du P. Commire.*

Monsieur Baillet, dans ses Eclaircissemens à la page 5. *Quoique ces vers* (Il parle des vers qui ont été faits contre lui, par le Pere Lucas, par le Pere Commire, par Mr. de Valois le jeune, & par Ménage) *soient du nombre des choses que l'on doit abandonner à la risée publique, & que ce soit peut-être s'opposer mal-à-propos à leur mauvaise fortune, que d'en renouveller la mémoire; je puis dire qu'ils m'auroient fait moins d'honneur s'ils n'avoient point deshonoré mes Adversaires & mes Censeurs. Celui qui s'est chargé de leur cause & de leurs interêts dans le Songe* Asinus in Parnasso, *a cru devoir employer toute sa vertu Poëtique pour les transformer en* insectes volans, *& les faire fondre sur l'animal que Morphée a fait entrer dans son imagination. Mais il n'a point tenu à lui que son indiscrétion ne leur ait été mortelle: & s'il s'est bien souvenu des leçons de son Maître, il a dû supposer que tous ces petits animaux ausquels il compare mes Censeurs, n'ont pû me piquer, ni me laisser leur aiguillon, qu'il ne leur en ait couté la vie* animas in vulnere ponunt. *Grace à l'imprudence du Poëte; grace aussi à la constitution de la nature de l'asne, il se trouve enfin que le gros animal en a été quitte pour quelques legeres insultes, & qu'il a survécu à tous ces petits insectes, qui se sont précipitez à la mort de la maniere du monde la plus mal concertée.*

Ménage. Comme le Baudet du Parnasse n'est pas mort des piqures des Abeilles du Parnasse; car les asnes ont la peau plus dure que les chevaux, dont Pline a dit, *Est in exemplis, equos ab apibus occisos*; ces Abeilles ne sont pas mortes non plus de ces piqures. Et à ce propos, je veux bien avertir Mr. Baillet, que tous les Physiciens ne demeurent pas d'accord que les Abeilles meurent de leurs piqures: ce qui a été remarqué par Pline. Mais quand les piqures des Abeilles seroient mortelles selon le sentiment d'Aristote, de Nicandre, & de Virgile, ce qui a fait dire à Seneque: *utinam quidem homini lex esset, quæ & apibus cum zelo frangeretur nec sæpius liceret nocere quam semel.* Quand, dis-je, ces piqures seroient mortelles aux Abeilles, le Pere Commire ne seroit pas coupable d'avoir fait piquer par les Abeilles l'asne dont est question; les Poëtes ne sont pas obligés de péser scrupuleusement ces choses. C'est sur ce fondement que Mr. Guiet un des plus judicieux Ecrivains de son tans a fait ce beau distique sur les Abeilles des armes d'Urbain VIII.

Urbani quid apes sacro meditantur in orbe?
Dulcia mella bonis, spicula acerba malis.

L'illustre Mr. Clement Conseiller à la Cour des Aides a fait sur ces mêmes Abeilles du Pape Urbain cette belle devise:

Sponte favos, ægre spicula.

Mais je ne puis assez m'étonner de ce que dit ici nôtre Docteur, qu'il a survécu ces Abeilles qui le piquerent sur le Parnasse; puisque long-tems après elles sont revenues à la charge, excitées par ces beaux Hendécasyllabes du Pere Commire,

Mellis artifices, vaga volucres,
Queis Phœbi per amœna fas vireta,
Hortosque Aonidum volare pictos:
Cur cessatis, Apes? Ad arma, ad arma.
Arcas hostis adest. Asellus ille
Pertitor Satyri ebrius protervi,
Quem facto agmine nuper expulistis,
In Cyrrham redit ultor, atque tanto
Pares dedecori vices minatur.
Auditis fremitus feros rudentis?
Ut pede, ô scelus! atterit petulco
Inscriptos foliis superba Regum
Flores nomina, lividoque dente
Dis ipsis petit arbores amatas.

Et jam certa dissiparo castra,
Vostros perdere jam parat labores.
Illeque ore suo vepreta, & hirtos
Sueto rodere carduos, Olympi
Missum munere nectar inquinabit!
Et cessatis adhuc? Adeste, adeste.
Tela stringite quotquot estis omnes.
Nares, labra, oculos, & hinc & illinc
Ferite: stimulosque calcitranti
Alte figite: duplicate plagas.
Ut dura cute sit, tamen
Ictus sentiet intimis adactos:
Capistro & cupiet, molaque reddi.

Comment un petit homme comme Mr. Bailler peut-il s'imaginer d'avoir vaincu en matiére d'écrits un aussi grand personnage qu'est le Pere Commire? Mais pourquoi traiter d'Insectes les Poëtes figurez sous les Abeilles? Tous les plus excellens Ecrivains se sont servis de cette comparaison. On appeloit Xénophon *l'Abeille Attique*: ce qui a été remarqué par Suidas. Et Eunapius remarque dans la Vie d'Oribasius, qu'on appeloit *Abeilles* tous ceux généralement qui étant nez à Athénes, excelloient en éloquence.

XXXI.

Ce que dit Mr. Baillet que Choppin ût mille pistoles pour la premiére partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET. *René Choppin eut des Lettres de noblesse pour son Livre du Domaine, & mille pistoles pour la premiere partie des Coûtumes d'Anjou.*

MENAGE. Il est vrai que Choppin fut aunobli par Henri III. & ses Lettres d'annoblissement, qui sont données à Paris au mois de Février 1578. portent ces clauses : *ayant de long-tems connoissance des bonnes mœurs, vertus, louables qualitez & mérites, qui sont en la personne de nôtre cher & bien aimé René Choppin, natif de nôtre pays d'Anjou; l'un des plus fameux Avocats de nôtre Cour de Parlement de Paris; & grands labeurs qu'il a pris toute sa vie en choses louables, profitables, & vertueuses, ainsi qu'il nous est apparu par la composition de plusieurs Livres & Oeuvres qu'il a faits: & lesquels Livres il a mis en lumiére depuis peu de tems: même un Livre Latin du Domaine de nôtre Couronne, & un autre, de la Police Ecclésiastique; qu'il nous a dédiez; & présentez dès le mois de Mai dernier passé, que nous étions en nôtre Ville de Blois. Enquoi faisant, il a acquis beaucoup de louanges; & mérité d'estre reconnu: comme dès le même tems nous lui avons promis de l'honorer du titre de noblesse.* Mais il n'est point vrai qu'on lui ait donné mille pistoles pour la premiére partie de ses Commentaires sur la Coûtume d'Anjou. Il n'ût d'autre recompense pour toute sa Coûtume d'Anjou que ce Decret de la Ville d'Angers: mais qui vaut beaucoup mieux que mille pistoles.

Sur ce qu'en l'Assemblée des Maires & Eschevins de la Ville d'Angers, tenuë le 24. Novembre 1581. l'on est entré en commémoration de ceux qui avoient bien mérité de la dite Ville, Monsieur Maître René Choppin, Sr. de Chaston, Avocat en la Cour de Parlement de Paris, y a été mis des premiers; pour après autres beaux & doctes Traitez qu'il a exposez en public, avoir orné & illustré de ses Commentaires la Coûtume de ce pays d'Anjou: pourquoi, la matiére mise en délibération, a été conclu que le dit Sieur Choppin, pour avoir d'un tel œuvre honoré sa patrie, lui vouant & dédiant partie de son érudition, rare & exquise, sera au nom du public remercié du beau & digne Commentaire qu'il en a fait, prié & supplié de continuer; ne se lassant point en si vertueuse & généreuse entreprise: par laquelle il rend son nom, & le nom de sa patrie immortel & perdurable à toûjours: que pour ce bien-fait, & continué jusqu'à lui, mérite public, les Maires & Eschevins d'Angers l'ont tenu & tiennent pour l'un de leurs Confreres, Citoyens, Eschevins: & comme tel, l'ont dès à présent élû & élisent d'un commun avis: lui ont donné entrée, séance, & délibération en toutes leurs Convocations & Assemblées: & où les décendans de lui éliroient demeure & habitation en la dite Ville, la mémoire de leur progéniteur & prédécesseur les rendra, & d'aujourd'hui les rend capables de tous les honneurs, prérogatives, & prééminences qu'elle a à départir & distribuer à ses bons & notables Citoyens. Fait en l'Hôtel & Maison commune de la Ville d'Angers

gers, sous le sél de la Mairie d'icelle, & seing de nous JEAN AYRAULT, *Maire & Capitaine de la dite Ville, & de Maitre François Alexandre, nôtre Greffier: le jour & an que dessus.*

Papirius Masso, dans la Vie de Choppin, a fait mention de cette Conclusion de l'Hôtel de Ville d'Angers: Mais ni lui, ni Scévole de S. Marthe, ni Claude Ménard, qui ont écrit l'Eloge de Choppin, n'ont point parlé de ces mille pistoles. Et ses décendans qui m'ont donné des Mémoires pour écrire sa Vie, que j'ai écrite dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault Lieutenant Criminel d'Angers, ne m'en ont jamais aussi parlé. René Choppin d'ailleurs n'en fait aucune mention dans ses Ouvrages. Et ainsi, il faut qu'il demeure pour constant que cette particularité est tout-à-fait fausse.

XXXII.

Méprise de Mr. Baillet au sujet de Messieurs Habert freres; de Messieurs de Montreuil aussi freres; de Messieurs Colletet, pere & fils, & de André & de François du Chesne, aussi pere & fils.

MOnsieur BAILLET à la page 263. de son 4. Tome attribue à Mr. Habert de l'Académie Françoise Abbé de Cerisy, le Temple de la Mort. Ce Poëme n'est point de Mr. Habert Abbé de Cerisy: il est de son frere le Commissaire de l'Artillerie: comme Mr. Baillet le dit lui-même à la page 216. du même Volume, au chapitre 1429. Il faut avouër que Mr. Baillet est un Ecrivain peu exact, & peu judicieux.

A la page 253. du même Tome, au chapitre 1472 il parle de Jean de Montreuil, de l'Académie Françoise, en ces termes: *ce que l'on a vû des vers de Montreuil n'a paru qu'après sa mort. Mais quoique le nombre en soit assez grand, il n'a point été capable de lui faire donner une place parmi les premiers de nos Poëtes François. Mr. Despréaux qui l'a pris pour un de ces Poëtes qui se soucient moins de la qualité que de la quantité des vers, se vante, que*

On ne voit point ses vers, à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un Recueil.

Mr. Baillet a encore pris ici Marte pour Renard. On n'a jamais imprimé aucun vers de Mr. de Montreuil de l'Académie Françoise. Ceux dont on parle ici, sont de son frere Mr. l'Abbé de Montreuil, nommé *Mathieu*; aujourd'hui vivant & demeurant en qualité d'Abbé chez Mr. l'Evêque de Valence, nommé à l'Archevêché d'Aix. Et parmi ces vers, il y en a de très-beaux (1): témoin ce quatrain;

Paul voudroit nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa Résidence.
Il ne faut rien que résider.

Et cet autre, à Mr. le Premier Président de Bellievre;

Si selon son mérite on avoit récompense,
Tous mes vœux seroient accomplis;
Vous seriez Chancelier de France;
Je serois aimé de Phylis.

Et ce Sonnet:

Ne crains plus desormais, Tyrsis, que je soûpire:

Mon

¶ 1. En parlant de ce qu'il peut y avoir de beau parmi les Poësies de Montreuil, il ne faloit pas, ce me semble, ometre le fameux Madrigal

Pourquoi me demandez-vous tant
Si mes feux durerent &c.

C'auroit été une belle occasion à M. Ménage de produire la traduction qu'il en avoit faite en Italien, & de répondre au reproche que lui avoit fait Gilles Boileau d'avoir dérobé ce Madrigal.

¶ 2. Aussi n'est-ce pas ce qu'a entendu Despréaux quand il a dit:

On ne voit point mes vers à l'envi de Montreuil,
Grossir impunément les feuillets d'un recueil.

Il a eu seulement en vuë certains volumes de Poësies choisies, imprimées chez Sercy, dans quelques-uns desquels on voit à chaque feuillet un Madrigal de Montreuil, ou deux au plus avec le nom de l'Auteur au bas en gros caractére. Despréaux dit qu'on ne voit point ses vers grossir de cette sorte les feuillets d'aucun Recueil de Poësies, donnant à en-

Mon bonheur a passé celui de mes Rivaux.
J'ai bien des envieux, mais je n'ai point d'égaux:
Et mon bien est si grand quē je ne l'ose dire:
Tu fus le confideur de mon cruel martire.
Apprens donc mes plaisirs, puisque tu fus mes maux.
Mon Iris l'autre jour paya tous les travaux
Que je souffris jamais sous son cruel Empire.
La faveur que j'en eus ût contenté les Dieux.
Elle ût charmé les cœurs les plus ambitieux.
J'en demeurai surpris: mon ame en fut ravie.
J'en retiendrai toûjours & le tems & le lieu.
J'y songerai, Tyrsis, tout le tems de ma vie.
Elle me regarda quand je lui dis Adieu.

Et c'est aussi le sentiment du Pere Rapin: qui a dit dans ses Réflexions sur la Poëtique page 161. *Gombaud, l'Etoile, Montreuil, ont fait aussi de petits vers tendres & fort spirituels.* Il n'est point vrai au reste que ce Recueil des vers de Mr. l'Abbé de Monrreuil contienne beaucoup de vers (2). Il n'en contient guere plus de deux mille. Il y a dans ce Recueil un portrait de l'Auteur, & Mr. l'Abbé de Montreuil est appellé *Mathieu* dans la Legende de ce portrait: ce qui fait voir que nôtre Bibliothécaire n'a jamais vû ce Recueil. S'il l'avoit vû, il n'auroit pas confondu *Jean de Montreuil* avec *Mathieu de Montreuil.*

Mr. Baillet a aussi confondu Colletet le fils avec Colletet le pere. Car ces vers de la Satire VII. de Mr. Despréaux,

Faut-il d'un froid Rimeur dépeindre la manie?
Mes vers, comme un torrent, coulent sur le papier.
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier
Bardou, Mauroy, Boursaut, Colletet, Titreville:
Et pour un que je veux, j'en trouve plus de mille;

que Mr. Baillet, au chapitre 1491. qui est de Guillaume Colleter de l'Académie Françoise, explique de ce Guillaume Colletet, doivent s'entendre de son fils. Il en est de même de cet autre endroit des Satires de Mr. Despréaux;

Tandis que Pelletier, croté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine;

Où Mr. Richelet a mis le nom de Colletet au lieu de celui de Pelletier. Mr. Richelet n'a pas voulu parler non plus de Colletet le pere (3). Ce Colletet le pere, au reste, n'étoit pas un Poëte si méprisable que le fait Mr. Baillet.

A la page 48. du 2. Tome, en parlant d'André du Chesne, Mr. Baillet l'appelle *André du Chesne l'aîné:* comme si François du Chesne qui est son fils, étoit son frere puîné.

XXXIII.

Méprise de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire au sujet des Adversaria *de Mr. Héraud; du Livre de Jules Scaliger contre Cardan; de l'Indice Latin sur l'Histoire de Mr. de Thou; & du Prudance de Nicolas Heinsius.*

MOnsieur BAILLET. *Scaliger dit que Désidérius Heraldus s'est repenti d'avoir fait ces Adversaires, ou ses grands Recueils* Tom. 1. page 216.

entendre par là qu'il n'a point affecté à la faveur d'un petit nombre de vers de faire paroître son nom à chaque page d'un Recueil.

¶ 3. Je n'aurois pas cru que M. Ménage eût dû jamais nommer, & citer sans émotion Richelet dont il avoit si peu de sujet d'être content. Ces deux vers de la Satire 1. de Despreaux

Tandis que Pelletier crotté jusqu'à l'échine,
Va mendier son pain de cuisine en cuisine;

se lisoient ainsi dans la premiére édition:

Tandis que Colletet crotté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

Mais depuis, à la priére du célébre Prédicateur, François Ogier, on mit Pelletier pour Colletet, comme je l'apprens du même Richelet pag. 146. de sa *versification Françoise*, où il ajoute qu'il fait la chose d'original & qu'il en dira les raisons lorsqu'il fera imprimer ses notes sur les Satires. Il faut voir aussi Gueret pag. 204. & suivantes de la *Guerre des Auteurs.* Le nom de Colletet a été depuis rétabli à la place de celui de Pelletier, dans la Sat. 1. de Despreaux.

cueils in folio. Mais son Arnobe est bon.

Menage. Les Adversaires de Mr. Héraud est un petit volume in-8. qui n'est pas plus gros qu'un Almanac. Et Scaliger ne dit point que ces Adversaires soient in folio. Voici ses termes: qui sont de la page 105. de ses Segondes Scaligeranes pour user des termes de Mr. Baillet: *Héraldus s'est repenti d'avoir fait ses Adversaria. Son Arnobe est bon. Il promet au Tertullien.* Mr. Héraud a fait un Livre in-folio, qui contient divers Traitez de Droit. Mr. Baillet a pris sans doute ce Livre in-folio pour les *Adversaria* dont parle Scaliger. Mais ce Livre ne fut imprimé qu'en 1650. & ainsi Scaliger, qui mourut en 1609. n'a pû en faire mention. L'édition des Adversaires est de 1599. à Paris.

Page 161. du 2. Tome. Monsieur Baillet. *Les principaux Ouvrages de Critique de Jules Scaliger, sont ses Commentaires & ses Remarques sur l'Histoire des Animaux d'Aristote; sur les Livres des Plantes qu'on attribuë à ce Philosophe; sur les Livres des Plantes écrits par Théophraste; sur Hippocrate des Insomnies; deux Oraisons de l'art de bien dire qui sont des Invectives contre le Cicéronien d'Erasme; les XV. Livres des Exercices & Disputes de la Subtilité contre Cardan; les XIII. Livres des Causes de la Langue Latine; les Problêmes sur Aulugelle; quelques Lettres; sans parler du Critique & de l'Hypercritique de sa Poëtique.*

Ménage. Mr. Baillet a pris le *quinziéme livre* de Jules Scaliger contre Cardan pour *quinze livres:* car nous n'avons qu'un Livre de Jules Scaliger contre Cardan; qui est le quinziéme: les autres ayant été perdus; ou, ce qui est plus vraisemblable, n'ayant pas été faits (1). Un de mes amis ayant averti Mr. Baillet de cette bévuë, il demeura d'accord de l'avoir faite. Depuis, il a voulu s'en justifier. Et voici comme il a prétendu s'en justifier. *On veut que j'aye dit que les quinze Livres des Exercices que Jules Scaliger a faits de la Subtilité contre Cardan, ont été imprimez. C'est néanmoins ce que je n'ai point dit. Et quand je l'aurois dit, je ne l'aurois fait qu'après l'Auteur de sa Vie, & cinq ou six Critiques de conséquence que je nommerois si cela étoit nécessaire. Je pourrois ajoûter aussi sur la parole de M. Hyde qu'ils se trouvent tous quinze imprimez dans la célèbre Bibliothéque d'Oxfort, au parquet des Arts, tablette S. nombre 2. & parmi les Livres de Selden, tablette S. nombre 38. J'aurois lieu de soûtenir la même chose s'il étoit sûr de s'en tenir aux éditions que je n'ai pas vuës: comme de celles de Hanau, & de celle de Basle: qui en promet même vingt & un Livres. Mais enfin je n'ai dit nulle part que ces quinze Livres fussent imprimez: & je ne voudrois pas dire encore: n'ayant vû que deux éditions in-4. du quinziéme de ces Livres, qui comprend plus de trois cens Disputes ou Exercices.* C'est dans ses Corrections. Il est vrai que

¶ 1. Jule Scaliger n'a jamais fait, ni n'a jamais pretendu avoir fait plus d'un Livre d'Exercitations contre Cardan. Ce Livre est intitulé *Exotericarum Exercitationum liber XV.* parce qu'avant que Scaliger le commençât il avoit deja composé, à ce qu'il dit, quatorze autres volumes sous ce même titre, mais qui ne regardoient point Cardan. *Quod amplius vos* (dit Cardan *Action. in Calumniatorem librorum de Subtilitate.*) *a maximo viro victus ero qui jam quatuordecim volumina exotericarum Exercitationum scripsisse gloriatur, cum nulla alia tamen prodierit in lucem, ab ultimâ editione* (je croi qu'il faut lire *editionem*) *videtur imbecasse.* Voyez parmi les Lettres de Jule Scaliger celle qui s'adresse pag. 251. à Boece Epo, où ces XIV. Volumes qui n'ont jamais vu le jour, & qui rouloient sur des sujets particuliers, sont nettement distinguez du quinzieme uniquement destiné à refuter Cardan. Il semble même qu'il en eût entrepris un sezieme contre le Livre *de varietate rerum* du même Cardan, autant que nous en pouvons juger tant par la Preface de ce sezieme volume imprimée à Toulouse in-4. avec d'autres Opuscules du meme Scaliger par les soins de Maussac, que par ces mots de l'Epitre dédicatoire de Jean Craton à Joseph Scaliger mise au devant des Exercitations de Jule de l'edition d'Allemagne, *Verum de his fortasse Pater tuus, in Observationibus & Castigationibus librorum de varietate magni nominis & ingenii Cardani, aliquid doctos erudiet.*

¶ 2. Il n'est point vrai que Jule Scaliger n'eût composé que quatre-vingts Livres d'Etymologies, ou, comme il les avoit intitulez, d'Origines. Il en avoit composé jusqu'à six-vingts. Lui-même le dit ainsi dans sa Lettre à Boëce Epo: *Suas praeterea libri Originum CXX. quorum editionem propter molem desperavi.* On peut même dire que ces six-vingts Livres n'étoient qu'une partie d'un plus grand Ouvrage dont il parle en ces termes à Charles Sevin, Lettre 81. *Item rerum, verborum, rituum, & originum libros duodecim quibus prima pars perficitur. Alteram centum viginti libros perfectam mecum afferam, ut publicè absolvatur. Tertia nondum perfecta est.* Le President Maussac dans sa Preface des Commentaires du même Scaliger sur Aristote de l'histoire des animaux, écrit tout au long *libri Originum centum viginti*, & il est surprenant que Breman qui renvoie son Lecteur

que Mr. Baillet n'a pas dit en termes formels qu'on ût imprimé quinze Livres de Jules Scaliger contre Cardan: mais il l'a donné à entendre, n'ayant parlé, & n'ayant û dessein de parler, dans l'endroit ci-dessus rapporté que des Livres de Critique de Jules Scaliger, qui avoient été imprimez, & non pas de ceux qui avoient été perdus : comme de ses quatre-vingt Livres d'Etymologies (2). Ce que dit, au reste, Mr. Baillet sur le témoignage de Mr. Hyde, que les quinze Livres *de Subtilitate* de Scaliger contre Cardan ont été imprimez, & qu'ils se trouvent dans la Bibliothéque d'Oxfort, est non seulement faux, mais ridicule. S'ils se trouvoient dans cette Bibliothéque imprimés, il faudroit que l'Imprimeur n'en ût tiré qu'un exemplaire.

Je viens de découvrir celui qui a fait dire à Mr. Baillet que Scaliger avoit fait quinze Livres d'Observations contre Cardan, c'est Moréri (3): qui a écrit la même chose dans son Dictionnaire à l'article de Jules Scaliger. Ce Dictionnaire de Moréri est un des Livres Favoris de Mr. Baillet.

Monsieur BAILLET dans ses Corrections. *Ces Messieurs qui aiment tant à se tourner en Latin, gâteront enfin toute l'Orthographe de l'Onomatologie, s'il ne se trouve quelque truchement pour les expliquer, & pour nous faire un Index pareil à celui que Bessin a fait des noms propres qui se trouvent Latinisez dans l'Histoire de Mr. de Thou.*

MENAGE. Mr. Baillet attribue encore ailleurs cet Index à Bessin. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il fauroit que cet Index a été fait par Mr. du Puy, Prieur de S. Sauveur de Brog. Pierre Bessin, sous le nom duquel ce Livre a été imprimé; je veux dire, sous le nom duquel le privilége pour imprimer ce Livre a été obtenu; étoit un Valet de Chambre de Mr. de Thou, le Conseiller d'Etat; lequel ne savoit point du tout de Latin. Je l'ai connu particuliérement. Mr. du Puy de S. Sauveur m'a dit plusieurs fois lui-même que c'étoit lui-même qui avoit fait cet Index.

Monsieur BAILLET a écrit au chapitre de Daniel Heinsius, page 239. du 2. Tome, que Daniel Heinsius avoit travaillé sur Prudance. Mr. Baillet a pris ici le fils pour le pere. C'est Nicolas Heinsius qui a travaillé sur Prudance (4). Il ajoûte, que le même Daniel Heinsius a aussi travaillé sur Homere: ce qui n'est pas venu à ma connoissance.

XXXIV.

Justification du titre de mon Eglogue intitulée Christine.

MOnsieur BAILLET. *Le Critique que j'ai déja cité, trouve mauvais que Mr. Ménage ait donné le titre de* Christine *à cette Eglogue plutôt que celui de* Mé- Page 346. du T. 4.

teur à cette Préface ne compte néanmoins que cent-dix livres de ces Origines. Pour M. Menage ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il n'en compte que quatre-vingts. Cette erreur se treuve dans l'Epitre dédicatoire de ses Origines Françoises en ces termes: Jules Celar Scaliger un des premiers Critiques, & le premier Philosophe de son tems, en avoit *compilé* jusqu'à quatre-vingts Livres. Ottavio Ferrari n'entendant pas bien le François & croyant que quatre-vingt signifiât vingt-quatre a reduit à ce dernier nombre les Livres des Origines de Scaliger. *Sed ex instituto*, dit-il dans la Preface de ses Origines Italiennes, *Italica quoque censat idem Julius Scaliger quatuor & viginti libris, tanta illi luxuriantis ingenii fertilitas fuit, complexus fuerat.* Il ne se trompe pas moins quand il croit que ces livres regardoient la Langue Italienne. Scaliger recherchoit principalement l'origine des mots Latins, & M. Menage qualifioit mal cet Ouvrage *Compilation.* Il paroit par plusieurs de ces Origines que Scaliger a repanduës dans ses autres Livres, qu'elles étoient de son Invention, & s'il rapportoit les anciennes, que ce n'étoit que pour les refuter.

¶ 3. Moréri est fort innocent de la méprise de Baillet. Il compte parmi les Oeuvres de Jule Scaliger, *Exotericarum Exercitationum lib. XV.* Soit qu'on lise *liber decimus quintus*, soit qu'on lise *libri quindecim*, Moréri aura toûjours raison, puisque Scaliger avoit composé quinze livres d'Exercitations exoteriques, dont le dernier, qui est celui que nous avons contre Cardan, est le seul qui ait été conservé. M. Baillet avouë lui-même ingénument qu'il n'a fait cette faute qu'après l'Auteur de la Vie de Jule Scaliger inserée dans le Recueil des Vies de plusieurs hommes illustres imprimée in-4. à Londres l'an 1681. & la vérité est qu'à la fin de cette Vie de Scaliger, il y a un Catalogue très-peu correct de ses Oeuvres, qui porte en tête *Exotericarum Exercitationum lib. 15. ad Hieronym. Cardanum.*

¶ 4. Dans le Catalogue des Oeuvres de Daniel Heinsius, produit par Witten à la fin du discours intitolé *Memoria Heinsiana*, on trouve entre autres livres, *Aurelii Prudentii Opera cum notis* 1637. *in*-24. *Amsterodami*, & 1670. *in*-12. C'est ce qui aura trompé Baillet.

Ménalque : *parce qu'outre que Ménalque en est le principal personnage, il s'y agit particuliérement de son départ, & qu'il y est pour le moins autant loué que la Reine de Suéde.*

MENAGE. Le Critique de Mr. Baillet est un impertinent Critique. Prémiérement, il est très-faux que dans l'Eglogue dont est question Ménalque y soit autant loué que la Reine Christine y est louée; les endroits de cette Eglogue qui contiennent leurs louanges, seront rapportés ci-dessous en quelque endroit de ces Remarques. Et le Critique de Mr. Baillet a dit en cela une fausseté, pour me dire une injure, en disant que je m'étois loué extraordinairement. Dailleurs, quoi qu'il s'agisse du départ de Ménalque, ce départ est pour aller en Suede voir la Reine de Suede Christine. Et ainsi la Reine de Suede Christine est le veritable sujet de la Piéce. Mais quand elle y auroit moins de part, & que je n'aurois fait que la louër de la façon que je l'ai louée, j'aurois pu intituler mon Eglogue de son nom. Térence a intitulé une de ses Comédies *l'Eunuque:* dans laquelle son Eunuque a si peu de part qu'il ne paroît presque pas sur le Théatre. Plaute a de même intitulé une de ses Comédies *Rudens*, & une autre *Trinummus*, qui ont peu de raport à leurs titres : ce qui a été remarqué par Jules Scaliger dans sa Poëtique.

XXXV.

Ignorance de Mr. Baillet touchant la patrie de plusieurs hommes de Lettres.

MOnsieur Baillet dit à la page 15. du Tom. 4. qu'Ugolinus Vérinus, & Michaël Vérinus son fils, étoient de Florance, ou selon d'autres, de l'Isle de Minorque. Il est constant qu'ils étoient de Florance. Ils sont dans le Catalogue de Michaël Pocciantius des Ecrivains Florantins.

Mr. Baillet dit à la page 87. de son 4. Tome, & à la page 580 de son 2. Tome, que Bénédetto Varchi étoit de Fiésoli. Il vouloit dire de *Fiésolé:* ou du moins il le devoit dire (1). Il étoit de Florance, mais originaire de Montevarchi. Il le dit lui-même dans son Ercolano, en ces termes : *Molti vogliono ch'io, se ben fui nato e allevato in Firenze, non sia Florentino: per essere mio padre venuto a Firenze da Montevarchi.* Et dans un de ses Sonnets à Jean de la Case:

Per voi l'altero nido vostro, e mio.

Jan de la Case étoit de Florance. Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. C'est de l'Abaté Ghilini, dans son Eloge du Varchi, qu'il a pris ce qu'il a dit ici du lieu de la naissance du Vărchi. Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Varchi, a écrit de même que le Varchi étoit de Montevarchi dans le Diocése de Fiésolé. Et le Bernia dans son Capitolo del Debito, l'appelle *Montevarc-i.* Il me reste à remarquer que le Varchi fut ainsi appelé de Montevarchi, lieu de la naissance de son pere. Lionardi Salviati, Livre 2. de ses Avertissemens, article 16. volume 2. *Cotal voce*; (Varchi) *nome di famiglia non fù nel vero, ma soprannome : che dalla patria; cioè, dalla Terra di Montevarchi, onde venne il suo nascimento, si pose nelle sue scritture egli stesso: e dal consenso del suo secolo si ricevè, e vennegli confermato.* Remarquez que le Salviati fait aussi le Varchi de Montevarchi (2). J'oubliois à remarquer que Poccianzio a mis le Varchi dans son Catalogue des Ecrivains Florantins.

Il dit à la page 213. de son 2. Tome, que Théodore de Marcilly ; en Latin, *Theodorus Marcilius*, étoit de Cologne. Il étoit d'Arnhem en Gueldre : comme l'ont très-véritablement écrit Valérius Andreas dans sa Bibliothéque Belgique, & François Swertius dans ses Athénes Belgiques; & Petrus Valens dans l'Eloge qu'il a fait de Théodorus Marcilius ; auquel il succéda dans la Chaire de Professeur du Roi. J'ai ouï dire la même

¶ 1. J'en conviens, c'est ainsi que les Toscans parlent, mais plusieurs Auteurs Italiens ayant écrit *Fiesoli*, la faute est excusable.

¶ 2. *Onde venne il suo nascimento*, ne signifie pas, ce

me chose à mon pere: qui étoit ami particulier de Théodorus Marcilius; comme je l'ai remarqué à la page 81. de la Vie de mon pere.

Il dit à la page 251. du Tome 2. que Jacques Grottovius, fils de Frédéric, est de Hambourg. Il est de Déventer.

Il dit à la page 118 de son premier Tome, & à la page 165. du 4. que Choppin étoit d'Angers. Il étoit du Bailleul en Anjou à six lieues d'Angers. Ce que j'ai remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel.

Il dit à la page 83. du Tome 4. que Joachin du Bellay étoit natif d'Angers. Il étoit né à Liré, dans les Mauges, à douze lieuës d'Angers: qui est une Terre qui lui appartenoit du côté de sa mere Renée Chabot, Dame de Liré & de la Roche-Serviére, fille de Christophle Chabot. Jean Besly, qui a écrit que Joachin du Bellay étoit batard, s'est tout-à-fait trompé. Cette Terre de Liré, dont Joachin du Bellay fait mention dans ses Poësies Françoises, au Sonnet 31. de ses Regrets, est d'Anjou pour le temporel, & de Bretagne pour le spirituel. Elle est du Diocése de Nantes. D'où vient que Joachin du Bellay est appelé *Clerc du Diocése de Nantes* dans les Regitres de l'Eglise de Paris. *Joachimus du Bellay Clericus Nannetensis Diocesis, fuit receptus ad Canonicatum & Præbendam, vacantes, per obitum Magistri Johannis Toussepain, Canonici Parisiensis & Archidiaconi.*

Il dit à la page 314. de son Tome 4. *Augustin Favoriti, que quelques-uns font de Luques, étoit de Luna en Toscane, du côté de la Riviere de Gennes.* Il étoit de Luques, il le dit lui-même dans le titre de son Eglogue au Pape Alexandre VII. sur la mort de Sidronius Hosschius. *Augustini Favoriti Lucensis, &c.*

Il dit au chapitre de l'Arioste page 47. Tome 4. que l'Arioste étoit né à Ferrare. Il étoit né à Reggio.

Il dit à la page 215. de son 1. Tome, que Plantin étoit de Tours. Il étoit de Montlouis.

Il dit à la page 407. de son 2. Tome, que Gentien Hervet étoit d'Orléans. Il étoit d'Olivet: ce qui a été remarqué par le Président de Thou dans son Histoire, & par Jean le Clerc dans ses Illustres.

Ces deux dernieres méprises ne sont pas considérables: Olivet étant proche d'Orléans, & Montlouis n'étant qu'à deux lieuës de Tours.

Il dit à la page 143. du 2. Tome, & pag. 309. que Ravisius Textor étoit de Noyon (3). Il étoit de S. Saulge dans le Nivernois, & Seigneur de Ravisi, aussi dans le Nivernois. Il s'appele lui-même, *Nivernensis.* Voyez Mr. de Launoy dans l'Eloge qu'il a fait de Ravisius Textor dans son Histoire du Collége de Navarre. Et son nom étoit *Jean Tixier.* Nevers s'appelle en Latin *Noviodunum*; & Noyon, *Noviomagus.* C'est ce qui a troublé notre homme, peu versé dans la Géographie, comme je le ferai voir au chapitre 74.

Il dit à la page 51. de son 2. Tome, que César Egasse du Boulay, Greffier de l'Université de Paris & Auteur de l'Histoire de l'Université de Paris, étoit de la Ville de Tours. Il étoit du Village de S. Ellier, dans le Bas-Maine: qui est la derniére Paroisse du Maine du côté de la Bretagne. Ce qui a fait faire cette faute à Mr. Baillet, c'est que ce du Boulay étoit Doyen de la Tribu de Tours dans l'Université de Paris. Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que cette dignité. Il y a quatre Nations fondées dans l'Université de Paris: celle de France: celle de Picardie: celle de Normandie: & celle d'Allemagne. Ces quatre Nations, à la reserve de celle de Normandie, sont divisées en Tribus. Celle de France a cinq Tribus: qui portent chacune le nom d'un Archevêché. Ces cinq Tribus sont, la Tribu de Paris: celle de Sens: celle de Reims: celle de Tours: & celle de Bourges. La Nation de Picardie est aussi divisée en cinq Tribus; qui por-

ce me semble, que le Varchi fût né à Montevarchi, mais qu'il en venoit.

¶ 3. La faute touchant le pays de Ravisius Textor avoit été reconnuë & corrigée par Baillet dans ses Corrections.

portent chacune le nom d'un Evêché: en celle de Beauvais: en celle d'Amiens: en celle de Noyon: en celle de Laon: & en celle de Térouanne. La Nation d'Allemagne n'a que deux Tribus: qui sont, celle des Continens & celle des Insulaires. J'ai ouï dire à Mr. de Lair, Greffier de l'Université de Paris & digne d'une plus grande charge, que la Nation de Normandie n'a point de Tribus, parce que les Normans, comme gens adroits & Politiques, n'ont point entr'eux de contestations. Les Suppôts des Nations sont de la Tribu qui porte le nom de l'Archevêché d'où ils sont; ou de l'Evêché où ils sont nez, relevant de cet Archevêché. Et ainsi, César Egasse du Boullay qui étoit du Diocése de l'Evêque du Mans, qui est le premier Suffragant de l'Archevêque de Tours, étoit de la Tribu de Tours.

Il dit à la page 152. Tome 4. que le Berni étoit natif de Bibiena en Piémont. Il étoit né à Lamporecchio dans le Florentin. Voyez ci-dessous au chapitre 37.

XXXVI.

De la Patrie d'Aimar Ranconnet.

CE que j'ai remarqué au Chapitre précedent de la Patrie de plusieurs gens de Lettres, me fait souvenir de traiter ici de celle d'Aimar Ranconnet ou plutôt *d'Aimar de Ranconet*; car c'est ainsi que ce nom se trouve écrit dans la Chronique Bourdeloise. Dans les Poësies de Joachin du Bellay, au Recueil des Sonnets, il y a *de Ranconnet*. Mr. Baillet dit que ce grand personnage étoit de Bourdeaux. C'est à la page 118. de son 1. Tome. Ce qu'il a pris de Mornac, page 75. de son *Feriæ Forenses*. Le Président de Thou au Livre XXIII. de son Histoire page 707. de l'Edition de Genéve, a écrit qu'il étoit de Périgueux. *Æmarum Ranconetum, Vesunná Petracoriorum ortum.* Il est certain qu'il étoit de Bourdeaux. Ce qui a été remarqué par Gabriel de Lurbe dans sa Chronique Bourdeloise en l'année 1552. & ce qui m'a été confirmé par Mr. de la Brousse Conseiller célébre du Parlement de Bourdeaux; homme très-versé dans les Antiquitez de Bourdeaux, & il étoit fils d'un Avocat de Bourdeaux: comme l'a remarqué le même de Lurbe dans son *de Illustribus Aquitaniæ Viris*. Et il avoit été Conseiller au Parlement de Bourdeaux avant que d'être Président de la quatriéme Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, si on en croit le Président de Thou: *Primùm Senator Burdigalensis: dein & in Parisiensi Curia alterius Inquisitionum Classium Præsidis munus magna cum laude exercuit.* Gabriel de Lurbe a écrit dans son *de Illustribus Aquitaniæ Viris*, qu'il avoit été fait Conseiller du Parlement de Paris d'Avocat du Parlement de Paris. François Pithou dans le Pithœana, dit qu'il n'étoit pas né riche, & qu'il avoit été comme le Correcteur de Robert & de Charles Etienne. Il y dit aussi qu'il étoit comme l'Auteur du Livre des Formules du Président Brisson. Il me reste à remarquer que Blanchard a omis notre Ranconnet dans sa Liste des Conseillers du Parlement de Paris: je remarquerai ici par occasion, qu'il y a aussi omis le Cardinal de Balue & René de Fincé.

XXXVII.

De la Patrie du Bernia.

MOnsieur Baillet a écrit au Chapitre du Bernia, que le Bernia étoit né à Bibbiéna, dans le Piémont. Il y a deux Bibbiena: l'un dans le Piémont; qui est le *Forum Vibii* de Pline; d'où ce Bibbiena a été ainsi appelé: *Forum Vibii, Forum Bibii, Forum Bibianum, Bibianum, Bibiana*, BIBBIENA: & l'autre dans la Toscane; à l'endroit où l'Archiano entre dans l'Arne. Mr. Baillet a pris le Bibbiena de Piémont pour celui de Toscane: car jamais personne n'a dit que le Bernia fût Piémontois. Et quand on a dit qu'il étoit de Bibbiena, cela doit s'entendre du Bibbiena de Toscane. Plusieurs ont écrit qu'il étoit de Bibbiena. Jean Matteo Toscano dans sa Description de l'Ita-

¶ 1. Ce chapitre de la patrie du Tasse étoit assez inutile puisque dans le fond Messieurs Foppa, Ménage, & Baillet sont d'accord entre-eux. Le premier convenant que le Tasse étoit né à Surren-to,

l'Italie, Livre 3. page 8. *Bibiena, Etruriæ Oppidum, Berniam protulit, Jocosi Carminis Autorem: quem multa præclara ingenia sunt æmulata, non irrito conatu: nullus tamen nativa illa urbanitate, nulla arte quæsita superavit.* Lilius Gyraldus, dans le Dialogue second des Poëtes de son tans: *Fuere & duo in suo genere arguti, & mordaces, non sine salibus: Franciscus Bernia, Bibiennas, & Maurus Forojuliensis.* L'Auteur de son Epitaphe: lequel Epitaphe se trouve imprimé parmi ses Poësies Latines, dans le Livre intitulé *Carmina quinque Etruscorum Poëtarum:*

Postquam semel Bibiena in lucem hunc extulit,
Quem nominavit atas acta Bernium, &c.

Première Nouvelle de la 3. Journée. Cependant il est certain qu'il étoit de Lamporecchio dans le Florentin lieu célèbre par le Masetto du Bocace. Le Bernia, dans son Orlando Innamorato, Livre 3. chant 7. dit lui-même que Lamporecchio est le lieu de sa naissance.

Quivi era non so come capitato,
Un certo buon compagno Fiorentino
Fu Fiorentin, e nobil, ben che nato
Fosse il padre, e nutrito in Casentino:
Dove il padre di lui gran tempo stato,
Sendo, si fece quasi cittadino;
E tolse moglie, e s'accasò in Bibbiena;
Ch' una Terra è sopr' Arno molto amena.
Costui ch' io dico all' Amporecchio nacque,
Ch'è famoso Castel per quel Mazetto.
Poi fu condotto à Firenze, ove giacque,
Fin a diciannove anni poveretto.
A Roma andò di poi com' a Dio piacque,
Pien di molta speranza, e di concetto,
Di un certo suo parente Cardinale,
Che non gli fece mai ne ben ne male.

Et le Poccianzio l'a mis au nombre des Ecrivains Florantins.

Je remarquerai ici en passant, que le Bernia est appelé indifféremment *Berni*, *Bernia*, & *Berna*. Il signe *Berna* dans plusieurs de ses Lettres Italiennes imprimées. Et c'est ainsi que l'appele l'Arioste dans son Orlando furioso canto 46. Octave 12.

——— e par ch'anco io ci scerna,
Marc' Antonio Flaminio, il Sanga, e'l Berna.

Le nom de sa famille étoit de Berni.

XXXVIII.

De la Patrie du Tasse.

Monsieur BAILLET, au Chapitre du Tasse, a écrit (1) que le Tasse étoit né à Surrente au Royaume de Naples le 10. d'Avril 1544. Ayant écrit la même chose dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse, ce que j'avois pris du Manso dans la Vie du Tasse; Monsieur Marc' Antonio Foppa, Bergamasque, Frere de M. Foppa Archevêque de Bénévent, m'écrivit le Sonnet suivant pour me prier de m'en dédire; & de dire une autre fois que le Tasse étoit Bergamasque, & non pas Surrentin.

Si prega il Signor Menagio, celebre Poëta e Scrittore Francese, che voglia render Torquato Tasso alla Città di Bergamo, sua Patria: come testifica egli medesimo in più luoghi delle sue lettere: e specialmente nella Supplica ad essa Città, e ne' Dialoghi del Padre di Famiglia; e del Piacer Onesto, e ne' Sonetti, & in altre sue Compositioni che si publicheranno,

La fama del tuo nome, onde la Senna
Più che d'altri suoi pregi oggi risuona,
Di te co' più lontani anco ragiona,
A volo alzando la sublime penna.
Ma non agguaglia il vero: e solo accenna
Quel che più chiaro poi nell' opre suona:
Ond' ella al nobil crin nova corona
Tesse, e nov' ali alla sua gloria impenna.
Io, tra colti d'Italia illustri ingegni,
Basso, ignoto, à te m'ergo, e son trastato.
Al più possente e bel di tutti i Regni.
E con semplice stil, vie più ch'ornato,
Prego la dotta man che render degni
A' vicini del Brembo il gran Torquato.

Pour

to, & les deux autres ne niant pas qu'il ne fût originaire de Bergame. D'ailleurs les Lettres Italiennes que l'on produit ici ne sont pas Pièces nouvelles, & il y a long-tems qu'elles ont paru dans les *Mescolanze* de M. Ménage.

Pour réponse à ce Sonnet, j'écrivis cette Lettre à Monsieur Marc' Antonio Foppa.

Illmo. Sign. mio, e Padrone col^mo.

E già molto tempo, ch'el Signore Ottavio Falconieri, nostro commune amico, mi diede notizia particolare del gran merito di V. S. Ill. Onde io, ambizioso di procurarmi l'onore della di lei buona grazia, lo supplicai ad offerirle da mia parte, il mio ossequio, e domandarle la sua amicizia: il che egli à poi fatto con la sua solita gentilezza. Al Signore Ottavio per tanto sono obligatissimo per più capi: ma sopra tutto per aver io col suo mezzo fatto si grand' acquisto, quale è quello dell' amicizia di V. S. Illust. percio che per l'amor di lui, e non per alcun mio merito, ella s'è compiaciuta d'ammettermi tra i servitori & amici, e mandarmi poi quel cortesissimo Sonetto intorno alla patria del Tasso: il quale m'è stato gratissimo, non tanto per le mie lodi; delle quali mi trovo immeritevole; quanto per la leggiadria con che è spiegato: che veramente è compitissimo nel suo genere. Sarebbe ufficio mio di risponderle con altro Sonetto, come si suol fare: ma di grazia mi perdoni V. S. Illustr. perche sono io adesso, non pure alienissimo dalla Poësia, ma affatto spoetato, per cosi dire; essendo si lungo tempo ch' io non hò scritto in rima, *perdidi Musam tacendo.* Tornando poi al suo vaghissimo Sonetto, è cosa strana che'l Manso si sia ingannato circa la patria del Tasso, *di cui era tanto famigliare & intrinseco: se pure si è ingannato. Fà egli menzione, non solamente della Chiesa di Surrento, dove il Tasso fù battezato, ma anco di molti testimoni di veduta, da' quali avea udito spesse volte racconiare Torquato Tasso esser nato in Surrento. Soggiugne, che per accertarsi con gli occhi proprii di queste cose, non gli era rincresciuto d'andar personalmente in Surrento, e dimorarvi alcuni dì: e che di più aveva voluto essere intromesso nelle stesse camere dove il Tasso nacque. Il Gaddi anch' egli, e l'Abate Ghilini, ne i loro Elogi, scrissero che era il Tasso Surrentino. Nè provano il contrario i passi della Supplica alla Città di Bergamo, nè quelli del Dialogo del Piacer Onesto, & altri accennati da V. S. Illust. intendendosi dell' origine, e non della nascita del Tasso. Comunque si sia, sà bene V. S. Illust. le diverse opinioni intorno alla patria di quel gran Poëta, e che le Città di Napoli, di Bergamo, di Surrento, di Salerno, contesero già tra di loro, per averlo per Cittadino. Voleva il Marini,* Napolitano, fosse Napolitano.

Nacqui in Sebeto: in riva al Pò piantai
Di mia verde Corona i primi allori,

dice egli in persona del Tasso, in un suo Sonetto sopra il ritratto di detto Tasso. *Ma non và ella forse che la Città di Ferrara anch' ella può entrare in questa lite; il Signor Conte di Brienna il giovane, Segretario di Stato del Rè Christianissimo, avendo scritto in una sua breve Relazione de' suoi lunghi Viaggi, scritta in Latino ornatamente, e vagamente, e data alla luce due mesi sono, che'l Tasso era Ferrarese. Sicchè, non pur per la sublimità de' Versi, ma per lo risguardo ancora di tante Città che dopo la sua morte si vantarono d'averlo per Cittadino, viene meritevolmente chiamato l'Omero dell' Italica Favella. E come si disse d'Omero, della nascita del quale sette Città contesero dopo la sua morte, che mentre visse, non ebbe nè casa, nè patria,*

Ἑπτὰ μάχοντο πόλεις νίκυος περὶ πατρίδ' Ὁμήρου.
Ἔπλετο δὲ ζῶντος μηδ' ἓν οἰκίδιον.

(E un mio Epigramma) si può dir l'istessa cosa del Tasso: che veramente non men d'Omero fù egli dalla fortuna mal trattato. Prega in una sua Lettera un suo amico a prestargli uno scudo: e non avendo danari da comprar candele, per iscrivere i suoi Versi, prega in un suo Sonetto la sua gatta a fargli lume con gli occhi. Ma di questo non più. Sento che V. S. Illust. da più anni in qua si sia applicata ad una nuova Edizione di tutte le Opere di questo famoso Scrittore: di che mi rallegro infinitamente; essendo delle di lui Composition ammiratore quant' alcun altro. Fra le Opere smarrite del Tasso, Fà menzione il Manso d'un Dialogo *della Crudeltà*, e d'un certo Trattato, intitolato, *Il Civile.* Mi farà caro d'intendere se V. S. Illustrif. abbia tali Composizioni: *giacche scrisse il Signor Fal-*

Falconieri ch' ella n'avea molte del Tasso non più stampate: e se le à, la prego a dirmi che cosa sia quel *Civile*. Frattanto, siami lecito di darle un consiglio intorno a questa sua nuova edizione: *cioè, di scriver la Vita di quel grand' uomo: poiche il Manso che la scrisse, a lasciate à dietro assaissime cose curiose. Credo che V. S. Illustris. aurà adesso ricevute le mie Osservazioni sopra l'Aminta. Se ella si degnerà di leggerle, la supplico di significarne gli errori al Signor Ottavio: accioche ammonito da lui, io possa emendargli nella seconda edizione che si va preparando. E qui per fine, mi confermo per sempre,*

DI V. S. ILLUST.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

EGIDIO MENAGIO.

Le mando una Lettera originale del Tasso, mandatami dal Signor Giuliano Pacione.

Voici la Réponse que me fit M. Marc' Antonio Foppa.

Illustmo. Signor mio, e Padron colmo.

Fra i molti obblighi che io ò al Signor Ottavio Falconieri, uno de' maggiori, è l'avermi aperta la strada di far saper à V. S. Illust. l'osservanza singolare che porto alla sua persona, e la stima che fò de' suoi nobilissimi Componimenti, e'l desiderio d'esserle Servitore: di che volli darle un picciolo e debil segno con quel Sonetto, troppo lodato dalla sua cortesia, e troppo gradito dalla sua gentilezza. Onde mi veggo accresciuto l'obligo di renderle, come fo, grazie infinite, per tante dimostrationi d'affetto, che V. S. Illust. si compiace d'usar meco: & anco, per l'onor fattomi, col dono dell' Aminta, tanto da me più stimato, per venirmi accresciuto di pregio, con l'aggiunte Note della sua dottissima mano. Io le fò offerta di nuovo, con queste righe, della mia somma divozione: e la prego à non isdegnarla, & à non pensar di farmi altra grazia di quella ch' io ricevo, e riceverò sempre dall' esser da lei stimato vero suo Servitore, e non meno dell' altre sue degnissime condizioni, che del suo chiarissimo ingegno e delle Opere parzialissimo ammiratore. Quanto all' altra parte della sua Lettera, se le cose ch' io dettai al Signor Ottavio, che mi disse averle scritte a V. S. Illust. non bastano à persuaderla, che volendo scriver' il vero della Patria del Tasso, egli non debba esser chiamato assolutamente Napolitano, mà nell istesso tempo insieme Bergamasco, io non saprei che più aggiungere. E mi duole che V. S. Illustris. in questo, & in altri particolari, notati nell' Aminta, intorno à costumi & alla Vita del Tasso, si sia lasciata guidar dal Manso: il quale non conobbe il Tasso se non gli ultimi anni della sua vita: & à scritte molte bugie palmari, come si vedrà dall' Opere del Tasso ch' io spero di publicare. Dico delle Opere di questo Autore non più stampate: che saranno tre Volumi: uno di Dialoghi, & Orazioni, e Discorsi: fra i quali non è, nè si trovò mai quel della Crudeltà: che per errore della stampa delle Lettere del Tasso, dice della Crudeltà, *volendo dire* della Nobiltà: *e così è scritto nell' Originale, nè il Civile: ambe due queste Opere immaginate dal Manso: le quali non furono mai scritte dal Tasso: di tutte Opere del quale io ò il Catalogo, scritto di sua propria mano. Il secondo Volume sarà di Rime: fra le quali saranno venti Canzoni: oltre molte Ottave, e Sonetti. E'l terzo, sarà di Lettere: delle quali ne ò quatrocento: e nelle quali non risuona quasi mai altro nome che quel di* Bergamo, *come di sua patria. E nell' Opere stampate, il medesimo Tasso non si denominò mai assolutamente* Napolitano: *ma nel Dialogo del Padre di Famiglia, interrogato di qual patria egli sia, risponde: Io son nato nel Regno di Napoli, ma traggo l'origine paterna da Bergamo. Nè rileva l'esser egli nato e battezzato in Surrento: perche anco il Petrarca nacque in Arrezzo, e l'Ariosto in Reggio, nè percio son chiamati Aretini, o Reggiani: ma l'uno Fiorentino, e l'altro Ferrarese. Et appena è credibile che uomo prattico delle Lettere stampate del Tasso, nelle quali si legge,* Bergomo, patria di mio Padre, e mia, *e più volte si repete lo stesso, possa scrivere, o aver contraria opinione. Degli Scrittori della sua Vita, è solo il Manso a denominarlo assolutamente Napolitano: ma gli altri*

Ce second Volume a été imprimé.

tri tutti, o dicon ch' egli è Bergamasco, o l'uno e l'altro: nè da loro si parla della sua patria, che non si cominci prima da Bergamo. Così dice il Casone: il qual pur V. S. Illust. mostra d'aver veduto. Il Gaddi lo chiama uncialibus literis VIRGILIUS BERGOMAS: *il Tomasino, l'Imperiale, Jano Nicio Eritreo, lo chiaman* Bergamasco, *se ben nato in Surrento. E Bartholomeo Barbato nella Vita del Tasso, stampata in Padoua innanzi alla Hierusalemme, dice l'istesso: e nell' imagine stampata in principio del Libro, vi scrive intorno,* TORQUATUS TASSUS, PATRICIUS BERGOMAS, ETRUSCUS VIRGILIUS. *Ma Nobile egli fù veramente di Bergamo: nella qual Città è delle più Nobili la Famiglia de' Tassi: e di dove erano, non solamente gli avoli suoi, ma Bernardo suo Padre: il qual' avendo comunicata al figliuolo la vita e l'ingegno, gli a comunicata insieme la patria: e vuol ch' essa sia à parte della sua gloria. Et io aggiungo, che le due sole predette Città, Bergamo e Sorrento che si comprende sotto Napoli, posson esser chiamate patria del Tasso, e non altre. Et egli medesimo in una sua Lettera manuscritta, che si stamperà, dice d'esser simile nella patria, non altrimenti ad Omero, del quale è incerta la patria, ma si bene à Cicerone, che ne'bbe due; e certe, e conclude, d'esser insieme Bergamasco, e Napolitano, cioè Sorrentino. E la Lettera è originale, come son quasi tutte quelle ch' io hò: perche non mi fondo sopra menzogne. Onde crederei che V. S. Illust. con queste autorità, e con questi Testimoni potesse, ò ristampando l'Aminta ò in altra maniera, compiacersi di far quest' alla mia intercessione, & al mio Sonetto, che richiede alla sua penna la confermazione di questa verità; conforme alla mente & alle scritture del Tasso, e come pegno sicuro appresso di me della sua desideratissima grazia. Et à V. S. Illustris. per fine, fà la debita riverenza.*

Di V. S. Ill.

Umilissimo, divotissimo, & obligatissimo Servitore,

Marc' Antonio Foppa.

Di Roma li 27. di Marzo 1661.

XXXIX.

Du Livre de Nicolas Bourbon, l'ancien, intitulé Nugæ.

Monsieur Baillet. *Cet Auteur a laissé huit Livres d'Epigrammes qu'il a appellez* ses Niaiseries. Page 46. Tome 4.

Menage. Joachin du Bellay & Jean Owen firent des Epigrammes contre ce Livre (1) au sujet de ce titre. Voici l'Epigramme de du Bellay:

> *Paule, tuum inscribis* Nugarum *nomine Librum,*
> *In toto Libro nil melius titulo.*

Voici celle de Jean Owen:

> *Quas tu dixisti* Nugas, *non esse putasti,*
> *Non dico Nugas esse, sed esse puto.*

Le mot de *Niaiseries* exprime mal celui de *Nugæ*. Il falloit dire *Badineries*, *Bagatelles*.

XXXIX.

(1) J'aurois mieux aimé dire: Joachim du Bellay, & Jean Owen *ont fait* des Epigrammes contre ce Livre, parce qu'en disant *firent* il semble que ces deux Auteurs ayent été contemporains, & qu'ils ayent fait leurs Epigrammes contre Bourbon dans le même tems, quoiqu'Owen qui vivoit encore en 1627,

XXXIX. *bis.*

Ignorance de Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique. Mr. Baillet n'a jamais lû le Concile de Latran ni celui de Basle. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que la Dignité de Théologal.

MOnsieur BAILLET a fait un grand discours des Préjugez suivant lesquels on a de coutume de juger des Livres: lequel il a inséré dans le premier Tome de son Livre des Jugemens des Savans. Tout ce Discours, qui dure depuis la page 40. jusques à la page 191. peut être réduit à ce mot, *Il faut juger des Livres avec candeur & sans préoccupation:* Et c'est ce que Mr. Baillet ne fait pas.

A la page 63. à propos de rien, il débite un grand lieu commun touchant le titre de *Scholastique* parmi les Grecs, les Romains, & les François. Quelles puérilitez!

Il dit à la page 64. *Ainsi celui qu'on appeloit par honneur* le Scholastique de l'Eglise, *n'étoit autre chose que celui qui s'appeloit en certains lieux le* Primicier, *ou* le Maître de l'Ecole: *& en d'autres*, l'Ecolâtre, *ou* le Théologal: *à la fonction duquel il y avoit une Prébende de l'Eglise attachée pour sa subsistance. Le vieux Berenger fut honoré aussi de cette qualité de* Scholastique, *avant que d'être tombé dans des erreurs. Mais ce n'étoit qu'à cause de sa Théologale de Saint Martin de Tours.*

Il y a ici autant de fautes que de lignes. Voici les fautes de Langue *Le Maître de l'Ecole*. Il faut dire, *le Maîtr'Ecole*. C'est ainsi qu'on parle dans les lieux de France où le Scholastique s'appelle en Latin *Magister Scholæ*. *Une Prébende de l'Eglise attachée*. Ce mot *attachée* est équivoque à celui *d'Eglise* & à celui de *Prébende*. *Tombé dans des erreurs*. Quelle façon de parler? *Mais ce n'étoit*. Après avoir dit, *Bérenger fût honoré aussi de cette qualité de Scholastique*, il falloit dire, *Mais ce ne fût*.

Voici les fautes qui regardent les choses. La Dignité de Scholastique & celle de Théologal sont deux Dignitez différentes. Le Scholastique, c'est le Chef de l'Ecole: appelé en quelques lieux où il y a Université, *le Chancelier de l'Université*. Le Théologal, c'est un Chanoine d'une Eglise Métropolitaine, ou Cathédrale, institué pour enseigner la Théologie à ses Confreres, & pour leur prêcher la parole de Dieu. Ces Théologaux (ce que les simples Prêtres habituez de Paris n'ignorent pas) furent instituez à l'égard des Eglises Métropolitaines par le Concile Général de Latran tenu sous Innocent III. qui commença en 1215. & à l'égard des Eglises Cathédrales, ils furent instituez par le Concile de Basle qui commença en 1431. & comme le Concile de Basle n'est point gardé en France pour la police, la Pragmatique Sanction, au paragraphe *Statuimus* (2) du Titre des Collations, établit les Théologales dans les Eglises Cathédrales & Métropolitaines: & l'Ordonnance d'Orléans (qui est du mois de Janvier 1560.) dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales. Bérenger, Archidiacre d'Angers, qui vivoit dans l'onziéme siécle, ne peut donc pas avoir été Théologal de Saint Martin de Tours. Ce qui a brouillé Mr. Baillet, c'est que Bérenger étoit Maîtr'Ecole & Chancelier de l'Eglise de Saint Martin de Tours: car Papirius Masso s'est tout-à-fait trompé en disant qu'il n'avoit jamais été Maîtr'Ecole de cette Eglise. Dans un titre de Saint Martin de Tours de 1081. il signe, *Berengarius, Scholæ D. Martini Magister*. La Chronique de Tours: *Anno M. LX. clarebat Berengarius, Grammaticus, Andegavensis Archidiaconus, & Thesaurarius necnon Magister Scholarum, & Camerarius Sancti Martini*. On prétant, pour le marquer en passant, qu'il a aussi été Maîtr'Ecole d'Angers. C'est l'opinion de Papirius Masso au Livre 3. de ses Annales de France: de Louïs Servin Avocat Général du Parlement de Paris, dans son Plaidoié pour Hamilton: de Claude Ménard Lieutenant de la Prévôté d'Angers, dans son Traité Manuscrit de l'Univer-

1627. ne fût peut-être pas né lors que du Bellay mourut.

¶ 2. C'est au paragraphe *Sequuntur*. Il n'y a point de paragraphe dans toute la Pragmatique Sanction qui commence par *Statuimus*. C'est apparemment le titre 10. du Concordat que M. Menage vouloit citer.

niversité d'Angers, & dans l'Eloge de Bérenger: de Maam, dans son Histoire des Archevêques de Tours, au chapitre d'Hildebert: de César Egasse du Boullay, dans son Histoire de l'Université de Paris; & de Raoul Mousnier, dans son Histoire de Saint Martin de Tours. Mais Mr. de Roye, Professeur en Droit de l'Université d'Angers, dans son Livre de la Vie, de l'Hérésie, & de la Pénitence de Bérenger & Mr. de Launoy dans son Livre *de Scholis*, prétendent au contraire qu'il n'a jamais été Maîtr'Ecole d'Angers, & qu'il ne l'a été que de Tours: fondez sur l'endroit de la Chronique de Tours que je viens de rapporter. C'est une question que j'ai traitée problématiquement dans mes Rémarques sur la Vie de Mathieu Ménage, premier Théologal de l'Eglise d'Angers, qui fut député au Concile de Basle par l'Evêque & par le Chapitre d'Angers, & par les Peres du Concile de Basle vers le Pape Eugene IV. Mais je croi présentement que Bérenger n'a point été Maîtr'Ecole d'Angers. Ce que Claude Ménard a écrit que dans les Titres de l'Abaïe de Saint Nicolas d'Angers il avoit pris la qualité de Maîtr'Ecole d'Angers, ne se trouvant pas véritable. Et dans le Titre du Don de la Contesse Grécia, qui est dans la même Abaïe, Bérenger n'y prénant d'autre qualité que celle de *Grammaticus*; & un Rainaldus y prénant celle de *Chancelier*; c'est-à-dire de *Maîtr'Ecole*.

Ce Don est imprimé dans le Recueil des Titres de cette Abaïe par le Peletier.

A l'égard de la Dignité de Primicier que Mr. Baillet confond avec celle de Scholastique, c'étoit aussi une Dignité différente de celle de Scholastique. Mr. du Cange dans son Glossaire rapporte plusieurs significations du mot *Primicerius*: parmi lesquelles il y en a une tirée de l'*Ordo Romanus*, qui semble favoriser l'opinion de ceux qui croyent que le Primicerius avoit le soin d'enseigner les Ecclésiastiques de son Eglise. Mais il est très-vrai-semblable que ces enseignemens ne se doivent entendre que des Offices divins. Je veux dire que la fonction de ce Primicerius étoit de montrer aux inférieurs le chant & les cérémonies, afin que la décence & l'uniformité fussent gardées dans l'Eglise. Ce Primicerius n'étoit donc à proprement parler que ce qu'est aujourd'hui le Chantre: ce qui a été remarqué par Mr. du Cange.

Le Primicerius de l'Eglise de Mets; (on l'appelle *Princier*) & qui l'est aussi de l'Eglise de Toul & de celle de Verdun; ce qui est remarquable; n'a pas cette fonction. C'est la prémiere Dignité du Diocése après l'Evêque. Et il préside même aux Assemblées du Clergé à l'exclusion de l'Evêque: ce qui convient bien à son nom: car *Primicerius*, c'est le premier; c'est le Chef: *primus in cera*: c'est-à-dire *in Catalogo*: On trouve dans le Code Justinien, *Primicerius Domesticorum & Protectorum Principis*; *Primicerius Fabricensium*; *Primicerius Mensorum*; *Primicerius sacri Cubiculi*; *Primicerius Officiorum & Scriniorum Palatinorum*. Et dans Luitprandus, *Petrus Primicerius Apostolorum*. On a dit de même *Secundicerius*, pour dire le second. *Secundicerius Notariorum*, dans le Code Théodosien, en la Loi 2. *de Petitionibus*. Voyez le Glossaire de Mr. du Cange. On a dit aussi *Capicerius*: d'où nous avons fait le mot de *Chévecier*. Et quoique le Princier & le Chévecier soient deux Dignitez Ecclésiastiques différentes, ces deux mots, quant à l'étymologie, sont de même signification (1). C'est pourquoi l'Auteur de l'Ancienne Version Françoise des Décrétales a traduit le Titre *de Officio Primicerii* par ces mots *De l'Office de Chévecier*. Le Princier, c'est le premier de l'Eglise

¶ 1. Ceux qui après Cujas ont cru que *Primicerius* venoit simplement de *Primus*, & que *Cerius* n'étoit qu'une extension du mot, se sont trompez, cette extension seroit trop peu naturelle. On ne peut douter que *Primicerius* ne vienne de *Primus* & de *cera*, sur tout après ce passage d'Hygin *de limitibus constituendis* pag. 139. de l'edition de Turnebe. *Has conternationes, sublatâ forte, quidam tabulas appellaverunt &c.* Quelques-uns ont cru que *Capicerius* de même venoit de *caput* & de *cera*, *cujus scilicet nomen scribebatur in capite cera*, & ont pris droit de dire là-dessus que *Primicerius* & *Capicerius* étoient conformes en signification comme en étymologie. C'a été l'opinion de l'Auteur de l'ancienne Version des Décrétales, qui n'a pas pris garde que *Chevecier* ne venoit pas de *Capicerius*, mais que le Latin au contraire avoit été fait pour exprimer le François. Il est certain que *Capicerius* est un terme Latin-barbare qui n'a jamais signifié autre chose que *Cheffecier* ou *Chevecier*. *Primicerius* s'est dit pour le premier de cha-

se (2). Le Chévecier, c'est celui qui a soin du chevet de l'Eglise: c'est-à-dire, du fonds de l'Eglise depuis l'endroit où la cloture commence à tourner en rond. Dans le Nécrologe de l'Eglise de Paris de 1316. au 18 Juillet; ce qui m'a été indiqué par Mr. l'Abbé Chastelain, Chanoine de l'Eglise de Paris; le *Capicerius* est appelé *Capitiarius*.

Après ce grand nombre de fautes qu'a faites en six lignes Mr. Baillet dans l'Histoire Ecclésiastique, je croi que mes Lecteurs sont bien persuadez qu'il est peu informé de l'Histoire Ecclésiastique.

J'oubliois à remarquer, (car j'écris ces Remarques avec beaucoup de précipitation) que Mr. Baillet ne peut s'excuser de la faute qu'il a faite d'appeler Béranger *Théologal de Saint Martin de Tours*, en disant qu'il l'a ainsi appelé, parcequ'il enseignoit la Théologie dans l'Eglise de S. Martin de Tours. Ce qu'il a dit, qu'à la fonction du Théologal il y avoit une Prébende attachée, ne permet pas de douter qu'il n'ait entendu parler de nos Théologaux: pour la subsistance desquels l'Ordonnance d'Orléans a ordonné qu'on prendroit une Prébende.

Voici les termes de cette Ordonnance: *En chacune Eglise Cathédrale, ou Collégiale, sera réservé une Prébende affectée à un Docteur en Théologie.* L'Article 34. des Etats de Blois dit la même chose. Et la Pragmatique Sanction: dont voici les termes: *Taliter videlicet, quod quilibet Collator ipsarum Præbendarum teneatur & debeat conferre Canonicatum & Præbendam quamprimum facultas se obtulerit, & invenire poterit*, &c.

XL.

Ignorance de Mr. Baillet dans la Jurisprudence. Mr. Baillet ne sait ce que c'est que le Livre des Basiliques.

J'Ai fait voir dans la Remarque précedante que Mr. Baillet avoit peu de connoissance de l'Histoire Ecclésiastique. Il n'est pas plus savant dans l'Histoire du Droit. Cette Remarque le va démontrer. Il dit à la page 407. du 2. Tome, en parlant des traductions de Gentien Hervet, que Gentien Hervet a traduit *les huit Livres des Basiliques ou Constitutions Impériales des Empereurs de Constantinople*. Mr. Baillet a fait ici autant de fautes qu'il a dit de mots. Il dit qu'il n'y a que huit Livres des Basiliques: & il y en a soixante, & cet Ouvrage a été appelé ἑξηκοντάβιβλος, c'est-à-dire, *les soixante Livres:* qui est un titre qui a aussi été donné à la Collection des Livres d'Hippocrate: à la reserve des Aphorismes, du Serment, & des Pronostiques: comme nous l'apprenons de Suidas dans l'éloge d'Hippocrate. Et l'on a encore appelé du même nom la Collection des Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Du moins, c'est ainsi que l'appellent Alexius Aristinus, & Siméon le Logothéte dans l'Epitôme du dernier Canon des Apôtres, imprimée dans la Bibliothéque du Droit Canon Ancien de Mr. Justel & de Mr. Voël. Mais pour revenir aux Basiliques, elles sont appelées ἑξηκοντάβιβλος par Michaël Psellus dans son *Synopsis Legum* à l'Empereur Michel Ducas imprimé à Paris en 1632. chez Camusat par les soins de François Bosquet Jurisconsulte de Narbonne, depuis Evêque de Montpellier.

Πρὸς τούτοις μέρος πέφυκεν αἱ Νεαραὶ συντάξεις.
Εἶτα συνοπτικώτερον τοῦ Λέοντος βιβλίον,
Τὸ πᾶν ἑξηκοντάβιβλον, πάντας τοὺς νόμους ἔχει.

Har-

chaque ordre, de chaque classe en quelque fonction que ce fût, Ecclesiastique ou Séculiere. On ne trouvera nulle part *Capicerius* en ce sens, mais seulement en celui qui a été marqué par M. Ménage. De *Chef* on a fait *Chefet* & *chevet*, en Latin *Capitium*, de *Chefet* & *chevet* on a fait *Cheffecier* & *Chevecier*, en Latin *Capicerius* ou *Capitiarius*, mais encore une fois on n'a jamais dit *Capicerius* pour *in capite cera*, *id est*, *tabula scriptus*, & ainsi il n'est pas vrai que ce mot, quant à l'étymologie, soit de même signification que *Primicerius*.

¶ 2. J'avouë que le *Princier*, *Primicerius*, se prend quelquefois pour le premier de l'Eglise. Dans les Cartulaires par exemple de l'Abbaïe de S. Etienne de Dijon, l'Abbé est quelquefois qualifié *Primicerius*, & il est alors indubitable que ce mot signifie le premier de l'Eglise. mais il est indubitable aussi que *Primicerius* se prend plus ordinairement pour le *Chantre*, & dans cette signification *Primicerius* n'est que *Primicerius Cantorum*, & non pas *Primicerius Ecclesiæ*.

Harménopule, au commancement de son Manuel, témoigne qu'elles étoient appelées du même nom. Et c'est ainsi que les ont nommées ensuite les Jurisconsultes modernes. Cujas au chapitre 9. du VI. Livre de ses Observations, fait mention de cette appellation en ces termes: *Βασιλικῶν Libros vulgò ἑξηκοντάβιβλον nuncupârunt, quòd sint LX. divisi in τεύχη sex: non quatuor, ut plerique putant.* Joseph Marie Suarés, Evêque de Vaison, a dit la même chose dans sa docte Préface sur les Basiliques. Je ne m'étonne pas que Mr. Baillet n'ait point vû ces passages de Psellus, d'Harménopule, de Cujas, de Suarés; car il n'en est pas encore aux Jurisconsultes; & il apprend la poterie sur le pot: Mais je m'étonne extrémement qu'étant Bibliothécaire d'une aussi grande Bibliothéque qu'est celle de Mr. de Lamoignon, il n'ût pas seulement vû lorsqu'il fit cette faute, la prémiere feuille du Livre des Basiliques; qui est un Ouvrage considérable puisqu'il comprend sept volumes in-folio. S'il l'ût vue, il y ût lû cette inscription, *Βασιλικῶν Libri LX. in VII. Tomos divisi.* Mais il n'avoit pas même lû en ce tems-là la premiére feuille de la version de Gentien Hervet; car elle fait aussi mention de ces soixante Livres des Basiliques. *Libri VIII. Βασιλικῶν Διατάξεων. id est, Imperialium Constitutionum; in quibus continetur totum Jus Civile à Constantino Porphyrogenneta in LX. Libros redactum.*

τὴν κεραμείαν ἐν πίθῳ μανθάνειν: proverbe Grec.

La segonde faute de Mr. Baillet, c'est qu'il dit que Gentien Hervet a traduit huit Livres des Basiliques: & il n'en a traduit que six: qui sont, le 28. le 29. le 45. le 46. le 47. & le 48. ce qui a été remarqué par Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques: en ces termes: *De Libris XXVIII. XXIX. XLV. XLVI. XLVII. XLVIII. quos Gentianus Hervetus Latinè verterat, hoc tantùm dicam, Hervetum doctissimum quidem fuisse, sed non Juris:* (c'est ce que Cujas disoit de Conan) *ut integros vertere maluerim, quàm versionem ejus emendare. Jam Cujacius in eruditissima Præfatione Libri LX. satis monuerat quid in ejusmodi versione desideraret.* L'Evêque de Vaison en conte sept, mais il dit que de ces sept il n'y en a que quatre entiers.

Conanus, vir est doctissimus, sed non Juris. Corrumpit indicium: & tempus perdit, qui in eius Commentariis illud ponit. C'est dans ses Commentaires sur le X. Livre des Questions de Papinien.

Cette faute de Mr. Baillet est excusable: Gentien Hervet ayant dit lui-même dans l'inscription de sa Version que cette Version contenoit VIII. Livres des Basiliques. Ce qui a trompé Hervet, c'est que le segond Tome des deux qu'il a traduits, contenoit tant de titres, qu'il a crû, comme il le dit lui-même, qu'il contenoit du moins quatre Livres comme le premier.

La troisiéme faute de Mr. Baillet dans le passage ci-dessus allégué, c'est que de la maniére qu'il s'est exprimé, il paroit qu'il a crû que le Livre des Basiliques contenoit seulement les Constitutions des Empereurs de Constantinople. Ce qui est très-faux. Voici l'Histoire des Basiliques. Les Basiliques, *τὰ Βασιλικὰ*, sont les Loix des Empereurs: comme les Eparchiques, *τὰ Ἐπαρχικὰ*, sont les Edits des Préfets du Prétoire. Et les Livres des Basiliques sont les Loix des Romains traduites en Grec; c'est-à-dire, le Digeste, le Code Justinien, les Novelles de Justinien: à quoi on a ajoûté quelques Edits de Justinien, de Justin le Jeune, de Tibére de Thrace, de Zénon, & de Basile le Macédonien. Cette Traduction fut faite par les ordres de l'Empereur Léon le Philosophe, comme nous l'apprenons de Psellus dans son *Synopsis Legum*, d'Harménopule dans son Manuel, & de Balsamon dans ses vers. Et l'Empereur Léon se servit pour cet Ouvrage de Sabbatius Protospatarius, comme nous l'apprenons de Mathieu Blastarés. Et dans ce même tems Photius, Patriarche de Constantinople, fit la Collection des Canons, qu'il appela *Nomocanon*. Quelques-uns ont cru; & entr'autres, François Balduin; que les Basiliques avoient été faites par l'ordre de l'Empereur Basile, Pere de Léon le Philosophe. Mais en cela ils se sont trompez. *Illorum inepta est opinio, qui Basilio Basilica tribuunt*, dit Cujas. Et ce qui les a trompez, c'est que l'Empereur Basile, conjointement avec ses fils Constantin & Léon, avoit commencé à faire travailler à la Version Grecque des Loix Romaines: comme nous l'apprenons de Cédré-

nus

¶ 1. Premiérement je ne sai s'il ne vaudroit pas mieux faire *Basiliques* du masculin, quand ce ne seroit que pour éviter l'équivoque de *Basilique* dans la signification d'Eglise ou de *Palais*. Secondement

je

nus dans l'Histoire de l'Empereur Basile. Et c'est par cette raison que l'Empereur Léon le Philosophe dans sa Novelle 71. attribue par honneur les Basiliques à son pere Basile. Car parlant dans cette Novelle de l'espace qu'il faut laisser entre le bâtiment que veut faire un particulier, & les terres labourables, ou les vignes, d'un autre particulier, il dit que la Loi qui ordonne cet espace a été faite par son pere. C'est la pensée de Cujas au chapitre 31. du Livre XVIII. de ses Observations. L'Empereur Basile voyant beaucoup de confusion, & quelques défauts, dans le corps du Droit des Romains, avoit donc résolu, comme dit Cédrénus, de le réfondre, & de le faire traduire en Grec. Mais prévenu par la mort, n'ayant pû qu'ébaucher cet Ouvrage, son fils Léon l'acheva. Il est vrai néanmoins que Basile acheva le Πρόχειρον νόμων (c'est-à-dire, *le Manuel des Loix*) conjointement avec ses fils Constantin & Léon. Et comme cet Ouvrage étoit divisé en 60. Livres, de même que les Basiliques, cela peut avoir contribué à faire croire que Basile étoit Auteur des Basiliques. Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, & digne d'une plus grande Dignité, a écrit dans son Dialogue *de Claris Interpretibus*, que les Basiliques furent faites par l'ordre de Basile, de Léon, & de Constantin le Porphyrogennéte (1). A l'égard de Basile, il a cru par les raisons que nous avons rapportées, qu'il avoit contribué à cet Ouvrage. Et à l'égard de Léon le Philosophe, fils de Basile, il a û en vuë les passages de Psellus, d'Harménopule & de Balsamon, dont nous avons parlé. Et à l'égard de Constantin le Porphyrogennéte, fils de Léon, il a cru qu'il avoit part à cet Ouvrage à cause de ce qui est dit dans la Préface des Vers de Balsamon, que Constantin le Porphyrogennéte est Auteur de l'Ἀνακάθαρσις. Mais Cujas a fort bien fait voir que cette Anacatharse de Constantin le Porphyrogennéte étoit seulement une répurgation; c'est-à-dire, une correction des Basiliques de Léon le Philosophe; & pour user des termes de Cujas, *Basilica repetitæ prælectionis*. Et si Balsamon par cette Anacatharse, dont il parle dans sa Préface, avoit entendu parler des Basiliques, il se seroit contredit: car dans le corps de ses vers il dit nettement que Léon le Philosophe est l'Auteur. des Basiliques En un mot, il n'est plus révoqué en doute que le Livre des Basiliques ne soit de Léon le Philosophe. *Æquiores autem rerum Judices hæc monendi sunt, Libros Basilicon in Libros sexaginta à Leone Imperatore, (quo auctore censerentur Basilica, anteà non conveniebat) divisos, integros ad nos non pervenisse*, dit Mr. Fabrot dans sa Préface des Basiliques. Et ce qu'a écrit Hervet à la tête de sa version, que les Basiliques avoient été divisées en LX. Livres par l'Empereur Constantin le Porphyrogennéte, est dit sans preuve.

Il me reste à remarquer, que l'Auteur du Catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de saint Laurens de Florance, imprimé à Florance, & en Hollande, attribuë à saint Basile le Livre des Basiliques, intitulé *Synopsis Basilicων*, & publié par Léunclavius: qui est une bevuë épouvantable. J'en avertis Mr. Baillet, afin que lorsqu'il parlera de cette *Synopsis*, il ne fasse pas la même bevuë.

XLI.

Quelques particularitez touchant Carnéade & Zénon, ignorées par Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET. *On dit que Zénon le Pere des Stoiciens avoit composé 705. Opuscules différentes; qui, nonobstant leur multitude, étoient d'une si grande force, que Carnéade de l'Académie ayant entrepris d'y répondre, s'étoit cru obligé toutes les fois qu'il prenoit la plume pour le réfuter, de prendre auparavant de l'Ellébore blanc pour se purger & fortifier la tête, & pour empêcher que l'estomac ne lui envoyât des vapeurs au Cerveau. Mais on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Et quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoiciens qu'en vouloit Carnéade.*

MENAGE. C'est de cet endroit de Christianus Libérius dans sa Bibliophilie, page

(1) je ne trouve point que M. Huet fasse la moindre mention de Basile, de Léon, ni de Constantin, en aucun endroit de son Dialogue, du moins de l'édition in-4. 1661.

page 6. que Mr. Baillet a pris ce qu'il dit ici de ce grand nombre des Livres de Zénon : car comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet ne puise pas dans les sources: *Zeno Stoïcorum Pater, usque ad septingenta quinque συγγράμματα, sive opuscula, evulgavit.* Je ne sai d'où Libérius peut avoir pris cette particularité : Diogene Laërce dans l'énumération des Livres de Zénon, le Pere des Stoïciens, n'en conte que douze. Il est vrai néanmoins que ce Pere des Stoïciens en a écrit davantage : & je me souviens d'avoir remarqué dans mes Observations sur Laërce, que Laërce même fait mention de quelques Livres de Zénon, dont il n'a point parlé dans l'énumération des Livres de ce Zénon. Et dans sa Préface, il dit, que notre Zénon avoit fait beaucoup de Livres ; que Xénophane en avoit plus fait que Zénon, & Démocrite plus que Xénophane ; & Aristote plus que Démocrite ; & Epicure plus qu'Aristote, & Chrysippe plus qu'Epicure. Et Epicure, comme l'a remarqué Mr. Baillet, n'en avoit fait que trois cens. Ce qu'a dit Libérius de ce nombre des Livres de Zénon, est donc absolument faux.

Mr. Baillet dit qu'on ne convient pas que tous ces Ouvrages ne fussent que d'un seul & même Zénon. Quelle façon de parler pour un homme qui se pique de bien parler? Ce *seul & même* n'est pas dit élégamment. Il faloit dire *d'un même Zénon*. Mais il n'est pas ici question de langage, il est question de chose. Qui a dit à Mr. Baillet qu'on ne convenoit pas que ces 705. Livres de Zénon fussent d'un même Zénon? C'est une question qui n'a jamais été agitée par aucun ancien ni par aucun moderne : ces 705. Opuscules de Zénon étant de l'invention de Libérius; dont le Livre de la Bibliophilie a été imprimé à Utrecht pour la premiére fois en 1681. il y a û quatre Zénons Philosophes, Zénon Eléate, Disciple de Parménide; Zénon de Citie, qui est le fondateur des Stoïciens ; Zénon de Sidon, Philosophe Epicurien ; & Zénon de Tarse, Disciple de Chrysippe. Ce dernier Zénon avoit peu écrit, comme nous l'apprenons de Laërce. Et personne n'a dit que Zénon l'Eléate, & Zénon l'Epicurien ussent beaucoup écrit. Et ainsi tous les Livres de ces quatre Zénons ne peuvent aller jusqu'à cent.

Mr. Baillet ajoûte, que quelques-uns doutent que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en voulût Carnéade. Je ne pensois pas que Mr. Baillet en fut tant. En effet, Jonsius explique ce Zénon contre lequel écrivoit Carnéade, du Zénon de Tarse le Disciple de Chrysippe. *Eundem credo*, dit-il, en parlant de ce Zénon, *contra quem Carneades scripturus, Elleboro se priùs purgabat : de quo Plinius Historiæ Naturalis XXV. 5. Valerius Maximus VIII. 7. Gellius XVII. 15. Fulgentius Libro I.* il ajoûte: *quod tamen Chrysippo tribuit perperam Petronius in Satyrico. Tertullianus Libro de Anima cap. 6. Hieronymus Commentario in Epistolam ad Galatas.* Je pensois que Mr. Baillet ût visé à cet endroit de Jonsius, lorsqu'il a écrit qu'on doutoit que ce fût au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade : Mais je viens présentement de lire dans ses Corrections qu'il a û une autre vuë. Voici ses termes: *S. Augustin dit que c'étoit lorsque Carnéade vouloit disputer contre Chrysippe qu'il se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc. Mais quoique l'autorité de S. Augustin pour ces sortes de faits, n'ait rien au dessus de celles des Auteurs profanes; cela nous fait toujours penser que la plupart de ces rélations sont suspectes. C'est aussi ce que j'ai voulu marquer, lorsque j'ai ajouté, après Oysélius, & quelques autres, que ce fut au Chef des Stoïciens qu'en vouloit Carnéade.* Voici, selon moi, comme la chose doit être decidée. Carnéade étoit Académicien, & les Académiciens en vouloient fort aux Stoïciens, & les Stoïciens aux Académiciens. Et Carnéade en vouloit personnellement à Chrysippe, célébre Stoïcien. Cicéron: *Carneades libenter in Stoicos invehebatur.* Diogéne Laërce: *Καρνεάδης τὰ τῶν Στωϊκῶν βιβλία ἀναγνοὺς, ἐπιμελέστατα τὰ Χρυσίππου, ἐπιεικῶς αὐτοῖς ἀντέλεγε, καὶ ἐυημέρει τοσοῦτον, ὥστε ἐκεῖνο ἐπιλέγειν, Ἐι μὴ γὰρ Χρύσιππος, οὐκ ἂν ἦν ἐγώ.* Il faut expliquer ce Grec à Mr. Baillet : car il ne l'entend pas. C'est-à-dire: *Carnéade ayant lû les Livres des Stoïciens, & très-diligemment ceux de Chrysippe, il écrivit contre les Livres de Chrysippe. Ce qui lui succéda si bien qu'il disoit, si Chrysippe n'a-*

n'avoit point été, je n'aurois point aussi été. Il n'y a donc point d'inconveniant de dire que Carnéade se purgeoit le cerveau avec de l'Ellébore blanc, lorsqu'il écrivoit contre Chrysippe, comme l'ont dit, Pétrone, Tertullien, & S. Jerôme, aux lieux alléguez; & S. Augustin au chapitre 19. du Livre I. contre Cresconius. Et Jonsius n'a pas raison de dire qu'en cela ils se sont trompez: & particuliérement, Valére Maxime (qui est un Auteur ancien) ayant écrit la même chose. C'est Jonsius qui s'est trompé, en disant que Valére Maxime a nommé Zénon & non pas Chrysippe. Voici les termes de Valére Maxime: *cum Chrysippo disputaturus, Elleboro se antè purgabat, ad exprimendum ingenium suum attentiùs & illius refellendum acriùs.*

Mais comme Zénon de Citie est le fondateur des Stoïciens, il n'y auroit pas aussi d'inconvéniant d'expliquer de ce Zénon, le Zénon dont parlent Pline, Aulugelle, & Fulgence. Mais d'un autre côté Zénon de Tarse le Stoïcien étant Disciple de Chrysippe, Carnéade qui écrivoit contre Chrysippe, peut avoir écrit contre ce Disciple de Chrysippe.

XLII.

Méprise de Mr. Baillet touchant l'Etymologie de son Nom de BAILLET.

Préface sur les Poëtes. MOnsieur BAILLET. *Le nom qui m'est échu ne méritoit pas d'être connu d'eux: & ils ont fait voir effectivement qu'ils ne le connoissent pas, lorsqu'ils ont prétendu le tirer de l'obscurité dans laquelle j'avois tâché de le retenir. Mais puisqu'il s'agit de divertir encore une fois le Public, il faut les tirer eux-mêmes de la plaisante erreur, où ils se sont précipitez par la passion déréglée qu'ils ont euë de me rendre un service qu'on n'éxigeoit pas d'eux. Il auroit donc été bon pour leur dessein qu'ils ussent sû que ce nom qu'ils ont voulu mettre en question, ne marque autre chose qu'une couleur qui ne peut être inconnue qu'à des aveugles. L'Origine n'en est pas trop obscure: & sans aller chercher parmi les premiers Egyptiens du tems de Pharaon, comme ont fait quelques Savans, il suffit de la mettre chez les Grecs, & de dire avec Mr. Ménage dans ses Origines Italiennes & Françoises, que du Grec* βαΐον *vient le Latin* badius: *& puis les diminutifs*, badiolus, badiolettus: *d'où vient le François* Baillet. *On pourroit ajoûter même sans rien diminuer de la vérité de cette étymologie de Mr. Ménage, que ce mot est de ces noms heureux qui n'ont pas pour une seule origine, puisqu'on lui en a trouvé encore une autre, qui n'est peut-être pas moins ancienne dans la Langue Grecque, & qu'Homere s'en est servi dans la signification des choses qui avoient la même couleur. Du Grec* βαλιὸς *dont il se sert, est venu le Latin* balius. *De là s'est formé le diminutif* baliolus, *qui a été employé par Plaute pour marquer un homme de la couleur dont il s'agit. Dela est venu aussi le second diminutif* balioletus, *& par syncope* balietus: *qui est le nom dont Mr. de Thou s'est servi dans son Histoire pour nommer un célèbre Président du Parlement de Paris. Mais pour ne point multiplier nos idées sans nécessité, on peut soutenir avec Vossius, que* badius *&* balius, *& par conséquent* badioletus, balioletus, balietus, *&* baillet *viennent tous d'une même source; & qu'ils doivent leur extraction au mot de* βαΐς, *comme cet Auteur le fait voir avec assez d'étendue dans son Etymologicon de la Langue Latine. Je n'ai aucun besoin de l'autorité de tous ces savans hommes, pour tourner en ridicules ces Poëtes qui ont prétendu faire des vers sur mon Nom sans le connoitre. Et celle de Mr. Ménage seul est plus que suffisante pour confondre leur adresse, & faire voir l'inutilité de leurs efforts, quand ils auroient été renforcez de M. Ménage même. C'est à l'Inventeur de* Bajuletus, *c'est-à-dire du spectre après lequel ils ont couru, qu'ils ont obligation de la matiére de leurs vers. C'est aussi à lui, quel qu'il puisse être, qu'il faut opposer Mr. Ménage; quoiqu'il ne faille pas trop approfondir la différence qui paroitroit d'abord entre ces deux personnages, il faut tâcher de les distinguer, au moins mentalement; pour ne les pas confondre tellement ensemble, que si l'un s'avisoit de démentir l'autre, le démenti ne retombât sur les deux ensemble, comme sur une même personne. Mr. Ménage peut convaincre d'ignorance & de puérilité l'Inventeur du* Bijuletus, *non seulement par l'étymologie véritable qu'il vient de nous donner du nom dont il s'agit, mais encore par celle qu'il a donnée ailleurs de*

de la Marotte de nos faiseurs de Vers. J'appelle ainsi leur Bajuletus, *qui décend en droite ligne de* Bajulus : *lequel selon Mr. Ménage, & les autres Savans, signifie* Baillif, *ou* Bailli, *dont la signification n'a pas le moindre rapport avec celle de mon Nom. Desorte que les faiseurs de Vers, pour avoir peut-être eu trop bonne opinion de leur nouvel Etymologiste, m'ont laissé aller en paix, & m'ont abandonné pour se jetter sur un fantôme, & pour exercer toutes leurs facultez Poëtiques dans les allusions que le mot de* Bajulus *leur a donné lieu de faire sur les fonctions des Crocheteurs; que leur imprudence leur a fait attribuer fort mal à propos à tous les Baillifs du Royaume, ou à quelqu'un qui porte le nom de* Bailly. *L'ambiguité ou la proximité des noms a trompé le Devin pour cette fois. Et celui à qui Mr. de Balzac donna une faculté divinatrice pour l'étymologie, n'étoit peut-être pas pour lors sur son trépié: peut-être aussi pourroit-il bien avoir reçu l'inspiration de travers, & sans y être préparé. Je ne sçai au reste dans quelle vuë l'Auteur du Songe* Asinus in Parnasso *a prétendu nous faire connoître ce Devin d'Etymologies: ni par quel motif il a fait l'injure à Mr. Ménage de vouloir le faire passer dans le monde pour ce Devin, à qui il attribuë la faculté d'interpréter les Songes, en lui demandant l'explication du sien, qu'il n'a pû sans doute espérer de lui que par la force du mot, & l'Anagramme du* Bajuletus. *Mais ce Poëte n'a peut-être pas fait réflexion, en faisant son Songe, qu'il y a bien de l'indiscrétion à louër Mr. Ménage d'une qualité qu'il avoit autrefois tant blâmée dans la personne du fameux Pédant-Parasite Mommor, & qui avoit fait voir, aprés Artémidore, qu'il n'est rien de plus ridicule & de plus impertinent, que d'interpreter les Songes par les Anagrammes, & par l'explication des noms propres.*

MENAGE. Que de pédanteries! Mais que d'ignorances & de puérilitez! J'ai rendu en Latin le nom de Mr. Baillet par *Bajuletus*; qui est son véritable nom Latin: car comme de *Bajulus* on a fait *Baile*: ce qui paroît par ces mots *Baile de Venise*; *Baile & Garde*: & que de *Bajulivus* on a fait *Baillif*, ou *Bailly*; on a fait de même *Baillet* de *Bajuletus*. Mr. Baillet veut que je me sois contredit dans cette formation de nom: parceque dans mes Origines Italiennes & dans mes Françoises j'ai dit que le mot *Baillet* en la signification de couleur violette, venoit de *badius*, cela empêche-t-il que dans la signification de *petit Baile* il ne vienne de *Bajuletus*. J'ai dit dans mes Origines Françoises que le mot d'*ambler* dans la signification d'*aller l'amble*, venoit d'*ambulare*; & que dans la signification de *dérober* il venoit d'*involare*; est-ce que je me suis contredit dans ces deux étymologies? Mr. Baillet qui veut ici me ridiculiser sur mes étymologies, ne fait ce que c'est qu'étymologies. *Baletus* n'est point une syncope de *Balioletus*. De *Balioletus*, on feroit par syncope *Balletus* & le *Baletus* de Mr. de Thou a été formé par Mr. de Thou sur le François *Baillet*. Et le nom propre *Baillet* ne peut venir de la contraction de *Badioletus* ou *Balioletus* en la signification de couleur violette: car en ce cas, il faudroit y mettre un article, & dire; *Le Bailles* (1). C'est ainsi qu'on dit *Mr. le Blanc*, *Mr. le Noir*, *Mr. le Gris*, *Mr. le Roux*, *Mr. le Brun*; & non pas, *Mr. Blanc*, *Mr. Noir*, *Mr. Gris*, *Mr. Roux*, *Mr. Brun*. Mais que veut dire notre Etymologiste en disant que *Bajuletus* est l'Anagramme de *Baillet*? Mr. Baillet qui juge de tous les Livres, ne sait pas même ce que c'est qu'Anagramme. Voilà ce Savant qui m'accuse d'ignorance & de puérilité pour avoir rendu le nom de *Baillet* par *Bajuletus*: qui dit que je suis un mauvais Devin: que je n'étois pas sur mon trépié, ou que j'ai pris l'inspiration de travers, quand j'ai rendu ce nom de la sorte: qui dit que le Pere Commire m'offense en me demandant l'interprétation de son Songe: laquelle il n'a pû espérer de moi que par la force du mot

¶ 1. On trouve autant de ces sortes de noms sans l'article qu'avec l'article, temoin M. Brun de Besançon, M. Brunet, M. Bruneau, M. Brunel, M. Blondel, M. Blondeau, Bifet, Blanchet, Blanchard, Blanchon, Blancheton, Noirot, Verdin, Verdelet, Violet, Rouget, Rougeot, Roux, Rousset, Roussel, Rousseau, Roussat, Roussard &c. qui sont tous noms tirez de couleurs, & la plupart diminutifs, ainsi que Baillet, avec lesquels il est très-rare de voir l'article.

¶ 2. Baillet ne dit pas que Lazare de Baïf ait fait des Epigrammes, il dit seulement qu'il en a in-

mot & par l'Anagramme de *Bajuletus*. Comme s'il falloit être un grand Devin pour deviner qu'*Asinus in Parnasso* dans le Poëme du Pere Commire, c'est Baillet Auteur des Livres intitulez *Jugemens des Savans* &c. Mais quoique j'aye appelé Mr. Baillet *Bajuletus*, je n'ai point prétendu l'appeler *Crocheteur*. Le substantif *Bajulus* a été fait du verbe *bajulare*, qui signifie *porter*, & a été dit de celui qui porte quelque chose. De cette signification générale il a passé à une particuliére, & a signifié un Nourissier; parceque les Nourissiers & les Nourices portent les enfans dans leurs bras. Et comme les Nourissiers ont soin des enfans, il a aussi signifié *un Pédagogue*; ce qui paroît par un passage du Scholiaste de Sophocle que j'ai rapporté dans mes Origines de la Langue Françoise au mot *Baillif*. Sous la troisiéme race de nos Rois, ce mot passa des Nourissiers aux Juges & aux Tuteurs, comme je l'ai remarqué au même endroit.

XLIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Lazare de Baïf a fait des Epigrammes, n'est pas véritable.

MOnsieur BAILLET, au chapitre de Mellin de S. Gelais, page 68. du Tome quatriéme : *Mais il avoit un talent particulier pour l'Epigramme: dont Lazare de Baïf avoit introduit l'usage & le nom dans le Royaume.*

MENAGE. Lazare de Baïf n'a jamais fait d'Epigrammes (2). Mais il est vrai qu'il s'est servi le premier, en François, du nom d'*Epigramme*. Joachin du Bellay l'a remarqué dans son Illustration de la Langue Françoise, livre 3. ch. 12. en ces termes: *Lazare de Baïf n'a pas seulement traduit l'Electre de Sophocle, quasi vers pour vers; chose laborieuse, comme entendent ceux qui ont essayé le semblable: mais davantage a donné à nôtre Langue le nom d'Epigrammes & d'Elégies, avec ce beau nom composé* aigredoux; *afin qu'on n'attribuë l'honneur de ces choses à quelqu'autre.* Je remarquerai ici en passant, que Ronsard est aussi le premier qui s'est servi dans notre Langue du mot d'*Ode*: comme il s'en est vanté lui-même. Voyez mes Observations sur Malherbe.

XLIV.

Vers attribuez à Jules Scaliger qui ne sont point de lui.

JE suis las de reprendre Mr. Baillet. Pour me délasser, je vais illustrer un endroit de son Livre.

Monsieur BAILLET. *Le Pere Possevin a prétendu que les Hérétiques de Geneve avoient eu la malice de supprimer les prémieres éditions des Epigrammes de Jules Scaliger & de ses Poësies Sacrées, & que dans celle qu'ils ont donnée, ils ont inséré des Piéces supposées qui ne sont nullement de Jules Scaliger.* Pag. 10. du 4. Tome.

MENAGE. Je remarquerai ici à ce propos, que ce Distique fait pour le Pont Notre Dame de Paris, & gravé sur ce Pont,

> JUCUNDUS *geminos fecit tibi, Sequana, pontes.*
> *Jure tuum potes hunc dicere Pontificem*,

est attribué à Jules Scaliger par son fils Joseph: en ces termes; qui sont du Premier Scaligerana, page 101. *Habuit Joannem Jucundum, Veronensem*, (il parle de son pere, Jules Scaliger) *qui illum prima Matheseos elementa domi docuit. De quo pater hæc in Carminibus*,

> *Jucundus geminos fecit tibi, Sequana, pontes.*
> *Jure tuum potes hunc dicere Pontificem.*

Et cependant ce Distique ne se trouve point dans le Recueil des Poësies de Jules Sca-

introduit l'usage & le nom dans le Royaume, parce qu'en introduisant ce mot il donna occasion aux beaux Esprits de s'appliquer à ce genre de composition, & de publier des Livres entiers d'Epigrammes dont l'usage, de même que le nom, étoit auparavant inconnu. Je voudrois bien savoir cependant, supposé qu'avant Lazare de Baïf on ne se servît point du mot d'Epigramme, comment on faisoit quand on parloit des Poësies de Martial? Et, s'il avoit falu traduire en François ces mots Latins: *Martialis nihil scripsit præter Epigrammata*, comment on s'en seroit tiré!

Scaliger, ni au chapitre de Jules Scaliger dans les Délices des Poëtes Italiens: & il se trouve dans les Poësies Latines de Sannazar, de l'édition de Paul Manuce de 1530. & dans toutes les autres suivantes. Il est à remarquer, que cette édition de 1530. est dédiée par Paul Manuce à Antoine Carloni, Prince d'Alifa: & qu'il est dit dans l'Epître Dédicatoire, que Paul Manuce avoit fait cette édition sur la copie qui lui avoit été donnée par cet Antoine Carloni, auquel l'Auteur l'avoit confiée en mourant. Ce qui ne permet pas de douter que ce Distique ne soit de Sannazar.

Jules Scaliger, dans ses Satires, a dit de Jucundus,

Pauca tibi narrare volo, quæ dicere quondam
Mi solitus Jucundus, homo integer, acer, amusis,
Fermentato judicio, ingenioque subacto:
Quem velles vidisse adeo atque audisse loquentem:
Euclides & Vitruvius cui cedere possent,
Nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes,
Implevitque alias immensis molibus urbes.

Ce vers *nam geminos posuit pinguis tibi, Sequana, pontes*, a pû faire croire, à Joseph Scaliger (1) que le Distique dont nous avons parlé, étoit de son pere.

XLV.

Fautes de Mr. Baillet touchant la profession de plusieurs Auteurs.

MONSIEUR BAILLET dit à la page 240. du 4. Tome, que le pere & le frere du Poëte Maynard étoient Présidens au Parlement de Toulouse. Ils n'y étoient que Conseillers. Voyez l'Histoire de l'Académie, de Mr. Pellisson.

Il dit à la page 347. du 4. Tome, que Mr. Francius est Professeur à Utrecht. Il est Professeur à Amsterdam.

Il dit à la page 275. du 2. Tome, que Mr. Fabrot étoit célebre Avocat d'Aix en Provence. Il étoit célebre Professeur en Droit dans l'Université d'Aix. Il n'a jamais été Avocat qu'*ad honores*.

Il dit à la page 338. du 4. Tome, que Mr. Pierre Hallé a été Professeur du Roi en Eloquence dans l'Université de Paris. Cela est très-faux: quoique son parent Antoine Hallé de Caen l'ait appellé *Interpres Regius* dans ses vers sur la mort du Pere Bourbon. Il a été Régent de Rétorique dans le Collége d'Harcourt. Il est aujourd'hui Professeur en Droit dans l'Université de Paris. Il est aussi Poëte Royal: dans laquelle dignité il a succédé à Abraham Remi.

Il dit à la page 48 du 2. Tome, que l'illustre Scévole de Sainte-Marthe étoit Président (2) & Lieutenant Général de Poitiers, & Trésorier de France. Il n'étoit que Trésorier de France

Il dit à la page 490. Tome IV, que Charles Perrault de l'Académie Françoise, Premier Commis de la Surintendance des Bâtimens de France, est Médecin. C'est son frere Claude qui est Medecin.

Il dit à la page 83. Tome 4. que Joachin du Bellay étoit Seigneur de Gonnor: ce qu'il a pris de la Croix du Maine. Il est vrai qu'on l'appeloit *Monsieur de Gonnor*, du nom de la Seigneurie de son pere: & il est ainsi appelé dans les Regîtres du Chapitre de Paris, à l'endroit où il est parlé de son inhumation dans l'Eglise de Paris le 2. Janvier 1559. Mais il n'a jamais été Seigneur de Gonnor. Il étoit fils légitime de Jean du Bellay, Chevalier, Sgr. de Gonnor, fils d'Eustache du Bellay, & de Catherine de Beaumont Dame du Plessis Maré. Et Jean Belly qui a écrit qu'il étoit batard, a été mal informé de cette particularité: ce qui a été remarqué ci-dessus au chapitre 35. Son pere avoit épousé Renée Chabot, Dame de Liré: dont il ut deux enfans: René, & Joachin. René, qui étoit l'aisné, fut Seigneur de Gonnor. Joachin, fut Seigneur de Liré. René, pour le marquer en passant, épousa Catherine de Malétroit: dont il ut Claude, qui mourut jeune, sans être marié; & par sa mort & celle

¶ 1. Joseph Scaliger doit bien moins être garant de cette citation que Vertunien qui a recueilli le *Scaligerana*, & qui ne se souvenant pas du vers de Scaliger le pére y aura substitué le distique de Sannazar qu'il savoit, & qui a quelque ressemblance avec le passage qu'on lui avoit cité.

¶ 2.

te de Joachin du Bellay, Madelaine du Bellay, sœur de Joachin, & de René, mort avant Claude, & femme du Seigneur de la Mauvoisinière, hérita de tous les biens de sa Branche.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Ce qu'il a pris encore de la Croix du Maine. Il n'étoit que Chanoine de Paris. En laquelle dignité il fut reçu le 19. Juin de l'année 1555. par la mort de Jean Toussepain, Chanoine, & Archidiacre de Paris. Et il ne le fût que jusqu'au 12. Juin 1556. J'ai cru autrefois sur le témoignage de la Croix du Maine, & sur celui de Jean le Clerc, qu'il avoit été Archidiacre de Paris. Mais j'ai vérifié sur les Regîtres de l'Eglise de Paris qu'il ne l'avoit point été: car il ne se trouve dans ces Regîtres d'Archidiacre du nom de *du Bellay*, que Louïs du Bellay, Chanoine de Paris, Trésorier d'Angers, Conseiller au Parlement, & Curé de S. Severin de Paris, & Eustache du Bellay, depuis Evesque de Paris, lequel succéda à Louïs dans l'Archidiaconé de Paris.

Il dit au même lieu, que Joachin du Bellay étoit oncle d'Eustache du Bellay Evesque de Paris. Cela n'est pas véritable. Il n'étoit que son cousin germain. Eustache du Bellay, Evesque de Paris, étoit fils de René du Bellay & de Marguerite de Laval. Lequel René étoit frere aisné de Jean, pere de Joachin : & ces deux freres étoient fils d'Eustache du Bellay & de Catherine de Beaumont.

A la page 314. du Tome IV. ayant appelé Favoriti *Sécretaire des Brefs*, il s'en dédit dans ses Corrections : où il dit, qu'il étoit Sécretaire des Chiffres. Il est constant qu'il a été Sécretaire des Brefs sous Alexandre VII. C'est la qualité qu'il prend dans le titre de son Eglogue sur la mort d'Hoffchius. *Augustini Favoriti. Lucensis, S. D. N. Alexandro VII. ab Epistolis Latinis.*

Il dit à la page 240. du segond Tome, chapitre 518. que Mr. Guyet étoit Abbé de S. André. Il étoit Prieur de S. Andrade, dans le Diocése de Bourdeaux. D'où il a été appelé *Franciscus Andrada* par le Pere Bourbon. Voyez la Lettre du Pere Bourbon à Franciscus Andrada, imprimée dans les Additions des Ouvrages du Pere Bourbon, & l'Histoire de l'Académie, à l'article du Pere Bourbon. Jamais Mr. Guyet ne s'est appelé ni n'a été appelé *Abbé*.

A la page 206. du 1. Tome, il dit que la Bible Polyglotte, imprimée par Vitré, est du Président le Jay : confondant par une faute grossiére Michel le Jay (3), premiérement Avocat au Parlement, & ensuite Doyen de Vezelay, avec Nicolas le Jay, Premier Président du Parlement de Paris. Ce qui fait voir que Mr. Baillet ignore également & le grand monde & la Librairie.

En verité Mr. Baillet est un Ecrivain peu informé de la verité des choses. C'est un homme qui met toute sa gloire à faire beaucoup de Livres en peu de tems: Et c'est ce qui a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire.

Ventosa Palmam, pergula è fastigio,
His increpabat vocibus Cucurbita :
Quàm lenta crescis! Si qua Zephyris est fides,
Maturas uvas decies Autumnus tulit,
Ex quo feraci quamvis agro consita,
Vix ipsa supra tollis arbutos caput :
Nec heri labores justo pensas fœnore.
Ego, Vere medio nata, jam latè locum
Inumbro foliis, atque sola sum nemus.
Quin spes coloni vinco proventu uberi.
Mirare fœtus; quis decor! quæ granditas!
Ut sparsus ostro fulget argenti nitor!
I nunc, & illis dactylos præfer tuos.
Tum Palma; Cur inflaris, inquit, insolens
Meque ore tumido non merentem despuis?
Quia lentè cresco scilicet, neque auctibus
Adulta subitis surgo. Quod vertis probro,
Laudem meretur. Figo radices, diu
Decertaturas cum furore turbinum.
Et lustra post permulta, inhæsuras solo.
Te levior aura stirpitùs vulsam rapit:
Et, furca ni te fulciat, repas humi.
Foliorum inanem, stulta, silvam jactitas,

Quæ

(2). Faute reconnuë & corrigée par Baillet pag. 171. du tom. 4.

(3). Faute reconnuë & corrigée par Baillet au même endroit. La faute touchant les noms de batême de Mr. Perrault a eté aussi corrigée pag. 275. du tom. 2.

Quæ mox olenti computrescet in fimo,
Immunda fructus dum tuos edent sues.
At me secundas dactylis mensas juvat
Condire Regum. Nec deest ramis honor.
Illis triumphos Cæsares ornant suos.
Fabella ineptis dicta sit Scriptoribus,
Qui magno chartæ & temporis dispendio,
Gravare libris obstinati sæculum,
Lentos labores arguunt inertiæ,
Sterilique genio diligentiam imputant.
At citò senescit, quæ citò venit gloria,
Scriptisque super est, multa qui scribit, suis.

XLVII.

Plusieurs méprises de Mr. Baillet touchant Phrynichus.

MOnsieur Baillet. *Phrynichus composa une espéce de Dictionnaire en 37. Livres, sous le nom d'Apparat Sophistique. C'étoit un Recueil de Noms & de Verbes Attiques, dont l'Abregé, ou plutôt l'Extrait, fut imprimé en Grec à Paris en* 1532. *in-8. puis à Ausbourg en* 1601. *in-4. avec les Notes de Pierre Jean Nugnez, & de David Hœschelius.*

Menage. Mr. Baillet prend ici à son ordinaire marte pour renard. L'Apparat Sophistique de Phrynichus & son Traité des Dictions Attiques sont deux Livres différens. L'Apparat Sophistique étoit un gros volume qui contenoit, selon Photius, 37. Livres, & selon Suidas 47. ou même 74. Le Traité des Dictions Attiques étoit un petit volume: car selon Suidas il ne contenoit que deux Livres. Cet Ouvrage, comme il paroît par l'Extrait que nous en avons, est dédié à un certain Cornelianus, que Nugnez croit être Attidius Cornelianus Prefet de Syrie; duquel il est fait mention en cette qualité en la Vie de Marc Aurele par Capitolin. Et l'Apparat Sophistique étoit dédié en général à l'Empereur Marc Aurele, & par Livres à plusieurs personnes particuliéres. Cet Apparat étoit une Collection de mots & de phrases coupées. λέξεων συναγωγὴ καὶ λόγων κομματικῶν. Et dans le Traité des Dictions Attiques il est traité des Atticismes. Ce Traité fut imprimé la premiére fois à Rome en 1517. par Zacharias Caliergi de Candie: & ensuite à Venise in-folio en 1524. par Asulanus, à la fin de son Dictionnaire Grec-Latin: & ensuite à Paris in octavo par Michel Vascosan, avec le Thomas Magister, le Manuel de Moschopulus, une Collection d'Elian, & Urbicius des Mots Tactiques. Et ensuite, à Ausbourg in-4. en Grec & en Latin en 1610. avec des Notes de Nugnez & de Hœschelius. La Version est de Nugnez. Quelque tems après la publication de ce Livre, un homme très-savant fit de petites Remarques très-savantes sur les Notes de Nugnez. Ces Remarques furent imprimées en feuille volante dans le tems qu'elles furent faites: & elles se trouvent dans quelques exemplaires de cette édition de Phrynichus dont nous parlons. J'ai ouï dire à Mr. Mentel que Casaubon en étoit l'Auteur.

Mr. Baillet. *Le Bibliographe Anonyme dit que ce qui nous reste de Phrynichus est un Opuscule savant, mais fort défectueux: que Nugnez y a fait quantité d'excellentes remarques: mais que Daniel Heinsius les a publiées lui-même depuis comme en étant lui-même l'Auteur. Ce qui a donné occasion à M. de Saumaise de le relever, & de le chicaner dans sa Préface sur Simplicius.*

Menage. Il y a ici autant de fautes que de mots. Il n'est point vrai que Daniel Heinsius ait fait imprimer des Remarques sur Phrynichus. Il n'est point vrai qu'Heinsius ait volé les Remarques de Nugnez sur Phrynichus. Il n'est point vrai que M. de Saumaise le lui ait reproché: & s'il étoit vrai qu'il eût fait imprimer sous son nom l'Ouvrage d'autrui, ce ne seroit pas le chicaner que de lui reprocher cette action. Il n'est au reste parlé ni près ni loin de Phrynichus dans la Préface du Simplicius de M. de Saumaise. M. Baillet ne puise point dans les sources. Il puise dans les ruisseaux: & dans les ruisseaux éloignez des sources & remplis d'ordures. Le Bibliographe Anonyme; qui est un des Auteurs Classiques de M. Baillet, quoi qu'il ne soit d'aucune autorité parmi les Savans; a pris Phrynichus pour Simplicius, & Nunnesius pour Nansius: car c'est des Remarques de Nansius sur Epictete dont parle Mr. de Saumaise dans sa Préface sur Simplicius; accusant Heinsius de les avoir prises. *Quæ in ipso Simplicio ex scriptis codicibus emendavit,*

davit, talia sunt ut optimam, ac impendio laudabilem operam in editione Veneta corrigenda posuisse posset videri, si quid de suo in eam correctionem contulisset. Usus est Nansiano codice ab ipso Nansio cum scripto exemplari collato. Quæcunque ad oram sui libri notaverat Nansius, ea in textum recipiënda curavit clarissimus Heinsius: ubique deletâ Nansii manu, & suâ repositâ Correctiones & Conjecturas omnes Nansii suas fecit, bonas, multasque, quas textui donavit.

XLVIII.

Ineptie de M. Baillet touchant Laverna.

J'Ai fait une Epigramme Latine & un Madrigal Italien pour Mademoiselle de la Vergne; qui est aujourd'hui Madame la Comtesse de la Faiette; où je fais allusion du Nom de *la Vergne* avec celui de *Laverna*, Déesse des Voleurs.

Voici l'Epigramme:

Omine felici nomen præsaga dedere
Fata tibi. Furtis pulcra Laverna præest.
Tu Veneres omnes cunctis formosa puellis:
Tu cunctis sensus surripis una viris.

Voici le Madrigal:

Bellissima LAVERNA, *Seguendo il mio desiro,*
Dolce ladra d'amore, Non l'avrei negat' io.
Che mi rubasti il core, Deh, perche preferire
Tosto che mi mirasti: Vuol la man sua divina
Deh, perche me'l rubasti? Al dono la rapina?
Ch' a te, dolce ben mio,

Mr. Baillet veut que j'aye offensé Mademoiselle de la Vergne en l'appellant Déesse des Voleurs. Voici ses termes; qui sont de sa Préface sur les Poëtes à l'endroit où il parle de ceux qui ont fait des allusions sur son Nom Latin *Bajuletus*: *Je ne vois pas comment ils pourroient abuser des exemples de Malherbe, qui a changé celui de Madame Renée en celui de Nerée; de du Bellay, qui a changé celui de Madame Viole en celui d'Olive; de Mr. Ménage qui a expliqué celui de Mademoiselle de la Vergne par celui de Laverna: du moins ne doivent-ils pas soupçonner ce dernier d'avoir jamais voulu faire allusion à la Déesse des Voleurs, lors qu'il a voulu honorer la vertu, la science, & toutes les autres qualitez de l'esprit & du corps qu'il a rencontrées dans une personne des plus accomplies du Royaume.*

Mr. Baillet, qui n'a aucun usage du grand monde, croit que c'est offenser une fille que de la comparer à la Déesse des Voleurs. Et c'est au contraire lui dire une douceur: car outre que cette Déesse étoit belle; *pulchra Laverna, da mihi fallere*, dit Horace; on dit des Belles, qu'elles volent la liberté des hommes, quand on veut dire qu'elles gagnent le cœur des hommes. *Quæ me surpuerat mihi*, dit le même Poëte. Mais j'ai ajoûté dans mon Epigramme, que comme cette Belle voloit les cœurs aux hommes, elle voloit la beauté aux femmes: ce qui n'y fait pas une petite beauté. Nous disons que les belles effacent celles qui sont moins belles qu'elles: mais les Latins, pour exprimer la même chose, disent qu'elles volent la beauté à ces autres moins belles. Catulle:

Lesbia formosa est: quæ cùm pulcerrima tota est,
Tum omnibus una omnes surripuit veneres.

Voiture a dit de même de Mademoiselle de Bourbon, qui fut depuis Madame de Longueville: *Selon que je la viens de dépeindre, vous jugerez bien que c'est une beauté bien differente de celle de la Reine Epicharis: mais si elle n'est pas si Egyptienne qu'elle, elle ne laisse pas d'être pour le moins aussi voleuse. Dès sa premiere enfance, elle vola la blancheur à la neige, & aux perles, l'éclat & la netteté. Elle prit la beauté & la lumiere des astres. Et encore il ne se passe guéres de jours qu'elle ne dérobe quelque rayon au Soleil, & qu'elle ne s'en pare à la vuë de tout le monde. Derniérement, dans une assemblée qui se fit au Louvre, elle ôta la grace & le lustre à toutes les Dames, & aux diamans qui les couvroient. Elle n'épargna pas même les pierreries de la Couronne sur la tête de la Reine: & elle en fût enlever ce qui y étoit de plus brillant & de plus beau.*

Du reste, je suis assez de l'avis de M. Baillet, en ce qu'il n'aime pas ces allusions aux noms propres: & celle dont je viens de parler, est la seule qui se trouve dans

dans tous mes Ouvrages (1) : car il ne faut pas mettre au nombre de ces allusions le nom de *Rhodano* pour Mademoiselle de Rohan ; aujourd'hui Madame la Princesse de Soubise ; ni celui de *Parmenis* pour celui de Mademoiselle Constantin, qui se trouvent dans mes Poësies Grecques : ce sont des interprétations de noms, & non pas des allusions aux noms. Mais je ne suis pas de l'avis de Mr. Baillet en ce qu'il dit que toutes ces allusions sont puériles, & qu'elles ont été généralement blâmées par tous les Critiques de bon goût. Mr. Baillet a parlé en cela contre sa conscience. Ces allusions sont de tous les siécles : & de toutes sortes de personnes ; des Philosophes, des Poëtes, des Orateurs, des Peres de l'Eglise. Nous apprenons de Laërce, qu'Héraclides Ponticus fut appelé *Heraclides Pompicus* à cause de ses habits pompeux & magnifiques : que Chrysippe fut appelé *Crypsippe*, à cause que sa statuë qui étoit fort petite, comme il étoit fort petit, étoit cachée par une statuë équestre voisine de la sienne. On appeloit Labiénus, *Rabiénus*, & Claudius Tiberius Nero, *Caldius Biberius Merô*. Ciceron a fait un grand nombre d'allusions sur le nom de *Verrès*. Il est vrai qu'il débitoit sous le nom du peuple les plus froides de ces allusions. *Quæ erant dicta in Verrem frigidiùs, cæteris assignabat*, dit Quintilien. Mais toujours il les débitoit, ne les voulant pas perdre. Martial a dit d'une personne qui s'appeloit *Chioné*, & qui étoit brune & froide, qu'elle étoit digne & indigne de son nom.

Suetone.

Digna tuo cur sis, indignáque nomine dicam;
Frigida es, & nigra es, non es & es Chione.

Ce nom a été formé du mot Grec χιὼν qui signifie de la Neige. Martial a encore fait d'autres semblables allusions, dont je parlerai dans la suite de cette Remarque. Nous apprenons de Lactance, qu'on appelôit Saint Cyprien *Coprianus*. Saint Jerôme appele Vigilantius, *Dormitantius*. Les anciens Chrétiens voulant exprimer ces noms de Nôtre-Seigneur Jesus-Christ, Ἰησοῦς Χριστὸς, θεοῦ υἱὸς σωτὴρ, l'exprimoient par les lettres initiales de ces cinq mots, qui fesoient ἰχθὺς : & comme ἰχθὺς signifie un poisson, les Peres de l'Eglise se sont jouez sur ce mot, *Bonosus, ut scribit s, quasi filius ἰχθύος (id est, piscis) aquosa petit*; dit S. Jerôme dans son Epître à Chromatius. Tertullien, Optat, S. Augustin, S. Paulin, font de semblables allusions sur le même mot. Sannazar appele Politien *Pulicianus*.

De Justitia Liv. V.

Mr. Baillet dit qu'en blâmant les Auteurs de semblables jeux, il n'entend pas y comprendre les Rieurs, qui par raillerie font de ces allusions. Et je lui demande si lors que Mr. de Valois a dit de lui,

Quis hoc potest videre, quis potest pati?
Ut ille Bajuletus, ille Bajulus, &c.

Ce n'étoit pas pour se moquer de lui que Mr. de Valois fesoit cette allusion.

Mr. Baillet dit ensuite, que les Critiques prétendent n'avoir découvert aucun vestige de ces allusions aux noms propres dans les Poëtes Grecs ; ni même dans les Latins ; jusqu'au cinquiéme siécle de l'Eglise. Et il ajoûte : *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'assurer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien*. Et là-dessus, dans ses Preuves, il renvoye le Lecteur à Victorius, au chapitre 24. du Livre 36. de ses diverses Leçons, & à Barthius, Livre 57. de ses Adversaires chapitre 11. colonne 2699. : mais où ces deux Auteurs disent tout le contraire de ce que Mr. Baillet leur fait dire (2). Car Victorius justifie Euripide contre l'accusation de Quintilien au sujet de l'étymologie du nom de *Polinice*. Et à l'égard de Barthius, il louë Claudien & Ausone de n'avoir point donné dans ces allusions de noms propres dans leurs Panégyriques, quoi-

¶ 1. M. Ménage ne s'est pas souvenu de son Epitaphe de Guillaume Colletet, ni de cet endroit de ses hendecasyllabes a Sarazin :

Secunde Attice, nemini secunde,
Attico prior, & prior Secundo.

Dont le premier vers paroit imité d'une Epigramme de Beze à l'honneur de Jean Second laquelle finit par ces vers.

Unus quattuor hac sic præstitit ille Secundus
Secundus ut sit nemini.

Un

quoique le nom de l'Empereur Honorius en fournît une belle occasion à Claudien, & ceux de Valentinien, de Gratian, & de Théodose à Ausone. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs. Mr. Baillet devoit citer le Castelvetro: car c'est ce Critique qui a fait l'observation que Mr. Baillet attribue à Barthius. Mais le Castelvetro se trompe, comme je l'ai justifié dans mes Observations sur l'Amynte du Tasse au sujet du nom de *Silvie*. Voici l'endroit, que je produis ici pour faire voir à Mr. Baillet que sa remarque sur l'allusion des noms propres, qu'il vante comme un chef-d'œuvre de Critique, est nulle de toute nullité.

O COME A TE CONFASSI TAL NOME. *Perciocchè il nome di* Silvia *deriva dalla voce* selva. *Ovidio:*

Silvius hinc, qui quòd silvis fuit ortus in altis,
Silvius in Latia gente vocatus erat:

E le selve son piene d'orrore e di crudeltà: celando, come dice il nostro Satiro, angui, leoni, ed orsi, dentro il loro verde. E quindi è che, Selvaggio; *che da* selva *parimente deriva*; val fiero e crudele. *Ora, ad imitazione del detto Satiro, allude anche Mirtillo nel Pastor Fido al nome* d'Amarilli.

Cruda Amarilli, che, col nome ancora
D'*amar*, ahi lasso! *amaramente* insegni.

Siccome Alcippe, nell' Alceo, a quello d'Eurilla.

Ah più cruda de' venti,
Onde prendesti il nome.

E il Guarini, in un suo Madrigale, a quello di Celia.

CELIA; se ben i' miro;
Voi siete sì fugace e ritrosetta,
Che CELIA da celarvi
Credo che siate detta.
Che s'aveste vaghezza di nomarvi
CELIA dal Cielo, imitereste lui,
Che non è bel quando si cela altrui.

E Monsignor della Casa, a quello di Colonna: *in questo Sonetto*,

Vivo mio Scoglio, e selce alpestra, e dura:
Le cui chiare faville il cor m'anno arso:
Freddo marmo d'amor, di pietà scarso,
Vago quanto più puo formar natura,
Aspra Colonna, il cui bel sasso indura
L'onde del pianto da questi occhi sparso.

Ed a questo proposito non sarà forse disconvenevole di riferir qui ciò ch' osserva Lodovico Castelvetro ne' suoi dottissimi e acutissimi Commenti sopra la Poëtica d'Aristotile: che gli antichi Poëti, sì Greci come Latini, non presero mai invenzione di lodar le lor Donne dall' origine e dalla significazione del nome: quantunque n'avesse lor potuto prestar molta: spezialmente il nome di Cintia *a Propercio; e quello di* Delia *a Tibullo: e ch' allo 'ncontro i Poëti Italiani cercano sempre d'accostarsi al nome delle lor Donne, il Petrarca particolarmente: il quale tira argomenti per mille vie da riempire le sue Rime col nome di* Laura. *La ragion che n'adduce il Castelvetro, è, che gli Antichi giudicarono lo scherzo intorno a' nomi, e l'invenzione tratta quindi, esser cose leggiere, e sapere più del plebeo che del nobile; a che si vede gl' Ingegni deboli e vili aver atteso: Siccome Marziale à fatto. Là onde Quintiliano disse*, nam & illud apud Euripidem frigidum sanè, quòd nomen *Polynicis*, ut argumentum morum frater incessit. *Laqual cosa non par tanto bassa nè tanto vana nella Lingua Italiana, per leggiadria delle parole colla quale è stata trattata, o per altra proprietà non conosciuta, ch' abbia la Lingua Italiana. Egli è ben vero che tai scherzi intorno a' nomi sono per lo più freddi: e sono stati da me eziandio, quanto*

Un certain Cripius a loué Beze de cette allusion, mais Pline le jeune pourtant qui avoit un si beau champ de se jouër ainsi sur son nom, & sur celui de son Oncle ne s'est jamais avisé de cette finesse.

¶ 2 Pour Victorius, j'en demeure d'accord, mais pour Barthius, je le nie; & ces mots de Baillet, *C'est ce que Barthius ne fait point difficulté d'assurer de tous les Latins jusqu'à Ausone & Claudien*, doivent être entendus d'Ausone & de Claudien *inclusivement*, quoiqu'à l'egard d'Ausone il soit vrai de dire qu'il ne s'est pas toujours abstenu de ces sortes d'allusions, dont plusieurs de ses Epigrammes, & quelques autres de ses Pieces sont toutes pleines. Catulle s'est joué sur le nom de *Mentula*.

quanto da alcun altro, avviliti e vituperati nella Vita di Mamurra: benche scritta da me nella mia giovinezza, nel qual tempo piacciono assai simili scherzi di parole. E vero parimente, che di que' scherzi ve ne son di freddi appresso Marziale. Verbi grazia, sopra i nomi di Chione, *d'*Earino, *di* Mirtillo, *di* Palinuro. *E tanto meno son lodevoli appresso di lui, ch' alcuni de' nomi intorno a' quali va scherzando, furono da esso finti: siccome egli stesso lo testifica. Ma non è altrimenti vero, che gli antichi Poëti, così Greci come Latini, non fecero mai allusione al nome delle lor Donne. Serve per testimonianza del contrario quel vaghissimo Epigramma di Macedonio sopra'l nome di Parmeni,*

Livre VII. de l'Anthologie.

Παρμενὶς οὐκ ἔργῳ τὸ μὲν οὔνομα καλὸν ἀκούσας
'Ωισάμην. σὺ δέ μοι πικροτέρη θανάτου.
Καὶ φεύγεις φιλέοντα, καὶ οὐ φιλέοντα διώκεις,
Ὄφρα πάλιν κεῖνον καὶ φιλέοντα φύγῃς.

E questo di Meleagro, sopra Trifera;

Ibid.

Νὴ τὰν ἐξαφρισμέναν χαροποῖς ἐνὶ κύμασι Κύπριν,
Ἐστὶ καὶ μορφῆς ἁ Τρυφερὰ τρυφερά.

Aggiungo a questi due Epigrammi questo di Platone sopra la morte d'Astere, suo diletto;

Dans Laërce.

Ἀστὴρ μὲν πρὶν ἔλαμπες ἐνὶ ζωοῖσιν ἑῷος.
Νῦν δὲ θανὼν, λάμπεις ἕσπερος ἐν φθιμένοις.

e questo luogo di Teocrito, nell' Idillio 26. intitolato Βάκχαι, Ἐξ ὄρεος πένθημα, καὶ οὐ πένθημα, Φέρωσαι. *Nè Ovidio, ch' era di bellissimo e d'elevatissimo ingegno, ebbe a schifo d'usar tai scherzi sopra i nomi.*

Mirabar quare tibi nomen *Acontius* esset.
Quod faciat longè vulnus, acumen habes.

dice appresso di lui Cidippe nella Pistola ad Aconzio. Scherzò parimente l'istesso Poëta in un suo Epigramma sopra il nome di Furia.

Quintiliano.

Cur ego non dicam, FURIA, te furiam?

Quanto a Euripide accusato di freddo da Quintiliano intorno al nome di Polinice, *rispondegli il grand Ugone Grozio nella sua bellissima e dottissima Prefazione sopra le Fenisse del detto Poëta: dicendo,* erat & hoc illorum temporum, quòd nominibus infantium quæ lustrico, sive nominali die, sacris adhibitis indebantur, vim quandam vaticinam esse crederent. Quod si consideremus, non tam frigidum nobis videbitur, quàm visum est Quintiliano, quòd nomen *Polynices* bis in hac Tragœdia ex origine sua explicetur: Æschyli exemplo, qui idem antè fecerat: quod nec Sophocles vitavit in nomine *Ajacis*. *Giustifica altresì Euripide; ma con altre ragioni; il Vittorio nelle sue Varie Lezioni, Libro 36. cap. 24. dove è egli da vedere. Ma contuttociò, è vero ciò che dice lo Scaligero nell sue Congbietture sopra Varrone a carte 145. che Euripide scherzò troppo sopra tai nomi. Sono queste le parole dello Scaligero sopra queste di Varrone*, apud Ennium, *Andromachæ* nomen qui indidit rectè indidit. Quapropter Parim Pastores nunc *Alexandrum* vocant. Imitari dum voluit Euripidem, & ponere etymon, est lapsus. Nam Euripides quòd Græca posuit, omnia sunt aperta. Ille ait, ideo nomen additum Andromachæ, quòd ἀνδρὶ μάχεται. Hoc Ennii quis potest intelligere in versu significare, *Andromachæ nomen qui indidit, rectè indidit? Sono dico queste che seguono, le parole dello Scaligero sopra detto luogo di Varrone:* Crebri sunt in hac licentia, ac nimis invenusti Græci Poëtæ, sed maximè Euripides: ut de *Polynice*, quòd sit νεικέων ἐπώνυμος, de *Pentheo*, μὴ πένθος εἰσόισῃ δόμοις. Æschylus de *Prometheo*, quòd eum oporteat προμηθέως ex malis evolvi: de *Artapherne*, nimis putidè; quòd Φρένας ἔχοι ἀρτίας. Nam quis sanus Persico nomini etymon Græcum attribuat? Sic Euripides de *Thyeste*, ἐπώνυμα δεῖπνα Θυέςου: ut citant Grammatici. Et de *Apolline*,

Ὦ χρυσοφεγγὲς ἥλι' ὥς μ' ἀπώλεσας,
Ὅθεν σ' Ἀπόλλων' ἐμφανῶς κλήζει βροτός.

Citat Macrobius. Sophocles etiam aliquando, ut de *Ajace*. Sed parciùs, ut decet sanum & sobrium Poëtam, & qui facilè principem locum in theatro Græco obtinet. In Græcis hoc tolerandum erat. At quis ferat in Ennio? Item, in Plauto.

Quid refert mihi Chrysalo esse nomen, nisi factis probo?

To-

Tolerabile, quod dixit Ausonius de Protesilao,

Victima quòd Troja prima futurus eras.

At non ferendum, quòd *Protesilaum* videtur sentire dictum, quòd πρῶτος λάσατο τὸν θεόν: cùm sit πρῶτος λαῦ: & Πρωτεσίλαος similis compositio cum pleonasmo: ut ἐλκεσίπεπλος, ἀλκεσίμαρχος. *Ma tornando a Euripide: il suo scherzo circa il nome di* Polinice *a me par più scusabile ancora ch' infiniti altri del Petrarca sopra il nome di* Laura. *Verbi grazia, quand' egli ragiona di Laura come si fosse Dafne, l'amata d'Apollo. Il che imitò il nostro Ronsardo; parlando anch' egli, alle volte, della sua Cassandra, come se fosse la Troiana, figliuola di Priamo. Non è dunque da riprendere il nostro Poëta: per aver qui scherzato sopra il nome di Silvia.*

XLIX.

Méprise de Mr. Baillet touchant les Pandectes de Gesner.

Tome 2. page 5. MOnsieur Baillet. *On a de Gesner deux principaux Ouvrages: savoir, sa Bibliothéque, & ses Pandectes. Ce dernier Ouvrage est compris en XIX. Livres de Partitions universelles, en deux gros volumes in Folio.*

Menage. Il n'est point vrai que ces XIX. Livres soient en deux gros volumes. Ce qui fait le second volume de ces Pandectes, n'est qu'un petit volumet: & environ la quatriéme partie de ce premier contenant ces 19. Livres. Et ce second volume contient le 21. Livre seulement: le 20. qui comprenoit la Médecine, n'ayant pas été imprimé.

L.

De l'Abregé de la Bibliothéque de Gesner par Jean Jaque Fris.

MOnsieur Baillet dit en parlant de cet Abregé: *Si cet Ouvrage a été imprimé, il n'a point fait grand bruit jusqu'ici:* Il est constant qu'il n'a point été imprimé. Et Mr. Baillet, qui est un grand Bibliothécaire, devoit être informé de cette particularité.

LI.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire touchant le Livre du Mazzoni sur la Comédie de Dante.

MOnsieur Baillet. *Un des plus échauffez contre la Comédie de Dante, semble avoir été ce Castravilla, contre qui Jacques Mazzoni se crût obligé de prendre la défense de Dante, au rapport de Vittorio Rossi: qui dit que Mazzoni mit sur ce sujet deux Volumes entiers au jour, qui ne sont pas moins un témoignage de son érudition, qu'une Apologie de l'Ouvrage de Dante.* Page 1. Tome 4.

Menage. Il est vrai que le Rossi dans l'Eloge du Mazzoni, dit que le Mazzoni mit au jour ces deux Volumes. *Dantis Poëtæ patrocinium adversus Castravillam, à quo oppugnabatur, duobus editis voluminibus, doctè, eruditeque suscepit.* Et il est vrai aussi que le Mazzoni avoit composé deux Volumes pour la défense de Dante. Mais il est constant qu'il n'a fait imprimer que le premier. Ce qui paroît clairement, & par le titre, & par la Préface de ce premier Volume. Le second est manuscrit dans la Bibliothéque du feu Cardinal Barberin.

J'apprens d'une Lettre de Mr. Magliabéchi à Dom Jean Mabillon, écrite de Florance le 22. Avril 1687. qu'on vient d'imprimer en Italie ce second Volume, & qu'on y imprime le premier. Voici les termes de cette Lettre qui regardent cette particularité: *In Cesena, se non erro, già che non hò ancora avuto il Libro, è stata stampata la seconda parte della difesa di Dante del Mazzoni, che non era mai escita in luce, e veniva da' dotti desideratissima. Io l'avevo però già letta manoscritta, perche si trovava in Libreria del Signor Cardinal Francesco Barberino, dal quale a' miei preghi la chiese in presto il Serenissimo e Reverendissimo Signor Principe Cardinal Leopoldo, e la tenne quà qualche tempo. Adesso ristampano la prima parte della detta Difesa di Dante del Mazzoni, che era già stata stampata, ma non si trovava più: onde era Libro non solo dotto & erudito, ma anche raro assai. Io hò scritto à chi me ne hà dato avviso, che sarebbe benissimo fatto che procurassero di trovare le*

Lezzioni manoscritte che l'istesso Mazzoni fece sopra Dante, si dove il detto Dante descrive l'immaginativa potenza della nostra anima: come anche sopra il seguente suo verso, La gloria di colui che'l tutto muove. *Mentre che gli riescisse il trovarle, certo che sarebbe à tutti gl' erudite gratissimo il vedere le dette Lezzioni, che il medesimo Mazzoni fece sopra i Brindis, esplicando quell' Ottava dell' Ariosto, che principia,*

Non era Rodomonte usato al vino,
Perche la Legge sua lo vieta, e danna.

La notizzia suddetta che si sia stampata la seconda parte della Difesa di Dante del Mazzoni, certo che sarà sommamente grato all' eruditissimo Signor Abate Menagio, che riverisco.

LII.

Le Livre de l'Elocution attribué par Mr. Baillet à Démétrius Phaléreus, n'est pas de Démétrius Phaléreus.

MOnsieur BAILLET dans un nombre infini d'endroits de son Livre, attribuë à Démétrius Phaléreus, le Livre de l'Elocution; autrement Περὶ ἑρμηνείας. Ce Livre n'est pas de Démétrius Phalereus. Il est de Denis d'Halicarnasse. Ce qui a été démontré par Mr. de Valois l'aîné. J'ai rapporté ses raisons dans mes Observations sur Laërce au Chapitre de Démétrius Phaléreus.

LIII.

Addition au Chapitre de Pierre de Lamoignon. Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothecaire.

Page 106. Tome 4. JE donne avis à Mr. Baillet d'ajoûter Germain Audebert aux Auteurs dont il parle, qui ont fait mention honorable de Pierre de Lamoignon Oncle de Mr. le Premier Président de Lamoignon. Voici comme Audebert a parlé de ce Pierre de Lamoignon:

Adfuit, heu! fato nobis ereptus iniquo
Nuper: at ante diem, LAMONIUS. *Ille sedebat*
Purpurea primùm splendens in veste Senator,
Deinde Libellorum dignatus honore Magistri,
Ordinis ante alios tanti dignissimus omnes.
Nil tamen in toto gessit praclarius avo
Divinum, quàm quod juvenem produxerit Orbi:
Cujus scripta premunt veteresque, novosque Poëtas,
Et teneros superant juvenilis pectoris annos.
Huic adeo assurgit Phœbi chorus omnis, & unà
Assistunt Charites, & plurima turba leporum.
Dum procul ex alto tacitus despectat Olympo
Hac pater, à nato superari se quoque gaudet.

C'est dans sa Parthénope. De son côté, Pierre de Lamoignon a aussi célébré Germain Audebert par une épigramme de douze vers, imprimée dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum:* car c'est de Germain Audebert dont a voulu parler Pierre de Lamoignon dans cette Epigramme. Ces douze vers sont les seuls de Pierre de Lamoignon qui sont imprimez dans les Délices des Poëtes François: & ainsi Mr. Baillet s'est tout-à-fait mépris, en disant au chapitre de Pierre de Lamoignon, *Les Poësies de ce jeune Auteur ont été imprimées à Paris in-4. & ensuite en Allemagne l'an 1619. au second Tome du Recueil des Délices des Poësies Latines de la France, par le prétendu Ranutius Gherus.*

Il me reste à remarquer, que ce Maître des Requêtes de Lamoignon dont il est parlé dans les Vers d'Audebert, c'est ce *Carolus Lamonius* dont il est parlé dans la Vie du Président de Thou, en ces termes: *Carolus Lamonius, vir bonus, & aliqua proximitate cum patre conjunctus, Libellorum Supplicum in Regia Magister, rei salinariæ inspiciendæ, quæ perperam, per Delfinatum, Provinciam, & Septimaniam administrari dicebatur, cum delegatis missus fuerat: hic, rogatus à patre ut filium in Urbem rediens, secum reduceret, eum, petitâ à Jacobo Cujacio veniâ, secum Gratianopolim primùm duxit; ubi Franciscum Bellomontium Adretium, vulgò* Baronem *dictum vidit, cùm Adretium salutandum in Episcopi ædibus venisset, & Salucias cum copiis Regiis, qua Subalpinæ regio-*

regionis præsidiis destinatæ erant, proficisceretur. Hominem tanti nominis dum cum Lamonio in horto deambularet, attentis oculis conspicatus: qua pingendi facultate adhuc erat, eum, ubi abiit, ex memoria sic effinxit, ut ab omnibus dignosceretur. Et ce qui suit. C'est à la page 6. de l'édition de Geneve: ce Charle de Lamoignon avoit été long-tems célébre Avocat du Parlement de Paris. Et il en est parlé en cette qualité dans le Dialogue des Avocats d'Antoine Loisel.

LIV.

Ce que dit Mr. Baillet que l'Amynte du Tasse est le premier Ouvrage où l'on ait introduit des Bergers sur le Théatre, n'est pas veritable. Plusieurs particularitez curieuses touchant les Eglogues & les Pastorales.

Tome 4. pag. 132. MOnsieur BAILLET. *L'Amynte du Tasse a été le premier Ouvrage, où l'on ait introduit des Bergers sur le Theatre.*

MENAGE. Cela n'est pas véritable. C'a été un certain Agostino Beccari de Ferrare qui a été l'Inventeur de la Pastorale. Son *Sacrificio*, *Favola Pastorale*, est de 1553. & l'Amynte du Tasse n'est que de 1573. J'ai fait là-dessus une grande Observation dans mes Remarques sur l'Amynte du Tasse. Et comme je l'ai fort augmentée & mise dans un plus grand jour depuis l'édition de mon Amynte, je la produirai en cet endroit: étant persuadé qu'elle ne déplaira pas à mes Lecteurs.

La Favola Pastorale, o come la chiama il Tasso, la Favola Boscareccia, *è un Poëma Drammatico, nel quale le persone introdotte sono Pastori o Bifolchi, Ninfe o Pastorelle. Non è stato conosciuto dagli Antichi: auzi è cosa moderna. Giovan Battista Manso, Marchese di Villa, nella Vita del nostro Poëta, lo fa inventore di questo genere di Poëma. Et pare che l'istesso Tasso se ne faccia anche l'inventore: dicendo in un suo Sonetto, nella parte terza delle sue Rime*,

Ardite sì, ma pur felici, carte
Vergai de' vaghi pastorali amori,
E fui coltor de' Greci antichi allori
Nelle rive del Pò, con novella arte.

L'Autor de' duo Verati vuole che ne sia il primo componitore un certo Agostin de' Beccari. Le parole del Marchese di Villa e quelle dell' Autor de' Verati, come quelle che scoprono l'origine della Pastorale, e contengono di più molte circonstanze curiose intorno al nostro Aminta, sono quì da riferire. Quelle del Marchese, son queste: Quivi (*in Ferrara*) nel verno seguente (1573.) compose, e fè rappresentare il suo Aminta; ch' egli cognominò *Favola Boscareccia*; con general lode e maraviglia di ciascheduno ch' allora l'udì, o che l'a poscia letto: così per l'eccellenza del componimento, giudicato per ogni sua parte perfettissimo in se medesimo, come per l'invenzione del Poëma eziandio. Percioche, quantunque sia secondo l'universali e antiche regole della Poëtica composto, nondimeno, quanto alla scena & alle persone in essa rappresentate, & à loro costumi, non se n'era sin à quel tempo nella nostra lingua, nè meno nella Latina, o nella Greca, veduto un' altro tale. Onde se ne può senza fallo chiamar l'inventore. Conciosiacosache coloro fra gli Antichi che introdussero nelle Scene Boscareccie le Buccoliche rappresentazioni, e le persone de' Pastori e delle Ninfe, come furono tra' Greci Teocrito, e tra' Latini Virgilio, e tra' nostrali il Sannazaro, & alcuni altri Scrittori d'Egloghe; non componessero Favole perfette, nè d'una intiera azzione, nè del richiesto spazio di tempo, o di convenevole ligamento e scioglimento; e molto meno con le parti necessarie della quantità; senza le quali niun Poëma si può chiamar regolato: ma gl' introdussero a semplicemente favellare quel che loro veniva à grado, senza sottoporsi ad altra regola ch' all' osservanza del costume: onde i loro componimenti si potrebbono più tosto una raunanza di molte Scene, che una Favola Scenica chiamare, avendo essi l'altre regole lasciate alla Comedia & alla Tragedia, che loro parvero maggiormente capaci delle Drammatiche osservazioni. Ma Torquato, facendosi scena de' Boschi, e ritenendo le persone pastorali, si sottopose non

Ces paroles servent de réponse à ce que dit Monsieur Huet, que les Italiens se sont trompez, attribuant l'invention de la Pastorale au Beccari, ou au Tasse, il prétend que la Pastorale a été formée des Chansons Pastorales des anciens. C'est dans sa Dissertation des Romans. Le Pere Rapin pretend qu'elle a été formée sur le Cyclope d'Euripide.

C'est dans ses Considérations sur la Poëtique.

non men al costume dell' Egloghe ch' alle regole della Comedia e della Tragedia parimente: facendo di tutte tre una maravigliosa, ma vaghissima e regolatissima composizione. Percioche dall' Egloga prese, come ora dicevamo, la Scena, le persone Pastorali, e'l costume: dalla Tragedia, le persone divine, l'eroiche, i Chori, il numero del verso, e la gravità della sentenza: dalla Comedia, le persone communali, il sale de' motti; e la felicità del fine, più propria alla Comedia ch' all'altre due. La composizion poi di questo mescolamento, quanto all' unità e integrità della Favola, & al suo circuito, e quanto alla protasi, & alla catastrofe, & all' altre parti quali e quante elleno devono essere, dispose egli secondo le regole, e alla Tragedia e alla Comedia ugualmente communi: delle quali fù così diligente osservatore che in tutto quel Poëma non a potuto l'Invidia stessa ritrovar mancamento alcuno: se non è per avventura ch' ad altri parvi assai brieve. Il che fece egli à volontà del Duca Alfonso: e forse ad imitazione degli antichi Compositori dell' Egloghe. Laqual sua nobilissima invenzione è stata in modo dagli altri begl' Ingegni dell' età nostra approvata, che si come egli fù il primo che à scrivere di questa sorte di Poëma si fosse messo, così molti poscia stati sono coloro che incontanente imitandolo, anno con somma lor lode la nostra Lingua da altri tali vaghissimi componimenti arrichita. *Offerverò qui incidentemente, che Clemente Bartoli da Urbino, il quale faceva conserva di tutte le Pastorali Italiane, ne lasciava vedere nel suo gabinetto fin al numero di ottanta, come lo testifica il Zuccolo nel Dialogo dell' Eminenza della Pastorale. Le parole dell' Autor de' Verati sono queste :* Assi dunque à sapere, che la Poesia Pastorale, benche 'n quanto alle persone introdotte riconosca la sua primiera origine, e dall' Egloga, e dalla Satira degli Antichi, nulladimeno quanto alla forma & ordine può chiamarsi cosa moderna; essendo che non si trovi appresso l'Antichità di tal favola alcuno essempio Greco o Latino. Il primo de' Moderni che felicemente ardisse di farlo, fù Agostin de' Beccari, onorato Cittadin di Ferrara: da cui solo de riconoscere il mondo la bella invenzione di tal Poema. Avendo dunque costui veduto; e certo con gran giudizio; che l'Egloga non è altro che un breve, e come suona la voce, scielto ragionamento di duo Pastori, in niuna altra cosa differente da quella Scena che i Latini chiaman *Diverbio*, se non nell' esser unita independente, col suo principio e fine, in se stessa. E veggendo ancor che Teocrito, famosissimo Greco e maestro del gran Vergilio, uscendo dell' ordinario numero di coloro che parlano in così fatti componimenti, una ne fece (*Le Pompe d'Adone*) non sol di molte persone, ma di soggetto ancor più drammatico dell' usato, e di lunghezza più dell' altre notabile, con cinque Interlocutori; de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri, e gli altri poi sopravengono e fanno la parte loro: e finalmente, con quella distintione, e di tempi, e di luoghi, e di fatti ch'è propria del Poema Drammatico. E più oltre ancora considerando quel che dice Aristotele, che la Tragica e la Comica Poesia da molto debole nascimento crebbono à quell' ampiezza che tra noi le veggiamo, e che la Tragedia fù da principio cosa molto imperfetta, e che patì diverse alterazioni prima che si posasse alla grandezza dov' ella è; che non aveva se non un solo Istrione, e che il verso se fù mutato; e che di saltatoria divenne grave: il che fù detto ancora da Orazio nelle sua Poëtica Pistola, e'n parte da Diogene Laerzio nella Vita di Platone: il qual dice che da principio il Poëma Tragico si faceva col Choro solo, e che Tespi fù il primo che gli diede un solo Istrione. Esaminando, dico, tutte queste cose il Beccari, avisò di potere tanto più convenevolmente far lo stesso anch' egli della Egloga, quant' ella a, senza dubbio, con la Pastorale assai maggiore conformità che non ebbero la Comedia e la Tragedia co' debilissimi lor prencipii; che niente altro, per testimonio del medesimo Aristotele, furono che rozzi, e, secondo che la ragione ci persuade, assai brevi improvisamenti. E così occupando, non senza sua molta lode questo bel luogo, da penna Greca o Latina non ancor tocco, e regolando molti Pastorali ragionamenti sotto una sola forma di Drammatica Favola, e distinguendola in Atti, col suo prin-

principio, mezzo, e fine sufficiente, e proporzionato col suo nodo, col suo rivolgimento, col suo decoro, e con l'altre parti sue necessarie, se non il choro che fù poi giunta del Tasso; ne fè nascere una Comedia; se non in quanto le persone introdotte sono Pastori: e per quello lo chiama *Favola Pastorale*. Tal che si come la Vita cittadina à il suo Dramma che si chiama *Comedia*, così per opera del Beccari, la Vita Pastorale anch'ella à il suo che si chiama pur *Pastorale*; ancorche in forma Comica sia composta. La'nvenzione è poi stata con tanto applauso ricevuta dal mondo, e si felicemente autenticata in Parnaso, che i primi Trovatori del nostro secolo; e spezialmente il sopranominato Torquato Tasso; il qual non può negare d'essere stato nel suo bellissimo Aminta imitator del Beccari; si son recati a gran pregio, non solo lo'mpiegarvi l'opere loro, ma il conseguire ancora; o sperarne almeno, sovrano onore, e lode di Poësia. Or questo titolo di *Favola Pastorale*, non vuol dire altro che azzione di quella sorte d'uomini che *Pastori* sono chiamati. E percioche ogni azzione Drammatica bisogna che sia Comica, o Tragica, o mista, il Sacrificio del Beccari non a dubbio che in forma di Comedia non sia tessuta: avendo le persone private, il riso, il nodo, lo scioglimento, e'l fine ch'è tutto Comico. Ma egli non la volle chiamar *Comedia*, prendendo nome generico in vece dello specifico, e disse anzi *Favola* che *Comedia*, per non usar impropriamente quel nome; il quale avenga che per la forma e per l'altre sue parti ottimamente le convenisse, nulladimeno per esser fuori della Città, e non rappresentandovi cittadini, assai men propriamente dell' ordinario col titolo di *Comedia* si sarebbe nomata: E poi corso questo aggiunto di *Pastorale* a col tempo acquistato forza e significato di sostantivo. Tal che, quando si dice *una Pastorale*, senz' altra Compagnia, s'intende Favola di Pastori. E così per tutto è oggi questo nome ricevuto & inteso, quand egli è solo: *La Pastorale del Beccari: La Pastorale del Tasso*. E così ancora di tutte l'altre, benche gli Autori loro si sien serviti di quella voce per adiettivo, quando l'anno accompagnata con *Favola*, che significa qualità, e non per sostantivo significante azzione distinta da quella Favola: *e quel che segue. Que' duo Verati, per dirlo di passo, sono Discorsi in diffesa del Pastor Fido contra Giason di Nores, nobile Cipriotto, ma originario di Normandia, celebre Professor di Filosofia nello studio di Padova; il quale, differendo della Poëtica, aveva parlato delle Tragicomedie Pastorali; come dimostri nella Poëtica: e furono così intitolati dal Verato, celebre Comediante di quel tempo: sopra la morte del quale fece il nostro Poëta quel bellissimo Sonetto che si legge nella prima parte delle sue Rime, e comincia* Giace il Verato quì. *E que' Discorsi sono del Guarini, come lo scrisse il Presidente Tuano nel libro* 99. *delle sue storie. L'Autor delle Annotazioni sopra il Pastor Fido, il quale è l'istesso Guarini, fa menzione anch' egli di questo Agostin de' Beccari: dicendo, che Torquato Tasso ad imitazion di lui à introdotto il Satiro nella Scena. Fù ristampata in Ferrara l'anno* 1587. *questa Pastorale d'Agostin de' Beccari da Ferrara: revista dall' Autore, e in molti luoghi accresciuta. Nella Prefazione, lo Stampatore dice così:* Nè molto passerà ch' anche vi potrei dare la Dafne, Opera Pastorale del medesimo Autore. Lequali vi dovrian senza fallo esser grate, così perche sono molto essemplari ed argute, come perche vengono da persona che diede principio à così fatti componimenti. Percioche avanti che il Signor Beccari facesse questo suo Sacrificio; che ben è da trenta quattro anni; non si leggevano se non poche Egloghe rozze: nelle quali sol due ò tre persone parlavano. Tuano Libro XCIX della sua storia pag. 102.

Ma tornando all' origine delle Favole Boschereccie, scrisse Donato, che furono le Virgiliane Egloghe nella Scena rappresentate. Bucolica triennio, Asinii Pollionis suasu perfecit: eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur. *Il Comte Baldesar Castiglione e il Signor Cesar Gonzaga fecero insieme una Egloga intitolata* Tirsi: *non solo di lunghezza più delle altre notabile: e con interlocutori: de' quali alcuni parlano prima senza l'intervento degli altri; e gli altri poi sopravengono, e fanno la parte loro; ma con un Choro di Pastori, e con una Moresca. Fece altresì Francesco Berni la Cattrina, Atto Scenico Rusticale.*

Ora,

Ora, come ad imitazione dell' Eglohe di Pastori fecero i Poëti moderni Favole Pastorali, così ad imitazione dell' Eglohe di Pescatori, fecero Favole Pescatorie, ovvero Nautiche. Il Signor Ugone Grotio, uomo in ogni scienzia dottissimo, e benche da tutti Litterati sommamente, non pero bastevolmente lodato, vantasi nel suo Idillio Nautico d'aver il primo corso l'arringo di questa sorte d'Idillii. Non audita cano. *Non so il perche: nessuno potendo dubitare ch' inanzi à lui Giacobo Sannazaro n'avesse composti. E per i suoi Idillii Nautici vienne egli cellebrato dall' Ariosto nel Canto ultimo del Furioso.*

Giacobo Sannazar, ch' alle Camene
Lasciar fa i monti, & abitar l'arene.

E dal Marini nel primo Sonetto delle sue Rime Maritime.

La nobil Cetra, ond' Arion primiero
L'Onde affrenò sù l'animato legno.
Indi d'Austro placar solea lo sdegno
E'ntenerir gli scogli il gran Sincero.

Anzi da Lilio Giraldi nel Poëma de Incommodis Urbanæ direptionis, *è tenuto per lo primo Autore di tali Poëmi.*

Et Syncerus abest, cecinit qui primus in acta
Non priùs auditum Carmen: quo gurgite ab alto
Prosiluit Triton, simul & chorus Amphitrites.

Siccome anche da Giovan Battista Crispo nella Vita del Sannazaro: Fù il primo che scrisse Egloghe Pescatorie. *Delche vantassi l'istesso Sannazaro nella sua Egloga a Ferdinando, Duca di Calabria.*

Nunc litoream ne despice Musam,
Quam tibi post silvas, post horrida lustra Lycæi,
Si quid id est, salsas deduxi primus ad undas:
Ausus inexpertâ tentare pericula cymbâ.

Il che non è vero: essendo manifesto che Teocrito abbia composto un Idillio Pescatorio. Ma non avendone composto che uno; e quell' istesso molto breve; si può dire che'l Sannazaro che ne à fatto molti, e lunghissimi, ne sia stato il primo componitore. Il che pure deesi intendere non assolutamente: essendo verisimile che non pochi de' Poëti antichi, de' quali a noi non son pervenute le Opere, abbian fatto Poëmi Pescatorii: o Nautici: Giulio Polluce IV. 7. 2. tra i generi de' Poëmi facendo menzione de' Nautici. Ed a questo proposito è da osservare che Bernardino Rota, Poëta Napoletano celebre per le Poësie Latine e Toscane, fù il primo autore d'Egloghe Pescatorie nella Lingua Italiana, come afferma Scipione Ammirato in una sua Lettera posta avanti l'Egloghe Pescatorie del Rota, stampato in Napoli l'anno 1572. E l'istesso Rota nella sua prima Egloga invocando le Ninfe del Mare, dopo aver lodato il Sannazaro, dice così,

Deh raccogliete intorno al vostro lido
Il suon de' nuovi accenti.

Quanto alle Favole Pescatorie, il primo che ne fece, fù Antonio Ungaro: il quale nel suo Alceo, Favola Pescatoria e stato così diligente Imitator del nostro Aminta, che questo suo Alceo da alcuni, Aminto Bagnato *si domanda. Torquato Tasso anch' egli pare aver voluto scrivere una Favola Pescatoria: dicendo al Signor Alessandro d'Este,*

O fanciul d'alto ingegno, in mezo all' onde
Nacque la Dea che Pafo onora e Gnido,
Com'è di chiara fama antico grido:
Et ama ancora il Mare, e le sue sponde.
Nè sol fra rozzi tronchi e verdi fronde
Di vaga selva ella fà dolce nido:
Ma'n cavernoso scoglio, e'n salso nido
Col pargoletto suo talor s'asconde.
Quinci il Ciclope Galatea fugace
Chiama d'un' alta rupe, e dentro all' acque
D'amore ardon le Foche e le Balene.
E se già celebrai col canto audace
I boschi ombrosi, e'l canto audace piacque,
Piaccia, s'essalterò l'apriche arene.

Il Cavalier Marini, nella Dedicatoria de' suoi Idillii, si gloria d'essere il primo ritrova-

trovatore di essi nella Lingua Italiana. Nientedimeno, parecchi anni avanti a lui n'aveva il Preti publicato uno: cioè, quella d'ella Salmace. Ma sopra di ciò trattenendosi detto Cavaliere col Signor Cappellano, gli disse, che'l Preti l'aveva composto ad imitazion de' suoi; da se a lui, come al suo parzialissimo amico, communicati buon tratto di tempo innanzi che fossero dati alle stampe. Ma circa al nome Italiano solamente fù ritrovatore d'Idilli il Marini: che circa al resto che altro ch' Idilli sono tante Egloghe Drammatiche e narrative composte innanzi al Marini?

Il Sannazaro anch' egli nella sua Arcadia si vanta d'aver il primo nel suo secolo risvegliate le addormentate selve; e mostrata à' Pastorì di cantare le dimenticate Canzoni.

LV.

Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire, au sujet de la Gatomachie de Lopé de Véga.

Tome 4. pag. 216. MONSIEUR BAILLET. *Il est bon d'avertir le Lecteur que lors que Lopé de Véga vouloit écrire des plaisanteries & des bouffonneries, il se cachoit sous un nom emprunté. C'est ce qui a fait qu'on a attribué à un fantôme, appelé* Tomè de Burgillos, *un volume de Poësies sous le titre de* Rimas humanas y divinas: *qui est de Lopé. Et il est constant aussi que c'est lui qui a composé sous le même Nom la Gatomachie, ou le Combat des Chats: qui a passé sur le ventre à tout ce qu'il y a eu en ce genre depuis son tems jusqu'à la Batrachomyomachie d'Homere.*

MENAGE. Notre Bibliothécaire n'a jamais vû le Livre de *Rimas humanas y divinas* de Lopé de Véga: & il n'en parle que sur la déposition de l'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols. Ce Livre fut imprimé à Madrid en 1634. avec ce titre, *Rimas humanas y divinas del Licendiado Tomè de Burguillos. No sacadas de Bibliotheca ninguna (que in Castellano se llama* Libreria*) sino de papeles de amigos y borradores suyos. Al excellentissimo Señor Duque de Sessa, Gran Amirante de Napoles. Por Frey Lope Felix de Vega Carpio del Avito de San Juan.* Et il contient plusieurs sortes de Poëmes: des Sonnets, des Chansons, des Silves, des Espinelas. Parmi les Sonnets, pour le marquer en passant, il y en a un au feuillet cinquiéme verso, qui commence par ce vers,

Caen de un monte, y liquida laguna,

& qui finit par ceux-ci,

Y en este monte, y liquida laguna;
Para dezir verdad, como hombre honrado;
Jamas me succedió cosa ninguna.

Il y en a un autre au feuillet 28. qui commence par ce vers,

Sobervias torres, altos edificios,

& qui finit par ceux-ci,

O gran consuelo a mi esperança vana;
Que el tiempo que os bolvio breves ruinas;
No es mucho que accabasse mi sotana!

Ces deux Sonnets ont été heureusement imitez par Mr. Scarron. Les Silves, qui sont au nombre de sept, sont intitulées *la Gatomachia del Licendiado Tomè de Burguillos.* Les Rimes humaines & divines de Lopé de Véga & sa Gatomachie ne sont donc pas deux Livres differens, comme l'a cru notre Bibliothécaire. Voici le sujet de sa méprise. L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols, dans le Catalogue des Livres de Lopé de Véga, a fait mention de ses *Rimas humanas y divinas*, en ces termes:

RIMAS HUMANAS Y DIVINAS, *Matriti* 1634. *in-4. sub asciti-tio illo nomine quo Lupus utebatur in Jocosis Carminibus, edi curavit: Indicra omnia. Inter quæ festivissimum est quod nuncupavit* LA GATOMAQUIA: *sive Felium amores & pugnas: quo antiquorum omnium & recentiorum hujusmodi, post Homerum, authorum luminibus obscuravit.*

Mr. Baillet a passé par sur ces mots, *Inter quæ festivissimum quod nuncupavit:* qui font voir que la Gatomachie de Lopé de Véga fésoit partie de ses Rimes hu-

maines & divines: & comme ces mots LA GATOMAQUIA étoient *à linea*, de même que les autres titres des Livres du même Auteur, il a crû que c'étoit un Livre different de celui des Rimes humaines & divines.

Voyez ci-dessus au chapitre 7. ce qui a été remarqué touchant Lopé de Véga.

LVI.

Bevuë de Mr. Baillet au sujet de ce que Sidronius Hosschius a écrit du Pere Pétau.

Page 255. du Tome 4. MONSIEUR BAILLET. *Je veux finir par la recommendation des beaux vers du Pere Petau à l'honneur de Sainte Geneviéve. Plusieurs estiment que c'est ce qu'il a produit de meilleur & de plus relevé. Le Pere Sidronius Hosschius, Jesuite célébre de Flandre, n'y a trouvé rien à redire, que la negligence avec laquelle il prétend qu'il s'est acquité du vœu qu'il en avoit fait à la Sainte. Et si nous voulons l'en croire, cette négligence a coûté la vie au Pere Pétau: dont la punition, dit-il, a été, ou a paru l'effet de la juste sévérité de Sainte Geneviéve.*

Nulla laborantem teneat mora. Magne Petavi,
Terreor exemplis erudiorque tuis.
Distuleras Divæ promissum solvere carmen.
Hei mihi! quam vindex illa severa fuit.
Ecce furens iterum febris depascitur artus.
Aut fuit aut visa est, hæc tibi pœna moræ.

Mais je ne sai si ce n'est point parler un peu trop humainement & trop curieusement de la conduite de Dieu, & du pouvoir de ses Saints auprès de lui.

MENAGE. M. Baillet s'est ici tout-à-fait mépris. Sidronius Hosschius n'a jamais songé à dire que la négligence avec laquelle le Pere Pétau s'étoit acquité de son vœu à Sainte Geneviéve, lui ût coûté la vie. Il n'a dit que ce que le P. Pétau a dit lui-même dans son premier Poëme à Sainte Geneviéve. Et voici comme le Pere Pétau a parlé de ce vœu:

Virginis obtestor numen: functusque periclo,
Votivos dulci pro luce rependere versus
Pelliceor, parvâque animam mercede paciscor.
Audiit orantis gemitus: vatemque subinde
Maluit esse suum. Vives, ait: & mea sæclis
Munera venturis proprio testata periclo.
Hinc canere incipies voti reus. Omnis ab illo
Tempore detersâ gelidâ formidine mortis,
Spes redit, & morbi vis importuna remittit.
Verùm ubi parta salus, depulsâque corpore febris;
Seu vota exciderant animo, seu lenta laboris
Tædia, Musarumque vetus fastidia languor
Attulit; in longum promissa piacula tempus
Distuleram: cùm vix anno vertente recurrens
Acrius incessit morbus, rursumque benigna
Virginis auxilium, veniamque orare subegit.
Auxilium, veniamque suo Geneveva clienti
Nil cunctata dedit. Nec nos promissa referre
Præmia distulimus, pactosque sacramus honores.
Quæ tu, Diva, precor memoris monimenta vicissim
Pectoris accipiens, instantibus eripe morbis.

Et ce qui suit.

Ce Poëme du Pere Pétau se trouve imprimé dans le Recueil de ses Poësies, imprimé à Paris en douze en 1620. chez Sebastien Chappelet. L'Elégie de Sidronius Hosschius est de l'année 1646 comme nous l'apprenons de l'argument d'une Elégie de Vallius, imprimé à la tête des Poësies de Sidronius Hosschius: & le Pere Pétau mourut l'onziéme Decembre 1652. Et ainsi il n'est mort que plus de 33. ans après avoir fait le Poëme dont nous venons de parler. Ce qui a troublé notre Critique, c'est que le Pere Pétau peu de tems avant sa mort fit un autre Poëme à Sainte Geneviéve, qui commence par ces mots, *Dicebam, suprema mihi jam clauditur ætas*; & qui finit par ceux-ci,

——— — — Petavius æger
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

Mon-

Monsieur Baillet ajoûte, que Sidronius Hosschius n'a rien trouvé à dire dans le Poëme du Pere Pétau que cette négligence avec laquelle il s'est acquité de son vœu. Où cela est-il dit dans les vers de Sidronius Hosschius? Sidronius Hosschius n'a point examiné le Poëme du Pere Pétau. Voici le titre de son Elégie: *Matri misericordiæ votum à letali morbo*. Il dit dans son Argument, *Luctantem cum morte respexit clementissima Dei Mater, cui Carmen voveram, si valetudinem redderet*. Et par occasion il fait mention dans son Elégie du Poëme du Pere Pétau. Voilà comme Mr. Baillet cite les Auteurs.

LVII.

Ce que dit M. Baillet, que Hugue Ménard, Moine Benedictin, a fait la Traduction Latine de l'Epître de S. Barnabé, n'est pas véritable.

Tome 2. page 242. MOnsieur BAILLET. *On a encore de Dom Ménard des Remarques Critiques sur l'Epître attribuée à S. Barnabé l'Apôtre: qu'il a traduite aussi en Latin.*

MENAGE. La Traduction Latine de l'Epître Grecque de Saint Barnabé n'est point de Dom Hugue Ménard, Religieux Benedictin de l'Abaïe de S. Germain des Prez. C'est une très-ancienne Traduction, trouvée par ce Religieux dans un manuscrit de Corbie: lequel manuscrit paroit avoir près de mille ans, au jugement de Dom Luc d'Achery: qui publia en 1645. après la mort de Dom Hugue Ménard, & cette Lettre Grecque, & cette ancienne Version Latine, & ces Remarques Critiques. Et il n'y a rien de Dom Ménard dans cette Version Latine que quelques pages de la fin: qu'il y a suppléées de l'original Grec: lequel lui fût donné par le Pere Sirmond. Le Pere Sirmond trouva à Rome cet original entre les papiers du Pere Turianus, ou Torrentius, ou Torré, Jésuite Espagnol. On ne fait point d'où Turianus l'avoit û.

LVIII.

Erreur de Mr. Baillet touchant les Bibles Ebraïques de Daniel Bombergue, Imprimeur d'Anvers établi à Venise.

MOnsieur BAILLET. *Mr. Vossius (le jeune) écrit que c'est la Boutique de Bombergue qui a donné la naissance à tous ces points-voyelles que les Chrétiens Rabbinistes considérent comme venus du Ciel. Néanmoins tous les Juifs ne sont pas de ce sentiment: & plusieurs prétendent que les Editions de Bombergue sont remplies d'une infinité de fautes: sur tout dans les points qui y sont souvent marquez différemment dans les mêmes mots & dans le même sens.*

MENAGE. Les Juifs n'ont û cette prétention qu'à l'égard de la premiere édition de la Bible de Bombergue. Ils ont tous loué sa Bible de la segonde édition, comme une Bible exacte dans les points: ce qui a été très-véritablement remarqué par le Pere Simon.

LIX.

Addition au Chapitre de Charle Estienne, Imprimeur à Paris.

MOnsieur Baillet n'a dit qu'un mot de cet Imprimeur: qui est: qu'il étoit fils de Henri Estienne premier du nom, & conséquemment frere de Robert Estienne, aussi premier du nom: qu'il avoit du savoir: & qu'il avoit composé des Livres très-utiles au Public.

Voici ce que j'en sai davantage. Il étoit Médecin. Et en cette qualité, il a composé un Livre en Latin *de l'Anatomie & Dissection du Corps humain*, imprimé à Paris in folio. Vander Linden en fait mention dans son *de Scriptis Medicis*. Et c'est aussi en cette qualité que Bucanan a fait mention de ce Charle Estienne dans son Elégie sur sa goûte.

Sæpe mihi medicas Groscollius explicat herbas,
Et spe languentem consilioque juvat.
Sæpe mihi Stephani solertia provida Carli
Ad mala præsentem tristia portat opem.

Antoine Baïf en a fait mention en la même qualité dans ses vers adressez au Roi Charles IX. Voici l'endroit:

Je ne fus pas si-tôt hors de l'enfance tendre
La parole formant, qu'il fut soigneux de prendre

(Il parle de Lazare de Baïf, son pere,)

Des Maîtres le meilleur, pour dès-lors m'enseigner
Le Grec & le Latin, sans rien y épargner.
Charle Estienne premier; disciple de Lazare
Le docte Bonami; de mode non barbare,
M'apprint à prononcer le langage Romain.
&c.

En l'an que l'Empereur Charle fit son entrée
Reçu dedans Paris, l'année desastrée
Que Budé trépassa, mon pere qui alors
Alloit Ambassadeur pour vôtre ayeul dehors
Du Royaume en Almagne, & menoit au voyage
Charle Estienne; & Ronsard qui sortoit hors de Page:
Estienne, Médecin, qui bien parlant étoit:
Ronsard, de qui la fleur un beau fruit promettoit.

Sleidan fait mention de cette Ambassade.

C'est lui qui a fait le *Prædium Rusticum*. Il l'imprima à Paris en 1554. & le dédia à Guillaume Bailli Président de la Chambre des Comptes de Paris, bisaïeul de Mr. Bailli Avocat Général au Grand Conseil, auquel il a aussi dédié son Traité *de Nutrimentis*. Et en 1577. il imprima un Livre avec ce titre, *De diversis Regulis Juris antiqui, Pandectarum libri quinquagesimi Titulus septimus decimus, cum Indice aut ex eo ducto accuratè collatus & emendatus. In eumdem Titulum vetus, sed incerto auctore, brevis & elegans Commentarius: nisi tu Placentinum esse dixeris: eo argumento, quod sequenti pagina componitur.* Il dédie cet Ouvrage au Cardinal Bertrand, Chancelier de France. Et par sa Dédicace, il paroît qu'il avoit déja fait une premiere édition de ce Livre. Dans cette premiere édition, il prend la qualité d'*Imprimeur du Roi.* Il prend la même qualité dans l'édition de son *Prædium Rusticum*; & dans toutes celles de ses autres Livres, outre son Dictionnaire Grec-Latin, qu'il imprima in-4. en 1554. il a fait un Dictionnaire Historique-Géographique-Poëtique. Et c'est de ce Dictionnaire dont a entendu parler Cujas en cet endroit du chapitre 3. du Livre 27. de ses Observations: *Ne etiam credamus Indici Caroli Stephani qui Pompeiopolin Ciliciæ, tanquam ex Solino, posteà Trajanopolin fuisse appellatam:* mutato, *inquit*, nomine, postquam in ea fato cedere Trajanus coactus est. Car ces mêmes termes de Charle Estienne se trouvent dans le Dictionnaire dont nous parlons, au mot *Pompeiopolis. Pompeiopolis, Ciliciæ urbs Melæ in descriptione Ciliciæ: deinde urbs est à Rhodiis, Argivisque; post Piratis, Pompeio assignante, possessa: nunc Pompeiopolis: tunc Soloe: Quæ etiam, Solino teste, posteà Trajanopolis est appellata: mutato nomine postquam in ea fato cedere coactus est.* Cujas appelle *Index* ce Dictionnaire de Charle Estienne: & c'est comme il est appelé dans la Préface au Lecteur de l'édition de 1618.

Notre Charle Estienne a fait plusieurs autres Livres, mentionnez par la Croix du Maine & par Mr. Janson d'Almeloveen: & entr'autres, le *Thesaurus Ciceronianus*, qu'il imprima à Paris in folio en 1556. des Annotations sur les Livres de Baïf *de Re Navtica, & de Re Vestiaria:* Des Scholies sur l'Andrie de Terence: La Maison Rustique, augmentée par Jean Liébaut Médecin, qui avoit épousé Nicole Estienne, sa fille. Cette Nicole Estienne étoit une personne savante. Devant que d'épouser Jean Liébaut, elle avoit été recherchée, en mariage par Jaque Grevin, Médecin de la Duchesse de Ferrare (1), lequel fit un très-grand nom-

¶ 1. La Croix du Maine a ici trompé M. Ménage qui auroit mieux fait de consulter M. de Thou, ou tout au moins Moreri & le Sr. de la Caille pag. 113 de son Histoire de l'Imprimerie & de la Librairie. Jaques Grevin etoit Medecin de la Duchesse de Savoie.

¶ 2. J'aurois mieux aimé dire par une Lettre de Jean de Maumont. Parmi les Lettres de Dolet il y en a une à ce Jean de Maumont qui etoit grand ami de Jule Scaliger, & passoit pour habile homme sur tout en Grec, jusque là que le Sr. Gelyot Avocat au Parlement de Dijon, Auteur de l'Indice armorial

nombre de vers à sa louange; qu'il intitula *l'Olympe*. Voyez la Croix du Maine.

C'est lui à qui l'on a l'obligation du Recueil des Lettres de Bunel: ce qui a été remarqué par Scévole de S. Marthe dans l'Éloge de Bunel: où il appelle notre Charle Estienne *virum de literis bene meritum*.

C'étoit un homme de facheuse humeur: ce qui paroît par une Lettre de Maumontius (2) à Jules Scaliger: imprimée parmi les Lettres de Jules Scaliger.

J'ai cité tous ces témoignages; Mr. d'Almeloveen. Janson ayant écrit que personne, à la reserve de Scévole de Saint Marthe, n'avoit fait mention de notre Charle Estienne.

LX.

Méprise de Mr. Baillet touchant un endroit d'Horace où il est parlé de Mimnerme.

Tome 3. page 107. MONSIEUR BAILLET. *Mimnerme est un des principaux Auteurs du genre Elégiaque parmi les Grecs: mais il semble n'avoir appliqué ses talens qu'à des matiéres de galanterie: & il avoit le sens si corrompu qu'il ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable sans l'Amour & les Jeux, au rapport d'Horace. C'est peut-être ce qui a fait dire à Properce que Mimnerme avoit à l'avantage sur Homere en ce point.*

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il n'a pas entendu l'endroit d'Horace dont il parle. Le voici:

> *Si, Mimnermus uti censet, sine amore jocisque,*
> *Nil est jucundum, vivas in amore, jocisque.*

Et voici l'original de Mimnerme, rapporté par Plutarque dans son Traité de la Vertu Morale.

> Τίς δὲ βίος, τί δὲ τερπνὸν ἄνευ χρυσῆς Ἀφροδίτης;
> Τεθναίην, ὅτε μοι μηκέτι ταῦτα μέλοι.

Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux. Cela veut dire, qu'il n'y a rien d'agréable dans la vie sans l'Amour & les Jeux: qui est, ce qu'a dit Lucréce, en ces termes:

> *Nec sine te quicquam dias in luminis oras*
> *Exoritur, neque fit lætum, nec amabili quicquam.*

A l'égard de l'endroit de Properce,

> *Plus in amore valet Mimnermi versus Homero:*
> *Carmina mansuetus lenia quærit Amor:*

ce n'est pas par la raison que dit Mr. Baillet; qui est que Mimnerme ne croyoit pas qu'on pût rien faire d'agréable en vers sans l'Amour & les Jeux; que Properce a parlé de la sorte: mais parceque Mimnerme parloit mieux d'amour en vers qu'Homere, & que ses vers étoient plus tendres, plus touchans, plus passionnez, que ceux d'Homere. Car *Homero* est dit en cet endroit pour *Homeri versibus:* qui est une façon de parler que Martial a imitée, en parlant des Géorgiques de Julius Céréalis: *Rura, vel æterno proxima Virgilio.*

LXI.

S'il est vrai qu'Homere n'ait point dit d'impietez. S'il est vrai que Virgile n'ait point dit d'ordures.

MONSIEUR BAILLET. *Enfin, outre toutes ces considérations qui doivent* Tome 3. pag. 91. *nous porter à excuser Homere, le P. Rapin en rapporte encore une, qui est fort importante, si elle est bien véritable. C'est, dit-il, qu'il n'a jamais dit d'impietez ni d'ordures, & qu'il a toujours été sévere & ver-*

rial dans l'endroit de son exemplaire de la Bibliotheque de la Croix du Maine ou il est parle de Jean de Maumont a mis de la main cette note marginale. *Il y en a plusieurs qui croyent que ce Maumont fut le vrai Traducteur de Plutarque, & qu'Amyot se le soit attribué, ayant derobé ses papiers après sa mort.* Mais je suis surpris que Gélyot n'ait pas réfuté cette fable, lui qui pouvoit s'appercevoir que Jean de Maumont qui vivoit encore en 1584 auroit ete en état de reclamer le Plutarque publie long-tems auparavant, s'il en avoit ete le véritable Traducteur. On a débité quantité decontes de cette nature sur cette Version d'Amyot.

vertueux comme un Philosophe. C'est une gloire qu'il attribue aussi à Virgile: & qui a été moins contestée à ce dernier qu'à Homere.

Il ajoûte ensuite, à la page 97. *Aristarque corrigea le texte d'Homere en qualité de Critique & de Grammairien. Et l'on voit dans Plutarque des vers qu'Aristarque a retranchez d'Homere à cause de l'impiété & de la cruauté de leur expression. Et ainsi, lors que le P. Rapin a dit qu'Homere n'avoit jamais dit d'impiétez, il faut entendre cela de l'Homere corrigé par Aristarque.*

MENAGE. Homere est tout plein d'impiétez. Nous apprenons d'Hieronymus, dans la Vie de Pythagore écrite par Laërce, que lorsque Pythagore descendit dans les Enfers, il y vit l'ame d'Homere penduë à un arbre, & entourée de serpens, à cause des choses qu'il avoit écrites des Dieux. Et nous apprenons de Laërce, que Xénophane avoit écrit contre Hésiode & contre Homere, reprenant les choses que ces Poëtes avoient dites des Dieux. Sextus Empiricus rapporte deux endroits de ces vers de Xénophane contre Homere & Hésiode. Voici le premier, qui est de la page 341. *Adversus Mathematicos*: ἔνθεν καὶ ὁ ΞενοΦάνης διελέγχων τοὺς περὶ Ὅμηρον καὶ Ἡσίοδον, Φησι,

Πάντα θεοῖς ἀνέθηκαν Ὅμηρός θ' Ἡσίοδός τε,
Ὅσσα παρ' ἀνθρώποισιν ὀνείδεα καὶ ψόγος ἐστὶ,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Voici le segond, qui est de la page 57. du même Livre: Ὅμηρος δὲ καὶ Ἡσίοδος, κατὰ τὸν ΚολοΦώνιον ΞενοΦάνη,

Ὡς πλεῖστ' ἐφθέγξαντο θεῶν ἀθεμίστια ἔργα,
Κλέπτειν, μοιχεύειν τε, καὶ ἀλλήλους ἀπατεύειν.

Et c'est ce qui a fait dire à Ciceron, *Homerus humana ad Deos transtulit, divina mallem ad nos.* Jules Scaliger dans sa Poëtique n'a pas oublié de reprendre Homere pour la même chose. Voici l'endroit : *In XIV. Iliadis Juno Somnum orat, ut Jovem sopitum reddat. Quod ut faciat, promittit ei sedem, in qua quiescat comessabundus. Miserum Somnum, quem ad illud usque tempus oportuit stantem cibum capere, more militum.* ὕπνε, ἄναξ πάντων τε θεῶν, πάντων τ' ἀνθρώπων, *Jam hic nullam* Φύσιν *Physici isti commentabuntur. Quis enim dicat primum motorem dormire? At enim, inquit,* πάντων θεῶν. *Et sanè, cùm somnus datus sit rebus materiatis ad virium reparationem, Dii Homerici si dormiunt, etiam pereunt. Verùm de illis ipse, quod ajunt Græci,* οὐδὲν ὑγιές. Et ensuite: *Dii Homerici, nihil audiunt, aut sciunt, nisi per nuntios, aut quæ sub oculis habent.* Platon reprend aussi Homere, pour avoir dit qu'il s'éleva par les Dieux un ris inextinguible. Ἄσβεστος γὰρ ἐῶρτο γέλως μακάρεσσι θεοῖσι. C'est dans sa République. Et nous apprenons de la Poëtique d'Aristote, que d'autres le reprenoient pour avoir dit que les Dieux avoient dormi toute la nuit.

Pour ce qui est des ordures, il n'y en a point dans Homere. Car ce que dit Jules Scaliger, *Usus est impudica voce in ore Junonis,* ὀπυιεμέναι. ὀπυίειν *sanè actum ipsum venereum aliquando significat : ut in VIII. Iliadis de matre Gorgythionis*, est dit sans raison: ce mot se prenant dans une signification honnête parmi les anciens, comme les Interpretes Grecs d'Homere l'ont remarqué. Et il y en a beaucoup dans Virgile. Ses Eglogues sont pleines d'amour deshonnête. *Novimus & qui te transversa tuentibus hircis*, &c. *Formosum Pastor Corydon ardebat Alexin.* Il aimoit cet Alexis, comme nous l'apprenons de cet endroit de l'Apologie d'Apulée, *Quanto modestiùs tandem Mantuanus Poëta, qui, itidem ut ego, puerum amici Pollionis Bucolico ludicro laudans, & abstinens nominum, sese quidem Corydonem, puerum verò Alexin vocat.* Mais Apulée se trompe en ce qu'il dit que cet Alexis étoit le mignon de Pollio: il étoit celui de Mécénas : comme nous l'apprenons de l'Epigramme 56. du Livre VIII. de Martial. Il n'est point parlé dans Homere de ces amours deshonnêtes.

LXII.

¶ 1. Il faut dire M. de Fermat. Voyez Pellisson pag. 263. de son Histoire de l'Academie Françoise, édition derniére, & le Journal des Savans de l'an 1665. On ne doit ni ajouter le *de* aux noms pro-

LXII.

Ignorance de Mr. Baillet dans son Métier de Bibliothécaire. Mr. Baillet n'a jamais lû le Digeste.

Tome 3. pag. 79. MOnsieur BAILLET. *Un Auteur anonyme qui a écrit un Traité singulier* de l'Autorité d'Homere parmi les Jurisconsultes, *dit que ce qui fait le sujet de son étonnement & de son admiration, c'est de voir que dans les Pandectes & les Institutes du Droit Civil on allégue l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poëtes ensemble, & que celle de tout ce qu'il y a eu d'Orateurs & de Philosophes mêmes, qui semblent avoir plus de liaison avec les Jurisconsultes que les Poëtes. Il ajoûte, qu'à peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote dans tous les anciens Jurisconsultes & dans les Compilations de Droit. On peut dire que ni Démosthene ni Ciceron, ni aucun des autres Orateurs n'y sont pas plus citez, non pas même Virgile. Mais on s'y est servi des témoignages d'Homere en plusieurs rencontres. Et cet Auteur prend occasion de là de le préferer à Virgile, comme nous le verrons ailleurs.*

MENAGE. Si Mr. Baillet avoit pratiqué avec les gens de Lettres, il sauroit que cet Auteur sans nom est un Auteur qui a un grand nom. C'est Mr. Fermat (1) Conseiller au Parlement de Toulouse, très-digne fils du grand Fermat, aussi Conseiller au Parlement de Toulouse. Il m'a donné lui-même cette Dissertation *de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos*, comme un Ouvrage de sa façon. Et j'en ai fait mention en cette qualité au chapitre 43. de mes Aménitez de Droit, en ces termes: *Obiter & hic observandum, Clarissimum Fermatum, Senatorem Tolosanum, virum elegantissimum & doctissimum, & verè τȣ πατρὸς τὸ παιδίον, de Auctoritate Homeri apud Jurisconsultos dissertationem diligentissimè nuper scripsisse, & diligentiùs multò Scipione Gentili, qui idem argumentum tractavit Libro 2. Parergon ad Pandectas, capitibus, 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. & 15. Sed in qua tamen diligentiam ejus fugit hic locus Papiniani in Lege 9. de Supellectile legata:* Supellectilis mensas, &c. Le même Mr. Fermat a fait depuis r'imprimer cette même Dissertation. Il est vrai qu'il n'y a pas mis son nom. Mais il y a fait mention de l'endroit de mes Aménitez de Droit: *Suam præterea sententiam confirmat Homeri loco Papinianus lege IX. Digestis de Supellectili legata: ut me nuper monuit vir Clarissimus & doctissimus, qui sæculi Varro nuncupatus fuit ab eximio Scriptore, Dominus Menagius, libro cui Titulus* Amœnitates Juris Civilis, *iterum edito Lutetiæ Parisiorum anno* 1676. Et ainsi, il ne peut être revoqué en doute que cette Dissertation ne soit de Mr. Fermat.

Examinons maintenant les paroles de Mr. Baillet. *On allégue l'autorité d'Homere seul beaucoup plus souvent que celle de tous les autres Poetes ensemble.* Pourquoi ce mot de *seul*? *A peine trouve-t-on une citation de Platon & d'Aristote, &c. On peut dire que ni Démosthene ni Ciceron, &c.* Platon est cité par Callistrate dans la Loi 2. *de Nundinis:* Aristote est cité par Julien en la Loi 36. *de Solutionibus & liberationibus.* Démosthéne est cité par Marcianus en la Loi 2. *de Legibus:* & par Claudius Saturninus en la Loi 16. *de pœnis.* Il est fait mention de Ciceron par Papinien en la Loi 8. *Ad Legem Juliam Majestatis.* Et par Pomponius en la Loi segonde, au paragraphe 40. *de Origine Juris.* Et au paragraphe 46. Et il est cité par Ulpien au paragraphe 4. de la Loi 7. *Quibus ex causis in possessionem eatur.* Et par Tryphonin en la Loi 39. *de Bonis damnatorum.* Et par Celsus, en la Loi 96. *de Verborum significatione.* Virgile est cité par Marcianus en la Loi 6. *de Divisione rerum & qualitate.* Xénophon est cité par Gaïus en la Loi 233. *de Regulis Juris.* Et Théophraste par Pomponius en la Loi 3. *de Legibus.* Et Chrysippe par Marcianus en la Loi 2. du même titre.

propres, ni l'en retrancher mal à propos. Saumaise ne prenoit point le *de*, M. de Fermat le prenoit. Il faut donc les appeller comme ils s'appelloient eux-mêmes, & qui diroit M. Thou, & M. de Ménage se rendroit ridicule.

tre. Il est aussi parlé du Poëte Ennius en la Loi 2. au paragraphe 38. *de Origine Juris*. Et ainsi, il ne faut pas prendre à la lettre ce qu'a dit Mr. Fermat, qu'Homere est seul plus cité dans le Droit que tous les Orateurs, les Philosophes & les Poëtes. Homere n'est cité que six fois dans le Digeste, & trois dans les Institutes.

LXIII.

Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire. Casaubon n'a point traduit Laërce.

QUoique Mr. Baillet fasse son étude principale des Bibliographes, il n'entend point la Bibliographie. Je l'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle preuve. Il dit à la page 415. du Tome 2. que Casaubon a traduit Diogene Laërce: ce qui n'est pas véritable. Casaubon a seulement fait des Notes sur Diogene Laërce. Mr. Baillet dit ailleurs que Mr. Pearson, Evêque de Chester, a fait des Notes & des Corrections sur Laërce: à quoi il n'a jamais songé. Et dans sa Liste des Traducteurs, il n'a point fait mention d'Aldobrandus, Traducteur de Laërce (1). Tout cela me fait croire que Mr. Baillet n'a jamais lû le Laërce de Londres, qu'il cite sans cesse.

LXIV.

De la Traduction de Laërce d'Ambroise de Camaldoli.

MOnsieur Baillet: page 384. du Tome 2. *Paul Jove ajoute, que la Version de Laërce d'Ambroise Camaldule n'a rien de l'éloquence & de la pureté de sa Traduction du Traité de la Hiérarchie de S. Denis, & qu'il s'en faut beaucoup qu'elle soit limée & châtiée comme celle-là.*

Menage. L'Observation de Paul Jove est véritable (2). Mais le principal defaut de cette Version de Laërce, c'est la trop grande liberté avec laquelle elle a été écrite. Ce que j'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce: en ces termes: *Superest ut de variis Diogenis Laërtii editionibus disseramus. Primùm is Latinè prodiit Interprete Ambrosio, Monacho Camaldulensi, viro non ineruditi, sed qui tantâ licentiâ in his libris vertendis usus fuit, ut Scriptorem potiùs Historiæ quàm Historici Interpretem dixeris.* J'appreus de ces vers de Philelfe, que cet Ambroise Religieux de Camaldoli (il fut depuis General de son Ordre) l'avoit prié de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce (3):

Am-

¶ 1. Cet Auteur se nomme en Latin *Aldobrandinus*, & non pas *Aldobrandus*. La meme faute se trouve ci-devant pag. 10. Dans un Ecrit François je dirois plutôt *Aldobrantin*, & voudrois en user toûjours ainsi à l'egard des Auteurs qui n'ont ecrit qu'en Latin, lorsque leurs noms peuvent recevoir commodement une terminaison Françoise.

¶ 2. Pour peu que M. Ménage eût jetté les yeux sur cette Version du Traité de la Hierarchie il ne l'eût pas trouvée plus elegante que celle de Laerce par le même Ambroise, & se fût par consequent bien garde de dire que l'observation de Paul Jove est veritable.

¶ 3. Ambroise de Camaldoli ayant entrepris de traduire en Latin Diogene Laërce, & ne se sentant pas de genie pour la versification, pria Philelphe son ami, Poëte de profession, de vouloir bien lui mettre en vers Latins les vers Grecs repandus dans l'Ouvrage de Diogéne. Philelphe le lui promit. Cependant soit qu'il trouvât la chose plus difficile qu'il ne l'avoit cruë d'abord, soit qu'il n'eût pas le loisir d'y travailler, il ne s'acquita point de sa promesse: Ambroise s'en plaignoit & c'est le sujet de cette Satire de Philelphe dans laquelle il ne menage pas trop ce pauvre Religieux. *S'il s'ennuie*, dit-il, *de garder si long tems son Ouvrage sans le publier, qu'il se contente de traduire en prose ce qu'il ne sauroit traduire en vers. Il peut même en omettre plusieurs qui l'obligeroient à exprimer bien des choses indignes de son erudition:*

Quod si forte moram patitur minus ipsa cupido
Edendi decimum qua iam produxit in annum,
Quod nequit ipse metro possit traducere prosâ,
Possit item varios (si malit) omittere versus,
Quippe quibus permulta sue non digna cucullo
Sint verbis referenda suis.

Ce fut une nécessité à Ambroise de prendre ce parti, sans avouer neanmoins que ce fut par impuissance de mieux faire. C'est un plaisir de voir comme il tourne cet article dans son Epitre dedicatoire à Cosme de Medicis. *Il y a*, dit-il, *plusieurs vers dans l'original que je n'ai point voulu exprès traduire en vers Latins, ne jugeant pas que ce melange de vers parmi la prose convint entierement à la gravité de l'histoire, j'ai*

fait

Ambrosius queritur, Monachus, quòd legis amicæ
Officium, MANETTE, *nihil, nec nomina curem.*
Fallitur Ambrosius: nam si scrutabere verum,
Nomen amicitiæ sanctum mihi, sanctus & usus.
Sed fugit Ambrosium vis tanti muneris, atque
Ipsius natura rei. Tantùm utile censet,
Atque voluptatem, quæ vim conflârit amoris
Conservetque omnem. Nec enim, MANETTE, *negabo,*
Quod minus obsequium cunctis in rebus amico
Præstiterim, quotiens intempestiva poposcit,
Aut consulta minùs. Si non epigrammata longi
Muneris in Latium nondum traduximus, atque
Eulogia Argivis solventes protinus oris,
Quod totiens precibus, totiensque poposcit amicus,
Non ideo nobis adeo succenseat, ut nil
Cogitet officium quod sit rerumque dieque,
Si res plura petit, patitur quàm temporis hora,
Aut quod tempus avet; res negligit, audet amicus
Officium culpare meum, quòd remque diemque
Æquali expendens trutina, sic ducit utrique
Se fecisse satis, dum si Laërtius uno
Venerit in Latium, ne si, velut Iris, amictus
Indutus varios, moveat novus histrio risus.
Cautio longa quidem, tot me traducere versus,
Quos, gravium vitas describens ille virorum,
Retulit interpres. Si reddere quæque Latina
Nititur Ambrosius, cur non quoque versibus ornat
Scripta sua? Metrum nescit, &c.

Philelfe dans une de ses Lettres, promet à Ambroise de Camaldoli de lui traduire en vers Latins les vers Grecs qui sont dans Laërce. Et dans une autre, en parlant d'une Lettre Greceque qu'il avoit reçuë de lui, il dit, βουλόμενος ἑλληνίζειν, λατινίζει τετραγάτων. Et il dit dans sa grande Lettre à Leodrysius Cribellus, qui est la premiere du Livre XXVI. *De Ambrosio Monacho nihil habes quod mihi objicias. Nam ego illi, aut quandoque profui, cùm tempestivè meo uti voluit officio, aut nocui numquam. Tanquam sis oblitus, te à nobis quandoque castigatum, cùm virum illum protervius insicitiæ carperes, quòd in Diogene Laërtio transferendo, interpretationem versuum, quibus totum illud opus refertum est, prætermiserit.* Et dans Lettre 22. du Livre XXVII. *Sunt nonnulli qui putant se fore Græcè eruditos si eas interpretationes accuratiùs lectitarint ac didicerint, quas nostri Latini è bonis Græcis fecere malas Latinas. In quibus ea sunt vel imprimis quæ ab Ambrosio, Camaldulensi Monacho, traducta à pluribus habentur in pretio: At ego Diogenem Laërtium cùm*

fait en sorte seulement de n'en point altérer de la fidélité du sens. Les premieres éditions de cette Version Latine parurent donc toutes en prose. Peu de tems après Benedetto Brugnoli de Legnago dans le Veronois, appellé par cette raison tantôt *Liniacensis*, tantôt *Veronensis*, ayant été prié par les Badoari Nobles Venitiens de revoir cette même Version, dans les exemplaires de laquelle il s'étoit glissé quantité de fautes, en fit faire une nouvelle édition que dans son Epitre dedicatoire à ces Messieurs il leur garantit entierement conforme à l'original du Traducteur aux vers près. Jusque-là ils n'avoient été rendus qu'en prose, Brugnoli en procura une traduction en vers Latins que bien des gens, Erasme entre autres, ont pris pour être d'Ambroise. Mais quelque bonne opinion que Brugnoli ait eue de son travail, il est aisé de reconnoitre qu'en voulant retoucher l'ancienne Traduction il l'a gâtée en beaucoup d'endroits, les vers qu'il a substituez à la prose sont miserables, & ceux qu'a donnez depuis Michel Bentin, & qu'Henri Etienne & d'autres ont employez dans leurs éditions, ne sont pas meilleurs. Ce Benedetto Brugnoli est le *Benedictus Prunulus* tant loué par Sabellic dans son Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ*. C'est le même à qui Jule Scaliger a consacré un éloge à la fin de ses Héros au sujet d'un pretendu songe qu'il deduit en vers, & que son fils Joseph raconte comme une merveille dans sa longue Lettre à Douza, quoique depuis en sa refutation de la fable des Bordons il soit obligé de recourir à un autre *Benedetto*, & d'avouër que son Pere avoit confondu l'un avec l'autre. M. Ménage au commencement de ses Observations sur Laërce fait mention de *Benedetto Brugnoli*, mais il ne s'est pas souvenu, lors qu'il le fait precepteur de Jule Scaliger, que celui-ci bien loin de reconnoitre Brugnoli pour son precepteur, feint au contraire, pour rendre sa vision plus admirable, de ne l'avoir jamais connu, & dit que quand cet homme vénérable lui apparut en songe il lui annonça qu'il étoit *Benedetto Brugnoli* natif de Legnago, precepteur autrefois de ses Oncles & de son Pere, qu'il l'avoit porté petit enfant dans ses bras. *Se Benedictum Brugnolum esse, domo Leniaco, qui patrem Benedictum ac patruos literas primas docuisset, ipsum quoque puerulum aliquando inter ulnas gestasset.*

cùm proximè attentiùs legerem, quæ ille traduxit, inveni errata propè infinita: adeo ut nihil esse ineptius, nihil corruptius, audeam affirmare. Carebam enim Græco codice: proinde utebar eo Latino. Inpræsentiarum verò sum nactus etiam Græcum. Si quis igitur velit resipere, legat Traductionem Camaldulensis Ambrosii.

Voyez ce que j'ai écrit de ce Moine de Camaldoli dans mes Remarques sur la Vie de Mathieu Ménage.

LXV.

Erreurs de Mr. Baillet touchant l'Histoire Critique du Pere Simon.

Tome I. page 78. MOnsieur BAILLET. *Le Pere Simon prétend que la plûpart des Juifs, & particuliérement les Rabins qui n'ont point été animez de l'Esprit Saint, & qui n'ont suivi que leurs lumieres naturelles, ont écrit sans solidité: qu'ils n'ont que des puérilitez cabalistiques; & que le Talmud, par exemple, contient un million de fables, les unes plus impertinentes que les autres. L'Ecriture Sainte est toute mystique, toute allégorique, toute énigmatique. Et les Auteurs sacrez, ayant voulu s'accommoder à l'esprit des Juifs, parmi lesquels & pour lesquels ils écrivoient, n'ont point fait difficulté d'employer ces expressions figurées, pour communiquer aux hommes ce qu'il plaisoit à Dieu de leur inspirer.*

MENAGE. Le Pere Simon n'attribue ces puérilitez cabalistiques & ces allégories frivoles qu'à une certaine espéce de Juifs: dont il ne fait aucune estime: & il loue les autres Juifs qui suivent le sens litteral de l'Ecriture. Il est à remarquer, que ces mots, *l'Ecriture Sainte est toute mystique*, &c. sont de Mr. Baillet, & non pas du Pere Simon.

Tome I. page 153. Mr. BAILLET. *Je ne prétens point parler ici d'aucun des Livres sacrez, tels que sont les Livres des Rois; les Paralipoménes; & ceux des Maccabées. Quoique quelques Critiques, sur tout entre les Modernes, ayent voulu, ce semble, nous faire croire que ces Livres auroient pû donner quelque lieu à la perte qu'on a faite des Livres de Gad, d'Iddo, de Nathan, du Prophête Jéhu, des Mémoires de Salomon, de la Chronique des Rois de Juda, de celles des Rois d'Israël, des cinq Livres de Jason le Cyrénien, & de quelques autres dont ils se sont imaginez que ces Livres Saints qui nous sont restez, ne sont que des Extraits, ou des Abregez.*

MENAGE. Mr. Baillet, dans ses Preuves, nomme parmi ces Critiques le Pere Simon dans son Histoire Critique du Vieux Testament. Mais il n'y a rien de semblable dans cette Histoire. Et le Pere Simon n'y a même rien rapporté touchant les Livres de Gad, d'Iddo, & de Nathan, qui ne se trouve dans les Peres Grecs.

Mr. Baillet, au reste, n'a qu'entrevû l'Histoire Critique du Pere Simon: & il n'en a jugé que sur ce qu'en a dit l'Auteur de la Préface de l'édition d'Elzévir, & sur la Lettre de Mr. Spanheim. Cette Préface est réfutée dans celle de l'édition de Roterdam, & dans la Réponse du Pere Simon aux Sentimens des Théologiens de Hollande.

LXVI.

Ignorance de Mr. Baillet touchant le tems que Pétrarque a cessé de faire des vers d'amour. Mr. Baillet n'a jamais lû les Rimes de Petrarque.

MOnsieur BAILLET. *Pétrarque vêquit jusqu'à l'âge de 40. ans dans les amusemens agréables de la Poësie, & dans les passe-tems de la galanterie. Mais depuis ce tems-là, soit qu'il fût fatigué ou désabusé dans les exercices de l'une & de l'autre, soit qu'il voulût bien se faire violence pour souffrir une séparation, il renonça généralement à la bagatelle, & au plaisir qu'il y a d'être Poëte & galant: jugeant qu'il étoit tems de vivre en Philosophe & en Chrétien: quoi qu'on puisse dire qu'il traina ses chaines jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les rompre par la mort de sa chere Laure, qui arriva l'an 1348. quatre ans après qu'il eut pris la résolution de changer de vie & d'études.* Page 6. du Tome 4.

MENAGE. Mr. Baillet n'a pas l'honneur de connoître Pétrarque. Premiérement, Pétrarque n'étoit point galant: il étoit amoureux. D'ailleurs, il est très-faux qu'il ait cessé à 40. ans de faire des vers d'amour. Et en troisiéme lieu, il est aussi très-faux qu'il ait cessé d'être amoureux quatre ans avant la mort de Laure. Il devint amoureux de Laure dans

dans l'Eglise de Sainte Claire d'Avignon le sixiéme Avril 1327. comme il l'a écrit lui-même. Et en ce tems-là, il étoit âgé de 23. ans, & de quelques mois. Laure mourut à Avignon le sixiéme jour du même mois, de l'année 1348. Depuis ce tems-là, il l'aima encore dix ans. Lesquels dix ans ajoûtez à vingt & un qu'il l'avoit aimée pendant sa vie, font trente & un an. C'est de lui-même que nous avons appris cette particularité.

Sonnet 85. de la deuxieme partie.

Tennemi Amor anni vent' uno, ardendo
Lieto nel fuoco, e nel duol pien di speme:
Poi che Madonna, e'l mio cor seco insieme
Saliro al Ciel, dieci altri anni piangendo.

Il avoit donc cinquante-quatre ans quand il cessa de l'aimer. Et si on en croit Ludovico Beccadello Archevêque de Raguse, il l'aima toute sa vie. *Grandemente dunque l'amò: & in vita di lei, che furono anni 21. e dopo morte per fin ch' egli visse; che furono 26.* Et ainsi, quand Pétrarque a écrit, dans son Epître *de Studiorum suorum successu*, que la mort de Laure avoit éteint son amour qui commençoit à se rallentir, cela doit s'entendre de son amour véhément: & non pas de son amour en général. Pour ce qui est des vers, il en a fait toute sa vie: comme il le témoigne lui-même dans son écrit à la Posterité. Ce qui a été remarqué en ces termes, par le même Beccadello: *la sua vecchiezza speso tutta in sacre lezzioni. Dice bene aversi riservato per spasso & ornamento le Muse.*

Il paroît par toutes les choses qu'a dites ici Mr. Baillet qu'il n'a jamais entrevû les Rimes de Pétrarque. S'il les avoit entrevuës, il sauroit que ces Rimes sont divisées en trois parties: que la premiere comprend les vers que Pétrarque a faits *in vita di Madonna Laura:* que la seconde comprend ceux qu'il a faits *in morte di Madonna Laura:* & la troisiéme, les Triomphes: qui sont encore des vers sur la mort de Madame Laure: qu'il ne publia pas de son vivant, n'y ayant pas mis la derniere main.

Il est donc vrai de dire que Mr. Baillet n'a jamais vû les Rimes de Pétrarque, le Prince des Poëtes Italiens, & qui est d'une si grande autorité parmi les Italiens, que les Poëtes qui sont venus après lui font gloire de prendre de ses vers entiers dans leurs Poëmes. Et après cela, comment Mr. Baillet peut-il juger des Poëtes Italiens?

LXVII.

Mr. Baillet n'a jamais lû les Considérations du Tassoné sur Pétrarque.

Monsieur Baillet. *Tassoni*, (il falloit dire *le Tassoni*) *a donc fait sur Pétrarque des remarques, dans lesquelles il le traite avec une sévérité inexorable. Il n'y a presque pas une locution ni un mot dans toutes ses Oeuvres Poëtiques auquel il veuille faire grace. Il y reprend généralement toutes choses. Il prétend que tout est plein d'absurditez & de defauts inexcusables*, &c.

Menage. Puisque Mr. Baillet n'a point lû Pétrarque, il ne faut pas s'étonner qu'il n'ait point lû les Commentateurs de Pétrarque. Le Tassoné n'estime pas seulement, mais il admire un nombre infini des vers de Pétrarque. Les passages suivans le vont démontrer. Page 334. sur le Sonnet *O dolci sguardi*, qui est le 214. de la premiere Partie: *Io ammiro questo Sonetto per la maniera chiara, nobile, e dolce con che è spiegato.*

Page 220. sur le Sonnet *Nè così bello*, qui est le cent onziéme de la premiére partie: *E' Sonetto graziosissimo.*

Et page 42. sur le Sonnet *Sono animali*; qui est le 16. de la même partie: *Avanza questo Sonetto senza alcun dubbio tutti i passati di bontà: percioche non à parte alcuna disconvenevole: è distinto con metodo: lo stile è dolce e maestoso: la comparazione è vaga; e risponde di parte in parte.*

Page 433. sur le Sonnet *Conobbi*; qui est le 68. de la segonde partie: *Questo Sonetto è in istile magnifico, ed avanza al mio giudicio quanti ne componesse il Poëta in così fatto stile.*

Et page 382. sur le Sonnet *Quanta invidia*; qui est le 32. de la segonde partie: *E questo pure è di concetti ordinari, non punto ordinariamente spiegati. E l'ordine con che è tessuto, è mirabile, se si considera la varietà con che ripiglia quattro volte lo stesso.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Valle*,

le, che de lamenti miei sè piena; qui est le 33. de la même partie: *L'affetto grande con che è spiegato ed espresso questo, l'alza tra' primi, e quanto più si legge, tanto più egli commuove.*

Et à la même page, sur le Sonnet *Levommi*; qui est le 34. de la même partie: *E questo pure è della medesima classe.*

Page 46. sur la premiere Chanson de la premiere partie: *Tutte le Rime e tutti i versi in generale del Petrarca lo fecero Poëta: ma le Canzoni, per quanto a me ne pare, furono quelle che Poëta grande e famoso lo fecero.* Il y a mille autres semblables jugemens des vers de Pétrarque dans les Considérations du Tassoné sur Pétrarque. Il est vrai néanmoins que le Tassoné dans ses Considérations sur Pétrarque, reprend souvent Pétrarque, & qu'il s'en moque même quelquefois. Ce qui obligea Joseph degli Aromatarii d'écrire contre ces Considérations sous le nom de Crescenzio Pepe. Le Tassoné, pour le marquer en passant, répondit à Joseph degli Aromatarii. Joseph degli Aromatarii répondit à la Réponse du Tassoné, & le Tassoné à celle de Joseph degli Aromatarii. Voyez Leo Allatius dans son Livre intitulé *Apes Urbanæ*. Encore une fois: Mr. Baillet n'a jamais vû ce Livre du Tassoné. Il n'a pas vû non-plus ses *Diversi Pensieri*; ses Remarques sur l'Histoire Ecclesiastique; ses Remarques sur le Vocabulaire della Crusca. S'il avoit vû ces Ouvrages, il n'auroit pas écrit qu'on considéroit le Tassoné comme un brouillon, à cause de sa Critique. Mr. Baillet a jugé du Tassoné sur la déposition de Janus Nicius Erythræus dans l'Eloge du Tassoné; car comme je l'ai déja remarqué plusieurs fois, Mr. Baillet n'a point lû les Originaux.

LXVIII.

Guillaume Morel Imprimeur de Paris, faussement qualifié Professeur du Roi *par Mr. Baillet. Plusieurs particularitez curieuses touchant ce Guillaume Morel, ignorées par Mr. Baillet.*

MOnsieur BAILLET. *Guillaume Morel étoit Normand, natif de Tailleul. Il eut l'Imprimerie Royale après que Turnèbe s'en fut démis. Comme il s'appliqua particuliérement aux Auteurs Grecs, il y réussit fort bien: & ses Editions Grecques sont estimées. Il devoit en effet s'être rendu habile en cette Langue, puisqu'il remplissoit une Chaire de Professeur Royal à Paris pour l'enseigner. Et il s'est aussi rendu Auteur par un Dictionnaire Grec-Latin-François, qu'il composa au milieu de tant d'occupations.* Tome 2. page 205.

MENAGE. Premiérement, le lieu de la naissance de ce Guillaume Morel s'appele *le Teilleul*, & non pas *Tailleul*, ou plutôt *le Tilleul*: car c'est ainsi qu'on prononce. C'est pourquoi Monsieur Baillet devoit dire *natif du Teilleul*, & non pas *de Tailleul*. Et c'est aussi comme a parlé la Croix du Maine; autrement Grudé; que Mr. Baillet cite dans ses Preuves, pour justifier ce qu'il a dit de ce Guillaume Morel. D'ailleurs, il est très-faux que Guillaume Morel ait été Professeur Royal. Il n'y a û de Professeur Royal du nom de *Morel* que Frederic Morel l'ancien, & son fils Frederic Morel. Lequel Frederic Morel l'ancien, pour le marquer en passant, étoit gendre de Vascosan. Et Frederic Morel le fils, pour le marquer aussi en passant, avoit épousé Isabelle du Chesne, fille de Léger du Chesne dit en Latin *Leodegarius à Quercu*. Mr. Baillet, pour la confirmation de son opinion, nous renvoye à la Bibliotheque de la Croix du Maine, page 151. Et pour la confirmation de la mienne, je le renvoye au Catalogue de du Val des Professeurs du Roi, où Guillaume Morel ne se trouve point. Mais la Croix du Maine ne dit point, comme Mr. Baillet lui fait dire, que Guillaume Morel ait été Professeur du Roi. Voici ses termes: GUILLAUME MOREL, *natif de la Ville du Tailleul en Normandie, homme docte ès Langues: & en Grec principalement. Il a composé en Grec, Latin & François un fort pénible & laborieux Dictionnaire, imprimé par lui-même à diverses fois: & depuis à Lyon: & en autres lieux.* J'ap-

¶ 1. Des deux versions ici mentionnées, l'une du *Somnium Scipionis* de Ciceron par Planudès, l'autre des Metamorphoses d'Ovide par le même, j'avouë que la derniere n'a point encore été imprimée, mais

J'apprendrai ici à Mr. Baillet plusieurs particularitez de ce Guillaume Morel.

Il n'y a point de Ville en Normandie du nom de *Teilleul* ou *Tilleul.* Mais il y a trois Bourgs de ce nom. Celui d'où étoit Guillaume Morel est celui qui est dans le Comté de Mortain. J'ai appris cette particularité de Mr. Bigot : duquel j'ai appris aussi qu'il y a encore dans ce Bourg plusieurs personnes du nom de *Morel.* Et Mr. Bigot a appris ces particularitez de l'Histoire manuscrite du Comté de Mortain de Mr. de S. Jean, Gentilhomme Normand.

En 1544. Guillaume Morel étoit Correcteur d'Imprimerie à Paris, chez Louïs Tiletan : comme je l'apprens d'une de ses Lettres Latines, par laquelle il dédie son Commentaire sur les Livres *de Finibus* de Cicéron à Jaque Spisame, alors Chancelier de l'Université de Paris, & depuis Evêque de Nevers : qui est cet Evêque de Nevers qui se fit Huguenot, & qui, selon quelques-uns, a donné lieu au proverbe *Devenir d'Evêque Meûnier* : ce que j'examinerai dans mes Façons de parler proverbiales de la Langue Françoise. Voici l'endroit de cette Lettre où il est fait mention de cet emploi de Guillaume Morel : *Ergo, ut jam videbar Græcorum institutionibus nonnihil instructior, corrigendis Chalcographorum exemplaribus à Joanne Tiletano, Librario diligentissimo, (um demum præfecior : nactus equidem Spartam quam ornare pro dignitate ne doctrina quidem plusquàm mediocri præditus possit.* Ce Commentaire fut imprimé à Paris in-4. en 1545. chez Louïs Tiletan, demeurant vis-à-vis le Collége de Reims. C'est le premier Ouvrage de Guillaume Morel : comme il témoigne lui-même dans sa Lettre à Spisame. *Pro tua igitur in omnes bonarum literarum candidatos benevolentia, has meorum studiorum primitias, vel potiùs teneros flores, ac primos conatus, suscipe.* Il est dit dans le Pithœana, que cet Ouvrage étoit de Turnebe : ce qui n'est pas vraisemblable. Guillaume Morel donna ensuite sa Table des Sectes des Philosophes, intitulée *Tabula Compendiosa de Origine, successione, ætate, veterum Philosophorum, ex Plutarcho, Laërtio, &c. collecta à Guillelmo Morelio Tiliano* : imprimée premiérement à Paris in-4. & après, à Basle en 1580. in octavo. Et il donna ensuite son Dictionnaire, intitulé, *Thesaurus vocum omnium Latinarum, ordine alphabetico digestarum, quibus Græcæ & Latinæ respondent.* Ce titre de *Trésor*, comme ces autres, *Trésor de la Langue Latine*, *Trésor de la Langue Grecque* des Etiennes, me font souvenir de ce mot de Domitius Piso de la Préface de Pline, *Thesauros oportet esse, non libros.* Il est à remarquer que dans le Dictionnaire de Guillaume Morel il y a un nombre infini de passages des Géoponiques, de la version en Grec du Livre de Ciceron *de Senectute* par Gaza, & de celle du *Somnium Scipionis* de Ciceron, & des Métamorphoses d'Ovide, par Planudes. Lesquelles versions de Planudes, qui n'ont point encore été imprimées, sont dans la Bibliothéque du Roi (1). Ce Dictionnaire fut imprimé la premiére fois en 1560. à Paris chez l'Auteur. Il fut imprimé ensuite à Genéve en 1608. chez Pierre de la Roviere avec quelques Additions d'un Anonyme ; & ensuite à Paris en 1662. chez Savinien Pigoreau.

Guillaume Morel au reste n'imprimoit pas moins bien en Grec & en Latin, ni moins correctement, que Robert Etienne, le plus excellent & le plus savant Imprimeur de France. Et cependant il mourut ruiné : comme nous l'apprenons de Turnébe dans son Epître Dédicatoire de S. Cyprien à Charle IX. imprimé à Paris par Guillaume Des-Bois in-folio en 1564. & de Lambin dans sa Préface sur Démosthene, achevé d'imprimer à Paris in-folio en 1570. par Jean Bienné.

Voici les paroles de Turnébe : *Jam feliciter Dionysium* (c'est Denis l'Aréopagite) (2) *ejusque Interpretem & Paraphrastem ediderat Guillelmus Morelius : Cyrilli Catecheses ad umbilicum perduxerat : Cyprianum multis undique conquisitis & corrogatis exemplaribus, libris etiam auctum propè absolverat ; cùm repentè horum Auctorum editioni immortuus, familiam ære alieno coopertam ; uxorem orbam, liberos inopes, reliquit. Is nunc pro sua familia* Cy-

mais la premiére l'a été à Venise, à Lyon, & à Strasbourg.

¶ 2. Il faloit dire : c'est Denys, le prétendu Aréopagite.

Cyprianum, Rex Christianissime, ablegat: quem in tuo nomine apparere volui: per eumque te supplex orat & obsecrat, suorum ut liberorum solitudinis & inopiæ miserearis: aliquidque elargiaris, ad æs alienum, non nequitiâ, sed studio bene merendi contractum, luendum atque dissolvendum. Erant ei annua à patre tuo, augustissimo Rege, Errico, constituta; sed hisce proximis annis communium temporum iniquitas & angustiæ ærarii non permiserunt ut illa liberalitate frueretur.

Voici celles de Lambin: *Cùm scirent omnes homines qui literarum Græcarum studio delectantur, Demosthenem à Guilelmo Morelio, Typographo Regio, viro experiente ac strenuo; & quamquam non admodum locuplete, magnis tamen & multis artis Typographicæ facultatibus atque adjumentis ornato; annis ab hinc circiter duodecim, temporibus Reipublicæ etiam tum tranquillis & pacatis, cœptum excudi*, &c. *Guillelmus Morelius annis aliquot antequam Demosthenis editionem susciperet, duo exempla, unum Aldinum Venetiis, alterum Germanicum Basileæ impressum, cum octo vetustis Codicibus manuscriptis ex Bibliotheca Regia depromptis, diligentissimè contulerat.*

Guillaume Morel mourut en 1564. & lors qu'il mourut, son Edition de Démosthene en étoit à l'Oraison *de malè obita legatione*: vers le milieu des Oeuvres de Démosthene. Jean Bienné, *totius Instrumenti Typographici successor, matrimonio cum Vidua contracto*, entreprit d'achever l'Ouvrage: priant Lambin de lui aider. Lambin lui aida: & Jean Bienné acheva cet Ouvrage. C'est ce que nous avons appris de Lambin au lieu allegué.

Mr. Caille (1), dans son Histoire Manuscrite des Libraires & des Imprimeurs de Paris, a fait mention de plusieurs de ses Ouvrages dont nous n'avons point parlé.

Etienne Prévosteau, Imprimeur de Paris, a pris dans quelques Livres qu'il a imprimez la qualité d'héritier de Guillaume Morel: ce qui donne sujet de croire qu'il étoit son gendre.

LXIX.

De Robert Etienne, Imprimeur du Roi, & de Jean Thierri, de Beauvoisis.

ROobert Etienne étoit fils de Henri Etienne, premier du nom, Imprimeur de Paris. Il fit son aprentissage sous Simon Colinet, ou de Colines, qui étoit son beau-pere: car Simon Colinet, ou de Colines, après la mort de ce Henri Etienne, épousa sa veuve. Robert Etienne a été sans contestation le plus savant Imprimeur du monde. Il savoit parfaitement le Grec, comme le témoigne la Préface Gréque qu'il a mise devant son Nouveau Testament Grec. Il savoit de même le Latin, comme le témoigne son Trésor de la Langue Latine. Et il n'étoit pas ignorant de l'Ebreu; comme le témoignent les Livres Ebreux qu'il a imprimez. Et il savoit aussi fort bien le François; comme le témoigne sa Grammaire Françoise. Il ne faut pas oublier ici les Eloges que lui donne Paul Manuce; Mr. Janson d'Almeloveen, ni Mr. Baillet, n'en ayant point fait de mention. Les voici: *Robertus Stephanus, Parisiensis: quo ego secundùm patrem meum, in emendandis atque edendis veterum scriptis, neminem fuisse aut esse arbitror diligentiorem.* C'est sur l'Epitre 19. du Livre XV. des Epitres de Ciceron & sur l'Epitre 14. du Livre XII.

¶ 1. M. de la Caille.

¶ 2. Je transcrirai ici le commencement de deux Lettres de M. Bigot, desquelles M. Menage, à qui elles sont écrites, n'a pas su faire son profit. L'une est du 3. Janvier 1689. l'autre du 15. suivant. Voici le commencement de la premiére.

Il faut, Monsieur, que je vous fasse part du présent que je me suis fait pour mes etrénes. Je me suis donné la 1. édition du *Thesaurus Linguæ Latinæ* de Robert Etienne en 2. vol. in fol. faite en 1531. Il est vrai que dans le frontispice il n'a mis que *Dictionarium, seu Latinæ Linguæ Thesaurus.* Ce furent ses amis qui lui conseillérent d'ajouter *Thesaurus* à *Dictionarium*. Il le dit en ces mots: *Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam, & varietatem, non ab re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellare Latinæ Linguæ Thesaurum, quasi Latini sermonis quoddam promptuarium.* Il marque qu'il fut deux ans entiers à le composer, & qu'il y travailloit jour & nuit; qu'il consultoit les gens savans. *Quoties toto mihi oppido cursitandum fuit, ut ex doctissimis viris modo hunc, modo illum de dubiis subinde consulerem.* Il assure qu'il n'y a pas un mot dans ce Trésor, qu'il n'ait écrit de sa propre main.

Voici le commencement de la 2. Lettre.

Si j'eusse cru, Monsieur, que vous eussiez voulu faire une addition à votre Anti Baillet de ce que je vous ai mandé touchant la premiére édition du *The-*

XII. *Robertus Stephanus, Typographus Parisiensis diligentissimus.*

Mr. Baillet a écrit qu'il faisoit mettre sur les Quais, sur les Ponts, & dans les Places publiques de Paris les Livres qu'il imprimoit, avec des affiches par lesquelles il prioit tout le monde de les vouloir lire & de les corriger; promettant de grosses sommes d'argent pour recompenser la peine de ceux qui y remarqueroient des fautes. Cela n'est pas veritable. Il exposoit sur la boutique les feuilles imprimées & non tirées, & il promettoit des sols & des doubles à ceux qui y trouveroient des fautes.

Mais ce que Mr. Baillet a dit que Robert Etienne avouoit ingenuement qu'il n'y avoit dans son Trésor de la Langue Latine que le travail & l'industrie qui fussent de lui, est veritable. Il fut aidé dans cet Ouvrage, premiérement par Budée, par Baïf, & par Tusan, comme il le témoigne dans la Préface de sa premiére Edition; qui est je croi celle de 1536. (2). Et il fut aidé ensuite dans ce même Ouvrage par Jean Thierri, de Beauvoisis: comme il témoigne dans sa Préface de l'édition de 1543. On a ômis ces Préfaces dans la derniere édition: qui est de Lyon, en 1573. en quoi on a û tort.

Ce Jean Thierri, pour le marquer ici par occasion, a revû & corrigé la premiere édition des Annotations de Budée sur les Pandectes, faite par Robert Etienne (3): & ayant fait r'imprimer ces Annotations par Vascosan, il les dédia à Gilles le Maître, premier Président du Parlement de Paris. Il a aussi revû & corrigé la Traduction Françoise de Columelle, faite par Claude Cotereau, Chanoine de Paris, Auteur du Livre *de Jure & Privilegiis Militum.* Cette Traduction revuë par Jean Thierri a été imprimée à Paris in-4. en 1557. chez Jaques Kerver, où ce Jean Thierri, ensuite de son Avis au Lecteur, a mis ce distique au Lecteur,

Verterat hac olim Coterœus, at omnia multò
Integriora tibi, Lector amice, damus.

Et il dit à la page 567. qu'il a mis dans le Trésor de la Langue Latine, & dans le *Dictionarium Latino-Gallicum* des exemples de *musteus*, de *liber*, de *caseus*, & de *fructus*.

Jean le Frere de Laval, fit imprimer in-folio à Paris en 1552. chez Nicolas Chesnau un Dictionnaire François-Latin, corrigé & augmenté par Maître Jean Thierri.

Robert Etienne demeuroit à Paris dans la ruë de St. Jean de Beauvais, à l'enseigne de l'Olivier, vis-à-vis les Ecoles de Droit Canon: où la Reine Marguerite de Navarre, sœur de François I. & femme de Henri d'Albret Roi de Navarre, l'a visité plus d'une fois (4).

On a ômis dans le Catalogue des Livres qu'il a imprimez, les années dans lesquelles ces Livres ont été imprimez: ce qui n'est pas une petite negligence.

Je reviens à Robert Etienne. Je viens d'apprendre que la premiere Edition de son Trésor est de 1531. & non pas de 1536. comme je le croyois: & qu'elle a pour titre *Dictionarium*, *seu Latinæ Linguæ Thesaurus*. Et j'apprens de la Préface, que ce furent ses amis qui l'obligerent à lui donner le titre de *Trésor de la Langue Latine. Ob tantam formularum Latinè loquendi copiam & varietatem, non abs re doctissimis quibusdam placuit hoc nostrum opus appellare* Latinæ Linguæ Thesaurum: *quasi Latini sermonis quoddam promptuarium.*

Thesaurus Linguæ Latinæ de Robert Etienne, je vous aurois marqué que dans la Preface il dit que plusieurs de ses amis le pressoient de r'imprimer le Calepin. Qu'il s'en excusoit disant qu'il y avoit trop de fautes à corriger, quantité de mots qui n'étoient pas de bon Latin, quantité d'autoritez prises d'Auteurs du moyen âge. Il aima mieux faire un Dictionnaire nouveau, que de corriger le Calepin.

¶ 1. M. Ménage veut-il dire que Robert Etienne est le premier qui ait imprimé ces Annotations sur les Pandectes? Cela ne seroit pas vrai, Josse Badius les avoit imprimées auparavant? Veut-il nous donner à entendre que Robert Etienne a fait plus d'une édition de ces Annotations? Cela ne seroit pas vrai non plus, il ne les a imprimées qu'une fois.

¶ 4. Cette remarque étoit assez curieuse pour meriter d'être appuiée d'une citation. Je souhaiterois aussi que Daniel Heinsius nous eût appris d'où il tenoit ce qu'il a écrit dans sa Lettre à Primerius, que François I. alloit de tems en tems voir Robert Etienne, qui, lors qu'il étoit occupé à la correction de ses épreuves, ne faisoit nulle difficulté de prier le Roi d'attendre un peu. *Franciscum I. ad Robertum Stephanum subinde visitasse, & cum ei non vacaret, quod rerum quæ tum edebantur emendationibus intentus esset, paulum expectare jussum.*

rium. Il dit dans cette Préface, qu'il fut deux ans à composer cet Ouvrage; qu'il y travailloit jour & nuit, qu'il consultoit sur ses doutes les gens savans; & qu'il n'y a pas un mot qu'il n'ait écrit de sa main.

LXX.

Méprises de Mr. Baillet touchant les Noms de famille des Auteurs.

Monsieur Baillet n'est pas mieux informé des Noms de famille des Auteurs que de leurs Noms de batême, de leur patrie, & de leur profession.

Au lieu de *Ranconnet* il dit toûjours *Rançonnet*. Voyez à la page 115. du premier Tome.

Il dit aussi toûjours *Carpantier*, au lieu de *Charpantier*, en parlant de Jaque Charpantier, Médecin de Paris & Professeur du Roi: voyez aux pages 22. & 118. du Tome premier *: ce qui fait voir qu'il ne le connoît que par les Eloges Latins qu'on a faits de lui, où il est appelé *Carpentarius*.

A la page 178. du Tome 2. il traduit Elias Vinetus par *Elie Vinette*. Il l'appele encore de même à la page 283. du Tome 3. Ce célébre Professeur de Bourdeaux s'appeloit *Vinet*. C'est ainsi qu'il est appelé dans son Livre, intitulé *Recherche de la plus ancienne mémoire de Saintes*, imprimé à Bourdeaux en 1584. par Simon Millanges. Et dans le Supplement de la Chronique Bourdeloise en l'an 1587. *Les Livres de la Bibliothéque de Mr. Vinet furent achetez par la Ville*, &c. Scévole de Sainte Marthe dit qu'il étoit du Village de Vinet dans la Saintonge: *E Vinetorum pago apud Santones, in agro Barbeziensi*; ce qui donne sujet de croire qu'il avoit été appelé *Vinet* de ce Village.

A la page 190. de la segonde partie du segond Tome, en parlant de Ramirés de Prado, Auteur Espagnol, Commentateur de Martial, il l'appele *Ramirés del Prado* †: & à la page 224 du même Tome il l'appele *del Prado Ramirés*. Ce qui fait voir qu'il ne sait point la Langue Espagnole, quoi qu'il se pique de la savoir. *Ramirés de Prado*, est une famille noble d'Espagne.

A la page 43. du Tome 2. il appele Foglieta, *Feuillette*. Quell' ignorance!

A la page 279. du segond Tome, en parlant de Michael Fayus, qui a donné le Manile *ad usum Delfini*: c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Delphini*; il l'appele *Mr. de la Faye*, au lieu de *Mr. du Fay* (1).

A la page 210. de son Catalogue des Imprimeurs, il appelle Chouet, l'Imprimeur de Geneve *Choüet* ou *Chovet*. Un aussi grand Bibliothécaire qu'est Mr. Baillet, ne devoit pas ignorer le nom d'un aussi célébre Imprimeur qu'étoit cet Imprimeur. Il y a encore aujourd'hui à Geneve des Imprimeurs de ce nom, qui ne sont pas moins célébres que celui dont nous parlons.

Il appele de même *Juvel* ou *Ivel*, Jean Ivel Evêque de Salisberi.

A la page 103. du Tome 4. au chapitre de Bucanan, il appele *Briand de la Vallée* ce Briandus Vallius Conseiller du Parlement de Bourdeaux, auquel Bucanan a adressé son Elégie, intitulée *Prolena Apologia*, qui commence par ce distique,

Posse putet quisquam fieri, doctissime Valli,
In famulas Veneris durus ut esse queas?

Et

* [La faute ne subsiste qu'à la page 118. Add. *de l'Edit. d'Amst.*]

† [Cette faute a été corrigée Add. *de l'Ed. d'Amst.*]

¶ 1. Faute reconnuë auparavant & corrigée par Baillet pag. 279. du Tom. 2.

¶ 2. Jule Scaliger n'avoit pas seulement dédié à ce Conseiller le dizième Livre, mais tous les Livres de l'Histoire des animaux d'Aristote traduits en Latin de sa façon, & enrichis de ses Commentaires. Cela paroit tant par les propres mots de Sylvius Scaliger produits par M. Ménage, que par l'Epitre dédicatoire de Jule qui nous reste encore parmi ses Lettres, & que le Président Maussac a fait imprimer au devant de ce dizième Livre de l'Histoire des animaux. Outre cette Epitre il y en a encore trois autres *Briando Vallio* parmi celles de Jule Scaliger.

¶ 3. C'est lui-même. L'Epigramme a été conçuë en ces termes, & avec cette inscription de *Briando Vallio*.

Cum tonat, ad cellas trepido pede Vallius imas
Confugit, in cellis non putat esse Deum.

Elle

Et sur la mort duquel il a fait cette Epigramme:

Dignus erat Pylio canescere Vallius ævo:
Hospite si tanto digna fuisset humus.
Ergo seni, quo nil melius, nec doctius, orbe
Immenso vidit Sol, Deus astra dedit.

Il s'appeloit *Briand de Vallée.* C'est ainsi qu'il est appelé dans les Regîtres de 1544. du Parlement de Paris, à l'endroit où il est parlé des Commissaires députez du Parlement de Bourdeaux, pour assister au procès du Chancelier Poyet. *Conseillers du Parlement de Bourdeaux: Pierre Boucher, Briant de Vallée.* Et dans la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe, en 1539. *Briand de Vallée, Conseiller du Roi en la dite Cour, de rare & exquis savoir, institue au College de Guienne une Leçon en Théologie le premier Dimanche de chaque mois, avec pension annuelle: laquelle par la negligence, tant des héritiers, que des Magistrats, est perdue.* Et c'est ce *Briandus Vallea*, Conseiller au Parlement de Bourdeaux, à qui Jules Scaliger a dédié son Fragment de l'Histoire des Animaux (2) d'Aristote appelé communément *le dixiéme Livre de l'Histoire des Animaux d'Aristote.* Silvius César Scaliger, fils de Jules, dans sa Préface imprimée à la tête de ce Fragment, a fait mention de cette dédicace, en ces termes: *Inter cætera ipsius opera* (il parle de Jules Scaliger son pere) *novem de Historia animalium, quos propediem edituri sumus, & hunc, qui, ut opinor, non rectè Decimus inscribitur, à se Latinos factos, & Commentariis illustratos, Briando Valleæ, Regio in Senatu Burdigalensi Consiliario, Viro nobili & erudito, dicaverat.* Joseph Scaliger, frere puîné de Silvius César Scaliger, a fait mention d'un Vallius dans son premier Scaligerana, page 80. en ces termes: *Goveanus in Vallium, Senatorem Tolosanum;*

Dum tonat, in cellas propero pede Vallius imas
Confugit: in cellis non putat esse Deum.

Vallius respondet:

Antoni Goveane, tua hæc Marrana propago
In cælo & cellis non putat esse Deum.

Je croi que ce Vallius est notre Briand de Vallée (3), & que Vertunien Sr. de Lavau, Médecin de Poitiers, qui a recueilli ce Scaligerana, l'a appelé par inadvertance *Conseiller de Toulouse*, au lieu de *Conseiller de Bordeaux.* Et ce qui me confirme dans cette créance, c'est ce que m'a écrit depuis peu Mr. Fermat, Conseiller au Parlement de Toulouse, que dans la Liste des Conseillers du Parlement de Toulouse, il n'y en a point du nom de *Vallée*, ni de celui de *la Vallée*, ni de celui de *du Val.* Il paroît par tous ces passages que nôtre Briant de Vallée, Conseiller au Parlement de Bordeaux, étoit un homme illustre, & ainsi son nom de famille n'a pas dû être ignoré par Mr. Baillet. J'oubliois à remarquer, qu'il étoit Saintongeois: ce que j'ai appris du Livre *de Viris illustribus Aquitaniæ* de Gabriel de Lurbe.

LXXI.

Elle se lit ainsi, & dans les Poësies de Govean imprimées chez Gryphe l'an 1542. & dans le premier Tome du Recueil fait par Leger du Chesne, intitule *Flores Epigrammatum.* Elle se lit aussi avec la réponse, pag. 175. des Devises de Paradin augmentées par F. d'Amboise. Voici le passage tout au long. *Mais je reciterai deux vers que fit Govean Portugais adressans a un Conseiller de Bourdeaux nommé Préjans du Val lesquels il lui baslia en forme de placet.*

Cum tonat, ad cellas celeri pede Vallius imas
Confugit. In cellis an neget esse Deum?

Auquel ce docte Sénateur célébré par Bucanan fit cette promte réponse:

Antoni, genus hoc vestrum, Marrana propago
Et cælo, & cellis abnegat esse Deum.

On observera ces differentes leçons, & j'ajouterai que Rabelais fait honorable mention de Briand Valee (c'est ainsi qu'il le nomme) en deux endroits de ses Oeuvres, savoir livre 4. chap 37. où il le qualifie Président, & l. 2 c. 10. ou il l'appelle simplement du Douhet, du nom apparemment d'une terre dont il étoit Seigneur.

LXXI.

Méprises de Mr. Baillet touchant le tems de la naissance & de la mort de quelques Auteurs (1).

IL dit à la page 340. Tome 4. que je suis né vers la fin du Regne de Henri IV. Henri IV. mourut le 14. du mois de Mai de l'année 1610 & je nâquis le 23. du mois d'Août de l'année 1613. Mais cette faute de Mr. Baillet n'est pas une faute d'ignorance: c'est une faute de malignité. Il me reproche mon âge en plusieurs endroits de ses Ouvrages. Mais plus je suis âgé, & plus il me doit de respect: *Semper in civitate nostra senectus venerabilis fuit. Namque majores nostri penè eundem honorem senibus quem Magistratibus tribuebant*, dit Callistrate le Jurisconsulte en la Loi cinquiéme au Digeste *de Jure immunitatis*. Remarquez que je suis le seul de tous les Auteurs vivans, dont Mr. Baillet a marqué la naissance, ce qui ne permet pas de douter qu'il n'ait marqué par malignité ce qu'il a écrit ici de mon âge.

Corrig. le 13 suivant le *Menagiana* Vol. 1. pag. 322. Ed. de Paris 1715.

Il dit à la page 78. du 4. Tome, que Joseph Scaliger mourut en 1606. * Il mourut en 1609.

Il dit à la page 215. du Tome 4. que Mr de Balzac mourut en 1657. † Il mourut en 1654.

Il dit à la page 235. Tome 2. que le Pere Sirmond mourut en 1651. & p. 236. (2) le Pere Petau en 1653. Le Pere Petau mourut l'onziéme Décembre en 1652. & le Pere Sirmond en 1651. le 7. Octobre.

Il dit à la page 83. du 2. Tome, que Bellarmin mourut en 1622. il mourut en 1621.

Voyez la Note 10. de M. de la Monnoye, p. 83.

Il dit à la page 68 Tome 2. que Jonsius, Auteur de l'Histoire Philosophique, est mort depuis peu. Il mourut en 1659. Voyez ci dessus chapitre 22.

Il dit à la page 238. Tome 2. que Daniel Heinsius mourut en 1653. Il mourut en 1655.

Il dit à la page 54. du Tome 2. qu'Aubert le Mire mourut en 1639. Il mourut en 1640.

Il dit à la page 74. Tome 4. que Jean de la Case Archevêque de Benevent (3) mourut en 1556. Il mourut en 1559. comme l'a tres-veritablement remarqué Ferdinandus Ughellus dans son *Italia Sacra*, au Chapitre des Archevêques de Bénévent.

Il dit à la page 217. du Tome 4. que le Chiabréra mourut le 14. Octobre 1638. âgé de 86. ans. L'Imprimeur de ses Poëmes Héroïques posthumes le fait mourir la même année dans la 87. année de son âge.

Il dit à la page 83. du Tome 4. que Joachin du Bellay mourut le premier Janvier 1560. âgé de 35. ans: ce qu'il a pris de Scévole de Ste. Marthe. Le Président de Thou a écrit qu'il mourut ce jour-là, mais dans la 37. année de son âge; c'est au Livre 26. de son Histoire, & Belleau a écrit qu'il mourut le 1. jour de l'an 1559. C'est dans son Observation sur le V. Sonnet du second Livre des Amours de Ronsard. Mais la Croix du Maine dit qu'il mourut le premier de l'an, en Janvier 1559. ou selon aucuns, 1560. Il est constant qu'il mourut la nuit du premier Janvier 1559. C'est ce que j'ai appris des Registres de l'Eglise de Nôtre Dame de Paris: dans laquelle Eglise il est enterré en la Chapelle de Saint Crispin & de Saint Crispinien (4), du côté droit du Chœur, proche le Tombeau de Loüis du Bellay, Chanoine & Archidiacre de Paris. Mais en 1559. l'année ne commençoit pas encore en Janvier: elle commençoit à Pâques. L'Ordonnance de Charles IX. qui porte qu'elle commencera

¶ 1. Baillet avoit déja reconnu, & corrigé de lui-même la plupart de ces méprises.

* [Cette faute & la suivante sont corrigées dans les endroits citez. Add. *de l'Ed. d'Amst.*]

† [Cette faute est corrigée. Add. *de l'Ed. d'Amst.*]

¶ 2. Ou il y a ici faute d'impression ou M. Menage s'est mépris. Baillet dans l'endroit cité & ailleurs met en 1652. la mort du P. Sirmond qui certainement mourut le 7. Octobre 1651. Ainsi M. Menage au lieu de le reprendre d'avoir marqué cette mort en 1652. devoit au contraire le reprendre de ne l'y avoir pas marqué. Ce qu'il y a de plaisant c'est que Baillet ayant eu communication du manuscrit de M. Menage a cru avoir fait la faute dont celui-ci le reprend, & s'accusant d'avoir mis la mort du P. Sirmond en 1651. declare qu'il auroit dû la mettre en 1652. Erreur d'autant plus ridicule que pag. 191. du tom. 6 de ses *Anti*, ne se souvenant plus de sa retractation publiée 3. ans auparavant il dit que le P. Sirmond mourut le 7. Octobre 1651.

ra en Janvier, est de 1563. mais elle ne fut observée au Parlement de Paris que le 1. Janvier 1567. selon la réformation. Et c'est ce qui a fait cette diversité touchant le jour de la mort de Joachim du Bellay. Scévole de Sainte Marthe & le Président de Thou ont û égard à la façon de conter les années de leur tems.

Il dit au chapitre de Dorat; qui est le 1337. Tome 4. page 118. que Dorat mourut âgé seulement de 71. ans contre l'opinion commune qui lui a donné jusques ici plus de 80. ans (5). Cela n'est pas veritable, à l'âge de 78. il se remaria en segondes nôces.

Il dit au Chapitre du Caporali T. 4. p. 231. que le Caporali est mort vers la fin du Pontificat d'Urbain VIII. ce qui n'est pas veritable. Car Urbain VIII. ne monta sur le Siége qu'au mois d'Août de l'an 1623. & le Caporali étoit mort dès l'an 1601. étant né l'année 1530. Son neveu Carlo Caporali en est un témoin fidele dans les notes sur les Poësies de son oncle, *mori l'anno* 1601. *d'età* 71. *in Castiglione, stando appresso il Marchese Ascagnio della Corgna ed ivi nella Chiesa de' Padri Agostini fù il corpo di lui depositato.*

Il dit à la page 243. du 2. Tome que Samuel Petit étoit mort dès l'année 1654. il mourut à Nismes le 12. Dec. 1643. ce que j'ai apris de Mr. Formi son petit-fils, homme de grand mérite en toute sorte de litérature.

LXXII.

Du Livre des trois Imposteurs composé par Morin.

Page 181. Tome 1.

Christian Kortholt.

MOnsieur BAILLET. *N'est-ce point aussi à une grande bizarrerie d'esprit qu'il faut attribuer l'imagination qu'a euë un Ecrivain de la Basse Allemagne, de vouloir reveiller en nous le souvenir du détestable Livre* des trois Imposteurs: *en donnant ce titre à un Livre qu'il fit imprimer à Kiel l'an* 1680. *ayant choisi pour ses trois Imposteurs, Edouard Herbert, Thomas Hobbs, & Benoit de l'Espinosa? Et peut on s'empêcher de prendre pour un visionnaire un autre Ecrivain plus récent qui a pris le même titre* des trois Imposteurs, *pour écrire contre trois Auteurs Catholiques de la premiere reputation?*

Ce Visionnaire, c'est Jean Morin, Medecin, Professeur du Roi en Mathématiques: & ces trois Auteurs Catholiques sont, Mr. Gassendi, Mr. Neuré, & Mr. Bernier, mon compatriote, dit *le Mogol* à cause de ses voyages au Mogol. Mais s'il est vrai que ce Livre de cet Ecrivain de la Basse-Allemagne ait été imprimé en 1680. il est faux que Morin soit un Auteur plus récent que cet Ecrivain Alleman: le Livre de Morin des trois Imposteurs ayant été imprimé en 1654. à Paris avec ce titre: *Vincentii Panurgi Epistola de tribus Impostoribus. Ad Clariss. Virum Johannem Baptistam Morin, Doctorem Medicum, atque Regium Matheseos Professorem Parisiis. Apud Matthæum Bouillette, in Collegio Regio, & Johannem Guillard, in Palatio,* 1654. Morin est l'Auteur de ce Livre. Vincent Panurge est un nom supposé.

LXXIII.

Du Livre de Lipse, intitulé Virgo Hallensis.

MOnsieur BAILLET. *Les Protestans ont tâché de décrier quelques-uns des petits Livres que Lipse composa pour satisfaire sa dévotion: comme celui de Nôtre-Dame de Han ou Hal.*

MENAGE. Ce Livre de Nôtre-Dame de Hau, intitulé *Virgo Hallensis*, est une énumération des Miracles faits par l'intercession

1651. en quoi il a raison & se contredit en même tems.

¶ 3. Je croirois plutôt qu'il y auroit faute dans Ughellus, soit de l'Auteur, soit de l'Imprimeur qui auroit fait du 6. un 9 en le renversant. Ces termes d'une Lettre d'Alfonse Cambi au Commandeur Annibal Caro datée de Naples le 8. de Decembre 1558. marquent clairement que le Casa n'étoit plus alors en vie: *Perche credo che harete hebbiate sopra cio con Monsignore, (che sia in gloria)* il parle du Casa, *alcun ragionamento.*

¶ 4. Il me semble qu'on dit S. Crépin, & S. Crépinien.

¶ 5. Baillet déclare lui-même que c'est contre l'opinion commune & suivant celle de la Croix du Maine qu'il fait naitre Dorat en l'an 1507. d'où il s'ensuivroit que ce Poëte n'auroit eu que 71. ans quand il mourut en 1588 mais il ajoute que l'opinion commune lui paroit cependant plus croiable.

cession de la Vierge dans l'Eglise de Nôtre-Dame de Hau. Et c'est au sujet de ce Livre de Lipse, & de sa plume qu'il dédia à la Vierge par une plume d'argent, que Scaliger fit cette Epigramme:

Post opus explicitum, quod tot miracula narrat,
Pennam Lipsiades hanc tibi, Virgo, dicat.
Nil potuit levius pennâ tibi, Virgo, dicare:
Ni foritè est levius, quod tibi scripsit opus.

Lingesheim (1) fit coutre ce Livre de Lipse un écrit intitulé *de Idolo Hallensi*. Voyez le second Scaligerana, page 141. & la Lettre 315. de Scaliger, écrite à ce Lingesheim.

LXXIV.

Fautes de Mr. Baillet dans la Géographie.

Tom. 1. MOnsieur Baillet dans sa Préface Latine, adressée à Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, met Narbonne parmi les Volces Arécomiques. NARBO MARTIUS, *pro Volcis Arecomicis*. Il est *in Volcis Tectosagibus*.

Au même endroit, il met Arles *in Besuviatibus*. Il est in *Salyis*.

A la page 87. du Tome 4. & à la page 474. du 2 il appelle *Fiesolé*, *Fiesoli*.

A la page 174 du 2 Tome, il dit que les Popmas, freres, étoient Frisiens: au lieu de dire *Frisons*, qui est le nom de la Nation parmi nous.

A la page 65. du 2. volume, il appele Breslau *Vratislau* (2).

Au chapitre du Bernia, il confond la Ville de Bibiena de Toscane avec celle du même nom qui est dans le Piémont. Voyez ci-dessus le chapitre 37.

LXXV.

Jugement de Mr. de Balzac touchant le Caporali contraire à celui du Rossi.

MOnsieur BAILLET. *Ce qu'il y a de constant* (il parle du Caporali) *c'est qu'il effaça le Berni, le Molsa, & généralement tous ceux qui jusqu'alors s'étoient exercé dans quelqu'une des espéces du genre Burlesque. C'est au moins le sentiment du Rossi.* Page 237. du Tome 4.

MENAGE. Ce n'est pas celui de Mr. de Balzac. Voici ce qu'il a écrit du Caporal dans une de ses Lettres: qui est la 5. du Livre VI. *Il n'instruit, ni ne délecte. Il ne guerit ni ne flate les passions de ceux qui le lisent. Il n'a ni de trésor caché, ni de pompe extérieure. Et néanmoins, je vous apprens, que tout chétif & tout misérable qu'il est, il a été détroussé en France. Il n'a pû se sauver de nos Larrons: & voici de ses dépouilles que je viens de découvrir en bon lieu:*

(3) Mon Docteur de menestre en sa mine alterée Ces vers sont du Satirique Regnier Sat. X.
Avoit deux fois autant de mains que Briarée:
Et n'étoit, quel qu'il fût, morceau dedans le plat,
Qui des yeux & des mains n'eût un échec & mat.
D'où j'appris qu'en la cuite, aussi bien qu'en la cruë,
Nôtre ame se laissoit piper comme une gruë,
E qu'au plat, comme au lit, avec lubricité,
Le péché de la chair tentoit l'humanité.
Devant moi justement on plante un grand potage
D'où les mouches à jeun se sauvoient à la nage.
Le brouët étoit maigre, & n'est Nostradamus,
Qui, l'Astrolabe en main, ne demeurât camus,

Si

1. Ce n'est pas Lingelsheim, (car c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Lingesheim) c'est Denaisius Assesseur de la Chambre Impériale de Spire, qui a fait ce Livre, comme l'a fort bien prouvé Placcius chap. 2. *de anonymis detectis* n. 51.

¶ 2. Faute reconnuë auparavant, & corrigée par Baillet dans ses corrections.

¶ 3. Régnier étoit grand imitateur. Sa huitiéme Satire est une imitation de la neuviéme du premier Livre d'Horace. Sa siziéme est une Copie des deux *Capitoli* du Mauro *in disonor dell'Onore*, la description du Pedant de sa 10. Satire n'est qu'une Traduction du *Pedante* de Caporal. La Piece qu'il a intitulée *Impuissance* n'est pas seulement, comme porte le titre, une imitation d'Ovide, mais aussi de Pétrone.

¶ 4

Si par galanterie, ou psr sottise expresse,
Il y pensoit trouver une étoile de graisse.
Pour moi, si j'eusse été sur la mer de Levant
Où le vieux Louchali fendit si bien le vent,
Quand Saint Marc s'habilla des enseignes de Thrace,
Je le comparerois au Golfe de Patrasse,
Pour ce qu'on y voyoit en mille & mille parts
Les mouches qui flotoient en guise de soldarts:
Qui morts, sembloient encor dans les ondes salées
Embrasser les charbons des galéres brulées.
J'oi ce semble quelqu'un de ces nouveaux Docteurs,
Qui d'estoc & de taille étrillent les Auteurs,
Dire, que cette exemple est fort mal assortie.
Homere, & non pas moi, t'en doit la garantie:
Qui dedans ses écrits, en de certains effets,
Les compare peut-être aussi mal que je fais.

C'est-à-dire à peu près en Italien:

Ma il caso è che s'interno avea Pompeo
O il venerabil Costa ch' alla mensa,
Avea più braccie e man che Briareo.
Io rimasi talvolta stupefatto
Che sempre adocchiai qualche boccone,
Un di lor me gli dava scaccomatto.
Si ch'allor m'accors' io, Messer Trifone,
Che nella cotta e nella cruda il vitio
Della carne ci da gran tentazione.
Ecco di brodo piene le scudelle,
Dove non seppi mai d'unto o di grasso
Con Astrolabio in man trovar due stelle,
Se fossi stato a quel naval fracasso,
Qual' ebbe il Turco, io potrei somigliare
La mia scodella al Golfo di Patrasso,
Però ch' in essa si vedeano andare,
A gala i corpi de le mosche lesse,
E i conversi in carbon legni del mare,
Qui, Trifon, se per caso alcun dicesse,
Che la comparazion non gisse à festo.
E ch' io fossi obligato a l'interesse,
Dite, che legga Omero, ove in uno testo;
Fà una comparazion di certe mosche:
Nè forse calza ben, si comme in questo.
Ma lasciam le question dubbiose e fosche:
Or che siamo a Tinel.

Vous voyez que nous vivons en un païs, où il n'y a pas même de sureté pour les gueux. Ceux qui n'ont rien ne laissent pas d'y faire des pertes; & on y arrache les cheveux aux chauves. Il n'est point de si mauvaise condition qui ne soit enviée de quelqu'un, ni de pauvreté si grande, qui ne donne lieu à quelque injure. On pille les Cabanes aussi-bien que les Palais: & l'avarice cherche les grands gains: mais elle ne méprise pas les petits.

Le Rossi au reste, s'est étrangement trompé en préferant le Caporal au Berni & au Molza. Le Berni est le premier des Poëtes Burlesques, & par l'ordre du tems & par l'ordre du mérite (4). Et Léonardo Salviati a dit de lui, que la Poësie Burlesque avoit û en lui sa naissance & sa perfection en même tems. *Le Poësie Giocose nel solo Berni anno avuta la nascità & la perfezione in un tempo.* C'est dans ses Avertissemens de la Langue Italienne, Livre 2. chapitre 17. Il n'y a pas non plus de comparaison entre le Molza & le Caporal.

LXXVI.

Nicas n'est point l'Auteur du Magnum Etymologicum.

MOnsieur BAILLET. *On croit que l'Auteur du Grand Etymologicum Grec s'appelloit* Nicas. *Mais on ne sait ce qu'il étoit, ni quand il vivoit. Ce Livre a eu de l'autorité, quoique l'Auteur n'ait point* Tom. 2. page 319.

¶ 4. Pour l'ordre du mérite, j'en conviens; pour l'ordre du tems, c'est autre chose, & il est sûr, malgré les distinctions du Salviati, que les Poësies du Burchiello, celles de Laurent de Medicis, de Matteo Franco, & du Pulci toutes anterieures à celles du Berni sont de véritables Poësies burlesques. Les Académiciens de la Crusca appellent eux-mêmes *Capitolo in burla* le Capitolo de Laurent de Médicis intitule *i Beoni*, & je ne doute pas, si l'on vouloit examiner toutes les vieilles Poësies Italiennes qu'il ne se trouvât plusieurs Pieces bouffonnes plus anciennes de beaucoup que celles du Berni. Autre chose donc est *Burlesque*, autre chose *Bernesque*. *Burlesque* c'est le genre, *Bernesque* c'est l'espece.

point excellé dans la connoissance de la Langue (1).

Menage. C'est Politien qui a dit le premier que Nicas étoit l'Auteur de ce Livre. Et c'est au chapitre 72. de ses Mélanges qu'il a fait cette remarque. Et il l'a faite en ces termes: *Nicas autem in Commentario quem per ordinem literarum dispofuit, Graecè ille quidem, fed in hunc fermè intellectum* Philyram *interpretatur:* Philyra, *inquit*, planta: librum papyro similem habens: ex quo etiam funes complicant. Car le Grec de ces mots se trouve dans l'*Etymologicum Magnum*, au mot *Φιλύρα*. Mr. Vossius, le fils, a fait ensuite la même remarque dans quelqu'un de ses Ouvrages. Je croi que c'est sur

Pag. 99. Méla. Mais il s'en est depuis dédit: ayant appris que dans le Manuscrit qu'avoit vû Politien, il y avoit un Labarum, avec ces paroles, ΈΝ ΤΟΥΤΩ ΝΙΚΑ: & que ces mots ΕΝ ΤΟΥΤΩ étant effacez, Politien avoit pris le mot de ΝΙΚΑ qui restoit, pour le nom de l'Auteur du Livre. Mr. Vossius, le fils, a dit toutes ces particularitez à Mr. Bigot, de qui je les ai apprises *. J'ai appris de plus de Mr. Bigot, qu'il a vû un très-beau Manuscrit de ce Livre dans la Bibliothéque des Jacobins de St. Marc de Florence: & que pensant que ce fût celui qu'avoit vû Politien, il y avoit cherché ce ΝΙΚΑ, & qu'il ne l'y avoit point trouvé. Eustathius sur l'Iliade Delta, page 378. 53. de l'Edition de Bâle, & sur l'Iliade Epsilon, page 408. 29. de la même Edition, cite un Νικὰς Grammairien, qui explique des passages d'Homere: ce que j'ai encore appris de Mr. Bigot. Mais pour Νικὰς, il n'est cité nulle part dans Eustathius: & Mr. Bigot ne croit pas que ce soit un nom Grec. Mr. Du Cange est du même avis. L'Etymologicum y est cité sur l'Iliade Delta, page 342. 49. ὅτω καὶ τῆς βλεστήσεως ἡ κεῖται ἐν τῷ Ἐτυμολογικῷ. Et sur l'Iliade Beta, p. 203. 36. & sur l'Iliade Lambda, page 768. 28. Ἐτυμολογικὸν μέγα. Et sur l'Odyssée Beta, page 93. 29. Une partie des choses citées en ces endroits, se trouve dans l'*Etymologicum Magnum* que nous avons aujourd'hui, & l'autre ne s'y trouve pas. Ce qui fait voir qu'il y avoit du tems d'Eustathius plusieurs Etymologiques Grecs. L'Auteur du Grand Etymologique que nous avons, cite l'Etymologique d'Orapollo. Cet Etymologique se trouve Manuscrit dans quelques Bibliothéques: & entr'autres, dans celle de Mr. Gudius. C'est un très gros volume, & qui par sa grosseur mérite le nom d'Ἐτυμολογικὸν μέγα. Eustathius vivoit en 1180. Et puisqu'il cite l'Etymologicum Magnum que nous avons, on peut conclure de là, que l'Auteur de cet Etymologicum Magnum vivoit il y a plus de 500. ans.

* Dans une Lettre écrite de Rouen le 25. de Sept. 1686.

Il n'est point vrai, au reste, que cet Auteur n'ait point excellé dans la Langue Grecque. Il est bien vrai qu'il n'écrit pas avec grande éloquence: Mais le sujet qu'il traite ne demande pas d'éloquence. *Ornari res ipsa negat, contentà doceri.* Il est vrai aussi, qu'il a beaucoup de mauvaises étymologies. Mais ces mauvaises étymologies le sont encore moins que celles du divin Platon: parmi lesquelles je n'en ai pas trouvé six bonnes: car j'ai fait sur les étymologies de Platon ce que Joseph Scaliger a fait sur celles de Varron. Mais il y a dans ce Livre un nombre infini de choses curieuses & singulieres: Et Mr. de Valois l'aîné, qui étoit un grand connoisseur, l'estimoit extraordinairement.

LXXVII.

Diverses particularitez, curieuses touchant Suidas.

Mr. Baillet a écrit à la page 318. de son 2. Tome que Suidas étoit un Moine Grec. Ce qu'il a pris de la

¶ 1. M. Ménage a fait voir deux choses, l'une que l'Auteur du grand Etymologique n'avoit pas nom Nicas, l'autre qu'il vivoit il y a plus de cinq cens ans. On en peut remarquer une troisiéme qui est que cet Auteur étoit Chrétien, comme il le temoigne lui-même au mot *Ἀντιδιαστολή*. Le President Maussac dit qu'il l'auroit jugé tel sur cela seul qu'il n'a pas pris soin de nous faire savoir son nom, ajoutant que c'étoit anciennement la coutume des Moines de travailler à quantité de recueils, de glossaires, & de compilations où ils ne mettoient pas leur nom. Je ne voudrois pourtant pas conclurre de là que l'Auteur du grand Etymologique ait été Moine. Un homme qui se plaint, comme il fait, des maux extraordinaires dont il est accablé, & de la disette où il se trouve de toutes choses, mais qui dit

Dissert. Critica ad Harpocrationem pag. 542.

V. Etym. pag. 417. edit Heydelberg.

la Notice des Auteurs citez par le Cardinal Bona dans son Liv. de la Psalmodie. Scaliger dans ses Conjectures sur Varron page 60. de l'édition de Henri Etienne de 1581. appelle aussi Suidas, Moine. Le Cardinal Bona ajoûte, qu'il étoit Moine de Byzance. Je ne sai d'où le Cardinal Bona a pris cette derniere particularité (2): & Mr. Baillet m'obligeroit fort de me le faire savoir. Et pour l'obliger à me l'apprendre, je lui apprendrai ici plusieurs autres particularitez curieuses touchant ce Grammairien. Bessarion, dans sa petite Préface sur sa Traduction des Métaphysiques de Théophraste, & Budée dans ses premiéres Notes sur les Pandectes, & Erythrée dans son Indice sur Virgile, au mot *oricbalco*, & Cujas dans ses Observations, & ailleurs, l'ont appelé *Sudas*. Dont ils ont été repris par Casaubon dans ses Notes sur Laërce, au chapitre d'Anacharsis: *Falluntur viri doctissimi & magni in literis nominis, qui* Sudas *Suidam appellant*. Casaubon appuie son opinion par ce passage d'Eustathius, *Τὰ εἰς δας ὑπὲρ δύο συλλαβὰς κλίνεται, οἷον* Τιμαχίδας Τιμαχίδα, Σουίδας Σουίδα: qui est de la p. 338. 40. de l'Edition de Bâle. A quoi on peut ajoûter ces autres passages du même Auteur. Iliade Lambda, page 768. 30. *ἐν τῷ κατὰ στοιχεῖον μεγάλῳ βιβλίῳ τοῦ Σουίδα*. Et Odyssée Alpha, page 99. 42. Σουίδας, *ἐφιαλεῖς*, *φιαλεῖς*. Il l'appelle encore de même page 41. 1. J'ajoûte à ces passages d'Eustathius celui-ci du Scholiaste d'Apollonius pag. 26. *Σουίδας γὰρ καὶ Ἀριστοτέλης, οἱ περὶ Εὐβοίας πεπραγματευμένοι*: car quoique ce Suidas ne soit pas celui dont nous parlons, ce passage fait voir que ce nom s'écrivoit de la sorte que l'a remarqué Casaubon. Cependant Bessarion, Erythrée, Budée, & Cujas ont été suivis dans leur opinion par plusieurs célébres Ecrivains: & entre autres, par Scaliger dans ses *Conjectanea* sur Varron, page 61. de l'édition de Henri Etienne, de 1581. par Florent Chrétien sur la Comédie de la Paix d'Aristophane page 688. de l'édition de Genéve: par Guillaume Fournier dans son *Selectæ Lectiones*, Livre 3. chapitre 21. & Livre 2. chapitre 29. Et dans les Additions. Et par Victorius dans ses *Diverses Leçons*, Livre premier chapitre 11. & Livre 27. chap. 18. Et par Robortellus dans son *Variorum locorum Annotationes*, chapitre 3 page 8. Et Cujas a été défendu par Mr. Fabrot à la page 841. de la premiere édition de son Théophile. Car c'est de Cujas dont il a entendu parler, en disant, *Viri docti Suidam*, Sudam *appellant, libris, ut videtur, auctoribus. Nam in Manuscripto codice Memmiano sic habetur*. Je le sai de lui-même. Ce Manuscrit de Mr. Henri de Même Présidant au Parlement de Paris, où Suidas est appellé Σοῦδας, est présentement dans la Bibliothéque de Mr. Colbert de Seignelay, Segretaire d'Etat, nombre 992. Σουίδας est le véritable nom.

Meursius dans son Glossaire Grec-Barbare, fait mention d'un Etymologique Grec composé par Suidas.

LXXVIII.

Méprise de Mr. Baillet touchant l'Opera de Mr. Quinaut, intitulé le Triomphe d'Alcide.

MONSIEUR BAILLET. *Entre les Piéces de Mr. Quinaut dont nous n'avons pas fait mention, il y en a une qui a fait beaucoup de bruit, & qui a partagé les esprits. C'est la Tragedie, ou l'Opera, qui a pour titre*, Alceste, ou le Triomphe d'Alcide. *Et il faut avoüer qu'elle auroit encore eu plus de réputation si elle n'avoit rencontré un Censeur un peu trop intelligent dans les régles de l'art: Charles Perrault dans la Critique de l'Opera d'Alceste, à la fin de ses Oeuvres mêlées de prose & de vers: Ce Critique prétend que la Piéce est dé-*

dit que l'amour des belles Lettres l'oblige à se refuser le sommeil necessaire, dans la vue du grand profit qu'il espere en son particulier de tirer de ses études, & dans le dessein de laisser quelque chose de memorable à la posterité; Un homme, dis-je, qui parle de la sorte ne paroit pas trop avoir l'esprit monastique.

¶ 2. Il l'a prise de Dempster dans la Table alphabetique, & critique des Auteurs qu'il a mise audevant des Antiquitez Romaines de Rosin au mot *Suidas*, où il est dit: *Suidas Monachus Byzantinus, admirabilis, incomparabilis, unus instar omnium Grammaticorum*. Balthasar Boniface, qui a copié en six chapitres du quinzieme Livre de son *Historia ludicra* une grande partie de cette Table de Dempster, n'y a pas oublié cet endroit. Ce *Byzantinus* est une réverie de Dempster.

défectueuse, tant pour la conduite du sujet, que pour la versification. L'Auteur écrit que Mr. Quinaut a tout gâté, en ne mettant pas dans sa Piéce ce qu'il y a de plus beau dans Enrypide: & y ajoûtant des épisodes peu nécessaires, mal liez & mal assortis au sujet: que ses épisodes ne servent qu'à faire remarquer la pauvreté de chaque endroit: où l'on ne voit que redites de certaines rimes, & quantité de choses qui semblent ne pouvoir s'accorder entiérement avec le jugement & le bon sens en général, ni avec les maximes de l'art de la Poësie moderne en particulier.

Mr. Baillet écrit toujours *Enrypide*: ce qui fait voir qu'il n'est pas grand Grec.

MENAGE. Mr. Baillet ne cessera-t-il jamais de faire dire aux Auteurs le contraire de ce qu'ils disent? Mr. Perrault a écrit dans sa Critique de l'Opera d'Alceste tout le contraire de ce que lui fait dire ici Mr. Baillet. Cette Critique est un Dialogue entre Cléon & Aristippe. Aristippe blâme cet Opera: & Mr. Perrault, sous le nom de Cléon, le défend & il fait enfin tomber d'accord Aristippe que c'est un parfaitement bel Ouvrage. Ce que dit ici Mr. Baillet contre cet Opera, est dit dans cette Critique par Aristippe, & réfuté par Cléon. Et ainsi, encore une fois, Mr. Perrault a dit tout le contraire de ce que lui fait dire Mr. Baillet.

Mr. Perrault & Mr. Quinaut ont écrit à Mr. Baillet pour se plaindre à lui de l'injure qu'il leur avoit faite en cette occasion. J'ai vû la Lettre de Mr. Perrault.

LXXIX.

Méprise de Mr. Baillet touchant la qualité d'Altesse des Princes d'Italie. Plusieurs particularitez curieuses touchant les deux Scaligers.

MOnsieur BAILLET. *La République des Lettres n'étoit pas encore bien purgée de cette vermine*, (Il parle des Critiques envieux & ignorans) *du tems du Prince de la Mirande: quoi qu'elle fût dès lors en assez bon état. Car on voit parmi le nombre des Censeurs de ses Ouvrages un Critique fort ignorant & fort animé contre lui: qui, sans avoir égard, ni à la qualité de son Altesse, ni à la rareté de son esprit, vouloit lui faire des affaires à Rome.*

MENAGE. Pic, Prince de la Mirande, mourut à Florence le 17. Novembre de l'année 1494. le même jour que Charles VIII. y fit son entrée. Et en ce tems-là les petits Princes d'Italie, tel qu'étoit le Prince de la Mirande, n'étoient point traitez d'Altesse. Ce n'est que peu de tems avant l'année 1630. qu'ils en ont été universellement traitez. Et c'est ce qui obligea les Cardinaux de se faire traiter d'Eminence. Le Decret du Pape par lequel il fut ordonné que les Cardinaux seroient traitez de cette qualité, est de 1630. du 10. Janvier: & il est imprimé dans le XVI. Tome du Mercure François. En ce tems-là on ne traitoit d'Altesse en France que Gaston de France Duc d'Orleans, frere unique du Roi Louïs XIII. Mais comme quelque tems après le Cardinal Infant, Gouverneur des Pays-Bas, frere de Philippe IV. Roi d'Espagne, se fit traiter d'Altesse Royale, Gaston Duc d'Orléans, & Madame de Savoye sa sœur, s'en firent aussi traiter. Louïs de Bourbon Prince de Condé arbora ensuite l'Altesse simple. Et ensuite l'Altesse Sérénissime: laissant l'Altesse simple aux Princes naturalisez de France, aux Princes de Savoye, & aux Princes de Lorraine. Mr. Baillet, au reste, qui est un grand Copiste, a copié cette *Altesse de la Mirande* des écrits de Mr. de Balzac: lequel, au chapitre VII. de ses Entretiens, parlant de Joseph Scaliger, l'appelle *Son Altesse de Vérone*. Ce que Mr. Baillet a encore imité à la page 162. du Tome 2. en cet endroit: *Cette passion pensa dégénérer en folie, par l'impatience qu'ils témoignerent l'un & l'autre* (Scaliger le pere & Scaliger le fils) *autant pour rétablir leur Altesse prétendue dans la Seigneurie de Vérone, que pour maintenir leur Principauté dans la République des Lettres.* Mais il est à remarquer que Mr. de Balzac appele Scaliger *Son Altesse de Vérone* en raillant, comme Mr. Baillet au passage que je viens de rapporter, & que Mr. Baillet parle sérieu-

M. Amelot de la Houssaye dans ses Remarques sur l'Histoire de Trente de Fra Paolo, le date de 1631.

¶. 1. Je suis le plus trompé du monde si dans ces Lettres de naturalité alleguées par M. Menage il ne faut lire *de Bordonis* & non pas *de Bordoms*. D'un I joint à une n il est aisé de faire une m, sur tout quand le point de l'i ou n'est point marqué, comme il arrive souvent, ou se trouve comme effacé par la longueur du tems. C'est ce qui a donné lieu de lire *Bordoms* pour *Bordonis*, en Italien *Giulio de' Bor-*

tieusement à l'endroit où il traite Pic de la Mirande de *Son Altesse*. Pic étoit véritablement Prince de la Mirande: & la Principauté de Vérone des Scaligers étoit une Principauté Chimérique. J'ai produit à la page 517. de la derniére édition de mes Origines Italiennes l'extrait des Lettres de Naturalité de Jules Scaliger, qui sont du mois de Mars 1528. dans lesquelles le Roi François I. ne donne d'autre qualité à Jules Scaliger que celle de *Jules Cæsar de l'Escalle de Bordoms, Docteur Médecin, natif de la Ville de Vérone en Italie* (1). C'est-à-dire, que Jules Scaliger n'en prenoit point d'autre en ce temslà. Je remarquerai ici en passant, que cette qualité de *Docteur Médecin* que le Roi François I. donne dans ces Lettres à Jules Scaliger, fait voir que ce que Melchior Guillandiuus a écrit que Jules Scaliger avoit pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de Padouë, paroit vraisemblable; quelque chose que son fils Joseph Scaliger ait dit au contraire dans sa Lettre 428. adressée à Charle Labbé, & dans sa 441. adressée à Jean de Laet, & dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*. Ces mots *de Bordoms* font aussi voir qu'il s'appeloit, *Julius Burdonius*, comme l'appelle Lilius Gyraldus, & non pas, *Julius à Burden*, ou *Comes a Burdem*, comme son fils, dans sa Lettre à Dousa, & ailleurs, prétend qu'il s'appeloit. Ce qui est conforme à cet endroit du Thuana: *Etant à Padouë, Augustinus Niphus, neveu de ce grand Philosophe Augustinus, me parla de Scaliger: & me dit que la verité étoit, qu'il ne venoit des Scaligers de Vérone: & qu'il venoit de Benedetto Burdone, qui demeuroit à la strada della Scala à Venise: & m'assura qu'il étoit ainsi.* Robertus Titius le fait originaire de Padouë, *Vide quæ adnotavimus in nostris locis controversis, ac deinceps in Assertione pro iisdem, adversus malevolum illum obtrectatorem, qui se Gallum finxit: cùm revera sit vilis quispiam Burdo, in agro Patavino ortus.* C'est sur la segonde Eglogue de Nemesianus, page 29. Mais il se trompe, & en disant que Joseph Scaliger n'étoit pas François, & en disant qu'il étoit du Padouan. Tout cela fait voir que les Scaligers n'étoient point Princes de Vérone. Mais ils l'étoient des gens de Lettres. Et cette Principauté est bien d'une plus grande étenduë que celle de Vérone.

Regna, nec Oceano, nec flumine clausa, neque altis
Montibus: ingenium quà patet, illa patent.

Et comme disoit Lipse, selon le témoignage du Président de Thou dans le Thuana, *Ceux de Vérone devroient plutôt tirer leur origine des Scaligers, les Scaligers étant plus nobles que la Ville de Vérone.*

Comme Mr. Baillet me chicane sur toutes choses, il ne manquera pas de dire que ce que je dis ici contre la Principauté de Vérone des Scaligers, est contraire à ce que j'en ai dit dans cette Epigramme Greeque:

Ἠνίδ' Ἰώτηππος, κεῖνος φύντας μέγα θαῦμα;
Τῶ πατρὸς μεγάλω παῖς μέγας ὁ Σκαλανός.
Τοῖς Σκαλανοῖς καλῶς ὑπάτων Βηρωνίδος ἀρχὴν
Εἵλετο Ζεὺς, Μωσῶν σκῆπτρον ἔδωκε φέρειν.

Mais ces sortes de louanges sont permises aux Poëtes, qui se contentent de l'apparence des choses.

J'oubliois à remarquer, que Jules Scaliger n'étoit pas né à Vérone, quoi que ses Lettres de naturalité le portent. Il étoit né à Ripa, près le Lac de Garde. *Julius autem Cæsar Scaliger natus est anno* 1484. *ad diem IX. Kal. Maii, feriâ sextâ, annis octoginta post Wilhelmi Grossi, sex autem ante Matthiæ Hungarorum Regis mortem, in castro Ripa, ad caput Benaci: qui locus fuerat hactenus ditionis Scaligerorum.* Ce sont les termes de Joseph Scaliger, son fils, dans sa Lettre à Dousa.

LXXX.

Burdoni, en Latin *Julius de Bordonis*, comme *Matthaeus de Afflictis*, *Franciscus de Zabarellis*, *Bartholomaeus de Butrigariis*, & cent autres. Pour le lieu de sa naissance qu'on prétend être *Ripa* il suffit qu'il soit dans le Véronois pour justifier le titre de *Veronensis*. Jule Scaliger l'a pris, & personne ne le lui conteste. *Julius Scaliger*, dit Lilio Giraldi, *qui prius Burdonis cognomine fuit, Veronensis, apprimè eruditus* &c.

LXXX.

Ignorance de Mr. Baillet dan son métier de Bibliothécaire touchant le Perroniana.

MOnsieur BAILLET dit que Mrs. Du Puy ont fait imprimer le Perroniana; qu'il appelle *les Perroniennes*. Cela n'est pas véritable, ç'a été Mr. Daillé, le fils, qui l'a fait imprimer: & ce fut en 1669. qu'il le fit imprimer: & il le fit imprimer à Rouan. Pierre du Puy, qui étoit l'aîné des deux freres, mourut en 1651. le 17. Décembre (1): & Jâque du Puy, Prieur de St. Sauveur, le cadet, mourut en 1656. le 17. Novembre. Ce qui a troublé Mr. Baillet, c'est que ces mots du Cardinal du Perron, intitulez *Perroniana*, ont été recueillis par Christophle Du Puy, Procureur de la Chartreuse de Rome: le frere de ces Messieurs du Puy: lequel étoit en ce tems-là Aumônier du Roi, & domestiqué chez le Cardinal du Perron. Mr. Baillet est peu versé dans l'Histoire des gens de Lettres.

LXXXI.

Justification de mon Livre Adoptif: de mon portrait inséré à la tête de mes Miscellanea: *& de la souscription de mon portrait.*

JE fis imprimer en 1652. un Livre in-4. intitulé *Miscellanea*. La première édition de mes Poësies fait partie de ces Meslanges. J'ajoûtai à mes Poësies plusieurs Vers en l'une & l'autre Langue, qui m'avoient été adressez par différentes personnes. Et j'intitulai ces vers, *Ægidii Menagii Liber Adoptivus*. Mr. Baillet s'écrie là-dessus contre moi comme si j'avois fait la plus mauvaise action du monde. *Enfin Mr. Ménage, non content d'avoir eu tant d'enfans naturels, en a voulu encore avoir d'adoptifs: à l'imitation d'Heinsius: Et ayant ramassé un Recueil de Poësies d'autres, adressées à lui, ou faites à son sujet, il les adopta sous le titre d'*Ægidii Menagii Liber Adoptivus: *& les fit imprimer avec les siennes à Paris in-4. l'an* 1652. *accompagnées d'un très-beau portrait de la main de Nanteuil.* Ce sont ses termes. Il dit ensuite, parlant de ceux dont les vers composent ce Livre Adoptif, *Nous pouvons assurer même que tous les François n'ont pas toujours été également insensibles aux beautez des Poësies de Mr. Ménage. Et il seroit aisé d'alléguer les Balzacs, les Costars, les Sarrasins, les Fermans, les Des-Marets, les Halleys, les Mosants de Brieux, les Valois, les Heinsius, les Mambruns, pour faire voir du moins que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.*

Premiérement: *un Recueil de Poësies d'autres adressées à lui*, est très-mal dit. Il faloit dire, *un Recueil de Poësies de plusieurs Poëtes, lesquelles lui étoient adressées.* D'ailleurs, il est faux que Mr. Costar m'ait adressé des vers. Mr. Costar n'a jamais fait de vers. Mr. Baillet a pris le nom de *Mr. Costar* pour celui de *Mr. Habert de Mommor.* Mais cela est peu de chose. Parlons du fonds de la question. Quand je n'aurois que l'exemple de Daniel Heinsius pour justifier le titre de mon *Liber Adoptivus*, cela suffiroit, Daniel Heinsius étant un homme d'une grande autorité parmi les gens de Lettres. Mais outre son exemple, j'ai celui de Nicolas Heinsius, son fils, digne fils de son pere: lequel a fait aussi imprimer dans ses Poësies un Livre Adoptif de vers faits à sa louange. Et outre ces deux exemples, j'ai celui de Mr. de Furstemberg, Evêque de Munster & de Paderborn, homme d'une grande vertu & d'une grande piété, Poëte célébre, & le Mécénas de notre siécle: dont les Poësies, de son vivant, & de son consentement, ont été publiées avec deux Livres Adoptifs de vers faits à sa louange, qui excédent de beaucoup le nombre de ses propres vers. Ces Poësies, dont il m'a fait présent, furent imprimées à Amsterdam chez Elzevir en 1671. J'ajoûte à ces trois exemples celui de Mr. de Balzac, qui a ajoûté au Recueil de ses vers un Livre de vers étrangers, sous ce titre de *Liber Adoptivus*; quoique ces vers ne lui soient point adressez. Me voilà donc bien justi-

(1) Le 14. Décembre.

justifié du côté du titre de mon Livre Adoptif. Pour ce qui est de la chose, il y a deux mille exemples de Poëtes dont les Poësies, soit de leur vivant, soit après leur mort, ont été imprimées conjointement avec des vers d'autres Poëtes qui leur avoient été adressez. C'est ainsi qu'on en a usé à l'égard de Pétrarque, de Bembe, du Casa, du Rota, de Ronsard, de Du-Bellai, de Belleau, de Bertaud, de Des-Portes, de Ste Marthe, de Maynard, du Cavalier Marin, de Ségrais, de Hallé de Caen, &c. Et Mr. Bochart, qui étoit la modestie même, a fait imprimer à la tête de son Phaleg un grand nombre de vers faits à la louange de son Livre. Et un nombre infini d'autres Ecrivains en ont usé de la sorte à l'égard de leurs Ouvrages.

Pour ce qui est de mon portrait inséré dans mes *Miscellanea*, si Mr. Baillet en a voulu faire des railleries comme il semble qu'il en ait voulu faire, il est encore plus mal fondé en cette accusation que dans celle dont je viens de parler: les portraits mis à la tête des Ouvrages des Auteurs, étant une chose reçuë généralement parmi tous les Auteurs. Et j'apprens de ces vers de Martial, que cette coûtume se pratiquoit de son tems:

Quàm brevis immensum cepit membrana Maronem
Illius vultus prima tabella gerit.

Il me reste à répondre aux railleries qu'on a faites de cette souscription de mon portrait, ÆGIDIUS MENAGIUS GUILLELMI FILIUS. On dit que c'est expliquer une chose obscure par une plus obscure: *obscurum per obscurius*. Je n'ai pas un grand mérite: mais j'ai une grande réputation: & je dois une partie de cette réputation aux personnes qui ont écrit contre moi. Pour ce qui est de mon pere, comme il n'a rien imprimé, quoiqu'il eût beaucoup plus de mérite que moi dans les Lettres, (ce qui paroît par les Mémoires que j'ai écrits de sa Vie) son nom n'est pas si connu des gens de Lettres que le mien. Mais il n'est pas si obscur que le prétendent ceux qui ont fait ces railleries. Mr. Des-Marais, dans la Lettre 57. du Livre 2. de ses Lettres Latines, a parlé de mon pere en ces termes; *qui apud suos Andegavos, alter Scævola, aut Papinianus, habitus est.* Le Pere Vavasseur a fait ces vers sur son portrait:

En tibi qui patrios ornat MENAGIUS *Andes*
Laude pari, clarus Juris & eloquii,
ÆGIDIUM *genuit, &c.*

Et Mr. Petit, cette Epigramme sur sa mort:

Postquam pallentes visit MENAGIUS *umbras,*
Andegavum siluit triste repentè Forum.
Flebilis amissum ploravit Suada parentem:
Abjectis gemuit lancibus ipsa Themis.
Vixit: sed mortis solamen grande reliquit, &c.

Mr. Du Périer l'a aussi célébré par ce distique fait pour l'Epitaphe d'Anne Ménage, ma sœur, Supérieure de la Maison du Calvaire de Tours:

Fratribus ANNA *suis & magno digna parente*
MENAGIA, *has ædes Christo quas condidit, hic est.*

Et Mr. de la Mâre Conseiller au Parlement de Dijon, dans sa Vie de Cujas, non encore imprimée, l'a appelé *homme très-docte & très-éloquent.* Plusieurs autres en ont parlé de même. J'ai produit leurs Témoignages à la tête des Mémoires de sa Vie.

Le Pere Commire a fait depuis peu une belle Epigramme sur cette Vie de mon Pere. J'en ferai part ici à mes Lecteurs.

Dum patris aureolo describit facta libello;
Et mores, Sparsæ quos velit esse suos,
MENAGIUS; *dubium fecit, natusne parenti,*
An nato plus jam debeat ipse parens.
Vita alter fragilem moriture contulit usum:
Victurum in scriptis, alter obire vetat.

LXXXII.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public, n'est pas véritable. Il n'est pas véritable non plus que j'aye postulé pour une place de l'Académie.

MOnsieur BAILLET a écrit à la page 357. de son second Tome que ma Requête des Dictionnaires avoit été mal reçuë du Public. Voici ses termes: *Avant que de quiter Mr. Ménage, je me crois obligé de parler encore d'un autre de ses Ouvrages, qui regarde aussi la Langue Françoise. C'est sa Requête des Dictionnaires qu'il fit contre l'Académie Françoise, & qui l'ayant brouillé d'une maniére presque irréconciliable avec cet illustre Corps, le mit aussi mal avec le Public.*

Il est faux que ma Requête des Dictionnaires m'ait brouillé de la sorte avec l'Académie. Tous ceux qui la composoient, ne considérérent ce petit Poëme que comme un jeu innocent. Et la plupart de ces Messieurs, Monsieur de Balzac, Mr. Chapelain, Mr. Godeau, Mr. de Vaugelas, Mr. de la Mothe le Vayer, Mr. Maynart, Mr. Gombaud, Mr. Colletet, Mr. de la Ménardiére, Mr Cotin, Mr. Patru, Mr. Charpantier, Mr. de Furetiére, Mr. Pellisson, Mr. Corneille le Jeune, Mr. de Monmor, Mr. de Cassigne, Mr. de Benserade, Mr. Doujat, Mr. Regnier, m'ont donné depuis dans leurs Ouvrages des marques de leur amitié & de leur estime. Mr. de Boisrobert est le seul de tous les Académiciens qui s'est plaint de ce Poëme. Je raporterai ici à ce propos l'extrait d'une Lettre de Mr. Patru à Mr. d'Ablancourt, au sujet de la visite que rendit la Reine de Suéde à l'Académie. *Dabord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu, & parla à Mr. le Chancelier assez bas. Puis elle demanda pourquoi Mr. Ménage n'étoit pas-là. Et sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de la Compagnie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. Mr. de Boisrobert lui répondit, ce me semble, qu'il méritoit fort d'en être: mais qu'il s'en étoit rendu indigne.* Cette Lettre est imprimée parmi les Lettres de Mr. Patru, imprimées à la fin de ses Plaidoyez de la seconde édition. Mais notre brouillerie de Mr. de Boisrobert & de moi ne dura pas toujours. Nous nous reconciliâmes enfin: & je fis des vers à sa louange: & il en fit à la mienne.

Il est faux aussi que cette Requête ait été mal reçuë du Public. Voici comme en parle Mr. Pellisson dans son Histoire de l'Académie: *La derniére de ces trois Piéces*, (Il parle des Piéces faites contre l'Académie) *est cette ingenieuse Requête des Dictionnaires, qu'un Imprimeur a aussi publiée naguéres en petit, avec beaucoup de fautes: & qui depuis a été imprimée plus correctement in quarto. Tout le monde sait qu'elle a été composée par Mr. Ménage, homme non seulement fort savant & fort poli, mais encore plein d'honneur & d'une solide vertu. Il l'a toujours beaucoup estimée lui-même, & en a parlé honorablement en plusieurs de ses Ouvrages. Il étoit aussi ami particulier & intime, comme il est encore aujourd'hui, de plusieurs des Académiciens dont il est parlé en cette Requête; & ne l'entreprit, comme il le proteste lui-même, par aucun mouvement de haine ou d'envie, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. Aussi la supprima-t il après l'avoir faite. Et elle est demeurée plus de dix ans cachée parmi ses papiers: jusqu'à ce qu'une personne qui les avoit tous en garde, se laissa dérober celui là par quelqu'un que nous connoissons, qui en donna bien-tôt après plusieurs copies.* Cette personne qui avoit mes papiers en garde, c'étoit Mr. Giraud, Chanoine de l'Eglise du Mans. Et celui qui lui déroba cette Requête, c'est l'Abbé de Montreuil frere de l'Académicien. Il n'est point vrai au reste, pour le marquer ici par occasion, que j'aye dit que j'usse fait la Requête des Dictionnaires pour ne pas perdre les bons mots qui m'étoient venus dans l'esprit sur ce sujet. J'aurois u grand tort d'avoir fait cet Ouvrage par ce motif. *Miserum est, verbum non posse perdere.*

Mandavi Giraldo per quem perire non licet meis annis. Voyez l'Epitre Dedicatoire de mes Poësies.

Mais Mr. Pellisson n'est pas le seul qui a donné des louanges à la Requête des Dictionnaires. Voici comme en a parlé l'Historiographe Scipion Dupleix dans sa Préface sur son Livre intitulé *Liberté de la Langue Françoise dans sa pureté: Un des plus gentils Esprits de ce tems, considérant l'effroiable multitude de mots*

qu'ils

qu'ils ont condamnez & proscrits, a pris de là occasion de se moquer de leur entreprise, aussi odieuse que hardie; par une Satyre Burlesque, sous une gaillarde Prosopopée: dans laquelle il représente les Dictionnaires François, qui se plaignent du dommage qu'ils recevroient par le retranchement d'un si grand nombre de mots, s'il n'étoit pourvu à ce desordre.

Mr. le Duc de Montausier & Mr. de Balzac l'ont aussi fort louée: ce qui paroît par cet endroit de la Lettre de M. de Balzac au Pere Vavasseur, imprimée à la fin de l'Entretien XXXVIII. de Mr. de Balzac: *Et s'il falloit irrémissiblement que le stile de Marot, & que le genre Burlesque périssent, je serois de l'avis de Mr. le Marquis de Montausier. En cette générale proscription, je demanderois grace pour les Avantures de la Souris, pour la Requête de Scarron au Cardinal, & pour celle des Dictionnaires à l'Académie.*

Mr. de Furetiere en a aussi parlé avantageusement. C'est dans sa Nouvelle Allégorique sur les troubles du Parnasse. *La joûte du Cavalier Ménage fit beaucoup de bruit: car ayant pris l'interêt de Nicod & de Calepin, à qui il avoit quelqu'obligation, il se mit en lice, & se présenta au bout de la Carriére pour combattre tous venans. Il fit alors plusieurs coups de lance, & rompit avec plusieurs des Quarante Barons. Et il leur donna de si rudes atteintes, qu'encore qu'il n'eût dessein que de faire un jeu, cela passa pour un combat à outrance, & à fer émoulu.*

Mr. Baillet avoit ajoûté que j'avois postulé pour une place de l'Académie, & que j'en avois été refusé à cause de cette Requête: ce que Mr. le Président Cousin, Examinateur de son Livre de la part de M. le Chancelier, lui fit ôter. Il est faux que j'aye jamais postulé pour une place de l'Académie. Et il est faux par conséquent que j'en aye été refusé. Voici le fait. Depuis l'établissement de l'Académie, on a proposé un nombre infini de fois dans l'Académie de me faire de l'Académie. Mais comme il falloit postuler pour en être, n'ayant jamais voulu postuler, je n'en ai point été. M. de Mommor dit un jour dans l'Académie à ce propos, qu'il falloit me condamner à être de l'Académie de la même façon qu'on condamne ces jeunes garçons qui ont diffamé des filles de les épouser. Il y a un peu plus de deux ans, que deux places de l'Académie étant vacantes; l'une, par la mort de M. Corneille; mais qui avoit été promise à son frere, & l'autre, par la mort de Mr. de Cordemoy; M. Regnier, Secrétaire perpétuel de l'Académie, me fit l'honneur de me venir voir, pour me dire que dans la derniére Assemblée de l'Académie, on avoit proposé de remplir la place de Mr. de Cordemoy d'un sujet qui fit honneur à l'Académie, & que tous ces Mrs. qui composoient cette Assemblée, avoient jetté les yeux sur moi. Et il me convia de leur part de vouloir accepter cette place: & il m'en convia avec des paroles si obligeantes que la modestie ne me permet pas de les rapporter en ce lieu. Je répondis à Mr. Regnier que je ne méritois pas l'honneur que ces Mrs me vouloient faire: mais que s'ils me faisoient cet honneur, je le recevrois avec respect, avec joye & avec reconnoissance: mais que je ne voulois ni contester contre personne la place dont étoit question, ni la solliciter auprès de qui que ce soit. Je dis la même chose à Mr. Charpantier, qui le lendemain de la visite de Mr. Regnier, me vint faire à peu près le même compliment que Mr. Regnier. Quelques jours après, plusieurs de Mrs. de l'Académie; Mr. Doujat, Mr. de Benserade, Mr. de Lavau, Mr. de Chaumont Evêque d'Acs, Mr. Perrault, Mr l'Abbé Huet; vinrent en personne m'offrir leurs suffrages. Et quelques autres s'envoyerent offrir à moi. Dans ce tems-là, Mr. Bergeret, homme de beaucoup de mérite, qui avoit été Avocat Général du Parlement de Metz, & qui étoit Secrétaire du Cabinet, & Premier Commis de Mr. Colbert de Croissy Secrétaire d'Etat, songea à être de l'Académie: ne sachant point ce qui s'étoit passé dans l'Académie à mon sujet: car il étoit en ce tems-là à Fontainebleau où étoit la Cour. Le Révérend Pere de la Chaise, Confesseur du Roi, qui est un des hommes de France le plus considéré, fit écrire de sa part le Pére Verjus, à Mr. l'Abbé de la Chambre, à Mr. Doujat, à Mr. Charpantier, & à Mr. Regnier pour leur demander avec instance leurs suffrages en faveur de Mr. Bergeret, qui est fort de ses amis. Ces Mrs. écrivirent au Pere Ver-

Verjus pour s'excuſer envers le Pere de la Chaiſe: diſant qu'ils s'étoient déclarez publiquement pour moi: qui d'ailleurs étois un ſujet très-digne de remplir la place vacante. Mr. Regnier & Mr. Charpantier m'apporterent leurs Lettres, qui étoient toutes pleines de mes louanges. Comme je m'étois déclaré que je ne voulois concourir avec perſonne, je priai ces Meſſieurs qui ſongeoient à moi, de n'y plus ſonger, & d'abandonner la choſe. Ils me répondirent, que s'étant excuſez envers le Pere de la Chaiſe, la choſe ne recevoit aucune difficulté. Ils me dirent de plus, que ce n'étoit pas mon affaire: que c'étoit celle de l'Académie: ce qui fit dire à Mr. le Préſident Roſe qu'il étoit pour l'Académie, lorſqu'on lui demanda pour qui il étoit de Mr. Bergeret ou de moi. Et en effet, j'étois ſur le point d'être élu, lorsque ſur un bruit qui courut que M. de Louvoi auroit bien agréable d'être de l'Académie, on députa vers lui pour le prier d'en vouloir être. Mr. de Louvoi s'étant excuſé d'en être, le Pere de la Chaiſe, à la priére de ſon ami, renouvela ſes ſollicitations avec toute ſorte d'ardeur; & il fit paſſer du côté de Mr. Bergeret quelques Académiciens qui s'étoient envoyez offrir à moi, & obligea quelques autres qui devoient m'être favorables, de ne point aller à l'Académie le jour de l'élection. Toute la maiſon Colbert fit une affaire de conſéquence de cette affaire. Mr. de Seignelai, Mr. de Croiſſy, Mr. le Coadjuteur de Rouan, Mr. le Duc de St. Aignan, Mr. le Duc de Beauviliers ſollicitérent en perſonne pour Mr. Bergeret, avec pluſieurs Dames de la Cour, qui y ſont très-puiſſantes. En un mot, comme de mon côté on ne feſoit nulles ſollicitations, & qu'on en feſoit ſans ceſſe, & de preſſantes, & de puiſſantes, du côté de Mr. Bergeret, Mr. Bergeret fut élu à la pluralité de quelques voix;

Dont la troupe de Ménage
Appela comme d'abus
Au tribunal de Phœbus.

C'eſt ce que dit Mr. de Benſerade dans ſon Poëme du Portrait des Académiciens qu'il récita dans l'Académie en préſence de Mr. Bergeret, le jour même que Mr. Bergeret y fit ſa Harangue. Pluſieurs perſonnes firent des vers à ma louange ſur cette occaſion, comme ſur une choſe qui m'avoit été fort glorieuſe: car ceux mêmes qui étoient contre moi, en parloient avec de grands éloges. Mr. Petit, entr'autres, fit à ma louange cette Epigramme Latine: qui fera voir à Mr. Baillet que je n'ai point poſtulé.

Obtu'erat vacuam facunda Academia ſedem
MENAGIO, *tanti nomine capta viri.*
Ille ultro oblatum non dedignatus honorem,
Ut ſibi jam parto munere, lætus erat.
Et meritas illis grates de more parabat
Pendere: BERGERETUS *cùm ſubitò è latebris*
Audax erumpens, athleta occurrere tanto
Non dubitat. Vacuum poſcit at ille locum.
Et tandem, ô mores! prenſanti dum favet Aula,
Doctrinam vincunt, ingeniumque, preces.
Ecce indignantur Graia, Latiaque Camenæ:
Muſa indignatur Gallica: Tuſca Charis.
Deſinite irarum, bona Numina, dixit Apollo:
Delphinum talem non capit hæc patina.

C'eſt un mot de l'Orateur Amphierates: qui ſe trouve dans Plutarque en la Vie de Lucullus.

J'ajoûte à cette Epigramme de Mr. Petit, cet endroit des Remarques de Mr. l'Abbé de Marolles ſur la Traduction de Virgile de Mr. de Segrais: qui fera voir auſſi à Mr. Baillet que je n'ai pas été jugé indigne d'être de l'Académie par ceux de l'Académie: *Il faut avoüer que l'Académie Françoiſe n'eſt remplie que d'hommes choiſis entre tous les autres; leſquels ſavent parfaitement l'art de bien écrire. De là vint que l'un de ceux qui la compoſent, diſoit une fois à quelques-uns, qu'à peine en connoiſſoit-il trois qui fuſſent capables d'en remplir dignement des places. Entre leſquels il nommoit Monſieur Ménage, que l'on avoit propoſé pour être le Précepteur de Monſeigneur le Dauphin, (comme il le dit lui-même à Monſieur de Méré) Mr. l'Abbé Hédelin & feu Mr. le Prieur Ogier.* Cet Académicien qui parloit de la ſorte, c'étoit le célébre Monſieur d'Ablancourt.

Pag. 87.

Et dans l'affaire de Mr. Bergeret, ceux mêmes qui furent contre moi, me jugeoient très-digne d'être de l'Académie. Mr. Furetiére fut un de ceux qui furent contre moi. Et cependant, voici ce qu'il a dit de moi dans une de ſes Epigrammes con-

contre l'Académie, adressée à son confrere Mr. Racine, qui fut aussi contre moi.

L'Académie, ayant frustré Ménage
De l'espoir d'être de son Corps,
Parceque son savoir lui donnoit de l'ombrage;
A fait ensuite ses efforts
Pour en chasser l'Auteur d'un beau Dictionnaire.
RACINE, prenez garde à vous,
Vous haranguez si bien au jugement de tous
Qu'on ne vous y verra plus guére.

Mais pour faire voir à Mr. Baillet que ma Requête des Dictionnaires ne m'a point brouillé avec l'Académie de la façon qu'il dit, c'est que depuis quinze jours une place étant vacante dans l'Académie par la mort de Mr. le Duc de St. Aignan, Mrs. de l'Académie me l'ont offerte le plus obligeamment du monde.

Et m'étant excusé de l'accepter à cause de ma mauvaise cuisse, qui ne m'ût pas permis d'assister à leurs Assemblées, Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons, un des plus dignes sujets de l'Académie, qui étoit en ce tems-là en Normandie en son Abbaïe d'Aunai, me fit l'honneur de m'écrire là-dessus en ces termes: *Je suis très fâché que vous ayez refusé la place de l'Académie qui vous avoit été offerte de si bon cœur & de si bonne grace. On me l'écrit avec chagrin. Et ce chagrin est une preuve que vous ne la deviez pas refuser. Vôtre mal de cuisse ne vous auroit pas empêché d'aller à l'Académie une ou deux fois par an. Et quand même vous n'y auriez été que le jour de vôtre réception, cela auroit suffi. Il falloit que vôtre nom parût dans les Fastes de l'Académie. Monsieur Ménage se devoit à l'Académie: & l'Académie se devoit à Monsieur Ménage.*

LXXXIII.

Méprise de Monsieur Baillet au sujet des vers de Muret pris par Scaliger pour ceux d'un Ancien Comique. Il n'est point vrai que Muret ait demeuré en pension chez Jules Scaliger. Plusieurs particularitez curieuses touchant Muret.

MONSIEUR BAILLET. *Il faut en effet que Muret ait su bien parfaitement imiter les Anciens, puisque Joseph Scaliger qu'il appelloit son frere d'adoption, & qui connoissoit fort bien l'Antiquité s'y laissa prendre, lors qu'il lui fit passer une Epigramme qu'il avoit faite pour l'Ouvrage d'un Ancien Auteur.* Page 106. Tom. 4.

Il ajoûte dans ses preuves: *Janus Nicius Erythræus Pinacotheca* 1. *pag.* 12. *C'est que dans le tems que Muret demeuroit à Agen en pension chez Jules Scaliger, pere de Joseph, Jules l'appelloit son fils. Joseph voulut se vanger de la fourbe de Muret, par une allusion assez froide qu'il fit au supplice qu'on préparoit à Toulouse pour Muret, à cause d'un crime détestable: & il fit cette Epigramme,*

Qui flammas rigidæ vitaverat antè Tolosæ
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

MENAGE. J'ai fait voir en plusieurs endroits de ces Remarques que Monsieur Baillet est tout-à-fait ignorant dans l'Histoire des gens de Lettres. Ces vers de Muret que Scaliger prit pour les vers d'un Ancien, n'étoient pas une Epigramme: c'étoit un endroit d'une Scéne de Comédie. Ce qui paroit par ces mots des Notes de Scaliger sur Varron *de Re Rustica*, pag 212. de l'édition de Henri Etienne de 1573. où Scaliger a cité ces vers comme étant d'un Ancien Comique: *Producam autem locum veteris Comici Trabeæ, ex Fabula Harpace, ubi hoc loquendi genus usurpatur*; Il parle de la façon de parler *auro contra: tum propter sententiæ elegantiam, tum etiam quia vulgò nondum noti sunt.*

Here, si querelis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrimæ contrà forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magis valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos.
Res turbidæ consilium, non fletum expetunt.

Quis enim tam aversus à Musis, tamque humanitatis expers, qui horum publicatione

ne offendatur. Scaliger supprima ces vers dans l'Edition postérieure de son Varron (1). Muret les a fait imprimer dans le Recueil de ses Poësies de l'édition d'Alde de 1575. Et il les a fait imprimer avec cette Nôte : *Cùm veteris Comici Græci Philemonis sententiam à Plutarcho & à Stobæo acceptam, animi caussâ exprimere tentassem, & dicendi genere, & numero, veterum Latinorum simillimo : placuit etiam experiri, nunquid eandem comicè explicare possem. Visum est utrumque non infeliciter successisse. Per jocum itaque prioribus versibus Attii, posterioribus Trabeæ nomen ascripsi, ut experirer aliorum judicia, & viderem num quis in eis inesset vetustatis sapor. Nemo repertus est qui non ea pro veteribus acceperit. Unus etiam, & eruditione & judicio acerrimo præditus, repertus est, qui ea à me accepta pro veteribus publicaret. Ne quis igitur amplius fallatur, & rem totam detegendam, & carmina ipsa hic subjicienda duxi.*

Affecta Attio.

Nam si lamentis allevaretur dolor,
Longoque fletu minueretur miseria,
Tum turpe lacrumis indulgere non foret,
Fractâque voce Divûm obtestari fidem,
Tabifica donec pectore excesset lues.
Nunc hæc neque hilum de dolore detrahunt:
Potiùsque cumulum miseris adjiciunt mali.

Affecta Trabeæ.

HERE, si querellis, ejulatu, fletibus,
Medicina fieret miseriis mortalium,
Auro parandæ lacrumæ contra forent.
Nunc hæc ad minuenda mala non magìs valent,
Quàm nænia Præficæ ad excitandos mortuos,
Res turbidæ consilium non fletum expetunt.
Ut imbre tellus, sic riganda mens mero:
Ut illa fruges, hæc bona consilia efferát.

Je remarquerai ici en passant, que Nicolaus Serarius dans ses Notes sur l'Epitre 59. de Boniface Archevêque de Mayence, page 325. a aussi allégué ce vers de Muret, *Auro parandæ lacrumæ contra forent*, comme étant de l'Harpacé de Trabéa.

Mr. Baillet qui n'est qu'un Copiste de faiseurs d'Eloges, a pris de l'Eloge de Muret fait par Janus Nicius Erythræus ce qu'il a dit ici que ces vers de Muret étoient une Epigramme. C'est aussi du même faiseur d'Eloges qu'il a copié l'Epigramme de Scaliger. Car Janus Nicius Erythræus a réprésenté cette Epigramme de la même façon que Monsieur Baillet. Dans le Recueil des Poësies de Scaliger fait par Scrivérius sur les Originaux de Scaliger, elle est de cette façon, qui est meilleure :

Qui rigidæ flammas evaserat antè Tolosæ,
Rumetus, fumos vendidit ille mihi.

Mais Monsieur Baillet a ajoûté de son chef que l'allusion étoit froide. Monsieur Baillet juge des vers comme un aveugle des couleurs. Et il ne peut pas en bien juger, n'en ayant jamais fait. Il n'appartient qu'aux Poëtes de juger des Poëtes. Voyez ci-dessous le chapitre 85. de ces Remarques. Cette Epigramme est très-belle : & elle a reçu une approbation universelle de tous les connoisseurs. Ce que Monsieur Baillet dit ensuite, qu'on préparoit à Toulouse un supplice à Muret, m'oblige de raconter ici cette facheuse Histoire de Muret.

Muret aimoit un jeune garçon de Dijon, qui avoit été son Ecolier, nommé *François Menge Fremiot.* C'est le nom qu'on lui donne sous l'Epigramme qu'il a faite (1) sur le portrait de Muret, inséré à la tête du Commentaire de Muret sur le premier Livre des Amours de Ronsard. Dans le *Deliciæ Poëtarum Gallorum*, où sont les Poësies de ce Fremiot, & dans le *Juvenilia* de Muret, où il y a deux de ses Epigrammes, il est appelé *L. Memmius Fremiotus.* Et il est appelé de même

Ce Fremiot, dans une de ses Epigrammes qu'il a adressée à Muret, appelle Muret son précepteur.

¶ 1. Le bon homme Conrad Rittershusius qui ne raffinoit pas trop en critique, & qui apparemment n'avoit vû que la premiere edition du Varron de Scaliger, a cité comme anciens, pag. 296. & 297. de ses Commentaires sur Oppien ces vers de Muret, qu'il a cru de bonne foi être de Trabeas, & d'Attius, quoi que Muret lui-même plus de vingt ans auparavant eût declaré la supposition. M. Ménage a remarqué dans cette même page quelquechose de semblable touchant le Jesuite Serarius.

¶ 2. Je

col. 10. me dans le Commentaire de Muret sur Catulle. *Ac memini equidem, L. Memmium Fremiotum, nobilissimum, summoque ingenio præditum adolescentem, cùm hoc carmen unà evolveremus, mihi dicere*, &c. Ce qui me fait croire, qu'il s'appeloit *Louis*, ou *Luc*, ou *Lambert Menge Fremiot*. Je remarquerai ici en passant que Monsieur Baillet a ômis ce Fremiot dans sa Liste des Poëtes de France qui ont fait des vers Latins. Je veux croire que Muret aimoit ce jeune garçon d'un amour honnête. Cependant il fut accusé de l'aimer d'un amour deshonnête. Ce qui paroît par cet Extrait du second volume des Regîtres Journaux de la Ville de Toulouse: *Cette année* (1554.) *Marc Antoine Muret, Limosin, qui a laissé ses doctes Livres à la postérité; & du depuis à Rome Orateur du Pape; fut brûlé en effigie avec un Memmius Fremiot, de Dijon, pour être Huguenot & Sodomite: en la place St. George: par sentence des Capitoux, confirmée par arrêt.* Il n'y a point d'apparence que cette Sentence des Capitoux de Toulouse ait été confirmée par Arrêt du Parlement de Toulouse. Car ayant été donnée par contumace, & ordonnant le plus sévere des supplices, il ne peut pas y en avoir û appel *à minima* de la part du Procureur du Roi. J'ai appris de Monsieur Baluze qu'il avoit appris de Monsieur de Caseneuve, qu'un Conseiller du Parlement de Toulouse, ami & admirateur de Muret, fut chez lui pour lui donner avis des poursuites qu'on fésoit contre lui, & que ne l'ayant point trouvé, il lui écrivit ce vers, *Heu fuge crudeles terras, fuge littus avarum.* Muret sur cet avis s'enfuit de Toulouse, & s'en alla en Italie. Casaubon dans ses Animadversions sur Athénée Livre x. ch. 1. fait mention de cette fuite & de ce voyage, en ces termes: *Accepimus etiam à viris fide dignis, visas manifestò aures movere*, (il parle des hommes à qui les oreilles remuent) *viro cuidam eruditissimo, cùm per Allobrogum fines transiens, vivicomburii periculum sibi à Magistratu imminere intellexisset: quòd diceretur nefandi criminis reus Tolosâ in Italiam fugere.*

J'apprens d'Antoine du Verdier de Vauprivas dans sa Prolopographie Livre VIII. que Muret fut à Paris avant que d'aller en Italie & qu'il y fut fait prisonnier au sujet du même crime. Voici ses termes; *Marc Antoine Muret, Citoyen Romain, natif en Limosin, grand Orateur & Poëte, ainsi que ses Oeuvres témoignent, étoit Cousin de Jean Dorat, Poete au Roi. Après avoir donné à la France l'odeur de son érudition, & espérant de grands fruits, fut accusé d'une abomination: dont il fut prisonnier au Châtelet à Paris, & tenu fort étroitement dans un cachot. Là, sentant le ver de sa conscience, & craignant une mort honteuse; encore qu'il devoit davantage craindre le jugement de Dieu, & la mort éternelle; il se délibére de se laisser mourir de faim. Dorat me le contant, disoit, les Grecs appelent cela ἀποκαρτερεῖν. Toutefois Dieu eut pitié de son ame, & ne le voulut perdre. Ses amis s'employerent. Son savoir, & l'espérance qu'on avoit qu'il feroit quelque fruit, & se repentiroit, fit qu'on trouva moyen de l'ôter de là: Mais il lui fallut abandonner le Royaume. Il prend son chemin en Italie: où étant, en une Ville de Lombardie, il tomba malade. Il étoit assez mal vêtu, pour ce qu'il s'étoit déguisé. Avec cela, il avoit un visage assez grossier, couperosé: tellement qu'on n'eût jamais jugé que ce corps dans ses haillons eût logé un si bel esprit. Il fait appeler le Médecin. Ce Médecin l'ayant quelque peu traité, trouvant sa maladie douteuse, dit qu'il falloit consulter avec un autre; un autre vient. Ils consultent librement en sa présence, & en Latin, pour ce qu'ils n'eussent crû que François eût entendu Latin, étant si mal de couche. Il ne perdoit pas un seul mot de ce qu'ils disoient. Après avoir long-tems debatu sur un remède non usité, l'un se met à dire,* faciamus periculum in corpore vili: *& prenant cette résolution de faire une expérience sur ce corps abjet, le congé prins par les Médecins, avec quelque promesse de bon remède; & lui ayant donné l'ordre de son régime; le compagnon qui savoit bien autant de Latin comme eux, se leve*

Muret appele Dorat son parent dans son Ode Latine à Dorat.

¶ 2. Je ne sai dans quelle édition des Amours de Ronsard M. Menage a trouvé ce François Fremiot. Il y a dans toutes celles que j'ai vues *L. Memmii Fremioti* excepté dans celle de 1610. in 12. où il y a *E. Memmii Fremioti*. Le premier nom de ce Fremiot commençoit assûrement par une L, cette L renversée est devenuë une F, & de cette F on a pu aisément faire un E.

leve, paye son hôte, & s'en va. Ayant fait quelques lieuës, l'appréhension de se mettre entre les mains des Médecins, le guérit. Il arriva à Padouë, où il trouva, ainsi que lui-même écrit, un jeune Ecolier Sicilien, qui n'avoit pas grande doctrine, mais faisoit des merveilles par l'art de mémoire. Il regretoit que cet Ecolier n'emploiât son art à choses utiles, & que lui-même ne le sût. Il se fit tant son ami qu'il le lui apprit: & dit en avoir été soulagé grandement, quand il falloit haranguer. Delà il vint à Rome: où sa doctrine fut recueillie des Cardinaux, & du Pape même, &c.

Il n'étoit pas Sicilien, il étoit Corse. Voyez Muret dans les diverses Leçons.

Etant à Padouë & à Venise, on prétend qu'il lui arriva une autre affaire de la même nature. Scaliger dans son segond Scaligérana en parle en ces termes: *Muretus fugit Tolosâ: venit Venetias: sed quia primæ nobilitatis filios volebat comprimere, ideo fugit Romam, &c. On ne l'a pas voulu endurer à Venise* ob pæderastiam. Lambin dans une de ses Lettres à Muret, imprimée dans l'*Epistolæ Clarorum virorum*, en parle à peu près en mêmes termes. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité: *Muretus noster, inquam, quid agit? Ut valet? Nihilne novi scribit, quod alios delectet, ipsum laudibus æternis illustret? Ille verò, inquit, Patavio dies aliquot abfuit: quam ob causam, nescio: nisi quòd Patavii disseminatus est ab invidis (opinor) hominibus rumor de eo non bellus. Itaque nobiles Veneti pudentes & boni, qui cum eo vivebant, recepisse se ad suos dicuntur. Muretus autem cum paucis post diebus illos consecutus esset, hoc consilio ut se purgaret, atque aliquantum temporis dum rumor ille defervesceret, Venetiis consedisset, Patavium rediit, tristis ac demissus: diciturque prioribus ædibus, in quibus laxissimè habitabat, relictis, alias angustiores conduxisse. Hæc cùm audissem, valdeque ea auditione perturbatus, & propemodum exanimatus, obstupuissem, & vix tandem me collegissem, quæsivi certone sciret tuos abs te discessisse: negavit ille se certò scire: eorum quæ diceret, rumorem esse nuncium; præterea neminem: hoc unum se exploratorem habere, te Venetias profectum esse, ibique dies aliquot constitisse: deinde Patavium reversum esse: ædes tuas non eâ, quâ antè frequentiâ celebrari. Hæc mihi Theologus ille: quæ me planè perculerunt atque afflixerunt: neque extollar aut recreabor priùs quàm ex tuis litteris quid acciderit novi, cognovero. Quamobrem, si me amas, fac ut de toto hoc rumore diligenter ad me scribas: ut si verus sit, quod Dii immortales omen avertant, nos subveniamus: sin falsus; quod spero & opto; curâ metuque liberemur & gaudeamus.* Et ce qui suit. Muret répondant à cette Lettre, dit à Lambin: *Primùm de iis quæ istuc allata sunt, metu omni*

¶. 1. On n'a pas eu trop bonne opinion de la religion de Muret, jusque-là que Campanelle lui attribuoit le fameux Livre *de tribus impostoribus*. Je me souviens du moins l'avoir lu ainsi dans un petit Recueil in-12 d'Observations Critiques d'Henri Ernstius, ne sachant point d'ailleurs si Campanelle rapporte rien de tel en quelque endroit de ses Oeuvres. C'est à mon avis une chimere que ce Livre comme je le ferai bientôt voir dans un Discours où j'epuise cette matiere.

¶ 2. Muret ne se plaint pas d'une Lettre seule supposée, mais de plusieurs, & après avoir remarque que c'est de Lambin dont il entend parler dans celle qu'il écrit à Nicot, il n'est pas malaisé de conclurre que ces Lettres prétenduës supposées ne sont autres que celles qui avoient paru dix-huit ans auparavant sous le nom de Muret à Lambin parmi les *Epistolæ clarorum virorum* imprimées à Lion chez Antoine Gryphe in-8. l'an 1561. Une preuve convaincante de cela est qu'elles ne se trouvent point parmi les autres Lettres de Muret; aussi avoit-il raison de les desavouër, elles lui faisoient d'autant moins d'honneur qu'elles étoient jointes, & servoient de réponses à certaines Lettres de Lambin d'où l'on tiroit de puissantes inductions contre lui sur le panchant qu'il avoit au vice dont il a été tant accusé. Lambin étant à Lion dans le tems qu'Antoine Gryphe faisoit imprimer un Recueil d'Epitres d'hommes illustres, lui en fournit bon nombre des siennes parmi lesquelles etoient celles-ci de Muret. Il n'y a pas d'apparence qu'elles ayent eté supposées. Ce qu'on peut dire de plus vraisemblable, est que Lambin ne fut pas fâché de trouver cette occasion de se venger de Muret. Ils avoient été les meilleurs amis du monde, & sur ce pié là ils se communiquoient toutes choses. Lambin dans le dessein où il etoit de publier ses Commentaires sur Horace avoit fait part à Muret de ses explications sur plusieurs endroits difficiles de ce Poëte. Muret, à ce que prétent Lambin, employa dans ses diverses leçons, auxquelles il travailloit alors, la plupart de ces explications telles qu'elles lui avoient eté communiquees, & pour s'en approprier tout l'honneur se hâta de faire imprimer son Livre. Lambin ne pouvant souffrir une telle supercherie en fit des reproches très-aigres à son ami dans une longue Lettre qu'il lui ecrivit la-dessus, où entre autres traits piquans celui-ci mérite d'être remarqué. Dans le 21. chap. du 8. Livre des diverses Leçons de Muret il est dit que les femmes savantes sont ordinairement lubriques; surquoi Lambin le relevant: je voudrois, dit-il, que vous ne vous fussiez pas avisé de traiter

un

omni te libero. Ego Patavio pedem non movi: nisi quod nuper negotiorum causâ, Venetias profectus sum. Mei omnes adhuc mecum sunt: nisi quod tres, cùm febri correpti essent, ad suos se contulerunt, ut ibi meliùs curarentur. Næ ego, mi Lambine, singulari quodam sum ad invidiam fato. Nam quid mirum est istuc perven:sse falsos quosdam de me rumusculos, cùm Venetiis, hoc est, in ea urbe in qua hæc quàm vana essent, oculis videri poterat, eadem illa istuc allata esse scribis, disseminata sunt. La réponse de Lambin à cette Lettre de Muret est imprimée dans le Recueil des Lettres de Muret à Lambin, & de Lambin à Muret, & dans l'*Epistolæ Clarorum virorum*. Muret fut ensuite à Rome, où il fut fait Citoyen Romain: ce qui donna occasion à Beze de faire contre lui une Epigramme, où il dit, que Muret, pour le crime de non-conformité fut chassé de France, & ensuite de Venise, & que pour ce même crime il fut fait à Rome Citoyen Romain. Tout cela soit dit sans offenser la mémoire de Muret; pour laquelle j'ai toute sorte de vénération: ayant appris du Jésuite Bencius, que les neuf dernieres années de sa vie il étoit d'une dévotion si fervente qu'il pleuroit en disant la Messe. *Novem jam sunt anni, Auditores, cùm sacris est initiatus M. Antonius, ac sacerdos factus: ex quo tempore tam sæpè, tam religiosè, tam sanctè fecit rem divinam, ut inter sacrificandum nec lacrimas teneret ipse & easdem etiam auditoribus excuteret.* Ce qui détruit ce qui est dit de lui dans le premier Scaligerana: *qui si tam bene crederet in Deum, quàm optimè persuaderet esse credendum, bonus esset Christianus* (1). Je reviens à la Lettre de Lambin à Muret. Muret & Lambin qui étoient amis à n'être qu'une même chose, se brouillerent enfin: car c'est de Lambin qu'il faut entendre ces paroles de la Lettre de Muret à Nicot: *Hoc autem æquiore animo passus sum exstare aliquas Epistolas meas, quòd quædam jam multis abhinc annis editæ sunt pro meis, de quibus scribendis ego ne per somnium quidem unquam cogitavi. Confinxerat eas is ipse qui tamquam à me ad se missas divulgaverat: homo eruditus ille quidem, sed improbus & naturâ nocendi ac maleficiendi cupidus: cùm plurima & maxima officia, quibus à me affectus erat, summis injuriis compensare vellet. Qua de re olim à me graviter objurgatus, multis cum lacrimis à me veniam petiit: laqueo digna commisisse fassus: cùm ei sermoni Hadrianus Turnebus & Joannes Auratus præsentes essent.* Les Lettres que Lambin & Muret se sont écrites, ont été imprimées en un petit volume à part. Je n'y trouve rien qui puisse se rapporter à ce que dit ici Muret: & je ne sai ce que c'est que cette Lettre supposée par Lambin à Muret (2).

Il

un pareil chapitre, on diroit que vous ne savez pas jusqu'où va la colére des femmes, cependant, ne vous en déplaise, l'avanture d'Orphee devoit un peu vous faire sage là-dessus, & vous apprendre à ne pas irriter une nation si dangereuse. *Vellem Caput XXI. de mulieribus eruditis & libidinosis admisere tibi non venisset in mentem. Videris ignorare quam sit iracundum mulierum genus, atqui debebat te miserabilis Orphei casus erudire, & a mulieribus irritandis deterrere.* Muret n'eut garde de faire réponse à une Lettre de ce stile-là, il se tut, & n'en pensa pas moins. Quelque-tems après il vint à Paris, où Lambin & lui se reconcilierent; mais que les circonstances de cette réconciliation ayent été telles que Muret les rapporte, que Lambin lui ait demandé pardon la larme à l'œil, avouant que ce qu'il avoit fait méritoit la corde, c'est un fait dont je doute fort. Les témoins qu'il en allégue à Nicot me sont du moins très-suspects, l'un, qui étoit Turnebe, étant mort il y avoit quatorze ans, & l'autre, son compatriote, & son ami. Lambin qui étoit bon, comme en fait foi le premier Scaligerana, ne manqua point depuis cette reconciliation aux devoirs de l'amitié, parlant toûjours honorablement de Muret, auquel l'année suivante il dedia son Commentaire sur le 4. Livre de Lucrece. Muret n'en usa pas de même à son égard; outre ce qu'il a écrit à Nicot, il a laissé d'autres marques de son ressentiment dans trois de ses Lettres à Giphanius ennemi juré de Lambin, en l'une desquelles il dit qu'il ne tient qu'à lui de convaincre ce dernier d'impudence & de perfidie en publiant les Lettres qu'il lui avoit écrites pour le remercier des Observations dont il lui étoit redevable, & qu'il avoit depuis reclamees si effrontément sur celui qui en étoit l'inventeur. Je garde, ajoute-t-il, ces Lettres soigneusement, non pas pour les publier, la chose n'en vaut pas la peine, je les garde seulement pour les faire voir à mes amis dans l'occasion. *Et eas literas diligenter adservo, non ut edam, neque enim tanti esse duco, sed ut ostendam interdum amicis si quando de me & Lambino sermo incidit.* On remarquera cependant que parmi toutes ces plaintes de Muret il n'y a pas un seul mot touchant cette supposition dont il a depuis fait tant de bruit écrivant à Nicot, & de laquelle il ne s'est avisé de se plaindre que sept ans après la mort de Lambin. Il y a aussi de l'apparence que ce que Ciofanius dans ses notes sur le 4. Livre des Metamorphoses d'Ovide a écrit pour Muret contre Lambin lui a été inspiré par le premier dont il etoit le disciple & l'admirateur.

Il me reste à remarquer que ce qu'a écrit Monsieur Baillet que Muret demeuroit à Agen en pension chez Jules Scaliger, n'est pas véritable

Prémiérement : si on en croit Joseph Scaliger dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*; car cet Ouvrage est de Joseph Scaliger; Muret n'a jamais demeuré à Agen. Les paroles de Joseph Scaliger méritent d'être rapportées en ce lieu. Les voici : *Muretus numquam triduum integrum Aginni degit, &c. Beneius, vir doctus & amœni ingenii, multa per conjecturam de Mureto dixit, tam incredibilia quàm à vero remota: ejusmodi illud, Muretum adolescentulum Aginni docuisse. Res ita habet. Marcus Antonius Muretus annos natus* 18. *Aginnum venit Julii salutandi caussâ: unde digressus ad Auscios Novempopulaniæ sese contulit: ubi in Collegio Archiepiscopali Ciceronem & Terentium docere cœpit: quo tempore Eclogas in laudem Cardinalis Armaniaci, & Tragœdiam suam, Julium Cæsarem, in illa urbe, edidit. Hinc profectus in oppidum Nitiobrigum, cui nomen* Villanova, *ditissimi mercatoris* de Brevant *liberis præfectus, in Scholâ publicâ illius oppidi Autores Latinos interpretabatur. Anno autem ætatis suæ* 20. *cum illis pueris discipulis suis Aginnum secundò venit, Julium salutandi caussa; semel anteà visum; sed satis notum litterarum commercio: eosque pueros, cum Mureto, Josephus meminit domi vidisse se, annos natum sex. Bis, aut ter, posteà exceptus hospitio à Julio: idque diem unum aut biduum tantùm: ingenii sui præstantiam, cujus specimen per litteras duntaxat dederat, colloquio familiari comprobavit. Ex illo, quia illum nosse propiùs contigerat, Julius amare eum cœpit, & eius dotes animi Senatoribus Burdigalensis Curiæ per literas commendare: ut non aliter eum quàm filii nomine appellaret, quum Burdegalam, relictâ Scholâ Villanovanâ, profectus, ibi in unâ Classium Gymnasii Aquitanici doceret, circiter annum Christi* 1547. *Neque ex eo unquam aut Aginnum repetivit, aut Julium posteà vidit. Quomodo igitur Aginni, aut quando docere potuit; qui in tribus profectionibus vix sex septem dies ibi substitit? Burdegalâ, Lutetiam; Lutetiâ, Tolosam petiit; ubi Juris Institutiones cùm exponeret, exercendi causâ, ut tyronibus Juris mos est, inde abire coactus Venetias se contulit. Quare quæ Beneius de eo retulit, quia ex conjecturâ collegit, ea non solùm falsa, sed etiam interdum ridicula sunt: Ut, quod ait; Regem Henricum & Catharinam Reginam Muretum publicè docentem audire voluisse. Numquam eum in Athenæo Regio, sed in Gymnasiis docuit. Neque caussæ erat cur diceret eum Tolosæ Juris Civilis primùm docendi facultatem, deinde etiam potestatem accepisse. Quod quid sit, non capio. Hoc scio, si ille, ut putat Beneius, facultatem & potestatem Juris publicè interpretandi Tolosæ accepisset, non opus illi fuisse eam Asculo petere, ut Jus Romæ publicè profiteretur. Quo tempore enim Ludovicus Rupipozæus Romæ sub Gregorio XIII. Christianissimi Regis Legatus agebat, Muretum Asculum clam petiisse & lauream Juris consecutum fuisse, tam multis notum, quàm mirum est Beneium ignorasse, qui eo tempore Romæ erat. Reliqua quæ finxit non pauca, libens omitto: video enim ab Josepho certiora de Mureto peti posse quàm ab illo, quo plura neminem de Mureto scire nobis certo constat.*

Villeneuve d'Agen.

Ce raisonnement est mauvais; Le Roi & la Reine pouvoient entendre Muret dans les Colléges.

Mais d'ailleurs, quand Muret auroit demeuré à Agen, & quand il y auroit régenté comme je l'ai crû autrefois, il ne s'ensuivroit pas qu'il y ût demeuré en pension chez Jules Scaliger. J'ai écrit la Vie de Muret; & pour l'écrire, j'ai lû soigneusement tout ce qu'ont dit de lui, le Président de Thou, Sainte Marthe, la Croix du Maine, du Verdier, Bencius, Gabriel de Lurbe, & le Rossi; j'ai lû soigneusement tous ses Ouvrages: & je n'ai trouvé nulle part que dans Monsieur Baillet qu'il ût été en pension à Agen chez Jules Scaliger. Et je puis assurer mes Lecteurs que Monsieur Baillet a été mal informé de cette particularité.

J'ai dit que j'avois crû autrefois que Muret avoit régenté à Agen. Voici les raisons sur lesquelles je me fondois. Bencius dans l'Oraison Funébre de Muret, le dit en termes exprès. *Ut primum imbutus est litteris, quibus informari ad humanitatem ætas puerilis solet, in patriâ suâ Lemovici primùm, deinde verò Aginni, ea docere incepit cùm esset adolescentulus, aut potiùs puer, quæ nunc quidem communi more atque usitato, ea ætate si quis disceret, in summa laude poneremus, quippe ut ingenio doctrinam, sic etiam usu præcurrebat*

æta-

ætatem. Aginni verò eodem tempore usus est suorum duce & adjutore studiorum, Julio Cæsare Scaligero, viro in omni eruditionis atque humanitatis genere perfecto ac perpolito. Hunc ille, ut parentem colebat: à quo etiam ut filius diligebatur: admirabatur enim vir omnino admirabilis excellentissimum ingenium adolescentis: eique volens ac libens rectam ac brevem, quæ ad rerum scientiam ferret, viam monstrabat, &c. Cùm igitur aliquandiu Aginni fuisset, ejusque doctrina atque ingenium omnium fama & oratione celebraretur, ad illud domicilium doctrinarum, &, ut ita dicam, orbis terræ Musæum, Lutetiam profectus est, &c. Et Bencius avoit été le Disciple favori, & il étoit l'ami intime de Muret. Et Muret peu de tems avant sa mort, lui dédia sa Traduction Latine des deux premiers Livres de la Rhétorique d'Aristote; & il se disoit son Ecolier pour la piété. Mais ce qui m'avoit obligé particuliérement à croire que Muret avoit régenté à Agen, c'est cet endroit du second Scaligerana: *Muret étoit de ce village qui s'appelloit de ce nom: & a été Pédan à Agen:* où Joseph Scaliger dit tout le contraire de ce qu'il a dit dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum.* Mais comme cette Confutation de la Fable des Bordons est de Joseph Scaliger, & que le Scaligerana est de Jean de Vassan, qui fésoit des Recueils de ce qu'il entendoit dire à Joseph Scaliger, cet Ouvrage d'autrui ne fait pas tant de foi pour le témoignage de Joseph Scaliger que son propre Ouvrage. Et je croi que Joseph Scaliger avoit dit à Jean de Vassan que Muret avoit été Pédan à Villeneuve d'Agen, & que par une faute de mémoire Jean de Vassan a pris *Agen pour Villeneuve d'Agen.* A l'égard de Bencius, il a dit tant de faussetez touchant Muret, que son témoignage n'est pas de grande autorité en cette occasion.

Ce qui est dit dans le Scaligerana, que Muret avoit été Pédan à Agen, me fait souvenir de ce que Ronsard disoit de Muret, de Turnébe (1), de Bucanan, & d'Antoine Govéan, qu'ils n'avoient rien de Pédan que la robe & le bonnet. J'ai appris cette particularité de Monsieur le Président de Thou; dont voici les termes: *Memini Petrum Ronsardum, virum acerrimi judicii, qui, licet in dispari fortunâ constitutus, totâ vitâ Scholastico otio oblectatus fuerat: cùm de Buchanano, Hadriano Turnebo, Antonio Goveano, Marco Antonio Mureto, quibuscum arctâ amicitiâ conjunctus fuerat, verba faceret, dicere solitum, illos homines nihil pædagogiæ præter togam & pileum habuisse. Et tamen de vulgo pædagogorum sic censere, numquam incorrigibilis ineptiæ ex Pædagogiâ contractæ characterem, vel longissimi ævi curriculo, deleri posse.* Et en effet, c'est une chose merveilleuse que Muret, qui avoit pédantisé toute sa vie, eût tant de politesse & d'élégance, & même tant d'urbanité. J'ai fait autrefois une liste de ses Régences: dont je ferai ici part à mes Lecteurs; étant persuadé qu'elle ne leur déplaira pas. Car outre qu'elle rectifie les passages de Scaliger & de Bencius cidessus rapportez, & celui du Président de Thou dont il sera parlé ci-après, elle contient plusieurs choses curieuses qui ne sont sues que de très-peu de personnes. Lib. Hist. 76. pag. 582.

Bencius a écrit que Muret avoit eû presque plutôt des Ecoliers que des Maîtres: car il prétend que Muret dans son enfance régenta à Limoges: & dans son extrême jeunesse à Agen. Joseph Scaliger dit que tout cela est faux. Le Président de Thou a écrit que Muret régenta premiérement à Paris: & ensuite, à Bourdeaux: & ensuite à Ausch. Mais ce que Joseph Scaliger dit, qu'il régenta premiérement à Ausch où il fit imprimer sa Tragédie de Jules César; & ensuite à Villeneuve d'Agen; où il étoit Précepteur domestique des enfans d'un riche Marchand nommé *de Brevant*, est plus vraisemblable. Car Joseph Scaliger l'a connu très-particuliérement & très-familiérement; & Joseph Scaliger étoit né à Agen: & Muret l'appeloit son frere. Scaliger dans le Segond Scaligerana page 163. *Muretus me vocabat fratrem: quia pater illum vocabat filium.* Il pouvoit avoir 17. à 18. ans lors qu'il régentoit à Ausch, & 18. à 19. lorsqu'il régentoit à Villeneuve d'Agen.

De Villeneuve d'Agen, il vint à Paris: où on prétend qu'il régenta la troisiéme

(1) A l'égard de Turnébe voyez aussi Montagne au chap. du Pédantisme.

au Collége du Cardinal le Moine. Il pouvoit avoir en ce tems-là 19. a 20. ans. Moreri a écrit dans son Dictionnaire, que Turnébe, Bucanan & Muret, régentoient en même tems dans ce Collége: Turnébe, la premiere; Bucanan, la seconde; & Muret, la troisiéme. J'ai ouï dire la même chose au Pere Bourbon qui étoit un bon Regître de semblables choses. Et en me disant cette particularité, il me disoit que chacune des trois parties du monde ût été bien partagée d'avoir un de ces grands hommes. Et si Bucanan & Muret ont régenté au Collége du Cardinal le Moine dans le tems que Turnébe y fesoit la premiére, il faut en effet que Bucanan y ait fait la seconde, & Muret la troisiéme. Mais comme Bucanan ne dit point dans sa Vie qu'il ait régenté au Collége du Cardinal le Moine; qui est un Collége plus célébre que celui de Ste. Barbe où il dit qu'il a régenté, quelquesuns doutent qu'il y ait régenté. Et comme Turnébe a régenté au Collége de Ste. Barbe; ce qui paroit par l'*Admonitio* d'Audomarus Talæus, ils prétendent que c'est dans ce Collége que Turnébe, Bucanan & Muret ont régenté en même tems. Mais dans le tems que Bucanan régentoit au Collége de Ste. Barbe, Muret n'avoit guere plus de sept ou huit ans. Voyez la Vie de Bucanan. Que si Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine dans le tems qu'y régentoit Muret, comme j'en suis très persuadé, non seulement à cause du témoignage du Pere Bourbon, mais aussi à cause de celui de Lambin: car Lambin, dans son Oraison *de recta pronuntiatione Linguæ Græcæ*, en parlant des hommes illustres qui ont régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, nomme parmi ces Illustres, *Turnébe*, *Bucanan*, & *Muret*: Si, dis-je, Bucanan a régenté dans le Collége du Cardinal le Moine, il faut que ç'ait été depuis 1544. (qui est la datte de son Elégie à Tallæus & à Tévius) jusques en 1545. car auparavant il régentoit à Bourdeaux dans le Collége de Guyenne: où il fut trois ans, comme il le témoigne luimême dans sa Vie; & en 1539. le premier de Décembre, il y harangua l'Empereur Charles Quint qui passoit d'Espagne en Flandre. Et si Muret avoit régenté avant ce tems-là au Collége du Cardinal le Moine avec Bucanan, il faudroit qu'il y ût régenté du moins en 1538. & en ce temslà il n'avoit que quatorze ans (1). De Paris, il fut régenter à Poitiers. Ce que j'ai appris de cet endroit de ses Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron; qui est une particularité qui n'a été remarquée par aucun de ceux qui ont écrit sa Vie. Mactart. *Usum quemdam hujus verbi, paucis, ut arbitror, notum; quem ante hos decem annos annotavi & publicè docui, cùm etiam, tum adolescentulus, Limini, quod Pictonum oppidum est, humaniorum litterarum & Juris Civilis studiis florentissimum, Amphitruonem Plautinum enarrarem, tradere hoc loco instituì* En ce tems-là Muret pouvoit avoir 20. à 21. an. Car il naquit en 1526. Et l'Epitre Dedicatoire de ces Commentaires sur les Catilinaires de Cicéron, adressée à Léonardo Mocénigo, noble Venitien, est datée de Venise du 9. Octobre 1556. Le Président de Thou a écrit que Muret avoit étudié en Droit à Poitiers & à Toulouse. Il peut être que régentant à Poitiers les Lettres humaines, il y prit le degré de Licentié és Loix. Quoi qu'il en soit, il n'a pû régenter publiquement en Droit à Toulouse, qu'il n'ait été du moins Licentié és Loix. Et ainsi, ce que Scaliger a écrit des degrez qu'il prit à Ascoli, doit s'entendre du degré de Docteur.

Liminum, ou *Limonum*, c'est Poitiers, selon l'opinion commune: mais qui est réfutée par Mr. de Valois dans sa Notice des Gaules, & par Scaliger dans son premier Scaligerana, page 96.

De

¶ 1. Muret étant né en 1526. il faloit dire pour compter juste qu'en 1538. il n'avoit que 12. ans.

¶ 2. C'est à ce tems-là qu'il faut rapporter ce que dit Montagne chap. 25. du L. 1. de ses Essais, que Bucanan & Muret étoient ses Précepteurs domestiques. Ce qui se doit entendre des instructions particuliéres qu'ils alloient reglément lui donner en la maison de son Pére. Montagne avoit alors quatorze à quinze ans, & ce qu'il ajoute que Bucanan & Muret apprehendoient de l'accoster en son enfance à cause de la facilité qu'il avoit à parler Latin fait voir qu'il faloit que Muret eût fait d'autres voyages à Bourdeaux.

¶ 3. Montagne appelle le premier Nicolas Grouchi, & le second Guillaume Guerente. Mais nous voyons que *Gruchius* dans ses Ouvrages François écrit son nom *de Grouchy*.

¶ 4. Cette faute ne se trouve point dans l'édition de 1569. in 8. chez Henri Etienne, où une partie des vers de Bucanan a été imprimée avec les

Poë-

De Poitiers, il fut à Bourdeaux; ce qui paroît par ces vers d'une de ses Elégies à sa Margaris:

Nam te Pictonica retinent felicia terra
Oppida, quà Clanus pinguia culta secat.
Me verò, invidia procul à te dentibus actum,
Fortia lunata mœnia Burdegala.

Et ce qui paroît encore par ces mots de la Chronique Bourdeloise de Gabriel de Lurbe: *En 1547. Marc Antoine Muret Professeur au Collége de Guyenne avec grande réputation* (2). Car Muret étoit à Poitiers en 1546. Il pouvoit avoir 21. à 22. ans lors qu'il commença à régenter à Bourdeaux & ce fut apparemment Jean Gélida, Espagnol de la Ville de Valence, Principal du Collége de Guyenne, avec lequel il avoit régenté au Collége du Cardinal le Moine, qui l'engagea à régenter dans celui de Guyenne: car Gélida, comme l'a remarqué le Président de Thou, avoit régenté la Philosophie à Paris dans le Collége du Cardinal le Moine; & il quitta cet emploi en 1546. pour succéder à André Govéan dans la Principalité du Collége de Guyenne. Lequel André Govean alla en ce tems-là en Portugal y établir le Collége de Conimbre institué par le Roi Jean III. où il mena avec lui George Bucanan; Patrice Bucanan frére de George; Nicolas de Gruchy (3), dit en Latin *Gruchius*; & Guillaume Guérentée, Jaque Tévius, & Elie Vinet. Je corrigerai ici en passant une faute d'impression qui se trouve dans toutes les Editions des Poësies de Bucanan (4). C'est dans son Elégie à Tastæus & à Tévius.

Cateraque ut cessent gelide, pia cura fodalis
Et patris & patria fungitur usque vicem,

Il faut;

Cateraque ut cessent, Gelida pia cura fodalis.

En 1552. il étoit de retour à Paris: car cette année-là, le cinquiéme de Fevrier (ce que j'ai appris de l'édition in douze de ses Oraisons) il récita dans l'Eglise des Bernardins de Paris sa premiére Oraison, qui est intitulée de *l'Excellence de la Théologie.* Il fit imprimer à Paris en la même année ses Poësies, intitulées *Juvenilia:* qu'il dédia à Monsieur Brinon Conseiller du Parlement. Dans la Dédicace, qui est du 24. Novembre de la même année 1552. il y parle de ses Leçons de Droit & de Philosophie. *Subsecivis igitur horis aliquod mihi tempusculum à Philosophia & Juris Civilis Prælectionibus, quibus assiduè occupatus distineor, &c.* Ce qui donne sujet de croire qu'il enseignoit en ce tems-là à Paris le Droit & la Philosophie. Au chapitre 18. du Livre x de ses diverses Leçons, il fait mention des Leçons qu'il fésoit à Paris.

En 1554. il étoit à Toulouse (5), comme il paroît par l'Extrait des Regîtres des Capitoux de Toulouse ci dessus rapporté. J'apprens de Gabriel de Lurbe dans son *de Viris Illustribus Aquitaniæ*, qu'il y régenta en Droit. Joseph Scaliger au lieu allegué a écrit qu'il y enseignoit les Institutes pour s'exercer. On apeloit en ce tems-là à Toulouse *Halebardiers*, ceux qui n'étant point Professeurs, régentoient en Droit pour s'exercer: ce que j'ai appris de du Verdier dans son Eloge de Cujas.

De Toulouse, il alla à Paris, (6) où il fut prisonnier au Châtelet: selon le témoignage de du Verdier; lequel ne peut être revoqué en doute.

De Paris, il fut à Venise & à Padouë, où

Poësies de Beze.

¶ 5. Avant que d'en venir à cet article, il auroit été à propos de parler de l'emprisonnement de Muret au Châtelet de Paris, car il faut que ce soit en 1552. ou 1553. que cette disgrace lui soit arrivée, puisqu'il est sûr que Muret etant parti de Paris pour Toulouse ne revint point de Toulouse à Paris, mais s'enfuit de là par une autre route en Italie. Aussi du Verdier ne le fait-il point revenir de Toulouse à Paris, il dit seulement avoir appris de Dorat que Muret avoit été prisonnier au Châtelet, ce qui peut bien être vrai, mais quand il ajoute du sien que Muret etant sorti de prison avoit passé de Paris en Italie, on lui soutient qu'il se trompe, & que ce n'a pas été de Paris, mais de Toulouse que Muret se retira au plus vite en Italie. L'autorité de du Verdier qui n'est pas un Ecrivain exact ne peut pas tenir en cela contre celle de Scaliger, de Casaubon & de M. de Thou.

¶ 6 Je croitois qu'il faudroit ôter tout cet article, & reformer ainsi le commencement du suivant, *De Toulouse il fut à Venise & à Padouë* &c.

où il régenta six ans; ce qui a été remarqué par Monsieur de Thou.

De Venise & de Padouë, il fut à Rome, où il enseigna diverses Sciences.

Mais de Rome il revint à Paris en 1562. avec son patron le Cardinal Hippolite d'Este de Ferrare: où il fit imprimer les Philippiques de Cicéron, qu'il dédia à Turnébe.

Et de Paris, il retourna à Rome en 1563. où il enseigna publiquement les Lettres Humaines, le Droit, & la Philosophie. Il dit dans quelqu'une de ses Oraisons qu'il a regenté 20 ans à Rome. J'apprens d'une Lettre de Claude du Puy, Conseiller au Parlement de Paris, à Vicenzio Pinelli, qui m'a été communiquée par Mr. Bigot, qu'il y lût, en particulier, Thucydide à Mr. d'Abain de la Rochepofai, Ambassadeur de France à Rome. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité: *je vous envoie une Parodie sur le Phasèle de Catulle, faite piéça contre un de nos amis de Rome, n'agueres Jurisconsulte, & maintenant Prêtre.* Cet ami de Rome de Claude du Puy, c'est Muret: *Vous me mandez qu'il lit le Thucydide à Mr d'Abain. Si c'est,* ut morem gerat amplissimo & doctissimo Regis Legato, *il fait bien: mais s'il cuide lui pouvoir enseigner quelque chose de nouveau après Mr. de la Scala, lequel lui a autrefois expliqué cet Auteur, il s'abuse grandement: car l'autre le devance de deux mille parasanges en cette matière de Lettres: mêmement je leur ay ouï dire qu'ils furent dessus un hiver entier.*

Il mourut à Rome en 1585. le 4. Juin dans la 60 année de son âge. Sainte Marthe & Jean le Clerc, qui ont écrit qu'il mourut dans la 57. ont été mal informez de cette circonstance.

LXXXIV.

Réflexions sur ce que Monsieur Baillet a dit de mes Epigrammes.

MONsieur BAILLET. *Ceux des Critiques qui ont recherché les moyens de savoir en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elegie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroît avoir eu plus d'inclination, & de talent même, pour ces deux genres que pour les autres, puis qu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce qu'on peut assurer au moins de ses Epigrammes; parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insipides.*

MENAGE. Manilius Rhallus (1), ou *Ralla*, comme l'appele Paul Jove dans l'Eloge de Musurus, étoit un Savant de Grece, qui vint en Italie après la prise de Constantinople. Je crois qu'il étoit de Constantinople: car dans les Poësies Grecques de Lascaris, il est fait mention d'un Μαρκίσιος Ῥάλλης, qui étoit de Constantinople. Ῥάλλης, *Rhallus*, *Rallus*, & *Ralla*, est le même nom. Ce Manilius Rallus fut Archevêque de Malvasie. Marulle lui a adressé une Ode & une Epigramme. Ce Savant disoit que personne n'avoit encore réussi dans l'Epigramme. Ce que nous avons appris de ces vers de Marulle:

Amor Tibullo, Mars tibi, Maro, debet.
Terentio soccus levis.
Cothurnus olim nemini: satis multum
Horatio, Satyra & Chelys.
Natura magni versibus Lucretii,
Lepore Musao illitis.
Epigramma cultum, teste Rhallo, adhuc nulli.

Le

¶ 1. Dans le Recueil des vers des Académiciens de Rome sur la mort de Platine il y a une Epigramme Latine de ce Rhallus en vers Phaleuques, laquelle ne lui donne point de démenti sur le jugement qu'il a fait de l'Epigramme. On en voyoit plusieurs autres de sa façon du tems de Lilio Giraldi, mais il faloit que ce fût en manuscrit, car elles n'ont jamais été imprimées. Il avoit aussi fait des Elegies, dont fait mention Pontan l. 2. *baiarum* où il l'appelle Manilius Rhallus. *Manilius*, *Mallius*, *Manlius* se trouvent souvent mis indifferemment. M. Menage dit après Paul Jove que Manilius Rhallus fut Archevêque de Malvoisie Ville de Tzaconie anciennement Laconie, mais Lilio Giraldi met la Prélature de ce Rhallus en Candie, *Marullo*, dit-il, *Rhallus fortunatior, quippe qui a Leone decimo his mensibus Cretensium fit Pontificatu donatus.* Paul Cortesius Lib. 1. *de Cardinalatu* fol. 25. écrit *Rallus*, mais mal. *Nuper*, dit-il, *cum domi mea Manilius Rallus elegans imprimis Poeta* &c. Le même Livre 2. feuillet 56. *Satis intelligi potest eos qui se doctrina dediderunt, constantius solere familiari, cum minus abduci à vita perpetuitate soleant. Quis enim dortius cum quoquam quam ait Manilius Rallus cum Marco Barbo, aut Bartholomaeus Sal etius cum Ascanio Sfortia, sive J. B. Almadianus cum Oliverio Carrapha vixit, quorum duos nihil

Le Pere Rapin est à peu près du même avis. Car voici comme il s'est expliqué sur ce genre de Poësie dans ses Réflexions sur la Poëtique: *l'Epigramme est de tous les Ouvrages de vers que l'Antiquité ait produit, le moins considerable &c. C'est une des especes de Vers où l'on réussit peu; car c'est plutôt un coup de bonheur, que d'y réussir. Une Epigramme vaut peu de chose, quand elle n'est pas admirable. Et il est si rare d'en faire d'admirables, que c'est assez d'en avoir fait quelques-unes en sa vie.* Et Martial disoit, que quand il y avoit autant de bonnes Epigrammes dans un Livre d'Epigrammes que de mauvaises, on pouvoit dire que ce Livre étoit bon. Il en est de même du Sonnet, qui est une espéce d'Epigramme.

Un Sonnet sans défaut vaut seul un long Poëme.
Mais en vain mille Auteurs y pensent arriver,
Et cet heureux Phenix est encore à trouver,

dit Mr. Despréaux. Le Tolomei, au rapport de Stefano Guazzo dans son Dialogue de la Poësie Latine & Toscane comparoit le Sonnet au lit de Procruste. Voici les paroles du Guazzo: *Fù questo Procruste così fantastico e bestiale che tutti i forestieri che capitavano al suo albergo, faceva coricar in un certo letto: e à quelli che con la lunghezza della persona sopravanzavano il letto, tagliava le gambe conforme alla misura di esso: à quelli ch' erano più corti, tirava con le corde il collo e le gambe: si che giungevano egualmente à quella misura. E però, essendo quasi impossibile il trovar sogetto che giustamente capisca nel corpo del Sonetto, conviene per lo più, o aggiungervi parole oziose, o troncar i concetti, in così fatta guisa che'l componimento riesci, o languido, o oscuro, là onde si può dire che à fatta una non meno lodevole che faticosa impresa, ed è figliuolo legittimo d'Apollo colui ilquale felicemente à tirato un Sonetto con tutti questi proporzionati mezi al suo debito fine.* Et j'ai souvent ouï dire à Gombaud, que quand un Poëte avoit fait un bon Sonnet, il pouvoit se reposer, ayant assez acquis de réputation. Et ainsi, Mr. Baillet qui dit que j'ai fait de fort belles Epigrammes parmi un grand nombre de plates & d'insipides, en pensant dire de moi des choses desavantageuses, en dit de très-avantageuses.

Mais il n'est point vrai, qu'il n'y ait point, ou qu'il y ait peu de bonnes Epigrammes, si ce que Jules Scaliger a dit des siennes, est véritable. Voici comme il en a parlé dans sa Lettre à Charles Sevin; qui est la 81. de ses Lettres: *proinde ne committas ut temerè nimis edenda festinarim:* Il lui parle de l'édition de ses Epigrammes: *cùm id egi consultò uti emendata arbitratu tuo legerentur. Ex millibus ferè duobus, aut ampliùs, lecta sunt: utinam bona fide. Id in ipsis curavimus, uti Rallus, vir doctus, mentiretur; aut mutaret judicium, qui Epigramma ullum cultum negarat.* Et il a fait imprimer plus de mille Epigrammes. Mais parmi ce grand nombre, je soûtiens qu'il n'y en a pas une seule, je ne dis pas excellente, mais médiocre.

Il n'est pourtant pas vrai que personne n'ait encore réussi en ce genre de Poësie. Il y a un grand nombre d'Epigrammes admirables dans l'Anthologie (2): parmi lesquelles celle de Niobe de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle, tient, selon moi, le premier lieu. Il y en a aussi un grand nom-

nihil unquam, nisi mors herilis, ab asseclando avocavit: alter ita est in famulando constantia continuata fidus ut idem ei prope constitutus videatur vivendi, & asseclandi finis. Il paroit par là que ce Rhallus survécut au Cardinal Marc Barbo son patron, mort le 11. Mars 1490. C'etoit le cousin germain du Pape Paul II. François Philelphe, dans la 18. Lettre du 17. Livre, parle d'un *Nicolaüs Rhallis* (c'est 'Ραλλης, l'ῆτα se prononçant alors comme l'ἰῶτα) qui en l'an 1461. etoit à Rome auprès du Despote Thomas Paleologue.

(2) 2. Merulle en rapportant le sentiment de *Rhallus* n'a pas voulu dire que généralement parlant on n'eût jamais fait de bonne Epigramme, mais seulement qu'il n'y avoit point encore eu de Poëte Epigrammetaire qui n'eût fait que de bonnes Epigrammes, ou qui eût du moins aussi bien réussi en ce genre qu'il prétent que Térence a fait dans la Comédie, Lucrece dans l'explication des choses naturelles, Catulle dans les Hendecasyllabes. Virgile dans le Poëme Epique où la guerre e le plus de part, Tibulle dans les vers d'amour, Horace dans l'Ode & dans la Satire.

nombre d'excellentes dans Catulle; dans les Priapées; dans les Recueils des anciennes Epigrammes publié par Pithou & par Scaliger; dans Martial, & dans Ausone. Il y en a de très-belles dans Sannazar; *primus Epigramma cultum dedisse creditur à nobis*, dit de lui Jules Scaliger dans sa Poëtique: dans Politien; dans le Bembe; dans Jean Batiste Amaltée (1); dans Flaminius; dans Bucanan, & dans le Pere Vavasseur.

Mais à propos du Pere Vavasseur, comme il a fait deux gros Livres d'Epigrammes, il ne fut pas satisfait de ce qu'avoit dit le Pere Rapin au passage de ses Réflexions sur la Poëtique ci-dessus allégué. Et c'est ce qui l'engagea à écrire contre ce Livre du Pere Rapin. J'ai sû cette particularité de lui-même.

LXXXV.

Mr. Baillet n'ayant jamais fait de vers n'est pas capable de juger des vers.

MOnsieur BAILLET a écrit cinq volumes des Poëtes. Il ignore les finesses des Langues dans lesquelles ont écrit la plûpart de ces Poëtes. Mais quand il les sauroit, n'ayant jamais fait de vers, il n'est pas capable de juger des Poëtes. Il n'y a que ceux qui font des vers, ou qui en ont fait, qui puissent connoitre toutes les beautez & tous les defauts de la Poësie. C'est ce qui a été très-véritablement remarqué par St. Jerôme en son Epitre 26. *Felices, inquit Fabius, essent artes, si de illis soli artifices judicarent. Poëtam non potest nosse, nisi qui versum potest struere.* Je remarquerai ici en passant que ce mot de Quintilien ne se trouve ni dans ses Institutions ni dans son Dialogue *de Claris Oratoribus:* car ce Dialogue est constamment de Quintilien, & non pas de Tacite: ce qui a été depuis peu démontré par Mr. Pichon dans ses Remarques sur ce Dialogue. Il est de la Poësie comme de la Peinture, dans laquelle il y a de certaines beautez qui ne peuvent être apperçuës que par ceux du métier. *Omnium quidem, sed artificum præcipuo miraculo*, dit Pline, en parlant de la ligne d'Apelle tirée sur celle de Protogene. Et en parlant d'une des peintures de Pausias, il dit, *Sunt quibus placeat diligentia, quam intelligunt soli artifices.* Je raconterai ici à ce propos ce que dit (2) Elian dans une semblable occasion. Le Peintre Nicostrate, ou plutôt Nicomaque; car c'est ainsi qu'il faut lire ce nom de Peintre dans Elian, comme je l'ai fait voir dans mes Observations sur Laërce; ce Peintre, dis-je, contemplant avec admiration le portrait d'Héléne fait par Zeuxis, un particulier lui demanda ce qu'il trouvoit de si admirable dans cette Peinture. Et le Peintre lui répondit, vous ne me feriez pas cette demande, si vous aviez mes yeux. C'est-à-dire, que pour bien juger de la Peinture, il faut avoir des yeux savans; *oculos eruditos*, comme parle Cicéron; qu'il faut avoir des yeux artisans; Τεχνικὰ ὄμματα, comme parle Elian.

Mr. Baillet n'ayant donc jamais fait de vers, n'est pas capable de juger des vers. Et il en juge aussi très-mal.

Mais n'ayant jamais fait de vers, il a cet avantage sur ceux qui en ont fait, qu'il n'y a point de représaille sur lui.

Corrumpit sine talione celebs.
Cæcus perdere non potest, quod aufert. Martial.

Il est bien aisé de parler de l'art, mais il est difficile de parler selon l'art. Il est bien aisé de dire, *Ces vers de Chapelain sont rudes; ces vers de Chapelain sont froids; ces vers de Chapelain sont languissans:* Mais il seroit difficile à Mr. Baillet d'en faire de plus doux, de plus ardans, de plus animez. En un mot: je suis très-persuadé que Mr. Baillet ne pourroit pas faire de si bons vers que les plus mauvais de ceux qu'il reprend. *Facilius est de arte dicere quam ex arte.* Quintilien.

LXXXVI.

¶ 1. Je croi que M. Ménage a voulu dire Jerôme. L'Epigramme du moins qu'il designe & qu'il louë ci-dessous Ch. CXV, est de Jerôme Amalthée, & vaut mieux seule incomparablement que toutes celles de Jean Baptiste.

¶ 2. Il faloit dire *Elien*.

LXXXVI.

Justification de ce que j'ai dit que les libelles qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que les Livres qu'on a faits à ma louange.

MOnsieur Baillet. *C'est une pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler*, le Recueil des fautes d'autrui: *de se croire si peu* (3) *faillible, & si fort à l'épreuve de la censure que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange, & de ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendu à son mérite, pour en tirer avantage, & en entretenir sa propre vanité.* Tome 1. page 12. chapitre 24.

Ménage. C'est du Pere Hardouin, Prêtre de la Compagnie de Jésus, dont parle ici Mr. Baillet, en disant que *c'est une pédanterie de dire de son propre Ouvrage qu'on peut l'appeler le Recueil des fautes d'autrui.* Car c'est ce que ce Pere a dit dans la Préface de son Livre des médailles, de la premiére édition. *Horum hic detegentur errores: qui cùm singulis ferè sint aspersi paginis, totum ab iis opus* Errata Antiquariorum, *ut tam insolenti titulo jactantiæ suspitio adhæreret, inscribi meritò potuisset:* Comment un petit homme comme Mr. Baillet peut-il parler de la sorte d'un aussi grand personnage qu'est le Pere Hardouin? En verité Mr. Baillet est un homme bien injurieux (4).

Ce qu'il a dit ensuite, me regarde uniquement: ce qui paroît par cet endroit du Tome 2. pag. 259. de ses Jugemens des Savans. *Mr. Ménage dit de lui-même* (dans sa Préface sur Malherbe) *qu'il n'y a guere d'hommes savans dans l'Europe qui ne lui ayent donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime: & que plusieurs mêmes d'entr'eux lui ont fait l'honneur de lui adresser leurs Ouvrages: que néanmoins tous les témoignages d'estime de tant de grands hommes sont beaucoup moins avantageux à sa réputation que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre lui dans leurs Rhapsodies: & que les libelles qu'on a faits pour le diffamer, lui sont infiniment plus glorieux que tous les Livres qui ont été faits à sa louange.*

Ce que j'ai dit, que les écrits qu'on a faits contre moi, me sont plus glorieux que ceux qu'on a faits à ma louange, ne marque aucun caractére de pédanterie. Et il est étrange que Mr. Baillet qui a été Pédan au Collége de la Ville de Beauvais, & qui est présentement Pédagogue chez Mr. de Lamoignon, me traite de Pédan à ce sujet, & se connoisse si mal en pédanterie. Mr. de Balzac qui n'étoit pas sans doute un Pédan, a dit à peu près la même chose que moi. *Si la chose étoit nouvelle, il se peut que je ne serois pas fâché de la suppression du premier libelle qui me diroit des injures. Mais à cette heure qu'il y en a pour le moins une médiocre Bibliothéque, je suis presque bien aise qu'elle se grossisse: & je prens plaisir à faire une Monjoie des pierres que l'envie m'a jettées, sans me faire mal. Le blâme de certaines personnes ne me semble pas honteux, parce que leur estime ne me semble pas honnête.* C'est dans une de ses Lettres à Mr. le Chancelier Séguier, lequel avoit réfusé de séeller le privilége d'un Livre fait contre lui. Et Mr. Baillet a dit aussi à peu près la même chose de son bon ami Mr. Despréaux. Livre 16. Lettre 43.

Mr. Despréaux a toujours paru plus zélé pour ramasser & publier les écrits qu'on a faits contre lui de tems en tems, que les autres ne le font pour recueillir ou écouter les louanges qu'on leur donne. Le nombre de ces libelles est devenu si grand, qu'il fut soupçonné d'en avoir forgé plusieurs lui-même, pour décréditer encore ses ennemis d'une maniére plus certaine, & pour se défaire d'eux-mêmes par leurs propres mains. Et quoique plusieurs de ces Ecrits faits contre lui soient allez à d'autres usages que ceux pour lesquels ils ont été faits, Mr. Despréaux ne laisse pas de se vanter encore d'en pouvoir amasser de la mesure de plus d'un pied dans les trois dimensions. C'est à la

¶ 3. *Faillible* n'est pas François, & je suis surpris que M. Ménage ait laissé passer ce mot à M. Baillet.

¶ 4. Injurieux se dit-il de la personne?

à la page 372. de son quatriéme Tome. Et Mr. Despréaux lui-même a dit quelque chose de semblable de lui-même.

> Moi, qu'une humeur trop libre, un esprit peu soûmis,
> De bonne heure a pourvû d'utiles ennemis,
> Je dois plus à leur haine; il faut que je l'avouë;
> Qu'au foible & vain talent dont la France me louë.

Mais Mr. Baillet ne s'est pas contenté de me traiter de Pédan: pour faire croire que je suis en effet un Pédan, il dit en plusieurs endroits de son Livre que j'ai des Ecoliers. Voici les endroits, *Mr. Ménage ne s'est pas contenté de se voir le Maître & le Pere nourrissier d'une certaine race de Poëtes qu'il a élevez dans un des quartiers du Parnasse, où il s'est retranché: mais il s'est fait Poëte lui-même, pour fortifier les leçons qu'il leur a données de son Art Poëtique, par des exemples pris de lui-même: afin de les rendre plus efficaces & plus proportionnées à ses disciples, &c. Voilà quel a été jusqu'à présent l'état des Poësies de Mr. Ménage: & l'on peut dire qu'elles font toute la seconde partie du modelle qu'il a présenté à ses Disciples, &c.* C'est à la page 340. & 341. du Tome 4. Et à la même page 341. *Ce Monsieur Boileau dans le tems qu'il se contoit encore au nombre des disciples de Mr. Ménage, lui ayant demandé, comme à son Maître, &c.* Pag. 342. *Ceux qui savent les obligations que les Maîtres ont de parler souvent à leurs Ecoliers & de leur proposer leurs propres exemples, n'auront garde de soupçonner Monsieur Ménage de la moindre vanité.* Et à la page 358. du Tome 4. *On peut dire que Monsieur de Pinchesne est un des plus connus d'entre les disciples de Monsieur Ménage.*

Je demande à Mr. Baillet qui fait profession de ne rien dire de son chef dans son Livre des Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs, dans quel Auteur il a lû que j'étois un Pédan.

Ce n'a pas été dans Mr. de Balzac. Mr. de Balzac a dit de moi dans son Poëme sur Mr. Guyet, imprimé dans mon Livre Adoptif:

> *Hæc tibi pacato quæ sunt referenda Guieto;*
> MENAGI, *meliora tua referentur ab arte*
> *Cùm referes: fieret tam grato interprete Celta*
> *Carni liber: sed & illa probo Venus insidet ori.*
> *Illa Venus tingens facundas nectare voces;*
> *Aversum possit quæ conciliare* GUIATUM.

Et ailleurs:

> *Durabunt plenâ facilis quos promis ab arcâ,*
> *Romanusque lepos, Cecropiique sales.*
> *Sic jubet ille potens Genius qui fata libellis*
> *Dividit: & dulces hoc meruere joci.*

Ce n'a pas été dans Mr. des Marets. Il a dit de moi dans ses Lettres Latines,

> *Commoda quis nescit Critices, urbane* MENAGI, *&c.*
> *Fac potius versus: quod jam facis. Extra amœni*
> *Vim genii, scribens animo jucunda.*

Ce n'a pas été dans Mr. de Saumaise. Mr. de Saumaise m'a traité de *cultissimus* dans sa Dissertation sur *l'Herodes Infanticida* d'Heinsius, qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser.

Ce n'a pas été dans Mr. Bochart. Il a dit de moi dans son Livre des Colonies des Phœniciens, Livre 1. chap. 35. page 696. *Quò, in Irenico suo, nuper ita allusit, elegantissimi ingenii vir, Ægidius Menagius.*

Ce n'a pas été dans Mr. Heinsius. Il a dit de moi dans ses Poësies, *Amœnitatum promiconde,* MENAGI. MENAGI, *pater Elegantiarum.*

Ce n'a pas été dans Mr. Héraud. Il m'a traité de *vir politissimus*, & de *vir elegantissimi ingenii* dans ses Animadversions sur les Observations de Mr. de Saumaise sur le Droit Attique & Romain, Livre VI. page 436.

Ce n'a pas été dans Mr. Payen Professeur en Droit dans l'Université d'Avignon. Il a dit de moi dans son *Prodromus Justiniani*, page 365. *Ut notat vir amœnissimus Ægidius Menagius, Amœnitatum Juris capite* 33.

Ce n'a pas été dans le Pere Commire. Il a dit de moi dans sa Fable de la Folie:

Ve-

Venustioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit.

Ce n'a pas été dans Mr. l'Abbé Huet, nommé à l'Evêché de Soissons. Il a dit de moi dans ses Observations sur les Commentaires d'Origéne. *Vide Laërtium in Zenone, & in eum Observationes Ægidii Menagii, viri, omni urbanitatis, doctrinæ, & humanitatis genere florentissimi.* Et dans une Lettre en vers Latins qu'il m'a adressée:

——— ——— Pater alme leporum,
Si vacat, & veteris permittunt scripta Laërti,
Rem non dissimilem; nec longa est fabula; disce.

Ce n'a pas été dans Mr. Bruméros de Lipsic. Il a dit de moi dans son Commentaire sur la Loi Cincia, chapitre 78. *doctrinæ juxta ac morum elegantiâ præstantissimus vir* ÆGIDIUS MENAGIUS.

Ce n'a pas été dans Mr. de Mosant de Brieux. Il a dit de moi dans une de ses Epigrammes, *cultique* MENAGIUS *oris*. Et dans une autre:

Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta MENAGI,
Blandaque tam docto pollice fila moves &c.

Ce n'a pas été dans Mr. le Moine. Il a dit de moi dans ses Notes sur l'Epître de Saint Polycarpe, page 395. *Hoc non omnino probatur Menagio, bonarum & elegantiorum literarum columini maximo.*

Je prie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet m'a traité de Pédan & d'homme pêtri de vanité, je ne savois pas qu'il fût au monde.

LXXXVII.

Des Adversaires de Turnébe.

Tome 2. pag. 166. MONSIEUR BAILLET. *Le principal des Ouvrages de Turnébe, est sans doute celui des Adversaires, ou Cahiers, en trente Livres: quoi qu'on ne puisse pas dire qu'il soit achevé. Il y corrige & il y explique tant d'endroits difficiles de toutes sortes d'Auteurs Grecs & Latins, & avec tant de capacité, qu'il est difficile de dire si c'est l'esprit, ou si c'est la diligence de l'Auteur qu'on y doit le plus admirer: selon Mr. de Ste. Marthe. Et c'est ce qui a fait dire aux Allemans que c'est un Ouvrage digne de l'éternité. Néanmoins Scaliger qui savoit assez bien le prix de Turnébe, considéroit ces Adversaires comme un embryon venu avant terme: & il avoit coûtume d'appeller cet Ouvrage* l'avorton de Turnébe: *disant qu'il y reconnoissoit pourtant les traits de l'esprit du vrai Turnébe.*

MENAGE. Il est vrai que Joseph Scaliger, dans son premier Scaligérana, a fait ce Jugement des Adversaires de Turnébe. *Turnebus, vir maximus erat, doctissimusque. Cujus Adversaria abortivum fœtum soleo nuncupare: potuit enim meliùs scribere, agnoscas tamen genuinum partum Turnebi.* Et Turnébe lui-même parle des douze premiers Livres de ses Adversaires à peu près en mêmes termes. *Duodecim Adversariorum libros subitâ & repentinâ operâ confectos, & pæne, immaturo abortu, antè in lucem editos quàm satos atque conceptos:* & ce qui suit. C'est dans sa Dédicace du 2. Tome de ses Adversaires à Henri de Même. Mais dans son Segond Scaligérana page 126 (1) il en parle avantageusement en ces termes: *Les Italiens, comme Victorius & Muret, font un chapitre tout entier, en leurs diverses Leçons, d'une petite conjecture: & se moquent de Turnébe, qui a plus dans un chapitre qu'eux en tout un Livre.* Et à la page 245. *Turnebus plura habet uno libro quàm Victorius libris triginta septem.* Et j'ai souvent ouï dire à Mr. de Saumaise que ce Livre n'étoit pas assez estimé. Muret l'estimoit infiniment: comme il paroît par cet endroit du chapitre 29. du Livre XVIII. de ses Diverses Leçons: *At texam huic observationi aliam valdè dissimilem. Quidni enim mihi quoque Τυρνεβίζειν aliquando liceat? Utinam quidem verè ac seriò possem. Sed ut, qui divinas Aristotelis ac Platonis virtutes imitari non poterant, hujus gibbum, illius quoddam oris in loquendo vitium imitabantur, ut, aliquâ saltem in re, tantorum virorum similes essent: ita*

(1) Cet *il* se rapporte à Turnebe au lieu de se rapporter à Scaliger.

ita ego; quando ad illam infinitam multiplicis doctrinæ copiam quæ in Turnebo fuit, aspirare non ausim; licentiam quamdam illius in dissimilibus rebus conjungendis hoc loco imitabor.

Il me reste à remarquer, que Turnébe n'avoit pas donné le titre d'*Adversaires* à ce Livre. C'est ce que j'ai appris de cet endroit de son Epître Dédicatoire du Tome 2. à Henri de Mème: *Nam prætersquam quòd non satis liberata mendis & purgata in apertum prodierunt Adversaria, tum eum, imprudente me, ignaro, inscio, eis præscripserunt titulum, qui arrogantiâ sui & stultitiâ, me perpetuâ traduceret apud omnes ordines infamiâ: ut non tantùm meorum peccatorum, quæ illis in libris nimis multa scimus esse, culpa præstanda esset, sed etiam alienæ stultitiæ & temeritatis luenda pœna. Eum ego titulum ut legi, Deum immortalem, quàm acerbè, graviterque tuli! Ut propè animum despondi, vitæque renuntiavi! Et tamen cùm eo nomine apud tanti mali auctores conquererer, ultrò injuriam expostulabant, quòd ingratus essem in eos, à quibus laudatus & ornatus essem. Vos, inquam, istam laudem ducitis, quâ qui afficitur, turpiùs, fœdiùsque se contaminari putat, quàm ullâ censoriâ notâ. Ne multa: ita sibi in ea inscriptione belli videbantur, ut vix tandem summis precibus & observationibus impetrare potuerim, ut de libri principio tam fœda macula labesque tolleretur.* Je remarquerai ici, en passant, que ce titre d'*Adversaria* est demeuré à tous les Tomes de cet Ouvrage de Turnébe.

Je conjecture, au reste, par la Dédicace du Tome premier de ces Adversaires de Turnébe au Chancelier de l'Hôpital, & par celle du Tome second à Henri de Même, que Turnébe avoit intitulé ce Livre *Observations*. Et dans cette créance, je remarquerai ici par occasion une chose assez remarquable: qui est, que François Hotman est le premier, si on l'en croit, qui s'est servi de ce titre depuis un certain Septimius, qui vivoit avant Quintilien. Voici les termes de François Hotman; qui sont de sa Préface au Lecteur sur ses Livres *Responsionum Amicabilium: Nunc enim tempus est, omissis præfationibus, ad institutum nostrum accedere: dum tamen hoc te, Lector, si quid fortè ad causam interesse putabis, maturè admoneam, me primum omnium huic variarum rerum scriptioni, cùm Argentorati libellum quemdam edidissem,* Observationum *nomen imposuisse eum apud Quintilianum legissem, eodem nomine libros à Septimio quodam editos ac promulgatos.* L'endroit de Quintilien est au chapitre premier du Livre quatriéme de ses Institutions Oratoires.

LXXXVIII.

Du Livre du Tasse, intitulé Discorsi del Poëma Eroico. *Additions au chapitre du Tasse.*

MOnsieur Baillet, Tome 4. chapitre 1348. en parlant des Traitez de la Poësie Italienne faits par le Tasse, n'a point fait mention nommément de ses Discours du Poëme Héroïque: ce qui donne sujet de croire qu'il n'en a pas eu connoissance. Ces Discours sont très-bien faits: & ils sont d'ailleurs remplis de doctrine. Mais le Spéroné les vendiquoit. Voici comme il en parle dans une de ses Lettres au Cavalier Felicé Paciotto: *Laudo voi infinitamente di voler scrivere della Poëtica: della quale interrogato molte fiate dal Tasso, e rispondendogli io liberamente, si come soglio, egli n'à fatto un Volume, e mandato al Signor Scipio Gonzaga per cosa sua, e non mia: ma io ne chiarirò il mondo.* Et dans une autre, au même Paciotto: *Dal Signor Scipione non spero che abbiate nulla: perche a mostrar quello che si usurpa quel pazzo* (il parle du Tasse) *si aspetta ch'io mora. Ma io gli dissi nella Minerva, che tutto era mio: e senza vedere i suoi scritti, profetizai chel suo Poëma non saria scritto coll' artificio da lui notato: segno che l'arte non era sua.*

Mr. Baillet dit au même chapitre, page 130. que le P. Rapin a écrit, *qu'il y a du bas & du comique à l'excès, pour ne rien dire*

¶ 1. Il faloit dire: de Salo sur le Lac de Garde.
¶ 2. Le Bonfadio fut exécuté l'an 1551. comme l'a bien marqué le Chilini, & non pas l'an 1560. comme l'a cru M. de Thou qui s'est trompé.
¶ 3. Ceux qui ont écrit qu'il fut brûlé, & ceux qui ont écrit qu'il fut décapité ont tous deux raison

dire davantage, dans les discours tendres & galans qu'il fait tenir à quelques-uns de ses Héros: & sur tout à Olinde & à Sophronie. Ce qui m'oblige à remarquer ici: que le Tasse lui-même n'a pas approuvé cet Episode d'Olinde & de Sophronie. *Volui genio, & Principi indulgere.* C'est comme il s'en excuse dans une de ses Lettres Poëtiques.

LXXXIX.

Le Bonfadio, ômis par Mr. Baillet dans sa Liste des Poëtes d'Italie.

MOnsieur BAILLET a ômis plus de cent Poëtes célébres dans sa Liste des Poëtes d'Italie. Il a ômis entr'autres Jacopo Bonfadio (1) de Salone, près le Lac de Garde: excellent Poëte Latin & Italien. C'est ce Jacobus Bonfadius qui fut décapité à Gennes, comme Mr. de Thou l'a très-véritablement remarqué au Livre XXVI. de son Histoire, page 808. de l'édition de Genéve, en l'année 1560. (2) en ces termes; *Jacobus Bonfadius post eum* (Lælium Capilupum) *commemorandus venit: Salonæ ad Benacum natus: soluto pedestrique scribendi genere in suâ, Latinâque Linguâ clarus. Sed tantas dotes diversi mores corruperunt: ita ut, ob rem tacendam, Genuæ, cujus urbis Historiam aliquot annorum scripserat, securi percussus sit, adhuc vegetâ ætate, & infracto mentis robore, quod ad ultimum usque spiritum servavit: scriptâ sub id tempus elegantissimâ epistolâ: quâ, Socratis exemplo, animum tranquillum & intrepidum ad mortem se afferre contestabatur.* Scipioné Ammirato, dans son Ritratto du Bonfadio, a écrit qu'il fut brûlé. Voici ses termes: *Non sa che cosa sia gentilezza nelt' arte & maniera dello scriver Lettere, chi non à letto le Lettere di Jacopo Bonfadio: delle quali quella ove dipinge il lago di Garda, dallequali contrade egli dovette tirar la sua origine, è maravigliosamente bella. Dato in questo modo saggio del suo felicissimo ingegno, fù condotto da Genovesi per scriver la loro Istoria: alla quale, secondo io ò udito, avea dato nobil cominciamento. Ma trovato che egli tirava la gioventù a governo contrario di quello che allora si era indiritto, sotto colore d'impudici amori gli poser le mani addosso: e peravventura non trovatolo senza colpa, il condennarolo al fuoco. Del cattivetto; per che fosse meno scusabile; si leggono ancor rime, lequal par che rendan testimonianza di cotesta sua inclinazione. Ma comunque tutto ciò si fusse avvenuto, non si può con occhi asciutti di lagrime ricordar d'uom tale fine così doloroso & acerbo. Onde sarà bene trar questo ricordo, non dover chi che sia per qualunque suo gran merito, vanamente a se lusingando, sperar à suoi misfatti perdono, o scemamento di pena: poiche a di nostri con pari passo, e questo misero col fuoco in Genova, e'l Franco col capestro in Roma, vedemmo terminare l'infelice lor vita.* Le Cavalier Marin dans deux Madrigaux de ses Ritratti a écrit aussi que le Bonfadio fut brûlé. Voici le premier Madrigal.

Arsi, farfalla incauta, ed' infelice,
In sozzo foco di vietate voglie.
Or vergognosa e misera fenice,
Rogo d'infame arsura, ecco m'accoglie.
Ma bench' Astrea, ch'è di Natura ultrice,
Incenerisca queste immonde Spoglie,
Cener non sia però, che la bruttura
Possa lavar de la mia fama oscura.

Voici le second:

D'Omero e Marone la scrittura
Imitai pria vivendo.
Ma Troia nell' incendio, e nell' arsura
Imitai poi morendo:
Ella, preda del foco;
Io, de le fiamme gioco.
Ma diversa cagion d'arder ne diede,
Elena a l'una, a l'altro, Ganimede.

Il est vrai qu'il fut condamné à être brûlé: mais, à la sollicitation de ses amis; & particuliérement du jeune Grimaldi; son supplice fut changé: (3) & il ne fut que déca-

son. Il fut décapité & ensuite brûlé. Tout ce que ces Messieurs qui sollicitoient pour lui purent obtenir fut qu'il ne seroit point brûlé vif. C'est ce que disent assez clairement les vers de Paul Manuce citez par M. Ménage.

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.

décapité. C'est ce que nous avons appris du Poëme Latin de Paul Manuce; intitulé *Ad eos qui laborarunt pro salute Bonfadii*, imprimé dans le *Deliciæ Poëtarum Italorum*. Voici l'endroit de ce Poëme qui regarde ce changement de supplice:

Exprimitur tandem hoc invito à Judice, vivus
Ne comburatur crepitanti deditus igni.
Tum se carnifici sævo Bonfadius ultrò,
Mente Deum spectans, animo imperterritus offert.
Ille ministerjo properè functurus iniquo,
Terribilis rigidam suspendit ad alta securim.

Voici la Lettre qu'il écrivit en mourant:

Al Signor Giovanbattista Grimaldi.

Mi pesa il morire: perche non mi pare di meritar tanto: e pur m'acqueto del voler d'Iddio: e mi pesa ancora, perche moro ingrato: non potendo render segno a tanti onorati Gentiluomini che per me anno sudato & angustiato, (e massimamente a V. S.) del grato animo mio. Le rendo con l'estremo spirito grazie infinite: e le raccommando Bonfadino, mio nipote: ed al Signor Domenico Grillo, ed al Signor Cipriano Palavicino. Sepelliranno il corpo mio in San Lorenzo. E se da quel mondo di là si potrà dar qualche segno senza spavento, lo farò. Restate tutti felici.

Cette Lettre se trouve imprimée dans un Recueil de Lettres Italiennes (1), intitulé *Lettere di diversi Uomini illustri raccolte da diversi libri*, imprimé in-8. *in Treviso appresso Fabritio Zanetti*, en 1603.

XC.

De Théophile Viaud, Poëte François.

MOnsieur BAILLET, au chapitre 1428. de son Livre, a écrit que Théophile, surnommé VIAUD, étoit mort à Paris après deux ans de prison dans la Conciergerie du Palais. Théophile mourut à Paris dans l'Hôtel de Mommorency, (je l'ai ouï dire à Des-Barreaux qui le vit mourir) où Mr. de Mommorency, qui l'honoroit de sa protection, lui donna retraite quelque-tems après l'Arrêt du Parlement de Paris par lequel il fut condamné à être banni. De la sorte que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait voulu dire que Théophile mourut dans la Conciergerie du Palais de Paris.

Mr. Baillet ajoûte, que c'est particuliérement contre les accusations du Pere Garasse que Théophile a fait son Apologie: ce qui est véritable. Mais le Pere Garasse n'est pas le seul Jésuite qui ait écrit contre Théophile. Le Pere Théophile Renaud (2) l'a encore plus maltraité que le Pere Garasse. Voici comme il en parle dans son Traité *de Theophilis*, p. 229. THEOPHILUS VIAUD, *libertinorum ævi nostri, & Atheorum clancularium signifer, omnium turpitudinum reus factus est: &, quod est negationis Dei vestibulum, de negatâ animæ immortalitate est insimulatus. Cui maculæ abstergendæ, librum conscripsit* de Animæ immortalitate: *sed adeo enervem, ut videatur persuadere voluisse, revera animam rationalem esse mortalem. Opus item, cui titulus est* Parnassus Satyricus: *supra quasvis Apuleii, Luciani, Romantii à Rosa, ac similium scriptorum, Camarinas graveolentissimum, & ad juvenilis pudoris cladem, ac totius honesti exterminium, in Diaboli incude fabrefactum, hujus putentissimi ingenii fœtus est. Credo vix potest quanta mala spurciloquus iste juventuti intulerit? quà infamibus scriptionibus, quà colloquiis, & consuetudine familiari. Audire memini in arcano tribunali, serò sapientes Phryges, deplorantes sortem suam quòd Theophilo Viaudo, nequitiæ mystagogo, pietatem didicissent; & ad omnia propudia, ipsumque atheismum, essent condocefacti. Vir doctissimus Franciscus Garassus, pugil insignis, & Fidei, & sanctorum morum, contra hunc impium non una scrip-*

(1) Elle avoit paru dès l'an 1559. à Venise dans un Recueil de même titre chez Gabriel Giolito de' Ferrari. Ce qui sert à faire voir que le Boufadio ne fut pas exécuté l'an 1560.

(2) C'est *Raynaud* qu'il s'appeloit & non pas *Renaud*.

(3) Le P. Théophile Raynaud n'a pas sû ou n'a pas voulu dire la vérité. La maladie de Théophile fut longue & j'apprens de Chorier dans la Vie de Pierre de Boissat part. 1. pag. 36. que Théophile é-tant

scriptione certavit: eâque nominatim, cui titulum fecit Examen curiosæ Doctrinæ. *Nec Theophilum tantùm, sed etiam Coapostatas ejus fortissimè exagitavit. Habuit enim hic quoque suum Coapostatarum quadrigam, ut loquitur Nicetas, agens de Theophilo, Eudociæ nequitiarum administro: quem in Photio evirato omnia dissimulasse testatur: non item Sanctum Ignatium: cui propterea multa & gravia mala à Theophili affeclis repensa sunt. Nec secus obtigit Garasso à Viandi combibonibus. Periclitatus accusationis capitalis Viandus, ob impietatem, & Socraticam noxam de juventutis corruptione, præsidio excellentissimi cujusdam Magnatis,* (c'est Mr. de Mommorency) *ab humano hic tutus fuit. Sed quia Deus non irridetur, Magnas ille, paulò post majestatis reus, capite minutus est. Ejus verò cliens Viandus, nihil minus expectans, subitâ & improvisâ morte abiit in locum suum* (3)*: nullis expiatus sacramentis: magno injecto terrore omnibus qui in magisterio impietatis sub eo meruerant: ne fortè præoccupati ipsi quoque, subitaneâ & improvisâ morte in Dei manus inciderent: ultorem sensuri quem in impatientia expectantem despexerant.*

Le Pere d'Orleans de la Compagnie de Jesus, ne l'a pas non plus épargné. Voyez ce qu'il en a écrit dans la Vie du Pere Coton.

Mr. de Balzac dans une de ses Lettres à Mr. Sébastien Boutillier, Evêque d'Aire, qui est la 14. du Livre premier de ses Lettres, ne l'a pas non plus épargné. Voici comme il en parle: *si Théophile eût suivi cette maxime, il vivroit en sureté parmi les hommes, & ne seroit pas poursuivi à outrance comme la plus farouche de toutes les bêtes: mais il a mieux aimé finir par une tragédie, que d'attendre une mort qui fût inconnuë au monde, & ne faire rien que des choses ordinaires. A ce que j'apprens, & si le bruit qui court est véritable, il s'est imaginé qu'il pouvoit être ce dernier faux Prophete, dont la vieillesse de l'Eglise est menacée: & quoi qu'il soit né pauvre, & qu'il eût peu de fortune, il a été si présomtueux que de se prendre pour celui-là qui doit venir avec des armées troubler la paix des consciences, & à qui les Démons, gardent tous les trésors qui sont cachez sous la terre. Du tems qu'il se contentoit de faire des fautes purement humaines, & qu'il écrivoit avec des mains qui n'étoient pas encore coupables, je lui ai souvent montré qu'il ne faisoit pas d'excellens vers, & qu'il s'estimoit injustement un grand personnage. Mais voyant que les regles que je lui proposois pour la reformation de son stile, étoient trop sévéres, & qu'il ne pouvoit pas venir où je le voulois mener, il a jugé peut-être qu'il devoit chercher un autre chemin pour se mettre en crédit à la Cour, & que de Poëte médiocre il pouvoit devenir grand Législateur. Si bien qu'on dit par tout, qu'après avoir renversé quantité de foibles esprits, & paru long-tems au milieu d'une multitude ignorante, il a fait à la fin comme un homme qui se jetteroit dans un précipice, pour acquerir la réputation de bien sauter.* Cette Lettre est datée du 20. Sept. 1623. Théophile y a répondu par une Lettre adressée à Mr. de Balzac. Cette Lettre de Théophile mérite d'être luë. Elle est imprimée dans les derniéres Editions des Oeuvres de Théophile.

Malherbe de son côté a aussi fait mention de l'affaire criminelle de Théophile: mais avec moins de véhémence que le Pere Garasse, le Pere Théophile Renaud, & Mr. de Balzac: ou plutôt, sans véhémence. Car voici ce qu'il en a dit dans une de ses Lettres à Mr. de Racan; laquelle est du 4. Novembre 1623. *Pour Théophile, je ne saurois que vous en mander, c'est une affaire qui, selon la coutume, fit un grand bruit à sa nouveauté. Depuis il ne s'en est presque point parlé. Ce qui m'en donne plus mauvaise opinion, c'est la condition des personnes à qui il a à faire.* Il entent parler des Jésuites: & entre autres, du Pere Voisin & du Pere Garasse. *Pour moi, je pense vous avoir déja écrit, que je ne le tiens coupable de rien, que de n'avoir rien fait qui vaille au métier dont il se méloit*

tant au lit de la mort, & recevant visite de son ami Boissat lui témoigna une extreme envie de manger des anchoix. Celui-ci qui étoit ce mets fort contraire à un malade le lui refusa, & depuis s'en repentit, disant, quand l'occasion se presentoit d'en parler, que ces anchoix auroient peut-être sauvé la vie à son ami, la nature souhaitant quelquefois des choses qui toutes malsaines qu'elles paroissent lui feroient très-salutaires par la disposition particuliere où elle se trouve.

lait. S'il meurt pour cela vous ne devés point avoir de peur: on ne vous prendra pas pour un de ses complices. Quoique Malherbe n'estimât pas les vers de Théophile, Théophile ne laissoit pas d'estimer ceux de Malherbe. Voici comme il en parle dans une de ses Elégies:

* Imite qui voudra les merveilles d'autrui.
Malherbe a très-bien fait, mais il a fait pour lui.
Mille petits voleurs l'écorchent tout en vie.
Quant à moi, ces larcins ne me font point d'envie.
J'approuve que chacun écrive à sa façon.
J'aime sa renommée, & non pas sa leçon.
Ces Esprits mandians d'une veine infertile
Prennent à tout propos ou sa rime ou son stile:
Et de tant d'ornemens qu'on trouve en lui si beaux,
Joignent l'or & la soye à de vilains lambeaux,
Pour paroître aujourd'hui d'aussi mauvaise grace
Que parut autrefois la Corneille d'Horace.
Ils travaillent un mois à chercher comme à fis
Pourra s'apparier la rime de Memphis.
Ce Liban, ce Turban, & ces rivieres mornes,
Ont souvent de la peine à retrouver leurs bornes.
Cet effort tient leur sens dans la confusion,
Et n'ont jamais un rais de bonne vision.

Il en parle encore plus avantageusement dans sa Priere aux Poëtes de son tems.

Je ne fus jamais si superbe
Que d'ôter aux vers de Malherbe
Le François qu'ils nous ont appris.
Et sans malice & sans envie
J'ai toujours lu dans ses écrits
L'immortalité de sa vie.

Plût au Ciel que sa renommée. *
Fût aussi chérement aimée
De mon Prince qu'elle est de moi.
Son destin loin de la commune
Seroit toujours avec le Roi
Dedans le char de la Fortune.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Malherbe, que Théophile se mocquoit néanmoins de ces vers de Malherbe, *Cette Anne si belle, &c.* & que pour les tourner en ridicules, il en avoit ainsi parodié le premier couplet,

Ce brave Malherbe
Qu'on tient si parfait,
Donnons lui de l'herbe,
Car il a bien fait.

Mais comme Mr. Baillet l'a fort bien remarqué, Théophile pouvoit conter au nombre de ses disgraces, d'avoir vécu au même tems que Malherbe; car Malherbe l'obscurcissoit: ou plutôt, il l'effaçoit.

Je reviens à son affaire criminelle, comme je ne le tiens pas si innocent que l'a cru Malherbe, je ne le tiens pas non plus si coupable que l'ont cru le Pere Garasse & le Pere Théophile Regnaud: Messieurs du Parlement ne l'ayant condamné qu'à un bannissement. Il est au reste très-constant qu'il n'est point l'Auteur du Parnasse Satyrique. Ce Livre, comme les Priapées, est un ramas de Piéces composées par différens Auteurs: car je ne suis pas de l'avis de Mr. Guiet, qui croyoit que Domitius Marsus étoit l'unique Auteur des Priapées.

J'ai ouï dire à une personne qui avoit connu Théophile très-particuliérement, qu'il étoit l'Auteur de la Sophonisbe de Mairet; & que Mairet la lui avoit volée; & qu'il en avoit ouï réciter des vers à Théophile, comme étant ses vers. Il peut être que Théophile ût commencé une Tragédie de Sophonisbe, & que Mairet

¶ 1. Il ne l'y traite pas de savant, en termes exprès, mais il lui écrit comme à un Savant, la Lettre qu'il lui adresse supposant en lui une érudition plus que médiocre.

¶ 2. Dans le second *Scaligerana* Jean de Vassan le qualifie Procureur au Châtelet.

¶ 3. Il mourut l'an 1600. ce que nous apprenons d'une Lettre de Casaubon au Jésuite André Schott,

ret qui le voyoit familiérement (car Mairet étoit Secretaire de Mr. de Mommorency, le Patron de Théophile) ût travaillé fur fon plan; & même qu'il eût emploié quelques-uns de fes vers; mais il n'y a point d'apparence qu'il lui ait volé cette Tragédie toute entiere: dont le ftyle d'ailleurs eft très-diffemblable de celui de la Tragédie de Pyrame & Thisbé de Théophile.

Théophile, felon le Mercure François, mourut le 25. Sept. de l'année 1626. Sa maladie commença par une fievre tierce qui fe tourna en quarte par un reméde en poudre que lui donna un Chymifte.

Il étoit de Boufferes Ste. Radegonde, village fur la rive gauche du Lot: un peu au deffus d'Éguillon: ce que j'ai appris de cet endroit de fa Lettre à fon frere:

> Quelque lacs qui me foit tendu
> Par de fi fubtils adverfaires,
> Encore n'ai-je point perdu
> L'efpérance de voir Boufferes.
> Encore un coup, le Dieu du jour
> Tout devant moi fera fa Cour
> Es rives de notre héritage, &c.
> Ce font les droits que mon païs
> A mérité de ma naiffance:
> Et mon fort les auroit trahis
> Si la mort m'arrivoit en France.
> Non, non, quelque cruel complot
> Qui de la Garonne & du Lot
> Veuille éloigner ma fépulture,
> Je ne dois point en autre lieu
> Rendre mon corps à la Nature.
> Ni réfigner mon ame à Dieu.

Ce frere de Théophile étoit Maître d'Hôtel de Mr. de Monmorency.

Le Pere Garaffe Livre 1. chapitre 14. de fa Doctrine Curieufe, dit que Théophile étoit fils d'un Tavernier de village. Ce qui, felon Théophile dans fon Apologie, eft une fuppofition.

XCI.

Addition au chapitre de Mamert Patiffon, Imprimeur de Paris.

PAtiffon étoit d'Orléans, & favoit quelque chofe. Ce font les termes du Thuana. François Pithou dans fon Pithœana manufcrit, qui eft dans la Bibliotheque de Mr. Peletier Controleur Général des Finances, a auffi remarqué que Mamert Patiffon étoit d'Orléans. Le Poëte Regnier, dans fa quatriéme Satire, adreffée au Poëte Motin, a fait mention de lui en ces termes:

> Or que dès ta jeuneffe Apollon t'ait appris;
> Que Calliope même ait tracé tes écrits;
> Que le neveu d'Atlas les ait mis fous fa lyre,
> Qu'en l'antre Thefpéan on ait daigné les lire;
> Qu'ils tiennent du favoir de l'antique leçon;
> Et qu'ils foient imprimez des mains de Patiffon;
> Si quelqu'un les regarde & ne leur fert d'obstacle,
> Eftime, mon ami, que c'eft un grand miracle.

Scévole de Ste Marthe lui a adreffé des vers Latins, par lefquels il lui recommande l'édition de fes Ouvrages. Jofeph Scaliger lui a écrit la troifiéme de fes Lettres Latines, où il le traite d'homme favant (1). Cette Lettre de Scaliger, pour le marquer en paffant, eft écrite, ce qui eft remarquable, contre un certain François de l'Ifle (2), Procureur du Parlement de Paris, lequel avoit écrit en vers Latins, contre Jofeph Scaliger au fujet des endroits de Lucain qui regardent l'Aftronomie: & lequel, au jugement des connoiffeurs, lui avoit porté des bottes franches. Voyez Mornac dans fon *Feriæ Forenfes*, à l'article de *Francifcus Infulanus* page 75. Mamert Patiffon mourut avant l'année 1606. (3). Car en cette année-là Philippe Patiffon, qui, apparemment, étoit fon fils,

laquelle eft la 250. de l'édition d'Alemagne. Il y eft parlé de la mort de Patiffon arrivée deux ans auparavant, *ante biennium*. La Lettre eft du 22. Juillet 1602. ce qui fait voir qu'il mourut en 1600. & que le Patiffon dont il eft parlé dans la 227. Lettre du même Cafaubon datée du 1. Octobre 1601. n'eft autre que Philippe fils de Mamert.

fils, imprima le Recueil des vers d'Amour de Bertaud; & le Privilége pour l'édition de ce Recueil est obtenu par la veuve Mamert Patisson.

XCII.

Addition au chapitre de Nivelle.

Contius, dans sa Préface sur le Corps de Droit de Nivelle de 1576. parle de ce Corps de Droit en ces termes: *Si verò miniatæ, nigræque scripturæ mixtam jucunditatem, quæ & oculos & memoriam pascit & juvat: si chartæ minimè bibulæ bonitatem, candorem ac nitorem: si characterum multiplicem elegantiam: si emendationis denique limam, summamque fidem spectetis, fatebimini nunquam huic Corpori simile ejusdem bonitatis editum fuisse: & mecum desperabitis simile unquam editum iterum iri.*

Voici son Epitaphe: qui est dans l'Eglise St. Benoît de Paris: *Ci-devant gisent honorables personnes, Sébastien Nivelle, Marchand Libraire Juré en l'Université & Bourgeois de Paris: & Madelaine Baudeau, sa femme: qui ayant vécu ensemble l'espace de cinquante-cinq ans, sont décédez: savoir ledit Nivelle âgé de 80. ans, le 19. Novemb. 1603. & ladite Baudeau, âgée de 78.*

XCIII.

Addition au chapitre de Jean Cotta, Poëte Latin d'Italie.

Monsieur Baillet, *Jules Scaliger dit que Jean Cotta avoit composé ses Epigrammes sur le modelle de celles de Catulle, &c.*

Menage. Et Flaminius dit que les vers de ce Cotta sont encore plus doux que ceux de Catulle.

Si fas cuique sui sensus expromere cordis,
Hoc equidem dicam pace, Catulle, tuâ:
Est tua Musa quidem dulcissima: Musa videtur
Ipsa tamen Cotta dulcior esse mihi.

Mr. Baillet, au reste, n'a pas traduit avec fidélité les paroles de Jules Scaliger.

XCIV.

Addition au chapitre de Fracastor.

Quand Fracastor vint au monde, ses lévres se tenoient; à la reserve d'une petite ouverture au milieu par laquelle il prenoit de l'aliment. Un Chirurgien les lui sépara avec un rasoir. Et là-dessus Jules Scaliger a fait cette Epigramme (1):

Os Fracastorio nascenti defuit, ergo
Sedulus attentâ finxit Apollo manu.
Inde hauri, Medicusque ingens, ingensque Poeta,
Et magno facies omnia plena Deo:

Laquelle a été ainsi traduite en Italien par le Cavalier Marin:

Al Fracastor nascente
Mancò la bocca, allora il biondo Dio
Con arte diligente
Di sua man gliela fece, e gliel' aprio,
Poi di se gliel' empio.
Quinci ei divin divenne: ed egualmente
Di doppia gloria in un giunse à la meta,
E Fisico, e Poëta.

XCV.

Mr. Baillet n'a pas su l'Histoire du différent d'entre le Cavalier Marin & le Murtola.

Monsieur Baillet. *Le Murtola prétendant empêcher le Cavalier Marin, nouveau venu dans la Cour de Savoye, de s'insinuer dans les esprits, commença par faire sa Vie. C'étoit une Satyre dans laquelle il déchiroit sa réputation, & tâchoit de décrier ses vers, aussi bien que ses actions. C'est peut-être ce que l'on appelle la* Marineide, Risate, *si nous suivons le Crasso. Le Cavalier Marin fit pour lui répondre la* Murtoleide, Fischiate; *qu'il remplit d'un sel fort acre & fort picquant. De-* Tome 4. pag. 179. chapitre 1404.

forte

¶ 1. Le Cavalier Marin a jugé cette Epigramme tout au moins passable, plus indulgent en cela que M. Menage qui pag. 105. de ce Volume veut absolument que de toutes les Epigrammes de Jule Scaliger il n'y en ait pas une seule mediocrement bonne.

sorte que bien que Murtola eût fait une replique, qui selon le Ghilini & le Justiniani, n'est autre que la Marineide; qu'ils prétendent avoir été précédée de la Murtoleide, il ne laissa pas de demeurer aussi ridicule que le Marini l'avoit fait. C'est ce qui l'obligea de recourir à l'arquebuse. D'autres Auteurs Italiens donnent un autre ordre à toutes ces Piéces Satyriques. Ils disent que l'arquebuzade produisit la Murtoléide, & que Murtola s'étant sauvé à Rome au sortir de la prison, répondit de loin par la Marinéide: ce qui paroit plus vrai-semblable.

Menage. Encore une fois, Mr. Baillet n'a point lû d'originaux. Il n'a vû, ni la Murtoléide, ni la Marinéide. S'il avoit vû ces deux Ouvrages imprimez ensemble in douze à Francfort en 1626. chez Jean Beyer, il auroit appris par ce titre de la Marinéide, *la Marineide, Risposta che fa il Murtola al Marino*, & par ces vers *della Risata prima*,

Io mi rido, Marin, di quante mai
Sappi contra me far versi, o Fischiate.

Que la Murtoléide a précédé la Marinéide. Il est aussi constant que le Murtola ne publia la Marinéide qu'après le coup d'arquebuse qu'il tira au Marin. Ce qui paroit par cette Lettre du Marin au Conte Fortuniano San Vitali.

Il Murtola, ancorche si vedesse da me molto strappazzato, e beffato con tante fischiate, e si accorgesse d'esser divenuto favola e obbrobrio, non solo della Corte, ma di tutta la città, il tutto non dimeno dissimulava: e se bene in apparenza si vedeva turbato, dimostrava però una flemmatica sofferenza. Ma finalmente, essendo stato licenziato dal servizio di S. A. non à saputo più contenersi, ma per aver perduta la razione, è diventato veramente irrazionale. E persuadendosi essergli cio avvenuto per opera mia; (come s'io avessi tanto d'antorità con questo Serenissimo Prencipe che potessi fare e disfare ogni cosa) nè sapendosi levar quella impressione dalla mente, senza considerare il suo poco merito, &c. Domenica passata, che fu il primo di Febraio, vigilia della Purificazione della Santissima Vergine, giorno per me sempre memorabile, fù la strada maestra, presso la piazza publica, poco innanzi alle 24. ore, mentre

Il étoit Segretaire du Duc de Savoye.

ch'io di lui non mi guardava, mi appostò con una pistolotta, carica di cinque palle ben grosse, e di sua propria mano, molto da vicino, mi tirò alla volta della vita. Delle palle, tre ne andarono a colpire la porta d'una bottega, ch'ancora se ne vede segnata: l'altre due, mi passarono strisciando su per lo braccio sinistro, e giunsero à ferire il Braida, giovane virtuoso, ben nato, e mio parziale amico: ilquale mi era allora al lato, e veniva meco passeggiando: talche piaccia a Dio che la scampi, &c. Appena fu in piazza, che diede tra gli sbirri. E non ostante che si ritrovasse addosso (oltre la pistola) un fusetto lungo due palmi, col quale si poteva per aventura difendere, in somma fu preso: e tutto pesto dal popolo, fu condotto in prigione: dove, senza altra tortura, subito confessò e ratificò d'avermi tirato con animo deliberato d'amazzarmi: affermando, che quando avesso potuto, tutto che fusse stato sicurissimo di morire, mi averebbe dato di bel mezzo dì, quando io era in carrozza col Duca e coi Cardinali. Lodato Iddio, la cosa à riuscita in guisa ch'io la posso scrivere e raccontare. Quanto in questa cosa sento d'affanno, è da una parte il male dell' amico, ilqual mi preme in fino all' anima: parendomi che senza colpa abbia patito per me: e dall' altra, la voce che va spargendo quel furfante, per coprir la sua invidia e iscusare la sua malignità, ch'io l'abbia con Poësie ingiuriose e infamatorie offeso nell' onore delle sorelle. E Iddo sa, se mai in alcuna scrittura di quelle mie burlesche ò trappassati i termini del redicolo e della piacevolezza: parendomi questo un modo assai dolce per mortificare la sua arroganza. Nè anche tant' oltre sarei trascorso, s'egli stesso con parlamenti superbi ed odiosi, non mi avesse provocato, &c. *Desidero, che si sappia dagli amici; e specialmente dal mio Signor Stigliani, il quale à da censurmi, si trasportato dalle passione, presi di lui il sospetto che presi: poiche dopo il successo di questo fatto, ò saputo quel che prima io non sapeva, cioè, che costui avea fatte, non mica delle composizioni da burla, ma delle Pasquinate sfacciatissime, e mandatele in quà e in là. Basta egli à voluto rendermi fischiata per fischiata: poiche in effetto ancora mi fischiano l'orecchie della sparata che fece la botta; laquale parve quasi una artiglieria.*

L'Adoné du Cavalier Marin étoit origina-

ginairement dédié au Maréchal d'Ancre. C'est ce que j'ai appris de Mr. Bautru, qui en avoit vû la Dédicace; laquelle il m'a autrefois récitée.

J'ai appris de Mr. Chapelain, que le Cavalier Marin étoit le premier, ou du moins un des premiers; qui avoit introduit les trois rimes dans les Tercets des Sonnets.

Le Cavalier Marin ne se tenoit pas inférieur au Tasse. C'est ce que j'ai appris de cet endroit d'une Lettre du Cavalier Marin à Bernardo Castello: *Sia mi lecito, in confidenza, di rompere il freno della modestia, e di smoderare alquanto in arroganza. Iddio mi dotò, la sua merce, d'intelletto tale, che si sente abile à comporre Poëma non meno eccellente di quel che si abbia fatto il Tasso: e s'io dicessi che già l'ò fatto, e che lo farò comparire alla luce, riavuti ch'avrò i miei scritti, non direi forse mentita.* C'est à la page 178.

XCVI.

Addition au Chapitre de St. Amant.

SAint Amant récitoit fort bien des vers, mais il y avoit beaucoup de défauts dans ceux qu'il fésoit. Et c'est de lui dont Gombaud a voulu parler dans cette Epigramme:

Tes vers sont beaux quand tu les dis.
Mais ce n'est rien quand je les lis.
Tu ne peux pas toujours en dire.
Fais-en donc que je puisse lire.

Il étoit fils d'un Gentilhomme verrier. Et c'est de lui dont a voulu parler Mainard dans cette autre Epigramme:

Votre noblesse est mince;
Car ce n'est pas d'un Prince,
Daphnis, que vous sortez.
Gentilhomme de verre,
Si vous tombez à terre,
Adieu les qualitez.

XCVII.

Addition au chapitre de Ménandre.

AU sujet du talent qu'avoit Ménandre le Comique de bien caractériser les Personnages, Mr. Baillet peut ajoûter ces vers de Ménandre le Byzantin, dans lesquels on demande à la Vie & à Ménandre qui d'eux deux est l'original:

—— ὦ Μένανδρε, καὶ Βίε,
Πότερος ἄρ' ὑμῶν πότερον ἐμιμήσατο.

Ces vers sont citez par les Interpretes d'Hermogéne à la page 38.

XCVIII.

Plusieurs erreurs de Mr. Baillet touchant le Poëte Licentius, compatriote, parent, & disciple de St. Augustin. Mr. Baillet n'est point Janséniste.

MOnsieur BAILLET. *Je pourrois aussi ne pas ômettre Licentius, Africain d'Hippone, l'ami de St. Augustin: qui le considéroit presque comme son Maître. Il est vrai que ses Hymnes sont péries, avec quelques autres de ses Piéces. Mais il nous est resté de lui une espéce de Poëme galant & profane, des Amours de Pyrame & de Thisbé: dont le style, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas: n'ayant aucune qualité qui puisse le rendre considérable.*

MENAGE. Tout cela est faux. Lucilius.

Pergula pictorum, veri nihil, omnia ficta.

Il est faux que Licentius fût d'Hippone. Il étoit de Tagaste: car & lui & St. Augustin étoient d'un même lieu: comme il le dit lui-même dans son Poëme à St. Augustin, inséré dans la Lettre 26. de St. Augustin, qui lui est adressée.

Sed nos praterea qui ab una exsurgimus urbe, &c.
Quos domus una tulit, qui sanguine tingimur uno.

Cette Lettre qui est la 26. de l'edition des Peres Bénédictins, est la 39. de l'édition de Bâle.

Et

Et St. Augustin étoit de Tagaste. Mais il est vrai que Lilius Gyraldus a fait Licentius d'Hippone: & qu'en cela il a été suivi par Gerard Vossius & par Borrichius dans leurs Poëtes Latins, & par le Pere Briet dans son *Acutè dicta Veterum Poëtarum*. Et c'est ce qui a trompé Mr. Baillet. Le Pere Briet, pour prouver que Licentius étoit d'Hippone, & non pas de Tagaste, dit que St. Augustin l'appelle *civem suum*, & non pas *concivem*: ce qui est dit sans raison: *civis* signifiant un concitoien: & *concivis* n'étant pas un mot Latin ancien.

Il est aussi faux que St. Augustin considérât Licentius comme son Maître. C'étoit au contraire Licentius qui considéroit St. Augustin comme son Maître. Et il l'étoit en effet. Ce qui paroît par ces vers de Licentius à St. Augustin,

——— *Jacet omnis enim mea cura legendi*
Te non dante manum; & consurgere sola veretur, &c.
Ferto, Magister, opem: ac tu ne desere vires Invalidas, &c.
Sed tecum reputans tua candida verba Magister, &c.

Et par ces mots de la Lettre de St. Paulin à Romanianus, pere de Licentius: *Utinam hæc nunc Domini tuba, quâ per Augustinum intonat, filii nostri Licentii impulset auditus, &c. Tunc verè sibi summus Christi Pontifex Augustinus videbitur: quia se tunc & exanditum sentiet ab excelso, si quem tibi dignum genuit in literis, hunc sibi dignè filium pariat in Christo.* Et par ceux-ci de la Lettre du même Paulin à Licentius: *Audi ergo, fili, legem patris tui: id est, fidem Augustini: & noli repellere consilia matris tuæ: quod æquè nomen in te Augustini pietas vendicat: qui te tantillum gestavit sinu suo, & à parvulis primo lacte sapientiæ secularis imbutum, nunc etiam spiritalibus lactare & enutrire Domino gestit uberibus.* Et par ces autres: qui sont de son Elégie au même Licentius:

Tunc reminisceris frustrà patris Augustini
Contempsisse dolens veridicos monitus.

Mr. Baillet ajoûte, que les Hymnes de Licentius sont péries. Et moi je lui soûtiens que Licentius n'a jamais fait d'Hymnes. Lilius Gyraldus a trompé M. Baillet (1), en disant qu'il en avoit fait. Et il a trompé de même Vossius, Borrichius, & le Pere Briet, qui sur sa foi ont dit la même chose. Lilius Gyraldus a écrit qu'il avoit aussi fait des Lettres en vers. Il ne paroît point que Licentius ait fait d'autre Lettre en vers que le Poëme à St. Augustin dont nous avons parlé.

Mr. Baillet ajoûte encore, que de tous les Poëmes de Licentius, il ne nous est resté que celui des Amours de Pyrame & de Tisbé. Il est très-faux, sauf le respect que je dois au caractere de Mr. Baillet, que le Poëme de Pyrame & de Tisbé de Licentius existe. Il ne s'en trouve pas un seul vers. Et il ne paroît pas même que ce Poëme ait été achevé. St. Augustin n'en parle que comme d'un Poëme commencé. Il dit à Licentius dans son *de Ordine*, Livre premier, chapitre quatre: *Expugnavi ne cum Pyramo & Tisbe colloquereris.* Et au chapitre huitiéme du même Livre: *Ubi se Pyramus, & illa ejus supra semineccm, ut cantaturus es interemerint, in dolore ipso quo tuum Carmen vehementiùs inflammari decet, habes commodissimam oportunitatem.*

Ce que Mr. Baillet a écrit, que le style de ce Poëme, au jugement du Pere Briet, est assez obscur & assez bas, est donc aussi très-faux. Le Pere Briet en jugeant du style du Poëme de Licentius, a entendu parler du Poëme de Licentius adressé à St. Augustin, & inséré dans la Lettre de St. Augustin à Licentius. Il y a au reste de très-beaux vers dans ce Poëme. Celui-ci entr'autres, au sujet de Protée, est admirable (2),

Spumat aper, fluit unda, fremit leo, sibilat anguis.

Et, pour le marquer en passant, j'ai quelqu'opinion que Bucanan a visé à ce vers, en

¶ 1. Peut-être aussi est-ce Crinitus qui a trompé & Gyraldus & Baillet.

¶ 2. Ce vers n'est pas du caractére heroïque, les mots y sont rapportez les uns aux autres avec trop d'affectation. C'est un vers de Grammairien, un vers technique, Virgile n'auroit eu garde d'en faire un pareil.

en disant dans le Prologue de sa Tragédie de St. Jean Batiste,

Veteres Poëta fabulantur Protea
Quemdam fuisse, qui se in omnes verteret
Formas, nec ullis contineri vinculis
Posset: liquentes nunc in undas dum fluit:
Nunc flamma stridet, nunc ferus rugit leo,
Vires arbor, horret ursus, anguis sibilat.

Comme Mr. Baillet a donné de grandes louanges à ces Messieurs de Port-Royal qu'on appelle *Jansénistes*, & que d'un autre côté il a fort maltraité les Révérends Peres Jésuites, qui sont leurs Antagonistes, on a cru qu'il étoit Jansénisle; Et en cela on lui a fait beaucoup d'honneur. Il ne mérite pas de l'être. Ces Messieurs ont de l'érudition: & il n'en a point. Ils ont du jugement: & il n'en a point. Ils ont de la candeur: & il n'en a point. Ils écrivent correctement: & ses Livres sont tous pleins de fautes de Langue. Ils ont de l'humanité & de l'honnêteté: & Mr. Baillet est un homme sauvage, qui offense tout le monde de gayeté de cœur. Il est d'ailleurs tout-à-fait étranger dans l'histoire des Livres Anonymes de ces Messieurs, & dans celle de leurs Livres imprimez sous des noms supposez. Il dit à la page 448. de son 2. Tome qu'on attribue à Mr. Arnauld la Traduction du Livre du Sacerdoce (1), composé par St. Jean Chrysostome. Elle est de Mr. le Maître. Il dit à la page suivante, que la Traduction du IV. & du VI. Livre de l'Eneide est de Mr. de Sacy. Elle est de Mr. Dandilly. Il dit à la page 448. du même Tome, que la Traduction de l'Office du St. Sacrement, est de Mr. de Sacy, elle est de Mr. le Maître.

Mais rien ne justifie mieux que Mr. Baillet n'est point Jansénisle, que la Remarque que je viens de faire au sujet de Licentius. Car il paroît par cette Remarque que Mr. Baillet n'a jamais vu St. Augustin, qui est le Patriarche des Jansénistes.

XCVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que Desportes eut une Abbayie de dix mille écus pour ses vers, n'est pas véritable.

Monsieur BAILLET a écrit à la page 188. du Tome 1. que Desportes ut pour ses vers une Abbayie de dix mille écus (2), ce qui n'est pas véritable. Il est vrai qu'il avoit dix mille écus de rente en bénéfices: comme nous l'apprenons du Satirique Regnier, son neveu.

Or, Rapin, quant à moi je n'ai point tant d'esprit.
Je vais le grand chemin que mon oncle m'apprit:
Laissant là ces Docteurs que les Muses instruisent
En des airs tous nouveaux. Et s'ils font, comme ils disent,
De ses fautes un livre aussi gros que le sien,
Telles je les croirai quand ils auront du bien,
Et que leur belle Muse, à mordre si cuisante,
Leur donra, comme à lui, dix mille écus de rente.

Mais

¶ 1. Ces méprises touchant les Auteurs de Port-Royal ayant eté reconnuës & corrigees par Baillet, M. Menage qui a vu ces corrections pouvoit supprimer sa remarque.

¶ 2. Desportes devoit sa fortune à sa Poësie, tout le monde en convient. Elle lui avoit acquis en bénefices & autres biens trente mille livres de rente. Régnier neveu de Desportes Satire 9. dit que son Oncle avoit acquis par les vers dix mille ecus de rente. Si Mr. Baillet s'etoit contenté de dire cela, il n'y auroit eu rien a gloser, & chacun demeureroit d'accord avec lui de cette verité, mais il l'a tellement alteree en plusieurs endroits de ses livres, & a rapporte sur ce fait tant de circonstances differentes les unes des autres qu'on ne sait à quoi s'en tenir. Après avoir dit, pag. 118. du tome 1. par une note qu'il a mise en marge, que Desportes avoit gagne à faire des vers une Abbaie de dix mille écus, il semble vouloir se corriger insinuant premierement qu'il avoit entendu parler non d'une seule, mais de plusieurs Abbayies. Secondement en faisant voir que les diverses gratifications tant de Charles IX. d'Henri III. & d'Henri IV. que de l'Amiral de Joyeuse n'avoient pas peu contribue à faire ce revenu à Desportes, qui entre autres liberalitez de l'Amiral en avoit reçu pour une fois celle de dix mille écus. Ensuite de quoi pag. 150. du tom. 4. comme s'il avoit entierement oublie tout ce qu'il avoit dit auparavant, il n'a point fait de difficulte d'avancer que l'Amiral de Joyeuse pour un Sonnet, ou pour quelque autre Piéce de vers d'aussi petite importance fit present à Desportes d'un benefice de trente mille livres de rente. Ce qui a embarassé Baillet est un passage de Balzac pag. 400. du 2. tom. de l'edition in fol. où il dit; *M. l'Amiral de Joyeuse donna une Abbayie pour un Sonnet, je l'ai oui dire aussi bien que vous.* (il parle à Coorart) *La peine que prit M. Desportes à faire des vers lui acquit un loisir de dix mille ecus de rente. Mon Pere qui l'a vû m'en a assuré.* Ces deux faits si clairement separez par Dissert. Chrét. & Moral. 22. Hist. 1.

Mais ces dix mille écus de rente ne consistoient pas en une seule Abbayie. Desportes avoit trois Abbayies : celle de Tiron, celle de Bonport, & celle de Josaphat. Et avec ces trois Abbayies, il avoit une Prébende de la Sainte Chapelle de Paris.

XCIX.

Justification de ce que j'ai dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies, que sans Vénus Apollon est froid.

J'Ai dit dans l'Epitre Dédicatoire de mes Poësies : *Amatorios versus, pudicos licet, hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scripsit, quicumque versus scripsit. Et profecto sine Venere friget Apollo.* Mr. Baillet fait là-dessus une grande invective contre moi : comme si j'avois dit la plus grande impiété du monde. *Sur ce principe :* ce sont ses paroles : *il faudra conclure que Monsieur Ménage est un excellent Poëte : & qu'au contraire on n'a trouvé jusqu'ici que des Versificateurs froids & languissans dans toute la Société des Jésuites : fussent-ils des Casimirs, des Hosschius, des Mambrunus, des Wallins, des Rapins, des Commires, ou d'autres de cette force : qui bien qu'ils ayent fait des vers, n'ont pourtant pas jugé à propos d'y mesler des amourettes, ni aucun amour profane, que pour en inspirer de l'aversion, & pour en découvrir la disformité ; & qui n'ont point voulu souffrir que jamais Vénus vint échauffer leur Apollon.*

Je répons à Mr. Baillet, que ce que j'ai dit d'Apollon dans cette Epitre ne doit pas se prendre à la rigueur des termes & qu'il faut l'entendre commodément. La plupart des Maximes de Morale, la plupart des Regles de Droit, la plupart des Aphorismes d'Hippocrate, s'entendent de la sorte. Il est vrai qu'on peut réussir en vers en traitant d'autres matiéres que celles d'amour : & on peut même réussir en vers sur toute sorte de matiéres.

Mais c'est particuliérement dans les matiéres d'amour que réussissent les Poëtes.

Non hoc Calliope, non hoc mihi dictat Apollo
Ingenium nobis ipsa puella facit,

dit Properce. Liv. 2. Eleg. 1.

Si dare vis nostra vires animosque Thalia,
Et victura petis carmina, da quod amem.
Cynthia te vatem fecit, lascive Properti.
Ingenium Galli pulchra Lycoris erat.
Fama est arguti Nemesis formosa Tibulli.
Lesbia dictavit, docte Catulle, tibi.
Non me Pelignus, nec spernet Mantua vatem,
Si qua Corinna mihi, si quis Alexis erit,

dit Martial. Liv. 8. Ep. 73. Et Socrate dans le Sympose de Platon dit que l'Amour n'est pas seulement Poëte, mais qu'il fait les Poëtes : & que ceux qui ont le moins de disposition à la Poësie, deviennent Poëtes devenant amoureux. Euripide, selon le témoignage de Plutarque dans son Erotique, a dit à peu-près la même chose.

Voyez le chapitre pénultiéme de ces Remarques.

C.

par Balzac ont été confondus par Baillet qui a supposé que cette Abbayie donnée à Desportes lui avoit acquis ce loisir de dix mille écus de rente. Je sais que Baillet cite un autre endroit de Balzac qui se trouve à la pag. 590. du même tome en ces termes. *M. l'Amiral de Joyeuse donna dix mille écus à un homme que j'ai connu pour lui avoir dedié un discours de ce stile-là où il n'avoit pas oublié le zénit de la vertu, le Solstice de l'honneur, & l'apogée de la gloire, non plus que le Roi des merveilles, & la merveille des Rois.* Mais ce passage est encore moins favorable que l'autre à Baillet, & nul de tous les Auteurs qu'il appelle en garantie ne dit ni que l'Amiral de Joyeuse ait fait present pour une fois de dix mille écus à Desportes, ni qu'il lui ait donné une Abbayie, ni que cette Abbaïe valût dix mille écus de rente. M. Ménage, pag. 381. de son Livre Italien intitulé *Mescolanze*, augmente le revenu de Desportes de deux mille écus, & rapporte à son sujet un mot que je me souviens avoir lû dans une Epitre dédicatoire de Mairet au Duc d'Ossonne qui est que Desportes avoit lui seul recueilli les recompenses de tous les Poëtes ses devanciers, ses contemporains, & ses successeurs. Quelque riche au reste que fût Desportes il ne tint qu'à lui de l'être encore davantage, si l'on en doit croire l'Apostat Antoine Fusi pag. 171. de l'Epitre Apologetique qu'il a mise au devant de son Franc-archer de la vraie Eglise. *L'Abbé de Tiron, dit-il, fut plaisant en une réponse qu'il fit à Henri III. lorsqu'il refusa d'accepter de sa main un des premiers Archeveschez de ce Royaume. Le Roi s'enquerant de la raison, il dit qu'il n'auroit jamais charge d'ames. Voire, dit le Roi, & vous estes Abbé, n'avez-vous pas charge des ames de vos Moines ? Non, répondit Desportes, car ils n'en ont point.* Du Verdier pag. 958. de sa Biblioth. imprimée l'an 1585. ne donne à Desportes que cinq à 6000. écus de rente : ce qui peut avoir été vrai de ce tems-là, le revenu du Poëte n'étant pas encore aussi grand qu'il le fut depuis.

C.

Addition au chapitre d'Apollonius: qui est le 1127. page 146. du Tome 3.

MONSIEUR BAILLET. *On a d'Anciennes Scholies sur Apollonius; qui sont fort courtes, mais savantes, & utiles: qu'on croit être de Tarrhæus, de Théon, & de quelques autres.*

L'édition nouvelle que Jérémie Hotzlin en a donnée, est estimée de quelques-uns: mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de plusieurs de celles qu'on appelle de Variorum.

MENAGE. Le Scholiaste d'Apollonius est sans contestation le plus savant Scholiaste que nous ayions sur les Poëtes Grecs. Il est rempli de choses curieuses, & singulieres. Et il entre d'ailleurs très-bien dans le sens de son Auteur: Et il en explique aussi très-bien les histoires: en quoi il ne faut pas douter qu'il n'ait été secouru par le Livre des Histoires qui étoient dans Apollonius, écrit par un certain Charon, disciple d'Apollonius. Ce Scholiaste parle de ce Livre à la page 115. en ces termes Χάρων, αὐτȣ̃ τȣ̃ Ἀπολλωνίȣ γνώριμος ἐν τῷ περὶ Ἱςοριῶν τȣ̃ Ἀπολλωνίȣ.

Pour ce qui est de Jérémie Hotzlin, c'est un misérable Ecrivain. Il est tout entier dans les Ebraïsmes. Il affecte d'anciens mots qui ne sont plus en usage: & il en invente de nouveaux. Je remarquerai ici en passant, qu'il parle de Conradus Rittershusius, comme de son patron. *Conradus Rittershusius, sanctissimus ille Juris Interpres & vindex: idemque patronus olim meus, insigniter pius, & constans amicus* (1). C'est à la page 115.

Il y a à la fin de son Edition d'Apollonius des Notes de Mr. Holstein, qui sont fort judicieuses. Mr. Baillet n'en a point fait mention. Ce qui donne sujet de croire qu'il n'a jamais vu cette édition & qu'il n'en a parlé que sur le rapport d'autrui.

¶ 1. M. Ménage, qui doit cette citation à M. Bigot, a lu dans la Lettre de son ami du 17. Septemb. 1687. *animus*, quoi qu'il y eût *amicus* bien écrit. Il y a mal lu aussi Jeremie *Hotzlin* pour Jerémie Hoelzlin.

ANTI-BAILLET.

SECONDE PARTIE.

C I.

Les noms des Divinitez Payennes peuvent être emploïez dans les vers des Poëtes Chrêtiens. Plusieurs particularitez touchant Laurent Gambara.

Tome 1. page 70.

MOnsieur BAILLET. *Laurent Gambara de Bresse (qui mourut l'an 1586.) a fait un Traité Latin de la maniere de rendre la Poësie parfaite, imprimé à Rome in 4. l'année de sa mort. Il prétend faire voir dans cet Ouvrage, qu'il y a une obligation indispensable à tout Poëte, ou à tout Versificateur & Rimeur se disant Poëte, de retrancher, non seulement tout ce qui peut être mal-honnête, lascif, & libertin dans les vers, mais encore tout ce qui sent la Fable, & le culte des fausses Divinitez.*

MENAGE. Laurent Gambara n'a pas suivi ses préceptes: comme il paroît par cet endroit de son Poëme, intitulé *Leucon* (1).

Dum Venus insano Martis flagraret amore,
Optatos Mars sæpe toros, & amata revisit
Hospitia. At postquam venantem vidit Adonin
In silvis Venus ipsa, alios jam percipit ignes,
Invisumque abolere cupit de pectore Martem,
Successit nova cura Deæ. Mars turbidus altas
Strymonis incoluit ripas, Rhodopeiaque arva.
Interdum Phrygii Anchisæ non immemor, Idam
Incolit alma Venus, mollique in gramine dulcem
Inter & amplexus ducit malesana soporem;

En quoi il ne peut être blâmé. Car vouloir ôter l'amour & les Fables de la Poësie, ce seroit, pour me servir de l'expression de Pericles, vouloir ôter le printems de l'année. Je ferai voir dans un chapitre à part, qu'il n'y a jamais ů de Poëtes, à la reserve de ceux qui sont entrez jeunes dans la Religion, qui n'aient fait des vers d'amour. Et je vais faire voir ici cependant, que l'opinion de ceux qui veulent ôter les Fables des Païens à la Poësie Chrêtienne, n'est pas soutenable. C'est ce qu'a fort bien remarqué Guilielmus Cripius: en ces termes, qui sont de sa Préface sur Marulle à Franciscus Thorius: *Sed nimis imperitè mihi facere videntur homines quidam nimio plus religiosi, qui Poëtam hunc veluti impium criminantur, quòd antiquitatis studiosus, quædam quæ pugnare illis cum nostrâ religione videntur, operibus suis immiscuerit. Imprimis verò illud reprehendunt, quòd Jovem, Martem, cæterosque Veterum Deos, carminibus suis celebrârit. Sed ii sanè homines quid Poëticæ Arti propositum sit, intelligere mihi non videntur. Nec enim animadvertunt illi religiosuli, longè aliam in Poësi quàm cæteris rebus libertatem permitti: aliasque ejus leges esse: quas qui tollunt, totam Poësim eâdem operâ tollant oportet. Non veritas à Poëta, sed oblectatio exigitur:* quam

Aristote Livre 3. de sa Rhet. chap 10. ὥσπερ Περικλῆς ἔφη, τὴν νεότητα τὴν ἀπολομένην ἐν τῷ πολέμῳ, ὅτως ἠφανίσθαι τῆς πόλεως ὥσπερ εἴ τις τὸ ἔαρ ἐκ τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐξέλοι.

De l'édition de Paris 1561. chez André Véchel.

(1). La raison n'en est pas difficile; Gambara n'avoit pas encore écrit ses preceptes lors qu'il a fait son Poëme Leucon.

quam qui consequitur, probè suo munere perfunctus est. Quasi verò Marullus ita insanus, aut mentis expers fuerit, ut, aut Jovem umquam fuisse, aut Martem, crediderit? Les Peres de l'Eglise les ont emploiées dans leurs Poëmes: témoin ce vers admirable de Synesius, Evêque de Ptolémaïde, sur le portrait de sa sœur Stratonice:

Epitre 75

Τῆς χρυσῆς εἰκὼν, ἡ Κύπριδος, ἡ Στρατονίκης.

Sidonius Apollinaris, qui a été mis au nombre des Saints, a non seulement emploié dans ses vers les noms honnêtes des Dieux de la Fable, mais celui du Dieu des Jardins: comme il paroît par cet endroit, au sujet de Pétrone:

Et te Massiliensium per hortos,
Sacri stipitis, ARBITER, colonum,
Hellespontiaco parem Priapo.

Si j'avois emploié ce mot dans mes vers, que diroit de moi le dévot Mr. Baillet? J'ajoûte à Synésius & à Sidonius Apollinaris, les Sarbiofchi, les Jonins, les Vavasseurs, les Vallius, les Hosschius, les Sautels, les Lucas, les Frisons, les le Moines, les Rapins, les Commires, & les de la Ruë de la Compagnie de Jésus. Et j'ajoute à ces Religieux, un grand nombre d'Evêques de grande vertu: Vide, Altilius, Balthasar de Chastillon, Godeau, Huet, &c. A quoi l'on peut encore ajoûter, ce que Dom Mabillon a remarqué dans son *Iter Italicum*, que dans la Collection des Anciennes Inscriptions de Raphaël Fabretti, il y est fait mention d'un Tombeau d'un Chrétien, avec ces mots *DIS Manibus*; & qu'au dessus du Tombeau d'Ottavio Ferrari, Professeur de Padoüe, mort en 1684. lequel est dans l'Eglise de St. Antoine de Padoüe, on y voit l'effigie de la Renommée, & celles de Pallas & de Mercure. Mais quoi qu'il soit bienseant aux Poëtes Chrétiens d'emploier dans leurs vers les noms des Divinitez Païennes, il ne leur est pourtant pas permis d'introduire ces Divinitez dans des sujets Chrétiens, ou Juifs. C'est une matiére que j'ai traitée dans mes Observations sur Malherbe, au sujet de ce vers du Poëme des Larmes de St. Pierre, touchant les Innocens. *De ces jeunes Amours les Meres amoureuses:* & que j'ai traitée en ces termes:

Il devoit dire, De ces Anges nouveaux les Meres amoureuses, *pour ne point mêler les choses sacrées avec les profanes. Cette faute lui est commune avec beaucoup d'autres Poëtes: & particuliérement avec le fameux Heinsius, qui a introduit des Furies dans sa Tragédie* d'Hérodes Infanticida: *dont il a été repris avec raison par Mr. de Balzac dans sa Dissertation à Mr Zuilichem, & par Mr. de Saumaise dans le Livre qu'il a fait sur cette Tragédie & sur cette Dissertation, & qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser. Le Cavalier Marin a fait la même faute dans son Poëme intitulé* Strage degli Innocenti. *Jules Scaliger dans sa Poëtique accuse Sanazar d'en avoir fait une semblable dans son Poëme de l'Enfantement de la Vierge: en mettant entre les mains de la Vierge les Livres des Sibylles.* Neque prudenter posuit in Virginis manibus libros Sibyllinos: potius Isaïæ. *Mais comme plusieurs Docteurs de l'Eglise ont prétendu que divers mystéres de nôtre Religion se trouvoient marquez dans ces Livres, (j'entens parler des véritables Livres des Sibylles, & non pas des supposez) je n'estime pas que ce grand Critique soit bien fondé dans son accusation. Je suis persuadé qu'il reprend aussi sans raison le Cardinal Bembo, pour avoir usé du mot de* Heros, *en parlant de Nôtre Seigneur.* Cùm Dominum Jesum *Heroa* vocat, valdè me commovit sanè vox impia, & utroque indigna: ne arguetur quispiam Heroem è semisse Deum, ex altero semisse hominem. Non possunt monstrorum figmenta vero Deo nostro convenire; *ce mot ne signifiant autre chose en cet endroit, qu'une personne illustre & extraordinaire. Ainsi les Poëtes Chrétiens, je veux dire les Poëtes qui traitent un sujet Chrétien, peuvent sans impiété appeler le pain* Ceres, *& le vin*, Bacchus.

Je reviens de bien loin à Gambara. Il me

¶ 1. M. de Thou lui a fait plus d'honneur qu'il n'en méritoit. C'etoit un pauvre Poëte que Gambara, languissant, & sans aucun agrément ni de pensée ni d'expression. Avec une tres-mediocre connois-

me reste à remarquer à son sujet, que Mr. Baillet l'a omis dans sa Liste des Poëtes, avec plusieurs autres, dont je pourrai bien donner la liste en quelque endroit de ces Remarques. Mais peut-être que Mr. Baillet l'a omis, ne le jugeant pas digne d'avoir une place dans son Livre. Car, selon Muret, ce Poëte étoit un misérable Poëte.

Brixia, vestratis mendosa volumina Vatis,
Non sunt nostrates tergere digna nates.

Ce sont des vers de Muret, écrits de sa main à la tête de son exemplaire des Poësies de Gambara, qui est dans la Bibliothéque du Collége des Jésuites de Rome: ce qui m'a été dit par le P. Sirmond, lequel avoit vu cet exemplaire dans cette Bibliothéque. Mr. de Thou parle néanmoins de Gambara comme d'un Poëte non méprisable (1).

CII.

Ce que dit Mr. Baillet, que Malherbe a été accusé de simplicité de style, n'est pas véritable. Considération sur les vers de Mr. Chapelain.

Page 4. Tome 1. MONSIEUR BAILLET. *Chapelain se console de sa froideur & de sa langueur, voyant Malherbe accusé de simplicité.*

MENAGE. Il est très-faux que Malherbe ait été accusé par qui que ce soit de simplicité de style. Et s'il en avoit été accusé, ç'auroit été bien injustement: sa diction étant très-figurée. Pour ce qui est de Mr. Chapelain, ce n'est pas tant la froideur & la langueur que la dureté & la non-politesse qui ont fait blâmer ses vers. A l'égard de la dureté, le Tasse, qui est le Prince des Poëtes d'Italie, en a aussi été accusé: Et il s'en est excusé par ces vers,

La mia tenera jole
Duri chiama i miei carmi,
Ma che? Son duri, e pur son belli i marmi,

Et Denis d'Halicarnasse, dans son Traité de l'Elocution, dit que la dureté des mots & celle de la composition contribuent à la grandeur, je veux dire à la magnificence du discours. A l'égard de la non-politesse de Mr. Chapelain, on peut dire que la politesse dans les vers est plutôt une qualité d'une Epigramme, d'un Sonnet, d'un Madrigal, d'une Ode, d'une Elégie, ou de quelque autre petit Poëme semblable, que d'un Poëme Epique. Un Colosse poli seroit une chose ridicule. Sa beauté consiste à être bien proportionné. C'est ce qui a été judicieusement remarqué par Strabon, en ces termes: *καθάπερ γε ἐν τοῖς κολλοσσικοῖς ἔργοις ἐ τὸ καθ' ἕκαστον ἀκριβὲς ζητῦμεν, ἀλλὰ καθ' ὅλȣ προσέχομεν μᾶλλον εἰ ἔχει καλῶς τὸ ὅλον. ὅτως κἀν τύτοις ποιεῖσθαι δεῖ τὴν κρίσιν.* Denis d'Halicarnasse dans le Livre que je viens d'alléguer, a remarqué à ce même propos que la trop grande exactitude étoit contraire à la sublimité. Et Quintilien a dit au même sujet: *Curam verborum, rerum volo esse sollicitudinem. Majori animo aggredienda eloquentia est: quæ si toto corpore valet, ungues polire, & capillum reponere, non existimat ad curam suam pertinere.*

[Margin: Ὄνομα τραχὺ, μέγεθος ἐργάζεται. δυσφωνία συνθέσεως, ἐν πολλοῖς μέγεθος ποιεῖ. — Livre 1. — μικροπρέπεια, ἡ ἀκρίβεια. Livre 8. chap. 1.]

CIII.

De Robert Garnier, Poëte Tragique.

MONSIEUR BAILLET. *Mr. de Thou estime que Robert Garnier a arraché la palme à Jean de la Peruse & à Etienne Jodelle. Et il ajoûte, que c'étoit le sentiment de Ronsard: qui ne mettoit personne au-dessus de Garnier pour ce genre d'écrire.* Tom. 4. pag. 122. ch. 1340.

MENAGE. Voici l'endroit de Ronsard:

Le vieux Cothurne d'Euripide
Est en procès entre Garnier,
Et Jodelle qui le premier
Se vante d'en être le guide.
Il faut que ce procès on vuide,
Et qu'on ajuge le laurier
A qui mieux d'un docte gosier

A

noissance de la Langue Grecque il a eu la témérité d'entreprendre de copier d'après le Grec, mais il a gâte tout ce qu'il a touché, comme par exemple les Idyles de Bion & de Moschus, & sur tout les Bergeries de Longus qui ne sont pas reconnoissables de la maniere dont il les a defigurées.

A bu de l'onde Aganippide.
S'il faut éplucher de près
Le vieil artifice des Grecs,
Les vertus d'un œuvre & les vices,
Le sujet & le parler haut,
Et les mots bien choisis, il faut
Que Garnier paye les épices.

Et là-dessus Etienne Pasquier a dit: *Il dit vrai: & jamais nul des nôtres n'obtiendra requête Civile contre cet Arrêt.* C'est au livre & au chapitre septiéme de ses Recherches.

CIV.

De Mr. Rigaud.

MOnsieur BAILLET. *Nous avons de Rigaud, concernant la Critique, des Corrections & des Notes sur les Epigrammes de Martial.*

MENAGE. Ces Notes de Mr. Rigaud sur Martial sont imprimées dans le Martial de l'édition de Fédéric Morel à Paris in-folio, en 1617. & dans ses Notes sur Artémidore, imprimées en 1603. Il dit en ces Notes, page 56. au sujet d'une de ses interpretations sur un endroit de Martial: *Sed negant magistelli γωνιοβόμβυκες, qui nasum unà cum viro Martiali eripiunt, simul & Notas suggillant quas ad oram libri mei pridem mihi notabam, sed inter alias, & nescio cujus manu turbidè & oscitanter exscriptas. Porro litterati Quirites, ne cui ea res fraudi fiet, hasce tantùm, quas hic recenseo, meas esse credite: ceteras autem, suppositiitias & reiculas.*

Je remarquerai ici, en passant, que Mr. Rigaud étoit fils d'un Médecin de Paris, & que parmi les Opuscules de Passerat à la page 173. il y a une Lettre de Passerat à Mr. Rigaud où il l'avertit d'éviter dans son style les Archaïsmes trop fréquents. *Dum literas tuas, & libellum unà missum lego, animadverto te studio Plautini sermonis labi longiùs, & ad pravos antiquitatis imitatores divertere, quibus omne penus est in priscis glossematis, & omnis cura in concinnando tessellato Lucillii Opere. Blandum & pervicax malum ista κακοζηλία; à qua nisi maturè caves, stylus tibi perpetuò perierit. Sapies, si rationem ita mutabis, ut eum tibi fingas & levem & uberem; memineris que fine filo æquabili orationem non rectè contexi. Aliud est enim scribere, aliud suere centones: quod qui faciunt, vix est ut non in pervagatum morbum incidant, cui jam olim à Marone inditum nomen*, Atticæ febres.

CV.

Il n'est point vrai que Mr. de Valois le Jeune ait écrit que son frere ût empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Calomnie de Mr. Baillet contre Mr. de Valois le Jeune. Vers de Mr. Valois le Jeune contre le Livre de Mr. Baillet.

MOnsieur BAILLET. *Mr. de Valois le Jeune qui a remarqué la même chose de nos deux Peres*, (il parle du Pere Sirmond & du Pere Pétau, & des différents qu'ils avoient ensemble) *attribue à Mr. son frere Henri, la gloire de les avoir souvent raccommodez ensemble, & de les avoir empêchez d'écrire l'un contre l'autre: sur tout, au sujet du Concile de Sirmich. Ce qui n'est pas entiérement vrai: puisque Mr. Baluze a publié depuis peu deux Dissertations sur ce sujet, écrites par nos deux Péres pour se réfuter l'un l'autre.* Page 217. Tom. 2.

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune n'a rien dit de semblable. Voici ses termes: *De Sirmundo & Petavio in transcursu dicam. Cùm, ut solet doctis accidere, nonnunquam alter ab altero dissentirent: alter etiam adversus alterum scribere parati essent: Valesium, communem amicum amborum; hominem ab adulatione alienum; liberè, quæ sentiret, dixisse: & licèt utrimque traheretur, alterius probavisse sententiam, alterius nequidquam repugnantis palam damnavisse: tam sapienter denique, tam modestè ac sincerè, juvenem inter consummatos senes de re controversa; videlicet de Synodo Sirmiensi: judicavisse, ut nihilominus utrinsque usum amicitiæ retinuerit.* Ces paroles ne marquent point que Mr. de Valois l'aîné ait empêché le P. Sirmond & le P. Pétau d'écrire l'un contre l'autre au sujet du Concile de Sirmich. Ce fut par l'ordre des Supérieurs que les deux Dissertations du Pere Sirmond ne furent point imprimées de son vivant: car le Pere

re Sirmond en a fait deux. Mr. de Baluze les a fait imprimer à la fin des Opuscules de Mr. de Marca, avec celle du Pere Pétau, que le Pere Pétau avoit fait imprimer à la fin de son *Rationarium Temporum*. De la façon que Mr. Baillet s'est exprimé, il semble qu'il ait cru que Mr. Baluze n'a fait imprimer qu'une des Dissertations du P. Sirmond.

Page 253. du même Tome. Mr. BAILLET. *Mais ce flambeau n'étoit pas toujours sans fumée. Quelques-uns remarquent dans ses écrits un air un peu impérieux & chagrin, & qui fait connoître un esprit rempli de lui-même. Ce qui revient assez avec la peinture que Mr. son frere nous en fait dans sa Vie; en ces termes: Quand il avoit dit à quelqu'un la moindre chose concernant les belles Lettres, ou quelqu'autre Science, il vouloit non seulement qu'on lui en sût gré, mais même qu'on lui en témoignât des reconnoissances publiques dans les Livres qu'on imprimoit, & qu'on le fit toujours avec de grans éloges, quoi que souvent il n'eût dit qu'un mot en passant. Il s'attribuoit arrogamment tout ce qu'il avoit vû ou qui lui étoit jamais venu dans l'esprit: & il vouloit s'en rendre tellement le maître & le propriétaire, que quand il voyoit dans les écrits des autres quelques-unes de ces pensées, ou de ces mots, qu'il s'imaginoit sottement venir de lui, il se mettoit tout de bon en colere de ce qu'on ne lui en rendoit point l'hommage, & qu'on ne chantoit pas ses louanges, comme il demandoit. Sur quoi son frere le condamne, &c.*

MENAGE. Mr. de Valois le Jeune se plaint fort de Mr. Baillet, au sujet de ces mots, *Il s'attribuoit arrogamment: Il s'imaginoit sottement:* n'ayant point dit ces paroles injurieuses de son frere. Et c'est apparemment ce qui l'a excité à faire ces beaux Iambes contre Mr. Baillet:

Quis hoc potest videre, quis potest pati,
Nisi Literis infestus ac Scientiis?
Ut ille Bajulatus, ille Bajulus;
Ut Pædagogus ille cum ferula truci,
Obscurus atque indoctus; at fidens sibi,
Satyris malignis tentet inclarescere:
Nova atque vetera dente carpat livido,
Et universum rodat Auctorum genus?
Ideone Juvenis impudens & arrogans,
Elatus animi vanitate & ingeni,
Perambulabit omnium volumina,
Ut se ipse faciat singulorum judicem,
Criticumque, Censoremque, & unicum arbitrum?
Severa Curia, hoc videbis & feres?
Et hi libri legentur Urbe Regia!
Et audet aliquis hæc venena vendere!
Adeste, Musæ: vestra turbatur quies:
Vestri clientes mille luduntur modis:
Et insolenter aula vestra perrumpitur (t);
Ni fuste, vel tridentibus, hominem novum;
Hominem profanum; Monte dejicitis Sacro.

CVI.

Méprise de Mr Baillet au sujet de Charles Labbé.

MOnsieur BAILLET. *Charles Labbé écrivoit fort bien en Grec au jugement de Scaliger.* Tome 2. page 216.

MENAGE. Ces mots, *au jugement de Scaliger*, font voir que Mr. Baillet a cru que Scaliger avoit dit que Charles Labbé composoit fort bien en Grec: & Scaliger n'a entendu parler que de l'écriture de Charles Labbé. Voici ses termes, qui sont de son segond Scaligerana, page 134. *Labbæus écrit fort bien en Grec. C'est un honnête jeune home, docte, & infatigable.* Ce Charles Labbé écrivoit en effet très-bien le Grec, dont je suis un bon témoin: car il m'a laissé par son Testament son fameux Glossaire, de Philoxéne: dont le Grec étoit admirablement bien écrit. Mr. du Cange dans la Préface de ce Glossaire, a fait mention de ce légs que m'a fait ce Mr. Charles Labbé. Ce Mr. Charles Labbé, au reste, n'a jamais composé en Grec ni en vers, ni en prose. Mais comme il écrivoit très bien le Grec, il copioit volontiers pour ses grands amis, Casaubon & Scaliger. Casaubon dans ses Exercitations contre Baronius page 156. parle de lui en ces termes: *Collationem illam ante annos quinque institueram*, (la version de Josephe Ruffin, qu'il avoit confé-

sée

(t) Il faut lire, comme l'a écrit l'Auteur, *irrumpitur*, autrement il y auroit trop d'une syllabe dans ce vers.

rée avec le Grec sur le manuscrit de la Bibliothéque du Roi) *operâ adjutus doctissimi viri & amicissimi Caroli Labbæi, Jurisconsulti; quum id à nobis illustrissimus Scaliger petiisset, de editione nobilissimi Scriptoris tum cogitans.* A l'égard de Scaliger, il paroît par les Lettres que Scaliger a écrites à nôtre Mr. Labbé, que nôtre Mr. Labbé a copié pour lui un nombre infini de choses. Et de là vient qu'un Ecrivain Alleman l'a appelé *l'Amanuensis* de Scaliger, pensant qu'il fut son domestique. Dont Mr. Labbé se plaignoit: & avec raison: car il étoit de très-bonne famille. Il étoit fils de Labbé, Avocat du Roi de Bourges, Commentateur de la Coutume de Bourges.

CVII.

Fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batême de quelques Auteurs.

IL dit à la page 271. Tome 2. & à la page 463. du même Tome que Mr. Perrault, le Médecin, Traducteur de Vitruve, s'appele *Charles* (1). Il s'appele *Claude*.

Il dit à la page 58. de son Art Poëtique, que Mr. Sarasin s'appeloit *Jean Antoine*. Il s'appeloit *Jean François*.

Il dit à la page 33. Tome 4. chapitre 1245. que Lascaris s'appeloit *Jean André*. Il s'appeloit *André Jean*. C'est ainsi qu'il s'appelle lui-même à la premiere page de son Livre de la Milice des Romains. *Liber utilissimus: ex Polybii Historiis: per A. Janum, Lascarem Rhyndacenum exceptus.* Qui appeleroit Marc Antoine Muret *Antoine Marc Muret*, feroit une faute.

CVIII.

Méprise de Mr. Baillet touchant le Livre de Jean Nicolas Pascal Alidosi des Docteurs en Droit de Bologne.

MOnsieur BAILLET ne lit que les titres de la plupart des Livres. Je l'ai démontré en plusieurs endroits de ces Remarques. En voici une nouvelle démonstration. Il dit à la page 44. du segond Tome: *Jean Nicolas Paschal Alidosi composa un Recueil des Docteurs de l'Université de Bologne, qui avoient paru en Théologie, en Philosophie, en Médecine, & dans les Arts libéraux, depuis l'an 1600. jusque en 1623. Il en fit un autre à part, en Italien, contenant les Docteurs en l'un & l'autre Droit jusqu'en 1619.* Ce dernier Livre comprend les Docteurs en Droit de Bologne jusques en 1623. comme il paroît par la segonde partie de ce Livre, intitulée, *Appendice, Dichiarazione, e Correttione al Libro delli Dottori Bolognesi di Legge Canonica e Civile, per tutto li 6. d'Agosto 1623.* imprimée à la fin de la premiére, intitulée *Li Dottori Bolognesi di Legge Canonica, e Civile, dal principio di essi per tutto l'anno 1619.* Mr. Baillet n'a lû que ce premier titre.

Autre faute de Mr. Baillet, au sujet du même Livre. Mr. Baillet remarque que ce segond Livre d'Alidosi est écrit en Italien: ce qui donne sujet de croire qu'il a cru que le premier est écrit en Latin. Et il est écrit en Italien comme le segond.

CIX.

¶ 1. Baillet a reconnu de lui-même & corrigé cette faute pag. 271. du Tom. 2.

¶ 2. Le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez*, & Baillet ne se contrarie point dans la suite, puisque ce qu'il dit de cette Bibliothéque regarde bien moins sa grandeur que celle de son Catalogue qui étant conçu de la maniere que la Preface nous le propose doit être plus long assurément que tout autre Catalogue qui ait paru jusqu'ici de la plus ample Bibliotheque. A l'égard de *satis* pris pour *valdè*, si Petrone, comme Hadrien de Valois le prétent, s'en est servi dans ce sens, il s'ensuit que cet usage est plus ancien de six siecles que M. Menage ne le fait. Car M. Menage est du sentiment de ceux qui mettent Pétrone du tems de Neron, & lui-même dans ses *Origines Italiennes* au mot *assai* croit que Petrone a emploié *satis* pour *valde* prouvant de plus que Sidonius Apollinaris, qui est pourtant mort dans le cinquieme siecle, avoit souvent usé de ce mot en cette signification.

3. M. Menage avertit qu'il y a là un Gallicisme. Il devoit le specifier. Apparemment c'est au mot *rebus*, & ce qui me le fait croire c'est qu'un peu plus bas il remarque un autre Gallicisme dans ces mots. *Non enim tam rerum quam dissertationum, aut tractatuum est noster index.* Je souffrirois plutôt *rei* dans le premier passage que dans le second, parce que dans le premier ce mot est regardé comme faisant une, op-

CIX.

Fautes de la Préface Latine de Mr. Baillet.

PAge LXXI. *Ex quo enim sponsalibus Tabulis adjudicata tibi est ab Illustrissimo parente locuples satis & electa Bibliotheca.* Si le mot de *satis* a été mis en cet endroit pour le François *assez* (2), ce que dit-là Mr. Baillet est contraire à ce qu'il dit à la page suivante, que la Bibliothéque de Mr. de Lamoignon est une des plus grandes du monde: *Sapientiùs igitur quàm isti tuo nomini tuæque dignitati consultum isti, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci solent, colere sedulus institueris: si tamen illud exiguum est, in quo omnigena librorum supellex exspatiatur: cujus etiam census amplissimum totius, non Urbis modò, sed & Orbis, Bibliothecarum Catalogos longè exsuperat.* Que s'il a mis *satis* pour *valdè*, comme en ont usé les Auteurs du VII. & du VIII. siécle, ce mot en cette signification n'est pas de la belle Latinité.

Page LXIII. *Voluminum frontem & antipagmentum.*] Quelle façon de parler?

Là-même. *Thomas Hyde.*] Il l'appéle quatre lignes après, *Thomas Hydanus.*

Là-même *per pluteorum, forulorumque exigentiam*] *exigentia* est un mot tout-à-fait barbare.

Là-même: *præmissâ priùs.*] Le *præ* du mot *præmissâ* emporte le *priùs*.

Là-même. *Priorem Indicem, qui de rebus sive argumentis agit, mensium novem spatio confeceram*] Gallicisme (3).

Page LXXIII. *Quercetani, sive potius* Duchesne *Francicæ Historiæ Scriptores.*] Il falloit dire, *sive potiùs Duchesnii.*

Page LXXIV. *Majora duodecim, ut vocant,* Gubernamenta.] Il pouvoit se servir du mot de *Præfecturæ*: & dire, *majores duodecim Præfecturæ*: Gubernamenta *vulgò appellant.*

Ibidem. Narbo-Martius, pro Arecomicis Volcis.] Narbonne est *in Volcis Tectosagibus*, & non pas *in Volcis* Arecomicis.

Ibidem. Arelate, *pro* Desuviatibus.] Mr. Baillet s'est encore ici trompé. Arles est in *Salgis*, & non pas *in Desuviatibus.*

Page LXXVI. *Non enim tam rerum quàm Dissertationum, aut Tractatuum, est noster Index.*] Gallicisme.

CIX.

D'Olive, Maitresse de Joachim du Bellai.

MOnsieur BAILLET dans sa Préface sur les Poëtes, page 36. a écrit que Malherbe avoit changé le nom de Madame *Renée* en celui de *Nérée*, & du Bellay, celui de *Viole* en celui *d'Olive* (4). Ce qu'il a pris de cet endroit de mes Observations sur Malherbe: Nérée *est l'anagramme de* Renée. *Et à ce propos, je me souviens d'avoir oui dire; mais je ne me souviens point à qui; que cette Nérée dont parle ici Malherbe, étoit une Dame de Provence, qui avoit nom* Renée. *Ce nom en effet est fort commun en Provence à cause de René Roi de Sicile qui étoit Comte de Provence. Les Poëtes déguisent d'ordinaire sous des anagrammes les véritables noms de leurs Maitresses. Ainsi du Bellai, par un renversement de Lettres, a appelé sa Maitresse* Olive, *qui avoit nom* Viole. *J'ai sû cette particularité de Mr. Guiet, qui l'avoit apprise d'un ami de du Bellay.* Marcassus dans ses Commentaires sur Ronsard, dit

Pourquoi ce mot de Madame?

Sur le Fragment Aux Ombres de Damon.

opposition aux personnes, ou aux noms des personnes, dans lequel sens *res* se trouve emploie par les bons Auteurs Latins; mais dans le second passage *res* opposé à *dissertatio* auroit plus de peine à se sauver. Il a falu pourtant avoir de bons yeux pour reconnoitre ces petites fautes, & pour moi je me serois plutôt apperçu de celle ci: *De novo me quam primum accingam.* On ne dit pas en Latin *de novo* comme *de integro.*

¶ 4. Jaque Grevin semble faire allusion au mot *Viole* qui étoit le véritable nom de cette fille dans cet endroit de son Ode pour le tombeau de du Bellay.

Je bastis dans ce platfond,
Les deux croupes du haut mont,
Dont il print jadis sa force,
Puis je fais à demi-bosse,
Un corps qui se convertit,
Déja petit à petit,
En un Cygne qui s'égaie,
Voyant sa céleste voye,
Et qui ja semble imiter,
Celui-là que Jupiter,
Mit dans la plaine étoilée,
Témoin d'une Violée.

dit aussi que cette Olive de Joachim du Bellai s'appeloit *Viole*. Mr. Guiet m'a dit de plus, que cette fille du nom de *Viole* étoit parante de Guillaume Viole, Evêque de Paris: ce que je ne croi pas: l'Olive de Joachin du Bellay étant Angevine, comme il paroît par plusieurs endroits des Sonnets de l'Olive. Voyés Sonnet 3. 60. 62. 75. 83.

Je remarquerai ici par occasion, que Joachin du Bellay appela *Olivette*, du nom de sa Maitresse, la fleur qu'on appele en quelques Provinces *la fleur de Nôtre Dame*. Ronsard, dans son Poëme intitulé *Le Voyage de Tours, ou les Amoureux*; imprimé dans les Amours de Marie, Livre 2.

> Je meurs, tu me feras dépecer ce bouquet
> (Que j'ai cueilli pour toi) de thym & de muguet;
> Et de la rouge fleur qu'on nomme *Cassandrette*;
> Et de la blanche fleur qu'on appelle *Olivette*:
> A qui Bellot donna & la Vie & le nom;
> Et de celle qui prend de ton nom le surnom.

Belleau, dans sa Note sur ce vers,

Cassandre. Et de la rouge fleur qu'on nomme *Cassandrette*:

Notre Auteur, pour donner louange immortelle à sa premiere Maitresse, ne l'a pas seulement par ses vers célébrée, mais aussi il a nommé du nom d'elle, une belle fleur rouge, qui communement s'appelle de la gantelée. *Du Bellay a fait le semblable: nommant une fleur blanche; qu'auparavant on souloit appeler* la fleur de Notre Dame (*qui vient au mois de Février*) Olivette, *du nom de s'amie* Olive. *Il dit ainsi*, (il parle d'Antoine de Baïf) *avoir nommé du nom de sa Francine une belle fleur, qui maintenant s'appelle* Francinette; *auparavant appelée du nom Grec* Anémone, *ou* Coquerets. Francine étoit la Maitresse d'Antoine de Baïf. Il paroît par ce Poëme de Ronsard, que Baïf devint amoureux de cette Francine sur les rives du Clain: c'est-à-dire, à Poitiers, selon l'interprétation de Belleau.

CX.

La Pléiade des Poëtes François.

Monsieur Baillet. *Baif étoit de la célébre Pléiade des Poëtes François qui vivoient sous Charles IX. Et elle avoit été imaginée par Ronsard, à l'imitation de celles des Poëtes Grecs dont nous avons parlé. Les six autres étoient, Jean Dorat; Etienne Jodelle; Joachim du Bellay; Remi Belleau; Ronsard, lui-même; & Pontus de Thiard.* Tome 4. page 124.

Menage. Guillaume Colletet, qui avoit écrit les Vies de nos Poëtes François, m'a dit souvent que ces sept Poëtes que Mr. Baillet vient de nommer, composoient la Pléïade des Poëtes de France du tems de Ronsard. Mais Richelet, le Commentateur de Ronsard, (1) en parle autrement dans sa Note sur cet endroit de l'Ode xv. du Livre v. des Odes de Ronsard:

> Fai-moi venir Daurat ici:
> Fais y venir Jodelle aussi:
> Et toute la Musine troupe.

Voici ses termes: La Musine Troupe. *L'excellente Pléïade des Esprits de son tems: d'Aurat, du Bellay, Belleau, Baïf, Jodelle, Scévole de Sainte Marthe, Muret: & notre Poëte, par dessus tous.* Mais en les contant de la sorte, il y a huit Poëtes: & la Pléïade ne peut être que de sept.

Mr. Baillet a fait à sa fantaisie une Pléïade des Poëtes Latins de France de ce tems. C'est dans le chapitre sur Mr. Petit: où il dit:

Mr. Petit est un des sept illustres Poëtes Latins qui vivent aujourd'hui dans Paris, & dont on se met en tête de vouloir faire une nouvelle Pléïade, depuis qu'on a vu éclipser, ou disparoître, celle d'Alexandre VII. (dite la Romaine) par la mort de Mr. Fa-

¶ 1. Richelet se trompe. Muret ni Scévole de Sainte Marthe n'étoient point de la Pleiade de Ronsard. Elle étoit composée des Poëtes que Baillet a nommez, & qui sont les mêmes que nomme Claude Binet dans la Vie de Ronsard.

¶ 2. Il en faisoit peu, mais il en faisoit, & l'on en trouve de sa façon dans le Recueil de ses Oeuvres. On pouvoit remarquer ici contre Baillet que ni la premiére Pleïade Parisienne n'a été composée de Poëtes purement François, ni la seconde de

Favoriti & de Mr. de Furstemberg Evêque de Munster. Cette Constellation Poëtique s'appelle la Pléiade Parisienne. Elle est composée de trois Jésuites, savoir, le Pere Rapin, le Pere Commire & le Pere de la Rue; d'un Chanoine Régulier Mr. de Santeuil de St. Victor; d'un Abbé séculier, Mr. Ménage; & de deux Laïques, Mr. du Périer, Gentilhomme, & Mr. Petit, Médecin. C'est la segonde qu'on ait vû former à Paris. Et elle différe de la premiére; qui étoit de l'invention de Ronsard, & qui parut au siécle passé, en ce qu'elle n'est que des Poëtes Latins, tous vivans: au lieu que l'autre n'étoit que des Poëtes François.

Il n'est pas vrai que la Pléïade que Mr. Baillet attribue à Ronsard, ne fût que de Poëtes François: (c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *des Poëtes François*). Daurat, qui en étoit le Chef, ne fesoit point de vers François (2). Et d'un autre côté, il n'est point vrai non plus qu'on ait fait cette segonde Pléïade Parisienne dont parle Mr. Baillet. Mr. Baillet n'a nommé ces Poëtes qui la composent, que pour dire du mal d'un d'eux, en disant qu'il y en avoit un qui écrivoit avec obscurité. Je voudrois bien que ce fût de moi dont il eût voulu parler.

Je reviens à la Pléïade de Richelet. Muret & Ste Marthe étoient très-dignes d'être de la Pléïade de Ronsard: & beaucoup plus dignes que Baïf & Jodelle. Cependant, ils n'en étoient point. A l'égard de Muret, je croi que Richelet l'en a mis, parce qu'il étoit de la débauche d'Arcueuil. Voyez Binet dans la Vie de Ronsard, & Scaliger dans le *Confutatio Fabulæ Burdonum*.

J'ai remarqué dans mes Observations sur Laërce, que la plupart des Poëtes de la Pléïade Grecque, ne sont presque pas connus.

CXI.

Des vers François mesurés.

Tome 4. page 124. MOnsieur BAILLET. *Antoine Baïf ne voulut pas même se contenter des vers rimez comme les autres: Il tâcha aussi d'en introduire de mesurez à la mode des anciens Grecs & Romains. Et dans le dessein de faire mieux réussir la chose, il avoit établi dans sa maison de plaisir qu'il avoit à un des Fauxbourgs de Paris, une Académie de Beaux Esprits: & particuliérement de Musiciens, pour prendre plus sûrement la mesure, les nombres, & la cadance du vers François sans rime.*

MENAGE. Etienne Pasquier Livre VII. de ses Recherches chapitre 12. réfute l'opinion de ceux qui ont cru qu'Antoine Baïf a été l'Inventeur des vers François mesurés: prétendant que cela est dû à Jodelle. *Le premier*, dit-il, *qui l'entreprit, fut Etienne Jodelle: en ce Distique qu'il mit en l'an 1553. sur les Oeuvres Poëtiques d'Olivier de Magny.*

Phœbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flame, de fleurs.

Voila le premier coup d'essai qui fut fait en vers rapportez, &c. Ces deux vers ayant couru par les bouches de plusieurs personnes d'honneur, le Comte Dalsinois en l'an 1555. voulut honorer la segonde impression de mon Monophile de quelques vers hendécasyllabes, &c. Quelques années après, devisant avec Ramus; personnage de singuliere recommendation, mais aussi grandement desireux de nouveautez; il me somma d'en faire un autre essai de plus longue haleine que les deux précédans. Pour lui complaire, je fis en l'an 1556. cette Elégie en vers hexamétres & pentametres, &c. neuf ou dix ans après, Jean Antoine de Baïf, marri que les Amours qu'il avoit premiérement composez en faveur de sa Méline, puis de Francine, ne lui succédoient envers le peuple de telle façon qu'il desiroit, fit vœu de ne faire de là en avant que des vers mesurez: ainsi appelons-nous ceux auxquels nous voulons représanter les Grecs & Latins: Toutefois en ce sujet, si mauvais parrain, que non seulement il ne fut suivi d'aucun: mais (Nicolas Denisot.)

de Poëtes purement Latins. Dans la premiére, outre Dorat, dont il a été parlé, du Bellay, & Baïf nous ont laissé un volume de leurs Poësies Latines. Dorat même & Baïf faisoient aussi des vers Grecs. Dans la seconde Pleïade M. Ménage & M. du Périer ne sont pas des Poëtes purement Latins, & même M. du Périer n'étoit presque plus sur la fin que Poëte François.

mais au contraire découragea un chacun de s'y employer: d'autant que tout ce qu'il en fit, étoit tant dépourvu de cette naïveté qui doit accompagner nos Oeuvres, qu'aussi-tôt que cette sienne Poësie vit la lumiere, elle mourut comme un avorton. Mais la réfutation de Pasquier a été réfutée par Mornac dans son *Feriæ Forenses* au chapitre d'Antoine de Baïf: ayant mis cette Note, *Contrarium scripsit Pasquerius, l. 7. c. 12. Originum Gallicarum: sed frustrà*, à la marge de ces vers,

Tentavit anxiè eruditus Baïfius
Pedem ad Latinum arctare rythmos Gallicos.
Iteravit hoc ipsum Rapinus cultior;
Illicii & Aonii pater, Passertius.
Quasique in eo Gallis, quod ipsa ex Græcia
Olim Quiritibus liceat, hocce patrius
Vetat Genius, ipsaque Minerva Gallica.

Scévole de Ste. Marthe donne aussi la gloire de cette invention à Antoine de Baïf, non seulement dans l'Eloge qu'il a fait de lui, mais dans une Ode qu'il lui a adressée. Voici l'endroit de l'Eloge: *Vernaculum sermonem tanti fecit, ut non contentus illis similiter desinentibus, quos hactenus nostri homines coluerunt, experiri praterea voluerit, num ad veterum Græcorum & Latinorum numeros carmina Gallicè fingi possent. Rem profectò pulcerrimam, & omnium applausu dignissimam, si ex se, non ex inveterata hominum opinione, penderetur.* Voici l'endroit de l'Ode:

Vitis repertor Evhyjus: frugum Ceres,
Oliva, Athenarum Dea.
Vina offeruntur Evhyo, farra Cereri:
Oliva, Athenarum Dea,
Ita numerorum Gallicorum principem,
Et artis repertorem nova
Ne fas putarim te nisi primum omnium
Numeris salutem Gallicis.

Il me reste à remarquer ici; ce que j'ai déja remarqué dans mes Remarques sur la Vie de Pierre Ayrault, page 197. que Léon Batiste Alberti, Architecte Florentin, a été l'inventeur en Italie de ces sortes de vers, selon le témoignage du Vasare dans la Vie de ce Léon Batiste Alberti (1). François Pithou dit dans le Pithoeana, qu'Antoine de Baïf étoit un fou.

CXII.

Quelques particularitez curieuses touchant Marot.

MOnsieur BAILLET dit que Marot excelloit particuliérement dans l'art de faire des Epigrammes. Il n'excelloit pas moins à faire des Epîtres: ce que Mr. Baillet a oublié de remarquer. Celle qui a pour titre, *Au Roi, pour avoir été dérobé*, & cette autre qui est intitulée, *Au Roi, pour le délivrer de prison*, sont merveilleuses. Je remarquerai ici en passant que le Roi déféra à cette derniere Epître, comme il paroit par cet Extrait du Regître secret de la Cour des Aides de Paris, commenceant en 1527. & finissant en 1554. côté B. Page 61. Tome 4.

Lundi 14. jour de Novembre 1527. présens Louis Picot, Chevalier, Premier Président, Mre. François de Mareillac, second Président; Benoit Larcher, & Clériadus de la Roziére, Conseillers.

Ce jour, par l'Ecuier Castillon ont été présentées à la Cour les Lettres missives du Roi: dont la teneur s'ensuit:

Nos amez & féaux: Nous avons été avertis de l'Emprisonnement de nôtre cher & bien amé Valet de Chambre ordinaire Clement Marot: & duement informés de la cause dudit emprisonnement: qui est pour raison de recousse de certains prisonniers. Et pour ce qu'il a satisfait à sa partie, & qu'il n'est tenu que pour nôtre droit, à cette cause, nous voulons, vous mandons, & très-expressement enjoignons, que toutes excusations cessantes, ayés à délivrer & mettre hors des prisons. Si n'y faites fautes. Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le 1. Novembre. Signé FRANÇOIS.

Et au dessous, Robertet. *Et au dos & superscription*, à nos amez & féaux les Généraux Conseillers sur le fait de la Justice de nos Aides à Paris.

Après

(1) Quelque cinquante ans après on fait que le Tolomei & ses disciples firent ce qu'ils purent pour établir cette maniere de vers parmi les Italiens, mais inutilement.

Après la lecture desquelles, la Cour a fait responſe audit Caſtillon, que onie la Partie & les Gens du Roi, elle obéiroit au vouloir & bon plaiſir du Roi: a commis & deputé Mr. Benoît Larcher & Cleriadus de la Roſiére, Conſeillers dudit Seigneur, pour interroger ledit Marot: pour en faire leur rapport le lendemain.

Mardi 5. Novembre 1527.

La Cour, après avoir vû les Charges & Informations à l'encontre dudit Marot: les Interrogatoires & Confeſſions: les Concluſions du Procureur Général du Roi: & onie la Partie Civile: a élargi par tout quonques ledit Marot: en faiſant les ſoumiſſions, & éliſant domicile en la maniere accoûtumée.

Scaliger a remarqué dans ſon Segond Scaligerana, que Marot avoit un merveilleux talent pour la traduction.

J'oubliois à remarquer, que ce qu'a écrit Mr. Baillet au chapitre de Theodore de Beze, que Marot a traduit les 50. premiers Pſeaumes, n'eſt pas véritable. Les 50. Pſeaumes que Marot a traduits, ſont des Pſeaumes choiſis.

CXIII.

Remarques ſur le chapitre d'Ariſtophane Ignorance de Mr. Baillet dans ſon Métier de Bibliothécaire. Liſte des Editions d'Ariſtophane.

MOnſieur BAILLET, tome 3. page 135. dit qu'il n'eſt pas vraiſemblable que l'Epigramme Grecque ſur Ariſtophane, attribuée par Mlle. le Févre à Platon, ſoit de Platon. Voici l'Epigramme:

> Αἱ χάριτες, τέμενός τι λαϐεῖν; ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
> Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους:

Laquelle a été ainſi traduite par le Pere Vavaſſeur:

> *Trina ſibi æternum quærebat gratia templum.*
> *Unius invenit pectus Ariſtophanis.*

Je demande à Mr. Baillet quelle raiſon il a de croire que cette Epigramme ne ſoit pas de Platon. Elle eſt très-digne de Platon: & Platon d'ailleurs eſtimoit beaucoup les Comédies d'Ariſtophane. Et Olympiodore & Thomas Magiſter diſent affirmativement qu'elle eſt de Platon. Voici l'endroit d'Olympiodore: qui eſt de la Vie de Platon, publiée depuis peu par Emeri Caſaubon dans ſes Notes ſur Laërce: ἔχαιρε δὲ πάνυ καὶ Ἀριστοφάνει τῷ Κωμικῷ, καὶ Σώφρονι παρ' ὧν μίμησιν τῶν προσώπων ἐν τοῖς Διαλόγοις ὠφελήθη. λέγεται δὲ οὕτως αὐτοῖς χαίρειν, ὥστε καὶ ἡνίκα ἐτελεύτησεν, εὑρεθῆναι ἐν τῇ κλίνῃ αὐτοῦ Ἀριστοφάνην καὶ Σώφρονα, καὶ ἐπίγραμμα δὲ τοιοῦτον εἰς Ἀριστοφάνην πεποίηκεν,

> Αἱ χάριτες, τέμενός τι λαϐεῖν, τόπερ οὐχὶ πεσεῖται,
> Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Voici celui de Thomas Magiſter: qui eſt de ſon abregé de la Vie de Platon: ἀποθανόντα δὲ, οὕτω Πλάτων ἐτίμησεν ἐν ἐπιγράμματι ἡρωελεγείῳ,

> Αἱ Χάριτες, τέμενός τι λαϐεῖν, ὅπερ οὐχὶ πεσεῖται,
> Ζητοῦσαι, ψυχὴν εὗρον Ἀριστοφάνους.

Et c'eſt, ſans doute, ſur ces témoignages que Lilius Gyraldus & Joſeph Scaliger ont attribué cette Epigramme à Platon.

Mr. BAILLET. *Pour ce qui regarde les éditions des Comédies d'Ariſtophane, pluſieurs témoignent faire cas de celle de Leyde: qui parut chez Jean Maire avec les Commentaires de Scaliger, & des autres. Mais Mr. Colomiés prétend qu'on n'a point encore donné d'édition de ce Poëte qui ſoit parfaitement bonne. Il eſtime que la moins mauvaiſe eſt celle qui parut Grecque & Latine in folio à Genéve l'an 1608. avec les Scholies Grecques de Marc Muſure, & les Notes de Florent Chrétien, & des autres. Cependant nous avons vû ailleurs que cette édition avoit été fort décriée par Claude Chrétien, fils de Florent, à cauſe de l'infidélité que ceux de Genéve y ont commiſe.*

MENAGE. Nôtre Bibliothécaire eſt mal informé des Editions d'Ariſtophane. Scaliger n'a point fait de Commentaires ſur Ariſtophane; & dans l'Edition de l'Ariſtophane de Leyde il n'y a aucuns Commentaires: & les Scholies Grecques que nous avons ſur ce Poëte, ne ſont point

 de

de Musure: & la meilleure des éditions de ce Poëte, c'est celle d'Amsterdam. Voici l'histoire des éditions d'Aristophane.

En 1498. Alde Manuce, Romain, mais Imprimeur de Venise, imprima à Venise in folio neuf Comédies d'Aristophane, avec des Scholies Grecques sur ces Comédies recueillies de différens Manuscrits par Musure, Candiot, homme docte, & qui fut depuis Archevêque de Malvoisie. En ce tems-là Aristophane n'avoit point encore été imprimé. Alde Manuce dédia cette édition à un certain Daniel Clarius, Parmesan, Professeur en Lettres Humaines à Raguse. Il dit nettement dans sa Dédicace; que les Scholies Grecques sur Aristophane sont anciennes. *Accipe igitur novem Aristophanis Fabulas; nam decimam, Lysistraten, ideo prætermisimus, quia vix dimidiata haberi à nobis potuit. Sint satis hæ novem: cum optimis, & antiquis, ut vides, Commentariis.* Cette Dédicace est suivie d'une Préface Grecque de Musure: qui est tout ce que ce savant homme a fait de son chef sur Aristophane. Ensuite de cette Préface, il y a une Epigramme Grecque de Scipion Cartéromaque, de Pistoie. C'est ce *Scipio Carteromachus* Auteur du Discours à la louange de la Langue Grecque, dédié à Daniel Rénieri, Noble Vénitien, que Henri Etienne a fait imprimer à la tête de son Trésor de la Langue Grecque. Et ensuite de cette Epigramme, il y a un Extrait de l'Enchiridion d'Héphæstion, & un autre, de Démétrius Triclinius, touchant les différens genres de vers: & un autre, de Platonius, touchant la difference des Comédies & celle des Caractéres. Et ensuite, la Vie d'Aristophane par un Anonyme; & un abregé de Vie du même Poëte, par Thomas Magister: & plusieurs argumens du Plutus; faits en prose par un Anonyme: & un en vers, fait par Aristophane le Grammairien: & la Liste des noms des anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies. Tout cela est en Grec. Les Argumens en vers Grecs sur les autres Comédies, sont apparemment du même Aristophane le Grammairien.

En 1515. Bernard Junta fit imprimer *in octavo* à Florence chez Philippe Junta les IX. Comédies d'Aristophane: qu'il dédia à Francesco Accolto (1), nommé à l'Evêché d'Ancone. Il dit dans l'Epître Dédicatoire qu'il avoit dessein d'y ajouter la dixiéme & l'onziéme; mais que ceux qui les lui avoient promises lui avoient manqué de parole.

En 1525. les Héritiers de Philippe Junta (2), imprimerent *in quarto*, dans la même Ville de Florence l'Aristophane d'Alde: revû soigneusement par Antonius Fracinus, de Varchi près Florence: auquel on ajoûta quelques Scholies, & un Indice des choses contenues dans le Livre. Antonius Fracinus a dédié cet Ouvrage à Benoît Accolta, Archevêque de Ravenne. Il lui dit dans l'Epître Dédicatoire, qu'il a ajouté environ 60. vers dans la Comédie de la Paix qui manquoient dans l'édition d'Alde, & qu'il a été dirigé dans son Ouvrage par Arsenius, Candiot, Archevêque de Malvoisie. Cette édition est fort belle.

En 1528. Pierre Vidouve, de Verneuil, imprima à Paris in-4. IX. Comédies d'Aristophane. Il est dit à la fin du Livre, que ce Livre a été imprimé aux dépens de Gilles de Gourmont, & par le conseil & les soins de Jean Cheradame, & par le labeur & la dexterité de Pierre Vidouve. *ἐτυπώθη ἐν Λευκετίᾳ Παῤῥησίων, ἀναλώμασιν Ἐγιδίȣ Γορμοντίȣ, διὰ παραινέσεως καὶ ἐπιμελείας Ἰωάννȣ Χεραδάμȣ πόνῳ δὲ καὶ δεξιότητι* Πέτρȣ Ὀυιδȣαίȣ, *ἔτει*, &c. Devant

¶ 1. Il y a Accolta à la page suivante. Il faut Accolti par tout.

¶ 2. Il faloit dire *Giunti*, car *Junta* c'est le nom Latin. Mais avant que de passer à l'an 1525. il étoit bon d'observer que Nevizan à la fin du 1. Livre de sa *Forest nuptiale* rapporte qu'Alciat lui avoit mandé d'Avignon avoir traduit de Grec en Latin les Nuées d'Aristophane *servatâ carminis lege*. Or Alciat enseigna le Droit à Avignon depuis 1518. jusqu'au commencement de 1521. qu'il retourna à Milan.

¶ 3. Il faut lire Gilles de Gourmont. Il étoit frére de Robert & de Jean, mais c'est Gilles qui s'est qualifié Imprimeur en Grec dès l'an 1507. Comme l'inscription ordinaire qui est à la fin de ses éditions le justifie. Elle est rapportée par Naudé pag. 304. & 305. de son Addition à l'Histoire de Louïs XI. & un peu moins correctement par le Sr. de la Caille pag. 80. de son Hist. de l'Imprimerie.

¶ 4. C'étoit ici le lieu de remarquer qu'en 1531. Thomas Venatorius Aleman fit imprimer à Nuremberg in-4. le Plutus d'Aristophane avec sa version en vers Latins à côté du Grec. *Aristophanis Plutum* (dit Gesner. f. 618. B. de sa Bibl.) *Comœdiam facetissimam Latinis versibus reddidit Petreius excudit Norimbergæ 1531. in-4. Græcè & Latinè è regione chartis 13.*

¶ 5. Im-

vant chaque Comédie, il y a des Epitres Dédicatoires en Grec de ce Jean Chéradame. La premiere Comédie est dediée à Jean le Clerc Ambassadeur en Angleterre: la seconde, à Thomas Vinter: la troisiéme à Pierre Danés: la quatriéme à Jean Viole: la cinquiéme, à Jean Tartasse: la sixiéme, à Jean Lapithe: la septiéme, à Jean Beraut: Ce Jean Beraut étoit un homme savant: la huitiéme, au célébre Médecin Jean Ruellius: & la neuviéme, à un Guillaume Cuinus. Les armes de ce Jean (3) de Gourmont sont gravées en plusieurs endroits de ce Livre: ce qui montre qu'il étoit, quoi que Libraire, homme de condition. Je remarquerai ici, par occasion, que selon son témoignage il fut le premier qui fit imprimer à Paris des Livres Grecs.

En 1532. (4) André Cratander & Jean Bébélius, Imprimeurs de Francfort (5), imprimerent à Francfort in-4. les neuf Comédies Grecques d'Aristophane dont il a été parlé. Et ils ajouterent à cette édition deux Comédies de ce Poëte, non encore imprimées: qui sont, les Femmes Sacrifiantes à Cerès, & la Lysistrate. Dans cette édition; qui est aussi toute Grecque; il y a une Préface Latine de Simon Grynæus.

En 1538. Andreas Divus, de *Capo d'Istria*, fit imprimer à Venise in-8. chez Jaque de Bourfranc, de Pavie, la Traduction Latine en prose des onze Comédies d'Aristophane: qu'il dédia au Cardinal Alexandre Farnése. Cette Traduction est pleine d'ignorances, & pour le Grec, & pour le Latin.

En la même année 1538. Barthelemi Zanetti imprima à Venise in-8. en Grec les onze Comédies d'Aristophane.

En 1544. Pierre Brubachius rimprima in-8. l'Aristophane de Francfort de 1532. avec la Préface de Grynæus. Il y ajoûta la Vie d'Aristophane de l'Anonyme Grec: la Liste des noms des Anciens Comiques, avec le nombre de leurs Comédies: & le Discours touchant la Comédie; duquel il a été parlé.

En 1547. (6) Sigismond Gélénius, de Bohéme, disciple de Musure, fit imprimer à Bâle, par Froben, les onze Comédies d'Aristophane, avec les Scholies Grecques anciennes, tant de l'édition de Venise que de celle de Florence, sur les neuf premieres Comédies: car il ne s'en trouve point sur la dixiéme & sur l'onziéme. Ces deux dernieres Comédies sont plus correctes dans cette édition que dans celles de Francfort.

En 1549. Charles Girard (7), de Bourges, Docteur Régent en Droit dans l'Université de Bourges, fit imprimer à Paris in-4. par Chrétien Véchel le Plutus d'Aristophane, avec une Traduction en prose Latine *è regione* du texte & un gros Commentaire sur le texte Grec. Cet Ouvrage est dédié à Janne Reine de Navarre, fille de Marguerite, aussi Reine de Navarre.

En 1557. (8) on imprima in-4. à Utrecht le Plutus, les Nuées, & les Chevaliers d'Aristophane, avec la version Latine de Lambertus Hortensius: & en 1561. le Plutus & les Grenouilles en Grec. C'est ce que j'ai appris du Catalogue des Livres de Nicolas Heinsius: car je n'ai point vû ces éditions.

En 1586. Jean Spies imprima in-8. à Francfort sur le Mein l'Aristophane Grec avec la version Latine en vers de Nicodéme Frischlin, & avec la Vie d'Aristophane, & la Défense d'Aristophane contre Plutarque, par le même Frischlin. Il est à remarquer, que Frischlin n'a traduit que le Plutus, les Chevaliers, les Nuées, les Grenouilles, & les Acharnenses.

En

¶ 5. Imprimeurs de Bâle.

¶ 6. Outre ce que Mr. Ménage remarque ici pour l'année 1547. voici ce que je trouve ecrit, d'une main qui m'est inconnuë, au devant de mon exemplaire d'Aristophane de Geneve. *Marcus Cabedius Aristophanis* Plutum *Latinis versibus reddidit quem Gonsalio Pinario Tingitanorum Episcopo, Joannis III. Lusitaniæ Regis in Gallia Legato avunculo suo dicavit, excudit autem Vascosanus* 1547, in-8. L'Auteur de cette note a mal interpreté *M.* Cabedius, *Marcus*, au lieu de *Michael*. Tel etoit le nom de batême de ce Portugais dont on peut voir la Vie dans la Bibliothéque d'Espagne d'André Schott qui fait aussi mention de la traduction du Plutus. Un Flamand, nomme en Latin *Hadrianus Chilius Meldeghemius*, a traduit en vers Latins le Plutus, imprimez à Anvers l'an 1553. Voyez Sander. *de clar. Brug.* lib. 1.

¶ 7. Il s'appelloit Gérard & non pas Girard, *Carolus Gerardus.*

¶ 8. Avant que d'en venir à l'année 1557. on pourroit remarquer qu'il avoit paru à Naples in 8. l'an 1556. une version Latine assez élegante du Plutus & des Nuees par Coriolanus Martiranus de Cosence Evêque de san Marco, en vers Comiques Senaires, imprimée avec d'autres versions & Poesies du même Auteur.

En 1589. Florent Chrétien fit imprimer à Paris in-8. chez Fréderic Morel la Comédie d'Aristophane, intitulée *la Paix:* avec sa version en vers Latins, *è regione* du texte Grec: à laquelle il ajouta un Commentaire assez gros. Cet Ouvrage est dédié à Jâque Auguste de Thou, fils de Christophle.

En 1607. Æmilius Portus, fils de François le Candiot, fit imprimer in folio à Genéve, *sumptibus Caldorianæ Societatis*, un Aristophane revû par son pere. Cette édition est la meilleure (1) de toutes les précédentes. Outre les Scholies Grecques anciennes, sur les neuf premiéres Comédies, elle a les Scholies Grecques d'Odoart Biset, Sr. de Charlai, sur les onze Comédies d'Aristophane: & celles de Gilles Bourdin sur la Comédie des Sacrifiantes à Cerès. Ces Scholies de Gilles Bourdin furent imprimées à Paris in-8. en 1545. & dédiées à François I. C'est ce Gilles Bourdin, qui a été Avocat & Procureur Général du Parlement de Paris. Odoart Biset étoit un homme savant de la Ville de Troie (2). Et outre ces Scholies Grecques, anciennes & modernes, cette Edition contient le Commentaire de Girard sur le Plutus, & ceux de Florent Chrétien sur les Guespes, sur la Paix, & sur la Lysistrate, avec la version Latine en vers de ces trois Comédies. L'Ouvrage de Florent Chrétien sur la Paix d'Aristophane avoit déja été imprimé, comme il a été remarqué. Ce qu'il a fait sur les Guespes & sur la Lysistrate, n'avoit point encore paru. Claude Chrétien, fils de Florent, envoya le tout à ceux qui se mêloient de l'édition de Genéve. Dans une Lettre qu'il a écrit à Joseph Scaliger, qui est datée de Paris du 20. Sept. 1610. il se plaint fort de cette Edition à l'égard de l'Ouvrage de son pere. *Je n'ose*, dit-il, *vous parler de l'Aristophane, que vous avez vu, je m'assure, premier que nous: car l'Ouvrage est si laid que je ne le puis avouër pour parent. Le mal est arrivé de l'avoir envoyé hors d'ici: & en Ville où ils ne croyent aujourd'hui que leur tête. Ils ont méprisé l'ordre que je leur avois envoyé: ont retranché plusieurs choses de mon pere: l'Epitre même à Mr. de Thou sur l'Iréne; imprimée à Paris l'an 1589. in octavo, avec cette Epitre: & y en ont mis de gens qui n'ont du tout rien contribué à l'Oeuvre: puis ont tellement mêlé ce que je leur avois baillé, qu'il semble que leur dessein ait été plutôt de l'étouffer, que de lui faire voir le jour.* Il y a dans cette Edition une Lettre Latine d'Æmilius Portus à Odoart Biset, & une Préface Grecque, aux Lecteurs, & une autre Latine, du même Portus.

En 1624. Jean Maire, Imprimeur de Leyde, imprima à Leyde in douze un Aristophane Grec-Latin, sans Commentaires Latins & sans Scholies Grecques. Mais avec les Fragmens des Comédies d'Aristophane non existantes, ramassez par Guillelmus Cantérus & Guillelmus Coddæus, & une Préface d'Andreas Schottus sur ces Comédies d'Aristophane non existantes & sur celles qui existent: Il y a outre cela une Vie d'Aristophane en Latin, & un Discours Latin de Nicodéme Frischlin touchant l'ancienne Comédie. Je ne sai de qui est la Vie. Toutes ces choses sont à la tête des Comédies. Il y a à la fin un Indice des Proverbes allé-guez par Aristophane, & expliqués par Erasme, par Junius Cognatus, & autres Parœmiographes: & de très-petites Notes, qui ne consistent qu'en diverses leçons. Ces Notes sont intitulées, *Notæ in Aristophanem; excerptæ ex variis Lectionibus, Emendationibus, & Conjecturis virorum docto-*

¶ 1. Il faloit dire. *Cette édition est meilleure que toutes les précédentes.* Mais touchant les diverses éditions d'Aristophane, voyez le docte & laborieux Jean Albert Fabrice l. 2. du tom. 1. de la Bibliotheque Grecque, c. 21.

¶ 2. J'aimerois mieux écrire *Troies* pour ne pas confondre *Treca* avec *Troia*.

¶ 3. Pourquoi ne pas dire des Harangueuses?

In edit. sui *Amor. Clitoph. & Leucippes.* Epist. ad Lect.

¶ 4. Les Savans n'ont pu jusqu'ici marquer au vrai en quel tems Achille Tace a vécu. Saumaise avoué ingenument qu'il ne le sait pas, & qu'il ne trouve point d'Auteur qui le lui enseigne. *Quando vixerit, juxta scio cum illis qui nesciunt, quia nec auctorem habeo qui me id doceat.* M. Huet dans son Traité de l'Origine des Romans tout irresolu qu'il paroit sur cette difficulté ne laisse pas de pancher à croire Achille Tace posterieur à Heliodore. Je pense avoir trouvé un moien sûr de decider cette question. Achille Tace dont nous avons les amours de Clitophon & de Leucippe est le même qui a écrit de la Sphère, & dont il nous reste une introduction sur les Phénoménes d'Arat. Jule Firmique qui écrivoit sous Constance II. fait mention, livre 4. chap. 10. de ses Astronomiques, de cet Achille, d'où il s'ensuit que cet Auteur pour peu qu'il eût precédé Firmique étoit plus ancien, & que St. Jean Chrysostome

doctorum : ac potissimum duobus exeplamribus manu Josephi Scaligeri emendatis. E Bibliotheca Gerardi Vossii. Chaque Note de Scaliger ne comprend pas une ligne: & toutes ses Notes ensemble pourroient se mettre en une feuille de papier. Mr. Baillet qui appelle ces Notes de Scaliger & celles des autres Critiques, *des Commentaires*, ne les a jamais vuës.

En 1670. Jean Ravestein, Imprimeur d'Amsterdam, r'imprima à Amsterdam en deux volumes in douze l'Aristophane de Leyde: auquel il ajouta des Notes & des Observations de différens Critiques: avec une version très élégante des Concionatrices(3) par Mr. le Févre Professeur de Saumur, & avec des Notes très-savantes & très-curieuses sur cette Comédie, du même le Févre: dédiées à Mr. Bohéreau, Médecin de la Rochelle. Cette édition est la meilleure, pour le texte, de toutes les Editions d'Aristophane.

En 1684. Mlle. le Févre, fille de Mr. le Févre dont nous venons de parler, & qui est aujourd'hui, Me Dacier, fit imprimer à Paris in douze une Traduction Françoise du Plutus & des Nuées, avec des Notes sur ces deux Comédies, & une Préface sur Aristophane. Sa Traduction est très-élégante: ses Notes sont très-savantes: & sa Préface est admirable.

Page 131. Mr. BAILLET. *Plutarque ajoute que toute l'urbanité que l'on donne à Aristophane, n'a rien que d'amer & de très-des-agréable: que son sel n'a rien que de piquant, d'acre, de mordant: & qu'il ne sert qu'à aigrir les playes qu'il a faites lui-même.*

MENAGE. Le meilleur morceau est demeuré au plat. Je veux dire que Mr. Baillet a ômis ce qu'il y avoit de meilleur dans Plutarque au sujet du sel d'Aristophane & de celui de Ménandre: qui est, que le sel de Ménandre est de la mer où Venus a pris naissance. Je me suis servi de cette pensée dans mon Epigramme Grecque à Mr. Colbert sur Mr. le Févre Professeur de Saumur.

> Ου πάντα πλέουσιν ἁλῶν συγγράμματ', ἁ-λῶν δὲ,
> Γινεταῖ πελάγει, ᾧ Κύπρις ἐγγέγονε.

Mr. de Brieux s'en est aussi servi dans une de ses Epigrammes à Mr. des Yveteaux le Maître des Requêtes.

> *——— ——— lususque, salesque.*
> *Sed natos pelago, quo Venus orta, sales.*

Mr. Baillet a remarqué en quelque endroit de son Livre, que Mr. le Févre de Saumur ne croit pas que ce qu'on dit que St. Jean Chrysostome se plaisoit à la lecture d'Aristophane, soit véritable. Et moi j'ai remarqué dans la Préface de la segonde partie de mes Observations sur la Langue Françoise, que l'Auteur le plus ancien qui ait fait mention de cet Amour de St. Jean Chrysostome pour les Comédies d'Aristophane, c'est Alde Manuce dans sa Dédicace des Oeuvres de ce Comique à Daniel Clarius: si ce n'est qu'on voulût interpréter de St. Jean Chrysostome, ce qui est dit dans le Roman d'Achilles Tatius (4), qu'un certain Prêtre, qui étoit fort éloquent, étoit imitateur d'Aristophane.

CXIV.

me, & qu'Héliodore qui n'ont vécu que sous le grand Theodose & sous ses enfans. Cela étant, la conjecture de M. Menage touchant ce Prêtre grand imitateur d'Aristophane ne peut avoir lieu, outre qu'il faut avouër qu'elle est un peu bien abstraite. Il faut aussi conclure que Photius s'est trompé lorsqu'il a insinué qu'Achille avoit imité Heliodore. Suivant notre calcul ce doit être tout le contraire. A l'egard des infamies contenuës dans le Roman de Clitophon & de Leucippe je les regarde comme un titre d'ancienneté. Avant que le Christianisme fût affermi les Ecrivains etoient plus licentieux. La Religion Chrétienne, moins indulgente, en reformant les mœurs, reforma les expressions, de sorte que des deux Romans celui d'Heliodore Auteur Chrétien etant le plus honnête doit par consequent être cru le moins ancien. Le celebre la Fontaine qui apparemment ne s'etoit pas donné le soin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces reflexions, n'a pas laissé de dire le plus heureusement du monde dans sa Balade des Livres d'amour:

> *Clitophon a le pas par droit d'antiquité,*
> *Heliodore peut par son prix le prétendre.*

CXIV.

Charge de Maître des Requêtes, donnée pour récompense à des gens de Lettres.

Tome 1. page 187.

MOnsieur BAILLET. *Charles V. Roi de France, donna une Charge de Maître des Requêtes pour une Traduction de la Cité de Dieu.*

MENAGE. Budée, dans ses Commentaires de la Langue Grecque, dit qu'il fut fait Maître des Requêtes à cause de la connoissance qu'il avoit de la Langue Grecque. Voici l'endroit: *Permultis annis, antequam id munus à Rege sperare cœpi,* (il parle de la Charge de Maître des Requêtes) *utriusque ipsæ Linguæ commendatione accitus tum in Aulam; cùm animus meus alienissimus esset ab hoc instituto; apud Principem tamen, tum corporis tum animi dotibus, regiæque majestatis honestamentis & decoribus, & naturâ, & divinitus ita donatum, ut ampliora optare sine piaculari insolentiâ nullus, meâ sententiâ, possit; (certè quidem ingenio & facundiâ ornatum, iis qui non norunt, incredibili) mirè valuit literarum Græcarum studii admiratio: quibus ipsis hoc meum ornamentum magis quàm Latinis literis acceptum retuli.*

CXV.

Ce que dit Mr. Baillet que les Epigrammes Fabuleuses sont défectueuses, n'est pas véritable, & est contraire à la pratique de tous les Epigrammataires.

MOnsieur BAILLET ne se connoît du tout point en Epigrammes; ce que je ne dis pas parce qu'il dit que la plûpart de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il dit à la page 188. du premier Tome, *la République de Venise semble avoir voulu passer en magnificence Archélaus & Caracalla dans la gratification qu'elle fit à Sannazar, pour une Epigramme qu'il composa à l'honneur de cette Ville. Car elle lui donna un grand nombre d'écus d'or pour chaque vers. Mais cette libéralité nous donne une plus grande idée de la générosité & de la reconnoissance de cette République que de l'excellence du Poëte; puisque son Epigramme est défectueuse, étant du nombre des Fabuleuses, & qu'on ne l'a payé que pour son Encens.* Et là-dessus il cite dans ses preuves le Parnasse Réformé. Il n'est rien dit de semblable dans le Parnasse Réformé. Mr. Baillet devoit citer Monsieur Lancelot dans son *Delectus Epigrammatum*: car c'est Lancelot, qui dans son *Delectus Epigrammatum* a repris cette Epigramme de Sannazar, à cause qu'elle est fabuleuse. Ce que je souhaitterois qu'il n'eût pas fait; ces sortes d'Epigrammes étant au contraire très-belles & très-agréables. Et son opinion a été très-bien réfutée par le P. Vavasseur dans son Livre de l'Epigramme, chapitre IX. Les paroles du P. Vavasseur méritent d'être ici rapportées. Les voici: *Neque intra res gestas & veras hic se Poëta continet, sed fictas etiam adsciscit aliunde atque amplectitur, easque varias & multiplices. Aut enim Fabulas ex omni Fabularis Historiæ instrumento promptas habet & paratas quibus aptè & in loco utatur: aut ipse fingendi artifex, quod lubet, comminiscitur, sibique fabricat, & suos in usus convertit. Rursum hoc utrumque vel ex toto facit; ut aliud nihil Epigrammate, nisi fabulosa persequatur: vel ex parte; ut ad aliud quippiam traducat hæc genera falsi, & ad institutum sermonem accommodet splendidum & solers mendacium. Hæc porrò omnia fieri posse; licere; facta denique fuisse; quo modo & quâ re meliùs ostendemus, quàm exemplis veterum, cùm Græcorum tum Latinorum; ex quibus, ars ipsa, qualis ea cunque sit, petita fuit; arti sua fides & auctoritas accersita? Aliquid esse in Epigrammate fictis fabulis & antiquis & recentibus ac novis loci, præterquam quod tot exempla probatissimorum Scriptorum persuadent; convincit etiam,* MONTAUSERI, *& fateri cogit ratio. Quid enim? Hujus Poëta carminis omni fictione & commento, & imitandi potestate privabitur: cæteris Poëtis, ut fingant, non tantùm relinquitur integrum ac liberum, verùm etiam, si tueri nomen suum ac sustinere velint, necessarium judicabitur? Quid verò tam Epigrammatum proprium, quod Fabulas excludat; cùm Epigrammata munus exercere ac partes suas, & opus perfectum habere, ut in fictis personis, ita in fictis rebus, valeant? Aut quid tam proprium Fabularum, quod Epigrammatis repugnet; cùm Fabulæ, imitandis*

dis & assimulandis rebus, vel ipsam adjuvent veritatem? Itaque nihil alienius unquam mihi visus est fecisse, dum Poëtas è Re sua publica ejecit, Plato; quàm quisquis è Poësi nostra Fabulas exterminandas esse duxit. Etenim civitas sine Poëtis stare potest, opinor; carere omnino Fabulis Poësis qui potest? Nec sanè in re tam certa tamque evidenti disputarem, nisi exortus esset inter literatos, quod nunquam fore putassem, qui istud tam novæ tamque insolentis doctrinæ, Scriptor & Magister Artis Correas ponere non dubitarit in præceptis suis, nihil ut Poëta noster, nisi verum, factumque, adhiberet, atque adeo historicum potiùs & narratorem, quam sese eum, qui esse debet, Poëtam gereret. Quis autem non malle debeat aut proferre aliquid de suo, quod ipse non levi judicio multaque arte confinxerit, aut confictum ab alio solerter & ingeniosè mutuari, quàm nudam rem & simplicem, ita ut se res habet, utque contigit, aut transacta est, mandare versibus ac juris facere publici?

J'ajoûte à la remarque du Pere Vavasseur, que les plus belles Epigrammes sont les fabuleuses: témoin l'Epigramme de Niobe, de vivante faite pierre par les Dieux, & de pierre faite vivante par Praxitéle: témoin l'Epigramme de Vénus armée: témoin l'Epigramme d'Amaltée: *Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas:* & plusieurs autres semblables dont l'énumeration feroit ennuieuse.

Ce jugement ridicule que notre Aristarque a fait des Epigrammes, a donné lieu à cette belle Fable du Pere Commire:

ASINUS JUDEX.

Animalia inter, orta cùm contentio
Magna esset olim, sedit Asinus arbiter:
Quippe aurium mensura liberalior,
Et ore tota fusa simplicitas, probi
Atque patientis Judicis spem fecerant.
Prima ad tribunal se novum sistunt Apes,
Direpta questæ mella Fucorum dolo,
Cellasque inanes. Innocentes ille Apes
Voce altiore, ceu nocentes, increpat:
Fucosque labiis integros pronuntians,
Dat habere ceras, & favis Apum frui.
Clangore post has Anser obstrepens gravi,
Dato libello supplice, orat ut sibi
Sociisque liceat flumina, & lacus sacros,
Cycnis repulsis, colere. Præses annuit.
Ecce Philomelam Graculus lacessere,
Et vocis audax poscere sibi gloriam.
Litem, inquit, Asini finiat sententia.
Jubentur ambo canere. Luscinia incipit:
Animosque teneris omnium ac sensus modis
Demulcet. Ipsa carmine inflexa caput,
Et lenta motant brachia in numerum Ilices.
Nequicquam. Ineptis plus probatur auribus
Rude murmur atque stridor absurda alitis.
Quid multa? Fortem vicit illo Judice
Columbus Aquilam. Pulcrior picto fuit
Pavone Corvus: Ovis Lupo voracior.
Vulpes, iniqua scita sibilantibus,
Aliud ab illo nil, ait, speraveram,
Cujus palato carduus gratum sapit.

CXVI.

Addition au chapitre d'Hésiode.

MOnsieur BAILLET a remarqué qu'on n'a presque jamais douté que le Poëme du Bouclier d'Hercule ne fût point d'Hésiode. Cette remarque n'est pas véritable. Il est vrai que Longin dans son Traité du Sublime, à la section 7. le cite comme d'Hésiode, avec cette exception, *S'il est vrai que ce Poëme soit d'Hésiode*. Et il est vrai encore, que l'Auteur anonyme d'un petit Discours Grec sur ce Poëme, imprimé dans l'édition *in octavo* de Daniel Heinsius, dit qu'Aristophane le Grammairien ne croioit pas que ce Poëme fût d'Hésiode. Mais il ajoûte que Megaclès l'Athénien le croioit d'Hésiode: (1) mais qu'il reprenoit Hésiode de ce qu'il y fesoit faire le Bouclier d'Hercule par Vulcain: n'y ayant point d'apparance que Vulcain ût voulu faire des armes aux ennemis de Junon sa mere. Et il ajoûte encore, qu'Apollonius Rhodius, & Stéfichore, disoient que ce Poëme étoit d'Hésiode.

Je remarquerai ici, en passant, au sujet de l'objection de Mégaclès l'Athénien, que quelques-uns ont de même trouvé Michel de Montagne.

¶ 1. Il auroit été mieux de dire *quoiqu'il reprît*, pour éviter ce second *mais* trop voisin du premier.

trouvé à dire que Virgile ût fait commander Vulcain à ses forgerons de faire des armes pour Enée qui étoit le bâtard de sa femme, & qu'en fesant ce commandement, il ût donné des louanges à Enée. *Arma acri faciendo Viro.*

CXVII.

Addition au chapitre de Bessarion.

Tome 2. pag. 377. JE remarquerai ici en passant que *Bessarion* étoit le nom de batême du Cardinal Bessarion. *Sancti Bessarionis, unde ipse nomen accepit, patriæ parentis, ac patroni, Vitam diligenter ac copiose scripsit*, dit Platine dans le Panégyrique du Cardinal Bessarion. La fête de St. Bessarion se célébre dans l'Eglise Grecque le sixiéme de Juin.

CXVIII.

Ce que dit Mr. Baillet que mes vers ne valent rien, est véritable.

MOnsieur BAILLET dit que mes vers ne valent rien: que ce ne sont que centons: que piéces de rapport, & à la mosaïque: que la plupart de mes Epigrammes sont plates & insipides. Il dit que je n'ai jamais pû m'élever au-dessus du genre médiocre. Et il donne à entendre que ma Poësie n'est que du bouillon d'eau claire; que du Vin à huit deniers le pot. Je demeure d'accord de toutes ces choses. Et je déclare ici à Mr. Baillet, que je n'ai jamais prétandu & que je ne prétans point à la qualité de Poëte. C'est un aveu que j'ai fait publiquement en plusieurs endroits de mes Ouvrages. J'ai dit dans la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier: *Scripsit summo vir ingenio & scientia singulari Philosophus, artifices omnes opus suum adamare: Poëtas autem, præcipuè. Et sanè, ita se res habet: hic, nescio quo modo, magis quàm alibi, sua cuique maximè placent: ac nemo unquam Poëta fuit, qui quemquam præstantiorem quàm se crederet; quique se non libenter cæteris anteferret. Ipse, vel hoc uno, me non esse Poëtam intelligo: qui enim Carmina sua minùs probet quàm ipse facio, inveniri vix quemquam posse arbitror. Nec certè Poëtæ tantum & tam divinum nomen meretur is, qui scribit, uti nos, brevia quædam; & pauca; & sermoni propiora; & quæ rarò assurgunt; quæ motu carent: in quibus nulla inflammatio animi; nullus numinis afflatus.*

Ingenium cui sit, cui mens divinior, atque os
Magna sonaturum, des nominis hujus honorem.

Adeo verum est quod ajunt, mediocres Poëtas non esse, & Poësim quæ admirationem non habet, nullam existimari. Nascuntur vates, non fiunt. Quis verò unquam ad scribendos versus minùs quàm ego naturâ valuit? Quis Numina, quæ Vatibus præsunt, magis adversa expertus est? Quin Poëticen solùm attigi, ne, ut de Pomponio Attico scripsit Cornelius Nepos, expers essem illius suavitatis. J'ai dit dans ma Préface sur Malherbe: *Quoique j'aye peu de naturel à la Poësie, & que je ne fasse des vers, s'il faut ainsi dire, qu'en dépit des Muses, j'ai néanmoins aimé de tout tems la lecture des Poëtes.* J'ai dit au chapitre 4. de la seconde partie de mes Observations sur la Langue Françoise: *Je ne me pique point d'être Poëte, quoique j'aye fait des vers en Grec, en Latin, en Italien, & en François. Et si j'ai parlé avantageusement de mes vers dans mes vers, j'a été par le privilége qu'ont les Poëtes de se louër en vers. Mais jamais personne ne m'en a oui parler avantageusement dans le discours familier.* Et je dis ici, que je défie Mr. Baillet d'estimer moins mes vers que je les estime.

Non potes in nugas dicere plura meas
Ipse ego quam dixi. Quid dentem dente juvabit
Rodere? Carne opus est, si satur esse velis.

C'est ce que disoit Martial à un Baillet de son tems. Que Mr. Baillet me laisse donc en paix de ce côté-là: & puis qu'il a en tête de décrier mes Poësies, qu'il écrive contre ceux qui les estiment: qu'il écrive contre Mr. Francius, le Prince des Poë-

¶ 1. Idyle est aujourd'hui du Féminin.

¶ 2. Il ne laisse pourtant pas d'y avoir dans cette belle Epigramme une grosse faute de quantité. Κρίμα, qui a la pénultiéme breve, y doit avoir un

Poëtes Hollandois, qui les a célébrées depuis peu par cette belle Elegie.

Optabam longi tibi mittere pignus amoris,
Pars ego Pierii FRANCIUS una chori:
MENAGII, mea Musa, mei pete limina, dixi.
I, mea fer, dixi, carmina MENAGIO.
Ecce haret, lenique genas suffunditur ostro;
Seu quia virgo pudens; seu quia Musa mea est.
I tamen, i, dixi: timidumque evince pudorem,
Rustica tam culte ne videare viro.
Quod metuas non est: doctas amat ille puellas.
In quarum numero tu quoque forsan eris.
Illa nihil; paullò sed ab his animosior, ivit
Orba metu jussam, nec tamen orba, viam.
Et meritò: quis enim, vatum cultissime vates,
Judicium subeat, non timeatque tuum?
Tu legeris toto, toto cantaris in orbe;
Æternumque tibi dant tua scripta decus:
Sive per Astraa campos spatiaris amœnos,
Submittis flores & tibi Diva suos:
Sive Sophos veteres Stygiis educis ab antris,
Illorum explanans dogmata, facta, genus:
Seu Franca, seu Tusca aperis cunabula lingua:
Sablolia ve domus stemmata longa doces.
Quòd si, Pegasea mentem lymphatus ab unda,
Aoniis mavis nectere verba modis,
Hic tua se monstrat virtus: hic exerit omnes
Ingenium vires eloquiumque suas.
Te Themis, & patrio raptis sata vertice virgo:
Aonia ante alias sed rapuere Dea.
Inter Apollineos numquam delebile mystas
Nomen habes: scripti pulcher in omne genus.
Nunc pastorali carmen modularis avena:
Nunc Lyra, nunc Elegi, nunc Epigramma placent.
Nec satis est uno dici sermone disertum:
Facundum linguis pluribus esse, tuum est.
Jam te Graca vocat, jam te Romana Poësis,
Gallica jam, jam te Tusta Thalia juvat.
O quoties, Graca ludis dum carmine, nobis
Battiada aut Teï credita Musa tua est!
O quoties Latiis numeris ego dulcibus hasi,
Et dixi, Numeros tolle, Tibulle, tuos!
O quoties Italis laudem palmamque Poëtis
Visus es, & Gallis praripuisse tuis!
Plaudunt muscoso Nympha Cephisides antro.
Assurgit mediis Ilia mater aquis.
Sequana carminibus suspensus, flumina sistit.
Attonitus rapidas sistit & Arnus aquas.
Si qua fides, Cytherea polo Charitesque relicto
In scriptis habitant, culte Poeta, tuis.
Aureus ille liber testis mihi. totus Amores
Spirat. habet veneres pagina quaque suas.
Hic in me Paphios Amaryllis ventilat ignes.
Hic quod surripiat me mihi, Doris habet.
Nunc versatilibus me Silvia captat ocellis.
Flore levi pictis nunc Telesilla genis.
Jam me pulchra Corinna rapit: jam pulchra Laverna:
Versibus in cœlum vecta Laverna tuis.
Hei mihi! Non totum est vel sic spectare Lavernam.
Pradatur sensus sic etiam illa meos.
Uror io. Vatis flammis ignoscite vates,
Quas movit, numeris dicta puella tuis.
Qua nec visa places, ut tu mihi visa placeres,
Gloria Sequanici, pulchra Laverna soli!
Incedas Graiâ, vestis te Graia decebit.
Incedas Latiâ, palla Latina decet.
Indue Gallorum cultus, Italûmve recentes:
Convenit hic forma, convenit ille tua.
Jure tibi, qua Peligno cantata Poëta,
Invidet, & docti Lesbia vatis amor:
Deliaque, & Nemesis, Umbrique puella Phileta:
Et quacumque aliquod carmine nomen habent.

Qu'il écrive contre le même Mr. Francius, qui a traité de (1) divin mon Idylle Grec, par cette belle (2) Epigramme Grecque:

Θύρσιν καὶ Κορύδωνα διακρίνειν με κελεύεις.
Τὰς γε διακρίνειν, οὐκ ἐμὸν, ΑΙΓΙΔΙΕ.
Καλὰ ποιεῖ Κορύδων, Θύρσις καλά: δῖ᾽ Ἀμαρυλλὶς,
Δῖα κόρη Φυλλίς πάγχαρις, ἀμφοτέρω.
Νήπιος ἀθανάτας κρίνοι Πάρις. ἀλλά μοι εἴη
Οὐ περὶ τῶν θείων κρῖμα, καὶ ἀθανάτων.

Qu'il écrive contre Mr. Fabrot, le premier Jurisconsulte de son tems, qui dans la

un aigu & non pas un circonflexe. Aussi Francius a-t-il depuis retouché son vers de cette sorte: Οὐ

περὶ τῶν θείων κρῖναι ἰδ᾽ ἀθανάτων, ce qui n'est pas trop bon.

la Lettre qu'il m'a écrite pour me dédier ses Dissertations *de Justo partu*, & *de numero puerperii*, a parlé de moi en ces termes: *Hunc autem animi fœtum offero tibi*, CLARISSIME MENAGI: *qui cum olim haud vulgarem amicitiam contraxi. Nec immeritò: cùm pauci sint qui his studiis colendis tecum possint contendere. Nam sive Græco ludat carmine, sive Latino, sive Gallico, spiritus altioris Poëta diceris: sive te ad studia severiora vertas, vix est ut quidquam politius ad nos perveniat. Jure autem nostro non ἀκροθιγῶς imbutus es: ut verè liceat dicere, virum te esse undecumque doctissimum.*

Qu'il écrive contre Mr. Charpantier de l'Académie Françoise, qui a fait ces beaux Scazons sur la premiere édition de mes Poësies,

Culti MENAGI *jam novus liber prodit,*
Carus puellis, nec minùs viris carus:
Quem falce numquam demetet sua Tempus
Nec rodet umquam dentibus suis Livor:
Tantum est leporis intus, & venustatis, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Mommor le Maître des Requêtes qui m'a adressé cette belle Epigramme sur le Recueil de mes vers:

MENAGIUS, *decus Andegavûm, quem perpete plausu*
Agnoscit Vatem maxima Roma suum:
Gallica quem laurus Phœbo texente, coronat:
Quem celebrat doctis Attica Musa sonis:
Ominibus faustis socro se vertice Pindi
Sistit, ut æternum vivat in ore virum.
Carmina vos sancto comiti, pia turba Poëtæ,
Sic erit æternis stent vestra ut carmina chartis,
Nec memori hæc ævo detrahat ulla dies.

Qu'il écrive contre Mr. de Balzac, qui dans le tems que je commençai à faire des vers, m'appela *une nouvelle lumiere du Pinde:*

Succensei lux exoriens, nova gloria Pindi,
Flos juvenum, &c.

C'est dans son excellent Poëme intitulé *Crudelis Umbra:* & qui a dit dans son Poëme au Cardinal de Retz, alors Coadjuteur de Paris:

Vidi ego mentis opes altæ; chartasque disertas
Miratus, Socio invidi, cui talia credis
Pignora, nascentesque datur cognoscere curas
GONDIADIS. *Felicem operum sub Principe tanto*
Artem MENAGI, *& faustos quoscunque labores!*
Ille potest veri cæcos aperire latebras,
Et Graios censere Sophos, & mascula scripta
Æneadum, par SCALIGERIS: *æquare* MURETOS
Dicendi virtute potest; & condere Carmen
Quod CHRISTINA *probet, prisca Virgo æmula Roma, &c.*

Qu'il écrive contre Mr. Hallé Professeur de Caen en Rhétorique, qui a dit de moi dans une de ses Epigrammes:

Dum lego MENAGI *numeros, miror que Latinos,*
Carminis hunc patrii suspicor esse rudem.
Sin priùs inspiciam Franco quæ carmine lusit,
Romanas jurem non tetigisse fides.
Me quoque MENAGI *sic me rapit Attica Siren,*
Ut reor haud alios edidicisse modos.
Nulli quippe datam varias decerpere lauros
Undans Cyrrhæi queis juga celsa Dei:
Hactenus & paucis quos æquus amavit Apollo,
Laurea præcinxit de tribus una caput.
Carmine tergemino excellit MENAGIUS *unus:*
Quæque beant alios singula, cuncta beat:
Casta apis in morem, Gallis fruticantia in oris
Lilia, Pæstanas Ausoniasque rosas:
Cumque thymo, Actæi flores populatus Hymetti,
Inde merum expressit, nectar & usque fluens:
Qualia Dis, ipsique Jovi post fulmina fesso,
Propinat niveâ pulcra Juventa manu, &c.

Et qui a dit de moi dans le Poëme qu'il a fait sur la mort du Pere Bourbon, en parlant de ceux qui ont fait des vers sur cette mort:

Vir

——— Vir factus ad unguem.

MENAGIUS: *Musa Andino cui molle decorumque*

Andini annuerunt Vatis, teneríque pudicas Nasonis veneres.

Qu'il écrive contre Mr. Hallé le Professeur en Droit de l'Université de Paris, qui a commencé un de ses Poëmes par ce vers, *Ergone, nostrorum*, MENAGI, *nitidissime Vatum.*

Qu'il écrive contre Mr. Mosant de Brieux, qui a fait cette Epigramme à ma louange:

Tot Charitum fœcunda nitent tua scripta MENAGI,
Blandaque tam docto pollice fila moves,
Ut te miretur, votisque ardentibus ingens
Exoptet vultus cernere Roma tuos.
Nempe Orco reducem credit, quemque expulit olim
Nasonem revocat jam pia Roma suum.

Et qui a dit ailleurs:

Cyrrhais quondam, nunc Francis notus in arvis
Parnasus, duplici tendit ad astra jugo.
Hic magni Hallæus, cultique Menagius oris,
Partito imperio reddere jura solent.
Alma illi heroos cantus Calliopeia,
Huic molles elegos blanda Thalia dedit.
Hallæum mihi junxit amor, facunde Menagi,
Et parili nexu me tibi jungat amor.
Sic mihi Phœbeas optanti carpere lauros
Tota caballinus jam riget ora liquor:
Et bifida sub rupe queam nunc ducere somnos,
Si bifida rupis Numina bina favent.

Qu'il écrive contre Mr. Maurus, qui a dit dans son Poëme à Mr. Dati:

Namque canebat; uti cunctas exculta per artes
MENAGII *mens dia: hic fontibus eruit imis,*
Undique vestigans, patria primordia Linguæ;
Nec non cui tenera nomen fecere capellæ;
Virginis indomitæ qui facta heroïca versu
Condidit æterno post se Tassumque reliquit:
Ambiguam propè facturus tibi, Mantua, palmam:
Nobile par Vatum, nostra duo lumina gentis,
Certarent docto certamina magna duello,
Laura utri meliùs foret intellectus amator,
Cum sensu ancipiti, parvo discrimine, dixit,
Forsitan, ah! Quid spero? illi mora nostra dolori est.

Et qui a dit ailleurs dans une de ses Elégies à Mr. Rédi, premier Médecin du Grand Duc de Toscane:

Te, Citharamque tuam MENAGI, *& conscia testor*
Cara Polissoni tecta, laresque mei, &c.
Illius ad mensam quàm doctè risimus! Albos
Miscuit ÆGIDIUS, *quâ solet arte, sales.*

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. le Févre, Professeur de Saumur, qui me dit dans une de ses Lettres Latines, qui est la 47. du 1. volume de ses Lettres: *Venustissima Poëmatia, quæ te ita volente ad me mitti curaveras elegantissimus Bluinus, sex septem dies sunt cùm accepi, non plures*, MENAGI *clarissime. Videlicet, quod tute facilè credas, amplissimo viro cui commendata illa fuerant, mirificè placuere: quo effectum est, ut postquam fuere ab eo lecta, non mecum statim, uti decuerat, omnium primo, sed cum uno & item altero, atque adeo cum omnibus ferè qui in hac urbe literas sciunt, communicata fuerint. Itaque ad me non nisi post longos demum errores devenere. Hoc eo dixi, Vir clarissime, quo me rusticiorem paulò esse me existimes quam sim: quasi tam scite, tamque elegantis munusculi veneres, honoremque eximium, quo me ornari voluisti, seriùs quàm debuerim videar sentire & agnoscere.* Et dans une de ses Epigrammes sur la Paix faite pour le Cardinal Mazarin,

Accipe; parva mora est; decus immortale Sororum,
MENAGI, *Fabro somnia missa tuo; &c.*

Qu'il écrive contre Mr. de Valois le jeune, qui m'a adressé ces beaux Scazons:

MENAGI *acute, qui per omne scriptorum*
Genus vagaris, unguo flosculos carpens:
Qui Græca dictas, qui Latina componis,

Pa-

Patriaque fontes retegis abditos Linguæ:
Pede qui soluto, quique curris astricto,
Et diligenti cuncta perpolis lima, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Henninius, qui dans son Hellénisme a produit le Poëme Grec que j'ai fait sur la mort d'Adonis, pour montrer que les vers Grecs sont plus doux & plus sonores que les Latins: & qui en a parlé en ces termes: *Et ne naturam effœtam putemus, habet & nostrum seculum quo superbiat, virum cultissimum* ÆGIDIUM MENAGIUM, *magnum Galliæ suæ decus; virum in omni eruditione unicè doctum, ac in utraque Lingua facilè principem: ut taceam vernaculas, Italicam Gallicamque: quibus non minor excellit. Ejus est sequens Adoniasmus, nostro judicio & præconio longè major: quem admirabundi non sine invidia veteribus opponere solemus. Ita habet:*

Κεῖται Ἄδωνις.
Σχέτλιος, οἴμοι,
Ὤιχετ' Ἄδωνις, &c.

& après avoir produit le Poëme tout entier, il ajoute: *Donabit nobis Auctor humanissimus hunc errorem, quo, abrepti admirabili hujus carminis dulcedine & arte, illud, ceu gemmulam quamdam nostro operi nullius sanè momenti inseruimus, excitaturi præclara ingenia tam illustri exemplo ad elegantissimæ Linguæ studium. Ne videar Lectoribus diffidere, eorum judicio & auribus delicatioribus relinquo admirandum hoc Carmen. Hoc habeo profiteri, quod si à perito Musico, ad debitos pro re nata modulos cantetur, vix fore quemquam etiam Linguæ Græcanicæ imperitissimum, qui non aliquo tristitiæ & commiserationis affectu ad lacrimas usque, in Fabella licèt ficta, sit deducendus. Mirare itaque, mi Lector, vim, copiam, & eloquentiam Græcismi. Quid enim simile dabit ulla, aut posset dare Lingua?*

Qu'il écrive contre Mr. Borrichius, qui dans sa Dissertation des Poëtes, page 116. a parlé de moi en ces termes: *Ægidius Menagius, præter eruditissimos in Diogenem Laërtium Commentarios, (licet per oscitantes Hostes, in eosdem varii se nævi ingesserint) præter Italica metra cultissima, etiam Latina Poëmata scripsit, varii & argumenti & generis: omnia Musis applaudentibus. Eum adhuc in vivis esse puto: & voveo: vel propter eam quam mihi Parisiis testatus est humanitatem.*

Qu'il écrive contre Mr. de la Monnoie, qui nous a régalés Mr. Petit & moi de ces beaux Hendécasyllabes:

Quòd MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et secli decus alterum PETITUS,
Suorum mihi quos requiris orbis,
Parant mittere Carminum libellos,
Non parum videor mihi beatus.
Videntur mihi sed beatiores,
Et MENAGIUS, *ille Varro noster,*
Et secli decus alterum PETITUS,
Per quos sic videor mihi beatus.

Qu'il écrive contre Mr. Petit, qui a dit dans son Ode à Apollon:

Felix, amicâ quem face respicis.
Non illum iniquus militiæ labor;
Non arma, non currus juvabunt
Parta quæ funeribus trophæa.
Non spes avaras institor horridis
Credet procellis: non rabiem fori
Spumabit, aut fumet securos
Arbitrio popularis auræ.
Sed longè amœnis divus in jugis
Viset frequentes Castalidum choros:
Quà fons Medusæus sonantes
Præcipites agit amne lymphas.
Discet sub umbra ludere quæ legant
Seri nepotes: qualia candidi
Testudo decantat MENAGI,
Andegavis iteranda Nymphis.

Et dans ses Poësies, à la page 59. *Hanc ipsam Fabulam de Fontis Gassinvillæ proprietate, illustris hujus ætatis Scriptor Græcè, ex superiori Poëmate, eleganter expressit, hoc disticho,*

Ἐνταῦθα Δημήτηρ πότε λύσατο. δῶκε δ' ἑμισθὸν,
Ἄρτους τοῖς δὲ ποιεῖν γάμοισι τοὺς ἀγαθούς.

Qu'il écrive contre le Pere Mambrun, qui dans son Eglogue intitulée *Menalcas*, a donné des louanges infinies à mes Vers.

Qu'il écrive contre Mr. de Santeuil, Cha-

Chanoine de St. Victor de Paris, qui a dit dans son Ode à Mr. Pellisson,

Nunc, nunc, sonantes, MENAGIDÆ *tubas;*
Tubas, RAPINI; *cantibus æmulis*
Inflate. Sat nobis, canendo,
Grandiloquos animasse Vates.

Qu'il écrive contre Mr. du Périer, qui a dit dans son Poëme sur la maladie de Mr. Gassendi, qu'il nous a adressé à Mr. Chapelain & à moi,

Tuque illas jam tende fides: hæc funde, MENAGI,
Carmina, queis celebras Christinæ Principis astrum:
Astrum, quo Musæ lætantur Vatibus: & quo
Panditur afflictis statio secura Camenis.

Qu'il écrive contre Daniel George Morhofius, le premier Poëte d'Allemagne; qui dans son Traité Allemand, de la Langue & de la Poësie Allemande, a fait mention de moi entre les premiers Poëtes François de notre tems.

Voyez l'*Acta Eruditorum* de Lipsie, Tome 2. pag. 428. en l'an 1682.

Qu'il écrive contre Mr. Bachot, qui a fait ce distique sur mon Elégie à Mrs. du Perier & Santeuil, qui disputoient entr'eux du Sceptre Poëtique:

Dum tibi SANDOLIDE, *tribuit tibi Sceptra* PERERI
Musica Menagides, asserit ipse sibi.

Qu'il écrive contre le Pere Hardouin, qui a écrit dans ses Notes sur Pline, Livre XXXIV. page 213. *In hanc Myronis buculam Epigrammata Græca diversorum Poëtarum, plenissima elegantiæ ac leporis, fermè quadragena reper.es in Anthologia libro* 4. *cap.* 7. *Latina undecim apud Ausonium, à* 57. *Epigrammate ad* 68. *Illud quod ibi est ordine primum, juvat hic referre ob elegantiam.*

Bucula sum, cælo genitoris facta Myronis
Ærea: nec factam me puto, sed genitam.
Sic me taurus init: sic proxima bucula mugit:
Sic vitulus sitiens ubera nostra petit.
Miraris, quòd fallo gregem? Gregis ipse magister
Inter pascentes me numerare solet.

Vide & Joannem Tzetzen, Chiliadis 8. *Historiâ* 194. *versu* 374. *Felicius tamen ceteris lusit in eam Myronis Buculam V. Cl.* MENAGIUS: *qui non homines modo artificio suo fefellisse Myronem, sed Junonem quoque ipsam, cecinit, hoc eleganti disticho,*

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα Μύρωνος,
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ' οἰομένη.

Qu'il écrive contre le Pere Commire, qui a dit dans sa Fable de la Folie qui conduit l'Amour,

Venustioris elegantiæ pater,
Cui Fabularum Musa doctarum artifex
Molle & facetum quod erat Æsopi, annuit:
Et hos vicissim nostri amoris obsides,
Promptique testes obsequi, senarios
Habe MENAGI. *Sunt tuis quidem impares,*
Fecisse quos Augusti Libertus velit.

Qu'il écrive contre Mr. de St. Geniez, Poëte célébre d'Avignon, qui m'a adressé cette Epigramme, en m'envoyant ses Poësies, & en me remerciant des miennes:

Do tibi pro doctis quæ sunt mihi missa MENAGI,
Carminibus Musâ carmina nata rudi:
Non tamen hæc spernes: nec, qui pretiosa libenter
Munera das, ægrè vilia suscipies.

Et qui a fait cette autre sur celle que je lui ai adressée dans le Recueil de mes Vers:

Rustica Musa mea est: tamen hanc dimittere nollem.
Et meritò: quamvis rustica, chara mihi est.
Elicit ingrato jucundos carmine cantus,
Et facunda rudi provocat ora sono.
Illi doctiloqui respondet Musa MENAGI,
Maxima Castalii, primaque Nympha chori.
Hoc satis est, ut me felicem Fama Poëtam
Prædicet, & nomen tollat ad astra meum.
Assequar æternas alieno carmine laudes,
Nullas ferre meo carmine qui merui.

Qu'il écrive contre Mr. Craffo, Baron de Pianure, qui dans fon Hiftoire des Poëtes Grecs, imprimée à Naple in folio en 1678. a parlé de moi en ces termes: *Egidio Menagio hà chiosato in questa nostra età, a beneficio della Republica Letteraria, Laërzio: e dato alla luce, con purità di stile ammirabile, diverse Poësie, in Lingua Greca, Latina, Italiana, e Francese.*

Qu'il écrive contre Mr. Carlo Dati, Gentilhomme Florentin, qui a écrit dans fes Apoftilles fur la Vie d'Apellès, page 144. *Ma facendo ritorno alla Venere imperfetta d'Apelle, e nella sua imperfezione maravigliosa, piacemi di portare in questo luoge un' argutissimo distico d'Egidio Menagio, alla cui erudizione talmente son tenute le Lettere Grecbe, Latine, Francesi, e Toscane, e della cui amorevole corrispondenza debbo tante pregiarmi. Ed è questo:*

Non Venerem Cois Cous perfecit Apelles.
Si perfecisset, fecerat ille minùs.

Qu'il écrive contre Mr. Rédi, prémier Médecin du Grand Duc de Tofcane, qui a dit dans fon *Incanto Amoroso:*

EGIDIO, *un duolo eterno*
Mi serpe in seno: e la mia bella Dea
Sempre gira a i miei danni un guardo arciero.
Per addolcir quel fiero
Sdegno; per ammollir quel suor tiranno,
I Carmi tuoi l'Incante mio saranno.
De' Carmi tuoi coll' armonie celesti
Stringi a i Gallici fiumi
In ceppi di stupor l'argenteo piede.
Tu gloriosa prede
Ritogli al tempo, & a i Tartarei fiumi
Del muto Lete: E tu la Morte arresti
Tu addormentar sapesti
D'Invidia il drago: e di tant' Opre il grido
Della bella Toscana assorda il lido.

Qu'il écrive contre le Pape Clement IX. qui a écrit dans une de fes Lettres à Mr. de Sorbiere: *Frustrà queritur de lustris suis Dominus* MENAGIUS, *quasi aliquid detraxerint de pristino suo spiritu ad Poësim. Nam Carmen ipsum quo id queritur, & quo nomini meo honorem habuit, sed onus humeris meis imposuit mihi grave; satis superque ostendit ipsi in peragendis versibus, neque juvenile cestrum deesse, neque senilem maturitatem. Innotuit mihi jam pridem, & sermone Literatorum, & editis ab eo libris elegantissimis,* MENAGII *nomen: cui etiam Italicæ Literæ nostræ, nisi ingratæ esse velint, multum debere se profitebuntur. Laudarem pluribus Elegiam ab eo scriptam; est enim perspicua, festiva & prorsus vetere Latio digna; sed cogit me ejus argumentum non minùs tenuitatis meæ, quàm alieni ingenii habere rationem. Tu illi meis verbis gratias ages: simulque testatum facies, me, si quid erit in quo mea ipsi opera, industriaque, usui esse possit, occasiones alacriter amplexurum.*

Qu'il écrive contre Mr. Antonio Pérone Florentin, qui m'a adreffé cette belle Ode:

Descende Pindi vertice, Lesbium
Dictura mecum, Melpomene, melos,
Pulcerrimam quà Galliarum
Sequanicus rigat amnis urbem.
Deste sanendas nunc, mibi carmine,
Lux Galliarum, MENAGIUS *meus:*
Qui vos colis; quem vos amatis;
Qui superis & amicus imis.
Hunc; ceu perennis vis superantium
Ripas aquarum, plura per ostia,
Nilum in procellosos ruentem,
Æquoreos jubet ire campos;
Vis magna mentis, venaque nobilis,
Tetumque vestri plenum, & Apollinis:
Per saxa, desertasque silvas,
Expediunt ad amœna Pindi.
Nam sive Gratis, seu Latiis modis
Heroas astris condere, seu faces
Cantare Cyprias Etruscâ
Aut patriâ properat loquelâ;
Regina ut alet, despiciens humum,
Fertur supremum clarus ad æthera:
Non dente Livoris premendus,
Nec Stygia rapiendus unda.
Sed quid meis te versibus, ÆGIDI,
Laudare tento? Quid dare lintea
Tam parva tam vastum per æquor,
Artis inops, viduusque remis?
Dictris uno vate RENERIO,

Sum-

Summo Latini Carminis alite.
Ni Gallicâ malit Camenâ,
Aut fide te celebrare Iberâ:
Seu (quâ stupendus) cogitet Italâ;
Namque hac stupendus hic quoque Vatibus
Qui pulcra nati sunt ad Arni,
Qui Tiberis rapida ad fluenta.
Utrumque vestrûm sospitet, ah precor,
Ridens benigna luce Diespiter:
Clarosque vos Fortuna longùm
Servet, & incolumes, per annos:
Ut clara nostri nomina sæculi;
Ut clara vestri prælia Principis;
Ut cuncta terrarum canatis
Francigenum imperio subacta.

Et ce qui suit.

Qu'il écrive contre Mr. van den Broeke, qui a dit dans une de ses Lettres en Vers à Mr. Rédi, par laquelle il le prie de lui procurer mon amitié:

O cui Pegasides facunda per oppida, versu
Etrusco dederunt, dederunt placuisse Latino:
Cui pariter Medicas concessit Delius artes:
Cui pandit Natura sinus; arcana recludit:
Qui se FERRANDUS *(quo nunc Etruria Rege*
It latè felix, opibus cumulata superbis)
Et se tutandum, servandos & dedit annos.
Num quid victuris nunc tentas tradere chartis?
Quod tuus ille amor, & docti spes altera Phœbi
MENAGIUS *legat: Aonidum cura ille Dearum*
MENAGIUS*; nostri ille ingens nova gloria sæcli:*
Quo passim unanimis nunc tota Europa superbit,
Læta viro: doctosque jocos, lususque, salesque,
Qui felix reddit Latio; qui reddit Athenis:
Sermones Tuscos felix & Carmina Tusca,
Cen media satus Ausoniâ, Floràque sub ipsa,
Qui condit; Tuscæque aperit cunabula Linguæ
Gallus, & attonitos Flora nunc ducit alumnos.
Si fas, docte REDI*; si non indebita posco;*
Me totum, tanta incensum virtutis amore,
Dede viro. Sinat ille suis mea nomina amicis
Qualiacunque addi.

Qu'il écrive contre Mr. Tollius, qui me régala de ce distique Grec, en m'envoyant ses *Fortuites*, lors que je lui envoyai un exemplaire de mes Poësies,

Χρύσε' ἔπη μοι ἔπεμψε ΜΕΝΑ'ΓΙΟΣ. ἀντεπόπεμπα,
Χάλκεια χρυσείων, τῦτο τὸ βιβλίδιον.

Qu'il écrive contre Mr. Grævius, qui m'a dit dans une de ses Lettres: *Poëmata tua, cultissima, tersissima, & tenerrima, qui non admirantur; qui non cum plausu loquunt; næ illi iratis Musis nati sunt. Non frustrà toties eduntur. Tam cupidè diripiuntur ab elegantioribus hominibus, ut exemplarium copiâ desiderium emtorum expleri non possit. Me quoque, cùm Achivis permixtum vidi, non potui non gaudere, mihique de immortalitate nominis, quam me non sperare tenuitas ingenii mei, sed quam tuum mihi promittit, gratulari.*

Qu'il écrive contre Mr. Godeau Evêque de Grasse & de Vence, qui dans une Lettre qu'il m'a écrite en vers pour me feliciter d'avoir fait imprimer les Poësies de Mr. de Balzac, me sollicite de faire imprimer les miennes: & m'en sollicite par ces beaux vers:

A ces hommes fameux dont les Oeuvres célébres
Du tems & de l'oubli perceront les ténebres,
BALZAC avec raison joint son nom aujourd'hui.
Mais il tient cet honneur plus de toi que de lui:
Puis que sauvant ses Vers d'un arrêt trop sévere
Tu peux bien te vanter d'être leur second pere.
Quand pourrons-nous jouïr de la beauté des tiens?
Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs liens?
Ton esprit généreux qui veut être tout libre,
Se promeine tantôt sur les rives du Tibre,
Et tantôt dans la Gréce il (1) tire les trésors
Qu'enferme le tombeau de ces illustres morts.
Tu sais d'un docte choix qui confont l'ignorance
Faire de leur beauté la juste différance:
Et s'il t'en faut parer, tu fais par leur emploi
Que

¶ 1. Godeau avoit mis

Et tantôt dans la Gréce il pille les trésors.

Mais Mr. Ménage a bien fait de changer ce mot qui pouvoit donner une idée peu avantageuse.

Que d'un nouvel éclat elle brille sur toi.
Ne nous cache donc plus tes admirables veilles:
Charme par tes beaux Vers les cœurs & les oreilles:
A ceux de ton ami donnant la liberté,
Delivre aussi les tiens de leur captivité,
Et goute promptement la grande renommée
Qui va dans l'Univers par eux être semée.
Quand la mort nous enferme en l'éternelle nuit,
Notre nom dans le monde a beau faire du bruit,
Il ne peut pénétrer l'obscurité profonde
Qui nous tient séparez du commerce du monde.
Ne crains point la fureur des censeurs envieux,
Dont tes vives clartez ébloüiront les yeux.
Plus le mérite est grand, plus le nom est auguste,
Plus on ressent les traits de leur fureur injuste.
BALZAC, dont ses beaux Vers doivent tout à ton soin,
N'en est-il pas un noble & malheureux témoin?
Sur qui jamais l'envie avecque plus d'outrage
A-t-elle fait pleuvoir tous les traits de sa rage?
Mais il a sagement méprisé tous ces traits.
Son mépris lui procure une fameuse paix,
Il jouït en repos de l'illustre couronne
Que malgré ses rivaux nôtre Apollon lui donne:
Et son nom qu'ils pensoient avoir mis au tombeau,
Après leurs vains efforts vit d'un éclat plus beau.
Méprise comme lui la plus rude censure:
Ta louange croîtra par son aigre murmure;
Et tes doctes écrits par un bien-heureux sort
Te combleront d'honneur sans attendre la mort.
La Muse me l'a dit dans ces bois solitaires
Où je vais tous les jours consulter ses mystéres:
Et sa main m'a montré dessus le double Mont
Le laurier immortel qui doit ceindre ton front.

Qu'il écrive contre Mr. Cotin, qui a fait ce joli quatrain sur le Recueil de mes Poësies:

Le seul defaut de cet Ouvrage,
Où tout est mis avecque choix,
C'est que l'on ne sait si MENAGE
Est Grec, ou Latin, ou François.

Qu'il écrive contre Mr. Gombaud qui m'a adressé cette Epigramme:

MENAGE, ta prose & tes vers
En tant de Langages divers
Etonnent le siécle où nous sommes:
Et ton génie officieux
Fait tout ce que firent les hommes
Que l'on a mis au rang des Dieux.

Qu'il écrive contre le Président Malnard, qui a fait ce Sonnet à ma louange:

Quels honneurs éclatans n'as-tu point méritez?
Tu n'ês qu'aux premiers jours où l'homme est vrayment homme,
Et déja ton esprit a toutes les clartez
Des fameux Ecrivains d'Athenes & de Rome.
Apollon me l'a dit: tu feras sans pareil
En l'art qui nous apprant tant d'illustres mensonges.
Il n'est point de Savant dont le profond sommeil
Sur la double Montagne ait fait de si beaux songes.
MENAGE, si tu vis autant que j'ai vécu,
Tu verras à tes pieds le Critique vaincu
Applaudir à ta Muse éloquante & fertile:
Et le siécle présant, & tous ceux qui naistront,
Ne se pourront lasser d'admirer sur ton front
La couronne d'Homere & celle de Virgile.

Qu'il écrive contre Mr. Colletet, de l'Académie Françoise, qui a dit dans un de ses Sonnets,

MENAGE, dont la Muse & docte & renommée
Comme un jour éternel n'aura point d'occidant:
Qui du Climat glacé jusqu'au Climat ardant

De

De l'odeur de ton nom vois la terre enbaumée, &c.

Qu'il écrive contre Mr. de Lalane, qui dans son Eglogue sur la mort de sa femme, a parlé de la premiere de mes Eglogues, en ces termes:

Sous les arbres sacrés de ce fameux vallon
Où le divin Gondi répréſante Apollon,
Daphnis, renouvelant ses fortunés passées
Etroit à la merci de ses tristes pensées,
Et par les sons plaintifs de sa mourante voix
Attendrissoit le cœur des Nymphes de ces bois:
Quand frappé tout d'un coup & ravi par l'oreille
D'une douce Musique à nulle autre pareille,
Il se traina sans bruit au travers des buissons
Pour ouïr de plus près de si douces chansons.
Helas! il les ouït, & son ame abatuë
Loin d'en voir émousser la pointe qui le tue,
La sentit plus piquante: & s'abreuvant de fiel,
Convertit en poison les délices du Ciel.
Ménalque & Lycidas formoient cette harmonie:
Et le beau feu d'amour échauffant leur genie,
Tous deux amis parfaits, mais plus parfaits amants,
Découvroient à Damon leurs divers sentimants.
Devant lui chacun d'eux avec d'égales armes
Défendoit sa Bergere, en exprimoit les charmes;
Et voulant acquérir le titre de vainqueur,
Appuyoit de sa voix le parti de son cœur.
Tant de rares beautez naïvement dépeintes
Donnérent à Daphnis de mortelles atteintes, &c.

Qu'il écrive contre Mr. Sarrasin, qui a dit dans la Pompe Funebre de Voiture qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser: *Voiture avoit composé en Latin quelque Epitre & quelques Vers que l'ancienne Rome auroit approuvez. Et pour l'en récompenser plusieurs prioient Tibulle de pleurer sa mort par une Elégie, & Pline le jeune d'honorer sa mémoire par un Panégyrique. Mais ils s'en excusoient tous deux: l'un parce qu'il y avoit long-tems qu'il n'avoit fait de Vers: l'autre, sur ce qu'il ne haranguoit plus depuis qu'il étoit mort. Et ils vous les renvoyoient: protestant, que vous composiez des Vers dignes du siécle d'Auguste, & que votre Prose égaloit celle des meilleurs Ecrivains de ce même siécle.*

Qu'il écrive contre Monsieur Costar, qui me dit dans une de ses Lettres: *Vos Poësies Italiennes ont été leuës dans la petite famille. C'a été avec un plaisir sensible. Si je m'y connois, il n'est rien de plus pur & de plus chaste que votre élocution: rien de plus fin & de plus subtil que vos pensées: & rien de plus harmonieux que la structure de vos Vers. Vous inventez très-heureusement: & vous imitez avec un pareil succès. Vos originaux méritent d'être copiez en toutes les Langues; & vos copies passeront quelque jour pour des originaux: tant elles ont de naiveté, de génie, & de hardiesse. Enfin, Monsieur, ce que vous venez de publier, pourra donner de la jalousie à vos Confreres de l'Académie della Crusca. Feu Mr. de Nancel m'a conté, qu'étant à Rome, un de ses amis l'avertit de ne plus faire de si bons Vers Italiens, & que s'il continuoit, il savoit de bonne part que les Beaux-Esprits, de ce pays-là étoient résolus de le poignarder. Prenez, Monsieur, vos mesures là-dessus: & que cet exemple vous fasse sage si vous allez jamais à Florence, &c. J'oubliois à vous dire, que ce que vous avez mis de Pétrarque au commancement de votre* volumetto, *est si admirablement fait pour votre sujet, & appliqué avec une si merveilleuse justesse, que j'ai cru d'abord que vous en étiez l'Auteur, & que vous vouliez tromper le public, comme vous me trompastes l'autre jour, quand vous me fites passer un de vos Madrigaux pour être du Tasse. En ces sortes de tromperie, il n'y a que du plaisir pour la Duppe, & de la gloire pour le Fourbe:* absit verbo invidia. Vous trouverez l'histoire de cette tromperie dans mes *Mescolanzé*, je vous prie de la lire.

Qu'il écrive contre Mr. de Fenne qui a donné de grandes louanges à mes Poësies.

Qu'il écrive contre Mr. Crispo, Gentilhomme Sicilien, qui dans un Poëme Italien qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, m'a appelé *Cigno d'ogni fiume*.

Qu'il écrive contre Mr. Regnier, Se-

crétaire de l'Académie Françoise, qui m'a traité d'Apollon dans l'Epigramme Latine qu'il m'a adressée pour me convier d'aller dîner chez lui, avec Mademoiselle de Scudéry, le Pere Rapin, & le Pere Bouhours.

Qu'il écrive contre Mr. de Segrais: qui a dit dans sa Préface sur Virgile: *Monsieur* MENAGE, *qui a marqué son exactitude & sa politesse dans tous ses Ouvrages, & qui connoît parfaitement le tour, la justesse, & l'harmonie du Vers, &c.*

Qu'il écrive contre Mademoiselle de Scudéry: qui dans la Réponse qu'elle a faite aux Vers que j'ai faits, intitulés *Etreines à Mademoiselle de Scudery*, a parlé ainsi de ces Etreines:

Quoi qu'il en soit, vos Vers sont excellants,
Ils sont ingénieux, naturels, & galants:
Et ces belles Etreines
Valent mieux que des gans, de l'or, des porcelaines;
Ni que tous ces bijoux si beaux & si jolis
Dont on étreine les Philis,
Les Amarantes, les Cyménes.

Qu'il écrive contre Mr. de Longepierre, qui dans ses Remarques de l'Idylle de Bion sur la mort d'Adonis, a dit, *Je ne dois pas finir ces Remarques sans dire auparavant que le célébre Mr. Ménage, dont la grande érudition fait honneur à la France dans un siécle où elle a produit tant d'habiles gens, a imité cette Idylle dans une Piéce qu'il a faite sur Adonis. Ce petit Ouvrage est fort beau. Et un Auteur moderne n'a point fait de difficulté de le donner pour modelle de la douceur & de l'harmonie des Vers Grecs.* Et sur l'Idylle de Moschus de l'Amour fugitif: *On peut voir plusieurs de ces imitations de Moschus dans les agréables & savantes Remarques sur l'Amynte par Mr. Ménage: qui a lui-même fait une belle Epigramme sur ce sujet.*

Qu'il écrive contre Mr. Furetiere de l'Académie Françoise, qui dans les Essais de son Dictionnaire Universel, au mot *Oiseleur*, a parlé de mon Idylle de l'Oiseleur, en ces termes: *Ménage a fait une belle Eglogue intitulée* l'Oiseleur.

Qu'il écrive contre les Auteurs de l'*Acta Eruditorum* de Lipsic: qui ont dit dans leur Gazette litteraire de 1682. page 245. *Ceux qui savent connoître la bonté & la beauté de la Poësie Latine, rendront au mérite de Mr. Ménage la louange que ses Vers si bien faits & si polis nous obligent de lui donner. Ses Poëmes ont été trouvez si élégans que c'est pour la septiéme fois qu'on les imprime. Cette derniere édition est la plus ample de toutes: puisque vous y trouvez beaucoup de Piéces Latines, Grecques, Françoises, & Italiennes.* Depuis cette édition (1) on en a fait une huitiéme à Amsterdam, & plus ample & plus correcte.

Enfin, qu'il écrive contre Mr. Slanus, contre Mr. Munkerus, contre Mr. le Clerc, l'Auteur de la Bibliothéque Universelle, & contre un nombre infini d'autres célébres Ecrivains, qui ont célébré mes Vers dans leurs Ouvrages: & qu'il dise encore une fois, que tous ces éloges *font voir que la sympathie & l'amitié mutuelle des Poëtes est bien capable par la vertu de l'invention Poëtique de trouver dans l'un des leurs les plus belles qualitez, qui sont imperceptibles à des Critiques farouches & intraitables.* C'est ce qu'il a dit des Eloges qui composent mon Livre Adoptif.

CXIX.

Ce qu'a écrit Mr. Baillet que Jean de la Casa, Archevêque de Bénévent, a fait un Livre intitulé de laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ, *n'est pas véritable. Ce que dit Mr. Baillet que Scaliger a dit que Jean de la Casa ne réussissoit pas en vers Italiens, n'est pas véritable.*

MONSIEUR BAILLET. *Il est inutile dans le tems où nous sommes de cacher le nom, la matiére, & la fortune de ce fameux & détestable Poëme, dont l'Auteur a cru pouvoir se justifier devant les hommes, puis que le scandale en est fini,* Tome 4. page 71.
&

(1) On avoit déja retranché des éditions précedentes ce distique Grec:

[illegible]
[illegible]

& que les Protestans n'ont pas jugé à propos d'en laisser périr la mémoire. Ce Livre qui n'est plus, ou du moins qui mérite de n'être plus au monde, avoit pour titre de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ. *Il parut à Venise l'an* 1550. *chez Trajan Nævus. Ceux qui l'ont lû, nous apprennent que ce misérable Poëte a prétendu faire voir qu'il n'y avoit rien que d'héroïque & de divin dans le plus horrible de tous les crimes, & qu'il en préféroit l'exercice à tout ce qu'il y a de plus abominable dans tous les autres péchez de cette nature, sans ajoûter beaucoup de foi à ce que l'Ecriture Sainte nous apprend de la punition de cinq Villes atteintes de ce crime. Quoi que Dieu ait souffert que ce Ministre d'iniquité se soit glissé parmi les Princes de son Eglise, & qu'il se soit revêtu d'une des principales d'entre les Dignitez Ecclesiastiques, il n'a pourtant pas permis que ce Poëme infame & sa Défense Latine demeurassent longtems dans l'impunité: même dès ce monde. Il s'est servi de deux moyens assez opposez pour arriver à cette fin. Le premier est celui de la discrétion des Catholiques, qui ont toûjours été très-persuadez que la punition la plus humiliante pour un méchant Livre, & en même tems la plus utile pour les fidelles, est de l'accabler sous le silence, & les horreurs d'une éternelle nuit; & qui expérimentent tous les jours que la réfutation ou la condamnation éclatante des Ecrits les plus méchants, est toujours dangereuse, en ce qu'elle n'éteint pas en nous la curiosité de connoître ce qui a mérité la condamnation. Le second moyen dont Dieu s'est servi pour punir le Casa en ce monde, est ce zèle extraordinaire que la plupart des Protestants ont témoigné pour réveler la turpitude d'un homme dont la réputation pouvoit imposer à la postérité. Il a été suffisamment décrié par leurs soins dans toute l'Europe; & dès sa naissance, en Allemagne, par Jean Sleidan, Thomas Naogeorge, & Charles du Moulin, Jurisconsulte François de Germanie, qui étoit lors à Tubinge: en Suisse, par Josias Simler, Continuateur & Abbreviateur de Gesner: en France, par Henri Estienne: & en Angleterre, par Jean Juvel, ou Ivel: en Espagne, par Cyprien de Valera: en Hollande, par Gisbert Voet, naturel du pays; par Joseph Scaliger, par André Rivet, & quelques autres retirez de France: dont le plus signalé est sans doute Mr. Jurieu, qui a trouvé depuis peu des couleurs assez noires pour nous dépeindre cette production de l'esprit corrompu de la Casa, dans un de ses Livres contre l'Eglise Romaine. Quelque desobligeante qu'ait été l'intention de tous ces censeurs à nôtre égard, nous leur avons toûjours l'obligation de nous avoir inspiré une forte horreur contre un Livre dont ils ont tâché de rétablir la mémoire, dans la pensée de nous humilier & de nous faire du déplaisir. Mais s'il m'étoit permis de me servir d'une des expressions du Pere Labbe, j'oserois dire, que puis qu'il y a des Prophétes en Israël, il n'étoit pas fort nécessaire que nous allassions consulter l'Oracle d'Accaron, ni le Beelzébud des Philistins. Car sans parler de ceux qui ont fait perdre à cet Auteur le Chapeau de Cardinal, dont on avoit voulu couronner ce qu'il avoit de mérite d'ailleurs, nous n'avons pas manqué d'Auteurs Catholiques qui ont censuré cet Ouvrage, & flétri le Poëte avec une séverité aussi aigre, mais plus salutaire pour nous, que celle de ces Messieurs. C'est même une espéce de consolation pour nous, de voir qu'un Protestant ait vangé l'Eglise Catholique de l'insulte de quelques-uns de ses Confreres, lors qu'il a fait voir que dès l'an* 1569. *un célèbre Critique de la Communion Romaine avoit censuré le Poëme de la Pédérastie, ou Sodomie, d'une maniere qui n'est guéres plus indulgente que celle des plus animez d'entre nos Adversaires.*

Il faut Trajan Navo.

MENAGE. Premiérement, ce prétendu Livre de Jan de la Casa ne peut avoir pour titre *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ:* car selon Henri Estienne, Scaliger, Simlérus, Balæus, Zuingerus, le Président de Thou, Gisbert Voet, Lansius, Rivet, & Mr. Jurieu, il étoit écrit en vers Italiens; & il seroit ridicule de donner un titre Latin à un Livre Italien. D'ailleurs, Jan de la Case étoit trop élégant Ecrivain Latin pour se servir

Non pas tant à cause de l'imitation trop évidente de ce qui est rapporté dans le 25. Livre de l'Histoire d'Ammien Marcellin au sujet de Julien qu'à cause de la seconde syllabe de Πήδασος abegée contre l'usage. Il reste encore une faute de Langue dans la petite Ode à Corinne, où ἐρυθριάζει est employé deux fois pour ἐρυθριᾷ.

vir du mot de *Sodomia*. Les élégans Ecrivains Latins de son tems ne se servoient point de ces mots Barbares, témoin Longolius, qui dit *Persuasio Christiana*, pour *Fides Christiana: Legati*, au lieu d'*Apostoli: & Antistites*, ou *Pontifices*, au lieu d'*Episcopi*, témoin Sannazar, qui dans son Poëme *de Partu Virginis*, ne s'est point servi du mot de *Christus*. Et en troisiéme lieu, je soutiens positivement que ce Livre n'a jamais existé, & qu'on l'a confondu avec le Poëme Italien du Casa, intitulé *Capitolo del Forno*, qui existe; & dont il y a plusieurs éditions; mais qui est fait sur l'amour des hommes pour les femmes, & que l'Auteur fit dans son extrême jeunesse, & étant Laïque: & qui ne contient que 166. vers.

On dit que Monseigneur de la Case étant Doyen des Caméricrs d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, Archevêque de Bénévent, & Légat *à Latere* à Venise, fit imprimer à Venise en 1548. & en 1550. sur la fin de ses jours (car M. Baillet le fait mourir en 1556.) un Livre, intitulé *de Landibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*; dans lequel il prit toutes ces qualitez: & que ce fut un Imprimeur nommé *Pompée Nave*, ou *Trojan*, ou *Trajan Naüs, Nanus, Navus*, ou *Nævus*, qui l'imprima & le débita. On ajoute, que Monseigneur de la Case soutenoit dans ce Livre que la Pédérastie (c'est le mot dont se sert Mr. Baillet) étoit une œuvre non seulement bonne, mais divine: qu'il le savoit par expériance: & qu'il s'y vantoit d'avoir mis en pratique toutes les théories des Postures de l'Aretin: & qu'il y disoit que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui où il se plaisoit davantage. Et moi, je dis que tout cela est faux: & que Mr. Baillet qui est un Prêtre, doit être bien (1) déplaisant & bien honteux d'avoir ainsi diffamé un Archevêque & un Légat: & que l'action de Monseigneur de la Case d'avoir fait en sa jeunesse & étant Laïque le *Capitolo del Forno*, est bien plus excusable que cette diffamation: car il est à remarquer que Mr. Baillet a plus diffamé lui seul Mgr. de la Case que ne l'ont diffamé tous les Protestans: Monsieur Baillet étant le seul de tous les Ecrivains qui a dit que ce prétendu Livre de Monseigneur de la Case avoit pour titre *de Landibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*.

Monseigneur de la Case n'étoit pas seulement un des plus (2) élégans & un des plus éloquents hommes du monde: *Joannes Casa, Archipræsul Beneventanus, ad præclarissima natus officia: ut scilicet bonarum literarum ignaros rectis habenis dirigeret; insulsos, terso eloquio erudiret, & Philosophiæ splendore destitutos, pulsa procul caligine, nitidissimo fulgore illuminaret: cujus sermo venustissimus divinâ potiùs quàm mortali facundiâ compositus videbatur*, dit Pocciantius dans son Catalogue des Ecrivains Florentins; il étoit encore un des plus honnêtes du monde.

> CASA *gentil, ove altamente alberga*
> *Ogni virtute, ogni real costume*,

dit le Varchi.

> CASA, *vera magion del primo bene*,

dit le Rota.

> CASA, *in cui le virtuti an chiaro albergo*,
> *E pura fede, e vera cortesia*,

dit le Cardinal Bembo.

> CASA *gentil, che con si colte rime*
> *Scrivete i casti e dolci affetti vostri*,

dit le Capello. *Il molto Reverendo, e virtuosissimo Monsignore, Messer Giovanni della Casa, Fiorentino, in uno non meno grave e dotto che ornato, e leggiadro Sonetto, da lui nel primo fiore della Giovinezza sua*, &c. *della bontà e dottrina dell' Autore di esso favellare come si richiederebbe, mi vieta non meno la grandezza loro e l'insufficienza mia, che la Patria commune, e la modestia sua, benche e l'una e l'altra è, son certo, notissima alla maggior parte di voi*, dit le Varchi dans sa *Lecture* sur le Sonnet de Monseigneur de la Case de la Jalousie, recitée à Padouë dans la célébre Académie *degl' Infiammatti*. *Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt*, dit Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case. Et quelle apparance qu'un des plus honnêtes hom-

¶ 1. Cela est-il bien François?

¶ 2. Homme élégant ne se dit pas.

hommes du monde ût voulu écrire si ouvertement de la matiére du monde la plus deshonnête, & avec un titre si infame? Lui, qui a tant recommandé l'honnêteté des paroles. Voici comme il en parle dans son Galatée: *Dee oltre a ciò ciascun Gentiluomo fuggir di dire le parole meno che oneste. E la onestà de' vocaboli consiste, o nel suono e nella voce loro, o nel loro significato. Conciosiacosache alcuni nomi vengano a dire cosa onesta, e nondimeno si sente risonare nella voce istessa alcuna disonesta: si come* riuculare: *laqual parola ciò non ostante si usa tutto dì da ciascuno; ma se alcuno, o uomo o femmina, dicesse per simil modo, ed a quello medesimo ragguaglio, il farsi innanzi che si dice il farsi indietro, allora apparirebbe la disonestà di cotal parola: ma il nostro gusto per la usanza sente quasi il vino di questa voce, e non la muffa.*

Le man' alzò con amendue le fiche,

disse il nostro Dante. Ma non ardiscono di così dire le nostre Donne: anzi per ischifare quella parola sospetta, dicono più tosto le castagne: *come che pure alcune poco accorte nominino assai spesso disavvedutamente quello che se altri nominasse loro in pruova, elle arrossirebbono: facendo menzione per via di bestemmia di quelle onde elle sono femmine. E perciò quelle che sono o vogliono essere ben costumate, procurino di guardarsi non solo dalle disoneste cose, ma ancora dalle parole: e non tanto da quelle che sono, ma eziandio da quelle che possono essere, o ancora parere, o disoneste, o sconcie e lorde: come alcuni affermano essere queste di Dante,*

Se non ch'al viso, e di sotto mi venta.

Inf. c. 17. Inf. c. 18. Ces vers sont mal répréśentés dans toutes les Editions du Galatée.

O pur quelle:

Però ne dite, ond' è presso pertugio.
E un di quegli spirti, disse: Vieni
Di retr' a noi, che troverrai la buca.

E dei sapere, che, comeche due, o più, parole vengano tal volta a dire una medesima cosa, nondimeno l'una sarà più onesta, e l'altra meno: si come e a dire con lui giacque: *e* della sua persona gli sodisfece: *perciocche questa istessa sentenza detta con altri vocaboli sarebbe disonesta cota ad udire. E più acconciamente dirai* il Vago della Luna, *che tu non diresti* il Drudo: *avvegnache amendue questi Vocaboli importino* lo Amante. *E più convenevol parlare pare a dire* la Fanciulla *e* l'Amica, *che* la Concubina di Titone. *E più dicevole è a Donna, e anco ad uomo costumato, nominare le Meretrici* Femmine di mondo, *come la Belcolore disse, più nel favellare vergognosa che nello adoperare, che a dire il comune loro nome:* Taide è la puttana. *E come il Boccaccio disse,* la potenza delle Meretrici e de' Ragazzi: *che se così avesse nominato dall' arte loro i maschi, come nominò le femmine, sarebbe stato concio e vergognoso il suo favellare.* Je prens la liberté de demander à mes Lecteurs si un homme qui parloit de la sorte avant que d'être Nonce & Archevêque, & avant que d'être avancé en âge; étant sur la fin de ses jours; étant Nonce & Archevêque; a pu intituler un de ses Livres *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*? Je suis très-persuadé que Monseigneur de la Case n'ût pas seulement voulu prononcer ces deux vilains mots. Mais quand Monseigneur de la Case auroit u l'esprit aussi corrompu que le dit Mr. Baillet après Mr. Jurieu, seroit-il vrai semblable qu'un Prémier Camérier d'honneur du Pape, qu'un Segretaire des Brefs, qu'un Légat *à Latere*, qu'un Archevêque, ût voulu se prostituer de la sorte, & ruiner sa fortune avec sa réputation? Mais le Pape Paul IV. qui étoit grand Zélateur de la Discipline Ecclésiastique, ût-il souffert cette abomination? Car il est à remarquer qu'aussi-tôt que Paul IV. fut fait Pape en 1555 c'est-à-dire cinq ans après l'édition & la publication du prétendu Livre de Monseigneur de la Case *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*, il fit venir auprès de lui à Rome Monseigneur de la Case, ou plutôt il le força d'y venir. Voiez Victorius dans sa Préface sur les Oeuvres Latines du Casa, & dans sa Lettre au Casa qui commance par *Quantam voluptatem*, & l'Histoire du Concile de Trente du Cardinal Palavicin. Mais le Magistrat de Venise auroit-il souffert l'édition & la publication de ce Livre? Monseigneur de la Case n'a pas même fait imprimer *le Capitolo del Forno*. Ce qui paroît évidamment par la prémiere édition de ses *Capitoli*, qui est de 1538. in 8. à Venise chez Curtio Navo, & ses freres: dans

dans laquelle on lit cet Avertissement de l'Imprimeur au Lecteur: *Curtio Navo a gli Lettori. Voi averete, Lettori miei, in questo libretto tutti i Capitoli di Messer Gio. Della Casa, e di Messer Bino: liquali abbiam dati in luce, si perche non giacessero indegnamente dispersi nelle tenebre, come per non fraudar gl' Autori della lode sua, conciosiache alcuni di questi si leggevano già stampati sotto l'altrui nome. Il che vediamo dover essere non solamente à voi, beniguissimi Lettori, ma eziandio a coloro che gli composero, sommamente grato.*

D'ailleurs, il est à remarquer que ce Livre n'existe point. Mr. Baillet le dit luimême: ce qui fait voir qu'il n'a jamais existé. S'il avoit existé, il existeroit encore: car comment auroit on pu supprimer l'édition de Venise de 1548. & celle de 1550.? Charle du Moulin dit qu'en 1552. on avoit à Bade un exemplaire de ce Livre, & qu'en 1550. l'édition de 1550. se débitoit à Venise. Et si ce Livre avoit existé, non seulement on en auroit plusieurs exemplaires, mais plusieurs éditions. Car comme Jean de la Case étoit sans contestation le premier Poëte Italien de son tans pour la beauté, la noblesse, & la régularité de l'expression, on auroit rimprimé plusieurs fois ce Livre en secret dans la plûpart des Villes d'Italie.

Mr. Baillet dit que Janus Rutgersius, ou plutôt Joseph Scaliger, dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum*, a prétandu que le Casa ne réussissoit pas en vers Italiens. Cela est très-faux, sauf le respect que je dois au caractére de Mr. Baillet. Il n'y a rien de semblable dans ce Livre de Joseph Scaliger. Mr. Baillet fait ainsi souvent dire aux Auteurs des choses où ils n'ont jamais pensé. Et si Scaliger avoit dit ce que Mr Baillet lui fait dire, il auroit dit une grande impertinance. Le Casa étoit si grand Poëte Italien, que le Tasse le Prince des Poëtes Italiens le cite avec estime, & le propose pour modelle en plusieurs endroits de ses Discours sur le Poëme Epique, & qu'il n'a pas dédaigné de faire un Commentaire sur un de ses Sonnets: c'est celui qui commance par *Questa vita mortal.* Le Quérengo, qui étoit un homme d'un grand mérite dans les Lettres, a fait aussi une Dissertation sur un autre de ses Sonnets, c'est celle qu'il a intitulée *De' Remedi d'Amore.* Et il ne faut pas s'étonner si les Vers du Casa sont si achevez, puis qu'il les limoit & relimoit sans cesse.

S'egli averrà, che quel ch'io scrivo, e detto
Con tanto studio, e già scritto, il distorno
Assai sovente, e, come io so, l'adorne
Pensoso in mie selvaggie erme ricetto, &c.

C'est ce qu'il dit de lui-même dans le 52. de ses Sonnets.

Je reviens au prétandu Livre de Monseigneur de la Case *de Laudibus Sodomiæ.* Les Protestans d'Allemagne de leur côté, & ceux de Hollande, & ceux d'Angleterre, n'auroient pas manqué non plus de le faire rimprimer, pour le reprocher aux Catholiques. Et les Dévots d'Italie n'auroient pas manqué aussi de le reprocher à son Auteur: comme Nicolas Villani dans son *Discorso Accademico sopra la Poësia giocosa*, imprimé sous le nom de l'*Accademico Aldeano*, lui a reproché son *Capitolo del Forno*, & quelques Parodies de l'Arioste, & aucun Italien n'a fait mention de ce Livre *de Laudibus Sodomiæ.* Il est donc constant que le prétandu Livre *de Laudibus Sodomiæ* de Monseigneur de la Case, Archevêque de Bénévent, Doyen des Camériers d'honneur du Pape, Segretaire des Brefs, & Légat *à Latere* à Venise, n'a jamais existé.

Il me reste à faire voir qu'il a été confondu avec le petit Poëme Italien de Jean de la Case, intitulé *Capitolo del Forno.* Cela paroît clairement par les beaux lambes du Casa adressez aux Allemans: car je ne suis pas de l'avis de Scaliger qui les traite de Vers froids & sans agrément:

Quòd vos apud, Germaniæ humanissima
Gens, culpor, atque turpioris flagitii
Ornasse dicor nescio quid laudibus,
Impuro id est ab homine confictum & levi.
Testisque tellus omnis est mihi Itala,
Tantum me ab omni abesse turpitudine,
Quantum ille ab omni laude semper abfuit.
Annis abhinc triginta, & ampliùs, scie
Nonnulla me, fortasse non castissimis,
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, & semper jocis
Licentiùs gavisa, concessu omnium,

Ju-

Juventa: quod fecere & alii item boni.
At nunc abit juventa, lusus permanet.
Et Carmini illi nomen adscribunt meum
Idem quod antè erat, nec adscribunt diem
Eamdem, erat qua quando id olim lusimus.
Sed quod puer peccavit, accusant senem.
Verùm hoc ut ut tamen sit, obscæni nihil
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mellibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam:
Sed feminas planè: ut videre Carmine
Ex ipso adhuc potestis. Atque moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ,
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Jocos: boni quod literis quam plurimi
Testantur: inter quos senex ille optimus
Est BEMBUS. *Is me versibus lectissimis*
Ornavit: is pedestribus sermonibus:
Cùm maxima esset dignitate præditus:
Et splendidè habitare in mea dixit domo
Virtutem. Homo gravis, senectute ultima,
Eburneâ tu, FLAMINI, *me concinis*
Lyrâ: & libellos dicis aureos meos.
VICTORIUS*que candidus me laudibus*
Complexus omnibus, vereri vos vetat
Quid turpe de me. Non ego possum infici
Calumnia caligine ulla turbida,
Quando tuetur fama me consentiens
Constansque Vatum, totaque testimonio
Et acta purè vita luce in Urbium
Clarissimarum. Diligit me civitas
Beata Venetûm, ut diligit cives suos.
Victorius dit la même chose.
Quid, clariorem habere quòd me neminem
Se dictitat flos patria Urbium mea?
Quid, nobile oppidum Bononia, artium
Cunsta bonarum cognitum vobis quoque?
Exquiritote, amabo vos, quid sentiat
De me. Mea illa civitas nutrix fuit:
Namque erudivit illa nos à parvulis.
Quid ipsa Roma? Prædicanti ignoscite
De me mihi: non tota nos complectitur
Amore, mater liberos uti sinu
Complexa gaudet? Quare habere transfuga
De me fidem nolite perditissimo:
Sed enecato in dies magis, siti
Pedoribusque, & esuritionibus.
Quod bellè adhuc fecisse vos existimo,
Virtute natio & fide atque industriâ
Et literis clara, ingenioque gloriâ.

Car il paroît par ces Vers que les Allemans n'accusoient Monseigneur de la Case que d'avoir fait le *Capitolo del Forno*, mais qu'un Transfuge qui étoit parmi eux, prétandoit que l'amour des Nonconformistes étoit loué dans ce Poëme.

——— ——— *Cumque versibus*
Laudavimus Furnum, haud mares laudavimus:
Quod ille ait per maximam calumniam.

Et ce Transfuge, c'est Pietro Paolo Vergerio, Evêque de Capo d'Istria, homme de beaucoup de mérite dans les Lettres; qui étant accusé d'hérésie par le Pape Paul III. s'enfuit en Allemagne, où il se fit publiquement Luthérien. Monseigneur de la Case étant Nonce à Venise en 1546. ut ordre du Pape de lui faire son procès comme à un hérétique: & il lui fit défense de retourner en son Evêché. C'est ce que nous avons appris de l'Histoire du Concile de Trente de Fra Paolo. Le Vergerio, pour se vanger de Monseigneur de la Case, publia dans toute l'Allemagne que Monseigneur de la Case avoit loué l'amour des garçons dans son *Capitolo del Forno*. Et il se fondoit, sans doute, sur cet endroit de ce Poëme, où il est parlé en effet, en passant, de cet amour avec quelque sorte de louange:

Tennero il Forno già le Donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'abbian mandate poco men ch' al Sole.
Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci.
Dicon pur ch' egli è umido e mal netto.
(1) *E sono ben cagion quelle sue stracci.*

¶ 1. Il y a dans l'édition de Venise 1540. in-8, *E sono ben cagion questi stratacci.* C'est la véritable leçon, l'autre est supposée & n'est pas même Italienne.

Io per me rade volte altrove il metto:

(1) *Con tutto che'l mio pan sia piccolino,*
E'l forno delle Donne un po grandetto.

Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar dove l'uomo u'scosto
Colà dirieto un certo fornellino.

Mais ce qui ne permet pas de douter que c'est ce Capitolo que les Allemans reprochoient à Jean de la Case, c'est ce qu'ont écrit du Moulin & Henri Estienne, que Jean de la Case appeloit ce peché (2) *une Oeuvre divine:* qui est ce qui est dit dans ce Vers:

Benche chi fa questo mestier divino.

Mais ce qui néanmoins en bonne Grammaire doit s'entendre de l'amour des femmes, & non pas de celui des garçons. Voyez ce qui précede & ce qui suit. L'Auteur avoit dit de même auparavant en parlant de l'action de l'homme avec la femme, *Soleva esser già'l Forno un arte santa:* & il dit ensuite, en parlant de la même action, *Dite qualcosa di quel mestier santo.* Voyez le Poëme. Et c'est avec vérité que le Casa a dit *Cumque versibus laudavimus Furnum, haud mares laudavimus.* Ce que Charle du Moulin & Henri Estienne ajoutent, que le Case a dit dans ce Poëme, qu'il savoit par expériance que cette action étoit une Oeuvre divine, & que de tous les plaisirs de la chair c'étoit celui qui lui plaisoit davantage, ne se trouve point dans ce Poëme: ce qui fait voir qu'ils ne l'ont point vu, & qu'ils n'en ont parlé que par ouï dire. Voyez leurs termes au chapitre suivant. J'ajoute à toutes ces preuves, que Gisbert Voet, & l'Auteur de la Lettre citée par Wolphius, disent nettement que le *Capitolo del Forno* de Monseigneur de la Case est ce Livre plein d'ordures qu'on reproche à Monseigneur de la Case. Voyez leurs termes au chapitre suivant.

On prononce *Vom* en Hollande.

Le Casa dit la même chose dans le Discours Latin qu'il a fait, sous un nom étranger, contre le Vergerio, Evêque de Capo d'Istria. Ses paroles méritent, d'être rapportées en ce lieu. Les voici: *Praeterea, si qui sunt paullò minùs casti libelli, per jocum aliquibus in adolescentia scripti, eos tu cui tibi commodum fuerit, ascribito: quae dubia erunt, in pessimam partem rapito: multa de tuo addito: quod de versiculis illis qui de Furni laudibus inscripti jam olim sunt, fecisse te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujusdam nomine inscriptos, legisse me memini. Tu* JOANNI CASAE *attribuis: quem tamet affirmare soles ornatè, politèque scribere & versibus posse & soluta oratione. Id quod video* BEMBO *quoque &* FLAMINIO *visum esse; aliisque multis item bonis, doctisque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque, elogia quaedam scripta reliquerunt. Sed si* JOANNIS CASAE *ii versiculi sunt, ejus ego hominis gravitatem & constantiam laudare possim; nisi tu iratus illi de judicio tantopere sis; qui toties à te lacessitus, respondit sibi numquam: praesertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit quicumque eos versus ludens scripsit: nam si tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua isthaec culpa est, qui,*

non

¶ 1. Il y a dans la même édition que je viens de citer

Con tutto che'l mio pan sia pur piccino

ce qui est plus elegant.

¶ 2. Les Protestans ont extrémement appuyé sur cette expression qu'ils ont relevée comme un blasphême. Les Apologistes du Casa ne l'ont point défendu là dessus, & semblent avoir passé condamnation par leur silence. Je ne sai s'ils ont jugé l'objection si foible qu'ils n'ayent pas daigné y répondre, les mots en effet *divino*, & *santo*, ne doivent pas être pris à la lettre, ce sont des maniéres populaires établies presque dans toutes les Langues pour marquer l'excellence & la singularité d'une chose. Les Italiens sur tout en usent souvent dans le burlesque, témoin la Bernia dans le Sonnet *O spirito bizzarro*, où parlant d'une méchante mule il dit par ironie

La mula poi divina.

Le même dans le *Capitolo del pescare.*

Ch'un pesce buono è un boccon divino.

Et le Varchi dans le *Capitolo delle ricette.*

O cibo più ch'uman, più che divino.

Le Dolce dans celui *del Sputo.*

Lo sputo à in lui mille virtù segrete
De quai ciascuna si può dir divina.

L'Arétin dont Balzac l. 2. de ses Lettres à Chapelain, Lett. 2. dit qu'il ne peut comprendre la Divinité, a pourtant été surnommé le divin, & son Dialogue *della vita delle suore* qu'il dédia à son peti Singe a été aussi traité de divin par le même Dolce.

O

non malè dicta, malè interpreteris: quod si aliud dicitur, aliud significatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore sit: feminæ enim illis versibus planè, non mares, laudantur, si modò quicquam præter Furnum ipsum laudatur, neque tu ignoras, sed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio: Comme ce Discours n'a jamais été imprimé, & qu'il est rempli de choses curieuses, & très-élégamment exprimées en Latin, j'ai jugé à propos de l'ajouter à la fin de ces Remarques :& je prans la liberté d'y renvoyer mes Lecteurs.

Après avoir démontré que Monseigneur de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*, & qu'on a confondu ce prétandu Livre avec son *Capitolo del Forno*, il faut faire voir que ce *Capitolo del Forno* est un Ouvrage de sa jeunesse, & que Mr. Jurieu qui a écrit le contraire, a été malinformé de cette particularité. Je n'aurai pas beaucoup de peine à le prouver. Le Casa le dit lui-même dans ses Iambes.

Annis ab hinc triginta, & ampliùs, scio
Nonnulla me, fortasse non castissimis,
Lusisse versibus: quod ætas tunc mea
Rerum me adegit inscia, &, semper jocis
Licentiùs gavisa, concessis omnium,
Juventa, &c.
Sed quod puer peccavit, accusant senem.

Le Présidant de Thou dit la même chose. Ses Paroles seront produites au chapitre suivant. Et ce Poëme d'ailleurs se trouve imprimé en 1538. & il est dédié à Marc' Antonio Soranzo Noble Vénitien, camarade du Casa; Et ce Marc' Antonio Soranzo mourut jeune, comme il paroît par ce Sonnet que le Casa fit sur sa mort:

Il tuo candido fil tosto le amare
Per me, SORANZO mio, Parche troncaro, &c.
Lasso! ti parti tu, non ancor pieno
I primi spazii del corso umano.

C'est le douziéme des Sonnets du Casa. J'ajoute à ces témoignages celui du Poccianzio dans son Catalogue des Ecrivains Florentins. *Edidit adhuc juvenis, antequam ad sacrum Archipræsulatum à Paulo Tertio admitteretur, quædam, & si jocosa, arguta tamen ac subtilia Carmina, Etrusco sermone*: car c'est des *Capitoli* du Casa que parle le Poccianzio en cet endroit. Il faut donc considérer ce Poëme comme l'Ouvrage d'un jeune homme. *In giovenil fallire è men vergogna.* Mais il ne faut pas seulement le considérer comme l'Ouvrage d'un jeune homme, il faut encore le considérer comme l'Ouvrage d'un Laïque. Mr. de Thou l'excuse par la licence du siécle & celle du lieu dans lesquels il a été composé. Et en effet, pour ne point parler du lieu de la naissance du Casa, le siécle dans lequel le Casa a vécu, étoit extrémement corrompu, comme il paroît (3) par les vers de Pontanus, par ceux de Politien, par ceux de Sannazar, par ceux du Cardinal Bembo. Et ces *Capitoli in terza rima* sur des chôses honnêtes, mais qui avoient rélation à

O Aretino benedetto voi
Che vendete li Principi al quattrino,
Egli stimate men d'asini e buoi,
E perciò quel dialetto divino,
L'ignoranza lor madre conoscendo,
Drizzaste degnamente al Bagattino.

Il en est de même de *Santo*. Le Bernia dans le *Capitolo de' Ghiozzi.*

O pesci senza lische, o pesci santi.

Le Mauro dans son *Viaggio di Roma*, parlant d'un excellent vin.

Diè conforto a ciascun quel liquor santo.

Le même, *Capitolo del letto.*

Mà che dolcezza sentiria un amante
De gli frutti d'amor senza spogliarsi
Senza toccar quelle lenzuola sante?

Le Bino, *capit. del mal Francioso*, parlant des effets de ce mal

Veggonsi poi di lui si virtuosi
Opere, così belle, e così sante.

Le Dolce, *capit. della speranza.*

Tutto il mal, ch'è quà giù, soffre l'amante
Solo per che trà se divisa, e spera
Trovar mercede da due luci sante.

Ce qui fait voir que le reproche qu'on a fait au Casa de ces sortes d'expressions n'est qu'une pure chicane.

¶ 3. Le Casa n'est venu au monde qu'après la mort de Pontan, & n'a point vécu dans le siécle de Politien.

à des choses deshonnêtes, étoient en ce tans-là fort à la mode: ce qui paroit par le *Capitolo della Fava* du Mauro; & par celui *delle Fiche* du Molza, si célébre par le Commentaire du Ser Agresto, c'est-à-dire, d'Annibal Caro. D'autres l'excusent par le *Lasciva est nobis pagina, vita proba est*, & par le *Lascivus versu, mente pudicus erat.* Et il est très-vrai-semblable en effet que le Casa s'est ici calomnié lui-mesme: à l'imitation de plusieurs autres Poëtes. *Nam castum esse decet pium Poëtam ipsum, versiculos nihil necesse est: Qui tum denique habent salem & leporem, si sunt molliculi & parum pudici.* Mais de toutes les excuses qu'on allégue en faveur du Casa, au sujet de son *Capitolo del Forno*, la meilleure, selon moi, c'est ce qu'il dit qu'il a reparé cette faute par une vie vertueuse.

——— Moribus,
Industriâ, pudore, continentiâ:
Lasciviam nos Carminis correximus
Illius: emendavimusque seriis
Jocos.

Parmi ses Rimes Italiennes, il y a en effet de très-beaux Vers de Morale & de Dévotion. Et à ce propos, je supplie Messieurs de la Religion prétandue Reformée, de trouver bon que je les fasse souvenir que c'est ainsi que leur Beze, dans sa Note sur le verset 19 du premier chapitre de St. Mathieu, a excusé son *Rimula dispeream, ni monogramma tua est*, & son *hanc quoque quam quæro, Pontice, stricta via est*. & ses autres vers licentieux touchant sa mignonne Candide & son ami Audebert. *Dicitur παραδειγματίζειν interdum etiam quum à Judice, non infligitur pœna. Ut apud Plutarchum Archilochus scribitur editis parum honestis versiculis sese παραδειγματίσαι. Quod & mihi juveni, necdum in Ecclesiam Dei ascito, evenit. Quam tamen maculam spero me tam dictis quam factis eluisse.* Il dit à peu près la même chose dans sa Réponse à Balduin: *Sed conjicio fortasse quid velis, objicis nimirum mihi, quæ paulò ante commemoravi, Epigrammata: de quibus paucis tibi respondebo. Si tu quædam in illis (neque enim omnia potes) ut impura & obscœna reprehendis, rectè facis. Sed nemo hoc ante me fecit; Nolui enim illi Heliodoro similis esse, qui suam Χαρίκλειαν Christianismo prætulit. Sed contra; & voce & scriptis, primus damnavi, quæ istic, Balduine, ita studiosè Doctorum hominum manibus terebantur, ut quamvis multis erratis scaterent, tamen nemo esset (quod sine invidia dictum sit) qui non in eo scribendi genere mihi plurimum triberet.*

Outre les Iambes *ad Germanos* que nous avons rapportez ci-dessus, Monseigneur de la Case, a fait en prose Latine une Defense de ses mœurs contre le Vergerio. Cet Ouvrage n'a pas été imprimé. Monsieur Magliabechi, Bibliothécaire du Grand Duc de Toscane, qui l'a manuscrit, m'a promis de me l'envoyer: & je fais état de le faire imprimer à la fin de ces Remarques.

Je finis ce chapitre, en déclarant à Mr. Baillet, que quelque chose que j'aie dite ici en faveur du Casa, je n'approuve nullement le sujet de son *Capitolo del Forno*, & que j'en blâme très-fort les vers que j'ai rapportez.

J'oubliois à remarquer que Mr. Baillet qui juge souverainement de tous les Poëmes Italiens, n'a jamais lu ce *Capitolo*; qui est si fameux, qu'il a fait nommer son Auteur par le Caporali *le Pourvoyeur Général de l'Armée d'Apollon.* Il n'a pas lu non plus les Iambes *ad Germanos.* Il est aussi à remarquer que Mr. Baillet a omis le Casa dans sa Liste des Traducteurs. Le Casa a traduit (1) en Latin plusieurs choses de Thucydide. Ce qui fait voir que Mr. Baillet n'a point lu aussi les Oeuvres Latines du Casa.

CXX.

¶ 1. Il n'en a traduit que des Harangues.

¶ 2. Je me souviens avoir vu une Chronique Latine in fol. de Jean Lejars Religieux Celestin imprimée chez Jean Kerver à Paris 1521. (*Laziardi Chronicon*) & dediée sous le nom du Libraire à Nicolas de Beze Conseiller Clerc au Parlement de Paris, oncle de Theodore, ou dans la suscription de la Dédicace il y a Nicolao de Besze, & non pas de *Bes ie*, qu'on ne trouvera nulle part. *De Besze* est donc l'ancienne orthographe, telle qu'on la voit en-

CXX.

Examen des témoignages dont on se sert pour prouver que Jan de la Case a fait un Livre intitulé de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ.

SLEIDAN, Livre XXI. de son Histoire, en l'an 1548. *Ille quem diximus, Archiepiscopus Beneventanus, libellum conscripsit planè cynædum, & quo nihil fœdius excogitari possit. Nec enim pudu t, scelus longè omnium turpissimum, sed per Italiam nimis notum atque Græciam, celebrare laudibus.*

Remarquez, que Sleidan ne dit point que ce Livre fût intitulé *de Laudibus Sodomiæ:* & ce qu'il dit, que le crime de Nonconformité y étoit loué, tombe sur ces vers du *Capitolo del Forno*, ci-dessus rapportez:

Tennero il Forno già le Donne sole, &c.

Remarquez aussi, que Sleidan est un Protestant: & que ce qu'il a écrit contre Jan de la Case, il l'a écrit dans un Livre fait contre les Catholiques Romains.

(1) BEZE; ou plutôt BESIE; (c'est ainsi qu'il s'appelloit) dans la Dédicace de ses Poësies à André Duditius; *olim quidem Hungarici pseudocleri in Tridentino Conciliabulo Oratori, nunc verò fido, Jesu-Christi servo*, de l'édition de Genêve in 8. de l'année 1576. *Exstat excusum Sodomiæ Encomium Joannis à Casa, Florentini, rhytmis Italicis, ut idonei testes scribunt, unà cum Berniæ Capitulis, quæ vocant, editum. Et tamen eum Cacolyci Beneventanum Archiepiscopum, Cameræ Apostolicæ Decanum, & summum in Venetorum Dominio ad Lutheranos persequendos Legatum designàrunt: Papam etiam fortassis futurum, nisi monstrum illud hominis mors intercepisset.*

Remarquez que Beze ne parle que par ouï dire: & que ceux dont il tient la chose, ont été ici-dessus refutez. Il est au reste étrange, que Beze dont les Poësies sont très-licentieuses, ait parlé de la sorte de Monseigneur de la Case, un des plus honnêtes hommes du monde.

Je rapporterai ici à ce propos, en faveur de Beze & du Casa, ses paroles de la Préface des Lettres Amoureuses du Cardinal Bembo: *Se gl'uomini nascessero vecchi, e ornati delle degnità, e de' gradi, a' quali si perviene poi alle volte in processo di tempo, tutte le loro azzioni doverebbono essere d'un medesimo tenore; grave, e costumato: e spezialmente le Scritture, sicome più perpetue, e più universalmente vedute, e considerate. Ma poiche alla vecchiezza non si può venire per altro cammino, che per la via della più fresca età di mano in mano; e poiche la fortuna varia e muta le nostre condizzioni, ed i nostri stati, come le piace, se non è biasimo che i vecchi e le persone graduate scrivino come alla vecchiezza ed al lor grado si richiede, perche si debbe riprendere che essi abbiano scritto gioveni e secolari quello, ed in quel modo, che alla gioventù, ed a' secolari, non fù gran fatto dispiacevole? Le scritture non divengono canute con i loro Autori e Compositori, ma si rimangono nella loro età, e nella loro giovinezza sempre: e noi ci mutiamo. Chi può a buona equità maravigliarsi, che i campi i quali producono di state utili frutti, abbiano vani fiori di primavera generato. Il bue che teste ara, giovenco scherzò. E Licurgo e Solone, e Catone e Mario, piansero nelle cune, come gl' altri fanciulli fanno: e non furono così severi, nè così rigidi nella prima età come nella estrema. Coloro dunque a cui non dispiacerà di leggere queste Lettere, siano da noi caramente pregati di rammemorarsi che elle furono dettate, non da quel canuto Signore che essi viddero, ma da un giovane di privata condizzione, nella sua nova età.*

CHARLES DU MOULIN, Professeur en Droit à Tubinge, dans l'Oraison qu'il récita le 4. des Calandes de Mars de l'année 1554. dans les grandes Ecoles de Tubinge, imprimée premiérement en Allemagne en feuilles volantes, & insérée ensuite par Mr. Pinsson Avocat au Parlement

encore dans l'Epitaphe que Théodore fit mettre pour son Oncle à Paris en l'Eglise S. Côme 1543. Depuis on a communément écrit *Beza*, & cette orthographe a prévalu. En Latin c'est presque toûjours *Beza*, rarement *Besa*, & deux fois seulement *Bezaus*, l'une dans l'Epigramme *ad Musas*, l'autre dans l'Epigramme *ad pedem Candidæ*, ou contre la régle de la quantité la premiere de *Bezaus* se trouve breve dequoi il a eté repris par du Monin.

ment dans la derniére édition de Paris des Oeuvres de du Moulin: *Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & in toto Venetorum dominio cum potestate Legati à latere Legatus, eâ Legatione fungens, Venetiis librum composuit & edidit de Laudibus Sodomiæ. Quis hic non exhorrescat? Sed horribilius est quod in eo libro affirmat, execrandissimum illud Sodomiæ scelus, esse artem & opus divinum, idque etiam propriâ experientiâ persuadere & facere credi nititur: dicens, se non aliâ magis venere delectari. Quis Ethnicorum, etiam cynædorum, immo pathicissimorum Poëtarum, tam impudenti & projectâ libidinis pruritentis & plusquam belluinæ licentiâ uti ausus est? Quid quod veteres illi Sodomitæ, Dei vindictâ, sulphuris & ignis pluviâ, & abysso in Infernum viventes absorpti: Genesis* 19. *nunquam scelus suum ita laudaverant: nec artem & opus divinum esse dixerant. Et tamen non puduit Legatum illum & Archiepiscopum Papalem, interioris etiam Consilii Romanæ Sedis Antesignanum & Decanum: ut etiam inde sibi, suisque Symmistis, tanquam de egregio & illi Curiæ gratissimo palmario plaudat: non clam, sed in totius orbis tanquam libidinibus Antichristi subacti theatro, nomenque suum, & qualitatem, in honorem Sedis & functionis suæ libro præfixerit. Venetiis per Trajanum Navum, publicum Chalcographum, propalam impresso & vendito: & nondum biennio in Comitiis Helvetiorum Badensibus, tam prodigiosam fœditatem execrantium, lecto*, &c.

Remarquez, que Charle du Moulin ne dit point qu'il ût vu ce Livre: & que cela même qu'il allégue, que l'Auteur y dit qu'il savoit par sa propre expériance que la jouïssance des garçons étoit une chose divine, & que de tous les plaisirs de la chair, c'étoit celui qui lui plaisoit davantage, témoigne qu'il ne l'a point vu: car il n'y a rien de semblable dans le *Capitolo del Forno*. Remarquez, que ces mots, *execrandissimum illud Sodomiæ scelus, esse artem, & opus divinum*, est rélatif à ce Vers, *Benche chi sa questo mestier divino*. Remarquez qu'il est ridicule de croire que Monseigneur de la Case étant Legat *à latere* à Venise, y ût fait imprimer sous son nom un Livre *de Laudibus Sodomiæ*, & qu'il ût pris dans ce Livre la qualité de Doyen des Camériers d'honneur du Pape, de Segretaire des Brefs, de Légat *à latere* à Venise, & d'Archevêque de Bénévent. Remarquez, qu'il est faux que Monseigneur de la Case ait composé le *Capitolo del Forno* étant Nonce à Venise. Remarquez, que Monseigneur de la Case n'étoit que Nonce à Venise, & non pas Légat *à latere*. Remarquez, que Charle du Moulin étoit irrité contre la Cour de Rome, qui avoit censuré ses Livres. Remarquez, que cet endroit de Du Moulin rempli de faussetez & de calomnies, est la cause de la plûpart des faussetez & des calomnies que les Protestans ont débitées contre Monseigneur de la Case.

Henri Estienne dans son Apologie d'Hérodote, Livre 1. chapitre 13. *Car ceci ne se doit taire, que Jan de la Case, Florentin, Archevesque de Bénévent, a composé un Livre en rhytme Italienne, où il dit mille louanges de ce peché, auquel les vrais Chrétiens ne peuvent seulement penser sans horreur: & entr'autres choses, l'appelle* Oeuvre divin. *Ce Livre a été imprimé à Venise chez un nommé Trojan Nanus, selon le témoignage de quelques uns, lequel ils ont mis par écrit. Or est l'Auteur de ce tant abominable Livre, celui-mesme auquel j'ai dédié quelques miens vers Latins pendant que j'étois à Venise. Mais je proteste que je commi cette faute avant que le connoitre tel: & qu'après en avoir été averti, la faute étoit ja irréparable.*

Remarquez, que Henri Estienne n'avoit point vu ce Livre, & qu'il n'en parle que sur le témoignage d'autrui. Remarquez, que Henri Estienne étoit Protestant, & qu'il parle de ce Livre dans un Livre qu'il a fait pour décrier les Catholiques.

Guillelmus Canterus dans sa Préface sur Properce de l'édition de Plantin: *Quis ferat, quod superioribus annis accidit, Casalem quemdam, summum prope dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flagitia prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cui turpitudo per se magna satis non ducitur, nisi ad eam accedat impudentissima gloriatio.*

Remarquez, qu'il n'est point parlé dans le *Capitolo del Forno* de cette vanterie dont parle

parle Cantérus. Je remarquerai ici en passant que l'édition de Plantin du Properce de Cantérus est de 1569. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, de 1599.

JOSEPH SCALIGER dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum: Et hoc quoque magnum flagitium est, alienos versus licentiores vertere, quàm proprios edere: quod fecerunt Joannes Casa & Petrus Bembus, ambo Ecclesiastici Ordinis. Quorum alter, Archiepiscopus Beneventanus: alter, Cardinalis. Hic, Etrusco carmine pæderastiam celebravit: & quum hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est frustrà.*

Et dans le segond Scaligerana, page 44. *Casa a fait des Vers en l'honneur de la Bougrerie. Les Allemans l'ont trouvé fort mauvais: car ils haïssent ce vice à merveille. Casa a fait un Scazon* ad Germanos *pour s'en excuser. Il y en a qui ont le Livre: mais il ne se trouve gueres. Ce Scazon n'est gueres bon. J'en voudrois faire de meilleurs. On en faisoit bien état: mais ce n'est pas grand cas.*

Remarquez, que Joseph Scaliger étoit Protestant, & que dans cet endroit de la Confutation de la Fable des Bordons, il parle contre les Jésuites qui le blâmoient d'avoir traduit des vers licencieux. Remarquez qu'il n'avoit point vu ce prétandu Livre. Remarquez, qu'il dit que le Casa avoit fait des Vers aux Allemans pour s'excuser de ce Livre, & qu'il paroît par ces vers, comme il a été prouvé ci-dessus, qu'il ne s'agissoit que du *Capitolo del Forno*. Remarquez, que dans ce Segond Scaligérana il appelle ces Vers des Scazons, qui sont des Iambes. Remarquez, qu'il dit que ce Livre du Casa ne se trouve gueres: ce qui donne sujet de croire qu'il a cru, comme les autres, que ce Livre étoit un autre Livre que le *Capitolo del Forno:* car dans le tans que le Scaligérana a été composé, qui est vers 1606. il y avoit plusieurs éditions des *Capitoli* du Casa: celle de Venise de Curtio Navo en 1538. qui est la prémiere: Celle de Venise en 1542. celle de Florance par Bernardo Ginnta, en la même année 1542. Celle de Venise de 1550. par Trajano Navo, dont parle Du Moulin (1). Celle de 1552. par les Giunti à Florance: Celle de Venise de 1564. par Dominico Giglio: & plusieurs autres qui ne sont pas venues à ma connoissance.

GOLDAST, dans ses Collections page 71. au Sermon de St. Valerien, *de Bono disciplinæ: Vellem ut vellemus, & hanc pœnam in eos quoque porrigeremus, qui Joannis della Casa, Archiepiscopi Beneventani libros de Laudibus Sodomiæ spurcissimos illos, & extremè impios: nec non Petri Aretini abominandas & detestandas imagines, ex Italia important, ac divendunt*, &c.

Jan de la Case n'a point fait de Livres *de Laudibus Sodomiæ*. Mais il a fait, litteralement, la loüange du Four, dans un Capitolo qui ne contient que 156. vers.

SALMUTH, dans ses Commantaires sur Pancirolle, partie 1. titre 47. *de Diademate*, page 222. de l'édition de Francfort de 1646. in-4. *Quæ tamen non deterruerunt in Italia (ô tempora! ô mores!) Episcopum quemdam Nucerinum, Johannem de la Casa, quin Sodomiæ laudes nefario libro fuerit complexus, uti Conradus Rittershusius conqueritur in Novellis Lectionibus, part. 12. cap. 9. n. 7.*

Rittershusius, dans le lieu allégué par Salmuth, ne nomme point Jan de la Case. Voici ses termes: *Plura de Sodomia, (cujus etiam laudes, nefario libro, complexus est quidam in Italia Episcopus) videantur apud Julium Clarum*, &c. Il est néanmoins vrai qu'il a entandu parler du Casa: mais il le connoissoit si peu qu'il l'a appelé Evêque, au lieu de l'appeler Archevêque. Salmuth l'a encore moins connu, l'aiant appelé Evêque de Nocera, au lieu de l'appeler Archevêque de Bénévent.

LE PRESIDANT DE THOU, Livre XVI. de son Histoire, en l'an 1555. page 489. de l'édition de Geneve: *Etiam de Claudio Espencæo, Parisiensi Theologo, & Joanne Casa, qui Pontifici ab Epistolis erat, in Cardinalicium Collegium cooptandis tunc actum. Utrumque commendabat generis nobilitas: & doctrina, quamvis diversa. Nam alter Theologicis Studiis in-*

(1) L'année de son édition n'est point marquée par du Moulin qui ne l'avoit point vuë, & qui n'en parloit que par oui dire.

nutritus, in professione sua consenuerat: alter, eloquentiâ, atque eleganter Etruscè ac Latinè scribendi peritiâ vel cum antiquis comparandus, magna negotia sub Pontificibus summâ sollertiâ gesserat. Sed longè dispares utrinsque mores erant: cùm ille sanctitate vitæ ac morum castitate præstaret; hic, seculi licentiâ, ac loci, in quo degebat, libertate usus, solutus ferè vitam egisset. Itaque ab æmulis uterque apud Pontificem delatus: Espencæus quidem, quòd quædam perperam inter concionandum de Aurea quam vulgò appellant Legenda, locutus, cùm Ferream potiùs vocandam esse contenderet, postea publicè recantare coactus fuisset; quod & à Joanne Sleidano memoriæ proditum est: alter, quòd etiam Carmine rem nefandam in juventute laudasse diceretur. Sicque ob diversas longè caussas uterque ab eadem dignitate commotus est.

Remarquez, que le Présidant de Thou ne parle de ce Poëme Italien du Casa que par ouï dire: *quòd laudasse diceretur:* & qu'il dit que le Casa l'avoit fait dans sa jeunesse. Remarquez, qu'il dit qu'en 1555. le Casa étoit Segretaire des Brefs du Pape Paul IV. ce qui ne permet pas de croire que le Pape Paul IV. lui ût donné ce grand emploi s'il ût été vrai qu'en 1550. il ût composé & fait imprimer un Livre *de Laudibus Sodomiæ*. Et Henri II. Roi de France n'eût pas écrit à Paul IV. pour le prier de faire le Casa Cardinal, si le Casa ût fait ce Livre infame: car j'apprans par le Recueuil manuscrit des Lettres du Casa, que Henri II. Roi de France écrivit au Pape Paul IV. pour lui faire cette priére. Cependant il est vrai que le Casa ne put jamais être Cardinal, ni sous Paul III. ni sous Paul IV. quoique pour obtenir cette dignité il ût fait toutes choses possibles.

Coprami omai vermiglia vesta, o nero
Manto, poco mi fia gioia o dolore:
Ch'a sera e'l mio discorso: e ben l'errore,
Scorgo or del Vulgo, che mal scerne il vero.

C'est ce qu'il dit lui-même dans le 48. de ses Sonnets. Et dans le 52.

Or pompa ed ostro, & or fontana, ed elce,
Cercando, a vespro addutta è la mia vita.

Et dans sa Sestine:

Dilà, dove per ostro, e pompa, ed oro
Fra genti inermi a periglioſa guerra,
Fuggo io mendico, e solo: e di quella esca
Ch' i' bramai tanto, sazio, a queste querce
Ricorro, vago omai di miglior cibo,
Per aver posa almen questi ultimi anni.

Petrus Victorius dans sa Dédicace des Politiques d'Aristote à Monseigneur de la Case & Scipione Ammirato dans son *Ritratto di Monsignor della Casa*, en attribuent la cause à l'étoile. Voici les paroles de Petrus Victorius: *Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, quæ uno omnium ore celebrantur, ac mirificos sui amatores cotidie inveniunt, cùm honore non parvo, dignitateque decoratæ sint, videbantur adhuc altiore gradu dignæ, ut probi viri non sine caussa sæpe questi sint, tibi eum honorem delatum non esse, ad quem alii, minoribus fortasse laudibus commendati, facilè pervenerunt. Nec tamen non Alexander Farnesius, optimus ac clarissimus juvenis, tuique amantissimus, qui plurimum olim in hoc potuit, ac de probitate doctrinaque tua egregiè semper sensit, non magnoperè pro te laboravit, ut mihi ipse crebrò cùm apud nos maneret, commemoravit, & tibi enim ipsi, honorique tuo, toto animo favebat; & hanc rem avo suo Pontifici Maximo laudi datum iri intelligebat. Sed vincit sæpe omnia omnium studia fortunæ iniquitas ac fatum ipsum, quod tibi nunc, non sine damno summi Ordinis contigit: cui, quamvis amplissimo, ac sanctissimis pluribus, honestissimisque viris fulgenti, splendoris aliquid decorisque virtutibus tuis attulisses. Vera tamen laus est, dignum se præbere maximis honoribus, non altissimum dignitatis locum adipisci.* Voici celles de l'Ammirato: *Ma niuno m'à fatto tanto confermare in quella credenza che in vano s'affaticano gli uomini a conseguir gli onori, se non vi sono ajutati dalla Fortuna, ministra di Dio, quanto egli: poiche costituito in dignità Arcivescovale, ricco d'entrate, non povero di servigi fatti alla Chiesa, ornato di lettere, e finalmente, procurando di farlo Cardinale gli stessi nipoti del Papa, non potè mai conseguire il Cardinalato.* Ces raisons du Vittori & de l'Ammirato sont les véritables raisons qui empêchérent Monseigneur de la Case d'être Cardinal: car

car il n'y a point d'apparance de croire que Paul III. & Paul IV. ne le firent point Cardinal à cause de son *Capitolo del Forno*, puisque nonobstant ce Poëme Paul III. le fit Archevêque de Bénévent & Nonce à Venise, & que Paul IV. le fit Segretaire des Brefs. Et si ce que dit Monsieur de Thou étoit véritable, que le Casa fut exclus du Cardinalat par Paul IV. à cause de ce Poëme, pourquoi Paul IV. lui auroit-il laissé le Segrétariat des Brefs? Et s'il étoit vrai que le Casa ût été exclus du Cardinalat à cause de ce Poëme, le Cardinal Bembo auroit été plus heureux que lui : car les vers licentieux qu'il fit dans sa jeunesse, & qui sont encore plus licentieux que ceux du Capitolo del Forno, ne l'empêchérent pas d'être Cardinal. Le Cardinal Palavicin dans son Histoire du Concile de Trente, Livre 13. chapitre 14. à l'endroit où il parle du Ruccellai qui fut envoyé en France par le Pape Paul IV. pour y négotier une Ligue avec le Roi Henri II. a écrit que le Pape Paul IV. fut détourné de faire Cardinal Monseigneur de la Case à cause de quelques-uns de ses Vers Latins obscénes, quoique faits long-tans auparavant. *Il Messagio fù Annibal Ruccellai, nipote di Giovan della Casa Arcivescovo di Benevento, che'l Papa dalla Nunziatura di Vinezzia aveva chiamato alla Segreteria di Stato, come persona excellentissima nelle Lettere umane, e più che ordinaria ancora nelle divine. A cui dicono, che avendo una sera il Pontefice destinata la maggior dignità nel Concistoro futuro, la mattina seguente ne fù distolta dalla lezzione d'alcuni Latini versi lascivi, composti dal Casa in altro tempo, e mostrati al rigoroso Pontefice per ruina dell' Autore.*

Remarquez que le Cardinal Palavicin ne parle que par ouï dire : *dicono* : & qu'il parle de vers Latins, au lieu que le Président de Thou parle de vers Italiens. Quelques-uns croient que ces vers Latins doivent s'entendre de l'Epigramme de la fourmi : mais j'apprans de Monsieur Magliabechi, que Monseigneur de la Case n'est point (1) l'Auteur de cette Epigramme. *L'Epigramma della Formica io l'ò scritto di quel medesimo tempo col nome di Niccolo Secco, uomo dotto dell' istesso tempo del Casa : del quale si leggono altri versi Latini : come anche alcune Commedie : e fra esse, la celebre, intitolata* Gl' Inganni, *stampata più volte anche quà in Firenze, e che con grand' applauso fù recitata in Milano, alla presenza del Rè di Spagna Filippo II.* Ce sont les termes d'une Lettre de Monsieur Magliabechi à Monsieur Bigot.

JAN IVEL, Evêque de Sarisbéri, dans son Apologie de l'Eglise Anglicane, page 69. de l'édition de Londres 1591. Après avoir débité la fable de la Papesse Janne, comme une histoire, il ajoute : *Quis non audivit quod Petrus Aloisius, Pauli Tertii filius, designârit in Cosmum Cherium, Episcopum Fanensem? quod Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus, Legatus Pontificis apud Venetos, scripserit de horrendo scelere? & quod ne fando quidem audiri debeat, id verbis spurcissimis & sceleratâ eloquentiâ commendârit.* Et ensuite : *Joannes Casa, Archiepiscopus Beneventanus adhuc vivit. Immo etiam Romæ, & in Sanctissimi oculis & conspectu vivit.*

Remarquez, que Jan Ivel étoit Protestant, & furieux Protestant : & que ce qu'il a dit contre Jan de la Case, il l'a dit dans un Livre fait pour diffamer les Catholiques. Remarquez, qu'il ne dit point que ce Livre de Jan de la Case fût intitulé *de Laudibus Sodomiæ* : que ce qu'il dit que le Casa étoit auprès du Pape, réfute assez ce qui a été dit de la publication de ce Livre par le Casa en 1550. Car quelle apparance que le Pape Paul IV. ût auprès de lui un Archevêque & un Legat qui peu d'années auparavant avoit fait imprimer sous son nom, & avec ses qualitez de Légat & Archevêque, un Livre *de Laudibus Sodomiæ*.

JOSIAS SIMLERUS, dans son Epitome de la Bibliothéque de Gesner : *Joannes de Casa, Romani Pontificis Legatus, scripsit Catalogum Hæreticorum : cui respondet Vergerius. Prætereà impurissimus hic nebulo edidit poëmata quædam Italica, in publicum Venetiis excusa, in quibus (proh scelus!) Sodomiam laudibus extollit.* Et dans le même Livre, à l'article

¶ 1. Quand il en auroit été l'Auteur, elle n'auroit pas dû l'empêcher d'être Cardinal, puisqu'au rapport du Ghilini, le Secco lui-même l'auroit été, sans la mort qui le prévint.

ticle de Petrus Paulus Vergerius, en parlant des Livres de Petrus Paulus Vergerius: *Contra Catalogum Joannis della Casa, Sodomiæ patroni.*

Je ne sai ce que c'est que ce Catalogue des Hérétiques: & je n'ai point lu ailleurs, si ce n'est dans les endroits de Balæus & de Zuingerus qui feront rapportez ci-dessous, que Monseigneur de la Case ût fait ce Catalogue. Il y a apparance que ce Livre n'étoit autre chose que le Catalogue de ceux à qui le Casa avoit fait le procès comme hérétiques. Pour en parler avec certitude, il faudroit voir la Reponse de Vergerius: & je ne l'ai point vue. Monsignor della Casa a répondu à cette Réponse: ce qui a été remarqué ci-dessus.

L'AUTEUR ANONYME, d'une Lettre, intitulée *de Julii III. varia ratione,* &c. *& Joannis Casæ libro:* selon le témoignage de Jan Wolphius, dans son Livre *Lectionum Memorabilium*, Centenaire XVI. page 812. *Joannes à Casa, patriâ Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Decanus Cameræ Apostolicæ, ac in toto Dominio Venetorum Nuncius cum potestate Legati à latere; scripsit Poëma rhytmis Italicis, quibus primo quidem aspectu videtur laudes Furni celebrare, verùm ubi paulùm fueris ingressus, senties eum laudes Sodomiæ (salvo honore) satis apertis verbis decantare: & disertè dicit se eâ valde delectari, neque aliam venerem agnoscere. Quin addit Sodomiam ipsam esse opus divinum & artem divinam. Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum.*

Après *Laudes Sodomiæ*, il y a dans Zuingerus, *Italorum Diana.*

Remarquez, qu'il paroît nettement par cet Extrait de Lettre, que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, comme le prétant Monsieur Baillet, & que ce prétandu Livre de Jan de la Case n'est autre chose que son *Capitolo del Forno*, comme je le soutiens. Remarquez, que l'Auteur de cette Lettre n'avoit pas bien lu ce Poëme, comme il paroît par ces mots. *Et disertè dicit se ea valde delectari, neque aliam venerem agnoscere:* Jan de la Case n'aiant rien dit de semblable dans ce Poëme: & y aiant dit le contraire, comme il paroît par ces vers,

Tennero il Forno già le Donne sole. &c.

Spazzinlo a posta lor, nessun non vacci. &c.
Io per me rade volte altrove il metto:
Con tutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle Donne un po grandetto.

L'Auteur de cette Lettre s'en est rapporté à Charle du Moulin, qui n'a parlé de ce Poëme que par ouï dire. Remarquez, que Jan Wolphius étoit un Protestant, & un Protestant furieux. Cet Auteur Anonyme, au reste, a été copié par *Joannes Zuingerus:* car *Joannes Zuingerus* dans son Traité *de Festo Corporis Christi*, Page 145. a écrit les mêmes choses & en mêmes mots, que cet Auteur Anonyme. *Pontifice hoc regnante* (Paulo III.) *floruit in Italia Joannes à Casa, patriâ Florentinus:* & ce qui suit. Et après ces mots, *Qui quidem rhytmi fuerunt impressi Venetiis apud Trajanum Navum*, il ajoute: *Nemo dubitavit Sanctissimum hunc Patrem, pro eo, quem prætendebat, promerendæ gloriæ Dei Zelo, Auctorem, cum suo Poëmate ferro & flammis prosecuturum, & hac ratione, capitale suum odium in hujusmodi Diabolos incarnatos toti Mundo comprobaturum. Ast bona ista opinio de hoc Pontifice multùm eos fefellit. Eventus enim docuit, eum in gratia apud ipsum mansisse, cùm ejus operâ in variis Legationibus fuerit usus: execrabilissimumque hoc scriptum, numquam fuisse à Pontifice condemnatum: uti nec à successoribus ipsius, Julio III. & Marcello II. Demum Paulus IV. motus importunitate Pauli Vergerii, qui sæpissime in suis, præsertim Italicis, scriptis impurissimum, Satan cumque hunc Archiepiscopum exagitavit, Papisque exprobravit abominandum hoc Poëma, Catalogo Hæreticorum, librorumque prohibitorum, anno* 1559. *inseruit: ut ipse Vergerius refert in Annotationibus in hunc Catalogum, pag.* 8. Il est vrai qu'en 1559 les Poësies de Jan de la Case furent mises dans le Catalogue des Livres défandus, *Jo. Casæ Poëmata.* Mais en 1564. sous le Pape Pie IV. son nom en fut ôté. Et il n'a point été mis dans les Catalogues subséquants.

THOMAS LANSIUS dans sa Consultation *de Principatu inter Provincias Europæ*, en son Oraison contre l'Italie: *Immo, ut Sodomam scelere omnium turpissimo vinceret Italia, Johannes Casus, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Apostolicæ Cameræ Decanus, repertus est qui*

qui Sodomiæ laudes Italico Carmine concelebraret, in quo nefarius Cynædus illud flagitiorum postremum & spurcissimum ausus est appellare divinum opus: *testatus præterea illo se maximè oblectari, nec aliam venerem novisse. Liber, qui unà cum autore flammis debuisset aboleri, Venetiis est typis exscriptus à Trojano Navio.*

Remarquez, que Lansius n'a point vu le Poëme du Casa, & que tout ce qu'il a dit ici, il l'a pris de Sleidan & de Du Moulin.

On prononce *Voet* en Hollande. GISBERT VOET, Professeur en Théologie à Utrecht, partie 1. de ses Disputes Theologiques, Dispute 4. *Eadem hac occasione quæro de Johanne Casa, Archiepiscopo Beneventano & Pontificis ad Venetos Legato Romano. Certum est eum edidisse Poëma Italicum, titulo* il Forno: *in quo horrendum flagitium Sodomiticum commendat & extollit tanquam opus divinum & sanctum*: mestier divino: mestier santo, *quod obstitisse illi refert Thuanus in Historia, quominus fieret Cardinalis. Petrus Victorius in Epistola Dedicatoria præmissa editioni Politicorum Aristotelis, Florentiæ 1552. eum ab eruditione & eximiis virtutibus profusè commendat.* Virtutes autem illæ tuæ solidæ ac firmæ, &c. *Poëma hoc editum ab eo fatetur, ex Pontificiis Thuanus tomo 2. Historiarum, paginâ 610. 642. 643. Hardingus contra Ivellum: sed scelus Epicureum extenuare studet, quasi non tam laudasset quàm extenuasset flagitium Sodomiticum: quod falsissimum est. Objecerunt hanc maculam Sanctitati Romanorum ex nostris non pauci: ut Sleidanus in Historia: Beza in Præfatione ad Poëmata sua editionis in-8. quorum aliquos puto fuisse testes oculatos: Petrum Paulum Vergerium, Ivellum, Marnixium Sanctaldegondium: qui citant editionem Venetam apud Pompeium Nave. Carolus Molinæus apud Wolphium Lectionum Memorabilium Centenario 16 ait librum Venetiis editum, cùm Casa ibi Papæ legatum ageret. Quia autem à Pontificiis sæpe negari solet, nostrique propterea mendacii argui, ind eo beneficio amplissimi hujus Reipublicæ Senatoris, nuper incidisse in editionem Poëmatum aliquot Italicorum, Florentiæ in-8. anno 1548. apud Bernardum Juntam, hoc titulo.* Il primo libro dell' Opere Burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio: della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuola: ricorretto, e con diligenza ristampato. *Ubi post folium 132. habetur sceleratum hoc Poëma, sub hoc titulo.* Capitolo di Messer Giovanni della Casa sopra il Forno, *constans paginis sex, versibus* 166. *Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monimentum exstaret, & perfractè negantibus ostendi posset.*

Remarquez, qu'il paroît par ce passage que Jan de la Case n'a point fait de Livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ*, & que ce prétandu Livre n'est autre chose que le *Capitolo del Forno*. Remarquez que ce vers de ce *Capitolo*,

Soleva esser già'l Forno un' arte santa,

Et cet autre,

Dite qualcosa di quel mestier santo;

s'entendent constamment de l'amour des hommes pour les femmes: comme il a été remarqué ci-dessus. Du reste, ce Professeur d'Utrecht a fort bien remarqué que ce Poëme, au sujet duquel on s'est tant écrié contre le Casa, est son *Capitolo del Forno*: & il est le seul de tous les Protestans, avec Zuingerus, qui paroisse avoir lu ce Poëme.

ANDRE' RIVET, *Castigationum Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum*, chapitre 3. paragraphe 8. *Ne quid autem superesset ad sceleris complementum, deveniendum fuit ad summum gradum: ut etiam in hoc sacro scilicet ordine pæderastia publicum haberet laudatorem. Exstat Venetiis editum apud Trajanum Nævum anno 1550. liber de Laudibus Sodomiæ Italicis versibus, auctore Joanne della Casa: in quo scribit Sodomiam esse artem singularem; opus bonum, immo divinum: seque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis venere delectari. Fuit tamen ille della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, & Legatus Pontificius à Latere ad Serenissimam Rempublicam Venetam. Hæc tam fœda, tam horrenda à Carolo Molinæo J. Cto. in Oratione habita Tubingæ anno 1554. objecta, cùm in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ Johannes Ivellus, Anglus Episcopus, commemorasset, Thomas Hardingus qui Lovanii Apolo-*

pologiæ Confutationem suscepit, factum negare non est ausus, sed illud, quantum potuit, elevare conatus, sic scripsit ad caput 2. divisione prima: Si Johannes Casa, juvenis adhuc & imberbis, priusquam se ad Clerum contulerat, adeoque multò priùs quàm vel Archiepiscopatu vel Legatione Papæ fungeretur, amatoria quædam Poëmata Italicis numeris, ad imitationem Petrarchæ composuit: quo genere, exercitationis causâ, admodum capiuntur si qui ex Italica juventute ingeniosiores sunt; & designato nominatim nemine; nefario facinori assentatoriè Orationis fuco, odium potiùs ademit quam laudem attribuit: Qua tamen in re peccatum ab eo esse fatemur. Et cùm eximiis alioquin dotibus animi esset præditus, ob id ipsum nihilominus adolescentiæ erratum Cardinalicii honore per omnem deinde vitam exclusus est. Hæc omnia si concedamus, & subducta ratione ritè pensitemus, quid hinc Christi Ecclesiæ honoris deperit & Sanctitatis? *Nihil certè: nam Ecclesia Christi monstra talia numquam sciens & volens promovet ad dignitates Ecclesiasticas: numquam talia excusat scelera, vel expressas scelerum laudes emollit, distinctione inter laudare & odium adimere: numquam existimat dignos Archiepiscopatu & Apostolica Legatione qui ob Sodomiticum scelus excluduntur à Cardinalatu. Sed hæc sunt gravia Sodomitarum supplicia Romæ*, &c.

Remarquez, que Rivet n'a point vu le *Capitolo del Forno*, & qu'il n'a fait que copier Charles du Moulin. Remarquez, que ce que Harding a dit, que le Casa étoit jeune lorsqu'il fit ce Poëme, est très-véritable : ce qui a été démontré ci-dessus.

KIPPINGIUS dans ses Supplémens Historiques, en l'an 1547. *Vergerius, Papæ Nuncius, ad Evangelicam Religionem convertebatur, cùm altiùs expenderet fata Francisci Spieræ Veneti, qui conversus ad Fidem meliorem, & rursum desertor ejus, coram Episcopo Beneventano Joanne della Casa, impurissimo homine qui de Laudibus Sodomiæ librum, flammis dignum, scripsit, factus, &c.*

Remarquez que Kippingius n'a fait que copier ceux qui ont cru faussement que Jan de la Case avoit fait un Livre *de Laudibus Sodomiæ*.

CHRISTIANUS MATHIAS, dans son Théatre Historique, page 171. de l'édition d'Amsterdam : *Unde Joannes della Casa Archiepiscopus Beneventanus, Papalis Cameræ Decanus, anno 1550. Venetiis librum de Laudibus Sodomiæ composuit, edidit, multisque legendum misit, in quo horrendum Sodomiæ flagitium, artem scripsit esse singularem, & opus bonum, imo opus divinum: seque hoc propriâ experientiâ compertum habere, & non alia magis Venere delectari; quemadmodum annotarunt Sleidanus libro 21. & Carolus Molinæus in Oratione Tubingæ habita anno 1554.*

Tout cela a été refuté à l'article de Charles du Moulin.

JAN BALÆUS, *de Scriptoribus illustribus Majoris Britanniæ*, Centurie 5. page 449. *Joannes Balistarius, Cathalanus, Carmelitarum Generalis, circa hæc tempora scripsit de novissimis ad Papam, & de Bello forti militantis Ecclesiæ, atque Antichristi ipsam impugnantis. Sed timeo materiam non respondere operis argumento: quòd Gregorio II. Pontifici Opus dedicatum tunc fuerit. Scio tamen nostris temporibus, hoc Opus à Papistis damnari, & auctorem inter Hæreticos poni: ut in Catalogis Arcimboldi Mediolanensis Archiepiscopi, & Joannis Casæ Archiepiscopi Beneventani & Apostolicæ Cameræ Decani, sub* Julio III. *pasct. Qui Casa etiam Poëma Italicis rythmis, scelestissimus nebulo, de Sodomiæ Laudibus.* Et à la Centurie 8. page 682. *Sub hoc* (Julio III.) *floruit, atque ex illius latere sancto prodiit ejusdem generis Legatus Apostaticus, nempe Joannes à Casa, Florentinus, Archiepiscopus Beneventanus, Cameræ Apostolicæ Decanus, & in toto Venetorum Dominio Nuncius summus, cum plenitudine potestatis: qui & brevi futurus erat Cardinalis. Magnificus ille Papistici cœlibatus Professor, mitratus, rasus, & unctus, atque insignis Catholicæ Romanæ Ecclesiæ Columna, rythmis Italicis, Poëmà scripsit: in quo Opere, Sodomiæ, Papistarum Dianæ laudes celebravit: illamque appellavit divinum opus, atque affirmavit se ea plurimum delectari: imo aliam venerem non cognoscere. Proh pudor! Opus est Venetiis impressum, apud Trojanum Navum. At hi non sunt egregii Archiepiscopi? His Judicibus utuntur Papa & Diabolus in suis Consistoriis. Nam hic potestatem habebat Christianos* Doc-

Doctores pro Hæreticis damnare. Vidi ego Catalogum quem fecit in sua Legatione: in quo non alios connumerat quam qui puritatem Evangelicæ doctrinæ profitebantur. An non te pudet, *inquit Vergerius*, infelix Archiepiscope? Tune audes prodire, & libros sanctos damnare? Tu, qui Poëma scripsisti, qui execrandissimum Sodomiæ scelus extulisti tanquam divinum opus? Fateor, (*alibi inquit*) hæc, & longè plura, me adversus eum scripsisse, &c. *Hujus Babylonici Carnificis tyrannidem metuens Franciscus Spiera, homo forensis & causidicus Christi veritatem abnegavit, & in summa desperatione decessit: ejusque carnificinam vix Petrus Paulus Vergerius, Justinopolitanus Episcopus, vir multæ eruditionis, evasit. Utramque Historiam Sleidanus habet: qui & Cynædici ejus libelli mentionem facit* &c.

Tout cela a été réfuté ci-dessus.

Mr. de Balzac dans ses Dissertations Critiques, Chapitre VII. en parlant de Monseigneur della Casa: *Il étoit Florentin, de très-bonne & de très-ancienne Maison. Il avoit été nourri petit Garçon à la Cour de Rome: où d'abord il ut l'approbation de tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens. Sous le Pontificat de Paul Quatrième il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. Mais il ne fut pas fait Cardinal. En on lui donna l'exclusion en plein Consistoire, à cause de je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. Joseph Scaliger a publié à son de trompe ce que je voulois vous dire à l'oreille. C'est dans un Livre qui a pour titre* Confutatio Fabulæ Burdonianæ: *où vous trouverez ces paroles injurieuses.* Joh. Casa Archiepiscopus Beneventanus Etrusco carmine, &c. Et cùm hoc nomine malè audiret, id Iambo satis frigido & illepido ad Germanos excusare conatus est. *Je ne suis pourtant pas de l'avis de ce Prince dédaigneux. Et son Altesse de Verone me pardonnera, si j'estime moins les vers que nous avons d'elle & du Prince Jules son Pere, que ceux qu'elle estime si peu.*

Mr. de Balzac s'est trompé en disant que Jan de la Case avoit été fait Archevêque de Bénévent par le Pape Paul IV. Paul IV. fut fait Pape en 1555. le 10. Juin: & Jan de la Casa fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. & Nouce à Venise au commencement du mois d'Août de la même année 1544. Voyez ci-dessous l'article suivant. Paul IV. le fit seulement Segretaire de ses Brefs. Il n'est pas vrai au reste qu'on ait donné à Jan de la Case en plein Consistoire l'exclusion pour le Cardinalat. Voyez ci-dessus à l'article du Présidant de Thou.

Mr. Jurieu, dans son Apologie pour les Réformateurs chapitre IX. *Si l'on tenoit regitre de ces Ouvrages qui ont gâté tant d'esprits & appris tant d'abominations, on trouveroit que de mille ou de dix mille, il n'y en a pas un composé par des gens Protestans de Profession. Les Auteurs étoient Papistes: & quelques-uns membres du Clergé: & même des plus distinguez par les grandes dignitez de l'Eglise. Témoin le Livre du célèbre Jan de la Case, le Ciceron, le Virgile, & l'Horace de l'Italie moderne: l'original & le modelle sur lequel tous les Poëtes & les Orateurs Italiens ont travaillé du depuis. Notre Balzac nous dit, qu'il a écrit en prose & en vers, en l'une & en l'autre Langue, & avec tel succès dans la vulgaire, qu'aujourd'hui il est proposé pour exemple à ceux qui cherchent la pompe & la dignité du style, qui veulent ajouter la force & l'éclat à la douceur & à la clarté. Il faillit a être Cardinal. Mais Balzac dit qu'on lui donna l'exclusion en plein Consistoire*, à cause de je ne sai quoi que je vous dirai à l'oreille. *Ce que Balzac promet de dire à l'oreille de son ami, je vous le dirai tout haut, & sans détour. Il avoit écrit un Livre en vers Italiens* de Laudibus Sodomiæ: *dans lequel il soutient que la......est un Art singulier: que c'est une Oeuvre, non seulement bonne, mais divine: qu'il le sait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de....... auquel il se plût davantage qu'à celui-là. Voilà, Monsieur, un célèbre Catholique Romain, qui se vante & qui s'accuse dans toutes les formes du plus éxecrable de tous les crimes. Il avoue qu'il avoit goûté de tous les plaisirs de la chair: qu'il avoit mis en pratique les effroiables théories de l'Aretin: & qu'après avoir goûté de tout; il s'en tenoit à cet horrible péché qui fit descendre des torrens de feu & de souffre sur Sodome. Ce Livre de Jan de la Case parut en 1550. à Venise, imprimé chez Trajan Nævus: & les Poëmes de Beze furent imprimez à Paris l'an 1548. Beze a donc précédé de deux ans: mais l'an-*

Il parut dès 1538.

Cet Imprimeur donc parle Mr. Jurieu, s'appeloit Trajan Navo.

l'autre l'a emporté en impuretez de mille millions de degrez. Les Poësies de Beze sont des bagatelles & des sottises, & celles de Jan de la Case sont des blasphêmes & des choses à faire fremir d'horreur les plus libertins. Cependant, Monsieur, ce Jan de la Case fût Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples, Segretaire des Brefs, Doyen de la Chambre Papale, & Légat à Latere *vers la République de Venise. Il me semble que ce sont là les premieres dignitez de l'Eglise. Thomas Harding, Papiste Anglois, a voulu diminuer l'horreur de ce fait: mais il s'y prend d'une maniere qui merite que vous y fassiez attention. Prémierement, il avoué que Jan de la Case dans sa prémiére jeunesse & avant que d'être entré dans le Clergé, & par conséquant avant que d'être ni Archevêque, ni Légat du Pape, avoit écrit quelques vers amoureux en vers Italiens, à l'imitation de Pétrarque: espéce d'écrits auquel les gens Italiens qui ont de l'esprit, se plaisent extrémement. Il ajoute, que dans ce Livre Jan de la Case, sans nommer personne, tâcha d'en diminuer par les fausses couleurs de la Rhétorique la haine qu'on avoit pour cet horrible péché, plutôt qu'il ne le loua. En quoi pourtant, dit-il, nous avouons qu'il a tort; & étant d'ailleurs pourvu de merveilleux avantages de l'esprit, pour cette seule faute de sa jeunesse, il fut privé toute sa vie du Chapeau de Cardinal. Il y a dans cette Apologie bien des choses singulieres, sans conter celles qui sont fausses. Prémierement il est faux que Jan de la Casa ait fait cet abominable Livre dans sa prémiére jeunesse:* adhuc imberbis *(comme dit Harding) avant que d'être entré dans le Clergé. Car son Livre parut l'an 1550. & il fut avancé quatre ou cinq ans aprés. Sous le Pontificat de Paul IV. il fut fait Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent au Royaume de Naples. C'est Balzac qui nous le dit. En quatre ou cinq ans on ne devient pas vieux: & l'on ne passe pas successivement par tant de dignitez Ecclesiastiques. Mais n'admirez-vous pas ce que dit Harding que Jan de la Case ne loua pas à proprement parler ce crime: qu'il travailla seulement à diminuer l'horreur qu'on avoit pour lui. Cela ne sied-il pas bien à un célébre Docteur en Théologie d'exténuer & d'excuser un Livre détestable, comme celui-ci, qui a pour sujet,* de Laudibus Sodomiæ? *Outre cela, trouvez-vous que ce ne soit pas proprement louer un Crime que de l'appeler* une bonne Oeuvre? Une Oeuvre divine? *Enfin ne trouvez-vous pas que Harding a une morale bien severe? Il trouve que Jean de la Case a été bien puni pour avoir publié le crime qu'il avoit commis, parce qu'il n'a été qu'Archevêque, Doyen de la Chambre, & Légat* à Latere, *& n'a pu obtenir le Chapeau de Cardinal. Voilà comme on punissoit sévérement à Rome dans le siécle passé ce crime détestable. Ce Jean de la Case fut privé du Chapeau de Cardinal, non parce qu'il avoit eu l'infamie de commettre ce crime, mais parce qu'il avoit l'impudence de s'en vanter devant toute la terre par un Livre imprimé. Pour flétrissure, il lui fut dit,* Vous ne serez jamais Cardinal: mais à cela près, vous serez tout ce qu'il vous plaira. *Après cela, on ne peut pas se plaindre du relâchement de la Morale de l'Eglise?*

Mr. de Balzac a trompé Mr. Jurieu. Jan de la Case fut fait Archevêque de Bénévent, & Nonce à Venise, par Paul III. comme il a été remarqué, & non pas par Paul IV. Sleidan, qui ne doit pas être suspect à Mr. Jurieu, fait mention de Jan de la Case en ces deux qualitez en 1548. & Paul IV. comme il a été aussi remarqué, ne fut Pape qu'en 1555. Jan de la Case fut fait Archevêque de Bénévent le 7. Avril 1544. comme l'a écrit Ferdinando Ughello dans son *Italia Sacra*, au chapitre des Archevêques de Bénévent: & il étoit (1) Nonce à Venise dès 1546. car c'est lui dont a parlé Fra Paolo dans son Histoire du Concile de Trente, lorsqu'il a dit en 1546. parlant du Vergerio, Evêque de Capo d'Istria: *Ma giunto a Venezia, gli fù proibito d'andar al Vescovato dal Noncio: quale aveva ricevuto ordine di Roma di formar processo contro di lui:* ce qui a été véritablement remarqué par Mr. Amelot de la Houssaye dans sa Note marginale

¶ 1. Après avoir dit que Jean de la Case fut fait Archevêque de Benevent le 7. Avril 1544. ce n'est pas sans doute parler juste, d'ajouter immediatement, qu'il étoit Nonce à Venise dès 1546. d'autant plus que douze lignes plus bas, & trois pages plus haut, M. Menage lui-même reconnoit que Jean de la Case étoit Nonce à Venise dès le commencement du mois d'Août 1544.

¶ 2.

nale sur cet endroit de Fra Paolo. (2) J'apprens de la Lettre 16. du Livre onziéme des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo, écrite à Girolamo Quirino, que Monseigneur de la Case fut envoyé Nonce à Venise la même année 1544. au commencement du mois d'Août. Voyez ci-dessus à l'article de Mr. de Balzac. Ce que Thomas Harding a dit que Jan de la Case avoit fait dans son extrême jeunesse le Livre dont on le blâmoit, est donc très-véritable. Je l'ai démontré au chapitre précédent. Et Mr. Jurieu qui prétent que ce Livre fut fait en 1550. c'est-à-dire neuf ans seulement avant la mort du Casa; (car le Casa (3) mourut en 1559. & non pas, comme l'a écrit Mr. Baillet, en 1556.) s'est encore trompé en cet article. Et ce qu'il dit que Monseigneur de la Case se vante, dans le Poëme dont est question, du plus éxécrable de tous les crimes: qu'il y dit que ce crime est non seulement une bonne œuvre, mais une œuvre divine: qu'il le fait par expérience: & qu'il n'y avoit aucun plaisir de la chair auquel il se plût davantage qu'à celui-là: qu'il avoit mis en pratique les éfroiables théories de l'Arétin: & qu'après avoir goûté de tout, il s'en tenoit à cet horrible peché &c. ne se trouve point dans le *Capitolo del Forno*: ce qui fait voir que Mr. Jurieu n'a point lu ce Poëme: & qu'il n'en a parlé que sur le témoignage de Charles du Moulin: lequel a été réfuté ci dessus. Il est d'ailleurs à remarquer que Mr. Jurieu est Protestant, & ardant Protestant; & que ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case, il l'a dit dans un Livre fait pour décrier les Catholiques. Et là-dessus je renvoye Mr. Baillet à son Traité des Préjugés. J'oubliois à remarquer que Mr. Jurieu s'est encore mépris en disant que l'édition des Poëties de Beze a précédé celle du prétendu Livre de Jan de la Case. Voyez ci-dessus ce qui a été dit de la premiere édition du *Capitolo del Forno*.

Encore une fois: Mr. Baillet qui est un Peêtre, doit être bien déplaisant & bien honteux d'avoir aidé aux Protestans à diffamer un Archevêque & un Nonce, & un des plus honnêtes hommes du monde.

Il est au reste à remarquer, que Mr. Baillet n'a lu dans les Originaux aucun passage de tous ceux qu'il cite dans ses Preuves pour la confirmation de ce qu'il a dit contre Monseigneur de la Case; à la reserve du passage de Mr. Jurieu; & qu'il a pris toutes ses autres citations de cet endroit de la France Orientale de Mr. Colomiez, page 142. *Quod carmen è nostris* (le Poëme prétendu de Jan de la Case) *culpant Joh. Sleidanus ad annum* 1548. *Carolus Molinæus in Oratione habita Tubingæ anno* 1554. *referente Wolphio Lectionum Memorabilium centenario* 16. *Simlerus in Epitome Bibliothecæ Gesneri*, *Thomas Naogeorgus ad finem Regni Papistici: Henri Estienne*, *chapitre* 13. *du premier Livre de son Apologie d'Hérodote*. *Cyprianus à Valera*, *in Tractatu Hispanico de Papa*, *pag.* 234. *Johannes Ivellus in Apologia Ecclesiæ Anglicanæ*, *pag* 69. *Andreas Rivetus sub finem capitis tertii Castigationum Notarum in Epistolam Molinæi ad Balzacum*. *Gisbertus Voetius in Disputationibus Selectis*, *Tomo* 1. *pag.* 205. *& alii*. *Sed nemo*, *quod sciam*, *præter reverendum parentem*, *animadvertit*, *idem Poëma censurâ notatum à Guillelmo Cantero*, *Pontificio*, *Theodori fratre*, *qui in hæc verba*, *Præfatione in Propertium editionis Plantini* 1569. Quis ferat, quod superioribus annis accidit Casalem quemdam, summum propè dignitatis in Hierarchia gradum obtinentem, carminibus turpissimis infanda flagitia publicè prædicare? En egregium familiæ divinæ columen: cujus turpitudo satis per se magna non ducitur, nisi ad eam impudentissima accedat gloriatio. *Hæc*, *& alia in libello nostro inscripto* Raretez d'Etude. Mr. Baillet n'est qu'un Copiste.

Je finis ce long chapitre par un extrait d'une Lettre de Monsieur de la Monnoie à Mr. l'Abbé Nicaise, & par un autre extrait d'une Lettre de Mr. Magliabechi à Mr. Bigot. Voici l'endroit de la Lettre de Mr. de la Monnoie: *Il est sûr que si les emplois que le mérite de Monseigneur*

¶ 2. Pour citer nettement & exactement il faloit dire: *J'apprens du second volume des Lettres Italiennes du Bembo Lettre 16. du Livre II.*

3. ¶ Jean Bapriste Casotti, Académicien de la Crusca, qui a écrit la Vie du Casa, & examiné avec soin l'epoque dont il s'agit, dit que le Casa ne le 28. Juin 1503. mourut le 14. Novembre 1556.

gneur de la Case lui procura, ne l'eussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son tems prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son Capitolo *qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux: & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans conséquance, a sauvez de la censure des Protestans. Les Protestans se voyans poursuivis par cet Archevêque, après avoir examiné sa vie, ne trouverent que ce petit péché de jeunesse à lui reprocher. La même chose est arrivée à Beze. S'il fût demeuré Catholique: ou même si se fesant Huguenot, il se fût moins distingué dans son parti, & qu'il ne nous eût pas irritez par les Livres qu'il écrivoit contre notre Religion, nous ne nous fussions pas écriez, comme nous avons fait, contre son Epigramme de Candide & d'Audebert.* Voici celui de la Lettre de Mr. Magliabéchi: *Certo, che fù sua grandissima disgrazia* (c'est du Casa dont parle Mr. Magliabéchi) *l'aver per nemico Pietro Paolo Vergerio, uomo, toltane l'empietà, di grande stima, sì per lettere, come per altri capi, come V. S. Illustrissima avrà potuto vedere dalla Dedicatoria che gli fà Andrea Divo, Giustinopolitano, della sua Traduzzione d'Omero; da Giorgio Logo, Silesio, ne' versi indirizzati ad esso, che sono in principio della sua edizzione di Grazzio, e degli altri Poëti* de Venatione: *e da cento e cento altri Scrittori nostri Cattolici: per tralasciare i Protestanti; nel nummero de' quali il Vergerio per sua disgrazia entrò, apostatando dalla nostra santa Fede. Io non intendo di far qui l'Apologista del Casa: troppo chiare sono l'infamità che si leggono in quel suo sporco Capitolo;* &c. *Contuttociò, come ò detto, fù sua gran disgrazzia l'aver per nemico il Vergerio. Ognun vede le orribili infamità nel medesimo genere che si trovano nel Bernia nel Capitolo a M. Antonio da Bibbiena, e nell' altro Capitolo sopra un Garzone, ed in mille altri luoghi: in Curzio da Marignolle: nel Ruffoli: in Marco Lamberti: nel Persiani: ed in cento e mille altri nostri Poëti Fiorentini; per tralasciare altri quasi infiniti di altre patrie. Ne' soli Sonetti del nostro Luigi Pulci, e del nostro Matteo Franco, sono, oltre all' oscenità, cose tanto essecrandamente empie, che un ateo affatto non potrebbe scrivere più scelleratamente di quel che si facciano essi. Ninno ad ogni modo di essi parla: e contro'l Casa stride tutto il Mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio. Circa a quello che V. S. Illustrissima mi domanda, cioè, se ninno à fatte Apologie nel detto Casa, le risponderò, che esso medesimo nel primo luogo si difende in alcuni suoi versi Latini* ad Germanos, *che si trovano stampati a carte 254. e 255. del primo Tomo di* Carmina illustrium Poëtarum, &c. *Una altra sua Apologia contro il Vergerio è io manoscritta nella mia povera Librerinola: che è anche cosa assai grande, e degna di essere stampata.*

CXXI.

Addition au chapitre de Chalcondyle. Quelques particularitez touchant Melchior Volmar.

MONSIEUR BAILLET. *Vossius prétend que Chalcondyle est plus plein que Chrysolore. Il ajoute, que Pierre Danès Evêque de Lavaur avoit coutume de louer excessivement les Questions ou les Erotêmes de Chalcondyle, & que Budé les fit mettre au jour par Melchior Volmar.* Tom. 2. pag. 127.

MENAGE. La Préface que Melchior Volmar de Rotville, Professeur à Tubinge, ou, comme l'a appellé Joachimus Camerarius, *Melior Volmar*, est un chef-d'œuvre en matiére de Préface. Et Mr. Baillet, qui est un Grand Bibliothécaire & un Savant, devroit l'avoir vuë. Et il paroît qu'il ne l'a point vuë par ce qu'il rapporte ici de Vossius: qui se trouve dans cette Préface. Quoi que Melchior Volmar fût un homme savant en Grec & en Latin, il n'a pourtant jamais rien imprimé que cette Préface, si on en croit Beze dans le Portrait qu'il a fait de Volmar. *Fuit autem vir iste omnibus tum corporis tum animi dotibus excellens, ac præsertim eximiâ in pauperes munificentiâ insignis, & ab omni ambitione tam remotus, ut, quamvis Græcè, & Latinè scribendo excelleret, nihil tamen præter unicam perelegantem Præfationem, Grammaticæ Græcæ Demetrii Chalcondylæ præpositam, ediderit.* Mais il ne faut pas l'en croire: Volmar ayant fait imprimer en 1523. à Paris in-4. un Commentaire sur les deux prémiers Livres de l'Iliade d'Homere. Il dit dans

dans la Préface de ce Commentaire, qu'il a été Correcteur d'Imprimerie de Gourmont. Beze avoit vu ce Commentaire: car c'est sur ce Commentaire qu'il a fait cette Epigramme:

Mæonidem ingrati privârant lumine Divi, &c.

Laquelle a pour titre, *De Commentariis D. Melchioris Volmarii, præceptoris charissimi, in Homeri Poësim.* Elle est imprimée à la page 59. de la prémiére édition des Poësies de Beze. Et il est étrange que Beze ne se soit pas souvenu de l'avoir vuë. Beze dédia à Volmar cette prémiére édition de ses Poësies, qui est de Paris 1548. Et il a fait plusieurs vers à sa louange & à la louange de sa femme, qui mourut le même jour que lui en 1561. à Isne. Beze avoit été son disciple à Orleans. Car Volmar avoit enseigné à Orleans les Lettres Humaines. Il les enseigna ensuite à Bourges: où il ut Calvin pour disciple. J'aprens de Mr. Catherinot Avocat du Roi de Bourges, qu'au sujet de Volmar la Ville de Bourges ordonna qu'à l'avenir aucun homme de la Religion prétendue Réformée ne régenteroit à Bourges.

CXXII.

Addition au chapitre de Ficin, & à celui de Passerat. Ignorance de Mr. Baillet dans son métier de Bibliothécaire.

Tom. 1. pag. 186. MONSIEUR BAILLET. *Nannius a écrit, que par la Traduction de Ficin on voit assez bien ce que l'Auteur a dit, mais qu'on ne voit pas comment il l'a dit: qu'il n'a point sceu exprimer, ni le mouvement des passions, ni la grace des figures, ni la force, ni la beauté, ni les agrémens, ni la dignité, ni l'élégance, ni les plaisanteries, ni les subtilitez de ses Auteurs: Et que quoique qu'on s'apperçoive assez, par exemple, dans la version de Platon, de ce que ce Philosophe a voulu dire, néanmoins si Platon pouvoit revenir au monde pour la lire, il ne lui seroit presque pas possible de s'y reconnoitre lui-même. Car on ne trouve point dans le Latin cette force héroïque, cette sublimité, cette élévation du grand style, & cette heureuse abondance de l'Original Grec.*

MENAGE. Pincianus a encore enchéri sur Nannius. Voici ses termes; qui sont de ses Rétractations sur Pomponius Méla, Livre 2. chapitre 1. TUM STATIONE ATQUE MORTE. *Emendavimus*, Tali statione atque morte, *testimonio multorum Auctorum. Nec subiit tunc Platonem citare in Dialogo qui inscribitur*: Minos, vel de Lege. *Ejus verba, ex tralatione Marsilii Ficini sunt:* Eo planè, veluti Legum Custode, per urbem usus est Minos, ad reliquam verò creatam custode Talo. Talus enim ter quotannis pagos omnes lustrabat, Leges eorum observaturus, tabulis æreis Leges insculptas circumferens: unde æreæ nominatæ sunt. *Hæc Plato: cujus postrema illa verba*, unde æreæ nominatæ sunt, *perperam vertit Marsilius: homo quidem mediocri ingenio & eruditione, mediocri item Græcæ ac Latinæ Linguæ cognitione præditus, verùm in humanis studiis parum versatus, superque asper & durus nimis Interpres. Transferre igitur debuit Ficinus*, Unde æreus appellatus est. *Sic enim Græca præferunt exemplaria. Et Talus ipse, ut probavi, æreus à Poëtis fictus, appellatusque est, non Leges. Sed de erroribus Marsilii in Tralatione Platonis, alio loco dicturi sumus uberiùs.*

MR. BAILLET. *Passerat a fait des Commentaires sur Catulle, Tibulle & Properce, que Mr. de Thou estime fort accomplis & très-dignes des louanges de tout le monde. On en a aussi de lui sur Plaute, qui ne sont pas moins estimez.* Tom. 2. pag. 190.

MENAGE. Il n'est point vrai qu'on ait des Commentaires de Passerat sur Plaute. Ce que Passerat avoit fait sur ce Poëte, non seulement n'a jamais été imprimé, mais il n'a jamais paru écrit à la main. *Atque utinam quæ in Ciceronem, Plautum, & alios Linguæ Latinæ præcipuos Auctores accuratè ac diligenter adnotavit, aliquando quoque prodeant, nec diutiùs in tenebris magno studiosorum incommodo sepulta delitescant*, dit Scévole de Sainte Marthe dans l'Eloge de Passerat. (1) Et je

¶ 1. Le P. Labbe néanmoins pag. 371. de sa nouvelle Biblioth. de MSS. dit qu'Isaac Herauld fils de Didier lui montra un jour un Catalogue de MSS. venus d'Angleterre parmi lesquels, étoient des Commentaires de Passerat sur trois Comedies de Plaute, *Miles gloriosus*, *Casina*, & *Mostellaria*.

je mets en fait, qu'il n'y a présentement personne au monde qui ait vu ces Commentaires.

Je ne sai au reste où Mr. Baillet a pris cette grande estime de Mr. de Thou pour les Commentaires de Passerat sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il n'en est parlé, ni dans le 127. Livre de l'Histoire de Mr. de Thou, à l'endroit où Mr. de Thou a écrit la mort & l'éloge de Passerat, ni dans aucun autre endroit de ses Ouvrages; ni dans l'Eloge de Passerat de Sainte Marthe; ni dans sa Vie imprimée à la tête de ses Opuscules. Mr. Baillet devoit remârquer que les Commentaires de Passerat sur Properce sont admirez par Schiopius. Voici comme Schiopius en parle: *In Propertium Commentarius Johannis Passeratii; quo numquam quicquam visum fuit perfectius.* C'est dans son *Syllabus Auctorum Linguæ Latinæ ætatis aureæ.*

CXXIII.

Justification des vers que j'ai faits, après avoir dit que je n'en ferois plus.

J'Ai fait une Epigramme Latine, par laquelle j'ai dit adieu aux Muses, en ces termes:

MUSIS VALE DICIT MENAGIUS

Dum mihi fervebat juvenili in corpore sanguis,
Et decuit, numeris lusimus innumeris.
Turpe senex Vates: senior, calamosque, lyramque,
Cæteraque hic pono ludicra; Musa vale.

Et depuis ce tems-là j'ai continué d'en faire. Mr Baillet se déchaîne là-dessus contre moi avec fureur, comme si j'étois le plus grand parjure du monde. Je répondrai ici à son accusation quoique son accusation ne mérite pas de réponse. On a dit que les sermens des Amans n'entroient point dans les oreilles des Dieux: que Jupiter s'en mocquoit: qu'autant en emportoit le vent. Il en est de même des sermens des Poëtes. Et j'ose assurer qu'il n'y a jamais eu de Poëte qu'il n'ait fait des vers après avoir dit en public ou en particulier qu'il n'en feroit plus.

Horace a dit dans sa prémiére Epitre,

Nunc itaque, & versus, & cætera ludicra pono;

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Bucanan, étant Régent à Paris au Collége de Sainte Barbe, écrivit une Elégie sur la misére des Régents de Paris, dans laquelle il dit adieu aux Muses.

Ite leves nugæ sterilesque valete Camenæ,
Grataque Phœbæo Castalis unda Choro.
Ite: sat est: primos vobiscum absumpsimus annos:
Optima pars vitæ deperiitque meæ, &c.

Ite igitur, Musæ steriles, aliumque ministrum
Quærite: nos aliò sors, animusque vocat.

Et depuis ce tems-là il a fait un million de vers.

Ronsard a dit, dans l'Ode cinquiéme du Livre troisiéme de ses Odes:

Toi qui chantes l'honneur des Rois
Polyhymnie, ma douce Muse,
Ce dernier labeur de mes doits
Dessus ton Luth ne me refuse.
J'ai souvenance que tes mains
Jeune Garçon me couronnérent,
Quand j'eus mâché les lauriers saints
Que tes compagnes me donnérent.
Mais or, par le commandement
Du Roi, la lyre j'abandonne,
Pour entonner plus hautement
L'Airain enroué de Bellonne.
Toutefois, ains que de tenter
L'Instrument de telle Guerriere,
Encourage-moi de chanter
Pour adieu cette Ode derniere:

Et il a fait plusieurs Odes depuis ce tems-là.

Malherbe avoit fait de grands sermens, entre les mains des Muses, de ne plus faire de vers après qu'il auroit célébré la Reine Marie de Médicis:

Non, Vierges, non, je me retire
De tous ces frivoles discours:
Ma Reine est un but à ma lyre
Plus juste que nulles amours.
Et quand j'aurai, comme j'espére,

Fait

Fait ouïr du Gange à l'Ibére
Sa louange à tout l'Univers,
Permesse me soit un Cocyte,
Si jamais je vous sollicite
De m'aider à faire des vers:

Et depuis ce tems là il a fait un nombre infini de Vers.

Mr. Hallé de Caen a dit dans un de ses Poëmes, par lequel il invite les Poëtes à faire des vers sur l'immaculée Conception de la Vierge,

Hac Mariana tenus fuerint Epinicia, nostris
Cantibus emodulata, ob partas de Styge palmas,
Calcatum & Stygii Caput obtritumque Draconis.
Jam me grandævum, cessare in carmina tempus,
Atque vale castis æternum dicere Musis.
Fessus ego hic plectrum, citharamque, artemque repono:

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers sur le même sujet.

Mr. Sarasin ayant été accusé d'avoir fait des vers contre le Cardinal Mazarin, fit de grands sermens de ne faire jamais de vers. C'est le sujet de l'Elégie Latine que j'ai adressée à Mr. le Prince Louis de Bourbon. Voici l'endroit de cette Elégie qui regarde cette particularité:

Ille suus Vates, nostri Saracenus amores,
Cujus Amor versus & Venus ipsa canit,
Heu! Solitam abjecit juratus Appollinis artem,
Fregit & iratâ plectra canora manu.
Ah quoties, & quæ, mittebat carmina nobis,
Per Indum reddens mutua, perque jocum!
Nunc canimus surdo: scopulis taciturnior ipsis,
Menagio reddit carmina nulla suo.
Si potui placuisse tibi, jurantia verba
(Namque potes) solitum pondus habere veta.
Divini celeres Vatis perjuria ventes
Per mare, per terras irrita ferre jube:

Et depuis ce tems-là il a fait un grand nombre de vers.

Mr. Corneille avoit protesté publiquement qu'il ne feroit plus de Piéces de Théatre: Et quelques années après, aiant été prié par Mr. Fouquet, Surintendant des Finances, de faire l'Oedipe, il le fit: & il a fait ensuite plusieurs autres Tragédies.

Mr. Santeuil, de Saint Victor, a protesté hautement dans la Dédicace de ses Hymnes à Mr. Pélisson qu'il ne feroit plus de vers sur des matiéres profanes, & depuis ce tans-là il en a fait un très-grand nombre.

Mr. de la Fontaine avoit juré hautement qu'il ne feroit plus de Contes en vers: & deux jours après il recommança à en faire. C'est ce que nous apprenons de cet endroit de son Conte de la Clochette:

O combien l'homme est inconstant, divers,
Foible, léger, tenant mal sa parole!
J'avois juré hautement en mes vers
De renoncer à tout conte frivole.
Et quand juré? C'est ce qui me confond.
Depuis deux jours j'ai fait cette promesse.
Puis fiez-vous à Rimeur qui répond
D'un seul moment.

Encore une fois: il n'y a jamais û de Poete qui n'ait fait des vers après avois dit qu'il n'en feroit plus.

CXVII.

Justification des Vers de Galanterie que j'ai faits après avoir protesté que je n'en ferois plus.

MAis j'ai protesté dans une de mes Elégies Latines, que je ne ferois plus de Vers de Galanterie: & j'ai continué d'en faire. *Nous voyons*, dit Mr. Baillet, *que Mr. Menage est retourné à ses prémiéres habitudes peu de tems après avoir formé sa Componction Chrétienne:* (il parle d'un de mes Madrigaux Italiens, intitulé *Christiana Compunzione*) *& qu'il est retombé dans les mêmes engagemens qu'il nous avoit dépeints comme fort criminels. C'est ce qu'il nous apprend lui-même dans une Elégie Latine, où le repentir l'ayant repris une segonde fois, il témoigne pour ce coup être entiérement converti: se trouvant chargé d'une nouvelle confusion de voir que*

sa vieillesse n'étoit pas moins ambarassée dans ce commerce que l'avoit été sa jeunesse. Il demande ensuite à son Evêque, au Médecin de son ame, qu'il le réduise en pénitence: qu'il le mette dans le sac & sous la cendre: qu'il lui ordonne des jeûnes, des disciplines, & tout ce qu'il voudra: qu'il est préparé à tout. On s'imagineroit peut-être que Mr. Ménage a fait des crimes énormes, parce que son humilité lui fait demander d'être confondu parmi les scélérats. Cependant Mr. Ménage a toujours mené une vie irréprochable aux yeux des hommes. Il a toujours vécu avec honneur. Et lui-même, tout abandonné qu'il est à la componction de son cœur, n'est pas assez hardi pour oser dire qu'il ait jamais fait d'autre mal en public que d'avoir fait des vers trop libres & trop galants, & d'avoir contrefait l'Amant. C'est donc de ses vers dont il s'accuse, & dont il veut faire pénitence: jugeant avec toutes les personnes judicieuses, que ce ne sont pas toujours les Piéces les plus dissolues qui corrompent davantage les mœurs: soit parce qu'on est en garde contre le poison qu'elles présentent à découvert: soit parce qu'il n'y a que ceux qui sont déja corrompus qui les lisent: mais que celles qui renferment le poison sous des expressions chastes & innocentes, sont beaucoup plus criminelles. De sorte que si depuis cette déclaration publique Mr. Ménage est encore retombé dans ses anciennes habitudes, qui est celui qui aura le cœur assez dur pour n'être point touché de la foiblesse de l'homme?

Quelle rage? quelle fureur? Mais à quel propos Mr. Baillet dit-il de moi toutes ces choses injurieuses? Son dessein est de faire un Livre des Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Il proteste en plus d'un endroit de son Livre qu'il n'y dit rien de sa tête. Ce sont ses termes: Y a-t-il si quelques Savans qui m'ayent accusé dans leurs Ouvrages comme d'un crime, d'avoir fait des vers trop libres & trop galands, & d'avoir contrefait l'Amant? Mr. Hallé de Caen au contraire a loué l'honnêteté de mes vers:

——— Vir factus ad unguem
Menagius: Musa Andino cui molle decorumque
Andini annuerunt Vatis, tenerique pudicas
Nasonis veneres.

C'est ce qu'il a dit de moi dans son Poëme sur la mort du Pere Bourbon. Mr. Baillet dit que je demeure d'accord moi-même de ce crime dans une de mes Elégies Latines; cette Elégie est celle que je fis, en retournant dans ma patrie, d'où j'avois été absent pendant vingt ans. Je prans droit par les charges. Et pour cela, je supplie mes Lecteurs de trouver bon que je produise ici l'Elégie dont est question. La voici:

Ægidius Menagius post annos XX. Patriam revisens.

Salve, &c.

Où est-il dit dans cette Elégie que c'est pour avoir fait des vers trop libres & trop galans, & pour avoir contrefait l'Amant, que j'ai demandé à mon Evêque d'être mis en penitence? Ces vers,

Et mea non umquam nugari desiit ætas:
Et nondum lusus, deserուique jocos:

comprennent une expression générale: qui ne veut dire autre chose, sinon que j'avois badiné toute ma vie; & qu'à l'âge où j'étois, qui approchoit de soixante ans, je n'avois pas même encore tout-à-fait renoncé aux badineries. Cette expression ne comprent pas plutôt mes écrits que mes actions: plutôt mes vers que ma prose: plutôt mes vers Erotiques, pour user du terme de Mr. Baillet, que mes vers Satiriques.

Que si Mr. Baillet dit que j'ai protesté dans cette Elégie de ne plus écrire sur des sujets profanes,

——— Vita quodcumque sequetur,
Hoc tibi, summe parens, hoc tibi, Christe, dico.

Et que je n'ai pas laissé cependant depuis ce tems-là, d'écrire des choses galantes, je lui demanderai, si ayant promis à Dieu de ne plus retomber dans quelque peché mortel, il n'y est point retombé: car qui est l'homme qui ne péche point? Il n'y a guere de Poëte Chrétien qui n'ait fait quelques vers de dévotion, dans lesquels il n'ait promis à Dieu de ne plus faire de vers profanes, & qui n'en ait fait nonobstant

où n'retournerez, dit Marc Antoine.

tant cette promeſſe. Monſieur Godeau, Evêque de Graſſe, que je nomme par honneur; après avoir proteſté publiquement qu'il ne feroit plus que des vers de dévotion, non ſeulement a fait un grand nombre de vers profanes, mais il a même fait des vers de galanterie, comme je le ferai voir au chapitre dernier de ces Remarques. Monſignor della Caſa, Archevêque de Bénévent, après avoir fait ce beau Sonnet de dévotion,

Io, che l'età ſolea viver nel fango,
Oggi, mutato il cor da quel ch'i' ſoglio,
D'ogni immondo penſer mi purgo e ſpoglio,
E'l mio lungo fallir correggo, e piango.

Di ſeguir falſo duce mi rimango.
A te mi dono, ad ogni altro mi toglio.
Nè rotta nave mai partì da ſcoglio
Si pentita del mar, com' io rimango.

E poich' al mortal riſchio è gi[illegible] invano,
E ſenza frutto i cari giorni à ſpeſi
Queſta mia vita, in porto ormai l'accolgo.

Reggami per pietà tua ſanta mano,
Padre del Ciel: che poich'a te mi volgo,
Tanto t'adorerò quant' io t'offeſi.

Il a fait enſuite un très grand nombre de vers d'Amour.

Malherbe dans le Sonnet qu'il a fait ſur les Oeuvres Spirituelles de Mr. du Maine, a dit,

Je renonce à l'amour, je quite ſon empire;
Et ne veux point d'excuſe à mon impiété;
Si la beauté des Cieux n'eſt l'unique beauté
Dont on m'orra jamais les merveilles écrire.

Et il a fait enſuite un nombre infini de vers d'Amour.

Le Pere Vavaſſeur de la Compagnie de Jéſus avoit fait ferment de ne plus faire de vers ſur des matiéres profanes, & ſur des perſonnes vivantes: comme il paroît par cet endroit de ſon Elégie ſur la mort du Pere Bourbon:

O mihi tot longos tractari, Muſa, per annos
Deſita, jamque procul juſſa valere, redi.
Sæpe ego vivorum juravi facta ſilere:
Sæpe loqui noſtris nil, niſi ſacra, modis.
Nec mutor: jacet eſt Vates, & mortuus: huic me
Juſta, licèt ſerus, ſolvere juſſit amor.

Et depuis ce tems-là il a fait un nombre infini de vers ſur des matiéres profanes & ſur des perſonnes vivantes. Il y a mille autres ſemblables exemples dans les Poëtes Chrétiens de toute ſorte de matiéres.

Je reviens à mon Elégie. Quoique je n'aye pas ſuivi ponctuellement la réſolution que j'avois priſe de ne plus travailler ſur des ſujets profanes, il ne s'en faut pourtant guére que je ne l'aye ſuivie. J'ai fait depuis ce tems-là une Epigramme pour mettre ſous l'image de St. Bruno: j'ai fait (1) un Epitaphe Chrétien pour Guionne Ménage ma ſœur: j'ai fait une Hymne à la Vierge: j'ai fait une Elégie à Mademoiſelle le Fêvre, qui eſt aujourd'hui Madame Dacier, pour la convier de ſe faire Catholique. J'ai fait une Epigramme ſur ma réconciliation Chrétienne avec Monſieur Chapelain. J'ai fait des vers à la louange du Pape, au ſujet de la levée du Siége de Vienne. J'ai fait des vers pour le Roi au ſujet des Temples des Huguenots qu'il a démolis. Il eſt à remarquer que mes Poëmes n'ont pas été imprimez par l'ordre du tans qu'ils ont été faits.

Mais quoique je ne me trouve pas coupable du crime dont m'accuſe ici Mr. Baillet, & que je ſois comme aſſuré que jamais mes vers n'ont fait pécher mes Lecteurs du côté de l'amour, je demeure d'accord que je ſuis un grand pécheur, & que je ſuis coupable envers Dieu de pluſieurs crimes conſidérables, & beaucoup plus conſidérables que celui dont m'accuſe ici Mr. Baillet.

CXXXIII.

¶ 1. On dit plutôt aujourd'hui *Epitaphe Chrétienne.* M. Ménage a dit de même pag. 177. *Epitaphe imprimé* pour *imprimée.*

CXXXIII.

Justification des Vers que j'ai faits dans un âge avancé.

J'Ai dit dans la derniére de mes Epigrammes Latines, que c'est une vilaine chose qu'un vieux Poëte. *Turpe senex Vates.* J'ai dit la même chose dans mon Elégie à Mr. de Sorbiere.

Desine, Sorberi, nos poscere desine versus:
Lustra decem Musas eripuêre mihi.
Scilicet Aonidum juvenes chorus ille Sororum
Diligit, & surda respicit aure senes.
Frondibus æternis canos ornare capillos
Ipse fugit flavis pulcher Apollo comis.
Dedecet incanum calamo trivisse labellum.
Turpe senex Miles: turpe Poëta senex.

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. Grævius sur la mort de Mr. Heinsius,

Heinsiada mortem, Heinsiada mihi funera narras:
Et tu me carmen scribere, amice, jubes.
Singultus inter, gemitus inter, lacrimasque,
Dulce queat quisquam concinnisse melos?
Cantatrix cœlum poscit Philomela serenum.
Turbati ripam fluminis odit olor.
Et tuus horribilis, GRÆVI, mihi nuncius omnes
Expulit ex omni pectore lætitias, &c.
Scribere me carmen sineret dolor, haud sinit ætas.
Jam mihi bis septem lustra peracta seni.
Scandere me prohibent divini culmina montis,
Infirmique pedes, invalidumque latus.

Et j'ai dit dans mon Ode Anacréontique à Messieurs de Court & Dacier,

Καλὼ φίλων ἑταίρων
Σύνωρὶς, ὦ ἑταῖροι
Ἐρασμιοὶ, ποθεινοὶ,
Μάτην με προτρέπεσθε,
Μὴ νῦν γέροντα ὑμῖν
Καλὸν μέλος ποιῆσαι.
Μῦσαι, κόραι, ποιητὰς
Γέροντας οὐ φιλῦσι.
Καταστέφειν ῥόδοισι
Φοῖβος ὁ χρυσοχαίτης
Φεύγει κάρηνα λευκά.
Καλὸν μέλος ποιῆσαι
Καλὸν νέοις ἐρασταῖς.
Αἰσχρὸν, γέρων ἐράστης.
Αἰσχρὸν, γέρων ποιητής.

Mr. Baillet se sert de ces deux prémiers endroits de mes Poësies, pour me convaincre par mon propre témoignage d'avoir fait une vilaine action; ou du moins une action indécente; en fesant des Vers dans un âge avancé. Je réponds à Mr. Baillet, que dans un autre endroit j'ai loué les Poetes vieillards: c'est dans mon Elégie à Mgr. le Daufin:

Tu vatem ne sperne senem, matura Senectus
Culta magis tendit carmina, docta magis.
Dulcior occidui fulget lux languida Phœbi:
Dulciùs & cantat mox moriturus olor:

Et que les Poëtes & les Orateurs disent souvent en différents endroits des choses contraires les unes aux autres, selon ce qui fait à leur propos. *Nos, Poëtarum more, uti se res dederit, ita, vel populi, vel eruditorum hominum sententiam nostro quodam jure sequimur: atque aliàs, si sit opus, aliter de eadem dicimus*, dit l'excellent Monsignor della Casa, Archevêque de Bénévent, dans une de ses Lettres à Victorius. Et Eustathius sur le vers 181. du segond Livre de l'Odyssée & sur le 243. du douziéme de l'Iliade, a remarqué qu'Homere avoit dit en ces endroits des choses touchant les augures, qui étoient contraires à celles qu'il avoit dites ailleurs: ce qu'il appelle τὸ ἀμφοτερόγλωσσον. J'ai donc dit en ces prémiers endroits de mes Poësies que je viens d'alléguer, que c'étoit une vilaine chose qu'un vieux Poëte, parce que cela fesoit à mon sujet: mais cela n'empêche pas que je ne puisse dire ailleurs le contraire si l'occasion s'en présante: & particuliérement étant véritable qu'il y a un million de Poëtes illustres qui ont fait des vers dans leur vieillesse, avec approbation de tout le monde. Tous les anciens Poëtes de profession, & Grecs & Latins, ont fait des vers toute leur vie:

Mr.

Mr. Baillet en demeure d'accord: Sophocle étoit dans une extrême vieillesse, quand il fit son Oedipe Colonée. Saint Grégoire de Nazianze, qui étoit un Pere de l'Eglise, a fait des vers toute sa vie. Pétrarque, le Bembe, le Molsa, l'Arioste, le Tasse, le Guarin ont fait des vers toute leur vie: peu de tans avant sa mort Pétrarque fit ces vers pour son Epitaphe.

Frigida Francisci tegit hic lapis ossa Petrarcæ.
Suscipe, Virgo parens, animam; sato Virgine, parce:
Fessaque jam terris, cœli requiescat in arce.

Mellin de St. Gelais a fait des vers toute sa vie: & il fit cette Epigramme en mourant:

Barbite, qui varios lenisti pectoris æstus,
Dum juvenem nunc fors, nunc agitabat amor,
Perfice ad extremum; rapidaque incendia febris,
Quà potes, infirmo fac leviora seni.
Certo ego te faciam, superas evectus ad oras,
Insignem ad Cithara sidus habere locum.

Le Casa a fait des vers toute sa vie. Parmi ses Lettres Italiennes que j'ai manuscrites, il y en a une qui commence de la sorte, *Io credo ch' io farò Sonetti venti cinque anni, o trenta, poi che io farò morto.* Dorat, Ronsard, Baïf, Belleau ont fait des vers toute leur vie. Et Ronsard, selon le témoignage de Binet & du Président de Thou, en fit un moment avant sa mort. Voyez ci dessous au chapitre dernier. Les deux Scaligers ont fait des vers toute leur vie: & Jules Scaliger en fit le jour même de sa mort. Beze avoit 82. ans qu'il fesoit encore des vers. Desportes a fait des vers toute sa vie. Et ce qu'a écrit Mr. Baillet sur le témoignage de la Croix du Maine, qu'il renonça à la Poësie avant que de pouvoir passer pour vieillard, est très-faux. Il fit ses Pseaumes dans un âge avancé. Le Cardinal du Perron, son intime, le dit en termes exprès dans le Perroniana. Voici l'endroit: *La moindre chose de tout ce que Mr. de Tiron a fait, ce sont ses Pseaumes. Cela vient de ce qu'il étoit en sa vieillesse.* Le Président de Thou a fait des vers toute sa vie: & il en fit sur sa maladie un peu avant sa mort. Passerat a fait des vers toute sa vie: & il fit son Epitaphe un peu avant sa mort. Malherbe a fait des vers toute sa vie, comme il l'a témoigné lui-même par cette Stance si célébre,

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore,
Non loin de mon berceau commancérent leur cours.
Je les possédai jeune, & les possède encore
A la fin de mes jours.

Mr. Maynard a fait des vers toute sa vie: comme il paroît par ce quatrain,

En cheveux blancs il me faut donc aller
Comme un enfant tous les jours à l'Ecole.
Que je suis fou d'apprendre à bien parler,
Lorsque la Mort vient m'ôter la parole,

Abraham Ravaut, dit *Remi*, du village de Remi, lieu de sa naissance, dans le voisinage de Gournai, au Diocése de Beauvais; ce que Mr. Baillet a appris de ceux à qui je l'avois appris; fit son Epitaphe en vers le jour de sa mort. Cet Epitaphe est imprimé dans ses Poësies. Gombaud a vécu près de cent ans: & il a fait des vers jusqu'à sa mort. Mr. de Racan, Mr. Godeau, Mr. Chapelain, Mr. de Balzac, Antoine Hallé, l'Abbé de Boisrobert, le Pere Bourbon, Madelenet, ont fait des vers toute leur vie. Le Pere Vavasseur a fait des vers toute sa vie. Le Pere Labbe fit des vers peu de tans avant sa mort; au sujet desquels le Pere Commire a fait ces beaux Hendécasyllabes:

Dum venit furit æstuosa febris,
Et lentis coquit ignibus medullas,
Labbeus canit, & suos tenellis
Mulcet hendecasyllabis labores,
Mortisque immemor imminentis, ore
Nil mortale sonat.

Le Pere Pétau a presque fini sa vie par ces vers; qui sont de son dernier Poëme à Sainte Geneviéve;

Dicebam, suprema mihi jam vertitur ætas
&c.

——— ——— *Petavius æger,*
Cantabat veteris quærens solatia morbi.

J'allégue ces vers du Pere Petau avec ceux du Pere Commire, pour répondre aux railleries que Mr. Baillet fait de moi, au sujet des vers que j'ai fait dans un âge avancé: disant que je tiens bon contre la vieillesse, & que je veux mourir en chantant. Germain Vaillant, Abbé de Pimpont, a fait des vers toute sa vie. Et comme l'a écrit Sainte Marthe, dans son Eloge, ni sa dignité de Conseiller du Parlement de Paris, ni celle d'Evêque d'Orléans, ne l'empêchérent point de cultiver les Muses. Scévole de Sainte Marthe à l'âge de 87. ans fit une Epigramme sur le Livre de Théophraste Renaudot du soin des pauvres. Cette Epigramme est imprimée dans les Oeuvres de Scévole de Sainte Marthe; avec cette Note: *propria manu: dum annum ageret octogesimum septimum, IV. Januarii, M. DC. XXIII.*

Monsieur Patris a vécu 80. ans, & il a fait des vers toute sa vie. Et deux jours avant sa mort il fit ces vers si célébres:

Je songeois cette nuit que de mal consumé
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que n'en pouvant pas soufrir le voisinage
En mort de qualité je lui tins ce langage:
Retire toi Coquin, va pourrir loin d'ici,
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi:
Coquin! ce me dit-il d'une arogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, Coquin toi-même,
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien,
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

Mais ma principale défanse à l'égard de l'accusation qu'a formée ici contre moi Mr. Baillet, c'est que la Poësie a toujours été la moindre de mes occupations, comme il paroît par le grand nombre d'Ouvrages que j'ai faits en prose, & que je n'ai fait des vers que par divertissement.

CXXXIV.

Justification de ce que j'ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet, que Mr. Baillet avoit maltraité le Pere Sirmond.

J'Ai dit dans mes Hendécasyllabes sur le Livre de Mr. Baillet qu'il avoit maltraité dans son Livre les plus célébres Ecrivains de France.

Queis assurgere debet, eruditos
Carpit, vellicat, & lacessit omnes.
Pindi nomina magna Gallicani
Ridet Salmasios, Valesiosque.
Ridet Petaviosque, Labbeosque.
Te ludos quoque fecit, Harduine:
Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

Mr. Baillet prétant que je lui ai imposé à l'égard du Pere Sirmond: car pour le Pere Pétau, le Pere Labbe, le Pere Hardouin, Mr. de Saumaise, & Mr. de Valois, il ne dit point que je lui aye imposé. Voici les choses desobligeantes qu'il a dites dû Pere Sirmond:

Page 236. Tome 2. *Comme le Pere Sirmond étoit homme aussi bien que Petrus Aurelius, il laissa échaper à sa modestie quelques termes rudes & choquants, que la chaleur & le ressentiment lui dérobérent, & qui pensérent donner quelque atteinte à sa réputation, & lui faire perdre quelque chose de la bonne opinion que le Public avoit euë jusqu'alors de sa modération & de son honnêteté.*

Et page 237. *Le Pere Pétau étoit, sans contredit, le plus savant homme de toute la Societé des Jésuites. Il passoit non seulement le Pere Sirmond, mais encore Mr. de Saumaise de plusieurs coudées.* Remarquez qu'il fait ici Mr. de Saumaise plus savant que le Pere Sirmond, & qu'il a traité ailleurs Mr. de Saumaise d'ignorant en toutes sortes de Sciences. Voyez ci-dessus le chapitre 2. de ces Remarques.

A la même page. *Mr. le Prémier Président de Lamoignon faisant quelquefois réflexion sur les defauts du Pere Pétau, disoit qu'il auroit volontiers préféré la médiocrité du Pere Sirmond avec son humeur facile & commode, à la profondeur & la vaste étendue*

due de l'érudition du Pere Pétau, accompagnée de cette humeur austere & farouche, qui le rendoit presque inaccessible, & par conséquent moins utile au Public que le Pere Sirmond. Mr. le Prémier Présidant de Lamoignon se connoissoit trop bien en érudition, pour dire que celle du Pere Sirmond étoit médiocre. Et je mets en fait que Mr. le Prémier Présidant de Lamoignon n'a jamais rien dit de semblable du Pere Sirmond: ce qui seroit un blasphéme. C'a été chez le Pere Sirmond que j'ai vu la prémiere fois, Mr. le Prémier Présidant de Lamoignon. Il étoit en ce tems-là Conseiller au Parlement. Et comme nous avions fait connoissance chez le Pere Sirmond, & si je l'ose dire, amitié, nous nous entretenions souvent du Pere Sirmond. Et en me parlant du Pere Sirmond & du Pere Pétau, Mr. le Prémier Présidant de Lamoignon m'a dit plus d'une fois, que le Pere Pétau avoit plus d'étendue de savoir que le Pere Sirmond, mais que le Pere Sirmond avoit plus de jugement, & qu'il savoit mieux ce qu'il savoit: & qu'il aimeroit mieux être le Pere Sirmond que le Pere Pétau. Il a dit la même chose au Pere Rapin: dont le Pere Rapin a rendu témoignage chez moi en présence de plusieurs persónnes.

A la même page: *Le Pere Sirmond & le Pere Pétau étoient souvent en différant ensemble. Et comme un jour un de leurs Confreres* (le Pere Talon) *qui aimoit à rire, les eut surpris au foyer public, disputant seuls, sans témoins, & se querellant tout de bon, il ne put s'empêcher de s'écrier qu'il avoit trouvé le Calepin & le Polyanthée brouillés l'un avec l'autre.* Ce conte est ridicule: car il est ridicule de traiter de Grammairiens les deux prémiers Théologiens de l'Europe. Je remarquerai ici en passant, qu'il faut dire *Polyanthéa*, & non pas *Polyanthée*.

Je prens la liberté de demander ici à mes Lecteurs, si toutes ces choses desobligeantes que Mr. Baillet a dites du P. Sirmond, n'ont pas pu m'engager à dire que Mr. Baillet n'avoit pas même pardonné au Pere Sirmond. *Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.* Cependant Mr. Baillet me traite, au sujet de ces vers, de Vieillard qui radote. Voici ses termes:

Il n'y a point d'Auteurs dans tout mon Recueil dont j'aye tâché de relever le mérite avec plus d'inclination & de plaisir que le Pere Sirmond; quelque Tome qu'on en veuille ouvrir, on y découvrira aisément le soin particulier que j'ai eu de marquer en toutes rencontres les grands sentiments d'estime & de vénération dont j'ai toujours été pénétré à son égard, depuis que j'ai commencé à lire ses Ouvrages. Mes Adversaires qui prétendent que j'ai fait cela gratuitement & sans leur ordre, ne m'en veulent pas tenir compte: & ils ont raison, puisque je n'ai rien fait pour eux en ce point. Néanmoins je ne pense pas qu'on puisse les excuser d'être tombez dans un des vices les plus ordinaires aux mauvais Critiques, lorsqu'ils ont voulu me chicaner sur un mot dont ils ont cru pouvoir employer l'ambiguité pour me faire un procès. Mais quoique je n'aye pas songé à prendre des précautions contr'eux ni contre les autres chicaneurs quand j'ai dit que quelqu'un avoit jugé la médiocrité du Pere Sirmond préférable à la profondeur & à la vaste étendue de l'érudition du Pere Pétau, *le mot de* médiocrité *ne laisse pas de se trouver à l'épreuve de leur Critique. Car si ces Messieurs n'ont point encore oublié ce point de leur Grammaire, il ne tiendra qu'à eux de nous dire que la médiocrité n'est autre chose qu'un juste milieu entre le trop & le trop peu. C'est une vertu si rare parmi les Savans, qu'il est plus aisé de les trouver à quelqu'une des extrémitez de la Science, que de les voir toucher ce milieu qui ne consiste que dans un point. C'est une vertu qui est le centre de toutes les autres, & qui semble même en être la mesure. Elle a toujours été en très-grande considération parmi les Anciens comme parmi nous: son prix n'a point été moins connu des Païens que des Chrétiens. Ces Messieurs qui sont Gens de Lettres, pourroient nous apprendre que c'est cette médiocrité dont Horace a fait de si grands éloges; que c'est elle qu'Aulugelle a louée dans Térence, quand il l'a opposée à l'abondance de Pacuvius & à la sécheresse de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémitez: que c'est celle qui a tant servi à distinguer Virgile d'avec Homére, & qui a porté le Pere Rapin, & Jules Scaliger avant lui, à donner la préséance au Poëte Latin sur le Grec: que c'est celle que Mr. de Balzac appelle* toute d'or, toute pure, & toute bril-

brillante, & qu'il estime plus que le genre sublime dans les Comédies de Térence, d'Arioste, &c. *Ils ne trouveront donc pas mauvais que ce soit aussi celle qu'un Magistrat qui n'étoit pas, ce me semble, suspect de mauvais goût, a jugé préférable dans le Pere Sirmond à toute l'immensité du Pere Pétau, pour les raisons que j'ai marquées lorsqu'il en étoit question. Ainsi je n'ai pas sujet de craindre que le plus capable de tous mes Censeurs, avec toute sa suffisance & toute sa présomption, puisse venir à bout de persuader au Public que ce que j'ai dit de la médiocrité du P. Sirmond, soit un éloge médiocre, dès qu'elle l'éleve au-dessus du mérite du Pere Pétau: qui paroit infini d'ailleurs lors qu'on le considére à part, ou qu'on l'oppose à d'autres qu'au P. Sirmond. Après cela, je ne voi pas avec quelle confiance un Poëte plusque septuagénaire s'est imaginé pouvoir obtenir dispense d'âge & de sagesse, pour dire à mon sujet,*

Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

La médiocrité du Pere Sirmond, dans ce que fait dire Mr. Baillet à Mr. le prémier Président de Lamoignon, étant opposée à la profondeur & à l'étendue de l'érudition du Pere Pétau, doit s'entendre incontestablement d'une médiocrité d'érudition. Et tout ce lieu commun que débite ici Mr. Baillet au sujet de la médiocrité en général, est si ridicule, si impertinent, & si puéril, qu'il ne mérite pas de réponse: & c'est assez l'avoir réfuté, que de l'avoir produit.

CXXXV.

Contradiction de Mr. Baillet au sujet de mes vers. Le Style des Eglogues, peut être quelquefois élevé.

Monsieur Baillet, après avoir dit que je n'ai pu m'élever dans mes vers au-dessus du caractére médiocre, dit ensuite, en parlant de mon Eglogue intitulée Christine: *Les pensées y sont nobles & hautes, les vers pompeux & magnifiques: & plus même que cette sorte de Poësie ne le permet: parceque le véritable caractére de l'Eglogue doit être simple & proportionné à la portée des Bergéres & à la bassesse des Cabanes: au lieu que Mr. Ménage le rend superbe & somptueux jusqu'à le rendre propre pour les Héroïnes & pour les Palais: en quoi on prétend qu'il a abusé de l'éxemple de Virgile: parce qu'encore que ce Poëte, soit élevé dans sa IV. sa VI. & sa X. Eglogue, il y a toujours gardé une médiocrité qui se fait beaucoup distinguer de l'Enéide.* Si Mr. Baillet m'avoit fait cette objection de son chef, je n'y répondrois pas: car j'ai protesté en plusieurs endroits de ces Remarques que je lui abandonnois tous mes écrits, & que je demeurois d'accord généralement de toutes les choses qu'il y trouvoit à dire. Mais comme il me fait cette objection sous le nom de Monsieur Boileau, je veux y répondre.

Il est vrai que le style des Eglogues doit être bas. Mais comme la Comédie éleve quelquefois sa voix, l'Eglogue éleve aussi quelquefois la sienne; *Paulò majora canamus*, dit Virgile, dans une de ses Eglogues. *Nè già suona la mia sampogna umil come soleva: Ma di voce più altera e più sonora, Emula delle trombe, empie le Selve*, dit le Tasse dans son Amynte. De dix Eglogues que Virgile a faites, il y en a trois de haut style: Théocrite, Bion & Moschus ont aussi fait des Idylles d'un caractére élevé. Sannazar a fait une Eglogue du même style. C'est celle qui commence par ces mots,

Nunc primùm notas velis majoribus undas Currimus.

Il faut voir présentement si mon Eglogue est plus élevée que ces trois de Virgile dont je viens de parler; & si j'ai abusé de l'exemple de ce grand Poëte comme le dit Mr. Boileau. Pour cela, je supplie mes Lecteurs de conférer mes vers avec ceux de Virgile. Voici ceux de Virgile, de l'Eglogue quatriéme:

Sicelides Musa, paulò majora canamus, &c.
Ultima Cumai venit jam carminis atas:
Magnus ab integro seclorum nascitur ordo:
Jam redit & Virgo, redeunt Saturnia regna:
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
Tu modò nascenti puero, quo ferrea primùm
Desinet, ac toto surget gens aurea mundo,
Casta fave, Lucina: tuus jam regnat Apollo.
Teque adeo decus hoc ævi, te Consule, inibit,
Pollio:

Pollio: & incipient magni procedere menses.
Te duce, si qua manent sceleris vestigia nostri,
Irrita perpetua solvent formidine terras.
Ille Deûm vitam accipiet, Divisque videbit
Permixtos Heroas, & ipse videbitur illis:
Pacatumque reget patriis virtutibus orbem. &c.
Pauca tamen suberunt priscæ vestigia fraudis,
Quæ tentare Thetin ratibus, quæ cingere muris
Oppida, quæ jubeant telluri infindere sulcos.
Alter erit tum Tiphys, & altera quæ vehat Argo
Delectos Heroas. Erunt etiam altera bella,
Atque iterum ad Trojam magnus mittetur Achilles.
Hinc, ubi jam firmata virum te fecerit ætas,
Cedet & ipse mari vector: nec nautica pinus
Mutabit merces: omnis feret omnia tellus. &c.
Aggredere ô magnos (aderit jam tempus) honores;
Cara Deûm soboles, magnum Jovis incrementum!
Adspice convexo nutantem pondere mundum,
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum:
Adspice, venturo lætentur ut omnia sæclo.

Voici ceux de la sixiéme.

Nec tantum Phœbo gaudet Parnassia rupes:
Nec tantùm Rhodope mirantur & Ismarus Orphea.
Namque canebat, uti magnum per inane coacta
Semina, terrarumque, animæque, marisque fuissent,
Et liquidi simul ignis: ut his exordia primis
Omnia, & ipse tener mundi concreverit orbis.
Tum durare solum, & discludere Nerea ponto
Cœperit, & rerum paulatim sumere formas.
Jamque novum terræ stupeant lucescere Solem:
Altius atque cadant summotis nubibus imbres:
Incipiant silvæ tum primùm surgere, cumque
Rara per ignotos errent animalia montes.
Hinc lapides Pyrrhæ jactos, Saturnia regna,
Caucaseasque refert volucres, furtumque Promethei.
His adjungit Hylam, nautæ quo fonte relictum
Clamassent. &c.

Voici ceux de la dixiéme.

Nunc insanus amor duri me Martis in armis.
Tela inter media atque adversos detinet hostes.
Tu procul à patria (nec sit mihi credere) tantum
Alpinas, ah dura, nives & frigora Rheni,
Me sine, sola vides. &c.
Interea mistis lustrabo Mænala Nymphis,
Aut acres venabor apros. Non me ulla vetabunt
Frigora Parthenios canibus circumdare saltus.
Jam mihi per rupes videor, lucosque sonantes,
Ire: libet Partho torquere Cydonia cornu
Spicula.

Y a-t-il rien dans l'Eneïde de plus élevé que tous ces endroits de ces trois Eglogues de Virgile? Voyons maintenant les vers de mon Eglogue, où Mr. Boileau trouve trop d'élévation. Les voici:

Oui, je quite ces lieux pour ces nobles climats,
La demeure autrefois des vens & des frimats,
Aujourd'hui le séjour de l'amoureuse Flore;
Plus riant que les lieux où se léve l'Aurore.
Par ses divins appas, par ses attraits charmans.
Une Nymphe céleste a fait ces changemens.

DAPHNIS.

Quelle est donc cette Nymphe en charmes si féconde,
Et qui change à son gré l'air, & la terre, & l'onde?

MENALQUE.

C'est ce nouveau Soleil, ce chéd'œuvre des Cieux,
Si vanté des mortels & si chéri des Dieux.
Cette jeune Beauté, cette Nymphe divine,
Ce miracle étonnant, l'adorable CHRISTINE:
Superbe rejeton du Monarque du Nort,
Qui fut des affligez l'asyle & le support:
De ce grand Conquérant, l'invincible GUSTAVE,
Qui fit & la Victoire & la Fortune esclave:
Et dont le bras fatal par cent combas divers,

Domtant la Germanie, étonna l'Univers.
Le Rhein vit ses combas, & jusque dans sa source
D'épouvante surpris en arrêta sa course:
Le Danube en trembla caché dans ses roseaux,
Et saisi de frayeur précipita ses eaux,
Tu sais combien de fois le bruit de sa vaillance
De nos sombres vallons a troublé le silance,
Et que du bruit tonnant de ses rares exploits
Cent fois ont retenti les échos de nos Bois, &c.

Comme de ses Etats, de sa vertu guerriére
Tu sauras qu'aujourd'hui Christine est hérittiére.
Jamais du Thermodon le rivage écumeux
Ne vit tant de hauts faits, ni tant d'exploits fameux,
Qu'aux rivages bruians des ondes Germaniques
Qu'aux rivages Danois, qu'aux rivages Balthiques,
Par les vaillantes mains de ses braves Guerriers,
Cette jeune Amazone a cueuilli de Lauriers.
Un jour, qui n'est pas loin, ses superbes Armées
Joindront à ses Lauriers les palmes Idumées:
Et l'on verra pâlir l'infidelle Croissant
A l'aspect lumineux de cet astre naissant.
Mais facile encor, Daphnis, que sa main adorable,
En adresse, en valeur, à nulle autre semblable,
Au milieu de la guerre & dans les champs de Mars,
Cultive les vertus & fait fleurir les Arts.
Des plus brillantes fleurs de Grêce & d'Italie,
Tout le Nort étonné voit son ame embellie.
Elle a de l'Orient pillé tous les trésors:
Des Pasteurs de Solyme elle entend les accords:
Et son rare savoir, non moins que son courage
La fait nommer par tout la Pallas de nôtre age.

Pour voir cette Pallas le savant Apollon
Quitte l'onde divine & le sacré Vallon.
Les Filles de Mémoire abandonnant la Grêce,
Et le double Sommet, & les flots de Permesse,
Vont habiter les monts & les rives du Nort,
Et joüir en ces lieux d'un favorable sort.
De mille endroits divers mille doctes Orphées
Y suivent à l'envi ces neuf savantes Fées.
Mille cygnes fameux en mille endroits épars
Vers ces lieux fortunés volent de toutes parts.
Ceux qui le long des eaux & de Loire & de Seine
Soupirent doucement leur amoureuse peine:
Ceux qu'aux rives du Tibre on voit en cent façons
Comme des rossignols varier leurs chansons:
Ceux qui parent les bords & de l'Ebre & du Tage:
Ceux qui du Boristhéne habitent le rivage:
Ceux de qui le Danube entant les doux accords:
Et ceux que la Tamise éleve sur ses bords:
Et de tout les accens de tant de voix étranges
Se forme pour Christine un concert de louanges.

Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux,
Je n'usse osé, Daphnis, les suivre dans ces lieux,
Sans les ordres sacrez de l'auguste Christine,
Et les attraits puissans de sa bonté divine.
Christine, pour ouït mes fresles chalumeaux,
Veut que dans ses vallons je garde ses troupeaux.
Qu'il me tarde, Daphnis, que je ne la contemple
Cette Reine du Nort, des Monarques l'exemple!
Animé par sa voix, échaufé par ses yeux,
On me verra porter son nom jusques aux cieux.
Tant d'aimables appas, tant de rares merveilles,
Seront le doux objet de mes pénibles veilles;
A ses hautes vertus, à ses fameux exploits,
Je consacre, Daphnis, & ma Muse, & ma voix.

Outre

Outre que ces vers font bien moins pompeux que ceux de Virgile que j'ai rapportez, il eſt à remarquer qu'ils ont été faits pour une Reine, & que la Majeſté de ces perſonnes demande des vers majeſtueux. Il eſt à remarquer qu'ils ſont dits par un Paſteur qui a été décrit comme un Paſteur ſavant. Il eſt à remarquer qu'ils ſont remplis de termes de Paſteurs. Et ainſi, quoi qu'ils ſoient de haut ſtyle, ils ne laiſſent pas d'être bucoliques. Et c'eſt ainſi que Virgile dans la premiére de ſes Eglogues a fait des vers pompeux avec des expreſſions de Berger:

Antè leves ergo paſcentur in æthere cervi,

Aut freta deſtituent nudos in litore piſces.

Parlons maintenant des Idylles Grecs. Il y a dans Théocrite, qui eſt le Prince des Poëtes Bucoliques, pluſieurs Idylles qui ne ſont point bucoliques: l'Idylle de Ptolomée: celui des Syracuſiennes: celui de Caſtor & de Pollux: celui de l'Epithalame d'Héleine. Bion dans ſon Idylle de l'Epithalame d'Achille & de Deïdamée fait dire à un Berger des vers, qui ſont très-magnifiques & très-ſublimes:

———— ἰχάνετο δ' ἁ Λακεδαίμων.
Πάντα δὲ λαὸν ἄγειρεν Ἀχαιικὸν, οὐδέ τις Ἕλλαν,
Οὔτε Μυκηναίων, οὔτ' Ἤλιδος, οὔτε Λακώνων
Μεῖνεν ἑὸν κατὰ δῶμα, &c.
Λάνθανε δ' ἐν κώραις Λυκομηδίσι μοῦνος Ἀχιλλεὺς,
Εἴρια δ' ἀνθ' ὅπλων ἐδιδάσκετο, &c.
Θυμὸν δ' Ἄρεος εἶχε, καὶ ἀνέρος εἶχεν ἔρωτα.

Moſchus, dans ſon Idylle ſeptiéme, fait parler ſes Bergers d'un ton qui n'eſt pas moins haut.

Ἕσπερε, τᾶς ἐρατᾶς χρύσεον φάος Ἀφρογενείας,
Ἕσπερε, κυανέας ἱερὸν φίλε νυκτὸς ἄγαλμα,
Τόσον ἀφαυρότερος μήνας ὅσον ἔξοχος ἄστρων
Ἀντὶ σεληναίας τυ δίδυ φάος, &c.

Son Idylle ſur la mort de Bion eſt rempli d'ailleurs d'une érudition au-deſſus de celle d'un Berger. Il y eſt parlé de Villes éloignées: de Poëtes Epiques: de Poëtes Lyriques: de Fables Héroïques: de Memnon, d'Achille, de Ménélaus, d'Hercule, & d'Orphée, deſcendant dans les enfers.

J'ajoute à toutes ces conſidérations, que cette grande ſimplicité de ſtyle bucolique pratiquée par les Anciens, n'eſt pas du goût des François: ce qui a été très-véritablement remarqué par Mr. de Longepierre dans ſa belle Préface ſur ſes Idylles. Et un Poëte François qui ſe ſerviroit aujourd'hui dans ſes Eglogues des termes de *Bouvier*, de *Vacher*, de *Chevrier*, de *Porcher*, ſeroit ſifflé.

Il paroît par toutes les choſes que je viens de dire, que ce que le Pere Rapin a dit de l'Eglogue dans ſes Réflexions ſur la Poëtique, doit être entendu avec exception. *L'Eglogue*, dit-il, *eſt une image de la vie des Bergers. Ainſi ſa matiére eſt petite, & ſon génie n'a rien de grand. Elle s'occupe à décrire les amours, les jeux, les animoſitez, les jalouſies, les diſputes, les querelles, les intrigues, les paſſions, les avantures, & toutes les petites affaires des Bergers. De ſorte que ſon caractére doit être tendre; ſon eſprit, aiſé; ſon expreſſion, commune. Elle ne doit avoir rien d'exquis, ni dans ſes ſentimens, ni dans ſes paroles, ni dans aucune de ſes maniéres. En quoi les Italiens qui ont écrit en ce genre de vers, ſe ſont trompés. Car ils veulent toujours avoir trop d'eſprit, & dire les choſes trop finement. Le véritable caractére de l'Eglogue eſt la ſimplicité, la pudeur, & la modeſtie. Ses figures ſont douces: ſes paſſions tendres: ſes mouvemens tranquilles. Et quoiqu'elle puiſſe quelquefois être paſſionnée, & avoir de petits emportemens & de petits déſeſpoirs qui ne vont à rien de fâcheux, toutefois elle n'eſt jamais ni fiere, ni violente. Ses narrations ſont courtes: ſes deſcriptions ſont petites: ſes penſées ſont ingénues: ſes mœurs ſont innocentes: ſa diction, pure: ſon vers, coulant: ſes maniéres, unies, & tous ſes diſcours, naturels. Car ce n'eſt point une grande parleuſe, qui ſe plaiſe à faire du bruit.* Il paroît, dis-je, par toutes les choſes que je viens de dire touchant l'Eglogue, que ce qu'en a dit le Pere Rapin dans le paſſage allégué, doit s'entendre de la plupart des Eglogues, & non pas de toutes les Eglogues. Le Pere Rapin lui-même dans ce même Livre des Réflexions ſur la Poëtique, à l'article 31. blâme les Eglogues de Mr. de Lalane, pour être ſans vigueur & ſans élégation.

vation. Et lui-même a fait des Eglogues d'un ſtyle très-pompeux & très-magnifique.

Ingens ad lavam tollit ſe lucus : ubi omnis
Cede madet tellus, & rorant ſanguine vepres.
Hic paſtor pugnavit : & hoc immane leonis
Cum jaculo victor ſpolium ſuſpendit ab ulmo.
Cogite oves, pueri, ſilva dedit urſus ab alta
Ingentem ſonitum, ſed quà veſtigia torquet
Bellua, ſe tollit, contrà, dextrâque prehenſam.
Implicat, & molli oppreſſam diſcerpit in herba.
Stat pecus, attonitumque metu reſpectat, & horret
Hirſutumque ſupercilium, villoſaque terga.
Ducite, ut antè, greges, & reddite carmina ſilvis,
Paſtores; meritâ victorem ornate coronâ :
Nam patria fera monſtra iſto ſub monte peremit.
Parce tamen victor procedere : gramine in alto
Caruleus latet anguis : habet ſub dente venenum.
Nec quidam paſtor fugit avins avia ſerpens
Afflavit tabo latè, infecitque veneno.

Et ce qui ſuit. C'eſt dans la premiére de ſes Eglogues.

Il eſt à remarquer, que de huit Eglogues que j'ai faites, je n'en ai fait qu'une d'un ſtyle élevé.



ANTI-

ANTI-BAILLET.

TROISIEME PARTIE.

CXXVII.

Ce que dit Mr. Baillet que Jean de Meun, dit Clopinel, *Continuateur du Roman de la Rose, étoit Jacobin, n'est pas véritable.*

Page 12. Tome 4.

MR. BAILLET a écrit, au titre du Chapitre de Jean de Meun dit *Clopinel*, que cet Auteur, selon l'opinion de quelques-uns, étoit Jacobin. Et dans le Chapitre, il dit affirmativement qu'il l'étoit; & Docteur en Théologie: ce qui n'est pas véritable. Il est vrai que la Croix du Maine a écrit, que selon l'opinion de quelques-uns il étoit Docteur en Théologie à Paris de l'Ordre des Fréres Prescheurs. Et par ces quelques-uns, il a entendu parler de l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine, qui a dit que Jean de Meun étoit Docteur en Théologie: ce que le Présidant Fauchet ne croit pas. *Je ne puis dire au vrai son état*; dit-il dans son Livre de l'Origine de la Langue Françoise, en parlant de Jean de Meun; *combien qu'il me souvienne avoir lu en la Chronique d'Aquitaine qu'il fut Docteur en Théologie: ce que je ne puis croire.* Mais, ni ce Chroniqueur, ni du Verdier, ni le Présìdent Fauchet, ni Jean le Maire de Belges, qui ont tous parlé de Jean de Meun, n'ont point dit qu'il fût Jacobin. Et je ne sai où la Croix du Maine peut avoir pris une chose si fausse & si ridicule. Dans le Livre intitulé *le Songe du Prieur de Saloin*, dédié à Valentine Duchesse d'Orleans, il est fait mention d'un Hôtel & d'un Jardin qui appartenoient à Jean de Meun. Et Jean de Meun ordonna par son Testament qu'il seroit enterré dans l'Eglise des Jacobins de Paris. Et si l'on en croit l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine, il leur laissa un coffre, avec ce qui étoit dedans: ordonnant qu'il ne seroit ouvert qu'après son enterrement: après lequel ce coffre se trouva plein de petites Piéces d'ardoise. Ce même Auteur ajoute, que les Jacobins de Paris indignez de cette mocquerie de Jean de Meun, déterrérent son côrs: & que par arrêt de la Cour de Parlement ils furent condamnez à le remettre en terre dans le Cloître de leur Couvent. Ce qui ne s'accorde pas, non-seulement avec la qualité de Jacobin, mais avec celle de Docteur en Théologie. Et c'est pourquoi du Verdier ne croit pas qu'il ait été Docteur en Théologie. *Cela me fait croire*, dit-il, *s'il eût été Docteur en Theologie, comme a voulu dire l'Auteur de la Chronique d'Aquitaine, ou celui duquel il l'a pris, qu'il n'eût usé de telle risée en mourant.* J'ajoute à toutes ces raisons, que Gerson, Chancelier de l'Université de Paris, & Martin Franc, Prévôt & Chanoine de l'Eglise de Lauzane en Savoye, qui ont écrit contre le Roman de la Rose, n'ont point remarqné que l'Auteur de ce Livre fût un Dominicain: ce qu'ils n'eussent pas manqué de remarquer, si cet Auteur eût eu cette qualité: les Prê-tres

Le Livre de Gerson est intitulé, *Tractatus Magistri Joannis Gerson contra Romantium de Rosa, qui ad illicitam Venerem & libidinosum amorum utriusque status homines quodam libello excitabat.*

Ce Catalogue n'est pas encore imprimé.

tres séculiers n'étant pas en ce tems-là amis des Religieux. J'apprens d'ailleurs que le Pere Jaques Quétif, de l'Ordre des Dominicains, qui a fait le Catalogue des Auteurs de cet Ordre, y a réfuté l'opinion de la Croix du Maine. La Croix du Maine que Scaliger dans son segond Scaligerana appelle un fou, est un des Auteurs Classiques de Mr. Baillet.

CXXVIII.

Justification des vers & des demi vers des Anciens insérez dans mes Poësies.

MR. BAILLET m'accuse d'avoir inséré un grand nombre de vers & de demi vers des Anciens dans mes Poësies: car c'est ce qu'il veut dire en disant, *Dans la résolution qu'a prise Mr. Ménage de ne rien inventer; ne rien dire de nouveau; & de n'employer que des matériaux tous taillez, & souvent des vers tous faits, il s'est signalé particuliérement dans l'Art de les disposer selon toute l'étenduë de son industrie. De sorte que ceux mêmes qui ont la dureté de refuser à Mr. Ménage la qualité de Poëte, ou d'Auteur Original en Poësie, ne peuvent nier, sans injustice, que l'ajustement de toutes ces Piéces de rapport ne soit toute entiére de lui: & ils sont obligés de reconnoître qu'il ne partage la gloire qu'il a de les avoir ramassées, & de les avoir si bien placées, qu'on peut dire que c'est de la Poësie à la Mosaïque.*

J'ai déclaré en plusieurs endroits de ces Remarques, que j'abandonnois tous mes écrits à Mr. Baillet, & que je demeurois d'accord de toutes les choses qu'il y trouvoit à dire. Je demeure donc d'accord d'avoir inséré dans mes Poësies un grand nombre de vers & de demi vers des Anciens. Mais comme on pourroit en cela m'accuser de vol illicite; & qu'en effet plusieurs personnes m'en ont accusé; & que j'ai particuliérement entrepris dans ces Remarques de justifier mes mœurs; je me trouve obligé de faire voir à mes Lecteurs que ce que Mr. Baillet blâme ici dans mes vers, mérite des louanges; & que ces sortes d'imitations, ou si on veut, de larcins, ont été ordonnées par les Maîtres du métier. Vida l'enseigne dans son admirable Poëtiquè:

Atque ideo ex priscis semper quo more loquamur
Discendum, quorum depascimur aurea dicta;
Præcipuumque avidi rerum populamus honorem.
Aspice, ut exuvias Veterumque insignia nobis
Aptemus. Rerum accipimus nunc clara reperta;
Nunc seriem, atque animum verborum, verba quoque ipsa;
Nec pudet interdùm alterius nos ora loquutos.
Cùm verò cultis moliris furta Poëtis,
Cautiùs ingredere, & raptus memor occule versis
Verborum indiciis, atque ordine falle legentes
Mutato. Nova fit facies, nova prorsus imago.
Munere (nec longum tempus) vix ipse peracto
Dicta recognosces veteris mutata Poëta.
Sæpè palam quidam rapiunt, cupiuntque videri
Omnibus intrepidi, ac furto lætantur in ipso
Deprensi, seu cùm dictis, nihil ordine verso
Longè alios iisdem sensus mira arte dedêre,
Exueruntque animos verborum impunè priores:
Seu cùm certandi priscis succensa libido,
Et possessa diu, sed enim malè condita, victis
Extorquere manu juvat, in meliúsque referre:
Ceu sata, mutatoque solo feliciùs olim
Cernimus ad cœlum translatas surgere plantas:
Poma quoque utiliùs, succos oblita priores,
Proveniunt. Sic regna Asiæ, Trojæque penates
Transtulit auspiciis Phrygius melioribus Heros
In Latium; quamvis (nam Divûm fata vocabant)
Invitus, Phœnissa, tuo de littore cessit:
Nec connubia læta, nec incepti Hymenæi
Flexerunt immitem animum: tu victa dolore
Occidis, & cura vix ipsa in morte relinquunt.
Nunquam ô Dardaniæ tetigissent vestra carinæ
Littora; fors nulli poteras succumbere culpæ.
Ergo agite, ô mecum securi accingite furtis

Unà,

1. ¶ Ce Livre intitulé *Rencontre des Muses*, est un petit in-4. imprimé à Lion chez Jaques Roussin l'an 1604. contenant quarante trois Sonnets de Desportes traduits ou imitez d'autant de Sonnets Italiens imprimez à côté. Il n'y a pour Préface qu'une simple liste des noms de quinze Poëtes Italiens d'où il est dit que Desportes a tiré les quarante trois Sonnets. L'Auteur qui a pris soin de publier cette con-

Unà omnes pueri, passimque avertite prædam.
Infelix autem (quidam nam sæpè reperti)
Viribus ipse suis temerè qui fisus & arti,
Externæ quasi opis nihil indigus, abnegat audax
Fida sequi Veterum vestigia, dum sibi gradû
Temperat heu nimiùm, atque alienis parcere crevit
Vana superstitio, Phœbi sine nomine cura.
Haud longùm tales ideo lætantur, & ipsi
Sapè suis superant monimentis, illaudatique
Extremum ante dum fœtus flevêre caducos,
Viventesque sua viderunt funera famæ.
Quàm cuperent vano potiùs caruisse labore,
Eque suis alias dedicisse parentibus artes!
Sapè mihi placet antiquis alludere dictis,
Atque aliud longè verbis proferre sub iisdem:
Nec mea tam sapiens per sese predita quisquam
Furta redarguerit, quæ mox manifesta probabunt
Et nati natorum, & qui nascentur ab illis.
Tantùm absit pœna metuens infamis ut ipse
Furta velim tegere, atque meas celare rapinas.

Ecoutons Scaliger dans son *Confutatio Fabulæ Burdonum: Nam quid facient Virgilio, qui nihil pænè nisi alienum habet: sed dispositione & inventione aut fecit suum, aut melius? Qui de Hieronymo Vida aliter sentiet quàm de summo & perfectissimo Poëta, ungas aget. Tamen si ex Christiade Poëtica, Bombycibus, ludicro Scacchiorum, omnia Virgiliana frusta sustuleris, quod Vidæ proprium relinquetur, aut perexiguum erit, aut nihil. Ut paucis complectar; omninò corniculam Horatianam hic videbimus. Sed non est porcorum de amaracino judicare. Si Josepho in versibus quos ille noctu experrectus meditari in lecto solet, aliquid usurpatum est quod à Veteribus occupatum fuerit, quod illi maledictum existimant, eam laudem is ducit sibi maximam: quum id facit quod Virgilius, & alii summi Viri fecerunt.*

Ecoutons Casaubon dans son *Persiana Horatii Imitatio: Nemo qui vel summatim humanitatis studia attigit, Persii Satiras legit, quin statim imitationis Horatianæ aliqua saltem vestigia deprehendat: tam multa enim illius tam paucis numero versibus expressit, ut fungum esse oporteat, cujus animum, simul ac in hunc librum oculos conjecit, ejus rei aliqua non percutiat suspicio. Et tamen ea arte, eo judicio in hac parte usus est Poëta ingeniosissimus, ut qui adeo multa non sua usurpat, suus tamen ubique sit, nec alieni beneficii ferè quicquam, verùm propria omnia habere videatur.* K'ἂν γὰρ παρ' ἄλλε λάβῃ τι, ἴδιος αὐτῷ χρώμενος, ἴδιον τὸ ληφθὲν ποιεῖ: *quod olim eruditissimi Critici de Thucydide, Homerum imitante, pronunciarunt.* Et ce qui suit.

Ecoutons Pasquier Livre VII. de ses Recherches chapitre 7. *Ronsard déroboit hardiment des traits d'uns & autres Auteurs: mais avec un larcin si noble & industrieux qu'il n'ût point craint d'y être surpris.*

Fulvius Ursinus a fait un Livre entier des choses que Virgile a prises des Grecs. Le Beni en a fait un de celles que le Tasse a prises des autres Poëtes. Et Mr. Baillet parle lui-même d'un Critique qui fit un Livre contre Desportes, sous ce titre, (1) *La Conformité des Muses Italiennes & Françoises:* où il fésoit voir que la plupart des Sonnets de Desportes étoient traduits ou imitez des Poëtes Italiens.

J'ai traité, après Vida, cette matiere dans mes Observations sur Malherbe. Et voici comme je l'ai traitée. C'est sur ce vers, *D'arbitres de la paix, de foudres de la guerre.*

J'ai souvent oui dire à Mr. Chapelain, que lui & Mr. Dandilly avoient fait ce vers, sans savoir qu'il fût de Malherbe, & dans le moment que je fais cette remarque, j'apprens de Mr. Furetiere que la même chose lui est arrivée. J'ai aussi oui dire souvent à Mr. Corneille, qu'il avoit fait dans son Polyeucte, au sujet de la fortune ces deux vers si célèbres,

Et comme elle a l'éclat du Verre,
Elle en a la fragilité.

Sans

conformité ne se nomme point, mais il y a grande apparence que c'est un Monsieur R. G. de St. Jory sous le nom duquel il y a un petit Dialogue en vers imprimé à la suite. Du Verdier pag. 857. & 958. de sa Bibliothéque marque aussi quelques-unes de ces imitations de Desportes.

Sans savoir qu'ils fussent de Mr. Godeau Evêque de Vence; car ils sont originairement de Mr. Godeau; qui les avoit faits dans son Ode au Cardinal de Richelieu, quinze ans avant que Mr. Corneille les eût faits dans son Polyeucte. Il est assez ordinaire de se rencontrer ainsi dans la pensée & dans l'expression des autres. Porphyre dans un Fragment de son Livre de la Philologie, rapporté par Eusébe au chapitre 3. du X. Livre de la Préparation Evangelique, fait mention d'un certain Arétades qui avoit fait un Traité tout entier de ces sortes de rencontres. Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de faire part à mes Lecteurs d'une petite Histoire très-agréable, que raconte St. Jerôme sur ces paroles de l'Ecclésiaste, Nihil sub sole novum. *Il dit que son Maitre Donat expliquant ce mot de Terence,* Nihil est dictum, quod non sit dictum priùs, *pestoit contre les Anciens qui lui avoient pris ses pensées.* Pereant qui ante nos nostra dixerunt. *Il est, dis-je, assez ordinaire de concourir ainsi & dans la même pensée & dans la même expression des autres: & particuliérement quand on a vû autrefois cette même pensée & cette même expression: comme Mr. d'Andilly, Mr. Chapelain, & Mr. Furetiere avoient vû sans doute ces vers de Malherbe, & Mr. Corneille ces deux de Mr. Godeau. Car il arrive souvent qu'une chose nous demeure dans l'esprit, & que l'Auteur de cette chose s'efface de nôtre memoire. Mais ce qui est arrivé à Mr. de Racan est tout-à-fait extraordinaire. En l'année 1608. étant en garnison à Calais, âgé de 19. ans, il fit ces quatre vers,*

Estime qui voudra la mort épouvantable,
Et la fasse l'horreur de tous les animaux,
Quant à moi je la tiens pour le point desirable,
Où commencent nos biens & finissent nos maux.

Quelque tans après étant à Paris, & récitant ces vers comme étant de lui à son ami Ivrante, son ami lui dit qu'il ne donnoit point dans ce panneau: qu'il savoit fort bien que ces vers étoient de Mathieu: & que c'étoit le prémier quatrain de son Livre intitulé Les Tablettes de la Vie & de la Mort. *Mr. de Racan qui n'avoit jamais vû ce Livre, contesta long-tems, & opiniatrément, que Mathieu ne pouvoit avoir fait ces vers: & il ne se rendit là-dessus que lors qu'Ivrante les lui fit lire dans ce Livre de Mathieu, avec le plus grand étonnement du monde. Je ne doute point de cette Histoire: étant très-persuadé que Mr. de Racan, qui me l'a souvent racontée, & en présence de plusieurs personnes; est un homme très-véritable: mais je doute fort de ce que dit Leonardo Salviati au Livre prémier de ses Avertissemens de la Langue Italienne, qu'un Poëte de son tems qui n'avoit jamais vu les Sonnets du Cardinal Bembo, en avoit fait de tous semblables. Quoi qu'il en soit, il n'y a guére de Poëte à qui il n'arrive de faire quelques vers qui se trouvent dans d'autres Poëtes, & par là on peut juger, combien sont injustes & ridicules ceux qui décrient aujourd'hui les Poëmes les plus achevez pour y avoir rencontré quelques hemistiches des Anciens: qui à proprement parler, ne sont que des phrases du langage Poëtique. Et en cela ils sont d'autant plus injustes, & d'autant plus ridicules, qu'il est permis aux Poëtes de prendre des Anciens des vers entiers. Les Grecs & les Latins, & les Italiens qui ne cedent de guére aux Grecs & aux Latins, en ont tous usé de la sorte. Et c'est aussi de la sorte qu'il en faut user: comme je le ferai voir dans ma Dissertation du larcin & de l'imitation des Poëtes. Cependant, voyez ce que dit là dessus Vida dans son admirable Poëtique. Mais quoi qu'il soit permis à tout le monde, il n'est pas donné à tout le monde de prendre des anciens Poëtes célébres. Il faut que les vers parmi lesquels on méle ceux de ces grands hommes, ne leur soient point inferieurs: Car il ne faut pas coudre de la pourpre avec de la bure: & comme disoit Virgile, il est plus aisé d'ôter la massuë à Hercule, que de prendre un vers à Homere.*

Descendons maintenant dans le particulier: & voyons les vers que j'ai pris des Anciens.

CXXIX.

¶ 1. Ces vers du Casa ne sont pas sus la mort de Flaminius, c'est une plainte aux Manes de Flaminius contre le Priuli qui au préjudice du plaisir que le Casa trouvoit à Rome dans la conversation de Galeazzo Florimonte Evêque d'Aquin, avoit fait des vers pour exhorter cet Evêque à retourner en son Dio-

CXXIX.

Examen des vers & des demi vers des Anciens insérez dans mes Poësies.

J'Ai dit dans mon Epigramme à Mr. Heinsius; qui est la 50. de mes Epigrammes Latines; *Heinsi, Castalidum decus sororum.* Et Martial a dit dans l'Epigramme 14. de son Livre IV. *Sili, Castalidum decus sororum.* On crie là-dessus contre moi au voleur. Un homme de lettres, au nom duquel je pardonne, m'aiant traité de plagiaire au sujet de ce vers *Heinsi, Castalidum decus sororum*, & de cet autre, *Pereri, Aonidum decus immortale sororum*, de mon Elégie à Mr. du Périer & à Mr. Santeuil, qui étoit, disoit-il, de quelqu'autre Poëte ancien; il me vint prier quelque tans après de lui corriger une Epître Dédicatoire qu'il avoit faite. Après lui en avoir corrigé plusieurs endroits, je lui dis qu'il en avoit pris le commencement & la fin d'une Lettre de Balzac. Il me fit de grands serments qu'il n'avoit pris de Balzac ni cette fin, ni ce commencement: & qu'il falloit qu'il ût concouru avec lui. Je fis apporter un volume des Lettres de Balzac: où je lui fis voir qu'une de ces Lettres commençoit par le mot de *Monsieur*, qui étoit le premier mot de son Epître Dedicatoire, & qu'elle finissoit par ces mots, *Votre très-humble & très-obéissant Serviteur*, qui étoit la fin de la même Epître. Et je lui dis, que de m'accuser d'avoir pris de Martial, *Castalidum decus sororum*, & de cet autre Poëte, *Aonidum decus immortale sororum*, c'étoit m'accuser d'avoir pris le mot de *Monsieur* d'une Lettre de Balzac. Il en est de même de ce vers *Disertissime quot fuere, vel sunt*, de mon Epigramme à Mr. Pucelle Avocat au Parlement: qu'on prétant qui est dérobé de Catulle.

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. Bachot,

Ne mihi, ne pigeat, fido veterique Sodali,
Ne pigeat medicas applicuisse manus.

Et dans l'Epicedium de Mr. Corneille, en parlant à Apollon Auteur de la Médecine, j'ai dit,

——— Divino nonne Poëta
Debueras medicas applicuisse manus.

On m'accuse d'avoir pris ces endroits de ces vers de Tibulle, qui sont de son Elégie à Phœbus:

Crede mihi, propera: nec te jam Phœbe, pigebit
Formosæ medicas applicuisse manus.

Je répons à cette accusation que *medicas applicare manus* n'est pas une pensée; que ce n'est qu'une phrase, qui signifie *guérir*; & que de m'accuser d'avoir pris cette expression de Tibulle c'est m'accuser d'avoir pris de Tibulle le mot *de guérir*; *manus medica* a été dit par tout le monde. *Vincere quos medicæ non potuere manus.*, dit l'Auteur de l'Epitaphe d'Eutiches, conducteur de chariots. Mais qui n'a point dit *medicas applicare*, ou *adhibere manus*? Virgile a dit dans le 3. des Géorgiques, *Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor Abnegat.* (1) Jan de la Case a dit sur la mort de Flaminius,

Aureus ille senex, vita qui licia Parca,
Intacta ducunt candidiora nive,
Qui nec Principibus, urbi nec scilicet agræ
Fervidus medicas adplicuisse manus.

Le Pere Rémond, Jésuite a dit,

Audiit alma parens, ægroque adlapsa gementi est:
Et visa est medicas applicuisse manus.

J'ai dit dans la même Elégie à Mr. Bachot,

Uror, ut incensa flammis uruntur aristæ:
Uruntur sacris ut pia thura focis.

On dit que j'ai pris ce dernier vers de Tibulle: qui a dit, *Urimur, ut celeres urunt*

Diocese. *Aureus ille senex* regarde Galeazzo Florimonte, & non pas Flaminius. Les vers du Priuli se trouvent dans le recueil des vers Latins des Poëtes Italiens. C'est cet Aloysius Priulus tant loué par M. de Thou, à la fin du 20. Livre de ses Histoires.

urunt altaria flammæ. Et moi, je dis que l'expression de Tibulle est vicieuse: & qu'après avoir dit *Urimur*, au passif, il falloit continuer de même, & dire, *ut uruntur:* & non pas, *ut urunt*, à l'actif.

J'ai dit dans l'Epigramme 26. de mes Epigrammes Latines, au sujet de Fabianus, qui étoit un homme inquiet:

Mortuus hoc tandem tumulo, Fabiane, quiescit.
Ingenio levior sit tibi terra tuo.

On dit que j'ai imité cette Epigramme de ces vers de Martial, au sujet d'un Barbier qui avoit la main extrémement légere:

Sis licet, ut debes, tellus pacata, levisque,
Artificis levior non potes esse manu.

(1) Et moi, je dis que mon distique vaut mieux que celui de Martial. Le mot *pacata* est superflu dans l'Epigramme de Martial: & quand il y seroit nécessaire, il n'y a rien qui s'y rapporte ensuite. Il y faudroit un, *pacatior*, pour répondre à *pacata*; comme *levior* répont à *levis*,

J'ai dit dans mon Epigramme 103.

Seriùs ut repetant formosam Numina Nympham,
Quâ non in terris dignior ulla polo:
Qua frueris tantùs, Regina Lutetia, donis,
Cælicolûm supplex da pia thura patri.

Liv. I. Epig.

On dit que j'ai pris ces vers de ce distique de Martial:

Sorus ut ætheria Germanicus imperet aula;
Utque diu terris; da pia thura Jovi.

Et moi, je dis que ce distique de Martial est ridicule: étant ridicule de prier Juppiter, qui est le Roi des Cieux, qu'un autre que lui regne dans les Cieux.

J'ai fait cette Epigramme sur la Vénus d'Appelle commancée & non achevée:

Non Venerem Cois Cous perfecit Apelles,
Si perfecisset, fecerat ille minùs.

On dit que je l'ai prise de ces vers de Martial sur la main de Porcius Scævola,

Major decepta fama est & gloria dextra.
Si non errasset, fecerat illa minùs.

Et moi, je dis que mon distique vaut mieux que celui de Martial, qui est pourtant excellent: y aiant dans ce vers *si perfecisset, fecerat ille minùs*, une agréable antithêse entre *perficere* & *minùs facere*, qui n'est pas dans celui de Martial.

Mr. de Launoi, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, à prétandu que plusieurs de nos Saints n'avoient point existé: ce qui a fait dire de lui à Mr. Feramus,

Dans son Elegie sur la mort de Mr. du Puy.

Tu quoque, Launoi, veri indagator & index,
Addita qui fastis Numina falsa doces.

De mon coté, j'ai fait là dessus cette Epigramme Grecque,

Τὸν Λαυνοῖον ὁρᾷς, ὃς σύμφυτον Οὐρανιώνων
Ῥῖψε, ποδὸς τεταγὼν ἀπὸ βηλοῦ θεσπεσίοιο.

On dit que ce dernier vers est pris tout entier d'Homere: lequel l'a employé dans son Iliade, en parlant de Juppiter qui précipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'est ce qui fait la beauté de mon Epigramme. Elle seroit ridicule, si ce vers étoit de moi: & j'ose dire qu'elle est fort belle, à cause de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le Pere, homme très-versé dans la lecture d'Homere, m'a souvent félicité. Les Poëtes Grecs ont fait gloire d'employer ainsi des vers tous entiers d'Homere. L'Auteur de l'Epitaphe de l'Empereur Julien l'Apostat:

Ἰουλιανὸς μετὰ Τίγριν ἀγάῤῥοον ἐνθάδε κεῖται,
Ἀμφότερον, βασιλεύς τ' ἀγαθὸς, κρατερός τ' αἰχμητής.

vers,

¶ 1. Pour moi je ne trouve bonne ni l'une ni l'autre de ces Epigrammes, ni celle de Martial par la raison qu'en donne M. Menage, ni celle de M. Menage, parce qu'aiant dit que Fabien n'a jamais eu le cœur en repos pendant sa vie, & souhaitant en suite que la terre qui le couvre après sa mort soit pour lui dans une agitation encore plus grande, au lieu de lui souhaiter du bien, comme il semble en avoit l'intention, il ne lui souhaite que du mal.

¶ 2. Théocrite en a donné l'idée dans son Idyle 17.

ce dernier vers est d'Homere: qui est le vers, selon le témoignage de Plutarque, pour le marquer en passant, qu'Alexandre le Grand préféroit à tous les autres de ce pere des Poëtes. Il y a une Epigramme du Poëte Lucillius, au Livre 2. de l'Anthologie, contre un voleur qui vola la statue de Mercure, le Dieu des voleurs, laquelle Epigramme finit par ce vers, Πολλοὶ μαθηταὶ κρείττονές διδασκάλων: qui est un vers d'un Ancien: car il est rapporté par Cicéron dans la VII. de ses Epitres qu'on appelle *Familieres*, au Livre IX. & cette citation ne fait pas une petite beauté dans cette Epigramme.

J'ai dit dans mon Elégie à Mademoiselle le Févre qui est aujourd'hui Madame Dacier;

Sed quibus aut verbis, aut quâ tot splendida dona
Voce canam? laudes ordiar unde tuas?
Obruitur laudum numero mea Musa tuarum,
Quid de te dicat nescia, quidve tibi.
Talis, vere novo virgo per prata vagatur,
Quos linquat flores, nescia, quosve legat,

On dit que j'ai dérobé cette comparaison à Malherbe: qui a dit dans son Ode à Mr. de Bellegarde,

Comme en cueuillant une guirlande
L'homme est d'autant plus travaillé
Que le parterre est émaillé
D'une diversité plus grande:
Tant de fleurs de tant de cotez
Fesant paroître en leurs beautez
L'artifice de la Nature;
Il tient suspendu son desir,
Et ne fait en cette peinture,
Ni que laisser, ni que choisir.

(2) & moi, je dis que cette pensée étant de tout le monde, n'est de personne. Voici ceux qui l'ont employée. Politien dans son Epigramme à la louange de Crassus:

Utque intret biferi si Virgo rosaria Pæsti,
Quam primùm carpat vix sciat illa rosam:
Sic tot Fama tua cernens miracula laudis,
Palmam cui primùm deferat, in dubio est.

Joachin du Bellay dans son Ode au Prince de Melfe:

Mais comme errant par une prée
De diverses fleurs diaprée,
La Vierge souvent n'a loisir
Parmi tant de beautez nouvelles
De reconnoitre les plus belles,
Et ne fait lesquelles choisir:
Ainsi confus des merveilles
Par tant de vertus pareilles
Qu'en toi reluire je voi,
Je perds toute connoissance,
Et pauvre par l'abondance,
Ne fai que choisir en toi.

Madelenet, dans son Ode pour la Reine de Suéde:

Tu, Diva, primùm quid memorem, doce.
Nam fluctuantem pertrahit omnium
Me turba virtutum. Lacessunt
Corporis hinc, animi inde dotes.
Sic Nympha mollem gramine floreo
Nectens coronam, Veris honoribus
Densis laborat, nec scit utros
Anxia dextra metat colores.

Mr. Maury dans une de ses Epitres à Mr. de Sorbiere:

Non secus ac pictos tenero qui pollice flores
Vernante in prato decerpit sedula Virgo,
Hisque sinum, calathosque implet, nectitve corollas:
Talis & ipse velut per florea prata vagaris.

Et

Ἴδαν ἐς πολυδένδρον ἀνὴρ ὑλατόμος ἐλθὼν
Παπταίνει παρεόντος ὅθεν πόθεν ἄρξεται ἔργου.
Τί πρᾶτον καταλέξω; ἐπεὶ πάρα μυρία εἰπεῖν.

Cette citation méritoit bien d'être à la tête de toutes les citations que produit ici M. Ménage, & qu'il avoit déja produites dans ses commentaires sur Malherbe. On y peut ajoutes celle-ci du Molza, tirée de ses Stances au Cardinal Hippolyte d'Este.

Mà son come vom che in mezzo a mille rose.
Nel natio bosco &c.

Et Mr. Du Perier dans son Ode à Mr. de Guise:

Sic Nympha, picto gramine nobilem
Pulchra corollam nectere gestiens
Fronti, renidentum laborat
Luxurie nimia colorum.

J'ai dit dans mon Elégie au Cardinal Mazarin, *Saltem aliquis veniat, qui mihi dicat, abi.* On dit que ce vers est pris tout entier d'un ancien Poëme, imprimé dans la Collection de Pierre Pithou. Et moi je dis que ce vers est devenu si commun qu'il est de tout le monde: & qu'ainsi je ne l'ai pas dérobé, mais que je l'ai cité. Je dis la même chose de ce vers de mon Epigramme sur l'Image de Saint Bruno, *Sic oculos, sic Bruno manus, sic ora ferebat:* qui a été pris de ce vers du 3. de l'Enéïde, *Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.*

A l'égard de ce vers de Martial, *Reptantes vidit sustinuitque manus*, que j'ai employé dans mon Elégie, sur mon retour en ma patrie après vint ans d'absence, il est vrai que je l'ai pris de Martial: mais ç'a été à l'imitation des plus célebres Poëtes modernes qui prennent ainsi des vers des Anciens pour faire honneur aux Anciens. Bucanan a commencé son Séaume 82. par ces deux vers,

Regum timendorum, in proprios greges
Reges in ipsos imperium est Jova:

Qui sont tous entiers d'Horace: à la reserve du mot *Jovæ*, pour lequel Horace a dit *Jovis*.

Et il a dit dans le Séaume 137. *Super flumina: Regia finitimis invidiosa locis.* Et Ovide, dans son Epitre de Didon à Enée, a dit, *Mœnia finitimis invidiosa locis.*

Il a dit dans son Elégie sur la misére de ceux qui régentent:

Arcadico juveni quòd læva in parte mamillæ
Nil salit, iratus clamat uterque parens.

Ce qui est pris de cet endroit de la Satire VII. de Juvenal.

——— ——— *Culpa docentis*
Scilicet arguitur, quòd læva in parte mamillæ
Nil salit Arcadico juveni.

Il a dit dans une de ses Epigrammes contre Nævolus, *Et cernis, quantum noctua manè videt:* ce qui est pris de cet endroit de Martial, Livre 3. Epigramme 93. *Videasque quantum noctuæ vident manè.*

Jules Scaliger dans son Epigramme intitulée *Lusus non fictus*, a employé de même ce vers de l'Empereur Galien,

Brachia non hedera, non vincant oscula concha.

Martial a dit, Livre XII. Epigramme 47. *Nec tecum possum vivere, nec sine te:* Et Ovide a dit dans ses Amours, *Sic ego nec sine te, nec tecum vivere possum.*

Virgile a dit dans le sixiéme de l'Enéïde,

Tu maximus ille es,
Unus qui nobis cunctando restituis rem.

à l'imitation d'Ennius qui avoit dit, *Unus Homo nobis cunctando restituit rem.*

Il y a mille autres semblables larcins dans les Poëtes anciens & modernes.

J'ai fini l'Envoy de mes Poësies Italiennes à la Reine de Suéde par ce vers, *Pianger cercai, non già del pianto onore:* & mon Madrigal 8. par cet autre vers, *Che fù principio a sì lungo tormento.* On dit que j'ai pris de Pétrarque ces deux vers tous entiers. Et moi, je dis que je n'ai pas dérobé ces vers à Pétrarque, mais que je les ai citez de Pétrarque: & que plus célebres Poëtes Italiens en usent de la sorte à l'égard de Dante & de Pétrarque: & que les Poësies du Cardinal Bembo, celles de Monseigneur della Casa, celles d'Annibal Caro, & celles du Tasse, sont pleines de vers entiers de Dante & de Pétrarque: & que ces citations de ces deux grands Poëtes sont affectées par les Poëtes Italiens. Les vers de Dante & de Pétrarque inserez dans la Traduction de l'Enéïde du Caro sont imprimez dans les éditions in quarto, d'un caractere différant de celui des autres vers: & si Mr. Baillet a ces éditions, il peut voir en un moment le grand nombre de vers que l'Auteur a employez de ces deux Poëtes dans cette Traduction. Je les ai contez. Ils sont au nombre de douze.

J'ai fait cette Epigramme sur un Amant décrépite:

Bis septem. scis alme Puer, jam lustra peregi:
Et tamen emeritum sub tua signa vocas.
Urimur, en totas populatur flamma medullas.
Parce precor: remove, dire Cupido, faces.
Quid tibi cum tumulo? siccis hærere medullis
Quid juvat? an cineres urere, stulte, paras?
Sævo in amore miser traduxi tempora vitæ.
Non satis hoc? & nos vis in amore mori?

On dit que j'ai pris ce *siccis hærere medullis* de cet endroit de Properce, Livre 2. Elégie 9.

Quid tibi jucundum siccis habitare medullis?
Si pudor est, aliò trajice tela tua.

Et ce *nos vis in amore mori*, de cet endroit du même Poëte, Elégie 1. du même Livre, *laus in amore mori: laus altera, si datur uno posse frui.* Et moi, je dis que je n'ai point songé à ces endroits: & que mon distique,

Quid tibi cum tumulo? Siccis hærere medullis
Quid juvat? An cineres urere, stulte, paras?

Vaut mieux que celui de Properce: & que le *laus in amore mori* de Properce me justifie contre ceux qui blament ce jeu de paroles *amore mori*. Ce jeu de paroles, au reste, a été affecté par les Poëtes les plus célébres. Properce Livre 1. Elégie 3.

Interdum graviter mecum deserta ferebar
Externo longas sæpè in amore moras.

& Elégie 4. du même Livre.

Dum tibi deceptis augetur fama puellis,
Certus & in nullo quæris amore moram.

& Elégie 13. du même Livre:

Quid mihi desidia non cessas fingere crimen;
Quòd faciat nobis Cyntia amore moram?

C'est ainsi que Muret prétant qu'il faut lire ce distique. Sannazar dans une de ses Epigrammes:

Absentem quæris: præsentem despicis, Ægle.
Non redamas: sed me vis in amore mori.

Et dans une autre:

Arsimus: & primos miseri deflevimus ignes.
Hoc satis. Extremo turpe in amore mori.

Capilupus:

Phyllida: servantem summo de monte capellas,
Orabat supplex nuper amator Acon.
Ille preces, simul & lacrimas ubi fudit inanes,
Ex alto sese vertice præcipitat.
Et dum per vacuas in præceps volvitur auras;
Jam periturus ait, Laus in amore mori.

On ajoute, que j'ai pris ce vers,

Parce precor: remove, dire Cupido, faces.

de cet endroit de Tibulle, Livre 2. Elégie 4.

Uror, io remove, sæva puella, faces.

J'en demeure d'accort: mais en cela j'ai suivi l'exemple des Poëtes les plus célébres, & les préceptes de Vida. Voyez ci-dessus au chapitre 127.

Dans ma Métamorphose de Gargilius en perroquet, j'ai fait dire à Gargilius lorsqu'Apollon & les Muses le vouloient empêcher d'entrer au Parnasse:

Egregiam vero laudem! Vos persequi inermem
Non pudet armatas? Quæ tandem gloria vestra est,
Si Di mortalem, si plures vincitis unum?

On dit que j'ai pris ces vers de cet endroit du quatriéme de l'Enéïde.

——— Magnum & memorabile nomen,
Una dolo Divûm si femina victa duorum est.

Il est vrai que j'ai visé à cet endroit. (1) Mais je soutiens que mon *Si Di mortalem, si plures vincitis unum*, vaut bien l'*Una dolo Divûm si femina victa duorum est*, de Virgile.

J'ai

¶ 1. Je voudrois pour l'honneur de notre Siécle pouvoir être du sentiment de M. Menage. Mais qu'il y regarde de près, & qu'il se fasse justice, il trouvera que son vers comparé à celui de Virgile est extrémément rampant, que la double antithese y est trop marquée, & que cette justesse scrupuleuse doit être reservée pour l'Epigramme. Dans le vers de Virgile, la chose sans être dite si ouvertement, ne laisse pas de se faire sentir, mais d'une maniere toute vive, toute noble, & toute héroïque.

J'ai fait cette Epigramme Grecque sur Mr. Bignon, le pere, Avocat Général du Parlement de Paris,

Τῆς φύσεως μέγα θαῦμα, παλαιά τε καινά τε εἰδώς,

Τῇδε βιγνων, θνητοῖς, καὶ μακάρεσσι φίλος.

On dit que ces mots, *παλαιά τε, καινά τε, εἰδώς*, sont pris de cet endroit d'Homere, du Livre 2. de l'Odyssée vers 188. *παλαιά τε, πολλά τε, εἰδώς*. Et moi, je dis que mon hémistiche vaut mieux que celui d'Homere: à cause de l'antithêse de *παλαιά* & de *καινά*. A l'imitation d'Homere, Lucien a dit, *παλαιά τε, μωρά τε εἰδώς* C'est dans la premiere de ses Epigrammes *Λουκιανὸς τάδ' ἔγραψα, παλαιά τε, μωρά τε εἰδώς*. Et personne ne l'en en a blamé.

Quand je fis imprimer la Vie de Mamurra, je fis mettre au devant une Taille douce qui répréſantoit un homme dans une grande marmite, enseignant à plusieurs Cuisiniers & Marmitons l'Art de la Cuisine. Et au dessus de cette Marmite j'y fis mettre ces mots de Virgile, *Illa se jactet in aula: Aula*, & *Olla*, est la même chose: témoin l'*Aulularia* de Plaute: Et audessous j'y fis mettre ce distique Grec,

Ὁρᾷς μαγείρων, ξεῖνε, τὸν διδάσκαλον,

Ὃς θεσπιῳδεῖ τρίποδος ἐκ χαλκηλάτου.

On dit que ce dernier vers est pris de celui-ci d'Aristophane, qui est de la premiere Scéne de sa Comédie intitulée *Plutus*,

Ὃς θεσπιῳδεῖ τρίποδος ἐκ χρυσηλάτου.

Il est vrai que mon vers est pris de celui-là d'Aristophane. Mais c'est ce qui fait la beauté de mon Epigramme, qui sans cela seroit plate. Mr. de Saumaise trouvoit cette parodie si heureuse, qu'il croyoit que j'avois fait faire l'estampe à cause des vers.

J'ai dit dans mon Epigramme 97. en envoyant les Métamorphoses d'Ovide à Mademoiselle de la Vergne,

Accipe mutata ter quinque volumina formæ.

Perlege Peligni nobile vatis opus:

& dans mon Elégie à Mr. Bachot, *Et quem oculis cepit Cynthia prima suis*, On dit que ce dernier vers est une imitation de celui-ci de Properce, *Cynthia prima suis miserum me cepit ocellis*, & que ce *mutatæ ter quinque volumina formæ* est pris de ces vers, des Tristes d'Ovide, Livre 3. Elégie 14.

Sunt quoque mutata ter quinque volumina formæ,

Carmina de domini funere rapta sui.

Tout cela est vrai. Mais j'en ai usé de la sorte à l'imitation des Anciens. Martial a dit de même, pour exprimer l'Enéïde de Virgile,

Protinus Italiam concepit, & Arma, Virumque,

Qui modò vix Culicem fleverat ore rudi.

J'ai dit dans mon Epigramme à Messieurs de l'Académie della Crusca, en parlant du Tasse,

Grandia quos magni formidant carmina Tassi:

Carmina, divino proxima Virgilio.

On dit que j'ai pris ce Pentamétre de celui-ci de Martial. XI. 53.

Rura, vel æterno proxima Virgilio.

Il est vrai que j'ai visé à ce vers de Martial & à celui-ci de Properce,

Plus in amore valet Mimnermi versus Homero.

Mais sans ces exemples de Martial & de Properce, *proxima Virgilio*, pour dire *proxima carminibus Virgilii*, ne pourroit pas se défendre.

Il en est de même de ces vers de mon Epigramme sur le Médecin Thémison.

Autumno ægrotos qui plures sustulit uno,

Quàm folia, autumni frigore, lapsa cadunt,

Qui sont imitez de l'Enéïde de Virgile, Livre VI.

Quàm multa in silvis autumni frigore primo

Lapsa cadunt folia.

Sans cet exemple de Virgile, & sans celui-ci de Properce, Livre 4. Elégie 4. *Ipsaque in oceanum sidera lapsa cadunt*, & cet

cet autre du même Poëte, Elégie 15. Livre 3. *Sic cadit infelix lapsa puella genu*, & quelques autres semblables, qui auroit osé dire *lapsa cadunt*?

J'ai dit dans mon Elégie à Mr. de Mommor,

Et tellus linquenda tibi conjuxque, domusque,
Et quæ mille secant arva relicta boves.

On dit que j'ai pris ce premier vers de cet endroit d'Horace,

Linquenda tellus, & domus, & placens
Uxor.

Il est vrai. Mais qui n'a point dit la même chose? Malherbe a dit:

Et de toutes douleurs la douleur la plus grande,
C'est qu'il faut quiter ses amours.

Mais j'ai ajouté à Horace, *linquenda arva relicta*: qui fait un jeu de parole agréable.

J'ai dit dans une de mes Epigrammes sur la prison de Mr Fouquet, le Surintendant des Finances, *Res est sacra miser: misero vaga fulmina parcunt.* On dit que j'ai pris ce *Res est sacra miser* de cet endroit d'une Epigramme de Sénéque,

Res est sacra miser. Noli mea tangere fata.
Sacrilega bustis abstinuere manus.

Et moi, je dis que ce mot *res est sacra miser* a passé en proverbe depuis qu'il a été employé par Sénéque; & ainsi j'ai pu m'en servir comme d'une chose commune à tout le monde.

Il en est de même de cet hémistiche de Tibulle, *messes urit acerba tuas*, que j'ai employé dans mon Epigramme 87. & de ce vers, *En cor Zenodoti, en jecur Cratetis* de mes Hendécasyllabes sur le Livre de Monsieur Baillet; qui est un vers d'une Epigramme de Valérius Cato, ancien Grammairien, rapportée par Suétone.

CXXX.

Justification des Poëmes que j'ai faits à l'envi des Poëtes modernes.

MAis pour faire voir à Mr Baillet que ce n'a point été par esprit de larcin que j'ai pris quelques vers ou quelques demi-vers, des Poëtes anciens & modernes, c'est que j'ai fait avec succès des Poëmes entiers sur les mêmes matiéres qu'ils avoient traitées. Voici ceux que j'ai faits à l'envi des Poëtes modernes.

Jerôme Amalthée, qui étoit, au jugement de Muret (1), le premier Poëte d'Italie de son tans, a fait une belle Epigramme sur un jeune Oiseleur, lequel, prenant des oiseaux, fut lui-même pris par une jeune Bergere. Voici l'Epigramme:

Hic ille Amaltheus est, quem tibi affirmavi, magisque ac magis affirmo, omnium qui hodie vivunt, Italorum, quos ego quidem noverim, præstantissimum esse. Dans une des Lettres de Muret à Lambin.

Abditus in dumis Lycidas dum sibilat; & dum
Incautas visco fallere tentat aves;
Detexit niveas fortè obvia Galla papillas,
Quæ misero exhalantem arripuere animam
Ne Lycidæ insidias post hac horrete, volucres:
Illum Galla suo perdidit aucupio.

J'ai traité le même sujet: & voici comme je l'ai traité.

Quà Medoniacos liquidis argenteus undis
Mille per anfractus Sequana lambit agros;
Captabat laqueo Volucres formosus Amyntas,
Cùm venit tacito pulcra LAVERNA *pede:*
Nemo illâ quicquam vidit formosius: artus
Non qui perspicuo, Delia, fonte tuos;
Non qui nudatas (ô terque quaterque beatum!)
Idæo vidit vertice membra Deas.
Læta oculis lumen radiabat dulce juventa:
Splendebant vultu mista ligustra rosis.
Et fusci niveâ crines service fluebant:
Turgebat niveo nuda papilla sinu.
Quà passim purum fulgentia lumina flectit,
Ecce fugati vasto nubila densa polo.
Fundit odoratos tellus tibi prodiga flores,
Incedis facili quà vaga Nympha gradu,
Au-

¶ 1. Ce jugement de Muret se trouve dans une Lettre, qui, si on l'en croit, n'est pas de lui: aussi ne l'a-t-il pas inférée parmi les siennes, prétendant qu'elle lui avoit été supposée avec plusieurs autres par Lambin, surquoi nous avons ci-devant rapporté notre sentiment.

Auroram chorus alituum ratus esse, vagatur,
Et circum liquido gutture dulce canit.
Perstrepit omnis ager. Tum verò & voce canora
Flebile nescio quid blanda puella sonat.
Jam silet omnis ager: Zephyri, lymphæque loquaces,
Jam volucres passim, garrula turba, silent.
Attonitis Nymphen oculis miratur Amyntas:
Et missam cœlo credit adesse Deam.
Miranti, manibus geminæ fugêre volucres:
Prædaque formosæ Virginis ipse fuit.

(r) Je ne croi pas que mon Epigramme soit beaucoup inférieure à celle d'Amalthée. Le Lecteur en jugera.

Plusieurs Poëtes envoyant des fleurs à leurs Maîtresses, leur ont répréſanté le peu de tans que dure la beauté, en leur répréſentant le peu de tans que durent les fleurs.

Le premier des Poëtes, de ceux qui sont venus à ma connoissance, qui a traité ce sujet dans un Poëme à part, ç'a été Ruffin, Poëte Grec, & il l'a traité dans une de ses Epigrammes qui se trouve au Livre VII. de l'Anthologie, & qui commence par ces mots, Πέμπω σοι, Ῥοδόκλεια, & qui a été ainsi traduite par Joseph Scaliger,

Floribus omnigenis plexas, Rhodoclea, corollas;
Quas etiam ipse meo pollice subsecui;
Mitto tibi. Sunt hic anemonæ lilia juncta,
Et cum narcisso, cum violisque, rosa.
His induta caput, fastus dedisce superbos:
Et tu marcesset, atque corona tua.

Théocrite avoit dit avant Ruffin, dans son Idylle, intitulé Δυσέρως:

Καὶ τὸ ῥόδον, καλόν ἐςι, καὶ ὁ χρόνος αὐτὸ μαραίνει·
Καὶ τὸ ἴον καλόν ἐςιν ἐν εἴαρι, καὶ ταχὺ γηρᾷ.
Λευκὸν τὸ κρίνον ἐςί, μαραίνεται ἁνίκα πίπτῃ.
Ἁ δὲ χιὼν, λευκὰ, καὶ τάκεται, ἁνίκα παχθῇ.
Καὶ κάλλος καλόν ἐςι τὸ παιδικὸν, ἀλλ' ὀλίγον ζῇ, &c.

Ausone a fait un Idylle sur le même sujet: C'est le quatorziéme de ses Idylles: où il dit:

Quàm longa una dies, ætas tam longa rosarum;
Quas pubescenteis juncta senecta premit.
Quam modò nascentem rutilus conspexit Eous,
Hanc rediens serò, vespere vidit anum.
Sed bene; quod paucis licet interitura diebus,
Succedens ævum, prorogat ipsa suum.
Collige, Virgo, rosas, dum flos novus, & nova pubes:
Et memor esto ævum sic properare tuum.

Angerianus a fait cette Epigramme sur le même sujet:

Floribus intextam diversis, mitto corollam:
Quam feci manibus nunc tibi, Vita, meis.
Ut cingat flavos crines, & tempora circum
Fulgescat, tepidi munera Veris habes.
Sunt hic, ecce, vide, ridentia lilia, pulchrè
Narcissi, atque tua, pulchre hyacinte, coma:
Nec non Idalio maculati sanguine flores:
Atque alii, tellus quot modò fœta tulit.
Si quæris, donum quid vult sibi tale: corolla
Ut viret hæc, parvo tempore forma viret.

Et Jules Scaliger celle-ci: Livre 6. de sa Poëtique: à l'article d'Angerianus.

Aspice conspicuos cœli vernantis honores:
Quum facit hos, in te, quos imitetur, habet.
Hos tibi Ver, Venus ipsa suos finxere labores:
Cui

¶ r. M. Ménage est ici trop modeste. Sa versification est incomparablement plus nette, plus pure, plus châtiée que celle du Poëte d'Italie: en étendant sa matiére il l'a mise dans un plus beau jour, & ces deux oiseaux qui échapent de la main a l'Oiseleur pendant que l'Oiseleur demeure lui-même pris, font une conclusion tout autrement juste que celle de l'Epigramme d'Amalthée. Qui est-ce qui peut souffrir ce vers:

Quæ misero exhalantem arripuere animam?

On dira que c'est une maniére Catullienne pour mieux representer la défaillance: mais ces maniéres avoient vieilli du tems de Tibulle, de Properce, & sur tout d'Ovide qui sont les trois modelles sur lesquels on doit se régler pour le vers Elegiaque. D'ailleurs cet *exhalantem*, mis absolument, est assez extraordinaire. *Exhalare* avec *vita* ou *anima* est toujours actif, & l'on ne me montrera nulle part *anima*

Cui totum simili tempore servit opus.
Candida luteolis arridens lilia calthis.
Luteola at violis calthula pallidulis.
Vis & Acidalie lucentes sanguine flores
Ipsa videre tuas luce referre genas?
Quidnam opus est, qua flos florum, tibi mittere flores?
Ut videas, quante tempore forma viget.

Ou bien,

Quàm parvo ut videas tempore forma viget.

Marulle a aussi fait ces vers sur le même sujet:

Has violas, atque hac tibi candida lilia mitto.
Legi hodie violas, candida lilia heri.
Lilia, ut instantis meneatris, virgo, senecta,
Tam citò qua lapsis marcida sunt foliis.
Illa: ut Vere suo doceant Ver carpere vita,
Invida quod miseris tam breve Parca dedit.
Quòd si tarda venis, non Ver breve, non violas, sed
(Proh facinus!) sentes cana, rubosque metes.

De mon coté, j'ai aussi traité le même sujet: & voici comme je l'ai traité:

Collibus in nostris lectam tibi manè corollam
En tibi natali mitto, LAVERNA, tuo.
Hinc, ô Sequanidum Nympharum flosculo, disce,
Floribus ut nitidis sis mage floridula:
Ut tua labra rosas, ut vincat lilia pectus:
Narcissus flexis cedat ut ipse comis.
Vesperè sed marcet qua floret manè corolla:
Ponere & hinc fastus disce, superba, tuos.

Mr. Bronchusius l'a traité après moi: & voici comme il l'a traité:

Alba ligustra, mea munus properate puella:
Addita purpureis alba ligustra rosis.
Et verno Calycem dum panditis ebria rore,
Hac tempestivo fingite verba sono:
Qua nos blanda hodie commendat forma, Neara,
Cras, Zephyro frondes concutiente, cadet.
Et tibi, Nympharum pulcerrime flosculo, carpit
Hunc forma florem proxima quaque dies.
Quem nisi carpendum prabes, dum pe,iulat atas,
Mœrebit lapsas spina relicta rosas.

Je ne croi pas que mon Epigramme soit beaucoup inférieure à toutes ces Epigrammes. Et Mr. Baillet n'oseroit dire que tous ces Poëtes sont des imitateurs esclaves.

(2) Thomas Porcatius a fait cette Epigramme sur une fille qui s'étoit faite Religieuse:

Aureolos secuit tibi qua, mea vita, capillos,
Dextera, Scyllea savior illa fuit.
Una manus Niso vitam abstulit: altera, Ameri.
Magna homines, major lædere culpa Deos.

J'ai fait celle-ci sur le même sujet: & à l'imitation de celle de Porcatius:

Qua secuit longos RHODOPE, tibi dextra capillos,
Scyllea longè savior illa fuit.
Attulit hac uni letum miserabile Niso:
Mille, tui cupidis, attulit illa procis.

(3) Et je ne voudrois pas la changer avec celle de Porcatius. *Oter la vie à l'Amour*, est trop fort: & les mots de *culpa* & de *lædere* sont foibles pour exprimer l'action d'une personne qui a fait mourir un Dieu: & un Dieu n'est point sujet à la mort. D'ail-

ma exhalans pour *anima quam quis exhalat.*

¶ 2. Le Porcacchi, ou Tomaso Porcacchi, Auteur Italien assez connu, est à peine ici connoissable sous le nom de *Thomas Porcatius.*

¶ 3. M. Menage a tort, il me semble qu'il gagneroit au troc. La pensée du Porcacchi, sans compter l'invention, a quelque chose de plus elevé: & il ne faut pas dire qu'oter la vie à l'Amour est une expression trop forte; rien n'est trop fort en Poësie pour les amans. A-t-on repris Sannazar d'avoir enterré Venus, les Amours, & les Graces avec la belle Maximille?

Hic, hic siste precor gradum, viator,
Hoc sub marmore Maximilla clausa est;
Quâ cum frigiduli jacent Amores,
Et Lusus, Veneresque, Gratiaque.

Et M. Ménage lui-même n'a-t-il pas enterré je ne sai combien de Divinitez avec Voiture? Car outre

D'ailleurs, *Una manus*, est équivoque; pouvant s'entendre de la main droite, & *altera*, de la main gauche.

Mr. de Benserade ayant fait ce beau Sonnet sur l'incendie de la Ville de Londres,

Ainsi brula jadis cette fameuse Troye
Qui n'avoit offensé ni ses Rois ni ses Dieux.
Londres d'un bout à l'autre est aux flames en proye:
Et souffre un même sort qu'elle mérite mieux.
Le crime qu'elle a fait, est un crime odieux,
A qui jamais d'en haut la grace ne s'octroye.
Le Soleil n'a rien vu de si prodigieux,
Et je ne pense pas que l'avenir le croye.
L'horreur ne s'en pouvoit plus long-tems soutenir:
Et le Ciel accusé de lenteur à punir,
Aux yeux de l'Univers enfin se justifie.
On voit le châtiment par degrez arrivé:
La guerre suit la peste: & le feu purifie
Ce que toute la Mer n'auroit pas bien lavé.

Il fut traduit en Latin par les plus célébres Poëtes Latins du Royaume (1); par le Pere Vavasseur de la Compagnie de Jesus; & par les Peres Cossart, Commire & de la Rue de la même Compagnie. Le Pere Vavasseur en fit deux Traductions. Voici la premiére:

Arsit Troja: tamen sua Numina crimine nullo
Et nullo Reges laserat antè suos.
Quàm longum est, Londinum arsit: sacra templa domusque:
Dignior urbs sevis, quàm prior, illa rogis.
Quippe rea est sceleris, quo non odiosius ullum:
Cui venia ex alto non datur ulla polo.
Tale nihil monstri tote Sol vidit in orbe:
Et puto, posteritas non habitura fidem est.
Ergo nec invidia gens ampliùs ista ferenda:
Nec potuit tantum se quoque ferre nefas.

Etrusca Veneres, Camena ibera
Hermes Gallicus, & Latina Siren,

qui constamment, aux Sirénes près, doivent tout être ici regardez comme autant de Divinitez en ayant

Dii, lenti punire, probant se denique justos:
Absolvunt longas damna repensa moras.
Pœna venit gradibus; pestem fera bella sequuntur:
Quod non tota lavent aquora, flamma piat.

Voici la segonde:

Troja superba ruit flammis, non illa rebellem
Se tamen in Reges gesserat, inque Deos.
Londinum rapido igne, patet quà longius, arsit.
Sors eadem: maior culpa sed hujus erat.
Nulli non populi scelus hoc edere: nec unquam
Placandi spes est Numinis ulla super.
Non simile in terris Sol vidit ab athere monstrum.
Secula non addent postera, crede, fidem.
Ast ubi noxa gravi jam non horrore ferenda,
Et Nemesis lentas increpat usque moras:
Ultum Dii misêre vices hominumque suasque.
Neglectis piguit criminis esse reos.
Ecce alias aliis videas succrescere pœnas,
Et tria per totidem fata venire gradus.
Prima lues: subeunt dein bella: novissimus ignis,
Oceani quod non abluat unda, piat.

Voici la Traduction du Pere Cossart de la Compagnie de Jesus:

Inclyta sic arsit quondam Ilios: at neque Reges
Ausa tamen, Divos nec violare suos.
Londinum merito, quantum fuit, ivit in ignes:
Pœnaque par, noxa pro graviore fuit.
Quod scelus admisit, scelere est immanius omni:
Et tantum ignoscunt Numina nulla nefas.
Nec genus hoc monstri Sol viderat antè: nec olim
Posteritas visum, sic reor, ulla putet.
Hujus ubi crevit (nec jam est tolerabilis horror;
Et queritur lentum terra; notatque Deum;
Serus

le nom, je prétens que

Risus, Delicia, Dicacitates,
Lusus, Ingenium, Joci, Lepores,
Et quidquid fuit Elegantiarum.

étant

Serus adest vindex, & se tandem approbat orbi;
Jussaque per certes crescere pœna gradus,
Orta lues, mox bella: ultor furis ultimus ignis;
Quodque nec eluerent æquora cuncta, piat.

Voici celle du Pere de la Rue, de la même Compagnie:

Sic olim in tenues ruit Ilios illa favillas,
Lædere nec Reges ausa nec illa Deos.
Londinum flammis data præda furentibus ardet:
Et simili, quantum est, æquius igne perit.
Quod scelus admisit, scelus est immane: nec usquam
Noxa solet placidos talis habere Deos.
Tetrius haud quidquam lapsis Sol viderat annis;
Postera nec præstent sæcula credo, fidem.
Nec poterat jam ferre nefas: lentamque Tonantis
Cœperat indignans terra vocare manum.
Ultor adest: orbique moras nunc denique purgat:
Visaque per varios pœna venire gradus.
Bella secuta luem: mox, qua non omnibus undis
Eluat Oceanus crimina, flamma piat.

Voici celle du Pere Commire, de la même Compagnie:

Sic quondam in cineres iit Ilios, at neque Reges
Lædere, nec Divos, noverat illa suos.
Londinum merito, quantum est, perit æquius igni:
Et par, pro causa dispare, funus habet.
Quippe urbs infandum patravit barbara crimen:
Cui, si det veniam, sit Themis ipsa nocens.
Haud aliàs monstrum vidit Sol tale: nec addet,
Ut puto, posteritas, cum leget, ulla fidem.
Jamque illud tellus horrens impune relinqui
Cœperat indignis astra notare probris.
Purgat, serò licet, se denique Numen: & ultrix
Per varios pœnam digerit ira gradus.
Prima lues: mox bella furunt, flamma ultima sævit;
Et quod tota maris non lavet unda, piat.

De mon côté, je fis aussi cette Epigramme sur le même sujet:

Regia (quis credat?) submisit colla securi
CAROLUS: & scelus est, sæve Britanne, tuum.
Pœna quidem pedibus lentis, sed venit acerba.
Dira lues populos & fera bella premunt.
Crimine pœna minor. Dignas Jove Juppiter iras
Induit: & sontes percutit igne plagas.
In cineres abeunt Londini tecta superbi.
Non parcit Templis Juppiter ipse suis.
Parte alia Oceanus Tamesim ferus obruit undis:
Et vindex plateas & populatur agros.
Sed neque tot damnis; licèt hæc ingentia; eadem
Principis horrendam, gens scelerata, luis.
O facinus! Quod non totis pias ignibus æther:
Tota quod immensi non lavat unda maris.

Je laisse au Lecteur à juger si j'ai fait une mauvaise action en travaillant, à l'imitation de ces grands hommes que je viens de nommer, sur une matiére toute taillée.

CXXXI.

Vers que j'ai faits à l'envi des anciens Poëtes Latins.

MAis je n'ai pas seulement fait des vers à l'envi des plus célébres Poëtes modernes, j'en ai fait à l'envi des plus célébres Poëtes de l'Antiquité: & Grecs & Latins. Voici ceux que j'ai faits à l'envi des anciens Poëtes Latins.

Le premier des Epigrammataires Latins,

étant ici personifiez, comme les Lettres capitales, par où chacun de ces mots commence, le justifient, je pretens, dis-je, que ce sont autant de Dieux & de Déesses ensevelis avec Voiture. Le mot de *culpa* est relevé par les adiectifs *magna* & *major*. Le verbe *lædere* ne tombe pas tant sur *Nisus* & sur l'*Amour*, que sur les *Dieux* & sur les *Hommes* qui sont offensez en la personne de l'un & de l'autre. *Una manus & altera* ne peut pas non plus faire de difficulté, le premier distique préparant si bien la chose qu'il ne sauroit y avoir d'equivoque.

¶ 1. Parmi les Traductions desquels il ne faloit pas oublier celle de M. de Santeuil de S. Victor.

tins, c'est sans contestation Catulle. Les Epigrammes de Martial ne sont recommendables que par la fin. Celles de Catulle sont belles depuis les pieds jusqu'à la tête: à cause de cette élégance non affectée; qui l'a fait appeler par Daniel Heinsius, *elegantiæ non affectatæ*, *affectator Catullus*. Et parmi ses Epigrammes, celle-ci tient un des premiers rangs, au jugement des Critiques:

Surripui tibi, dum ludis, mellite Juventi,
Saviolum dulci dulcius ambrosia.
Verùm id non impunè tuli, namque ampliùs horam,
Suffixum in summa me memini esse cruce:
Dum tibi me purgo, nec possum fletibus ullis
Tantillum vestra demere sævitia,
Nam simul id factum est, multis diluta labella
Guttis abstersti omnibus articulis:
Ne quicquam nostro contractum ex ore maneret,
Tanquam comminctæ spurca saliva gulæ.
Præterea infesto misero me tradere amori
Non cessasti, omnique excruciare modo:
Ut mi ex ambrosio mutato jam foret illud
Saviolum, tristi tristius helleboro.
Quam quoniam pœnam misero proponis amori,
Non unquam posthac basia surripiam.

Ita venustum hoc Epigramma est, ut ipsa si velit Venus venustius eo efficere quidquam non queat, dit Muret en parlant de cette Epigramme. Voici comme j'ai traité le le même sujet:

Surripui, ludent, tenera duo basia Galla.
Non impunè tuli: me mihi surripuit.

Je ne voudrois pas donner ces deux vers pour le seize de Catulle. Outre que la fin de son Epigramme est plate, (1) sa narration est ennuieuse par sa longeur, & par ses particularitez peu considérables. Ce distique d'ailleurs, *Ne quicquam nostro contractum ex ore maneret, Tanquam comminctæ spurca saliva gulæ*, donne non seulement une vilaine, mais une abominable image. C'est ainsi que Vossius a restitué ce distique par les manuscrits. Il y avoit dans les éditions antérieures à celle de Vossius. *Tanquam comminctæ spurca saliva lupæ*: qui ne fait pas une si vilaine image, mais qui ne laisse pas d'en faire une très-vilaine.

Je ne parle point du métacisme, *ma, me, me, mi*, en ces mots *summa me memini*: le Castelvetro sur ce vers du prémier Sonnet de Pétrarque, *Di me medesmo meco mi vergogne*, prétendant qu'il fait beauté.

Après Catulle, le meilleur des Epigrammaitaires Latins, c'est sans doute Martial. *Refutandus Giraldus, qui libro de Poëtica, paucissima Martialis Epigrammata bona esse affirmat: item, Mureti judicium de Martiale examinandum: Marulli, contemnendum, qui Epigramma cultum, teste Rallo, nullo dum scriptum esse dixit, Naugerii vituperandum, qui Martialis Epigrammata flammis damnare ausus est.* C'est ce que Mr. Guyet, qui a été un des prémiers Critiques de son tans, a écrit à la tête de l'exemplaire de son Martial. Tout le monde sait que Naugérius bruloit tous les ans un exemplaire de Martial; qu'il sacrifioit aux Manes de Catulle. Rallus étoit un homme savant de Grece, contemporain de Marulle. Voyez ci-dessus le chapitre 84.

Je reviens à Martial. Martial, dis-je, est le prémier Epigrammataire après Catulle. Et parmi ses bonnes Epigrammes, celle-ci est une des meilleures:

Dimidium donare Lino, quàm credere totum
Qui mavult, mavult perdere dimidium.

J'ai traité le même sujet: & voici comme je l'ai traité:

Millia me nuper, centenaque, Prisce, rogabas
Mutua, quod potui, millia, Prisce, dedi.
Per fora, per plateas, quereris tamen, obstrepis, & nos

Facosi

(1) On ne sauroit plus mépriser cette Epigramme, que fait M. Ménage. Il ne se contente pas de dire qu'il ne voudroit pas donner ses deux vers pour les seize qui la composent, il ajoute qu'elle est plate, ennuieuse, & degoutante. Si cette Epigramme, qui, au Jugement des Critiques, tient un des prémiers rangs parmi celles de Catulle est defectueuse à ce point, quelle estime fera-t on du reste? Les défenseurs des Modernes tireront sans doute avantage de ce chapitre & du suivant.

Fucosa inemsas crimine amicitia.
Desine, Prisce, queri, nummos ego perdere mille
Si potui, centum perdere, Prisce, potes.

Je ne veux pas dire que mon Epigramme ſoit meilleure que celle de Martial: mais j'oſe dire que celle de Martial n'eſt guére meilleure que la mienne.

Je répondrai ici par occaſion à une objection qu'on me fait au ſujet de cette Epigramme que j'ai faite à l'envi dè Martial. On dit que j'y ai employé quatre fois en ſix vers le nom de *Priſcus*, en parlant à Priſcus; & que Voſſius ſur Catulle a remarqué qu'une perſonne à qui on adreſſe une Epigramme; quand cette Epigramme eſt courte; n'y doit pas être nommée plus d'une fois. Il eſt vrai que Voſſius, qui eſt un grand Critique, & pour qui j'ai toute ſorte d'eſtime & d'admiration, a fait cette remarque à la page 36. de ſon Catulle: & il l'a faite en ces termes: *Non enim ſolent in Epigrammate bis poni nomina eorum ad quos ſcribuntur Epigrammata: præſertim ſi brevia fuerint. Quòd ſicubi id aliter ſe habeat, non laudatur. A Martiale tamen* libro VII. Epig. 45. *hoc negligitur: in poſtremo quippe verſiculo nomen* Priſci *quod præceſſerat, repetitur.*

Divitibus poteris muſas, elegosque ſonantes
Mittere: pauperibus munera, Priſce, date.

Mais l'uſage des premiers Epigrammataires eſt contraire à cette remarque. Catulle dans ſon Epigramme à *Gellius*, qui commance par ces mots, *Quid facis, Gelli*, & qui n'eſt que de huit vers, y a employé deux fois le nom de Gellius, au vocatif. Martial dans ſon Epigramme à Pontia qui eſt la 75. du Livre VI. laquelle n'eſt que de quatre vers, y a employé auſſi deux fois dans un diſtique le nom de *Pontia* au vocatif.

Buccellas miſiſſe tuas, te, Pontia, dicis.
Has ego nec mittam, Pontia, ſed nec edam.

Dans l'Epigramme 52. du Livre 3. qui eſt adreſſée à Tongilianus, & qui n'eſt que de quatre vers, il appelle deux fois ce Tongilianus par ſon nom. Et dans l'Epigramme 51. du même Livre, qui eſt adreſſée à Galla, & qui n'eſt auſſi que de quatre vers, il l'appelle auſſi deux fois par ſon nom. Et dans l'Epigramme 33. du Livre 4. qui n'eſt auſſi que de 4. vers, il appelle auſſi deux fois Soſibianus par ſon nom. Et dans l'Epigramme 9. du Livre VII. laquelle eſt de huit diſtiques, il y emploie le nom d'Ole au vocatif, autant de fois qu'il y a de diſtiques: c'eſt-à-dire, huit fois.

Quoiqu'Horace ſoit inimitable, j'ai taché encore de l'imiter dans mon Ode à la Fonteine de Tancourt; qui eſt une Fonteine d'eau minérale dans le Voiſinage de Vaſſi. Voici mon Ode.

O qui Vaſſiacos nobilitas agros,
Dignus nectareos volvere vertices,
Fons Tancurtiacæ; cui dedit aſpera
Morborum facilis pellere Delius;
Morbos pelle mea, pelle LAVERNULÆ.
Heu! lentis penitus uritur ignibus:
Et quam nos meritò credidimus Deam;
Cæleſtis neque enim vox hominem ſonat;
Heu! nunc, heu! miſero mors gravis imminet.
Per te lux oculis ſidere purior,
Et malis redeat ſuave rubens color.
Non artus macies occupet aridos.
Jam poti latices pectora roborent:
Et quodcumque mali eſt, quod timeo miſer;
Vicinis fluviis da procul hinc, precor,
Portandum rapidis in mare fluctibus.
Si noſtris precibus tu minùs annuis,
Ingratum retinent te mea carmina,
Qui debes bona tam multa LAVERNULÆ.
Calcavit facili quà pede marginem:
Mellitos oculos quà tulit; aſpice
Ut florum variis picta coloribus
Paſſim vernat humus: pulchriùs ut viret:
Ut rivi per agros ſplendidiùs fluunt.
Morbos ergo mea pelle LAVERNULÆ.
Et poti latices pectora roborent.
At poti latices pectora molliant;
Nec ſit dura mihi. Tam memorabilis;
Juro Caſtalidum per ſacra numina;
Mercedem officii non minimam feres.
Me detes recinente ad citharam tuas,
Fies nobilior fonte Lamonio:
Qui nunc, Caſtalio fonte ſuperbior,
Quà latè volitat fama LAMONII,
Vatum carminibus dicitur inclytis.

 Voici

Voici l'Ode d'Horace que j'ai taché d'imiter.

O fons Blandusia, splendidior vitro,
Dulci digne mero, non sine floribus,
Cras donaberis hœdo:
Cui frons turgida cornibus
Primis, & venerem & prælia destinat
Frustrà: nam gelidos inficiet tibi
Rubro sanguine rivos
Lascivi soboles gregis.
Te flagrantis atrox hora Caniculæ
Nescit tangere: tu frigus amabile
Fessis vomere tauris
Præbes, & pecori vago.
Fies nobilium tu quoque fontium,
Me dicente cavis impositam ilicem
Saxis, unde loquaces
Lymphæ desiliunt tuæ.

Je laisse au Lecteur à juger si mon imitation est une imitation servile, & si on a sujet de crier sur moi à cette occasion, *ô imitatores, servum pecus!*

Une des plus belles Odes d'Horace, c'est sans doute celle qu'il a faite sur la félicité de la vie champestre, & qui commance par ces mots *Beatus ille qui procul negotiis.* J'en ai fait une sur le même sujet; & dans le même genre de vers. La voici:

O te beatum, qui procul Lutetiâ,
Aulâque, & Aulicis procul,
COSTARDE, *curis liber infelicibus,*
Liberque vivis ambitu!
At nos superba patimur (ah pudet, pudet!)
Potentium fastidia:
Et studia amica litigator improbus
Thesuis moratur & dolis:
Ævumque nobis omne frustrà labitur
Negotioso in otio.
Tu rure vitam literato in otio,
Dulci & quiete transigis:
Sophiaque blando delitescens in sinu,
Tuusque vivis & tuis.
Tu delicato, prata per Parnasia,
Nunc carpis ungue flosculos,
Piis amici manibus Vecturii
Quos spargis haud parca manu.
Nunc eruditas exarans epistolas,
Lepôre tinctas Attico;
(Nec ipse, chartis qui movet bellum tuis,
Girâcus id negaverit)
Lepôre cultos provocas Vecturios,
Et pene vincis Balzacos,
Modò in reductis abditus convallibus,
Amœna captas frigora:
Leporemque laqueo, avesque visco decipis,
Jactisque pisces retibus.
Hos innocentes rura vestra scilicet
Novere duntaxat dolos.
Et modò sonoras Vinea ad ripas vagè
Non otiosus ambulans,
Doctis disertus explicas sodalibus
Nomenque, vimque graminum.
Mox lautiora ducitis convivia,
Dapibus parata rusticis:
Turdusque pinguis, & anser, & gallus spado,
Vestro palato pascitur.
Mellita ficus, dulcis haud desit pepo,
Certans & uva nectari.
O te beatum, qui procul Lutetia,
Aulâque & Aulicis procul,
COSTARDE, *curis liber infelicibus,*
Liberque vivis ambitu!
Qui fortis audet Principes contemnere,
Is major omni Principe est:
Nec est beatus, qui supina possidet,
Sed qui negata non cupit.

Mon Ode est inférieure sans doute à celle d'Horace: mais je ne la tiens pas tout-à-fait méprisable. Le Lecteur en jugera.

CXXXII.

Vers Grecs que j'ai faits à l'envi des Poëtes Grecs.

MOschus a fait un petit Poëme très joli & très mignon sur Vénus qui cherche son fils fugitif, & qui promet un baiser à celui qui lui en dira des nouvelles. Ce Poëme, qui a été faussement attribué à Lucien, a été imité par un grand nombre de Poëtes de toutes sortes de nations. Par Méléagêr en cette Epigramme, qui est du Livre VII. de l'Anthologie:

Κη-

Κηρύσσω τὸν Ἔρωτα τὸν ἄγριον, ἄρτι γὰρ, ἄρτι,
Ὀρθρινὸς ἐκ κοίτας ᾤχετ' ἀποπτάμενος.
Ἐστι δ' ὁ παῖς γλυκύδακρυς, ἀείλαλος, ὠκὺς, ἀθαμβὴς,
Σιμὰ γελῶν, πτερόεις, νῶτα φαρετροφόρος.
Πατρὸς δ' οὐκέτ' ἔχω φράζειν τίνος. οὔτε γὰρ αἰθὴρ,
Οὐ χθὼν φησι τεκεῖν τὸν θρασὺν, οὐ πέλαγος.
Πάντη γὰρ καὶ πᾶσιν ἀπέχθεται. ἀλλ' ἐσορᾶτε
Μήπω νῦν ψυχαῖς ἄλλα τίθησι λίνα.
Καί τοι κεῖνος ἰδοὺ περὶ φωλεόν. οὔ με λέληθας,
Τοξότα, Ζηνοφίλας ὄμμασι κρυπτόμενος.

Par Sannazar.

Quaritat huc illuc raptum sibi Cypria natum.
Ille sed ad nostri pectoris ima latet.
Me miserum! quid agam? durus puer, aspera mater,
Et magnam in me jus altera, & alter habent.
Si celem, video quantus Deus ossa peraret.
Sin prodam, meritò durior hostis erit.
Adde quod hac non est qua Natum ad flagra reposcat,
Sed qua de nostro bella cruore velit.
Ergo istic, fugitive, late: sed parcius ure:
Haud alio poteris tutior esse loco.

Et par Giraldus Cynthius.

Ne Gnatam in triviis fugitivam, Cypria, quare.
Huc propera: in nostro pectore regnat Amor.
Hicque furis latitans, agrum & crudeliter urit;
Igni addens ignem: nec volat hinc alio.
Tu puerum, Cytherea, voca. Non basia posco.
Sat mihi mercedis si puer hinc abeat.
Sic tams adsidue tecum Mars igne calescat.
Sic semper cedat Juno, Minerva, tibi.

Les Poëtes Italiens se sont aussi fort divertis sur ce sujet Le Tasse en a fait un Poëme assez long, intitulé *Amore Fuggitivo*, imprimé en quelques éditions, à la fin de son Amynte. Et dans le Prologue de son Amynte, il a introduit l'Amour, qui s'en étant fuï de sa mere, s'étoit caché dans les bois, & qui prometoit de son coté de donner un baiser agréable à ceux qui ne le décéleroient point.

——— ——— Ella mi segue,
Dar promettendo a chi m'insegna a Lei,
O dolci baci, o cosa altra più cara.
Quasi io di dare in cambio non sia buono,
O dolci baci, e cosa altra più cara.
Questo io sò certo almen, che i baci miei
Saran sempre più cari alle fanciulle,
Se io che son l'Amor, d'amor m'intendo.

Isabella Andreini, dite *la Comédiene Jalouse*, a fait aussi ce Madrigal à l'imitation du Poëme de Moschus & de l'Epigramme du Cintio (1):

Cerca Venere il figlio.
Io l'ascondo nel core.
Or chi mi da consiglio?
Ch'io no'l palesi mi comanda Amore
Sotto pena severa;
E minaccia la Dea crudele e fiera
A chi non la discopre aspro dolore.
Dunque chi mi conforta,
S'il tacer, e'l parlar, danno m'apporta?

Le Cavalier Marin s'est aussi égayé sur le sujet des vers de Moschus, par cet agréable Madrigal:

Udito, ò Citerea,
Che dal tuo grembo fore
Fuggitivo il tuo figlio a te si cela;
E promesso di baciar chi te'l rivela.
Non languir, bella Dea,
Se vai cercando Amore;
Ne'l cercar: dammi il bacio: io l'ò nel core.

La fin duquel se trouve de cette autre façon, qui me paroît plus ingénieuse:

Dam-

¶ 1. Le Madrigal d'Isabella Andreini a bien plus de rapport à l'Epigramme de Sannazar qu'à celle de Cintio Giovan Battista Giraldi. Ce qui me persuade qu'il y a ici equivoque.

Dammi il promesso bacio:
O sa ch'ella me'l dia.
L'à ne' begli occhi suoi la Donna mia.

De mon coté; j'ai aussi fait cette Epigramme Grecque à l'envi de celle de Méleagêr:

Ἤκουσ' ἐν τριόδοις Παφίην ζητοῦσαν ἔρωτα
Δραπετίδην, τὸν ἑὸν παῖδα ποθεινότατον,
Καὶ τὸ φίλημα γλυκὺ, γλύκιον καὶ νέκταρος αὐτοῦ,
Μηνυτῇ δώσειν μισθὸν, ὑποσχομένην.
Δραπετίδης ὁ νέος, ὁ νέος παῖς, ὃν μάλα ζωγρεῖς
Ἔστιν ἐμοῖς, λάθε νιν, στήθεσι κρυπτόμενος.
Δός μοι, Κύπρι φίλη, τὸ γέρας. δός μοι τὸ φίλημα.
Ἡμελίτην δῶναι τοῦτο κέλευσον ἐμὴν

Je demande à mes Lecteurs, si pour cela je dois être traité de voleur public, ou d'imitateur esclave qui ne travaille que sur des matieres toutes taillées.

Le Statuaire Myron aiant fait une Statue d'airain d'une vache; les Poëtes les plus célebres firent des vers sur cette statue: Et Pline a dit à ce propos, *alieno plerique ingenio magis quàm suo commendantur.* J'ai bien osé entrer en lice avec ces Poëtes célebres. Voici l'Epigramme que j'ai faite sur le même sujet:

Τὴν χαλκῆν Ἥρη ποτὲ πόρτιν ἰδοῦσα μύρωνος,
Ζηλοτύπησεν, ἰδεῖν Ἰναχίδ' οἰομένη.

Le Pere Hardouin sur l'endroit de Pline où il est parlé de cette vache, après avoir remarqué qu'il y avoit près de quarante Epigrammes dans l'Anthologie sur cette Statue de Myron, & onze dans Ausone, (Il pouvoit y ajouter l'Epigramme Grecque d'André Lascaris) a donné à mon Epigramme le prix de la beauté. Ses paroles ont été rapportées ci-dessus au chapitre 118. Et comment après cela Mr. Baillet peut il m'accuser d'une imitation servile?

Il y a un grand nombre d'Epigrammes dans l'Anthologie sur des gens qui ont fait naufrage. J'ai bien osé traiter le même sujet à l'envi des plus célebres Poëtes Grecs qui l'ont traité. Et voici comme je l'ai traité:

Τίπτε με ναυηγὸν καλέεις, φίλε; τὸν λιμέν' εὗρον.
Νόνιμος ἀνθρώποις ἐστὶ λιμὴν θάνατος.

C'est-à-dire, *Pourquoi me traitez vous d'homme qui a fait naufrage? Je suis arrivé au port: car la Mort est le port où tous les Mortels doivent arriver.* Je demande à mes Lecteurs, si pour cela je dois être appelé un voleur public, ou un Imitateur esclave qui ne travaille que sur des matieres toutes taillées. Il n'y a rien de semblable que le sujet entre mon Epigramme, & celle des autres.

Théocrite est sans contestation le Prince des Poëtes Grecs pour le genre bucolique. Et parmi ses Idylles, le huitiéme, qui est intitulé *les Bucoliastes*, & qui contient le combat de Daphnis & de Ménalque à qui chantera le mieux, est extraordinairement estimé. J'ai û la témérité (1) de faire un Idylle Grec sur une semblable matiere à l'envi de ce Prince des Poëtes Bucoliques. Je ne produis point ici mon Idylle a cause de sa longueur: mais comme il a û le bonheur d'être estimé des connoisseurs; & particuliérement de Mr. Grævius; je ne croi pas que Mr. Baillet soit bien fondé de me blamer de cette noble imitation. Virgile de son coté a imité cet Idylle de Théocrite dans la septiéme de ses Eglogues: mais plus servilement que je n'ai fait.

CXXXIII.

¶ 1. La témérité de M. Ménage a été heureuse. Son Idyle est très belle. M. Dumay Conseiller au Parlement de Dijon en a fait une excellente traduction en vers Latins.

¶ 2. Elle y est rapportée fort agréablement pag. 97. dans une Lettre Italienne de M. Ménage à Madame la Comtesse de la Fayette, en suite de quoi l'on voit les trois Madrigaux concurrens. Celui de M. du Rinci en François, les deux autres en Italien, savoir celui du Guarini, & celui de M. Ménage, tous trois fort beaux, & qui finissent tous trois par une opposition de l'*amour* à la *mort*. L'opposition, si je ne me trompe, auroit été plus juste de la *mort* à la *vie* que de la *mort* à l'*amour*, en traitant par exemple le sujet de cette sorte.

Qu'ici

CXXXIII.

Vers Italiens que j'ai faits à l'envi des Poëtes Italiens.

Le Guarin eſt de tous les Poëtes Italiens celui qui a fait les plus beaux Madrigaux. Et ce Madrigal eſt eſtimé un de ſes plus beaux.

Occhi, un tempo mia vita:
Occhi di queſto cor dolci ſoſtegni;
Voi mi negate aita?
Queſti ſon ben della mia morte i ſegni.
Non più ſpeme, o conforto.
Tempo è ſol di morire. A che più tardo?
Occhi, ch'a ſi gran
Morir me fate, a che torcete il guardo?
Forſe, per non mirar come v'adoro?
Mirate almen ch'io moro.

J'ai fait un Madrigal Italien ſur la même matiere à *gara* du Guarin. Le voici:

Queſt' acerba d'Amor nemica; queſta
A nuocermi ſi preſta;
La mia tenera JOLE;
Alle primo parole
Che d'amor muovo, torce fiera il guardo:
E lieve più che pardo
Fugge: nè udire i miei meſti lamenti;
Nè veder vuole i gravi miei tormenti.
Aſpra più che le ſelve;
Cruda più che le belve;
Del tuo fido Paſtore
S'udir non vuoi l'amore.
(*Ahi doloroſa ſorte!*)
Vedi, vedi la morte.

Et j'ai fait paſſer ce Madrigal pour être du Taſſe: & il a été préféré à celui du Guarin, par Mr. Chapelain, par Mr. Coſtar, par Mr. du Rinci, & par un nombre infini d'autres connoiſſeurs: Voiez l'Hiſtoire de cette innocente tromperie dans mes *Meſcolanzé* (2). Et Mr. Baillet, au lieu de me blâmer de mon imitation, m'en devroit louer, comme d'une choſe qui m'a été infiniment glorieuſe.

CXXXIV.

Réponſe a ce que dit Mr. Baillet que mes Poëmes ne ſont que des copies.

TOus ces Poëmes que j'ai faits à l'envi, ou comme diſent les Italiens, *a gara*, des plus célébres Poëtes, tant anciens que modernes, ont fait dire à Mr. Baillet que je n'étois qu'un Copiſte en matiere de vers: que j'avois pris la réſolution de ne rien inventer: de ne rien dire de nouveau: de n'employer que des matériaux tous taillez. Je veux bien demeurer dacord que je ne ſuis pas un Poëte original: car encore une fois, j'abandonne tous mes écrits à Mr. Baillet: mais je le ſupplie de m'apprendre d'où j'ai copié ma Métamorphoſe de Gargilius en perroquet; mon Hymne à Mnémoſyne; mon Elégie à Mr. Bachot; mon Elégie au Cardinal Mazarin; mon Elégie à Mademoiſelle le Févre; mon Elégie de la Colombe de Paphos; mon Elégie à Mrs. Du Perier & Santeuil; mon Idylle du Jardinier; mon Idylle de l'Oyſeleur; mon Idylle de la Belle Oyſeleuſe; ma Fable du Geay & de la Tourterelle; mes Etreines à Mademoiſelle de Scudéry; mon Epitre au Docteur Paris; mon Epitre à Madame la Préſidante de Pommereu; mon Epitre à Mr. Pelliſſon; & ma Requeſte des Dictionnaires. Je le ſupplie de

Qu'ai-je fait contre mon devoir?
D'où vient ce mouvement de colére & de haine?
Vous me chaſſez, belle inhumaine,
Et ne voulez plus me revoir.
Puiſque je vous déplais je ſuis aſſez coupable,
Auſſi n'attens-je pas un rappel favorable.
Je ſuis reſolu de périr,
Mais ſi vous dédaignez, ô beauté trop cruelle,
De voir vivre un amant ſi tendre, ſi fidele,
Daignez au moins le voir mourir.

de me dire où est l'original de cette Epigramme (1) :

Cogit cuncta dolor : curis stimulatus acerbis,
Queis agitat mentem pulcra Laverna meam ;
Credere quis posset ? cœpi de Virgine amata
Quo poteram pœnas sumere velle modo.
Credere quis posset ? quibus hanc mollire nequivi,
Speravi lacrimis mergere posse meis.
Nec mora : larga oculis lacrimarum flumina fundo
Ecce tibi in mediis strata natant lacrimis
Vultu, quo ventos & cœlo nubila pellit,
Subridens, fletus despicit illa meos.
Despicit : & nitidis flammas jaculatur ocellis.
Collucent flammis undique tecta novis.
Jamque suis nostras compescuit ignibus undas.
Jam sicco incedit Nympha superba pede.
Non undas cohibere satis, me sæva perurit.
In cineres abeunt pectora nostra leves.
Talis ad Iliacos (visu mirabile) campos ;
Dum vagus Æaciden cingere tentat aquis ;
Vulcanus rabidos sensit temerarius ignes
Xanthus ; & in mediis aruit ustus aquis.

Je le supplie de me dire où est l'original de ces vers :

Jusserat æthereo LUDOVIX *demissus olympo*
Vatibus eximiis præmia digna dari.
Augustum ex omni LUDOVIX *ut parte referret,*
Si quid deerat adhuc, scilicet illud erat.
Regia jussa facit, cui Regia credita Gaza est,
COLBERTUS ; *Domini curaque, amorque sui.*
Sedulus in Phœbi quos Gallia jactat alumnos,
Effundit largâ grandia dona manu.
Nec satis : ut Vatum flagrat COLBERTUS *amore ;*
Deperit hos, quisquis carmine digna gerit ;
Illi cura fuit selectos quærere Vates,
Itala quos tellus, quos habet Hesperia.
Quæsiit & toto divisos orbe Britannos :
Et quos densa tegit silva, Caledonios :
Quos alit immensis dives Germania campis :
Belgica quos, & quos terra Batava fovet.
Sed neque terrarum quos educat ultima Thule,
Nec Geticis ortos præterit ille plagis.
It tamen eximiam, & præsentem, & præterit unam
SCUDERIDA : *& prudens præterit atque sciens.*
SCUDERIDOS *quis enim nomen, famamque, decusque ;*
Quis nescit teneræ carmina SCUDERIDOS ?
Præteritam stupet Aula, stupet Lutecia : amaris
COLBERTUM *dictis Livor & inde petit.*
Desinite, audaces, fidum culpare Ministrum :
Et tu, virtutis Livor inique, tace.
Vatibus, haud Musis, LUDOVICUS *munera mitti*
Mandârat : una est SCUDERIS *Aonidum.*

Je le supplie de me dire où est l'original de ceux-ci :

De lacrimis quoties lepidos evolvo libellos,
Seu CURELLE *tuum, sive* PETITE *tuum :*
Doctrinam stupeo (vero mihi credite) vestram :
Eloquium miror, miror & ingenium.
Doctius hoc nihil : nihil est facundius illo.

Et

¶ 1. Il ne faudroit pas le chercher dans Catulle, dans Tibulle, dans Properce, ni dans Ovide. Ils n'ont point de ces sortes de fictions bizarres & outrées. La comparaison de Xanthus qui est à la fin de l'Epigramme est véritablement très belle, & très bien exprimée, mais ce qui améne cette comparaison, ce dessein que forme un amant de noyer sa maitresse à force de pleurer, ces riviéres qui coulent de ses yeux, ce lit qui flotte sur un torrent de larmes, ces regars de la belle, si brillans qu'ils éclairent toute une maison, si ardens qu'ils tarissent des fleuves qui menaçoient de tout emporter, cette idée de la Nymphe qui marche à pié sec & qui comptant pour rien d'avoir desseché toutes ces eaux, porte ses embrasemens plus loin jusqu'à réduire en cendres le cœur de l'amant, tout cela est si faux qu'il en devient froid. J'ai dit, je l'avouë, que rien n'étoit trop fort en Poësie pour les amans, mais

Et nimiùm hic nobis, nec minùs ille placet.
Pace tamen liceat vero mihi dicere vestra,
Nescitis lacrimæ quo mihi fonte cadant.
Sciretis potiùs, Nili queis fontibus unda
Larga per Isiacos exspatiatur agros.
Noctes atque dies lacrimarum flumina fundo:
Solus at, unde isthæc flumina, novit Amor.

Je le supplie de me dire qui avoit dit avant moi (2),

Phidiacas toto statuas collegerat orbe,
Cui pacos fecit JULIUS, *orbis amor.*
Et dudum has JULI *servabat porticus ingens;*
Invidiosa tuis, Regia, porticibus.
MANCINÆ *conjux, heres* ARMANDUS *Iuli,*
Dum nullis tectas vestibus esse videt,
Frangendas mandat famulo; quâ parte, tenellas
Ad Venerem mentes posse movere putat.
Marmore frigidior, statuis taciturnior ipsis,
Horret ad hæc famulus, jussaque dura fugit.
Iratâ ARMANDUS *dextrâ capit ociùs ensem.*
Nec mora: quòd fieri jusserat, ipse facit.
Ense, pedes Thetidis, Junonis brachia, dextram
Palladis, & totam dedecorat Venerem.
Fit pulvis, Divûm patri qui pocula miscet.
Non parcit formæ, parve Cupido, tuæ.
Et tu, privignum Phædra, MANCINA, *movere*
Quæ potes, ARMANDI *ad tecta redire velis?*

Je le supplie de me dire qui a dit avant moi,

O rerum, LODOICE, *vices! Fulketus, amores*
Ille tui quondam; deliciæ ille tuæ;
Maxima cui nuper rerum concessa potestas:
Regia cui nuper credita Gaza fuit;
Judicio ecce suo damnatur carcere: caris
Heu procul à natis, & procul à patria!
Servatur celsâ centum custodibus arce,
Qui vigilant vicibus carceris ante fores.
Fulmine; causa latet; custodes, & ferit arcem
Juppiter. Hic, moriens, mortuus ille, jacet.
Res est sacra miser, misero vaga fulmina parcunt.
Salvus, & illæsus, stat LODOICE *tibi.*
Tu quoque; tu misero, LODOICE *simillime Divum,*
Exemplo magni parcere disce Jovis.

Je le supplie de me dire qui a dit avant moi,

Qui lucem obscuris dederat Scriptoribus olim,
Nunc lucem luci dat quoque Vossiades:

qui a dit avant moi,

Deliciæ Procerum, totâ notissimus Aulâ,
Venerat ad Stygias Scarro facetus aquas.
Solvuntur risu mœstissima turba Silentum:
Hic Jocus & Lusus; hic lacrumant Veneres:

qui a dit avant moi;

En tibi lux Pindi, Musarum cura RAPINUS.
Da capiti plenâ florea serta manu.
Invideat Vati flores, qui floribus hortos
Conserere, æternis versibus edocuit.

qui a dit avant moi;

Hic

mais cela se doit entendre quand les choses sont dites d'un air plus simple, & sans entrer dans un détail trop circonstancié, tel que celui-ci.

¶ 2. Je suis charmé de cette Epigramme, & M. Ménage a bien fait de la representer ici, quand ce ne seroit que pour avertir le Public qu'au lieu qu'auparavant on lisoit au dernier vers

Armandi tecta redire velis

On doit lire presentement

Armandi ad tecta redire velis.

ce qui fait veritablement une petite dureté mais qui sauve l'ambiguïte qu'il y avoit auparavant dans cette expression *Armandi tecta redire velis*, comme si l'on avoit voulu dire *velis ut Armandi tecta redeant.* Outre que *redire tecta* pour *ad tecta*, étoit un peu bien extraordinaire.

Hic ille Austrasius, genus alto à sanguine Regum,
Austriaci vindex CAROLUS *Imperii.*
Regna illi Deus abstulerat: sic fata tulêre:
Regales animos, regia corda dedit.

qui a dit avant moi;

(1) *Respondêre tuis tandem pia Numina vatis,*
ANNA *parens patriæ, Principis* ANNA *parens.*
Ille tuus LUDOVIX, *Divûmque hominumque voluptas,*
Qui tenet invictâ Gallica sceptra manu,
Jungitur Austriacæ geniali fœdere Nymphæ,
Aurea formosi quam stupet unda Tagi.
At tu læta fave sponsis, ô pronuba Juno.
Id meruêre. Hostes vincit uterque tuos.
Cernis, ut Alciden vincit tibi viribus ille?
Ut Venerem formâ vincit & illa tibi?

qui a dit avant moi;

Me, tua victura cecini qui carmine facta,
Exanimas morbis cur, MASARINE, *tuis?*
Hoc quodcumque mali est; quamquam nil triste minatur;
Assiduo torquet pectora nostra metu.
Si te non video sanum rectèque valentem,
Debeo, si nescis, nil, pater alme, tibi.
Quam mihi, quam populis, confectâ pace, quietem
Donasti, morbis eripis ecce tuis.

qui a dit avant moi;

Ου φύγε γὰρ ὡς φαντὶ, Θύμιε, φίλε Πάμφιλε, θάρσει:
Εὕροις ΑΛΜΟΝΙΟΥ γάθεσι κρυπτομέναν.

qui a dit avant moi (2);

Arde per voi d'amore,
Fuor del mio, vaga Filli,
Ogni più nobil core.
Non accusi però vostra Bellezza
Il mio cor di rozzezza:
Che con mille beltà, vaghe, leggiadre,
Di mille e mille fiamme al mondo note,
L'arse, e l'inceneri la bella madre:
E cosa incenerita arder non puote.

Mais Mr. Baillet n'est-il pas plaisant de m'accuser de n'être pas Poëte original lui qui n'est qu'un Copiste de Copiste: & qui fait profession dans son Livre de ne dire rien de lui-même, ou, pour user de ses termes, de ne rien dire de sa teste?

CXXXV.

¶ 1. Il est surprenant qu'une pensée aussi particuliére que celle-ci, & dont M. Menage etoit de si bonne foi être le pére se trouve dans un Sonnet du Cieco d'Adria. Je n'ai pas ses Poësies, mais au defaut de l'Original j'en rapporterai ici une traduction en vers François imprimée dans le 4. volume des *Poësies choisies* pag. 402. Elle est de d'Alibray qui la rapporte pag. 18. de ses vers amoureux.

Sœur & femme du Dieu qui soutient la nature,
Maitresse de l'Hymen & de l'enfantement,
Qui conserves toujours un dur ressentiment
Pour ce que ta beauté jadis reçeut d'injure,

Junon, dont la puissance avecque peine endure
Par sa valeur Hercule assis au firmament,
Vien secourir Philis dans son accouchement
Et tu te peux promettre une vengeance sûre.

Car si cette beauté met une fille au jour
Cette fille vaincra la Déesse d'amour
Pour si peu qu'elle ajoute aux graces de sa mére.

Et si c'est un garçon qu'elle doive enfanter,
Qu'il suive seulement les traces de son Pére,
Hercule par ses faits se verra surmonter.

¶ 2. Méléagre l'a dit dans cette Epigramme anecdote.

Κοῖμαι, λὰξ ἐπίβηθι κατ' αὐχένος ἄγρι δαῖμον,
Οἶδά σε ναὶ μὰ θεούς, καὶ βαρὺν ὄντα φέρειν.
Οἶδα καὶ ἔμπυρα τόξα, βαλὼν δ' ἐπ' ἐμὴν φρένα πυρσοὺς,
Οὐ φλέξεις: ἤδη πᾶσα γάρ ἐστι τέφρη.

Voiez aussi le sonnet de Bertaud fait pour un jour des cendres f. 76. tourné, de son Recueil de vers amoureux.

CXXXV.

Faute de jugement de Mr. Baillet au sujet de deux de mes Epigrammes Grecques.

Tome 4. pag. 146. Not. 4.

MONSIEUR BAILLET. *Les sources d'où nous sont venues les Poësies Latines, Françoises, & Italiennes de Mr. Ménage ne sont pas si profondes qu'on ne les puisse aisément découvrir. Celles d'où les Greeques se sont écoulées, paroissent un peu plus cachées, parce qu'elles ne viennent pas toutes des Anciens Poëtes Grecs, & qu'il s'en trouve qui sont traduites des Poëtes Latins, anciens & modernes. Et je ne puis celer le plaisir que j'eus l'hiver dernier de voir un enfant âgé de neuf ans, qui en lisant les Poësies Greeques de Mr. Ménage, pour son divertissement, y remarqua de lui même quelques Epigrammes de Martial & de Buchanan; & m'en convainquit par la confrontation qu'il me fit sur le champ des originaux Latins avec les copies Greeques.*

Se sont écoulées, quelle façon de parler!

MENAGE. Je ne sai qui est ce jeune enfant, qui à l'âge de neuf ans lisoit Martial, Bucanan, & mes Poësies Grecques, & qui les entendoit si parfaitement. Je voudrois bien le savoir, affin de lui donner les louanges qu'il mérite. Mr. Costar a dit en quelqu'endroit de ses Lettres, qu'il ne faut pas être grand Grec pour entendre mon Grec. Et Mr. Boyvin le jeune disoit à ce propos qu'il ne falloit pas en effet être grand Grec pour entendre mon Grec, mais qu'il falloit l'être, pour faire des vers Grecs aussi faciles & aussi intelligibles que sont les miens. Mais quelque intelligibles & quelque faciles qu'ils soient, c'est une merveille qu'un enfant de neuf ans les âye entendus aussi facilement que les a entendus celui dont parle Mr. Baillet. On veut me faire croire que cet enfant est le fils de Mr. de Lamoignon. Je ne le puis croire: car Mr. Baillet qui est son Pédagogue, & qui a déclaré la guerre aux vers de galanterie honneste, ne lui auroit pas sans doute permis de lire Martial & Bucanan, qui sont des Poëtes remplis d'obscénitez: & il ne lui auroit pas non plus permis de lire mes vers, puisque, selon lui, mes vers sont des vers licentieux, & qui offensent la pudeur. Mais voyons ce que veut dire ici le Censeur de nos mœurs, en m'accusant comme d'un crime d'avoir traduit en Grec une Epigramme de Martial & une de Bucanan. Voici l'Epigramme de Martial:

Artis Phidiacæ toreuma clarum,
Pisces adspicis: adde aquam, natabunt.

Et voici comme je l'ai traduite:

Πραξιτέλως ἰχθῦς, καλὸν βλέπε, φίλε, τορεῦμα·
Πρόσθες ὕδωρ, βλέψεις αὐτίκα νηχομένους.

Ce n'est pas un crime de traduire d'une Langue en une autre. Catulle, Virgile, Horace, ont traduit un grand nombre d'endroits des Poëtes Grecs. Mais c'est un crime de dérober les Ouvrages d'autrui. Il faut donc voir si j'ai dérobé cette Epigramme à Martial, en me l'attribuant. *A Nævio, vel sumpsisti multa, si fateris: vel, si negas, surripuisti*, dit Ciceron dans son Brutus. Ai-je jamais nié que mon Epigramme Grecque fût une traduction de Martial? Et puisqu'un enfant de neuf ans s'est aperçu que c'étoit une traduction, tout le monde s'en peut apercevoir. Et puisque tout le monde s'en peut apercevoir, je n'ai pas eû le dessein de m'attribuer la pensée de Martial. Ce que Mr. Baillet dit de ce jeune enfant âgé seulement de neuf ans, fait donc contre Mr. Baillet. Et si Mr. Baillet avoit du jugement, il auroit supprimé cette particularité. Il n'étoit donc pas necessaire (1) de met-

¶ 1. Je n'aurois pas voulu dire cela, si j'avois été à la place de M. Menage, à cause de la conséquence. En effet, s'il ne s'est dispensé de mettre au titre de son Epigramme que c'étoit une traduction que parce qu'il ne l'a pas cru nécessaire, & qu'il n'y avoit personne qui ne pust aisément s'en appercevoir, il s'ensuivra qu'à l'égard des autres morceaux de sa Poësie dont la source sera plus cachée, M. Ménage aura tort de ne l'avoir pas découverte. Que faudra-t-il donc croire de son Madrigal Italien intitulé *Ferita d'ago?*

Di Fillide vezzosa
Feristi, ago inumano,
Ah feristi, crudel, la bella mano,
Quella mano amorosa
Che del regno d'Amor lo scettro porta,
Feristi quella man dotta, ed accorta,
Che con legni canori
L'alme invaghiste, e i cori.
Ed ella stilla sangue:

F

E Filli piange e langue.
Ma forse, o nobil'ago,
Ago gentile e vago
A gli amanti cortese
Di quella man leggiadra
Anzi omicida e ladra
Te bramasti punir ben mille offese.
Rubò, nol niego, mille alme amorose,
Ed a' petti tremanti
Di mille e mille amanti
Diede anch'ella infinite,
Profonde, aspre ferite,
Ma di ciò solamente
Fù strumento innocente,
Che la reggeva il core
Quell' empio traditore.
Sù dunque, ago gentile,
Con tua punta sottile
Ferisci l'infedele,
Ferisci quel crudele,
E a te per ogni clima
Si darà vanto e stima
D'aver ferito quel superbo core
Cui ferir non potea strale d'amore.

Ce n'est pas vouloir trop de bien à sa maitresse que de souhaiter qu'une éguille lui pique le cœur, il vaudroit autant lui souhaiter la mort. M. Ménage est trop judicieux pour avoir naturellement une pensée si peu raisonnable, il la doit à ces Phaleuques de Bonnefons.

Dic, acus, mihi, quid mea puella
Illa candidula, illa delicata
Albis candidior manus ligustris,
Quid laves digiti, tenellulique
Tantum commeruisse, vel patrasse
Possunt, ut toties & hos & illam
Configas stimulo ferociente?
Ah ne mollículas manus, inepta,
Ne laves digitos & immerentes,
At pectus stimulo acriore punge,
Pectus durius omnibus lapillis,
Durius scopulisque, rupibusque,
Hic stylum altius, altiusque fige,
Hic acuminis experire vires,
Quod si mollieris meam puellam,
Di, quantam hinc referes superba laudem!
Hac te cuspide vulnerasse pectus
Quod nullis potuit Cupido telis.

On voit la conformité. Conclurra-t-on de ce que M. Ménage ne nous en a rien dit, qu'il n'a pas jugé à propos de citer l'original parce qu'il a bien prévu qu'on le reconnoitroit aisément dans la copie? Si ce raisonnement a lieu, on n'aura, pour l'appliquer, qu'à faire un denombrement de tous les endroits des Poésies anciennes & modernes que M. Ménage a copiez. J'essaierai d'en donner ici un échantillon.

MENAG. Epig.

Ce portrait ressemble à la Belle
Il est insensible comme elle

MALLEVILLE parlant de l'image
de Caliste.

Et ce qui fait encore un rapport plus visible
C'est qu'elle est comme vous une belle insensible.

La Girondiére pag 123. de ses Epigrammes, & *L'Etoile* pag. 900. du Recueil de 1638. ont eu la même pensée.

MENAG. Madrig. IV.

Il cor ripieno d'amoroso foco
Amo; e nol niego, Filli, in più d'un loco.
Ne però son' amante
Infido od inconstante.
Di Filli sola, ch'i' sospiro e bramo
Le belle labbra, e l'alma luci io amo.

Tricotet d'un Auteur incertain
pag. 44. de la 2. part.
des *Poësies choisies.*

Il est vrai que j'aime en deux lieux,
Cet aveu vous offense,
J'aime votre bouche & vos yeux;
Voilà mon inconstance.

Dans le Recueil des plus beaux vers mis en chant, imprimé chez Serci l'an 1681. pag. 175. il y a un air dont voici les paroles, qui sont du Comte de Fiesque.

Il est vrai que j'aime en deux lieux,
Philis, ce discours vous offense.
Ne m'accusez point d'inconstance
J'aime votre bouche & vos yeux.
Ces deux endroits ont des appas
Qui font que mon cœur est tout vôtre;
Mais j'en aimerois bien un autre,
Si cela ne vous fâchoit pas.

MENAG. Epig. 70.

Composuit tua cura vigil fera bella per orbem
Et per te Gallo vivit amicus Iber.
Sunt hæc magna quidem, sunt te dignissima, Juli,
Sed superest major gloria, majus opus.
Confice, namque potes, quæ, tot labentibus annis,
Bors mala cum Musis aspera bella gerit.

BEN:

BENSERADE,

Stances à ſon Eminence
ſur la Paix.

La Diſcorde aux abois n'en ſauroit relever,
Et le Ciel favorable eſt tout preſt d'achever
Le preſent qu'on attend de ſa main libérale.
Je voi les Ennemis de haine dépouillez;
Mais ce ne ſauroit être une Paix générale
Tandis que la Fortune & moi ſerons brouillez.

MENAG. Epig. 116.

Calvus es & juvenis, laudo, Criſpine, capillos,
Qui cito tam fatuum deſeruere caput.

Simon de Vallambert Medecin d'Avalon a exprimé de la ſorte ce mot de Diogéne plus de cent ans avant M. Ménage.

Calve, mihi tecum nihil eſt, ſed laudo capillos
Iſtud qui tetrum deſeruere caput.

MENAG. Epig.

Paul dit qu'à la Dauvais,
Cette jeune merveille,
L'oreille ſent mauvais:
Je le croi, car ſans ceſſe il lui parle à l'oreille.

MARTIALIS 3. Epig. 28.

Auriculam Mario graviter miraris olere,
Tu facis hoc, garris, Neſtor, in auriculam.

PETRUS VICTORIUS 6. Epiſt.

3. Mario Columnæ pag. 134.

Non, inquam, te fallit Laureom Battiferriam (cur enim nomen ejus non ponam) quemadmodum Sapphone animi dotibus, & facultate pangendorum verſuum non inferior eſt, ita vita & moribus ipſam viciſſe, ac longo intervallo ſuperaſſe.

MENAG. Madrig. 12.

Chi creduto l'avrebbe?
L'empia, la cruda Iole,
Del mio partir ſi dole.
A quel finto dolore
Non ti fidar mio core.
Non è vera pietade
Quella che moſtra, nò: ma crudeltade.
Dell' aſpro mio martire
La cruda vuol gioire,
Udir la cruda i miei ſoſpiri ardenti
Vuol' e mirare i duri miei tormenti.

G. BUCHANANUS lib. 1.
Epigr.

Illa mihi ſemper præſenti dura Neæra
Me, quoties abſum, ſemper adeſſe dolet.
Non deſiderio noſtri, non mœret amore,
Sed ſe non noſtro poſſe dolore frui.

En voici une méchante traduction en vers François imprimée pag. 101. du 2. tome du Livre in 12. intitulé, *Recueil de diverſes Poëſies des plus célébres Auteurs de ce tems, à Leyde 1653.*

Lorſque je ſuis près d'Iſabelle,
Sa rigueur me ravit l'eſpoir;
Et quand je ſuis éloigné d'elle,
Ses beaux yeux déſirent me voir.
Toutefois ce n'eſt pas qu'elle aime,
Ni que mon déplaiſir extreme
Ait fait changer ſa volonté,
Mais ce miracle de nature,
Pour aſſouvir ſa cruauté,
Veut voir les peines que j'endure.

MENAG. Epig. 90.

Hæc eſt illa meis toties celebrata Camenis
Pulchrior Idaliâ pulchra puella Deâ.
Et tela & flammas nitidis jaculatur ocellis,
Exitium intentat Gorgone ſæva magis.
Incautos averte oculos, mi dulcis Huëti,
Ah fuge, amice, procul, ſed cito, amice, fuge.
Ni fugias, & tu ſævo miſer igne calebis,
Vulneraque æternum pectore acerba geres.
Ecce fugis, ſed jam heu! fruſtra, tibi viſa puella eſt,
Et flammam & telum jam tibi ſedit: habes.

Le même
dans ſes Poëſies Grecques.

Δεξιτερῇ τε βέλος, καὶ λαιῇ τόξον, ἀγρευτὴς
Ἄγριος ἀνθρώπων, ὧδε κυνηγὸς ἔχει.
Φεῦγε ὀϊστεύσαν, ἴσως βέλος ἐκ ἀπὸ νευρῆς.
Φεῦγε, μάταν φεύγεις, ὄμμασιν ἧκε βέλος.

ANGELUS POLITIANUS.

Ne dubita, picta eſt, quam cernis, virgo, ſed acres
Hiſce oculis flammas ejaculatur Amor.
Hiſce oculis vocem dedit ars, linguaque negavit,
Heu fuge, ſed nulla eſt jam fuga; vulnus habes.

MENAG. Epig. 62.
de Magdal. Scuderiâ.

Cujus fama tuas &c.

Sed quam hæc immerito celebratur nomine Sapphus!
Caſta eſt, & longè doctior Æolide.

MARTIALIS 7. Epig. 69.
de Theophilâ.

Carmina fingentem Sappho laudarit amatrix,
Castior hac, & non doctior illa fuit.

MENAG. in Pelasgum,
id est Philippum IV. Hispaniæ Regem.
Epig. 27.

Omnes Pelasgas rex Pelasgus feminas
Subigit, & implet liberis provincias
An non vocari dignus est patria parens?

Ou comme dans la premiere édition,

Omnes Iberas rex Iberus feminas
Subigit &c.

MARTIALIS I. Epig. 85.

Uxorem habendam non putat Quirinalis.
Cum vult habere filios, & invenit
Quo possit istud more; futuit ancillas,
Domumque & agros implet equitibus vernis
Paterfamilia verus est Quirinalis.

Et SANNAZAR I. Epig. 38. a dit du Pape Innocent VIII.

Innocue priscos aequum est debere Quirites,
Progenie exhaustam restituit patriam.

MENAG. Epig. 31.

Siren Gallica &c.
Ut si Menagium suum Sodalem
Dicant Grammatici malum Poëtam,
Civem nemo bonum negare possit.

SANNAZARIUS
Epig. lib. I.

Dum patriam laudat, damnat dum Poggius hostem.
Nec malus est civis, nec bonus historicus.

MENAG. Epig. 6.

Omnes laudat Hylas, carpit Callistratus omnes,
Displicet hic nobis, nec magis ille placet.
Qui laudat cunctos, & pravos, Pontice, laudat,
Qui cunctos carpit, carpit & ille bonos.

Par cet Hylas M. Ménage a sans doute entendu le Mazzoni, & par Callistratus le Castelvetro. L'Epigramme est tirée de celle-ci de Martial XII. 82.

Ne laudet dignos, laudat Callistratus omnes,
Cui malus est nemo, quis bonus esse potest?

MENAG.
Εἰς Δημόφιλον.

Δημόφιλος, φίλε Βάτλε, λόγους ποιήσατο ῥήτωρ
Εἰς φθόνον, ὡς φθονέειν μηδένα Δημοφίλῳ.

ANG. POLITIANUS.

Scripsit in invidiam, quidam, Francisce, Poëta,
Tam bene, tam doctè, nullus ut invideat.

MENAG. Madrig. 71.

Bellissima Laverna
Dolce ladra d'amore
Che mi rubasti il core
Tosto che mi mirasti,
Deh, perche me'l rubasti?
Ch' a te, dolce ben mio,
Seguendo il mio desire
Non l'avrei negat' io,
Deh perche preferire
Vuol la man tua divina
Al dono la rapina?

J. BONNEFONIUS.

Errabam in silvis, erranti retia mille,
Mille puella plagas insidiosa parat.
Occupat incautum, cerque in sua retia tandem
Trudit, & aeterna compede dura premit.
Hei mihi! sic casses, sic vincula nectis amanti?
Hei mihi! sic misero cor violenta rapis?
Non queror esse tuum, sed eram quod sponte daturus
Cor mihi te furto surripuisse queror.

MENAG. Εἰς Κορίνναν.

Ἔρως ποτ' ἐν χορείαις
Τῶν παρθένων ἄωτον
Τὴν μοι φίλην Κορίνναν
Ὡς εἶδεν, ὡς πρὸς αὐτὴν
Προσέδραμε. Τραχήλῳ
Διδύμας τε χεῖρας ἅπλων,
φίλει με, μῆτερ, εἶπε.
Καλουμένη Κορίννα
Μήτηρ, ἐρυθριάζει,
Ὡς παρθένος μὲν οὖσα,
Κ' αὐτὸς δὲ δυσχεραίνων,
Ὡς ὄμμασι πλανηθείς,
Ἔρως ἐρυθριάζει.
Ἐγὼ δέ οἱ παραστάς,
Μὴ δυσχέραινε, φημί,
Κύπριν τε καὶ Κορίνναν
Διαγνῶναι οὐκ ἴσχυσε
Καὶ οἱ βλέποντες ὀξύ.

CLE-

CLEMENT MAROT.

Amour trouva celle qui m'est amére,
(Et j'y etois, j'en sais bien mieux le conte)
Bon jour, dit il, bon jour, Vénus ma mére:
Puis tout à coup, il voit qu'il se mecompte,
Dont la couleur au visage lui monte,
D'avoir failli honteux, Dieu sait combien,
Non, non Amour, ce dis-je, n'ayez honte,
Plus clairvoyans que vous s'y trompent bien.

Antoine Govean pag. 21. de ses Epigrammes copia ainsi en vers Latins celle de Marot.

Barbara velato Gelasina occurrit Amori
Occœpitque puer dicere: mater ave.
Illa nihil contra; ac subito velamine dempto
En oculis, do'uit, subrubuitque puer.
Cace puer, pudor unde tuus, lacrymaque? retecta
Hoc errare videt lumina sæpe modo.

MENAG.

Ψεῦσατ' Ἀρισταγόρας· ἄδιϰ@ ἐκ δ' Δαμάσιππος
Γαςέρα, καὶ Πλᾶτον, καὶ Κύπριν ἔσχε θεούς.

FR. VAVASSOR lib. 1. Epig. 48.
in divitem avarum.

Tot decies paucis &c.
Esse putas atheum? falsum est ac turpiter erras.
Quos arcâ nummos, hos habet ille Deos.

MENAG.

Δεξιτέρη τε βίλ@ &c.

VAVASSOR. 2. 35.

De Alencioaensi, tertiâ Gastonis Aureliani Ducis filiâ Venatricis habitu expressâ, cum Pictor arcum et sine nervo imprudens appinxisset.

Arcu nervus abest. Sed nec jace dextra sagittam,
Venatrix oculis vulnerat ista suis.

Idem 2. 36.

Νεῦρον ἄπεςι βιῶ, χεὶρ δ' ἐ βάλο Κάρτερον ἰόν.
Ὄμμασιν ἐνάζει ἥδε κυνηγὸς ἰοῖς.

MENAG.

Καῦμ' ἄνεμ@ &c.

SCÆVOLA SAMMARTH. *Sylv. lib. 1oia Damata.*

Lympha sitim pellit &c.

MENAG. Περὶ Πίκε τῦ

Μιραvδολίωε.

Πάντα παρ' ἀνθρώποισι μαθὼν ἀνθρώπινα Πίκ@
Θεῖα πρὸς ἀθανάτες ἦλθε μαθησόμεν@.

ANG. POLITIANUS.

Cum terram hinc nosset Theodorus, & aera & undas,
Jam restant, inquit, sidera, terra vale.

MENAG. Πρὸς Ἀπελλᾶν.

Παῦλε Γραμματικῶν σκοτίων πλῆθεσαι, Ἀπελλᾶ,
Εἴ ποτέ μοι πέμψῃς, πέμφ' ἅμα Γραμματικόν.

MURETUS.

Quæ tu condideras inspexi carmina nuper,
Lectaque sunt, fateor, terque quaterque mihi.
Nec tamen evalui cognoscere quid sibi vellent
Usque adeo obscurè scribere, Paule, soles.
Nam tu verba, puto, ex libris accepta Sibyllæ,
Quæque Catonis erant tempore prisca annis,
Versibus infercis, gaudesque obscurus haberi
Et velut indaïca singula nube tegis.
Errasti hoc tantum quod mittens carmina, Paule,
Debueras una mittere Grammaticam.

MENAG. περὶ Πατρίδ@.

Καὶ τόδε τῦ Φλάκκυ. Πάτρας ὕπερ ἡδὺ μὲν ἐςι
Θνήσκειν. Φημὶ δ' ἐγὼ, ἥδιόν ἐςι βιῶν.

OWENUS Epig. 48.

Pro patriâ sit dulce mori licet, atque decorum,
Vivere pro patriâ dulcius esse puto.

MENAG. Εἰς Φιλαργυρίαν.

Πᾶν δ φίλοις χαρίσαιο, Φίλοις, ἀναφαίρετόν ἐςι
Ταῦτ' ἔχε ἅσσα ἴδε, τ' ἄλλα δ' ἥμαρψε τύχη.

MARTIALIS 5. Epig. 42.
ex Rabirio.

Callidus effractâ &c.

Extra Fortunam est quidquid donatur amicis
Quas dederis solas semper habebis opes.

MENAG.

Εἰς ἐσθῆτι καυχώμενον.

Πορφυρέην ἐσθῆτα φέρων τί, φιλόςοργε, καυχᾷ;
Καὶ πρότερον ταύτην τὸ πρόβατόν γ' ἐφόρει.

BUCHANANUS lib. 1. Epig.

Unus eras nemini quondam de plebe, nec alter
Te minus in totâ turgidus urbe fuit.
Nunc te alium credis, veteremque haud noscis amicum,
Splendidus in Tyriâ quod spatiere togâ.
Falleris hanc & ovis, quâ tu nunc veste superbis
Ante tulit, nec adhuc est aliud nisi ovis.

C'est ainsi que Bucanan a mis en Epigramme ce mot de Démonax.

Je ne veux point ajouter ici les endroits copiez que d'autres ont remarquez avant moi, me contentant de produire ceux qui n'avoient pas encore ete detectez. M. Menage continuera-t-il là dessus à dire qu'il n'a point marqué d'où il les a tirez parce que, sans qu'il le marquast, il étoit facile de le connoitre? Je souscrirai de grand cœur à cette réponse, & demeurerai volontiers d'accord avec lui,

 puis-

mettre au titre de mon Epigramme que c'étoit une traduction de Martial. Et j'en ai usé de la sorte, à l'imitation des plus célébres Poëtes, anciens & modernes (1). Catulle a traduit une Ode de Sapho qui est la seule (2) de Sapho qui nous reste. Il a traduit aussi une Elégie de Callimaque; qui est celle que Callimaque a faite sur la chevelure de Bérénice. Et il n'a point mis au titre de son Ode que ce fût une traduction d'une Ode de Sapho; ni au titre de son Elégie, que ce fût une traduction d'une Elégie de Callimaque. Ammianus a fait une Epigramme Grecque

puisque je me suis apperçu de la chose, que tout autre eût pû s'en appercevoir aisement, pourvû que de son côté il ne nous envie pas plus long temps la découverte du reste de ses imitations dont l'origine est plus obscure. C'est ce qu'on attend de lui, & à quoi la suite de son propre raisonnement l'oblige. Mais voici un nouvel embaras qui se presente. Si la facilité qu'il y avoit à reconnoître que le distique Πραξιτέλους ἰχθῦς étoit imité du Latin de Martial a empeché M. Menage de mettre au dessus Μαρτιάλιν μιμούμενος, d'où vient qu'il a mis au dessus de quatre vers Grecs qu'il a imitez du Latin de Catulle, Κατύλλον μιμούμενος? Est-ce qu'on lit moins Catulle que Martial? ou cet emprunt est-il moins reconnoissable que l'autre? J'avoue que je n'y puis repondre, & qu'en cela je ressemble à ce Héros de Rabelais qui faisoit parfaitement bien les argumens mais qui ne les pouvoit soudre.

¶ 5. Sans pretendre m'ériger en Censeur, j'ose dire que ces Anciens & ces Modernes ont eu tort. On ne peut assez se précautionner contre le soupçon de mauvaise foi, & la presomption sera toujours contre ceux qui n'étant que Copistes & Traducteurs, veulent ou semblent vouloir faire le personnage d'Inventeurs. Le secret en cette occasion pour se garantir de tout reproche est de citer fidelement ses originaux. Mon intention pourtant n'est pas d'assujettir à cette obligation ceux qui dans un Poëme de juste longueur, tel que certaines Odes, Satires, Eglogues, Elegies, à plus forte raison dans un Poëme héroïque ou dramatique, meslent les pensées d'autrui avec les leurs. Elles sont là comme noïées parmi plusieurs autres qui appartiennent légitimement au Poëte, & l'accessoire céde alors au principal. Ce bel endroit, par exemple, de la Requeste des Dictionaires designé par M. Pellisson dans son Histoire de l'Academie:

La pauvre Langue Latiale
Alloit être troussée en male,
Si le bel Avocat Belot,
Du barreau le plus grand falot,
N'en eût pris en main la défense,
Et protégé son innocence.
En quoi certes & sa bonté,
Et son zéle & sa charité,
Se firent d'autant plus paroître
Qu'il n'a l'honneur de la connoître;
Semblable à ces preux Chevaliers,
Ces Paladins avanturiers,
Qui défendant des Inconnuës
Ont porté leur nom jusqu'aux nuës.

Ce bel endroit est emprunté de cette Epigramme de Jean Second sur un mauvais Poëte qui avoit entrepris de répondre à la Déclamation d'Agrippa de la vanite des Sciences.

Dædala mens hominum quicquid scrutata, quod aut os
Protulit, artificum vel potuere manus,
Agrippa hostili totum laceraverat ore
Ausus in Aonias sumere tela Deas.
Non tulit hoc vates, & numine concitus æquo
Bubalus in fontem carmina dira canit,
Quodque magis laudes, nullo suadente favore,
Scribit, & ignotis fert miseratus opem.

Cependant comme la Requeste des Dictionnaires a en gros quelque chose d'original, que la pluspart des traits, & l'œconomie de la Piéce sont de M. Ménage, ce qu'il y a d'imitation est, pour ainsi parler, absorbé par l'invention. J'en dis autant des Poëmes de la plus courte espece quand on leur donne un peu plus d'etendue qu'à l'ordinaire, & que la pensée d'emprunt n'est pas celle qui en fait l'ame & la conclusion. Ainsi dans le Madrigal Italien qu'a fait M. Ménage sur un baiser mal paié, quoique ces vers

Che non è un bacio, nò, quel che mi date
Ove la vostra bocca
La mia quasi non tocca
Ma di bacio figura,
Ah non è bacio, nò, dolce ben mio,
E sol d'un bacio un semplice desio,

y soient visiblement imitez de ces Latins du même Jean Second,

Da mihi suaviolum, dicebam, blanda puella,
Libasti labris mox mea labra tuis,
Inde velut presso qui territus angue resultat,
Ora repente meo vellis ab ore procul.
Non hoc suaviolum dare lux mea, sed dare tantum
Est desiderium flebile suavioli.

Néanmoins le Madrigal étant long & ne finissant point par le sens de l'Epigramme Latine tout joli qu'il est, on auroit tort de reprendre M. Ménage de n'avoir pas cité en teste Jean Second. Je dis bien plus, quand on tireroit d'ailleurs l'invention entiere de son Poëme, si la composition d'où on la tire est d'un genre extrémement different, comme seroit une Oraison de Ciceron, un Traité de Séneque, un Roman, l'adresse de bien mettre en œuvre suffit pour donner un air de nouveauté à l'Ouvrage, & peut en quelque façon tenir lieu d'invention. C'est ce qui m'a empêché de comprendre dans le dénombre-

que de la fin d'une des Epigrammes Latines de Martial, sans dire que son Epigramme fût une traduction. Voici l'endroit de l'Epigramme de Martial:

Sit tibi terra levis, mollique tegaris arena,
Ne tua non possint eruere ora canes.

Voici l'Epigramme d'Ammianus; Liv. 2. de l'Anthologie.

Εἴη σοι κατὰ γῆς κούφη κόνις, οἰκτρὲ Νέαρχε,
Ὄφρα σε ῥηϊδίως ἐξερύσωσι κύνες.

Ausone a fait cette belle Epigramme,

Ar-

brement particulier des copies de M. Ménage les trois Epigrammes suivantes.

M E N A G.

Εἰς Φραγκίσκον Ῥαβελαίσιον.

Γελώων ἔθνεσσιν ὅλον Ῥαβελαίσιος ᾔδει,
Λουκιανὸς μιχθεὶς ἠὲ Ἀριστοφάνει.

M E N A G. Epig. cxi.

O saevos, o diros, o rabidos cruciatus!
O tormentum ingens! miserum me saeva perurit,
Haeret quae dudum lateri, letalis arena.
Mortales debemur morti, non ego letum
Formido, formido genus miserabile leti.
Ah ego non possum tantos perferre dolores,
I nunc, pande tuas, mortalis homuncio, dotes,
Quem prosternit humi, ventorum ludus, arena.

M E N A G. Epig. iv.

Ride, digna tuis res est, Saracene, cachinnis,
Possit & austeros quae solvisse Sophos.
Notus avaritiae foedo tibi crimine, sumptus
In somnis magnos fecerat Hermogenes.
Flet, gemit, & questu Divosque hominesque fatigat,
Pertaesus vitae constituitque mori.
Nec mora, cervice laqueum trabe nectit ab altâ
Et forti impellit subdita fulcra pede.
Accurrit famulus, pendentem fune misellus
Cernit herum: funem protinus ense secat.
Labitur in terram exanimus, lectoque locatur
Pallidior cerâ, frigidiorque gelu.
Continuo venasque secant, & vina ministrant,
Exanimus vitae redditur Hermogenes.
Verum ubi sollicitus rationes exigit omnes
Saepius, & totis computat articulis.
Secti etiam pretium funis, qui colla premebat
Pendentis, famulum solvere jussit herus.

La premiére est tirée de Joachim du Bellay chap. 21. de son illustration de la Langue Françoise, où il depeint ainsi Rabelais sans le nommer, *Celui qui fait renaistre Aristophane, & feint si bien le nez de Lucian.* La seconde n'est autre chose qu'un extrait paraphrasé de cet endroit d'une Lettre de Voiture à M. de Chaudebonne. *La colique m'a donné depuis peu une leçon de dixsept jours dont il me souviendra long temps, & m'a fait considerer beaucoup de fois combien nous sommes foibles puisqu'il ne faut que trois grains de sable pour nous abatre.* La troisiéme, quoi qu'imitée en partie de celle-ci de Lucien,

Πλοῦτον ἀκούων ἐν ὕπνοισι ὁ φιλάργυρος Ἑρμων
Ἐκ περιχαρίας αὐτὸν ἀπηγχόνισεν.

doit dans le fond sa véritable invention au chap. treiziéme de la premiere partie du Roman Comique de Scarron *. Mais quelque sensible que soit l'imitation dans ces Epigrammes, je croi que par les raisons que j'ai dites M. Ménage a pu sans scrupule se dispenser d'alleguer ses Auteurs en cette rencontre. La condamnation ne tombe donc proprement que sur ces Ecrivains qui empruntant leur Ouvrage d'un autre de même nature ou à peu près suppriment le nom de l'Auteur à qui la gloire de l'invention est duë. Sur ce principe, on ne doit pas douter que dans les Poëmes en petit qui ne roulent d'ordinaire que sur une maîtresse pensée, tels que sont l'Epigramme, le Sonnet, nos Madrigaux, nos Chansons, lors qu'on prend d'un autre Sonnet, Madrigal, Epigramme, ou Chanson l'unique ou principale pensée, qui compose ces petites Piéces, il ne soit indispensable de marquer la source où on l'a prise. Faute d'apporter ces distinctions nécessaires, Joseph Scaliger, dans une Lettre à Saumaise, a très mal à propos accusé Horace de larcin pour avoir emploié dans la Satire 2. du Livre 1. une pensée de Callimaque, qui encore, de la maniere dont elle y est placée, ne sauroit passer pour un emprunt. C'est avec plus de raison qu'il a traité de voleur ce Quintus Catulus ancien Poëte Latin que l'on a cru si long temps Auteur d'une Epigramme dont il n'étoit que le traducteur. Sur quoi l'on peut remarquer de quelle conséquence il est de citer les originaux, puisque si les Anciens avoient pris ce soin nous serions plus en état de leur rendre justice suivant leur mérite, Aulu-Gelle n'auroit pas été la dupe de ce Quintus Catulus, & nous ne le serions pas encore aujourd'hui de tant d'autres qui jouissent trop paisiblement d'un honneur qui ne leur est point dû.

¶ 2. Est-ce que l'Hymne à Venus que nous avons d'elle n'est pas une Ode? Denis d'Halicarnasse qui l'appelle ainsi se seroit donc trompé. Nous ne lisons pas que Sapho ait fait un Livre d'Hymnes séparé, & quand cela seroit, ces Hymnes, supposé qu'elles fussent toutes en vers lyriques comme celle-là, seroient toûjours des Odes.

* Ou plûtot au l. 2. du Courtisan de Baltasar de Chatillon. Un certain Religieux Augustin nommé Jacob Magnus mort au commencement du 15. siécle rapporte l. 10. c. 2. de son Livre intitulé *Sophologium* un fait tout semblable, & en attribue l'invention à Seneque dans ses Declamations. Cependant, quoique dans les extraits des controverses de Seneque la premiére controverse du Livre 5. ait pour sujet la plainte que fait en justice un homme qui se voulant étrangler avoit été sauvé par un autre qui avoit coupé la corde, la verité est que cette plainte est moins fondée sur la perte du licou que sur ce qu'en le coupant on forçoit un miserable à vivre malgré lui. — Voiez aussi Bouchet serée 31. pag. 569. & le Prologue du 4. l. de Rabelais.

Armatam Pallas Venerem Lacedæmone visens,
Nunc pugnemus, ait, judice vel Paride.
Cui Venus: armatam tu me temeraria temnis,
Quæ quo te vici tempore, nuda fui.

Et il l'a traduite de ces vers de l'Anthologie,

Παλλὰς τὰν Κυθέρειαν ἔνοπλον εἶπεν ἰδοῦσα,
Κύπρι, θέλεις οὕτως ἐς κρίσιν ἐρχόμεθα;
Η' δ' ἁπαλὸν γελάσασα, τί μοι σάκος ἀντίον αἴρειν;
Ἐι γυμνὴ νικῶ, πῶς ὅταν ὅπλα λάβω;

Il a aussi traduit de ces vers de Platon (1),

Η' σοβαρὸν γελάσασα κατ' Ελλάδος, ἡ τὸν ἐράστων
Ἑσμὸν, ἐπὶ προθύροις, Λαῒς ἔχουσα νέων,
Τῇ Παφίῃ τὸ κάτοπτρον. ἐπεὶ τοίη μὲν ὁρᾶσθαι
Ὀυκ ἐθέλω. οἵη δ' ἦν πάρος, οὐ δύναμαι.

Cette Epigramme Latine,

Laïs anus Veneri speculum dico, dignum habeat se
Æterna æternum forma ministerium.
At mihi nullus in hoc usus: quia cernere talem
Qualis sum nolo: qualis eram, nequeo.

Et il n'a point averti le Lecteur que ses Epigrammes fussent des traductions. Sainte Marthe en a usé de même à l'égard de la Traduction qu'il a faite en vers de cette derniere Epigramme Grecque. Et Claudien en a aussi usé de même à l'égard de ce distique,

Paupertas me sæva domat, dirusque Cupido.
Sed toleranda fames: non tolerandus amor:

Qui est une pure traduction de cette Epigramme Grecque de l'Anthologie Manuscrite,

Καὶ πενίη καὶ ἔρως δύο μοι κακά καὶ τὸ μὲν οἴσω
Κούφως. πῦρ δὲ φέρειν Κύπριδος, οὐ δύναμαι.

Cælius Calcagninus en a aussi usé de la sorte à l'égard de cette Epigramme sur Niobe,

Vivam olim in lapidem verterunt Numina, sed me
Praxiteles vivam reddidit ex lapide;

Qui est une traduction de cet admirable distique Grec du Livre 4. de l'Anthologie.

Ἐκ ζωῆς με θεοὶ τεῦξαν λίθον. ἐκ δὲ λίθοιο
Πραξιτέλης ζωὴν ἔμπαλιν εἰργάσατο.

Joachin Du Bellay a fait ce Sonnet sur les ruines de Rome,

Nouveau venu, qui cherches Rome en Rome
Et rien de Rome en Rome n'apperçois,
Ces vieux palais, ces vieux arcs que tu vois,
Et ces vieux murs, c'est ce que Rome on nomme.
Voi quel orgueuil, quelle ruïne, & comme
Celle qui mit le Monde sous ses loix,
Pour donter tout, se donta quelquefois,
Et devint proie au tans qui tout consomme.
Rome de Rome est le seul monument,
Et Rome Rome a vaincu seulement.
Le Tibre seul qui vers la Mer s'enfuit,
Reste

¶ 1. En voici une imitation en François d'après le Latin d'Ausone:

Contrainte par les ans qui rident mon visage:
Je t'offre ce miroir, o mére des Amours,
Il sied bien à Venus de se mirer toujours,
Mais

Reste de Rome. O mondaine inconstance!
Ce qui est ferme est par le tans détruit,
Et ce qui fuit au tans fait résistance,

sans avertir ses Lecteurs que ce fût une copie de cette Epigramme de Janus Vitalis, Panormitain;

Qui Romam in media quaris novus Advena Roma,
Et Roma in Roma nil reperis media,
Aspice murorum moles, praruptaque saxa;
Obrutaque horrenti vasta theatra situ,
Hac sunt Roma. Viden, velut ipsa cadentia, tanta
Urbis adhuc spirent imperiosa minas?
Vicit ut hac mundum, visa est se vincere. vicit:
A se non victum ne quid in Orbe foret.
Nunc victa in Roma, Roma illa invicta sepulta est;
Atque eadem victrix, victaque Roma fuit.
Albula Romani restat nunc nominis index;
Qui quoque nunc rapidis fertur in aquor aquis.
Disce hinc quid possit fortuna; immota labascunt,
Et qua perpetuò sunt agitata, manent.

Il en est de même des deux Sonnets de Mr. Scarron, traduits de ceux de Lopé de Véga: (Voyez ci-dessus au chapitre 51.) & du Sonnet de Joachim Du Bellay, qui commance par *ô beaux cheveux d'argent mignonnement retors:* qui est le 91. de ses Regrets, & qui est une pure traduction de celui du Bernia (2), qui commance par

Chiome d'argento fine; irte e attorte
Senz'arte intorno; a un bel viso d'oro.

Ceux qui ont fait imprimer le Recueil des Poësies de Malherbe, n'ont pas cru non plus qu'il fût nécessaire d'avertir le Lecteur que cette Epigramme,

Janne, tandis que tu fus belle,
Tu le fus sans comparaison:
Anne à cette heure est de saison:
Et ne voit rien si beau comme elle.
Je sai que les ans lui mettront,
Comme à toi les rides au front,
Et feront à sa tresse blonde
Même outrage qu'à tes cheveux.
Mais voilà comme va le monde;
Je t'ai voulue, & je la veux,

fût une version de ces vers de Martial,

Femina praferri potuit tibi nulla, Lycori.
Praferri Glycera femina nulla potest.
Hac erit hoc quod tu. tu non potes esse quod hac est.
Tempora quid faciunt? hanc volo; te volui.

Il en est de même de cette Epigramme de Maynard,

Je ne dois pas encore attendre
Que tu sois un de mes Lecteurs.
Tu n'approuves que les Auteurs
Dont la tombe garde la cendre.
Ton puissant esprit m'a charmé:
Et l'honneur d'en être estimé
Est le plus grand que je demande.
Mais, Guyet, pour me l'acquerir;
Ma vanité n'est pas si grande
Que je me hâte de mourir;

Qui est une copie de ces Hendécasyllabes de Martial,

Miraris Veteres, Vacerra, solos;
Nec laudas nisi mortuos Poëtas.
Ignoscas, petimus, Vacerra. tanti
Non est, ut placeam tibi, perire.

Le

Mais une glace, helas! n'est plus à mon usage,
Y voit ce que je fus, y voit ce que je suis,
L'un je ne le veux pas, l'autre je ne le puis.

¶ 2. Il se voit une autre traduction ou imitation de ce Sonnet du Bernia dans les Poësies de Melin de S. Gelais pag. 53.

Le fameux Sonnet de Voiture *il faut finir mes jours dans l'amour d'Uranie* (1), est aussi une copie de cette belle Epigramme de Philodéme,

Anthologie liv. 7.

Ψυχή μοι προλέγει φεύγειν πόθον Ἡλιοδώρας,
Δάκρυα, καὶ ζήλους τοὺς πρὶν ἐπιστάμενη.
Φησὶ μέν. ἀλλὰ φυγεῖν οὔ μοι σθένος. ἡ γὰρ ἀναιδὴς,
Αὐτὴ καὶ προλέγει, καὶ προλέγουσα φιλεῖ.

Et son Rondeau *Ma foi c'est fait de moi, car Isabeau*, est une imitation du Sonnet de Lopé de Véga (2),

Un Soneto me manda hazer VIOLANTE;
Que en mi vida me he visto en tanto aprieto.
Catorze versos dizen que es Soneto.
Burla burlando van los tres delante.
Yo pensè que no hallara consonante
Y estoy a la mitad de otro Quarteto.
Mas si me veo en el primer Terceto,
No ay cosa en los Quartetos que me espante.
Por el primer Terceto voy entrando:
Y aun parece que entrè con pie derecho.
Pues fin con este verso le voy dando.
Ya estoy en el segundo, y aun sospecho
Que voy los treze versos acabando.
Contad si son catorze, y esta echo.

Et quand Voiture a donné des copies de ces deux Poëmes, il n'y a point marqué que ce fussent des Traductions.

Il me reste à répondre à ce qu'a dit Mr. Baillet au sujet de mon Epigramme Grecque, prétandue traduite de Bucanan. La voici:

Μάψ ἐμὲ λοιδορέεις. Μάψ, Ζώϊλε, καί σε ἐπαινῶ.
Οὐ γὰρ ἐμοῖς οὐ σοῖς, πίστις ἔνεστι λόγοις.

Voici celle de Bucanan:

Frustrà ego te laudo: frustrà me, Zoïle, lædis.
Nemo mihi credit, Zoïle: nemo tibi.

Premiérement, *lædis* n'est pas opposé à *laudo*, comme λοιδορεεῖς l'est à *ἐπαινῶ*: Et en cela mon Epigramme est plus juste que celle de Bucanan. Mais d'ailleurs, je nie formellement à Mr. Baillet que j'aie pris de Bucanan cette pensée. Je l'ai prise de cette Lettre de Libanius à Aristénet, *Σὺ μὲν ἡμᾶς εἶπας κακῶς, ἡμεῖς δὲ σὲ καλῶς. ἀλλ' οὔτε σοί τις, οὔτ' ἐμοὶ πείσεται.* Mr. Baillet ne s'attendoit pas à ce coup de Jarnac.

CXXXVI.

Justification des louanges que je me suis données dans mon Eglogue, intitulée Christine.

Lorsque la Reine Christine étoit sur le Throne de Suéde, elle fit l'honneur à Mr. de Saumaise, à Mr. Descartes, & à Mr. Bochart, de les convier de l'aller voir: & ils la furent voir. Quoique je fusse d'un ordre parmi les gens de Lettres bien

¶ 1. Il a été ainsi traduit en Latin.

Certum est Uraniæ placitis accumbere telis
Nec fuga ferre valet, nec mihi tempus opem.
Æternos frustra cupiam dissolvere nexus
Spes libertatis nulla relicta super.
Sæva quidem Urania, sed cum subit aurea forma;
Et quali dicar victima cæsa Dea,
Tunc damnis applaudo meis, talique beatus
Morte nihil Domina de feritate queror.
Interdum monitis, at non satis acribus, hortans;
Ingratam, ratio, desere, dicit, heram.
Dicit: sed quoties volui parere monenti
Post varias dubia mentis utrimque vices.
Unam ipsa Uranien ratio contendit amandam,
Jamque minus sensu quam ratione trahor.

Et pour ne pas séparer le Sonnet d'Uranie de son fameux concurrent le Sonnet de Job, je mettrai de même ici la traduction Latine de ce dernier.

Mille lacer plagis, & mille doloribus actus
Jobus adest, prodat qui sua fata tibi,
At non ignarus duro se pectore natum,
Et sua non moveant te mala jure timet.
Languores nudos, & vulnera nuda videbis
Hic se se artifici rettulit ipse manu.
Et dolet, & queritur, quærali simul atque dolentis
Cernere ne pigeat comminus ora viri.
Multa licet fuerit, fuerit licet aspera passus,
Constantis punctum non tamen omne tulit.
Nec se tam brevibus claudit patientia gyris.
Infelix equidem, non nego, Jobus erat.

Son·

bien inferieur à celui de ces Messieurs, elle me fit le même honneur: ce que j'attribue aux bons offices que me rendit auprès d'elle Mr. Vossius; qui étoit fort de mes amis, comme il l'est encore; & qui étoit en flagrante faveur auprès d'elle. Ma mauvaise santé ne me permit pas de faire le voyage de Suéde. En ce tans-là les vers étoient fort à la mode. Ils ne le sont plus présantement. Le siécle, comme dit Mr. Herbelot le jeune, est devenu prosaïque. Pour reconnoître, de la façon que je le pouvois, l'obligation que j'avois à la Reine Christine, je fis des vers Latins à sa louange, sur son portrait. Ces vers sont imprimez dans le Recueil de mes Poësies. Je fis outre cela une Eglogue Françoise. C'est celle dont il est ici question. Je m'introduisis dans cette Eglogue sous le nom de *Ménalque*; résolu de quiter ma patrie à cause des guerres civiles, & d'aller demeurer en Suéde. Et j'y introduisis le Berger Daphnis, me detournant de ce dessein, en me remontrant les avantages que j'avois dans mon païs: & en me les remontrant avec de grandes louanges. Il ût été ridicule de me convier de demeurer dans un lieu, en me disant que je n'y étois pas considéré. Mr. Boyleau Payeur des rantes de l'Hotel de ville écrivit contre moi, au sujet de cette Eglogue, par une ingratitude & une infidélité étrange: car il fesoit profession d'une grande amitié avec moi: & dans le tans qu'il écrivoit contre moi, il étoit tous les jours chez moi à me faire sa cour. *Ut colui veteres, sic me coluere minores.* Et non seulement je ne l'avois jamais offansé, mais je l'avois obligé en beaucoup de rencontres. Il parle lui-même, dans la Préface de son Epictéte, des obligations qu'il m'avoit (3). Dans son Ecrit, il blâma fort ces louanges, que Mr. Baillet blâme de même aujourd'hui. Je méprisai son Ecrit. Je n'y fis point de réponse. Mais quelque tans après, traitant dans mes Observations sur Malherbe, du droit qu'ont les Poëtes de se donner des louanges, je me justifiai par occasion de celles que je m'étois données dans cette Eglogue. Et je m'en justifiai en ces termes:

Que s'il est permis aux Poëtes de se loüer eux-mêmes, à plus forte raison leur est-il permis de se faire loüer par les autres: comme j'ai fait dans mon Eglogue intitulée Christine: *où m'étant introduit sous le nom de* Ménalque, *de la même façon que le Guarini s'est introduit dans son Pasteur Fidelle sous le nom de* Carino, *je me suis fait donner ces louanges par le Berger Daphnis*;

Et tu quittes ces lieux, trop volage Berger,
Pour un climat affreux, pour un Ciel étranger!
N'est-ce pas à ces lieux que tu dois ta naissance
Et les brillans éclairs de ta vive éloquance?
N'est-ce pas de ces lieux que tes sublimes vers
Ont porté ta louange à cent peuples divers:
Aux rivages fleuris & de Seine & de Marne,

Aux

Sed potuit facili tollari voce dolorem;
Non adeo infelix, hei mihi! Jobus erat.

¶ 2. Voici l'imitation du Sonnet de Lope de Végue par M. l'Abbé Regnier Desmarais pag. 91. de ses Poësies Françoises.

Doris qui sait qu'aux vers quelquefois je me plais
Me demande un Sonnet, & je m'en desespére.
Quatorze vers, grand Dieu! le moyen de les faire!
En voila cependant quatre déja de faits.
Je ne pouvois d'abord trouver de rime, mais
En faisant on apprend à se tirer d'affaire.
Poursuivons, les Quatrains ne m'étonneront guére
Si du prémier Tercet je puis faire les frais.
Je commence au hazard & si je ne m'abuse
Je n'ai pas commencé sans l'aveu de la Muse,
Puisqu'en si peu de tems je m'en tire si net.
J'entame le second, & ma joie est extrème
Car des vers commandez j'achève le treziéme.
Comptez s'ils sont quatorze, & voila le Sonnet.

On pourroit croire sur ce que Voiture ne savoit point de Grec que ce seroit le pur hazard qui l'auroit fait rencontrer dans la pensée de Philodeme, mais comme Voiture avoit un Herodote Grec-Latin il pouvoit avoir aussi une Anthologie Grecque-Latine, & si dans le tems de la contestation des deux Sonnets on eût sû que celui d'Uranie n'étoit qu'une copie, ce n'auroit pas été une des plus foibles raisons pour lui preferer celui de Job qui est veritablement original.

¶ 3. Ceux qui voudront vérifier ce que dit ici M. Ménage, prendront soin de ne pas consulter l'Epictete de la seconde edition.

Aux rivages fameux & du Tibre & de l'Arne!

Rien dans ce beau climat ne manque à tes plaisirs.

Toute chose à l'envi contante tes desirs:

Tes vignes tous les ans ton attante surpassent.

Sous tes épis nombreux les faucilles se lassent.

Cent bœufs sur tes guérets tracent mille sillons:

Mille agneaux bondissans paissent dans tes vallons:

Mille agréables fleurs, comme astres de la terre,

Font briller en tout tans l'émail de ton parterre:

Tu possedes en paix deux précieux trésors,

Le repos de l'esprit & la santé du côrs (1).

On estime tes vers, on les chante, on les loue,

A l'égal des Chansons du Pasteur de Mantoue.

Ménalque parmi nous, parmi les étrangers,

Est l'arbitre aujourd'hui des plus doctes Bergers.

De ces aimables lieux les Nymphes, les Bergeres,

Pour toi seul aujourd'hui cessent d'être légeres.

Je sai bien que toutes ces louanges, qui ont été mal receues & mal interprétées, par quelques personnes, sont bien audessus de celles que je mérite: mais outre que la Poësie aime l'hyperbole, comme je l'ai déja remarqué, & qu'elle fait sous les Braves plus vaillants que Mars, toutes les Belles plus belles que Vénus; & tous les Poëtes plus savans qu'Apollon, il est très-vrai que toutes ces loüanges, & même de plus grandes, m'ont été données par plusieurs Ecrivains de mes amis, comme je le pourrois justifier, s'il en étoit question. Aiant donc à introduire dans une Eglogue un Berger qui m'entretenoit, j'ai dû le faire parler de la même sorte qu'il ût dû parler s'il ût été introduit par un autre Poëte. C'est ainsi qu'en usent tous les faiseurs de Dialogues. Mais quand je me suis introduit moi même dans cette Eglogue sous le nom de Ménalque, *je m'y suis introduit parlant de moi avec modestie, & rejetant bien loin toutes ces loüanges: quoique, selon le privilège des Poëtes, j'usse pu me les donner moi-même.*

A quoi tandent, Daphnis, tant de propos flateurs?

Je suis, & tu le sais; le moindre des Pasteurs, &c.

Pour moi, de qui le chant n'a rien de gracieux, &c.

Christine veut ouïr mes frelles chalumeaux; &c.

Des Belles, il est vrai, Doris est la plus belle:

Mais des Belles, Daphnis, elle est la plus cruelle.

Ni des brûlans étez les extrêmes ardeurs,

Ni des âpres hivers les extrêmes froideurs,

N'ont rien qui soit égal aux ardeurs de ma flame,

Ni rien de comparable aux froideurs de son ame.

En vain donc pour Doris en ces aimables lieux

Me voudroient arrêter tes soins officieux:

Des plus rudes climats les glaces effroiables

Bien plus que ses froideurs me seroient supportables.

Non moins que nos malheurs, non moins que nos discords,

Son orgueuil, ses mépris m'éloignent de ces bords.

Doris enfin me chasse, & Christine m'appelle.

Adieu de nos Bergers Berger le plus fidelle! &c.

Je l'avoue, il est vrai, sa beauté sans seconde

Me va suivre en tous lieux sur la terre & sur l'onde.

Ses

¶ 1. Ceci ne paroît pas s'accorder avec ce que Mr Menage vient de dire dans la page precedente que sa mauvaise santé ne lui permit pas de faire le voiage de Suede.

Ses dédains me suivront aux rivages du Nort:
Mais aumoins en ces lieux j'aurai ce réconfort
De ne point offanser par ma triste présance
Ces yeux, à qui les Rois doivent obéissance;
J'aime: j'aime Doris: & l'aimerai toujours.
La fin de mon amour soit celle de mes jours
Parcequ'elle est & fiere, & superbe, & cruelle,
Je ne veux point, Daphnis, devenir infidelle.

Et c'est ainsi que Mr. Godeau, qu'on ne peut pas accuser de vaine gloire; étant aussi bon Evêque qu'il est bon Poëte; & aiant l'esprit aussi humble qu'il a l'ame élevée: C'est ainsi, dis-je, que ce grand Poëte & ce grand Prélat s'étant introduit dans une de ses Eglogues Chrétiennes sous le nom de Lycidas, *il se fait loüer par le Berger Tyrsis, non seulement pour ses beaux-vers, mais aussi pour sa grande vertu.*

O Berger, si tu fus les délices des Rois,
Tu deviens aujourd'hui la gloire de nos Bois, &c.
Mais ton heureux retour, si long-tans attandu,
Va rendre à ce climat tout ce qu'il a perdu.
Nos forests reprendront leurs chevelures vertes:
Nos plaines en tout tans de fleurs seront couvertes.
On oira seulement soupirer les Zéphyrs.
Les moissons de nos chams passeront les desirs,
Sans redouter des loups la sanglante furie,
Nos brebis en dansant brouteront la prairie,
Mille jeunes Bergers sur le bord des ruisseaux
Enfleront à l'envi leurs doctes chalumeaux:
Et les Muses quittant leurs forests solitaires,
Leur viendront par ta bouche enseigner leurs mysteres.
Tu te plairas sans doute à leur humble respect,
Que nul déguisement ne te rendra suspect.
Tes discours leur feront de célestes oracles;
Tes volontez, des loix; tes vertus, des miracles.
Et tu posséderas par tes charmes vainqueurs,
Sans crainte & sans soupçon, l'empire de nos cœurs.

Mais quand il parle de lui-même, il en parle de la sorte, avec modestie:

Cesse, mon cher Tyrsis, cesse de me confondre:
A ce discours flâteur je ne veux point répondre.
C'est de ton bel esprit un agréable jeu:
Car, parlant tout de bon, tu me connois bien peu.

Qui est à peu-près la réponse que fait Ménalque à Daphnis.

Il me semble que ce discours devoit satisfaire Mr. Baillet; & qu'il ne devoit pas après cela m'accuser de vaine gloire au sujet des louanges que Daphnis donne à Ménalque dans mon Eglogue.

Théocrite dans son Eglogue, intitulée *les Thalysiennes*; qui est, selon Heinsius, la Reine de ses Eglogues; se fait louer de même par le Berger Lycidas.

CXXXVII.

Il est permis aux Poëtes de se louer. Méprise de Mr. Baillet au sujet de ce que j'ai dit de Sarbieschi dans mes Observations sur Malherbe.

MONSIEUR BAILLET. *Mais on ne peut pas dire que Mr. Ménage n'ait traité le Pere Casimir avec un peu trop de sévérité, pour une petite vanité de Poëte que cet Auteur a fait paroître dans une Ode au Pape Urbain VIII. Le pauvre Pere, pour avoir dit par une licence Poëtique qu'il iroit à l'autre monde avec Horace, & qu'il seroit le compagnon de son immortalité: & pour nous avoir promis qu'il feroit parler de lui sur le Caucase, sur l'Atlas, & par tout l'Océan, a-t-il mérité que Mr. Ménage fit à son occasion une régle générale pour tous les Religieux qui se meslent de faire des vers, & qu'il dit*, que ceux mêmes qui font profession d'hu- Tome 4. page 226.

d'humilité, sont tous bouffis d'orgueil. *Pour moi, je eruirois le Pere Casimir moins exposé à nôtre envie qu'à la compassion des personnes sages, si je savois qu'il eût été exaucé dans un vœu aussi léger que celui qu'il a fait d'avoir part à la fortune d'Horace pour l'éternité.*

MENAGE. Mr. Baillet me permettra de lui dire qu'il s'est ici tout-a-fait trompé. Le Pere Casimir Sarbieschi n'a point dit qu'il iroit en l'autre monde avec Horace. C'est ainsi qu'il faut dire: & non pas, *à l'autre monde*, comme a dit Mr. Baillet. Et quand le Pere Casimir Sarbieschi a parlé de lui & d'Horace, il en a parlé en Poëte, & non pas en Chrétien. D'ailleurs, il est très-faux que j'aie maltraité ce Religieux. Et Mr. Baillet qui m'accuse de l'avoir traité avec trop de sévérité, m'en accuse injustement. Je l'ai au contraire justifié touchant les louanges qu'il s'est données lui-même. Après avoir rapporté dans mes Observations sur Malherbe, un grand nombre d'endroits de Malherbe, où Malherbe s'est donné des louanges infinies & immodérées, j'ajoute,

Quoique Malherbe mérite toutes ces louanges qu'il se donne lui-même, il ne se les donne pourtant pas parcequ'il les mérite. Ce seroit une vanité insupportable de se couronner ainsi de ses propres mains. Mais il se les donne parcequ'il sied bien aux Poëtes de se louer: la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, étant un effet de leur enthousiasme. Tous les Poëtes généralement, & de tous les siécles, & de toutes les nations, en ont usé de la sorte: Virgile dans une de ses Eglogues se préfére non seulement à Linus & à Orphée, mais à Pan le Dieu des Pasteurs. Et dans ses Géorgiques, il dit qu'il apportera à Mantoue les palmes de la Palestine. Horace, parlant de ses Odes, dit qu'il a achevé un Ouvrage plus élevé que les Pyramides, plus durable que l'airain, & qui ne peut être détruit, ni par les pluies, ni par les vers, ni par le tems même. Ovide dit à peu-près la même chose de ses Métamorphoses. Ceux mêmes qui font profession d'humilité, comme les Religieux, sont tous bouffis d'orgueuil dans leurs vers.

Non solus olim prapes Horatius
Ibit biformis per liquidum æthera
Vates; olorinisve lasè
Cantibus, Æoliove terras
Temnet volatu. Me quoque desides
Tranare nimbos, me Zephyris super
Impunè pendêre, & sereno
Calliope dedit ire cœlo;
Et quà licebit, nubibus, & sacrum
Vulgare cœlo Carmen, eburneam
Lyramque suspendens, Tubamque
Colla super, niveisque leves
Plumis lacertos. Me nec inhospita
Sistens oborti litora Nerei,
Rupesve inaccessa ferarum, aut
Verticibus scopulorum acutis
Armata Tethys. Me juga Caucasi,
Me canus Atlas, me mare barbarum;
Lateque dejectis uterque
Audiet Oceanus procellis.

C'est ainsi que le Jésuite Casimir Sarbiesebi parle de lui dans son Ode au Pape Urbain VIII.

Je supplie mes Lecteurs de remarquer que Mr. Baillet appelle *petite vanité de Poëte*, les louanges excessives que le Pere Sarbieschi se donne ici & qu'il dit qu'il se les donne par une licence accordée aux Poëtes; & qu'il me traite d'homme pestri de présomption & de vanité, pour avoir dit dans mes Hendécasyllabes contre le Pédagogue Sabellus,

Comptos, rustice, non times Phaleucos?
Namque atrocia, scis puto, SABELLE,
Non hoc prælia sunt gerenda versu.
Qualis Archilochus vibravit olim
Qui suspendia suadeant pudenda,
Et mî Musa dedit vibrare Iambos.

Voici ses paroles: *Ceux des Critiques qui ont recherché en quel genre de Poësie Mr. Ménage a le mieux réussi, estiment que c'est dans l'Elégie & dans l'Epigramme. A dire le vrai, Mr. Ménage paroit avoir un peu plus d'inclination, & de talent même; pour ces deux genres d'écrire que pour les autres, puisqu'il s'y est appliqué davantage. C'est ce que l'on peut assurer: aumoins de ses Epigrammes: parmi lesquelles il s'en trouve de fort belles dans un grand nombre de plates & d'insipides. Ces deux*

deux genres de Poësie ne sont pas les seuls où Mr. Ménage ait fait des merveilles. On peut dire qu'il est encore brave en Iambes : & s'il en est cru sur sa parole, il en fait qui sont capables d'envoyer faire pendre les gens. C'est ce dont il nous assure en ces termes ;

Quales Archilochus vibravit olim
Qui suspendia suadeant pudenda,
Et mi Musa dedit vibrare Iambos.

Il fait aussi des Phaleuques, bien châtiez & bien troussez, comme il les appelle lui-même. Mais si nous l'en croyons encore, ils ne sont pas si formidables ni si terribles que ses Iambes.

Tout ce discours de Mr. Baillet est si puéril qu'il ne mérite pas d'être réfuté. Je ne puis pourtant m'empêcher de remarquer ici, que ce que j'ai dit : *Comptos, rustice, non times Phalences*, ne veut pas dire que je fais des Phaleuques bien châtiez & bien troussez, comme l'explique Mr. Baillet, mais que la nature des Phaleuques étant d'être mignons & attifez, Sabellus ne les redoute point.

Je reviens au Pere Casimir. Il n'est pas le seul Religieux qui s'est loué en vers, comme le croit Mr. Baillet. Le Pere Vavasseur, son confrere, s'est encore donné de plus grandes louanges. Il dit à la fin de son Poëme des Miracles de Jésus-Christ, intitulé *Theurgicon* : que ce Poëme, non seulement survivra ceux d'Homére, d'Hésiode, de Virgile, de Catulle, de Tibulle, de Properce, & d'Ovide, mais qu'il subsistera quand le monde ne subsistera plus.

Has tristes inter natura, operumque ruinas,
Ascrai senis, ac longè florentis Homeri
Occiderint monimenta, & quos vitaverat olim,
Tunc Maro pertulerit, fatis pejoribus, ignes.
Te, mellite Catulle; seros, te docte Properti,
Egerit in cineres, cum culte flamma Tibulle:
Nasoni nec profuerit grave condere Carmen
Heroum ; nec obfuerit rude linquere Carmen.
Incomptos, comptos, dederit fere aqua laborve
Exitio, & formas postremùm verterit omnes:
Sola, tot ex scriptis, lete indignata, superstes
Æternùm (scio) : materies sic te tua poscit,
Atque extrema sibi hac Christus miracula debet,
Musa Vavassuri servatere, tempore & igni
Major, & ipsa tuum mox servatura Poëtam.

Mais parceque Mr. Baillet pourra dire que le Pere Vavasseur donne ces louanges à son Poëme des Miracles de Jésus Christ acause de la matiére, il faut lui apporter d'autres exemples de Religieux qui se sont louez en vers. Le Pere Commire, de la même Compagnie de Jésus, a dit dans son Ode à Mr. le Prince, lequel ne vivoit que de lait,

Juventa felix ! Si potest quicquam meum
Spondere carmen : & potest :
Non fabulosis clara Grajûm versibus
IO sibi se praferet :
Ex homine quanquam facta bos, Dea ex bove
Templo remugit aureo,
Populosque blanda voce poscentes opem
Oraculis conterruit.
Dictre quondam nobiles inter feras
Tenere Olympi pascua,
Vernosque cornu ducere aurato dies,
Tauri marita lucidi.

Mais parceque Mr. Baillet n'est pas ami du Pere Commire ; ce qui paroît par toutes les choses desobligeantes qu'il a dites de lui, & par le jugement sans jugement qu'il a fait de ses Poëmes ; il faut lui alléguer le Pere Rapin, son ami. Ce vertueux Religieux, à l'imitation de ses Confreres, le Pere Casimir, le Pere Vavasseur, & le Pere Commire, s'est aussi donné de grandes louanges. Il a dit dans son Ode à Mr. Du Périer :

Quantum possumus emuli,
Nos Romana quibus lyra
Majores animos facit,
Félicemque licentiam :
Ut multò melioribus
Pennis, ô bone Perieri,
Altos tollere Spiritus,
Praclarè temerarii
Audemus, quoties viros
Fortes dicimus ad lyram.

Vers

Versus immeritos mori
Soli scribere novimus.

Il a dit dans son Poëme des Jardins,

Vos grandes luci, & silvæ, aspirate canenti.
Is mihi contingat vestro de munere ramus,
Velant nudo sacri quando sua tempora Vates:
Ipse & amem capiti meritam imposuisse coronam.
Jam se cantanti frondosa cacumina quercus
Inclinant, plauduntque comis nemora alta coruscis
Ipsa mihi læto fremitu, assensuque secundo,
E totis plausum respon̄sat Gallia silvis.

Que peut répondre Mr. Baillet à ces exemples du Pere Rapin ; homme d'une modestie & d'une modération exemplaire, son ami & l'ami particulier de son patron. Le Pere Rapin ne mérite pas seulement la couronne de chêne dont on couronnoit les Poëtes Héroïques; il mérite encore celle de fleurs dont on couronnoit les Poëtes Elégiaques.

En tibi lux Pindi, Musarum cura RAPINUS
Da capiti plenâ florea serta manu.
Invideas Vati flores, qui floribus hortos
Conserere, æternis versibus edocuit!

C'est ce que j'ai dit de lui dans une de mes Epigrammes. Ce n'est pourtant pas acause qu'il mérite cette Couronne de chêne qu'il a parlé de lui de la sorte, mais parceque, non seulement il est permis aux Poëtes, mais qu'il leur sied bien de se louer: ce que je vais confirmer au chapitre suivant par un nombre infini d'examples de Poëtes de tous les siécles & de toutes les nations. Et ce qui m'oblige à traiter ici cette matiere, c'est ce que le Pere Rapin a dit dans ses Réflexions sur la Poëtique, à l'article 34. contre ce qu'il a pratiqué lui-même dans les vers que je viens de rapporter. Voici les termes du Pere Rapin: *La réputation d'être modeste vaut mieux que celle de faire bien des vers: & si rien ne rend les hommes plus ridicules que la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes & de leurs Ouvrages, les Poëtes sont encore plus ridicules que les autres hommes quand ils ont de la vanité, par la difficulté qu'il y a de réüssir en leur métier.* Car ce qu'a écrit contre moi Mr. Baillet sur le même sujet, en parlant de Malherbe, ne mérite point de réponse. Le Lecteur en jugera. Voici ce qu'il en a écrit: *Mais ce privilége de Poëte auquel Mr. Ménage a voulu avoir grande part pour lui-même, ne paroît pas encore assez autorisé, ni universellement reconnu. C'est ce que Mr. Guéret, Mr. Pradon, & quelques autres Critiques, nous ont fait connoitre. Et le premier de ces Auteurs n'a point jugé Malherbe excusable, de ce que sans se contenter d'être le premier Maître de nôtre Langue & le premier de nos Poëtes qui avoient paru jusqu'alors, il vouloit encore le publier lui-même, aulieu de laisser aux autres la liberté d'en penser ce qu'ils voudroient.*

CXXXVIII.

Louanges que se sont données les Poëtes Grecs.

PINDARE. Il est tout plein de ses louanges. Il dit dans la premiere Olympionique, vers la fin, que la Muse lui garde une fléche puissante. Il dit dans la segonde, qu'il a un grand nombre de fléches légéres sous son coude dans son carquois, qui résonnent pour les doctes, mais qui ont besoin d'Interprétes à l'égard du vulgaire. Et il ajoute, que celui qui sait naturellement beaucoup de choses, est véritablement habile: mais que ceux qui ne savent les choses que par l'étude crient vainement contre le divin oiseau de Jupiter, croaçant comme des corbeaux. Et par là il se compare à une aigle. Il dit dans la troisiéme des Néméoniques: *L'aigle est le plus viste des oiseaux: l'aigle, dit-ie, qui prant rapidement avec ses griphes la proie sanglante qu'il a épiée de loin. Mais les corneilles criardes prennent leur pâture dans les lieux bas.* Et dans la cinquiéme: *Qu'on me trace de grands sauts. J'ai les genoux souples. Les aigles volent au delà de la mer:* se comparant en ces deux endroits à une aigle. Il dit dans la sixiéme Pythionique, en parlant de ses Odes, que c'est un trésor que

que toutes les tempestes de la mer ne sauroient renverser.

Τὸν οὔτε χειμέριος ὄμβρος ἐπακτὸς ἐλθὼν
Ἐριβρόμου νεφέλας στρατὸς ἀμείλιχος,
Οὔτ' ἄνεμος ἐς μυχοὺς ἁλὸς
Ἄξει παμφόρῳ χεράδι τυπτόμενος.

D'où Horace a pris son

Quod non imber edax, non Aquilo impotens
Possit diruere.

HESIODE. Il dit que les Muses elles-mêmes l'ont instruit.

THEOCRITE. Il dit dans les Thalysiennes, sous le nom de Simichidas, que ses Chansons ont été jusqu'au throne de Jupiter.

——— ——— *πολλὰ μὲν ἄλλα*
Ἐσθλά, τά που καὶ Ζανὸς ἐπὶ θρόνον ἄγαγε φάμα.

Et dans l'Idylle à la louange de Ptolomée, il se donne sous son propre nom des louanges encore plus grandes.

MOSCHUS. Il se dit héritier de la Muse de Bion.

CXXXIX.

Louanges que se sont données à eux-mêmes les anciens Poëtes Latins.

Ciceron de *Senectute.* ENNIUS, dans son Epitaphe:

Scaliger au lieu de *cur*, lit *cùm*.

Nemo me lacrimis decoret, neque funera fletu
Faxit. cur? volito vivu' per ora virûm?

Aulugelle liv. 1. ch. 24. NÆVIUS, ancien Poëte Comique, dans son Epitaphe:

Immortales mortales si fas esset flere,
Flerent Divæ Camenæ Navium Poëtam.
Itaque, postquam est Orcino traditus thesauro,
Obliti sunt Romæ linguâ loqui Latinâ.

Aulugelle au même lieu. PLAUTE, dans son Epitaphe:

Postquam morte datus est Plautus, Comœdia luget,
Scena est deserta: dein Risus, Ludu' Jocusque,
Et numeri innumeri simul omnes collacrumarunt.

CATULLE.

Verùm id non impunè feres: nam te omnia sæcla
Noscent: & qui sis, fama loquetur anus.

LUCRECE.

Avia Pieridum peragro loca, nullius antè
Trita solo.

VIRGILE, Livre 3. des Géorgiques:

Primus ego in patriam mecum (modò vita supersit)
Aonio rediens deducam vertice Musas.
Primus Idumæas referam tibi, Mantua, palmas.

Et dans son Eglogue 4.

O mihi tam longè maneat pars ultima vitæ
Spiritus, & quantum sat erit tua dicere facta.
Non me carminibus vincet, nec Thracius Orpheus,
Nec Linus. huic mater quamvis, atque huic pater adsit:
Orpheo Calliopea, Lino formosus Apollo.
Pan etiam Arcadiâ mecum si judice certet;
Pan etiam Arcadiâ dicat se judice victum.

HORACE, à la fin du Livre 3. de ses Odes:

Exegi monumentum ære perennius,
Regalique situ Pyramidum altius.
Quod non imber edax, non Aquilo impotens
Possit diruere, aut innumerabilis
Annorum series, & fuga temporum.
Non omnis moriar: multaque pars mei
Vitabit Libitinam. Usque ego postera
Crescam laude recens: dum Capitolium
Scandet cum tacita virgine Pontifex,
Dicar quà violens obstrepit Aufidus
Et quà pauper aquæ Daunus agrestium
Regnavit populorum, ex humili potens

Prin-

Princeps Æolium carmen ad Itales
Deduxisse modos. Sume superbiam
Quæsitam meritis, & mihi Delphica
Lauro cinge volens, Melpomene, caput.

Et ailleurs:

Quod monstror digito prætereuntium
Romanæ fidicen Lyræ.

Et ailleurs:

Carmina non priùs
Audita, Musarum Sacerdos,
Virginibus, puerisque canto.

Et ailleurs:

Romæ, principis urbium
Dignatur soboles inter amabiles
Vatum ponere me choros.

Et ailleurs:

Libera per vacuum posui vestigia princeps.
Non aliena meo pressi pede.
——— Parios ego primus Iambos
Ostendi Latio.

Ovide, à la fin de ses Métamorphoses:

Jamque opus exegi, quod nec Jovis ira, nec ignes,
Nec poterit ferrum, nec edax abolere vetustas.
Cùm volet illa dies, quæ nil nisi corporis hujus
Jus habet, incerti spatium mihi finiat ævi:
Parte tamen meliore mei super alta perennis
Astra ferar: nomenque erit indelebile nostrum.
Quaque patet domitis Romana potentia terris,
Ore legar populi: perque omnia sæcula fama,
Si quid habent veri Vatum præsagia, vivam.

Et dans l'Elégie derniere du Livre 3. des Amours:

Mantua Virgilio gaudet, Verona Catullo:
Peligna gentis gloria dicar ego.

Et dans le *de Remedio amoris.*

Tantum se nobis Elegi debere fatentur,
Quantum Virgilio nobile debet opus.

Properce, Elégie premiere du Livre troisiéme:

At mihi quod vivo detraxerit invida turba,
Post obitum, duplici fœnore reddet honos.

Et ensuite:

Meque inter seros laudabit Roma nepotes.

Et Livre 4. Elégie premiere:

Ut nostris tumefacta superbiat Umbria libris:
Umbria, Romani patria Callimachi.

Lucain:

——— Pharsalia nostra
Vivet, & à nullo tenebris damnabitur ævo.

Stace a fait la même chose à la fin du Livre XII. de sa Thébaïde:

Durabisne procul, dominoque legêre superstes,
O mihi bissenos multùm vigilata per annos
Thebaï? Jam certè præsens tibi fama benignum
Stravit iter, cœpitque novam monstrare futuris.
Jam te magnanimus dignatur noscere Cæsar:
Itala jam studio discit, memoratque Juventus.
Vive precor: nec tu divinam Æneida tenta:
Sed longè sequere, & vestigia semper adora.
Mox tibi, si quis adhuc prætendit nubila livor
Occidet, & meriti post me referentur honores.

Martial, VI. 61.

Laudat, amat, cantat, nostros mea Roma libellos.
Meque sinus omnis, me manus omnis habet.

Et IX. 99.

Rumpitur invidiâ, quòd turba semper in omni
Monstramur digito; rumpitur invidiâ.

Et V. 13.

Sed toto legor orbe frequens: & dicitur, Hic est.
Quodque cinis paucis, hoc mihi vita dedit.

Et VIII. 71.

Livet Carinus, rumpitur, furit, plorat,
Et quærit altos, unde pendeat, ramos.
Non jam quòd orbe, cantor, & legor toto:
Nec umbilicis quod decorus & cedro
Spargor per omnes Roma quas tenet gentes.

CXL.

Louanges que se sont données les Poëtes François.

RONSARD, dans son Ode 32. à sa Muse:

Plus dur que fer j'ay bati cet Ouvrage,
Que l'An qui roulle immortel en ses pas:
Que l'eau, le vent, ou le brulant orage
De Jupiter ne rueront point à bas.
Quand l'ennemi des hommes le trepas
M'assoupira d'un somme dur, alors
Sous le tombeau tout l'Auteur n'ira pas:
Restant de lui la part qui est meilleure.
Toujours, toujours, sans que jamais je meure,
Je volerai Cygne par l'Univers,
Eternisant les champs où je demeure,
De mes lauriers honorez & couverts,
Pour avoir joint les deux Harpeurs divers
Au doux babil de ma Lyre d'ivoire,
Que j'ai rendus Vandomois par mes vers.
Sus doncque Muse, emporte au Ciel la gloire
Que j'ai gagnée annonçant la victoire
Dont à bon droit je me voi jouissant:
Et de mon nom consacre la mémoire,
Serrant mon front d'un laurier verdissant.

Et Ode derniere du Livre premier:

Par toi je plais, & par toi je suis lu.
C'est toi qui fais que Ronsard soit élu
Harpeur François, & quand on le rencontre
Qu'avec le doigt par la rue on le montre.
Si je plais donc: si je sai contenter;
Si mon renom la France veut chanter;
Si de mon front les étoiles je passe,
Certes, mon Luth, cela vient de ta grace.

Pasquier Livre VII. de ses Recherches, chapitre 7. *Conclusion: lui qui d'ailleurs en commune conversation étoit plein de modestie* (il parle de Ronsard) *magnifie sur toutes choses son nom par ses vers, & lui promet immortalité en tant de belles & diverses manières, que la Postérité auroit honte de ne lui entériner sa requeste. Ses envieux s'en moquoient; ne connoissant que c'est le propre d'un Poëte de se louer: mêmes qu'il a diversifié cette espérance en tant de sortes, qu'il n'y a placard plus riche dans ses Oeuvres que celui-ci.*

MURET, dans la Préface de son Commentaire sur le premier Livre des Amours de Ronsard: *l'un, le reprenoit de se trop louer: l'autre, d'être trop audacieux à faire nouveaux mots: ne sachant pas que cette coutume de se louer, lui est commune avec tous les plus excellens Poëtes.*

JOACHIN DU BELLAY dans son Ode au Seigneur Bonju:

Plus grand qu'envie, à ces superbes villes
Je laisserai leurs tempestes civiles;
Je volerai depuis l'Aurore
Jusqu'à la grand' mere des eaux:
Et de l'Ourse à l'espaule more,
Le plus blanc de tous les oyseaux.
Je ne craindrai, sortant de ce beau jour,
L'espesse nuit du ténébreux sejour,
De mourir ne suis en émoy
Selon la loi du sort humain:
Car la meilleure part de moy

 Ne

Ne craint point la fatale main.
Craigne la mort, la fortune, & l'envie;
A qui les Dieux n'ont donné qu'une vie.
Arriere tout funebre chant:
Arriere tout marbre, & peinture:
Mes cendres ne vont point cherchant
Les vains honneurs de sépulture.
Pour n'estre errant cent ans à l'environ
Des tristes bords de l'avare Achéron.
Mon nom du vil peuple inconnu
N'ira sous terre inhonoré.
Les Sœurs du Mont deux fois cornu
M'ont de sepulcre décoré,
Qui ne craint point les Aquilons puissans,
Ni le long cours des siécles renaissans.

Sainte MARTHE, dans son Ode à Etienne Pasquier:

Fallor? an summas ubi fata metas
Clauserint, ambos quoque nos perennis
Aureo curru super alta rumor
Sidera tollet.
Te quidem laure celebrem, foreque;
Magne Pascasi, celebravit ingens
Orbis à Peuce viridi ad superbas
Herculis Gades.
Sed neque obscurus veluti latebo
Fossor aut cerdo, sua quem jacentem
Vix videt præsens, penitus futura
Nesciet ætas.
Ipse jam Clanus pater, ipsa Clani
Quæ colit ripas levium decora
Turba Nympharum mea scripta glaucis
Cantat in antris.

MALHERBE, dans un de ses Sonnets au Roi Henri IV.

Mais qu'en de si beaux faits vous m'ayiez pour témoin;
Connoissez-le, mon Roi; c'est le comble du soin
Que de vous obliger ont û les Destinées.
Tous vous savent louer, mais non également.
Les Ouvrages communs vivent quelques années:
Ce que Malherbe écrit, dure éternellement.

Et dans son Ode au Roi Louïs XIII. allant châtier la rébellion des Rochelois:

Tu verras mon adresse: & ton front cette fois
Sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire
Sur la tête des Rois.
Soit que de tes lauriers ma Lyre s'entretienne;
Soit que de tes bontez je la face parler;
Quel rival assez vain prétendra que la sienne
Ait dequoi m'égaler?
Le fameux Amphion, dont la voix nompareille
Bâtissant une ville étonna l'Univers,
Quelque bruit qu'il ait û, n'a point fait de merveille
Que ne fassent mes vers.
Par eux de tes beaux faits la Terre sera pleine;
Et les peuples du Nil qui les auront ouïs,
Donneront de l'encens, comme ceux de la Seine,
Aux autels de Louïs.

Et dans celle de la Reine Mere Marie de Médicis, sur les hureux succès de sa Régence:

En cette hautaine entreprise
Commune à tous les beaux Esprits
Plus ardant qu'un Athléte à Pise,
Je me ferai quiter le prix.
Et quand j'aurai peint ton image;
Quiquonque verra mon Ouvrage,
Avouera que Fontainebleau,
Le Louvre, ni les Tuilleries,
En leurs superbes galeries,
N'ont point un si riche tableau.
Apollon à portes ouvertes
Laisse indifféramment cueillir

Les

Les belles feuilles toujours vertes
Qui gardent les noms de vieillir.
Mais l'art d'en faire des couronnes,
N'eſt pas ſu de toutes perſonnes,
Et trois ou quatre ſeulement,
Au nombre deſquels on me range;
Peuvent donner une louange
Qui demeure éternellement.

Et dans ſon Ode au Roi Henri IV. ſur le voyage de Sedan:

Ta louange dans mes vers
D'amarante couronnée,
N'aura ſa fin terminée
Qu'en celle de l'Univers.

Et dans celle de Mr. de Bellegarde:

Les tiennes par moi publiées,

(Il parle des louanges de Mr. de Bellegarde).

Je le jure ſur les autels;
Dans la mémoire des mortels
Ne feront jamais oubliées.
Et l'éternité que promet
La Montagne au double ſommet;
N'eſt que menſonge & que fumée,
Ou je rendrai cet Univers
Amoureux de ta renommée
Autant que tu l'es de mes vers.

Et ailleurs:

Ce ſera là que ma Lyre;
Feſant ſon dernier effort,
Entreprendra de mieux dire
Qu'un cygne près de ſa mort;
Et ſe rendant favorable
Ton oreille incomparable,
Te forcera d'avouer
Qu'en l'aiſe de la victoire,
Rien n'eſt ſi doux que la gloire
De ſe voir ſi bien louer.

Et dans les Fragmens:

Je veux croire que la Seine
Aura des cygnes alors
Qui pour toi feront en peine
De faire quelques efforts.
Mais vu le nom que me donne
Tout ce que ma Lyre ſonne,
Quelle ſera la hauteur
De l'Hymne de ta victoire,
Quand elle aura cette gloire
Que Malherbe en ſoit l'auteur?

Mr. DU PERIER, dans une de ſes Odes au Roi:

A ce bruit, je cours au Parnaſſe;
Où ſous des lauriers toujours verts
J'aborde d'une noble audace
Le Dieu qui préſide aux beaux vers.
Dès qu'il me voit, il me préſante
Sa Lyre d'or étincelante,
Et féconde en chants inouïs.
Au ton le plus haut je l'accorde:
Et ſous mes doits plus d'une corde
Parle des hauts faits de LOUIS.

Mr. l'Abbé Huët, dans ſa belle Elégie ſur le Thé:

Non ego divini penitus ſum muneris expers:
Thea meo tingit ſæpius amne comas.
Spumea cumque ſuis inficit pocula ſuccis,
Et mea jucundus fluxit in ora liquor,
Mens commota novo confeſtim excanduit œſtro:
Venere ad numeros carmina ſponte ſuos:
Carmina, quæ ſeri ſtudeant didiciſſe nepotes,
Cadmaisque canat docta puella jugis:
Et circum recubans, avidâ bibat aure juventus;
Aut agat ad teneros mollia membra modos:
Dicat &, Hæc iſtis cantabat Huëtius antris:
Oſtendatque meâ ſaxa notata manu.
Livor edax: in me vanis incurris habenis:
Melpomene cedro nomina noſtra linet:
Meque ſuis addet laudatrix Gallia faſtis.
Illum poſt cineres ſpondet Apollo diem.

Il eſt à remarquer que Mr. l'Abbé Huët eſt un homme très-modeſte, & qu'il y avoit déja quelque tems qu'il étoit nommé

Evêque de Soissons, lors qu'il fit cette Elegie.

Les Poëtes Italiens & Espagnols, & tous les autres généralement, en ont usé de la sorte. Lisez les Odes de Mr. Francius.

CXLI.

Réfutation de ce qu'a dit Mr. Baillet, que je parle de moi sans cesse, & que je suis amoureux de moi-même.

Page 17. de son Eclaircissement.

MONSIEUR BAILLET. *Innocemment, & dans la plus grande simplicité du monde; je me mets à la lecture des Livres de Mr. Ménage, comme d'un Auteur grave & de grande reputation: sans autre préjugé que celui qu'avoient formé en moi toutes ces rares qualitez dont je viens de parler. J'y trouve effectivement cette érudition que j'y cherche, mais je la trouve presque par tout envelopée d'un je ne sai quoi, que le mérite de Mr. Ménage m'a toujours empêché d'appeler par son nom; & qu'un Ecrivain Grec appelleroit* Philautie *dans un Athénien qui auroit été moins vertueux que cet Abbé. J'apperçois à travers une infinité de belles choses un certain caractère d'esprit qui fait en moi des impressions fâcheuses. Je tâche de m'en défaire, en passant d'une matiere à une autre; mais je me retrouve par tout. Je change de Traité & de Livre: & ce sont des rencontres perpétuelles entre mon Auteur & son Lecteur. Comme on se fait à tout, & comme l'habitude apprivoise enfin les humeurs les plus farouches, en lisant Mr. Ménage, je m'accoûtume insensiblement à ne me point mépriser moi-même; quoique je sois convaincu d'ailleurs que je suis le plus misérable de tous les hommes lors même que je me regarde dans le miroir de mon Auteur. Et parceque j'ai oui dire qu'il faut se mépriser, & que j'en trouve même la pratique & l'exemple dans Mr. Ménage, je m'accoutume insensiblement à me mépriser par artifice, & peut-être par vanité. Dieu permet que je m'en apperçoive: & j'ai la malignité d'attribuer ces mauvais effets à la lecture de mon Auteur.*

Pourquoi un Athénien?

MENAGE. Mr. Baillet qui m'accuse ici de Philautie; c'est ainsi qu'il faut dire, & non pas *Philautie*; ne me connoît point: & il ne m'a jamais vu. S'il me connoissoit; s'il m'avoit pratiqué; il ne diroit pas que je suis amoureux de moi-même. J'en suis au contraire très-mal satisfait. Rien ne me contante en ma personne. Tout ce que j'entreprens, ne me réussit point: Et j'ai pris pour devise ce mot de Publius Syrus, *Nil agere, semper infelici, est optimum.* Mais s'il étoit vrai que je fusse amoureux de moi-même, j'aurois beaucoup de rivaux: car j'ai le bonheur d'être aimé d'un très grand nombre de personnes: au nombre desquelles je mets le patron de Mr Baillet.

MR. BAILLET. *Mais quelque mal édifié qu'on puisse être du caractère qui regne dant les Ecrits de Mr. Ménage, rien ne nous empêche de prendre même pour une vertu, au moins naturelle, la qualité dominante qui sert à la former. Cette qualité, à quiconque y regarde de près, ne paroit autre qu'une naiveté: qui est sans doute un des grands ornemens de l'ame, lorsqu'elle est accompagnée d'une franchise & d'une simplicité qui n'a rien de niais ni d'indiscret. On peut dire que c'est ce qui a porté Mr. Ménage à se dépeindre dans ses écrits tel qu'il est sans fard & sans déguisement: toujours disposé à louer ses amis, à blâmer ceux qu'il prend pour ses ennemis, à censurer & à approuver avec une facilité égale, à parler volontiers de lui même; tantôt en bien, quand il en peut faire naitre l'occasion; & quelquefois en mal: aimant mieux dire du mal de lui-même que de n'en rien dire du tout: selon la maxime de Mr. de la Roche-Foucaud.*

Page 18. de son Eclaircissement.

MENAGE. Mr. Baillet qui m'a accusé de Philautie dans l'article précedant, m'auroit ici accusé de Periautologie, s'il avoit su ce mot Grec. Mais pour repondre à ce qu'il dit, que je parle de moi sans cesse, & que j'aime mieux en dire du mal que de n'en point parler, je lui soutiens que cela est faux. Je ne parle de moi ni dans mes écrits, ni dans mes discours, que quand il est question d'en parler. Et j'en parle moins dans mes Ecrits, que St. Paul, que St Augustin, que St Jérôme, ne parlent d'eux dans leurs Ouvrages. Mais Mr. Baillet ne parle-t-il point de lui? Et le moyen de faire des Lettres; de faire

faire des Dédicaces; de faire des Apologies de soi-même, sans parler de soi-même?

CXLII.

Divers endroits de mes Poësies où j'ai parlé de moi avec modestie.

DAns ma Fable à Mr. Nublé:

NUBLÆE delibate flos facundiæ,
Themidis Sacerdos, cultor integer Boni:
Quem non probare, non amare non potest
Quicunque novit, ô meum magnum decus:
Nam quod per orbem literatus audio;
Si modò per orbem literatus audio;
Tuum est; labore qui tuo juvas meum.

Dans mon Elégie sur la mort du Pere Bourbon:

Ingenii quodcumque fuit dolor abstulit amens:
Si tamen in nobis quid fuit ingenii, &c.
Nos humiles anima &c.

Dans mon Elégie aux Eaux de Bourbon:

Nympha Borbonides, medicati Numina fontis:
Sæpè quibus victas Fata dedere manus:
Borbonides Nympha, strepitus compescite aquarum,
Dum peragit tenues nostra Thalia sonos.

Dans mon Elégie à Mr. du Perier & à Mr. Santeuil:

Vera loquor: nisi pars vobis sunt Musica regna,
Vatibus hæc fient præda subinde novis.
Imperium in vestrum surgent, gens invida, Vates,
Submittunt vestro qui modò colla jugo.
Non ego: fidus erit vobis, dum vita manebit,
Menagius; vestri pars quotacunque chori.

Dans mon Epigramme à Mr. de Marigny Carpantier:

Possis linquere tu tuum sodalem?
Quem tu plus oculis tuis amabas:
Ad quem visere sæpius solebas:
Cujus versiculos, levesque lusus;
Nec sanè lepidos, nec elegantes,
Dicebas lepidos, & elegantes.

Dans mon Epigramme 85. à Mademoiselle de la Vergne:

Ingenii, eximias formoso in corpore dotes
Di faciles dederunt, pulchra LAVERNA, tibi.
Dura sed eximium Vatem tibi Fata negârunt,
Qui caneret doctis munera tanta modis.
Hæc ego, sed frustrà, tentavi includere chartis.
Laudibus est impar nostra Thalia tuis.
Si Tuscum felix Vatem sortita fuisses,
Cessisset fama Laura vel ipsa tua.
Ille tamen tenero tantùm mihi cedit amore
Quantùm nos illi cedimus eloquio.

J'ai dit dans mon Epigramme à Elzevir, Imprimeur d'Amsterdam:

Quid rerum video? ô Dii, Deæque!
Nostros scilicet Elzevirianis
Excusos video typis libellos.
O typos lepidos & elegantes!
O comptum & lepidum novum volumen!
Atro literulæ picem colore
Et candore nives papyrus æquat.
Codex sindone non quotidiana,
Et membrana nitet novo umbilico:
Fulget pagina cuncta purpurisso:
Et sunt omnia pumice expolita.
Tam comptum & lepidum novum volumen
Invitos trahit & tenet legentes:
Et quas non habuere, dant habere
Typi versiculis amœnitates.
Sic nupta, invida fata quos negârunt,
Ornatrix tribuit novos lepôres.

Et dans l'Epigramme à Mr. de Benserade:

Quò

Quòd nullum tibi scripsimus Poëma;
Qui tot carmina scripsimus Poëtis,
Quos famâ, ingenio, eruditione,
Et longè superas amœnitate,
Mirari, optime BENSERADE, *noli.*
Ad te scilicet; Elegantiarum
Unus qui pater es; pater Leporum;
Et cultis minùs, & minùs venustis
Nostris relligio est adire Musis.

Et dans mon Epigramme à Mr. Charles Caton de Court:

Carolus Ægidium celebravit carmine, quidni?
Virgilius culicem, ranas celebravit Homerus.

Et dans mes Poësies Grecques, page 182.

Πολλὰ διδασκόμενος, γηράσκω, φησὶν ἐκεῖνος
Φημὶ δὲ, γηράσκω, πόλλ' ἐπιληθόμενος (1).

Et dans mon Eglogue, intitulée *Christine:*

A quoi tendent, Daphnis, tant de discours flateurs?
Je suis, & tu le sais; le moindre des Pasteurs &c.
Christine pour oüir mes frêles chalumeaux
Veut que dans ses valons je garde ses troupeaux.

J'ai parlé de même de moi avec modestie dans un nombre infini d'endroits de ma prose. Et Mr. Baillet qui en plusieurs endroits de ses Ecrits m'accuse de vanité, dit ailleurs que je suis modeste. C'est à la page 17. de ses Eclaircissemens. Voici l'endroit: *Quoique je n'aie jamais eu l'honneur de connoitre Mr. Ménage que par la lecture de ses Ouvrages, je n'ai pas laissé de reconnoitre sur la foi de ses amis, que c'est un homme d'une probité particulière, d'une humeur très-officieuse & très-caressante: d'une modestie & d'une franchise semblable à celle des Anciens.* Mr. Bayle dans le Jugement qu'il a fait de mes Origines de la Langue Italienne, dans sa République des Lettres de 1686. m'a aussi loué de modestie. Le Pere Vavasseur a dit de moi dans une de ses Epigrammes, que j'étois un homme sans faste:

Te doctum, largum, vacuum fastuque, doloque
MENAGI, *quibus es notior, esse volunt.* &c.

Et Mr. Pearson, Evêque de Chester en Angleterre, m'a loué de modération & de candeur. Ses paroles ont été rapportées ci-dessus au chapitre 23.

CXLIII.

Réfutation de ce qu'a écrit Mr. Baillet que j'ai fait un Recueuil de mes Eloges.

MONSIEUR BAILLET. *Mais dans la peine où je me trouvois de pouvoir ramasser tous les Eloges que Mr. Ménage a receus de différantes personnes, je me suis senti tout d'un coup soulagé par la bonne nouvelle qu'un de mes amis vient de m'apprendre, & qui me fait connoitre que Mr. Ménage travaille serieusement à les recueillir lui-même, & à en faire un juste Volume, pour en regaler le Public: dont il croit flater le goût, & procurer l'avantage par ce nouveau service.*

MENAGE. Ce que dit ici Mr. Baillet que j'ai fait le Recueuil de mes Eloges, est une preuve incontestable qu'il m'a traité de Pédan, lorsqu'il a dit, *C'est une pédanterie de se croire si peu faillible, &* Page 32. de son 1. To. ch. 14.
si fort à l'épreuve de la censure, que de s'assurer que les libelles qu'on fait contre un homme qui travaille pour acquerir de la réputation, lui sont plus glorieux que ceux qui ont été faits à sa louange: (Il devoit dire, que les Livres qui ont été faits à sa louange) *& ne laisser pas de recueillir tous les témoignages d'estime que les Savans ont rendus à son mérite, pour en tirer avan-*

(1) Je croirois plûtôt qu'il y auroit de la vanité à dire cela que de la modestie, comme si l'on vouloit insinuer qu'à force d'être savant on est plûtôt en état d'oublier une partie de ce qu'on sait que d'apprendre rien de nouveau.

avantage & en entretenir sa propre vanité. Je supplie mes Lecteurs de remarquer, que lorsque Mr. Baillet a dit de moi toutes ces choses injurieuses, je ne savois pas qu'il fût au monde. Mais où est ce Recueuil de mes Eloges? Où a-t-il été imprimé? Qui est celui qui l'a vu manuscrit? Il faut expliquer à Mr. Baillet ce que c'est que ce prérandu Recueuil de mes Eloges. Un de mes freres, qui étoit Lieutenant Particulier au Siége Présidial d'Angers, étant mort à l'âge de 34. ans, quelques années après sa mort, je pris le dessein de faire les Vies de quelques personnes illustres de sa famille & de celle de sa femme Madelaine Louet, & de les adresser à Pierre Guillaume Ménage, son fis, Capitaine au Régiment de Piémont, pour l'exciter à l'étude de la vertu. Je fis imprimer en 1674 la Vie de Mathieu Ménage, Député par l'Evêque & par le Chapitre d'Angers au Concile de Basle, & Député ensuite par les Peres de ce Concile au Pape Eugène IV. Et quelque tans après, je fis imprimer la Vie de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers, mon grand pere maternel: celle de Guillaume Ménage, Avocat du Roi d'Angers, mon pere: celle de Jan Des-Jardins, Médecin Ordinaire de François I. grand pere maternel de Guionne Ayrault, ma mere: & celle de Joseph le Tellier, Général des Minimes, grand oncle de ma mere. A la fin de la Vie de mon pere, je m'engageai à écrire la mienne. Voici l'endroit: *Hactenus de liberis* GUILLELMI MENAGII, *avi tui: nam de me, quem ad aliquam ingenii atque eruditionis famam pervenisse putant populares mei; liceat enim mihi apud te gloriari; aliàs ego ad te, si vivat, annales nostrorum audire laborum.* Pour écrire ma Vie, j'ai û besoin de voir tout ce que les Auteurs avoient dit de moi, dans leurs Ouvrages en bien & en mal. N'aiant pas tous les Livres où il étoit parlé de moi en bien & en mal, car ces Livres sont en si grand nombre qu'ils pourroient composer une petite Bibliothéque, je priai quelques uns de mes amis, qui avoient ceux que je n'avois pas, de m'extraire les louanges & les injures qu'on avoit écrites de moi dans ces Livres: ce qu'ils firent. Qu'est-ce qu'il y a à dire à cette action? Il y a deux mille personnes qui ont écrit leur propre Vie. *Ac plerique suam ipsi vitam narrare, fiduciam potiùs morum, quàm arrogantiam arbitrati sunt. Nec id Rutilio & Scauro citra fidem, aut obtrectationi fuit; adeo virtutes iisdem temporibus optimè æstimantur, quibus facillimè gignuntur*, dit Tacite dans la Vie d'Agricola. *Scribam ipse de me, multorum clarorum virorum exemplo*, dit Ciceron dans sa belle Lettre à Lucéius. *Dicitur Lucilius vitam suam scripsisse, & non sibi pepereisse*, dit le Vieux Commentateur d'Horace, Livre 2. chapitre premier.

Il est aureste à remarquer que les choses injurieuses qu'on a écrites de moi, surpassent celles qui ont été écrites à mon avantage. Et tous mes Ecrits sont remplis des plaintes que j'ai faites au sujet de ces choses injurieuses.

J'ai dit dans la Préface de mes Observations sur la Langue Françoise: *Non seulement je n'ai jamais offansé personne, sans y avoir été excité par quelque outrage, mais j'ai toujours rendu à tout le monde tout le service dont j'ai été capable: & j'ai été assez heureux pour n'avoir pas été inutile à plusieurs personnes; Cependant, par je ne sais quelle fatalité, on a fait des Bibliothéques de libelles contre moi.*

J'ai dit dans ma Préface de Laërce: *Si quis verò de erroribus meis privatim me atque amicè monere volet, næ ille magnam à me gratiam inierit. Nec me tamen inimicum habebit, si palàm atque acerbiùs reprehenderit. Sed si minùs humanè mecum agere malit; nescio enim quo fato; certè nullo meo facto; famosos libellos invidi ac malevoli homines in me scribere huc usque non distiterunt*, &c.

J'ai dit dans la Dédicace de mes Aménitez de Droit à Mr. Nublé: *Qui mihi hoc negotium facesserunt, non tulissem olim juvenili calore inconsideratior. Illorum obtrectationes & maledicta fregissem, atque retudissem. Illos deridendos propinassem. Illos denique ipsos altis vulneribus confodissem.*

Et nos tela, pater, ferrumque haud debile dextrâ
Spargimus, & nostro sequitur de vulnere sanguis.

Quin & isto ipso in genere scribendi in quo plurimùm se posse putant, eos nihil posse, facilè ostendissem. Verùm & mitiores & meliores facti sumus accedente ætate: diuturnisque amicorum injuriis ad dolorem novum animus noster obduruit. Ingrati erunt, Invidi, Malefici, maledici, donec homines. Illorum igitur, ingratum animum, invidias, injurias, Maledicta, dicteria, scommata, immotus ut Philosophum & Christianum decet, sino præterfluere Qui me ament, qui mihi faveant, qui mea tueantur, non deerunt viri honesti: quorum amicitiâ & studiis delectabor potiùs, quàm illorum injuriis aut maledictis laborabo.

Et ensuite: *Hanc meam & Advocatorum munere sententiam si perspectam habuissent Invidi ac Malevoli, qui me Advocatum fuisse, ut mihi injuriam facerent, exprobrârunt, ab hac exprobratione, certò scio, temperassent. Illud verò pusilli animi fuit, & ipsâ invidiâ ac malevolentiâ jejuni, quod Presbyter ille & Concionator,*

Quem tulit ad scenam ventoso gloria curru,

In fronte libelli famosi, quem de Constitutione Comœdiæ adversus me scripsit, ut audio, (neque enim legi, neque legam) viginti & ampliùs annis, ex quo Foro vale dixeram mihi Advocati titulum affixit. Affixit verò injuriosis verbis, me Magistrum Ægidium *appellando: quo nomine, non Proceres, non Rex ipse, si de me, aut ad me scriberent, me appellarent.*

J'ai dit dans ma Préface sur Malherbe: *J'aurois pu faire voir au Public que les Gazettes de ce nouvel Aristarque qui vient ici censurer les plus célébres Ecrivains du siécle; lui qui n'a rien écrit, & dont le nom n'a été imprimé que dans les Listes de la quatriéme Chambre des Enquestes, ne sont, pour user des termes de Mr. Sarasin, que Billevesées Hebdomadaires: Et sa dignité, quelque respect que j'aie pour elle, ne m'en auroit pas empéché.* Maledici Senatoribus non oportet. Remaledici, civile, fasque est. *Mais je tire trop de gloire de ceux qui écrivent contre moi pour écrire contr'eux. Il n'y a guére d'hommes savants dans l'Europe qui ne m'aient donné dans leurs écrits des témoignages de leur estime: Et plusieurs même d'entr'eux m'ont fait l'honneur de m'adresser de leurs Ouvrages. Cependant, je le dis encore comme je le pense, tous ces témoignages d'estime de tant de grands hommes, quelqu'avantageux qu'ils soient à ma réputation, le sont beaucoup moins que les injures que je ne sai combien de petits envieux ont publiées contre moi dans leurs Rhapsodies. Et les Libelles qu'on a faits pour me diffamer, me sont infiniment plus glorieux que tous les Livres qui ont été faits a ma louange.*

Remarquez, que Mr. Baillet a dit que ma Morale étoit une Morale de Payen, parceque j'ai employé ce passage de Suétone, *Maledici Senatoribus non oportet: remaledici, civile, fasque est.*

Je reviens aux Auteurs qui ont écrit contre moi. Après le grand nombre de Livres qui ont été faits contre moi, dont j'ai parlé aux endroits que je viens de rapporter, comment Mr. Baillet a-t-il pu écrire les paroles suivantes? *Je ne trouve* Tome 4. Page 343.
pas étrange que Mr. Ménage, après s'être loué lui-même, se fasse louer par d'autres comme un excellant Poëte: mais la difficulté est de se faire aussi mépriser par d'autres, comme il s'est méprisé lui-même. Il paroit avoir voulu se réserver à lui seul le droit de se mépriser. Si quelqu'un vouloit se joindre à lui pour cooperer avec lui dans le même dessein, & si on lui demandoit seulement son consentement, pour publier, autoriser, ou amplifier ses mépris, je parie contre l'égalité ou la sincérité de son cœur. Je doute qu'il voulût recevoir de la part d'un autre les mépris ou le blâme avec la même tranquillité que les louanges qui lui viendroient aussi d'un autre: quoi qu'il n'ait peut-être qu'une même disposition d'esprit, un même cœur, & une même fin, lorsqu'il entreprant de se louer ou de se blâmer lui-même. Ainsi ce mépris volontaire, que l'Ecole appelleroit sans doute plûtôt actif que passif, paroit être une maniére de parler figurée & mystérieuse, qui a beaucoup de rapport intérieur avec le desir secret de la louange, & qui part peut-être d'un même principe. Desorte que cette maniére de se mépriser pourroit bien être comprise dans la définition d'une nouvelle espéce d'humilité que l'Ecriture Sainte nous a donnée dans un des Livres de la Sagesse. Où est la bonne foi de Mr. Baillet? Mais où est son juge-

jugement? Veut-il que j'aille solliciter les Auteurs d'écrire contre moi?

CXLIV.

Justification de mes Vers d'amour.

MOnsieur Baillet m'accuse comme d'un péché énorme & d'un crime considérable d'avoir fait des vers de galanterie. Ce Mr. Baillet qui m'intante cette accusation, est un homme de nulle dignité dans le monde. C'étoit originairement un Régent de Quatriéme du Collége de la Ville de Beauvais: Et c'est aujourd'hui le Bibliothécaire de Mr. l'Avocat Général de Lamoignon, & le Pédagogue de Monsieur son fis. C'est un homme qui ne me connoît point: qui ne m'a jamais vu, & que je n'ai jamais vu. Et Mr. le Duc de Montausier de qui j'ai l'honneur d'être connu particuliérement: qui a été en même tans Gouverneur de trois Provinces: qui est un homme de grand mérite dans la Guerre & dans les Lettres: qui est un homme d'une grande vertu & d'une grande probité: & qui a cause de ce mérite, de cette vertu & de cette probité, a été choisi par le Roi pour être Gouverneur de Monseigneur le Daufin, m'a sollicité de faire imprimer ces vers que Mr. Baillet trouve si criminels. C'est ce qui paroît par ces mots de la Dédicace de mes Poësies à Mr. de Montausier. *Efflagitasti, illustrissime, & quod potius duxerim, eruditissime* MONTAUSERI, *ut mea quæ passim jacebant Carmina, in unum corpus redigerem. Mandavi Giraldo,*

Per quem perire non licet meis nugis,

Ea ut colligeret. Collegit. Mr. Godeau, Evêque de Grasse & de Vence, qui étoit aussi un homme d'un grand mérite, d'une grande vertu & d'une grande probité, & qui, comme je l'ai dit ailleurs, étoit aussi bon Evêque qu'il étoit bon Poëte, m'a sollicité de la même chose. Ce qui paroît par une de ses Lettres en vers qu'il m'a fait l'honneur de m'adresser, & qui est imprimée dans le Recueil de ses Poësies. Voici l'endroit de cette Lettre qui regarde cette particularité.

Quand pourrons-nous jouïr de la beauté
des tiens?

(Il parle de mes vers)

Quand ces nobles captifs rompront-ils leurs
liens? &c.
Ne nous cache donc point tes admirables
veilles.
Charme par tes beaux vers les cœurs & les
oreilles.
Aux vers de ton ami donnant la liberté,
Délivre aussi les tiens de leur captivité:
Et goûte promptement la grande renommée
Qui va dans l'Univers par eux être semée.

Il est à remarquer que Mr. de Montausier & Mr. Godeau avoient vu mes vers avant qu'ils fussent imprimez. Le Pere Mambrun, Prêtre de la Compagnie de Jésus, a fait davantage que Mr. de Montausier & Mr. Godeau: car au sujet d'une de mes Epigrammes Latines par laquelle j'avois dit adieu aux Muses, il a fait une Eglogue, où il s'est introduit, déplorant sous le nom de Daphnis, la résolution que j'avois prise de ne plus faire de vers. Cette Epigramme a été produite ci-dessus.

Ah! scelus hoc Nymphæ, prohibete. Sinetis inertes
Hos, Nymphæ, Calamos? Latios quibus ille Catullos,
Graiugenas quibus & Moschos, patriosque lacessit
Belleos: nec se vinci duxere pudori,
Bellai, Moschive senes, mollesve Catulli,

Il me fait dire ensuite,

Nymphæ; Gendiades Nymphæ; Tuque hospita sacri
Musa loci; tuus en cultor; tua cura MENALCAS;
Hunc Calamum, posteritas quo lusit ameres:

Remarquez qu'il loue sous mon nom mes vers d'amour.

Hanc

Hans etiam, quâ Regum animos & fortia dixit
Bella, sua tandem suspendit in arbore buxum.

Et il ajoute, de son chef,

Dixerat. Invisi Calamusque & Fistula ramo
Suspensi tremuere. Dolor Salsum occupat ingens.
Per silvam tacita volucres, mestaque seorsum,
Et nitidos soles, artesque edere canendi.
Felices Zephyrorum animas odere susurri:
Molliaque oderunt salientem murmura lympham
Quin etiam attonitos habuere silentia longo
Tempore pastores, tristes satiourna per ora
Tantùm ibant lacrimæ, & mæsto suspiria corde.

Et ensuite:

Hos inter gemitus, medio lenissima venit
Vox nemore, & clarè Pastorum allabitur aures.
At non has dederas olim promissa, MENALCA,
Cùm tibi se primùm Clio permisit habere.
Nonne vides, quanto tollet se gloria plausu
GONDIADUM? *rubroque insignem ut Roma galero*
Pana dedit? Recipe hos Calamos: silvasque per omnes
Perque omnes ripas, illum celebrare memento.
Extemplò conversi animi. Pastoribus omnis
Ore dolor cecidit. Buxum, Calamosque receptos
Musarumque adeo primos gratantur honores.

Mr. Charpantier de l'Académie Françoise, & un des premiers sujets de l'Académie Françoise, avoit fait auparavant de beaux Scazons sur cette résolution que j'avois prise de ne plus faire de vers:

Culti Menagî jam novus liber prodit:
Carus puellis, nec minùs viris carus;
Quem falce numquam demetet sua Tempus,
Nec rodet umquam dentibus suis Liver;
Tantùm est leporis intùs & venustatis.
Unum sed omnes vellicant Epigramma,
Quo dicit æternum aureis vale Musis.
Nam quis serenâ Carmen hos legat fronte?
Si, quas benignas senserit sibi semper,
Ingratus ipsas sponte deserit Vates.

Le Pere Commire, Prêtre de la Compagnie de Jesus, a aussi fait une Epigramme à la louange de la derniere édition du Recueuil de mes Poësies: ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit jugé ce Recueuil aussi criminel que le dit Mr. Baillet. Et un nombre infini de grands, & de graves Personages; entre lesquels il ne faut pas oublier Mr. de Furstemberg, Evêque de Munster & de Paderborn, Prélat de grande pieté; m'ont donné des louanges pour mes Poësies: sans trouver à dire qu'il y ût des vers de galanterie. Mr. Baillet est le seul qui m'a intanté cette accusation: & qui me l'a intantée avec fureur. Mais voyons si je suis aussi criminel qu'il le prétant.

Comme la Poësie est la fleur des Sciences, il n'y a personne au monde, parmi les gens de Lettres, qui n'ait fait ou qui n'ait souhaitté de faire des vers. Et comme l'amour est une chose naturelle, & que la Poësie est le langage de l'amour, il n'y a jamais û d'homme au monde qui aie fait des vers qui n'en ait fait d'amour: à la reserve de ceux qui sont entrez en Religion avant que de s'être adonnez à la Poësie. Les Evêques mêmes, qui acause de leur dignité, ne peuvent faire des vers d'amour; & les Religieux qui n'en peuvent faire acause de la sévérité de leur Reigle; en font indirectement sous la personne des autres. C'est ainsi que Mr. Godeau, Evêque de Grasse & de Vence, a parlé d'amour dans sa Paraphrase du Cantique des Cantiques: & le Pere Rémond de Dijon, de la Compagnie de Jésus, dans son Poëme d'Alexis: & le Pere Sautel, & le Pere Le Moine, de la même Compagnie; celui-ci, dans son Saint Louïs, & celui-là, dans ses Larmes de la Madelaine.

ποίησις ἄνθος ἐστὶ τῶν μαθημάτων.

Il

¶ 1. Janus Nicius Erythræus n'a point fait d'éloge de ce Jesuite. Et c'est du P. Horace Turselin qu'il rapporte cette particularité laquelle il dit avoir apprise d'un autre Jesuite. *Narrabat mihi P. Stephanus,* dit il dans l'éloge de Turselin, *cum ille (Hor. Tursellinus) ad veterum Poëtarum obscœna, vel amatoria*

Il y a de deux ſortes de vers d'amour. Il y en a d'honnêtes: il y en a d'obſcénes. La plûpart des anciens Romains ont cru qu'il étoit permis de faire des vers deshonnêtes: ce qu'ils appeloient *faire des vers à la Romaine*. Catulle étoit de cet avis; comme il paroît par ces hendécaſyllabes;

Nam caſtum eſſe decet pium Poëtam
Ipſum: verſiculos nihil neceſſe eſt;
Qui sum denique habent ſalem & lepôrem,
Si ſunt molliculi & parum pudici.

Et comme l'a très véritablement remarqué Mr. Voſſius le fis, ſur ſon Catulle, l'obſcénité tient ſouvent lieu de pointe dans les Epigrammes de Catulle. Martial a été du même avis, que Catulle. *Laſciva eſt nobis pagina, vita proba eſt*, C'eſt ce qu'il dit dans quelqu'une de ſes Epigrammes. Et il dit dans ſa Préface du premier Livre: *Laſcivam verborum veritatem, id eſt Epigrammatum linguam, excuſarem, ſi meum eſſet exemplum. Sic ſcribit Catullus: ſic Marſus: ſic Pedo: ſic Getulicus: ſic quicumque perlegitur.* Pline le jeune, qui étoit une perſonne grave & Conſulaire, étoit auſſi de cet avis. *Facio nonnumquam verſiculos, ſeveros parum. Nec moleſtè fero hanc eſſe de moribus meis exiſtimationem: ut, qui neſciunt talia doctiſſimos, graviſſimos, ſanctiſſimos, homines ſcriptitaſſe, me ſcribere mirentur.* Et enſuite: *An ego verear (neminem viventium; ne quam in ſpeciem adulationis incidam; nominabo) ne me non ſatis deceat quod decuit Marcum Tullium, Cajum Calvum, Aſinium Pollionem, Marcum Meſſalam, Quintum Hortenſium, Marcum Brutum, Lucium Syllam, Quintum Catulum, Quintum Scævolam, Servium Sulpicium, Varronem, Torquatum, (immo Torquatos) C. Memmium, Lentulum Getulicum, Annæum Senecam, Lucceium, & proximè Virginium Rufum. Et, ſi non ſufficiunt exempla privata, Divum Julium, Divum Auguſtum, Divum Nervam, Titum Cæſarem; Neronem enim tranſeo; quamvis ſciam non corrumpi in deterius quæ aliquando etiam à malis; ſed honeſta manere quæ ſæpius à bonis fiunt: inter quos vel præcipuè numerandus P. Virgilius, Cornelius Nepos, & priùs Ennius, Attiuſque. Non quidem hi Senatores; ſed ſanctitas morum non diſtat ordinibus.* C'eſt dans la 3. Epitre du Livre V. de ſes Epitres. Et dans la quatorziéme du Livre quatriéme: *Si nonnulli tibi paulò petulantiora videbuntur*, (il parle de ſes Livres d'Hendécaſyllabes) *erit eruditionis tuæ cogitare ſummos illos & graviſſimos viros qui talia ſcripſerunt, non modò laſcivia rerum, ſed ne verbis quidem nudis abſtinuiſſe: quæ nos refugimus: non quia ſeveriores, (unde enim?) ſed quia timidiores ſumus Scimus alioqui hujus opuſculi illam eſſe veriſſimam legem quam Catullus expreſſit:*

Nam caſtum eſſe decet, pium Poëtam
Ipſum; verſiculos nihil neceſſe eſt, &c.

Mais nôtre Religion eſt contraire à cette pratique. Car, comme pluſieurs l'ont remarqué, s'il ne nous eſt pas permis de dire des paroles oiſives, il ne nous eſt pa permis à plus forte raiſon d'en dire de laſcives. Nôtre Langue d'ailleurs rejette ces façons de parler deshonnêtes.

Mais pour les vers de galanterie honnête, c'eſt être trop ſévére que de les condanner. Si c'eſt un péché de faire des vers de galanterie, c'eſt un péché d'en lire. Et ſi c'eſt un péché d'en lire, je demande à Mr. Baillet pourquoi il lit, non ſeulement ces ſortes de vers, mais les vers les plus laſcifs & les plus obſcénes. J'ai autrefois ouï dire au P. Sirmond qu'aiant lu le jugement que feſoit Photius du Roman d'Achillès Tatius, par lequel il paroiſſoit que ce Roman étoit rempli d'obſcénitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Mais peut-être que Mr. Baillet en liſant ces vers laſcifs & obſcénes, imite le Jéſuite Poſſevin, lequel aiant à lire Tibulle, à cauſe de ſa belle Latinité, prioit Dieu les genoux en terre, que les vers d'amour de ce Poëte ne lui inſpiraſſent point d'amour. C'eſt ce que nous avons appris de Janus Nicius Erythræus. dans l'Eloge de ce Prêtre de la Compagnie de Jéſus (1).

Mais.

ria carmina, præſertim Tibulli, ad Latinæ linguæ notitiam, legenda accedebat, ne quod humani generis hoſtis, ex ea lectione, animæ ſuæ vulnus infligeret, ſolitum eſſe antea, poſitis humi genibus humili demiſſaque ad Deum oratione ſe ſe munire Pinacoth. 2. pag. 159.

Mais Mr. Baillet dira que je suis Abbé; & que quand il seroit permis aux personnes Laïques de faire des vers de galanterie, il ne le seroit pas aux personnes Ecclesiastiques. Je répons à Mr. Baillet que non seulement je ne suis point Abbé, mais qu'il y a près de vint ans que je n'ai aucun Bénéfice: que je ne suis que pensionnaire sur les Bénéfices: & qu'ainsi il ne me doit plus considérer que comme façon d'Ecclésiastique; puisqu'il a écrit lui-même que je n'ai de rapport à l'Eglise que par mes Bénéfices, & qu'il est ensuite demeuré d'accord que je n'en avois point. Mais quand j'en aurois, je pourrois me justifier, ou du moins m'excuser, de mes vers de galanterie par l'exemple d'un grand nombre de personnes illustres, qui étant Ecclésiastiques ont fait des écrits de galanterie: Voici la liste de ces persones:

CXLV.

Liste de plusieurs Ecclésiastiques célebres, qui étant Ecclésiastiques, ont écrit d'amour en vers ou en prose.

HELIODORE. Etant Evêque de Tricca en Thessalie, il fit le Roman des Amours de Théagéne & de Chariclée: à l'imitation duquel tous les Romans postérieurs ont été faits: ce qui a fait dire que tous ces Romans étoient des enfans du mariage de Théagéne & de Chariclée (1).

ACHILLES TATIUS. Il a écrit le Roman des Amours de Clitophon & de Leucippe, à l'imitation de celui d'Héliodore. Mais il n'a pas imité l'honnêteté d'Héliodore. On prétant qu'il a été Evêque.

EUSTATHIUS, Auteur du Roman des Amours d'Isméne & d'Isménie. Quelques-uns prétandent que c'est l'Eustathius, Commentateur d'Homére, Archevêque de Thessalonique. Mais comme je ne suis pas de cet avis, & que d'un autre coté l'Auteur de ce Roman se trouve appelé *Eumathius* en quelques Manuscrits, je n'appuie pas sur cet exemple.

THEODORUS PRODROMUS, Auteur du Roman des Amours de Rosiclès &

¶ 1. Achille Tace, comme je l'ai fait voir, étant plus ancien qu'Heliodore devoit être nommé le premier. Chacun d'eux composa son Roman avant que de parvenir à la dignité Episcopale; Achille même etoit encore Païen quand il fit son Clitophon. Pour Heliodore, ce qu'on a ecrit qu'il aima mieux quitter son Evêché que de jetter son Livre au feu est un peu sujet à caution. Il n'est pourtant pas impossible que cela soit. Nicephore Caliste qui le rapporte
lib. 12. c. 34. pouvoit ou l'avoir lu dans des Livres qui ne sont pas venus jusqu'à nous, ou le savoir par tradition. Si quelquefois on perd un ami plus volontiers qu'un bon mot, qui n'est qu'une production passagere & souvent fortuite de l'esprit, que ne sacrifiera-t-on pas pour conserver le fruit d'une longue meditation: Jule Scaliger, qui auroit mieux aimé avoir fait deux certaines petites Odes d'Horace que d'être Roi d'une grande partie de l'Espagne, n'auroit pas balancé à prendre dans cette occasion le parti que prit, à ce qu'on veut, Heliodore. L'Evêché de Tricca d'ailleurs n'etoit pas si considerable, & l'affront de voir brûler en plein Synode un Livre, où il n'y avoit rien que de chaste, etoit terrible. Comme c'est matiere propre à Epigrammes, on en a fait une là-dessus où l'on fait parler Heliodore en ces termes:

Mitre, fardeau lassant, disoit Héliodore,
J'aurois grand besoin d'ellebore
Si pour te conserver je brulois mon Romant.
Ma tête à l'avenir sera plus honorée
Pour avoir su produire un Livre si charmant
Que pour avoir été mitrée.

¶ 2. Il faut lire *Devonius* au lieu d'*Oenonius*, de même qu'*Iscanus* au lieu d'*Isanus*. M. Menage, à qui M. Bigot envoyoit des remarques, s'est mepris ici, & ailleurs, faute d'avoir su lire l'ecriture de son ami. Quelquefois aussi faute d'attention. Dans la Lettre en effet datee du 31. d'Aout 1687. où M. Bigot lui parlant de *Josephus Devonius*, ajoutoit qu'au rapport de Pitseus pag 275. *de Scriptoribus Angliæ, Balduinus Archevêque de Cantorberi fit ce Josephus Devonius Archevêque de Bordeaux &c.* M. Menage a lu par equivoque *Balduinus Archevêque de Bordeaux*. Mais & M. Bigot & M. Ménage se sont tous deux trompez. Le premier en interpretant mal ces paroles de Pitseus: *in his singulares patronos habuit Richardum I. Anglorum Regem, & Balduinum Archiepiscopum Cantuariensem. Illius beneficio, gratia, & favore factus Archiepiscopus Burdegalensis. Hujus sub tutela quadam ex suis scriptis in lucem emisit. Antiocheïdem scilicet, & de bello Trojano.* Il est visible que si ce Joseph de Dévon a eté Archevêque de Bordeaux, ç'a eté, à Richard I. Roi d'Angleterre, & non pas à Baudouin Archevêque de Cantorberi qu'il en a eu l'obligation. Le second, savoir M. Menage s'est encore plus lourdement trompé, en ce que non seulement il veut avec M. Bigot que ce soit Baudouin qui ait fait Archevêque de Bordeaux Joseph de Devon, il veut de plus que ce Baudouin Archevêque de Cantorberi, le fût de Bordeaux.

¶ 3. Æneas Sylvius, n'etant pas encore engagé dans les Ordres, écrivit en Latin & en Italien beaucoup de vers d'amour, & diverses autres pieces tres-libres. Il parle lui même dans sa trente-cinquieme Lettre d'un Ouvrage de deux mille & tant de vers de sa façon, à la louange d'une jeune fille nommee Batiste, intitulé *Nymphiplexis*. Quoi qu'on pût trouver à ce mot une interpretation commode, je pense

& de Rhodante. Mr. Gaumin qui a publié ce Roman, croit que ce Théodorus Prodromus étoit Prêtre.

JOSEPHUS EXONIENSIS, ou OËNONIUS (2) autrement, *Josephus Iscanus*. Balæus, Pitséus, & autres, difent qu'il avoit écrit un Livre intitulé *Augæ amatoriæ*: fans dire fi ce Livre étoit en vers ou en profe: mais comme fes autres Livres font en vers, il y a apparance que celui-là étoit auffi en vers. Il vivoit du tans de Richard I. Roi d'Angleterre. Il étoit ami de Balduinus Archevêque de Bordeaux. Et Pitféus dans fon Livre *de Scriptoribus Angliæ*, page 275. dit que ce Balduinus le fit Archevêque de Bordeaux: ce qui n'eft pas véritable: & ce qui eft réfuté par les Sainte Marthe dans leur *Gallia Chriftiana* à l'article des Archevêques de Bordeaux: mais il eft conftant qu'il étoit Eccléfiaftique. Joannes Morus qui fit imprimer à Londres en 1675. In octavo les Livres de Darès Phrygius de la Guerre de Troie, mis en vers en fix Livres par notre Jofephus Exonienfis, le fait Moine. *Mortuus eft Jofephus Monachus Ifcanus, anno circiter* 1224. Ces fix Livres, pour le marquer en paffant, ont été imprimez plus d'une fois fous le nom de Cornelius Nepos.

JAN DE MEUN, dit *Clopinel*, continuateur du Roman de la Rofe, *où tout l'art d'aimer eft enclofe*, commancé par Guillaume de Lorris. On prétant; & Mr. Baillet eft de cet avis; qu'il étoit Docteur en Théologie & Jacobin. Mais comme je lu's perfuadé qu'il n'a été ni Docteur en Théologie ni Jacobin, je ne me fers point de cet exemple. Voiez ci-deffus au chapitre 127.

PETRARQUE. Il étoit Chanoine de Lombés, Archidiacre & Chanoine de Parme, & Chanoine de Padoue. C'eft le Prince des Poëtes Erotiques. Comme il aimoit d'un amour honnête; (il le dit lui-même; *amore acerrimo*; *fed unico & honefto, in adolefcentia laboravi*) tous fes vers d'amour font honnêtes.

Dans fon Epitre *de Studiorum fuorum fucceffu*.

ÆNEAS SILVIUS, Pape fous le nom de Pie II. Etant fimple Bénéficier (3), il fit le Roman des Amours d'Euryale & de Lucréce: & il traduifit en Latin de l'Italien du Bocace la Nouvelle de Tancred, Prince de Salerne. Il fe repant dans fon

penfe qu'il faut lire *Nymphilefis*, de Νύμφη & de φίλησις; ou plûtôt *Nympholepfis*, c'eft à-dire fureur caufée par une Nymphe. Νυμφόληπτος c'eft *lymphatus*, & peut être qu'au lieu de *Nympholepfis* Silvius aura mis par ignorance *Nymphiplexis*. En ce tems-là, qu'on ne favoit prefque point de Grec, les titres à la Grecque etoient en vogue. Regulierement il auroit falu Νυμφοφίλησις, mais comme ce titre auroit été trop rude Æneas Sylvius prefera Nymphilefis, & ce qui me confirme dans ma conjecture eft que Campanus Evêque de Teramo dans fa Vie de Pie II. dit *Juvenis Niraphileticum fcripfit*. Je lis *Nymphileticum*, c'eft-à dire l'Ouvrage intitulé *Nymphilefis*. Les Italiens ne fe fervant pas d'y Grec ont écrit *ni* au lieu de *ny*, le *ra* qui fuit a été formé des jambes de la lettre *m*, fi bien que de *Nymphileticum* on a fait *Niraphileticum*. Le Roman d'Euryale & de Lucrece, traduit depuis en François & en Italien, confifte en une Lettre Latine d'Æneas Sylvius au celebre Jurifconfulte Marisno Socino l'ancien, trifaieul du fameux Faufte Socin. La traduction Françoife eft de Jean Miler de S. Amour en la Comté de Bourgogne. Nicolas Chretien l'imprima à Paris l'an 1551 il y en a une plus ancienne fous le nom de Maitre Antitus Chapelain de la Ste Chapelle aux Ducs de Bourgogne, imprimee fans date à Lion in 4. par Olivier Arnollet au rapport de du Verdier pag. 51. de la Bibliotheque. Un nommé François de Louveneourt Seigneur de Vauchelles en a fait ou du moins commence une paraphrafe dont j'ai vu le 1. volume in 12. imprime chez Jean Geffelin 1598 fous le titre des Amans de Siene. Il y en a auffi une traduction Efpagnole imprimee in 4. à Seville chez Jean Cromberger de laquelle Dom Nicolas Antoine fait mention pag. 614 du 2 tom de fa Biblioth. col. 2. La traduction Italienne eft d'Aleffandro Braccio à Venife 1554. in 8. La Françoife in fol. à Paris 1493. eft citee de meme que la precedente dans le Journal des Savans, du Mois d'Octob. 1708. p. 45. Ed. d'Amft. Sylvius avoit quelque quarante ans, & ne prenoit point d'autres qualitez que celle de Secretaire imperial & de Poete quand il ecrivit cette hiftoire, car il declare que c'en eft une & non pas une fiction. Il a feulement changé les noms des perfonnes, & ajoute quelques ornemens au recit. Il eût bien voulu quelque tems après pouvoir retenir cet ecrit, & fit tout ce qu'il put pour le fupprimer, mais inutilement à caufe du grand nombre de copies qui s'en etoient repandues. Voiez là deffus les plaifanteries de Verville vers la fin de fon Livre, où il fait un parallele burlefque d'Æneas Sylvius & de Beze. A l'egard de la Nouvelle de Tancrede Prince de Salerne traduite de l'Italien de Bocace en Latin, ce n'eft pas Æneas Silvius, c'eft Leonardus Brunus d'Arezzo qui en eft le traducteur. Ce qui a donne lieu à la méprife eft que cette verfion eft rapportee parmi les œuvres de Pie II. le Catalogue defquelles eft imprimé au revers de la premiére feuille de l'edition de Bâle. Cependant fi l'on cherche à la pag. 394. on trouvera qu'elle eft, comme j'ai dit, de Leonard d'Arezzo, & pour moi je m'imagine que s'etant trouvée parmi les papiers de Pie II. les Copiftes ignorans l'auront confondue dans la maffe. Philippe Beroalde l'Oncle (car je prouverai quand il le faudra que Philippe Beroalde nomme vulgairement le jeune a ete fon neveu, & non pas fon fils) a traduit cette même Nouvelle de Tancrede en vers Latins.

son Epitre 395. d'avoir fait ce Roman.

JOANNES ANTONIUS CAMPANUS, Evêque de Téramo de Calabre: en Latin, *Episcopus Interamnensis*. Il a fait un grand nombre de vers amoureux. Il le dit lui-même. *Scripsi versus: quorum pars est amatoria: pars amore non vacat: ad tria millia*. C'est dans l'Epitre 46 du 3. Livre de ses Epitres. C'étoit un homme de beaucoup de mérite dans les Lettres, comme il paroît par ses Poësies, par ses Epitres, par ses Oraisons, & par sa Vie du Pape Pie II. Et il étoit avec cela très-vertueux (1). Je remarquerai ici en passant, que quoi qu'il ait fait un très grand-nombre de très-beaux vers, M. Baillet n'a point fait mention de lui parmi ses Poëtes. Il mourut en 1477.

POLITIEN. Il a écrit un grand nombre de vers d'amour & en Grec, & en Latin, & en Italien. Il étoit Ecclésiaste de Florance, comme il le dit lui-même dans une de ses Lettres à *Joannes Gottius*, de Raguse (2), Livre 4. page 126. de l'Edition de Gryphe.

FLAMINIUS (3). Il a fait un très-grand nombre de vers amoureux: & très-amoureux. Il étoit Ecclésiastique. Voiez la Lettre 17. du Livre XI des Lettres Italiennes du Cardinal Bembo.

MARCILE FICIN (4). Il dit dans ses Lettres qu'il a écrit des Lettres amoureuses, à l'imitation de Platon. Il étoit Prêtre & Chanoine du Dome de Florance.

LE CARDINAL BEMBO. Ses Poësies Italiennes sont très-honnêtes: mais il y a de grandes obscénitez dans ses vers Latins: ce que Mr. de Thou attribue à la licence du siécle.

JAN DE LA CASE, Archevêque de Bénévent, & Nonce du Pape à Venise. Tous ses vers Latins & Italiens sont très-honnêtes, à la reserve de son Capitolo del Forno, qu'il fit dans une extrême jeunesse, & étant Laïque. Voiez ci-dessus le chapitre 120.

LE BERNI. Il a fait un grand nombre de vers d'amour. Il étoit en qualité de Segretaire & d'Ecclésiastique auprès de l'illustre Mathieu Gilbert Evêque de Vérône (5). Il fut ensuite Chanoine de la Cathédrale de Florance.

OCTAVIEN DE St. GELAIS, Evêque d'Angoulesme. Etant simple Bénéficier, il fit plusieurs vers d'amour. Il traduisit les Epitres des Heroïdes d'Ovide: & si Henri Estienne en doit être cru, l'Art d'aimer du même Poëte (6). Il n'y a point d'apparance qu'il ait fait les vers licencieux que Henri Estienne, dans son Apologie d'Hérodote, lui attribue. *Dans son Apologie d'Herodote.*

MELLIN DE St. GELAIS, Abbé de Reclus, & Aumosnier de François, Daufin de France. Quoiqu'il ait fait des vers assez licencieux, Mr. Baillet l'a laissé en paix. Il étoit fis naturel d'Octavien

ANTOINE HEROET, Evêque de Digne. Etant Ecclésiastique du second Ordre, il fit plusieurs vers de galanterie. C'est un de nos anciens Poëtes Erotiques: & Joachin Du Bellay a fait sur lui cette Epigramme:

ANTONIUS HEROETUS,

EPISCOPUS DINENSIS.

Non tua, sit quamvis Gallis Heroïca Musa,
Heroïs *nomen Musa tibi imposuit.*

Tam

¶ 1. Il faut donc bien prendre garde à ne pas donner une mechante explication a cet endroit de l'Epitaphe que Politien lui a faite,

Mi Joca, mi risus, placuit mihi uterque Cupido.

Le sens le plus naturel seroit très-desavantageux à la memoire de Campanus qui n'a laissé dans ses Ouvrages aucune trace de cette infamie. Quelle a donc été la pensée de Politien? A-t-il voulu designer des compositions amoureuses en prose & en vers? ou en Latin & en Italien? Il y a plus d'apparence que par *Uterque Cupido* il a entendu l'amour Divin & l'amour Humain qui ont occupé chacun a leur tour le cœur de Campanus. En effet parmi les œuvres que nous avons de cet Evêque, on trouve dans le même recueil des vers d'amour, & des discours de piéte.

¶ 2. Politien ne se sert point du mot *Ecclesiastes*. Il est vrai que dans l'edition de Gryphe, copiee sur celle de Badius, en marge de l'epitre *ad Joannem Gottium*, à côte de ces mots, *Cum per hos Quadragesima proximos dies enarrandis populo sacris libris essem occupatus*, il y a *Politianus Ecclesiastes*, pour avertir le Lecteur que Politien s'est quelquefois meslé de prescher, mais ces apostilles marginales ne sont point de lui. *Ecclesiastes* signifie là Predicateur. *Ecclesiaste* en ce sens n'est point François. D'ailleurs que veut dire, *Il etoit Ecclesiaste de Florence?* Ne semble-t-il pas que c'étoit un office en titre que Politien avoit de prêcher au Peuple de Florence?

¶ 3. Apparemment M. Ménage, dans la liste qu'il donne ici des Ecclésiastiques, qui ont ecrit d'amour en vers, ou en prose, n'a pas voulu observer l'ordre des tems, autrement il n'auroit point

mis

Tam bene quòd nobis verum describis Ïcurus
Imposuit Graio nomine nomen ïcus.

Remarquez que Joachin Du Bellay loue un Evêque d'avoir fait des vers d'amour.

PONTUS DE THIARD, Evêque de Macon. Etant Ecclésiastique du segond Ordre, il fit plusieurs vers d'amour & de galanterie: & entr'autres, ses trois Livres des Erreurs Amoureuses. Etant Evêque, il s'appliqua sérieusement à son devoir d'Evêque.

ALPHONSE DELBENE, Evêque d'Albi. Etant Ecclésiastique du segond Ordre, il fit un Commantaire sur Pétrone, lequel est imprimé.

RONSARD, Prieur des Prieurez de Croix-Val, & de St. Côme. Nous n'avons point de Poëtes en France qui ait plus fait de vers d'amour & de galanterie que lui. Outre un grand nombre d'Odes, d'Elégies, & d'Eglogues amoureuses, il a fait trois Livres de Sonnets amoureux: celui des Amours de Cassandre, celui des Amours de Marie, & celui des Amours d'Héleine de Surgeres. Il fit ce dernier Livre dans un âge fort avancé, comme nous l'apprenons de cet endroit de sa Vie, composée par Claude Binet: *Après avoir chanté divers sujets, il voulut finir & couronner ses Oeuvres par les Sonnets d'Héleine. Les vertus, beautez, & rares perfections de laquelle, furent le dernier & plus digne objet de sa Muse. Le dernier, parcequ'il n'eut l'heur de la voir qu'en sa vieillesse: & le plus digne, parcequ'il surpassa, aussi bien que de qualité, de vertu, & de réputation les autres précédents sujets de ses jeunes amours: lesquels on peut juger qu'il aima plus familiérement: & non pas celui-ci, qu'il entreprit plus d'honorer & louer que d'aimer & servir. Témoin le titre qu'il a donné à ses louanges: imitant en cela Pétrarque. Lequel, comme un jour en sa Poësie chaste & modeste on lisoit devant la Reine Mere du Roi, Sa Majesté l'excita à écrire de pareil stile: comme plus conforme à son âge, & à la gravité de son savoir. Et ayant, ce lui sembloit, par ce discours occasion de vouer sa Muse à un sujet d'excellent mérite, il prit le conseil de la Reine pour permission, ou plûtôt commandement de s'adresser en si bon lieu: qui étoit une des filles de la Chambre, d'une très ancienne & très noble Maison de Saintonge. Ayant continué en cette volonté jusques à la fin, il finit quasi sa vie en la louant.* Ces dernieres paroles de Binet ne s'accordent pas avec ce que dit nôtre homme, que Ronsard dans les dernieres années de sa vie renonça aux vers de galanterie. Le Ministre de Montdieu (7) a écrit que Ronsard étoit Prêtre: ce qui n'est pas véritable: comme Ronsard lui-même le témoigne dans sa Réponse à ce Ministre, en ces vers:

Or sus, mon frere en Christ, tu dis que je suis Prêtre.
J'atteste l'Eternel que je le voudrois être,
Et avoir tout le dos & le chef empêché
Dessous la pesanteur d'une bonne Evêché.

& ce qui suit.

JOACHIN DU BELLAY. Mr. Baillet dit qu'il étoit Chanoine & Archidiacre de Paris. Il n'étoit que Chanoine, comme je l'ai fait voir au chapitre 45. de ces Remarques. Et avant que d'être Chanoine, il étoit en qualité d'Ecclésiastique auprès de son parant le Cardinal Du Bellay. Et lorsqu'il mourut, âgé de 35. à 36. ans, il

mis Flaminius avant Marsile Ficin, Octavien de S. Gelais, le Bernia, & le Bembe.

¶ 4. Il faut écrire Marsile & non pas Marcile Ficin. C'est une faute d'impression.

¶ 5. Cet Evêque s'appelloit Jean Mathieu *Giberti*, & non pas *Gilbert*, *Giovan Matteo Giberti*. Voici comme le Bernia le désigne l. 3. chant 7. de son *Orlando innamorato*.

E fendo all'or le lodi molto note
D'un che serviva al Vicario di Dio
In certo officio che chiaman Datario
Si pose a star con lui per Secretario.

¶ 6. La Croix du Maine Auteur Catolique ou soi disant tel l'assure ainsi, & ajoute de plus que le Livre est imprimé, sans pourtant marquer ni le lieu ni l'année de l'impression. Ce qui me fait croire qu'il n'en a ainsi parlé qu'après H. Estienne. Celui-ci donc ou s'est trompé ou a voulu tromper. Touchant la Traduction des Epitres d'Ovide par cet Evêque voiez Agrippa 4. Epist. 3 & Gabriel du Puyherbault pag. 86. de son 1. Livre *de tollendis malis libris*, où il est pourtant à remarquer que ce dernier se méprend quand il dit que cette version est d'un Evêque de Marseille.

¶ 7. Il faloit dire le Ministre Antoine de la Roche-chandieu sous le nom de B. de Mont-dieu.

il étoit sur le point d'être fait Archevêque de Bordeaux par le credit & par la démission du Cardinal Du Bellay. Il a fait un très-grand nombre de vers d'amour Latins & François.

DESPORTES, Abbé de Tiron, de Bonport, & de Josaphat, & Chanoine de la Sainte Chapelle de Paris. Aïant toutes ces Dignitez Ecclésiastiques, il fit un nombre infini de vers d'amour. Et selon le Cardinal Du Perron & Scévole de Sainte Marthe, c'étoit le premier des Poëtes Erotiques de son tans.

BERTAUD, Evêque de Sais. Il étoit aussi *della Schiera degli Amanti*. Ses Poësies Amoureuses furent publiées en 1606. de son consantement par son frere, de l'édition de Philippe Patisson, in octavo: sous ce nom, *Recueuil de quelques vers amoureux*.

Le Caporali qui étoit Chanoine de Pérouse, Pensionnaire sur divers Benefices, a fait plusieurs vers d'amour. Voiez les notes de Carlo Caporali sur les vers de son Oncle.

LE CARDINAL DU PERRON. Voyez ci-dessous, page 244.

REGNIER, le Satirique (1). Il étoit Chanoine: témoin cette Epigramme qu'il fit contre un certain Vialard,

Vialard, plein d'hypocrisie,
Par sentences & contredits,
S'étoit mis dans la fantaisie
D'avoir mon bien & Paradis.
Dieu se gard de chicanerie.
Pour cela, je le sai fort bien
Qu'il n'aura ma Chanoinerie:
Pour Paradis, je n'en sai rien.

Il a fait des vers d'amour; & assez licencieux.

MONFURON. Nicolas Garnier, Sr. de Monfuron, de la Ville d'Aix, Abbé de Valsainte. Il fit imprimer à Aix en 1632. in 8. chez Etienne David, le Recueil de ses vers, dont la plûpart sont amoureux.

LOPE DE VEGA, Gentilhomme Espagnol. Il étoit Prêtre. Il a écrit plusieurs vers d'amour dans ses Comédies, & ailleurs. Tous ses vers sont très-honnêtes: ce qui a été remarqué par Fulvio Testi dans la belle Ode qu'il a faite sur sa mort.

Ma di onestade Amante,
In riva al Manzanar, con altre lodi
Seppe LOPE *calcar Comiche scene.*
Vera gloria non viene
Da materie impudiche: e penna casta
Ai lascivi d'Amor voli sovrasta.

Et ensuite:

Deh chi mi presta i gigli,
Onde con piena mano al VEGA *estinto*
L'ossa pudiche, e'l cener casto infiori?

LE CONTE D'ETLAN. Mr. de Saint Luc, Abbé de Redon, connu sous le nom de *Conte d'Etlan*, fis du Maréchal de St. Luc. Il a fait plusieurs vers de galanterie. Ils ne sont pas imprimez.

Mr. GODEAU, Evêque de Grasse & de Vence. Mr. Baillet a dit de lui. *On doit conter parmi les plus grandes raretez du siécle l'avantage qu'a eu Mr. Godeau de faire beaucoup d'honneur au Parnasse François, sans faire en même tems le moindre deshonneur à l'Eglise de Jésus-Christ. Et l'on peut, sans commettre d'injustice à l'égard de Du Perron, de Bertaud, & de quelques autres Poëtes mitrez, le proposer comme le premier des Prélats de l'Eglise Gallicane, qui a tâché de restituer à Dieu pleinement & sans mélange, la Poësie Françoise.* Je souscris à toutes ces louanges: & personne ne sauroit tant louer Mr. Godeau que je l'estime. Mais il est très-vrai cependant que Mr. Godeau a fait des vers de galanterie, non seulement étant Laïque, mais étant Evêque. Ce qui paroît par ce Rondeau de Voiture: car personne ne doute que Voiture ne lui ait adressé ce Rondeau au sujet de Mademoiselle de Rambouillet, qui a été depuis Madame de Montausier:

Com-

(1) Il étoit de Chartres, Chanoine de Notre-Dame de Rouen, & s'appelloit Mathurin.

Comme un Galant & brave Chevalier,
Vous m'appelez en combat singulier,
D'Amour, de vers, & de prose polie.
Mais à si peu mon cœur ne s'humilie.
Je ne vous tiens que pour un Ecolier.
Et suffiez-vous, brave, docte, & guerrier,
En cas d'amour n'aspirez au laurier;
Rien ne déplaist à la belle JULIA
Comme un galant.
Quitez l'amour: ce n'est vôtre métier.
Faites des vers: traduisez le Pseautier.
Vôtre façon d'écrire est fort jolie.
Mais gardez vous de faire de folie,
Ou je faurai ma foi vous châtier
Comme un galant.

Mr. Godeau ne se mit à traduire le Pseautier que depuis qu'il fut Evêque. En un mot; comme j'étois un des Courtisans de l'Hotel de Rambouillet, je suis témoin que Mr. Godeau étoit Evêque lorsque Voiture lui adressa le Rondeau dont je viens de parler.

Mr. CAMUS, Evêque de Bellay. Il a fait par le conseil de St. François de Salles, plusieurs Romans; & entr'autres, *Parthenice*, *Charitée*, *Pétronille*; dans lesquels il y a un grand nombre d'entretiens & d'intrigues d'amour.

HABERT, Abbé de Cerisy. Etant Ecclésiastique, il fit la Métamorphose des yeux de Phylis en astres, si estimée par Mr. Baillet: & la Chanson de l'Amant qui meurt, faussement attribuée par Mr. de Balzac à Madame Des-Loges.

Voiez mes Observations sur Malherbe.

BOISROBERT. Il étoit Prêtre, Chanoine de Rouen, & Abbé de Chatillon sur Seine. Il a fait un grand nombre de vers amoureux & quand la Reine de Suéde fut à l'Académie, il y lut de ses vers de galanterie: voyez la Lettre de Mr. Patru à Mr D'Ablancourt sur la visite que la Reine de Suéde rendit à l'Académie. Quoiqu'il ait fait un grand nombre de vers d'amour, & qu'il en ait fait toute sa vie, Mr. Baillet ne lui a rien dit.

COTIN. Il avoit été Chanoine de Baïeux; c'est Mr. Baillet qui me l'a appris: & il étoit Prédicateur à Paris. C'est de lui dont Mr. Despreaux a dit, *Et qui sauroit sans moi que Cotin ût prêché*? Il a fait un grand nombre de vers de galanterie. Et il a même intitulé un de ses Livres, *Oeuvres galantes de Mr. Cotin, tant en vers qu'en prose*. Ce Livre fut imprimé pour la seconde fois à Paris en 1665. chez Estienne Loyson, in douze.

MONTEREUIL. Mathieu de Montereuil, connu sous le nom *d'Abbé de Montereuil*. Il a fait imprimer des vers galants, & plusieurs Lettres de galanterie. Voyez ci-dessus au chapitre des fautes de Mr. Baillet touchant les noms de batême de plusieurs Auteurs.

FURETIERE, de l'Académie Françoise, Abbé de Chalivoy. Outre plusieurs vers d'amour, imprimez dans le Recueuil de ses Poësies, il a fait le Roman Bourgeois où il y a des discours amoureux.

MICHEL DE MAROLLES. Il étoit Prêtre, & Abbé de deux Abbayies: de celle de Villeloin, & de celle de Beaugerais. Il a traduit en prose Françoise, Catulle, Tibulle, Properce, Martial, Pétrone, Juvénal. Mr. Baillet l'a fort mal traité. Voici comme il en parle dans sa Préface sur les Poëtes: *Mais j'ai été tenté de rire, quand j'ai lu dans le Livre d'un Critique moderne, que Mr. de Marolles avoit passé par dessus les Tibulles, les Catulles, les Properces, Martial*, &c. *sans se gâter en les traduisant: comme le Soleil passe pardessus la boue & les cloaques: qu'il éclaire sans en être infecté. Mr. de Marolles n'avoit garde de se gâter, puisqu'il se tenoit quelquefois presqu'aussi éloigné de ces sales Auteurs, que le Soleil l'est de la boue & des cloaques. Plût à Dieu donc que tous les Poëtes qui publient des obscénitez, imitassent Mr. de Marolles: qu'ils n'entendissent pas ce qu'ils écrivent; & que les lecteurs n'y comprissent rien: car il n'y a au monde que le galimatias double, qui puisse garantir les uns & les autres du danger.*

DON PEDRO CALDERON. DON ANTONIO SOLIS. DON JAN BAUTISTA DIAMANTE. Tous ces trois Poëtes Espagnols étoient Ecclésiastiques, & les deux derniers étoient Prêtres. Et ils ont tous fait des Comédies pleines de vers amoureux.

SEGRAIS. Mr. de Segrais a été quelque tans Bénéficier. Et dans ce tans-là il n'a pas discontinué de faire des vers de galanterie.

BARRIN. Mr. l'Abbé Barrin a traduit en vers François les Epîtres d'Ovide.

BENSERADE. Mr. de Benserade est celui de tous nos Poëtes qui a écrit le plus de vers de galanterie, & le plus galamment. Il est pensionnaire sur un Evêché, & sur deux Abbayies.

REGNIER Desmarais. Mr. Regnier Desmarais Ségretaire perpétuel de l'Académie Françoise, a traduit * en vers Italiens les Poësies d'Anacréon. Il est Prieur du Prieuré du Pommier-aigre, de l'Ordre de Grammont, Diocése de Tours, & Abbé de Touars.

* Cette Traduction n'est pas encore imprimée. [L'Abbé Regnier a publié lui-même cette Traduction dans le Recueil de ses Poësies en 1708.]

Mr. DU BOIS, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris & Chanoine de St. Etienne des Grês. Aïant toutes ces qualitez, il a fait un Commentaire par l'ordre du Roi pour Monseigneur le Daufin, sur Catulle, Tibulle, & Properce. Il s'est nommé *Silvius* dans ce Commentaire, à l'imitation de Jâque *Silvius* Professeur du Roi en Médecine, & de plusieurs autres personnes du nom de *Du-Bois*.

Après tous ces exemples de Chanoines, d'Abbez, d'Evêques, d'Archevêques, de Cardinaux, qui ont fait des vers de galanterie, il me semble que Mr. Baillet pouvoit épargner un Pensionnaire sur des Bénéfices, & ne le pas diffamer par toute l'Europe sans l'avoir averti auparavant en particulier de se corriger. Il me semble qu'aïant à blâmer ces sortes de vers, il devoit les blâmer en général sans nommer les personnes qui les ont faits. C'est ainsi qu'en usent les Prédicateurs. Et c'est même ainsi qu'en usoient les Payens. *Parcere personis, dicere de vitiis.* Et il me semble encore qu'il devoit avoir aucunement égard à ces paroles de la Dédicace de mes Poësies: *Amatorios versus; pudicos licet; hic excusarem si meum esset exemplum. Sic scripsit, quicumque versus scripsit, Et profectò sine Venere friget Apollo. Sed cui non sit venia post Cardinalem* PERRONIUM (1), BERTALDUM *Sagiensem Episcopum*, PORTÆUM *Tironensem Abbatem, qui amatoria quæ juvenes fecerant Carmina, etiam seniores publicare non dubitaverunt. Quod si de illicitis amoribus verba feci, id feci eos damnando: severioris & sanctioris Sapientiæ Professorum exemplo: Sancti Pauli Apostoli; Sancti Augustini, Episcopi; Clementis Alexandrini, Presbyteri; Arnobii; & cujus non?*

Mr. Baillet a écrit au chapitre de Bertaud, que Bertaud *a fait diverses Poësies Françoises sur des sujets de piété, qui sont venues jusqu'à nous: qu'il en a fait quelques-unes galantes en sa jeunesse, qu'il n'a point eu honte de publier en sa vieillesse, sans deviner que Mr. Ménage allégueroit un jour son exemple, pour autoriser une semblable conduite.*

Que veut dire Mr. Baillet? Il est vrai que Bertaud ne pouvoit pas deviner que je dusse parler de lui. Mais pouvoit-il deviner que Mr. Baillet en dût parler? Ce que j'ai dit aureste de Bertaud, du Cardinal Du Perron, & de Desportes, est une chose qui a été dite par tous ceux qui ont voulu excuser leurs vers d'amour. Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de produire ici ces vers de Mr. de Balzac:

DE POESI SUA AMATORIA.

AD

R. P. JOANN. FEBRUARIUM,

Societatis Jesu Theologum.

Qui tenebris lux certa meis, spesque una senectæ,
Invalido facilem pandis ad astra viam,
Si tibi relligio est nostras malè perdere Musas,
Oro, Pater, medicâ vulnera facta manu:
Oro aquas in scripta notas Censoris amici,
Ut vigili & cauto lecta fuisse sciam.
Illa quidem nugæ insontes, lususque putantur
Haud vetiti: & lusit sic pia Roma prius.
PERROQUE, PORTÆUSQUE, *sacri cecinere profana.*
Non exempla tamen, sed tua jussa sequor.

Tarde

(1) 1. Cet endroit de la Dédicace des Poësies de M. Ménage avoit d'abord été conçu comme il est ici rapporté. Depuis, au moins dans la septieme édition qui est la seule que j'aie, & celle sur laquelle je me suis réglé, il avoit été changé de cette sorte. *Sed cui non sit venia post Julium II. Pontificem*

Trado, Pater, tibi captivas, sine vindice, Musas,
Sive jubes mutilas vivere, sive mori.

Remarquez que ce Théologien de la Compagnie de Jésus n'a point obligé Mr. de Balzac de supprimer ses Poësies amoureuses.

Mr. Baillet ne se lasse point de m'attaquer du coté de mes vers de galanterie. Il revient là-dessus à la charge contre moi de tous les endroits de son Livre: Après avoir dit au chapitre de Pétrarque, que Pétrarque avoit cessé de faire des vers de galanterie pour Madame Laure quatre ans avant la mort de Madame Laure, (en quoi il s'est trompé de quinze ans) il ajoute que Pétrarque se mit en devoir de supprimer & de jetter au feu ces monuments de son premier libertinage. Et en cet endroit, il met à la marge: *Exemple pour nos Abbez, qui font reimprimer leurs Poësies galantes sur la fin de leurs jours.* Je remercie très humblement Mr. Baillet de son avis: dont je tâcherai de faire mon profit.

Il faut dire *reimprimer.*

Il dit au chapitre de M. Huet, nommé à l'Evêché de Soissons. *Mais quand Mr. Huet pourroit venir à bont de faire imprimer le Recueuil de ses Poësies, nous n'aurions pas sujet de croire que Mr. Ménage pût faire un mauvais usage de son exemple: & que pour se justifier & s'autoriser, il pût l'ajouter dans la nouvelle édition de ses Poësies, comme il a fait le Pape Jule II. dans la précédante édition, au nombre des Prélats qui ont publié la mitre en tête, & sur la fin de leurs jours les galanteries & les Poësies licentieuses qu'ils avoient faites en leur jeunesse. Car l'on ne trouvera aucune Poësie de Mr. de Soissons; je dis même parmi celles qu'il a faites étant Laic & dans ses premieres années; qui ne soit autant un témoignage de la solidité de sa vertu que de la beauté de son genie, & de l'étendue de son érudition. Et quoiqu'il en ait fait sur divers sujets, on n'en verra pas une qui soit jamais capable de lui faire honte en quelque posture que la Providence le veuille établir: fût-ce sur le St. Siége.*

Je n'ai guere aujourd'hui d'ami plus ancien que Mr. Huet: & je n'en ai point de plus intime. Je n'estime pas seulement, j'admire ses Ouvrages: Et j'estime encore davantage sa vertu que son érudition. Je n'ai donc garde de m'opposer aux louanges que lui donne ici Mr. Baillet. Mais il est très-vrai cependant que Mr. Huet, étant Laïque, a fait un très-grand nombre de vers de galanterie honnête, & en Latin, & en François. Et c'est au sujet de ces vers de galanterie que je lui ai adressé cette Ode Anacréontique:

Μέγα θαῦμα τῶν ἀοιδῶν,
Χαρίτων θάλος, Ὕεττε,
Φιλέωμεν, ὦ ἑταῖρε·
Ἐφίλησαν οἱ Σοφισταί.
Ἐφίλησε Σωφρονίσκου
Τὸ τέκνον, τὸ πολύδοξον,
Σοφίης πατὴρ ἁπάσης.
Τί δ' ἄρα γένοιτ' Ἔρωτος;
Ἀκόνη μέν ἐστι ψυχῆς.
Πτερύγεσσιν εἰς Ὄλυμπον
Κατακειμένας ἀναίρει.
Κραδίας τεθηγμένοισι
Βελέεσσιν ἐξεγείρει.
Πυρὶ λαμπάδος φαεινῷ
Ῥυπαρωτέρας καθαίρει.
Φιλέωμεν ὦν, ὝΕΤΤΕ.
Φιλέωμεν ὦ ἑταῖρε.
Ἀδίκως δὲ λοιδοροῦντι
Ὁπόσοι ἔρωτας ἡμῶν,
Κακὸν εὔχομαι τὸ μῶμον;
Ἵνα μὴ δύναιτ' ἐκεῖνος
Φιλέειν τε, καὶ φιλεῖσθαι.

Mais après tout: je croi présantement que Mr. Baillet a raison de condanner les vers de galanterie dans les écrits des Poë-

cem maximum, post Cardinalem Perronium &c. M. Ménage avoit assurement pris Jule second pour Pie second. Mais il a fait enfin plus sagement de remettre les choses dans leur premier etat, & de ne parler ni de Jule qui n'a jamais songé à faire de vers, ni de Pie qui a condanné ce qu'il s'étoit laissé échaper de licentieux dans sa jeunesse.

Poëtes Chretiens (1), qui sont obligez de rendre conte à Dieu, non seulement de leurs actions, mais de leurs pensées. Et je me repans sérieusement d'en avoir fait. Et je prie Dieu de me pardonner ceux que j'ai faits. Et je lui promets de n'en plus faire. Et je convie les jeunes gens de faire leur profit de ma faute.

Je finis ces Remarques, en protestant à Mr. Baillet que je n'ai entrepris cet Ouvrage que pour la justification de mes mœurs, sans avoir dessein de l'offenser. Et si dans la chaleur de la composition il m'est échappé quelque mot qui lui ait déplu, je lui en demande très-humblement pardon: comme de mon côté je lui pardonne de tout mon cœur toutes les choses injurieuses qu'il a dites de moi.

¶ 1. Voila sans doute une conclusion extraordinaire. Magister Benedictus Passavantius diroit là dessus: *hac cauda non est istius vituli*. M. Menage après s'être donné bien de la peine pour établir ses preuves, les détruit toutes d'un seul trait de plume, à peu près comme un Avocat qui après avoir fait tous ses efforts pour obtenir gain de cause concluroit à sa condannation. J'appelle cela finir l'Anti-Baillet par une anti-peroraison.

ADDITION AUX NOTES.

PAG. 215. *Le P. Garasse...... dit que Theophile étoit fils d'un Tavernier de village.*] Théophile dans son Apologie se contente de dire pour reponse, que le P. Garasse *lui fait un payis, un pére, & un metier à sa poste*; mais dans l'ecrit intitulé *Theophilus in carcere*, il décrit comme un petit château cette maison que le P. Garasse traite de cabaret, dit qu'elle étoit au bord de la Garonne à demi-lieuë de Port-Ste-Marie en Agenois, & que des gens de la Cour qualifiez, *Aulici melioris nota*, y ayant passé, y furent reçus proprement, honnêtement & gratis pendant quelques jours qu'ils y demeurérent; il parle en ce même endroit d'un frére ainé, & d'un Oncle qu'il avoit: le premier connu par sa capacité dans les Lettres; le second, qui pour recompense de ses services dans les armes, avoit eu d'Henri IV. le Gouvernement de Tournon en Agennis. Il avoit un autre frére nommé Paul qui portoit les armes, & qui perdit son équipage & son argent dans une bataille où le Duc d'Elbeuf qui commandoit fut bâtu. Ce detail se voit dans une Lettre Latine de Theophile à ce Paul laquelle est la 24. & derniére. Mairet fit imprimer ces Lettres en 1642. à Paris avec les Françoises du même Théophile. Au devant est le portrait de l'Auteur avec cette inscription *Théophile de Viau, Gentilhomme de la Chambre du Roi.*

F I N.

Louange à Dieu.



DIS-

DISCOURS LATIN,

DE

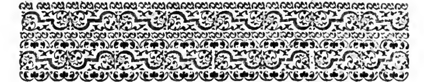
JAN DE LA CASE

Archevêque de Bénévent,

CONTRE

PAULO VERGERIO,

Archevêque de Capo d'Istria.



A

MONSIEUR

MAGLIABECHI, BIBLIOTHECAIRE DU GRAND DUC DE TOSCANE.



ONSIEUR,

Vous êtes toujours l'homme du monde le plus obligeant. Mais je vous prie de croire, MONSIEUR, que de mon coté je suis aussi toujours l'homme du monde le plus reconnoissant & qu'il ne se peut rien ajouter aux ressentimens que j'ai de toutes les faveurs dont vous m'avez comblé en différantes occasions. Celle que vous m'avez faite en m'envoyant le Discours manuscrit de Jan de la Case Archevêque de Bénévent contre l'Apostat Paulo Vergerio Evêque de Capo d'Istria, n'est pas une des moins considérables. J'ai lu ce Discours avec un extrême plaisir, & avec toute l'admiration qui est due aux Ouvrages de ce grand homme. Mais Jan de la Case n'étoit pas seulement un grand homme, c'étoit un très-honnête homme : & il est étrange qu'on l'ait traité de monstre, *&* d'homme abominable *pour avoir fait dans sa jeunesse, & dans un siécle licentieux, & étant séculier, le* Capitolo del Forno: *qui est une bagatelle en comparaison des vers licencieux du Cardinal Bembo. J'avoue, MONSIEUR, que Jan de la Case auroit mieux fait de ne point faire ce petit Ouvrage, ou plûtôt qu'il a mal fait de l'avoir fait: car enfin, MONSIEUR, quoique le* Capitolo del Forno *soit sur l'amour des hommes pour les femmes, & qu'il n'y soit même parlé de* cet

cet amour que par allégorie, il y est néanmoins parlé en passant, avec quelque sorte de louange, de l'amour des hommes pour les garçons. Mais il y a des dégrez dans les fautes: & il ne faut pas confondre les simples fautes avec les crimes abominables. Cependant les Luthériens & les Calvinistes, irritez contre Jan de la Case, qui, en qualité de Nonce du Pape à Venise, avoit fait le procès en crime d'hérésie au Vergerio, & à quelques autres Apostats, l'ont accusé dans leurs Livres d'avoir composé dans un âge avancé, & étant Segretaire des Brefs, & Archevêque de Bénévent, & Nonce à Venise, l'Apologie de l'amour des hommes pour les garçons; & d'avoir fait imprimer & debiter cette Apologie à Venise, dans le tans de sa Nonciature, sous son nom, & avec toutes les qualitez dont je viens de parler. Vous savez, MONSIEUR, que tout cela est faux: vous, MONSIEUR, qui êtes un des premiers Bibliothécaires du monde. Mais vous ne savez pas sans doute qu'un de nos Prêtres a enchéri sur les Luthériens & sur les Calvinistes, & que ce Prêtre a plus diffamé lui seul vôtre Archevêque de Bénévent, que tous les Luthériens & les Calvinistes. Ce Prêtre diffamateur d'Archevêque, est un nommé Mr. Baillet, Bibliothécaire de Mr. de Lamoignon Avocat Général au Parlement de Paris, & Précepteur de Mr. son fis; lequel dans son Livre des Jugemens des Savans; qui sont des Jugemens des Savans sans jugement & sans science; après avoir traité Jan de La Case de Ministre d'iniquité, a u la malice d'écrire que cette Apologie avoit pour titre, De Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ: qui sont des paroles si sales, que Jan de la Case, bien-loin de les écrire, n'auroit pas voulu les proférer. Mais j'ai tort d'accuser içi Mr. Bailles de malice. Le pauvre homme n'est coupable en cet article que d'ignorance. Ce Censeur public de tous les Livres qui ont été composez depuis la création du Monde, est si ignorant dans son métier de Bibliothécaire, qu'il n'a jamais vu le Capitolo del Forno, & qu'il a cru que cet Ouvrage, qui est un petit Poëme Italien d'un peu plus de cent vers, imprimé avec d'autres Capitoli, étoit un Livre Latin, d'un juste volume, où l'Auteur avoit traité ex professo la louange de l'amour des hommes pour les garçons.

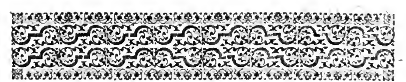
M'étant trouvé engagé d'écrire contre ce Mr. Baillet, à cause des choses, je ne dis pas desobligeantes, mais outrageuses, qu'il a vomies contre moi dans ses Livres, sans que je lui en aie donné le moindre sujet; car dans le tans qu'il publia ses quatre premiers volumes, où il m'a traité outrageusement, je ne savois pas son nom; je ne savois pas qu'il fût au monde: & à l'heure même que je vous parle je ne l'ai jamais vu. M'étant, dis-je, trouvé engagé d'écrire contre ce Mr. Baillet, j'ai réfuté sa calomnie & celle des Luthériens & des Calvinistes contre Jan de la Case. Et j'ai bien la vanité de croire, que vos Messieurs de Florance qui ont une extrême vénération pour Jan de la Case, leur compatriote, liront ma réfutation avec plaisir.

Pour confirmation de ce que j'ai dit au sujet du Capitolo del Forno: j'ai cru qu'il ne seroit pas hors de propos d'ajouter à mon Livre le Discours Latin de Jan de la Case contre le Vergerio, son ennemi capital, & qui est celui qui l'a diffamé dans l'Allemagne au sujet de ce Capitolo. Et comme c'est vous, MONSIEUR, qui m'avez fait part de ce Discours, je prens la liberté de vous le dédier. Je vous supplie, MONSIEUR, d'avoir agréable cette marque publique de mon estime & de ma reconnoissance, & de la recevoir comme un témoignage de la passion sincère & véritable, avec laquelle je suis,

MONSIEUR,

Vôtre très-humble & très-obeïssant Serviteur,

MÉNAGE.



DISCOURS LATIN,

DE

JAN DE LA CASE

Archevêque de Bénévent,

CONTRE

PAULO VERGERIO,

Archevêque de Capo d'Istria.



QUOD scribis, dictum tibi esse à nescio quo qui isthac iter haberet, quosdam qui Romæ vivant, queri de tua petulantia ac malevolentia solitos, scito id totum falsum ac nugatorium esse: nemo enim est, non dicam bonus aut notus, sed sanus modò, qui te, tuasque istas nugas, flocci unquam fecerit. Neque id Romani modò de te; scriptisque tuis, sentiunt, sed idem totius Italiæ de tua stultitia judicium est. Quamobrem, quòd de eo te purges, nihil est. Omni ego te, mi VERGERI, molestia libero. Atque animadverti duo omnino esse hominum in Italia genera, alterum eorum quibus ignotus sis, alterum eorum quibus nimiùm etiam sis bene cognitus. Ac qui te, vitamque anteactam tuam norunt, ii te ex helluone impurissimo, perditissimoque, tam repentè morum magistrum isthic extitisse rident: tu dolere eos fortasse arbitrabare. At quibus ignotus es, ii, si quando in tua ista tam præclara scripta inciderunt, quid credis? negligunt te, atque contemnunt. Nempe, inquis, quòd ineptire me sentiunt: primum quidem isthuc ipsum scilicet: deinde illud quo-

quoque accedit, quòd usque adeo palam mentiri te vident, ut nullum esse periculum statuant quemquam fore in Italia quidem, qui compos modò mentis sit, qui compertum non habeat impudentissimum te ita, utì es, esse, aut qui credi tibi quicquam oportere existimet.

Et quoniam libere ac fraternè agere tecum pro nostra mutua inter nos benevolentia institui, obsecro te quid tu tibi voluisti, aut quicumque ille fuit, qui de PAULI III. vita scripsit? putastine quemquam fore qui tibi de tot tantisque criminibus ac sceleribus crederet? qui tu isthæc scire potuisti? præsertim cùm tam multa sint intestina ac domestica, de quibus vix unus aut alter ex intimis familiaribus, etiamsi maximè vera sint, suspicari aliquid signis quibusdam possit, qui igitur tu hæc alienus, ac prope alienigena, tantopere affirmas, præsertim solus: quis ad te detulit? qui testes affuerunt? quæ proferuntur literæ? ubi tu interfuisti? huc accedit illud etiam, quo vel castissimi atque integerrimi viri, à quibus, ne dicam joco, nos longissimè semper absuimus, à testimonio dicendo removeri solent, quidnam igitur id est? inimicitiæ: ac vereor equidem ne id non exiguum Pauli probitatis signum sit, quòd te moresque tuos, oderit. Sed mitto hoc. Inimici tui vitam scribis; nemo tibi de ejus peccatis quicquam credit. Nam cùm civibus, amicis, consanguineis tuis, tam petulanter maledicere, atque adeo malè etiam facere consueveris, quid homines facturum inimico atque hosti putent? Nam cum Paulo intercessisse tibi inimicitias, tute mihi millies narrasti: non has novas modò, propter quas isthuc transfugisti, sed veteres illas quoque de tuo stipendio, cùm tu magni operam tuam faceres, magnificisque verbis extolleres; cùm assiduas operas navasse te Sedi Apostolicæ prædicares: quam tu Sanctam illis temporibus singulo quoque verbo appellabas: quoad scilicet extorquere & auferre aliquid te ab ea sperasti posse. Cùm tu igitur magnam mercedem posceres ac flagitares, ille, ut pote vir magnus ac gravis, nebuloni tibi nihil neque crederet; quod tua nihil intererat; neque daret; quod tu iniquissimo animo patiebare; ortæ inter vos sunt, ob eam ipsam causam (qua de causa nunc quoque tantopere irasceris Italiæ) gravissimæ inimicitiæ: quippe ob famem atque egestatem tuam. Ac si verum fateri volumus, magnam tu Germanis hominibus contumeliam facis, quòd idoneos arbitreris esse, apud quos tam impudenter mentiare, quosque usque adeo contemnas, imperitosque rerum putes, ut tibi de tuo inimico tam ineptè, tamque apertè mentienti fidem habeant. Si literas, si testes, si tormenta atque equuleum, si omnia probationum genera proferres, nemo tibi tamen venefico atque uxoricidæ crederet; de tot tantisque præsertim rebus. Tu innuenti modò tibi fidem haberi existimas; nihil agis, mihi crede: ne cùm dejeras quidem eum libellum nunquam te scripsisse: nihilo enim secius impudens es, cùm illo uteris, cùm illum venditas, tùm in illo scripta convicia illa inania ac nugatoria pro testimoniis recitas.

Nam quòd ais, non ferre te quosdam qui in Germaniam invehi conati sint, jocari te arbitror, cùm te maximæ clarissimæque provinciæ patronum facis, Tu, furcifer, Germaniæ patrocinium suscipis? hoc nimirum uno semper valuisti plurimùm, ut nihil unquam quicquam usquam te pudeat. Dic mihi, non tu Germaniam, cum tota illa gente humanissima, unâ cœnâ, si opus sit, divendas? Vetebere credo alienos destituere ac deserere, qui amicos, qui fratrem, qui conjugem, qui patriam, qui pietatem prodideris? Nonne tibi cum tui simillimo JOANNE BAPTISTA, Polæ Episcopo, fratre tuo, diuturnæ, graves, asperæque inimicitiæ intercesserunt? Cùm de hoc uno inter vos pugnaretis ac digladiaremini; uter vestrûm impurior, uter nequior esset? Nam paterna res certè negotium vobis non facessebat. Pietatem ludibrio æquè utrique habebatis atque æquè ab omni laude atque ab omni honore utrique aberatis. Nonne hæc notissima iis, qui te atque illum noverunt, sunt? Quid ELIUM, amicum, affinemque tuum, nonne frustratus multos annos es pensione ea quæ illi à te debebatur? cùm ille stipulatus à te esset, eæque extarent Literæ publicæ, in quibus juratum eam te illi pensionem repromisisse, scriptum esset, tu sanctissimè dejerares promisisse te ei nihil? Quæ postquam prolatæ Literæ sunt, oblitusne es quæ tua de eo querela fuerit? quàm aspera? quàm diuturna? quasi ille, cùm te sibi jampridem debitam pe-

pecuniam flagitaret, injuriam magnam faceret: nam illud quidem tibi memoriâ excidisse video, quòd Elii molestiam atque acerbitatem causatus, mutuam à multis eam pecuniam sumpsisti; nec Elio unquam persolvisti, nec creditoribus reddidisti: sed hoc, memoriæ tuæ vitio evenit; illud, humanitatis ac misericordiæ specimen est tuæ. Quotus enim quisque in tua civitate est, cui certum atque compertum non sit, DIANAM, uxorem tuam, veneno à te esse sublatam? quòd obstare illam honoribus, sacerdotiisque, quæ tibi tu, homo vanissime, altero fratre tuo fretus, pollicebare; atque animo vorabas. Quid quòd cives tuos consentientes ad dissidium atque ad odium tuâ malevolentiâ compulisti; discissâque ac dissectâ tua à te patria est in eas factiones ut ne nunc quidem inter se post tot annos ea civitas bene dum congruat? Qui igitur fratrem, præsertim convenientibus moribus, odio habueris, destitueris, prodideris, uxori miseræ atque innocenti venenum dederis, affines fefelleris, patriam everteris, Italiam impotenti, impuroque ore tuo vexes; Germaniam, atque alienigenas trans Alpes usque tuebere? Næ illis perire satius est, quàm tuo isto patrocinio salvos esse.

Memoriâne tenes, cùm paucis antè annis vir magnus atque clarus, summâ constantiâ, summâque fide præditus, JOANNES, CARDINALIS TORNONIUS, per Helvetios iter in Galliam faceret, atque ad cauponem fortè divertisset, è viculo quodam ignobili, quem tibi tu ad habitandum delegeras secundum viam quo gulæ isti voracissimæ tuæ stipe de viatoribus cogenda suppeditares, descendisse te ad eum; salutandi, ut tu dicebas; ut ego interpretor, cœnandi, atque pecuniolæ auferendæ causâ: qui cùm te squalidum, sordidum, pannis obsitum, conspicatus, visusque sibi videre lanionem aliquem esset; quæsivit de te qui tu esses: atque ubi Vergerium esse dixisti, multis, homo gravissimus, te verbis malè accepit: deinde, cùm tibi facilè oratione sua excussisset lacrimas, te flentem seduxit ubi soli, oblitusne es quæ tua fuerit oratio? quàm misera! quàm demissa! cùm magno fletu calamitatem tuam deplorares, levitatem confiterere, stultitiam accusares. Aude hoc negare non tu ad hominis pedes concidisti? non fracto animo supplicasti? precibusque omnibus obtestatus es, uti te in Galliam secum tolleret? Non ea te de Religione, de Helvetiis, de Germania, censurum, dicturumque recepisti, quæ ille vellet, quæque præscriberet tibi? Hem morum emendator! hem pietatis columen! hem Fidei exemplum! At ille tibi Germaniæ defensori, Religionis correctori atque custodi, ne in levitate quidem atque perfidia, quibus rebus delectatum te semper sciret esse plurimùm, fidem habuit ullam: neque inquinari polluique se, comitatumque suum purissimum, tam lutulentis tuis sordibus & cœno passus est. At sunt qui aliquando Germaniam liberiùs appellant: jure tu quidem ferè tuo stultitiam levitatemque universæ nostræ gentis uni tibi vendicas. Sed reliquimus, reliquimus, mihi crede, nostri generis atque ordinis in Italia homines paucos omnino, sed tamen aliquot, neque omnem fatuitatem nobiscum efferre potuimus, qui, si aliquid aliquando temere effutiunt in Germanos, nolito illis, patrone magne, irasci: nostram enim illi caussam, si nescis, agunt, cùm vulgus stolidum irritant; quò convenire minùs Germania cum Italia possit. Etenim si conveniat res, mihi, tibique, congerronibusque nostris, cò res redierit, ut periculum nobis famæ futurum sit, quam ægre adhuc sustentavimus. Quamquam video bonos quoque aliquot studio & contentione quadam clatos, paullò provectos longiùs sed eos perpaucos tamen, & si tecum, quod illi minimè volunt, conferantur, moderatos.

In eo verò mihi versari visus es cum caussæ nostræ summo periculo: nec satis mirari possum, quì isthuc tibi tam stultum in mentem venire potuerit; quamquam stoliditate atque stultitia es singulari; qui ausus sis REGINALDO POLO CARDINALI maledicere: quod te primum omnium hominum facere ausum esse, certò scio. Quicquid enim de optimo illo ac præclarissimo viro à summa laude sejunctum dicitur, totum id continuò ipsæ respuunt aures, ipsaque mens atque animus abhorret. Quare video, ne illi ipsi quibuscum sentire te simulas, turpe sibi esse existiment à Polo dissentire. Qua quidem in re non jam audaciam atque impudentiam, quibus rebus excellere te gloriantem audire te soleo; sed cæcitatem, ut dixi, atque imprudentiam tuam sum admiratus.

Quis enim non videt; præter te quidem, cui oculi præ inedia caligant: si vera sint quæ de pietate Christiana Polus sentit, eò magis Lutheranos nos veræ pietati, Christianæque rei obesse quàm Turcas, quò asperius calamitosiusque intestinum bellum est, quàm externum? Neque ille, cùm Lutheranos accusat, Germaniæ maledicit, sed sectam redarguit. Quòd verò hominem innocentissimum accusas, quòd secus de pietate sentiat ac tu de eo pollicitus es, dupliciter peccas: primùm, quòd planè temere affirmare te de aliis esse solitum confiteris, ut ne de Paulo quidem Tertio, deque aliis quos tu conviciis insectaris, fidem facere possis. Deinde quòd eum quem tu virum gravem, castum, sanctumque prædicaveris, dissentire à nobis demonstras: cujus probitas, integritas, temperantia, castitas, sanctitasque, si eam de Religione sententiam, quam ille defendit, nihil adjuvat, cur eorum, quibus tu maledicis, peccata, etiamsi maximè vera sint, eam ipsam de Religione sententiam coarguunt? Etenim, si quia boni ita de religione sentiunt, nullum argumentum est, rectè eos credere, ne quia quidem mali nonnulli in eadem sunt sententia, obesse personarum vitia caussæ debent. Quòd autem miseratus illum es in altera epistola tua, nonne intelligis totidem verbis illum miserari te contrà, nosque omnes, posse? Magnum credo negotium homini omnium eloquentissimo, deplorare calamitatem nostram, nostramque vicem dolere, atque in eo commorari, qui vetus iter à Sanctissimis Patribus institutum, parentum majorumque nostrorum vestigiis attritum, reliquerimus, unum LUTHERUM, levem, apostatam, malevolum, seditiosumque hominem secuti, atque illum ipsum ducem, vexilliferumque nostrum, cæcum, atque improbum deferentes, aliò alii abierimus, diffisi, discissique innumerabilia in fragmina, ac potiùs frusta, simus: ut memoriæ mandare sectarum, in quas misere ipsi nos discerpsimus, nomina, haud facile sit: qui Evangelii nomen modò latebram scelerum, flagitiorum, rapinarum, sacrilegiorum nostrorum habeamus; in sententia verò ludificemur, atque cavillemur; perperamque interpretantes per pietatis simulationem, non libertatem, sed licentiam consectemur; ceteraque id genus ab omnibus jam decantata: qualia confirmatâ, comprobatâque tandem caussâ, in epilogo adhibere Oratores magni illi ac docti olim solebant, amplificandi, non confirmandi gratiâ. Nos autem rabulæ ac clamatores, probris atque conviciis caussas peragere consueti, omissis probationibus, quas nullas plerumque habemus, hæc pro argumentis pronunciamus. Memini enim te olim totas Venetiis perorasse caussas, ab exordio ad epilogum, maledictis & contumeliis; & quasi nullo commisso prœlio, victoriam tamen conclamasse: à qua consuetudine non discessisse te video: quamquam Rhetoricæ dedisse te assiduas operas, audiebamus: quo, ad accusandum Paulum hunc Tertium instructior accederes. Eæque extant literæ tuæ, in quibus comminatus es, meditari te jam pridem ac declamare, & ad persequendas injurias quas ab eo acceperis, te comparare. Cave igitur, si sapis; jocari enim mihi tecum libet; quid enim tu sapias; ne posthac POLUM vexes, ac ne appelles quidem: neque tantum nostræ caussæ vulnus attingas; potiùsque in libellis illis qui in epistola altera tua appellantur à te, acumen illud tuum exerceto: in quibus si qua amphibologia extiterit, in pessimam partem vertito: iis facilè eluduntur sellularii, opificesque, tum mulieres, atque anus. Si qua autem iuventa erit allegoria, ita uti se res dederit, amplecti tibi licebit scriptum, aut sententiam. Si in exornationem aut amplificationem incideris, singulorum verborum fidem, non tanquam ab Oratore, sed tamquam à teste, exigito. Tum si cui libro Papæ adscriptæ Literæ fuerint, quæ Privilegia quædam continent; Vulgaria illa, atque omnibus passim jam dari per Scribas solita; totum illum librum, si paullò hilarior sit, vel memoriæ mandasse Papam contendito. Si de gravibus sanctisque rebus in eo scriptum fuerit, ne aspexisse quidem Papam dejerato: sed per alios eas literas adscriptas suo nomine defendito.

Præterea, si qui sunt paulò minùs casti libelli, per jocum aliquibus in adolescentia scripti, eos tu cui tibi commodum fuerit, ascribito: quæ dubia erunt, in pessimam partem rapito: multa de tuo addito: quod de versiculis illis qui de *Furni* laudibus inscripti jam olim sunt, fecisse te video: quamquam illos me annis ab hinc quinque & viginti editos, alterius cujusdam nomine

nomine inscriptos, legisse me memini. Tu JOANNI CASÆ attribuis: quem tumet affirmare soles ornatè, politèque scribere & versibus posse & soluta oratione. Id quod video BEMBO quoque & FLAMINIO idem visum esse, aliisque multis item bonis, doctisque viris, qui de ejus hominis cùm eloquentia, tum temperantia, integritate, humanitateque elogia quædam scripta reliquerunt. Sed si JOANNIS CASÆ ii versiculi sunt, ejus ego hominis gravitatem & constantiam laudare possim; nisi tu illi iratus de judicio tantopere sis; qui toties à te lacessitus, respondit tibi nunquam: præsertim cùm tribus verbis facere illi hoc licuerit, quicumque eos versus ludens scripsit: nam si tu aliud atque ille dicit, intelligis, tua isthæc culpa est, qui non malè dicta malè interpreteris: quòd si aliud dicitur, aliud significatur, tamen tu in aliam partem accipis ac cogitatum ab ejus carminis auctore sit: feminæ enim illis versibus planè, non mares, laudantur; si modò quicquam præter Furnum ipsum laudatur. Neque tu ignoras, sed vetere illo tuo uteris artificio Oratorio: gratificari enim tibi cupio, quando tu te Principum Nuncium, Christi Legatum esse te, jactare ac prædicare solitus es. Quamobrem video, ne hujuscemodi viros cùm vituperas per tam apertam calumniam, nostræ ob'les caussæ: clariores enim sunt, quàm ut tu fucum facere in illorum possis nomine. Atque hìc quidem non modò cognitus Germanis etiam hominibus multis atque magnis est, sed etiam gratus, charusque.

De MUTIO verò affirmare tibi, hoc possum, non tibi illum honorem cùm de te scripsit, habuisse, sed patriæ vestræ. Ejus igitur libri in luce atque in oculis hominum sunt, laudantur à doctis, emuntur à bonis: & quidem carè: tui, ab opificibus, sellurariisque leguntur; veneunt vili; quamquam illectas tu plebem, quò vendibiliores eos facias: etiam facetiis. Dii boni! quàm id parum te decet; præsertim & senem & Theologum: *cum Privilegio Papæ*, ais, *ad horæ momentum*. Quærerem hìc de te, ecquid te pudeat tam inepti, tam scurrilis dicti? nisi scirem pudorem te in omne jam olim puerum tempus amisisse, vel abjecisse potiùs. Sed MUTIUM Italiæ Principes domi suæ jamdiu in magno honore habent, honestè nutriunt, stipendium dant: nos miseri atque egentes, esurimus scilicet & algemus. Quamquam te hominem illustrem nactum audiebamus, qui te alere conetur. Is aliis in rebus magnis, variisque atque omnino ab his, quas tu tibi arrogas, abhorrentibus, occupatus, parum adhuc te noscere potuit; ubi te, moresque tuos, cognitos habebit, id quod propediem futurum est, non te feret, mihi crede. Quamobrem hortor te pro nostra amicitia, uti memineris his paucis diebus exsaturare te quam maximè, etiam ad futuram famem atque esuritionem.

Nam de PETRO ALOISIO FARNESIO, quem tu insectaris jam toties conviciis, mortuum, quis est qui fabulam illam non audierit? Quotus autem quisque est, qui commentitium id totum esse, atque à malevolis confictum, scire te neget? A te autem requirunt Itali homines superiora illa scilicet, quibus testibus, atque adeo quibus indiitiis id compereris: cur id, quod tibi non magis quàm cæteris omnibus compertum sit, solus affirmes? cur hoc tibi sumas, ut hominem vexes mortuum? Eloquentiâ te fretum dices: illi malevolentiâ atque audaciâ; tum inimicitiis adductum putant, loquacem te, & maledicum, atque malevolum dicunt, eloquentem, aut disertum negant. Quid, quòd secum ipsa tua pugnat oratio, nec cohærere ullo modo potest? Fama est, inquis, veneno Episcopum illum periisse, ne facere tantum Petri Aloisii facinus palam posset. Mitto, ausum te esse veneni mentionem facere; impudentiam enim profiteris: illud requiro, utrum datum illud venenum sit, priusquam rescìri facinus illud potuerit: quod tu, si affirmas, quæro abs te, qui ergo rescìscere potuisti? Sin, postquam vulgata ea res est, ut ad te quoque fama ac nuncii pervenerint, quid attinuit venenum dari? Sed ego stultior, qui à te dicti ullius rationem postulem. Atque equidem sic existimo, ob unam hanc caussam orationem à natura bestiis negatam, esse quod illæ illo, quo tu loqueris modo, si loqui potuissent, essent locuturæ. Eadem tibi de JULIO III. respondeant, deque iis literis quas tu de Conclavi missas, ad te delatas ais. Negant tibi quicquam credi oportere à quoquam: vanitatis, levitatis, mendacii, te convictum defendunt. Profer igitur eas literas: manum, signum,

ſignum, proba. Fingi hæc à te, ab aliiſque tui meique ſimilibus, dicunt: neque conviciorum, ſed criminum, habendam eſſe rationem docent. Tum Germanorum humanitatem obteſtantur, fidem implorant, ne irritari à nobis imperitam, ignaramque rerum multitudinem in ſe pati velint: per nos, perque noſtri ſimiles aliquot, demonſtrant factum eſſe, ut à diſſenſione ad diſſidium, atque ad odium inimicitiaſque ventum ſit. Germaniæ gravitatis, humanitatis, prudentiæ, fuiſſe, ita de Religione diſceptare inter nos, ut jurgiis abſtineremus: nunc diſcedi à publica cauſſa, privata odia exerceri, me meo, te tuo maledicere inimico, quæ de cauſſa dicenda fuere, prætermitti jam ferè ac tacita præteriri; dirimi rem jactandis viciſſim probris, impudicarum mulierculaturum more, quæ à moderatione, probitate, charitateque Chriſtiana longiſſimè dicunt abhorrere. Tum illud addunt, Quid tu tandem, VERGERI, es, qui tibi deligas clariſſimos homines, in quos, tuo arbitratu, declamites? Vin tu vitam tuam à pueritia recenſeri? Minimè verò: ne ea vitia, quæ tu falsò in ſingulis vituperas ſingula, univerſa verè in te uno appareant. Vin tu inopiam domi tuam, foris ſordes commemorari, an propter obſcuritatem tuam latere hæc mavis in tenebris? neque tu fortunæ culpâ ſemper eguiſti, ſed gulæ, ſed ceterarum corporis tui partium vitio.

Quid ego de levitate tua dicam? qui, cùm ab omnibus Muſis ſemper abhorrueris, infelici illa laurea coronari caput iſtud tuum pleniſſimum veuto tantopere expetiſti. Quis iſthuc moribus noſtris facit jam, niſi ſcurra? Fuit enim olim fortaſſe ea laurea virtutis ac doctrinæ inſigne, nunc certè vanitatis, fatuitatiſque teſtimonium eſt. At hoc, vetus, inquis, eſt: quid hoc novum ac recens? Nonne huic levitati atque impudentiæ tuæ ſimile eſt, atque par? quòd depingi te, ridiculumque iſtud ſenis lanionis caput tuum curaſti, atque iſtud os tuum fœtidum, quod occulere atque obtegere omni induſtria tu, ſi quicquam te puderet, debebas, quaſi magni cujuſdam hominis, ac propè dicam numinis, ſimulacrum, non obeſæ ſuis rictum, odioſiſſimis titulis inſcriptum per Helvetios, perque Helvetiis finitimas gentes circumferri; id quod, ne illi ipſi quidem qui tibi favebant, perferre potuerunt. Tu Pontificum Nuncius; tu Chriſti Legatus, trifurcifer, ſis! Magnam omnino tu Italiæ ignominiam jam olim cùm natus es, inuſſiſti, quòd in hac terra ortus ſis: verùm id & caſu quodam, nullâ tuâ culpâ factum eſt: ubique enim gentium monſtra & portenta naſcuntur aliquando: & Itali dolorem ſuum ulti ſunt, quòd te diu fame, ſitique, rerumque omnium inopiâ torſerunt: quòd expulerunt te denique, & tamquam maritimi fluctus cadaver quoddam fœtens, ejecerunt. Quam illi gratiam JOANNI CASÆ hoſti tuo, illi cui tu tantopere infenſus es, habent maximam. Itaque ſat tu nobis pœnarum dediſti. Germani verò, quibus tu ultro, ſponteque tua tam inſignem contumeliam facis: qui non modò ad eos appuleris, & tamquam ad ſaxum adhæſeris, ſed clarum etiam, illuſtremque, & magni cujuſdam numinis inſtar, haberi te apud talem, tantamque gentem poſtules, nullas à te pœnas poſſunt. Reperti ſunt etiam, qui te, edaciſſimam, eamdemque immaniſſimam belluam, domi ſuæ alant: id quod ne tu quidem tam ſtultus es, ut non modò perpetuum, ſed ne diuturnum quidem futurum ſperes: quippe qui diuturni habueris umquam nihil præter malevolentiam & famem iſtam tuam. Itaque bonum nimiùm conſilium illud eſt de te ingurgitando, atque dum tibi per clariſſimi hominis occupationes, ac profuſam diſſolutamque benignitatem licet, ad multos menſes, atque adeo ad totos annos, inferciendo. Sed, ut ad levitatem tuam redeam, abiiſti (qui DIANAM ſcilicet necaſſes) à Poëtis: ad Juriſconſultos te contuliſti. Nec verò tibi Themis fuit æquior quàm Apollo fuerat: quamquam aptior naturâ tu litibus quàm verſibus es. Sed tamen quæ diuturno ac magno labore ediſcenda tibi erant, ea tu didiciſſe, te dicere maluiſti, quàm ut ediſceres laborare. Itaque inaniſſimus doctrinarum omnium è gymnaſiis prodiiſti. Linguâ atque audaciâ fretus, cauſſas agere te velle dixiſti: ſed cùm, quoties diceres, toties malediceres, mentireris, pejerares, calumniareris, prævaricarere, neque litigatores tibi, jam neque corona, neque Judices, fidem habebant; nemoque ferre te, ac ne aſpicere quidem poterat. Itaque cùm frigeres, atque adeo algeres; qui te uxoris illâ moleſtiâ facilè liberaſſes, abiiſti Romam ad

AN-

ANTONIUM fratrem tuum. Is Clementi VII. te commendavit, apud quem ille in magna erat gratia: neque bene te, quòd perdiu domo abfuerat, noſſe poterat: errore quodam miſſus in Germaniam es, cùm plus fidei fratri de te prædicanti Pontifex ille quàm par erat, habuiſſet. Vix dum Romà profectus eras, cùm delatæ ad Pontificem ſunt virtutes illæ tuæ præclaræ, atque inſignes: loquacitas, vanitas, perfidia, cæteræque id genus reliquæ, quæ ornare Internuncium ſolent, præſertim, de laureola illa tua. Sed jam ſtipendium dinumeratum tibi annuum, opinor, erat. Tum lacrimæ fratris quin te Pontifex revocaret iter ingreſſum, perfecerunt. In Germaniam veniſti. Ergo, qui linguam ac vocem venalem ſemper habuiſſes; quod enim venderes, aliud habebas nihil; poſtquam ſcripturæ & calami merces oſtentari tibi cœpta eſt, non tu quæ habebas modò, ſed etiam quæ non habebas, proſcripſiſti, ac vendidiſti: id quod Germani aliquot, etiam nunc ſuperſtites, meminerunt. Revocavit te igitur Paulus Tertius. Hinc illæ lacrimæ ſcilicet. Atque ibi tu continuò Theologum eſſe te velle dixiſti: eodemque tempore eloquentiæ aiebas te dare operam. Non enim dicam, cur tu Epiſcopus, quave ratione factus ſis, ne aliorum quorumdam ſcelus conjungam cum tuo: tametſi pœnas illi ſceleris, ſacrilegiique illius pertulerunt graviſſimas. Sed proventus Eccleſiæ tuæ præ furtis quidem illis tuis provincialibus tenues erant. Gula ſcilicet creverat, & luxus atque ſuperbia: quæ quorundam hominum, qui malè te noverant, benignitate ſuſtentata aliquandiu ſunt: ſed ubi exhauſta eſt; nec enim tu parvo contentus eſſe poteras; convertiſti te ad alium quæſtum: Homines quoſdam non nimiùm ſapientes, ſuperſtitioſos, ruſticanos, ſtultaſque aliquot mulieres locupletes aggreſſus es: ſevocaſti: docere eos te poſſe arcana quædam de Religione dixiſti: nam quæ adhuc tradita illis eſſent ab aliis, perperam eſſe tradita: mutari ea oportere atque corrigi perſuades imprudentibus ac fatuis quibuſdam. Interea, merces magiſtri ſcilicet magna; peſſundati multi à te ſunt, atque ad ſummam inopiam redierunt. Meminiſti-ne quemdam Patavii, quem appellari à me nihil neceſſe eſt, tametſi vulgata res eſt, qui cùm à te magnâ pecuniâ eſſet emunctus, cùm condemnatus impietatis eſſet, magna rerum ſuarum deſperatione & ſcelerum conſcientiâ furere cœpit; quem tu virum ſanctum, divino percitum ſpiritu diceres, Prophetamque ſalutares? Cumque tu hoc magna contentione in cœtu magno hominum defenderes, oblitus-ne es, illum tibi repentè maximum feciſſe convicium: cùm te fruſtratorem, decoctorem, veneficum, Hæreticum, appellaret? Meminiſti-ne ita fractam ac debilitatam iſtam impudentiam tuam repentè eſſe, ut pæne concideres; verbum Prophetæ illi tuo, vera quidem omnia de te canenti, reſpondere nullum auderes? Meminiſti-ne facinora illa tua percrebuiſſe; palam facta eſſe, ad Judiceſque delata; illos ipſos quos tu clamoribus ad hoc uſque tempus, homo charitate Chriſtiana magna præditus, proſequeris? Meminiſti-ne quàm illi humaniter, quàm benignè tecum egerint, ut ad ſanitatem redires? ut ſtultiloquium iſtud tuum compeſceres, ne te perditum ires? Sed tu, qui propter æs alienum, non Dei ſed carceris metu, in Religionis cauſſam, tamquam in aram confugiſſes, qui ſalvus eſſe nullo modo poſſes, multa ſalute creditoribus tuis dicta; abiiſti clam ex Italia; iratus Judicibus, quorum culpa nulla erat, præterquam quod te ſolutum cauſſam dicere paſſi ſunt; iratus Venetis, quos anteà jactare ſolitus eras, ſceleris ac furoris tui te patronos habere, iiſque fretum, judicia legeſque contemnere. Qui igitur talis ſis, qualem te eſſe tui affines, tuaque omnis civitas prædicat, qualemque te eſſe eam vehementer piget, pudetque; noli putare exciri Germaniam poſſe tuo iſto impuriſſimo latratu. Tum hoc etiam addunt; Date, inquiunt, hoc, Germani, nobis pro veſtra priſtina illa humanitate atque in nos benevolentia: multos ex omnibus civitatibus, pagiſque veſtris. Venetiis, Romæ, Mediolani, aliiſque in oppidis Italiæ habetis: nolite VERGERIO de nobis credere: ac ne nobis quidem de VERGERIO fidem habetote, ſed de civibus veſtris exquiritote, quæ de VERGERIO, jam olim cùm ille nobiſcum ſentire ſe de Religione dicebat fuerit fama, quæve hominum æſtimatio: quid contra de iis quos VERGERIUS vituperat, judicet ea provincia univerſa; utros melius reperietis audire, eos probos, caſtoſque habetote; iis creditote. Si ab ineunte

ætate VERGERIUM vestri cives certiores vos facient se comperisse, non levem modò ac popularem, sed libidinosum, intemperantem, nepotem, asotum; tum malevolum, perditum, audacem, perfidiosum, semper esse habitum: hos autem qui ab eo vituperantur, censeri apud suos quemque probos, constantes, temperatosque homines. Persuaderi vobis sinitote à vestris civibus, consanguineis, affinibus, hominem illum esse nequam ac perditum. Hos amatote; qualiacumque ea sint quæ illi de Religione sibi statuenda esse censuerint: ac contaminatam belluam omnibus sceleribus exterminatote: nec aprum limo, atque adeo fimo, turpissimorum vitiorum omnium coinquinatum, in lectissima vestra Juventute versari, volutarique permittitote. Sed fac illud esse, quod fieri nullo modo potest, ut tu purus, mundus, castusque sis, tamen appellare te POLUM præterquam honoris caussâ non oportuit: quem tu hominem omnium gravissimum, aliud sentire ac loqui; de pietate præsertim, cujus ille colentissimus semper fuit; cùm persuadere Germanis conabare, non modò mentiebare, sed etiam insaniebas: id quod prudentem illam, fideique plenam, nationem, numquam tibi credidisse, certò scimus: pertulisse autem ea te dicentem, vehementer miramur. Polliceri de altero graves homines timidè solent: occultas enim esse norunt hominum voluntates: reprehendere eos quibuscum inimicitias gerunt, nolunt: verentur enim ne castigare, sed maledicere videantur. Tu utrumque temere, nulla necessitate coactus, facis. Ad hunc igitur modum multi de te, mi VERGERI, loquuntur. Statuendum tibi, VERGERI, est, aiunt, utrum te malis esse, cælibemne, an maritum; sacrumne hominem, an profanum; Candidum, an Poëtam, aut Theologum; Episcopum, an Apostatam; Italum, an Germanum; Principum-ne Nuncium, an Christi Legatum. Atque hæc ubi statuta tibi confirmatáque tandem erunt, ibi de tua levitate atque inconstantia te dicentem audiemus. Nam de fide, de probitate, de Religione, de castitate; ne tu quidem, opinamur, quamquam bene ac naviter impudens es, audire te postulas. Ergo hæc de te.

De Germanis verò hominibus, hac unâ Religionis ac pietatis caussâ, magna illa quidem & gravi, sed tamen unâ exceptâ, ita sentiunt, Gentem unam omnium illam esse humanissimam: nam feritatem illam ejus priscam ita esse mansuefactam, ut virtus atque animi robur duruerit etiam, immanitas autem, si qua antea fuerit, mollita sit. Præstare fide, excellere industriâ, florere ingenii gloriâ Germanos homines, non fatentur modò, sed etiam prædicant. Itaque vehementer mihi eam Nationem diligere videntur; &, cum una illa modò Religionis exceptione, etiam colere. Sic enim arbitrantur: si res spectetur bellica, Germanos, aut solos, aut cum paucis, in prœliis locum tenere, & ordinem conservare; & dicto parentes esse, à pueris didicisse: proceris corporibus, firmis viribus, intrepidis animis esse: tormentorum, itinerum, castrametationum, usum habere maximum: multitudine, equis, armis, ducibus, valere plurimum: ut Germanis, si inter se consenserint ac conspirarint; quod VERGERIUS (aiunt) diligentissimè pro sua parte prohibet, cùm per pietatis simulationem discordias nutrit; ne orbis quidem terrarum obsistere, ac repugnare possit. Itaque omnem spem Turcarum impetus repellendi in una ea fortissima gente positam, se dicunt habere. Quòd si pacis artes quærantur: primùm *liberales* illæ quæ appellantur, singulas excoli nusquam gentium majore studio, majoreque fructu, quàm in Germania, sentiunt: id quod librorum indicat copia; quos illa gens de singulis disciplinis plurimos, atque eruditissimos, à se conscriptos, his paucis annis edidit. Quanta verò solertia? qui labor? quæ patientia? quæ etiam intelligentia Germanorum hominum in iis eluceat artibus quæ ad vitam cultumque pertinent? Hæc illi de Germania, cùm sæpissime, tum etiam libentissimè, commemorant: vehementerque dolent decipi eam à nobis nullius pretii hominibus gentem, atque deludi; & qui domi nostræ consistere numquam potuerimus, plebem naturâ minimè malitiosam, minimeque versutam, nactos, eousque exultare, ut nobiles atque insignes etiam haberi nos postulemus, pictarumque imaginum, nominumque nostrorum, præstigiis lenocinemur nobis, indignissimè ferunt. Et quoniam rem, ita uti est, dicunt, ex animo sese id dicere, facilè mihi persuadent.

Deus,

Deus, aiunt, malè quibusdam faciat malevolis, invidis, desperatis hominibus, qui partim inopiâ atque ære alieno, partim superbiâ atque invidiâ adducti, superstitiosos se repentè faciunt, perperam nos de pietate sentire dicunt, atque ad Germanos transfugiunt: eò cùm venerunt, asperiùs de nobis loquendo, iis se se venditant, ac probris, conviciisque in optimum quemque jactandis, eorum gratiam aucupantur, qui sejungere à caussâ personas non didicerunt, atque homines paullò magis naturâ credulos, quale proborum plerumque ingenium esse solet, nacti, eos deludunt atque decipiunt. Sic enim illi arbitrantur, VERGERIUM puta, odio Italorum hominum, quòd illius gentis vitia, & scelera nefaria, homo sanctus tolerare jam ampliùs non potuerit, relictis rebus fortunisque suis magnis ac florentibus, in Germaniam usque penetrasse: præcipuè illud secutum ut de Religione, quæ vellet liberè sentire ac dicere suo sibi arbitratu liceret. Verùm multò aliter atque illi existimant, res est: nam levitate, egestate, superbiâ, & sui ostentatione, VERGERIUS, non suo judicio, nec Italiæ, sed creditorum odio, coactus est ut in Germaniam transfugeret.

Idemque VERGERII similibus multis contigit, qui cùm se, ingenium, industriam, doctrinamque suam plurimi æstiment, seque plurimùm, sine rivali scilicet, ament, iniquissimè ferunt non evocari se continuò Romam; sibi debitos summos honores indignis mandari dolent; illos aspectari, sese jacêre, contemni, in tenebris esse, anguntur: ubi ubi acriùs cœperunt homines leves, multa de se sibi frustrà polliciti, multa inaniter Pontifici minati, extemplo convicium bonis faciunt, clamoribus, libellis: Pontificem Maximum, Romanos homines, Italiam omnem conscindunt: magnificè se apud Germanos, harum rerum ignaros, jactant, quot commoda; quas utilitates, domi suæ reliquerint; quantos honores, titulosque, contempserint, prædicant, pietatis, Religionisque caussâ: maximis homines mendaciis onerant, atque in Papam, in Cardinales, in omnes probos invecti, sibi, caussæque suæ velificantur. Adeone infelix Italia omnis est; tam ampla præsertim tamque frequens provincia; ut laudari Italus nemo possit? Quòd si aliquot probi, honesti, laude digni, tamen Itali sunt, cur non ii à transfugis illis ac proditoribus laudantur potiùs quàm vituperantur universi? Cur saltem cum aliqua exceptione Italia non accusatur? Nonne id Christianæ æquitatis, charitatisque erat magis, quàm eos ipsos bonos seligere, quibus præcipuè malediceretis? Quorsum verò pertinet Italiam nominare? De pietate disceptamus: Itali inquinati multis sceleribus sunt. Quid Germania, caret-ne vitiis omnibus? Quid igitur attinet disputare, utri probiores, utri praviores sint? Seditiosum est igitur à caussa discedere, in homines invehi, convicia criminum loco habere, exclamationibus pro testimoniis uti; atque id in caussa omnium maxima atque gravissima. Quid quæris? verum prope, mi VERGERI, mihi dicere videntur.

REFLEXIONS

SUR LES

JUGEMENS

DES

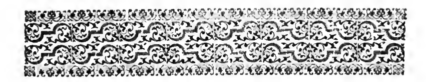
SAVANS,

ENVOYÉES A L'AUTEUR

Par un Académicien.

Sur l'Edition * de 1691.

* Cette Edition a éte faite à Paris, quoiqu'on ait mis ſur le titre *à la Haye.*



AVERTISSEMENT.

Voici quatre Lettres, qu'on envoye à M. Baillet, sur les Jugemens des Savans. *A la vérité elles sont de vieille date; il y a trois ans passez qu'elles sont écrites: mais on espere qu'il ne trouvera point mauvais qu'on les lui ait envoyées si tard.*

Outre que tout ce qui a l'air de critique vient toûjours trop tôt pour l'Auteur, celui qui a écrit ces Lettres, n'aime point à donner inutilement du chagrin à personne. Son dessein étoit de les envoyer dès qu'il les eût écrites: mais on l'assura que M. Baillet avoit interrompu son travail & même que l'envie d'imprimer lui avoit passé Cela fit qu'il les supprima, parce qu'elles ne tendoient qu'à guerir ce nouvel Auteur de la passion d'écrire, ou à l'engager à le mieux faire.

Ainsi ces Lettres n'auroient point paru, si M. B. n'eût plus écrit: mais les ANTI, *qui ont si fort réjoui le monde, ont appris au public qu'il n'avoit pas encore renoncé à l'impression: & sans mentir, ç'auroit été dommage d'étouffer une fécondité comme la sienne, & de tarir de si bonne heure une si heureuse source. D'ailleurs on a sû de fort bonne part qu'il continuoit son Recueil, & qu'il devoit bien-tôt enrichir les Bibliotheques de cinq ou six volumes tout à la fois. On lui envoye donc maintenant les réfléxions, qu'on lui gardoit pour le besoin.*

Il aura ces Lettres telles qu'elles étoient lors qu'on les acheva. On ne sauroit trop se presser de les lui mettre entre les mains: il est bon qu'il en puisse profiter, avant qu'il donne au public la suite de son Recueil.

Comme la memoire lui présentera tous les changement qui sont arrivez par raport à ces Lettres, depuis qu'elles sont écrites, il lui sera aisé de suppléer à ceux qu'on y devoit faire.

Au reste qu'il n'aille pas croire que ce soient là toutes les remarques qu'on a faites sur ses neuf Volumes: on lui en reserve bien d'autres pour la seconde édition de son Ouvrage.

On lui fournira alors des exemples, tirez des livres de ses bons amis, pour servir au Tome des Préjugez: on lui donnera une liste des Auteurs qu'il a omit dans le Tome des Critiques Historiques, dans celui des Grammairiens, dans celui des Traducteurs, dans celui des Poëtes: & afin qu'il sache ce qu'il en doit écrire, on lui marquera ce qu'on en a écrit. Enfin on lui citera de bons livres, où les Critiques ont dit beaucoup de bien des Auteurs qu'il a décriez, & beaucoup de mal des Auteurs qu'il a excessivement loüez.

Cependant ces Lettres lui apprendront ce qu'il a entrepris, & ce qu'il a éxécuté; ce que c'est que son Recueil, & son érudition; quelle intelligence il a de la Langue Françoise, & de la Latine; comment il raisonne, & comment il juge; sa maniere de penser, & d'exprimer ses pensées; ce qui paroît de vivacité, de délicatesse, & d'honnêteté dans son Ouvrage; quelles regles il s'est prescrites, & quelle a été son éxactitude à les observer; avec quelle égalité il s'est proposé de parler des Auteurs, & avec quelle sorte d'indifférence il en a parlé. Tout cela entre assez d'ordre dans les quatre Entretiens, qui sont le fonds des quatre Lettres qu'on lui a écrites.

Les personnes qui ont eû part à ces Entretiens, & qui communiquent leurs réfléxions à M. B. n'éxigent de lui aucune reconnoissance: ainsi ils ne veulent point qu'on les

les nomme. Toute la grace qu'on lui demande, est que s'il trouve que ces réflexions soient judicieuses, il en profite en se corrigeant. Cela vaudra mieux que de perdre le temps à déterrer ceux qui les ont faites.

L'Auteur des Lettres a jugé à propos de se cacher; il craint l'Auteur des Jugemens. Il est formidable; il a trouvé le secret de se multiplier; de sorte que lors qu'on croit n'avoir à faire qu'à M. Adrien Baillet, on est fort surpris d'avoir en tête,

Dom. André Taillebi,
Dom. Leandre Tibial,
M. Tibere Dallain,
M. Labadie Trinel,
Badelli Aretin,
Dante Alliberi,
Jalins Dalbret.

Le P. René Dalbiliat,
Le P. Trajan de Bille,
M. Tarin Dabeille,
Le Sieur Elie Daltinbar,
Le Rabin Daitel,
Abelli de Ranti,
Irin de la Table,
Elien Dabirat,
Jean Daillé R. B. T.
Le P. Briet de Lalain,
Natar de Bellai,

Daniel Alibert,
Daniel Retabli,
Atenar de Billi,
Eilin Dalbatre,

Es ce qui effraye davantage, Le Diable tiran.

Il y auroit de la témérité d'attaquer ouvertement un homme si bien accompagné, & qui nous déclare dans les ANTI, *que M. Adrien Baillet, en vertu du rare talent qu'il a pour l'Anagramme, ne marche jamais qu'avec les Doms, les Peres, les Messieurs, & le Diable qu'on vient de nommer, & sans* Bien de l'attirail.

Après tant de beaux noms, l'Auteur des Lettres n'a-t-il pas raison de supprimer le sien, & pour son honneur, & crainte d'Anagramme?



RE-



REFLEXIONS
SUR LES
JUGEMENS
DES
SAVANS,

PREMIERE LETTRE.

ONSIEUR,

J'ai lû vôtre ouvrage; j'ai commencé par le cinquiéme Tome: c'est le premier qui me soit tombé entre les mains. Vous marquez dans un endroit de vôtre Eclairciſſement, que vous aurez de l'obligation à ceux qui vous feront connoître vos fautes: je veux vous obliger.

Je me déclare d'abord; je ne prens point de parti entre ceux que vous appellez vos adverſaires, & vous. L'Auteur de la piece de vers qui porte pour titre, *Aſinus in Parnaſſo*, fait de vous des comparaiſons deſavantageuſes; il a des ſonges ſur vôtre perſonne. Un autre Poëte imagine des Etymologies, pour animer ſa lyre, & égayer ſes vers. Vous oppoſez Etymologie à Etymologie: je ne ſai ſi celle qui vous plaît ſi fort, ſe trouve au goût du Préſident Baillet, que vous citez pour vous faire honneur; je doute qu'il veuille devoir ſon nom à la couleur *Baye*. Vous dites que l'Auteur des premiers petits vers, qui ont couru contre vous, a la groſſiereté de l'animal, auquel il vous compare; de vôtre pleine puiſſance vous le reduiſez au rang des méchans Poëtes: je n'entre pas dans vos différens; le Public vous fait juſtice à tous deux. Je prétends ſeulement vous faire

LETT. L. faire part de quelques Entretiens que j'ai eûs sur vôtre ouvrage avec deux ou trois de mes amis également sçavans & de bon goût. Le premier est un Abbé de qualité, Docteur de Sorbonne à bon titre, & que l'Ecole n'a point gâté. Le second est un Chevalier de Malthe, d'un esprit agréable, aisé, vif & poli, & qui a autant de Lettres, que s'il avoit employé à l'étude le temps qu'il a mis à faire ses Caravannes, & à se rendre habile dans la Marine, & au métier de la guerre. Vous connoissez un troisiéme Savant d'un autre caractére, chez qui M. le Chevalier est logé, & qui sera aussi d'un de nos Entretiens: mais j'en parlerai dans le temps; & ce que j'en dirai vous le fera assûrément reconnoître. Pour moi, je n'ai pris que la qualité d'Académicien: & ce que je puis vous dire, sans blesser la modestie, est que je raporte fidellement les sentimens des autres, & j'écris nettement les miens.

Peu de jours après que vôtre ouvrage eût paru, n'en aiant encore rien lû alors, je me trouvai dans une Assemblée, où étoient les deux Messieurs que je viens de vous faire connoître. L'un & l'autre avoient lû vôtre premier Tome, on s'en entretint.

Tous convinrent que l'idée de vôtre ouvrage étoit fort bonne, & fort utile, & qu'il seroit à souhaiter, premiérement, qu'il y eût un homme assez éclairé, & assez habile, pour pouvoir juger de tous les Livres qui se trouvent à présent dans le monde, sur quelques sujets qu'ils aient été faits; assez équitable, pour en juger sans préoccupation; assez laborieux, pour en faire une éxacte discussion, & pour donner au public le jugement qu'il en auroit porté; assez bon Ecrivain, pour engager par la beauté de son stile à lire avec plaisir les importantes instructions qu'il auroit données: secondement, que le monde fût tellement persuadé de la capacité, du discernement, & de la probité de cet Ecrivain, qu'on voulût s'en tenir à ses décisions.

Il parut à cette Assemblée, que ce seroit là le guide, que l'on cherchoit dans le chemin des Sciences; parce qu'il donneroit la connoissance des bons livres, qui en sont les sources, & montreroit ainsi les voies les plus sûres & les plus courtes, pour les acquerir.

L'on demanda ensuite, si vous étiez cet homme extraordinaire. LETT. L.

Pour s'en éclaircir, l'on voulut savoir qui vous étiez, & quelle étoit vôtre capacité. Monsieur l'Abbé, qui voioit fort feu Monsieur le premier Président de Lamoignon, nous dit, Je vous apprendrai, Messieurs, qui est l'Auteur du Livre dont nous parlons: c'est le Bibliothéquaire de Monsieur l'Avocat General de Lamoignon.

Quoi! se récria Monsieur le Chevalier, c'est Baillet, qui propose un dessein d'ouvrage, où il s'agit de faire le procès à tous les Auteurs qui ont écrit, & à tous les Livres qui ont parû depuis la création du monde, excepté peut-être, au vieux & au nouveau Testament! Je dis, peut-être: car que sait-on si l'envie ne lui prendroit pas de publier les Jugemens des Savans sur les Livres sacrez? & comme il fait profession de rapporter le bien & le mal, ne seroit-il pas assez homme d'honneur, pour nous aprendre ce que les libertins & les impies ont écrit sur les Prophetes & sur les Evangélistes? à moins que par un juste privilege, il ne traite les Saintes Ecritures, comme ces Livres favoris, dont il ne fait aucun préjugé desavantageux.

Oui, Monsieur, repliqua Monsieur l'Abbé, ce Baillet que vous avez vû autrefois en passant au Séminaire de Beauvais. Non, Monsieur, interrompit Monsieur le Chevalier, je n'ai pas vû Baillet au Séminaire de Beauvais, mais au College de la ville de Beauvais, où il enseignoit une basse classe.

Et bien Monsieur, c'est ce Baillet, le même, qu'un Chanoine de la Cathedrale de Beauvais a donné depuis à Mr. l'Avocat General de Lamoignon, qui a commencé le Recueil de Critique, dont nous parlons.

J'en suis surpris, repartit Monsieur le Chevalier: la qualité de Bibliothéquaire donne-t-elle à Baillet un caractére suffisant pour entreprendre & pour soûtenir un semblable dessein? Avant qu'il entrât dans la Bibliothéque dont il a le soin, il avoit quelque connoissance des Auteurs, il savoit un peu de Grec, & autant de Latin, & n'avoit pas plus d'esprit qu'un autre. L'air de cette Bibliothéque l'auroit-il transformé tout à coup en un autre homme? L'esprit des Auteurs, répandu dans tous

LETT. I. tous les Livres qui la composent, seroit-il passé par une nouvelle transfusion dans celui du Bibliothéquaire? Les Auteurs du siécle d'Auguste lui auroient-ils formé le goût, afin de le rendre l'arbitre du bon sens? Toutes les Sciences se feroient-elles arrangées d'elles-mêmes dans sa tête selon l'ordre de sa Bibliothéque? Chaque Auteur lui auroit-il apris sa langue, afin qu'il pût les entendre tous, & les censurer les uns après les autres? J'ai peine à croire que B. soit en état de prononcer avec autorité & avec connoissance de cause, sur tous les Livres les plus considérables qui sont dans le monde.

Assurément, dit Mr. l'Abbé, les premiéres études & l'éducation de B. ne sont pas des préjugez favorables pour son Livre: mais il me semble, Monsieur, ajoûta-t-il, que vous portez la chose trop loin. A la vérité l'on ne peut pas dire que B. soit un génie, ni qu'il ait pénétré dans les mystéres des Sciences; je ne me suis pas aperçû qu'il eût le don des Langues; j'ai remarqué au contraire qu'il ne sait pas la nôtre; il déclare qu'il écrit sans affectation, & cela est vrai, pour ce qui regarde le stile: je crois que ce seroit inutilement qu'il affecteroit d'avoir de la délicatesse; mais il peut exécuter sans tout cela le dessein qu'il a entrepris.

Si B. se faisoit le juge & l'arbitre des Auteurs, il auroit besoin de tous les avantages que vous souhaitteriez qu'il eût; mais il fait profession de ne pas juger, & de raporter seulement les Jugemens des autres: or ce dessein ne demande pas une si grande pénétration d'esprit, ni une si vaste étenduë de savoir, que vous pourriez vous l'imaginer.

Vous dites, Monsieur, que B. fait profession de ne juger d'aucun Livre, repliqua Mr. le Chevalier; riendra-t-il sa parole? il est fort décisif. Mais soit qu'il juge des Auteurs, ou qu'il n'en juge pas, il me semble qu'il doit être capable d'en juger pour faire son Recueil. Ce qui me le fait dire, est ce qu'il écrit lui-même touchant les grands effets que doit produire son Ouvrage, & les fins relevées qu'il se propose. Il dit à la fin de son Avertissement, *qu'il ose croire qu'on trouvera dans ses Livres des régles & des maximes de la bonne Critique, de la Grammaire, de la Traduction, de la Poësie, de l'Eloquence, de l'Histoire.* Ensuite il ajoûte qu'il n'a eû que deux choses en vûë dans son travail; LETT. I. la prémiere *est le divertissement honnête d'un Magistrat, qui prend plaisir à se délasser des pénibles fonctions de sa charge, parmi les délices innocentes de sa Bibliothéque.* La seconde *est l'utilité de Monsieur son fils dans l'ordre de ses études, dont les fondemens pourront devenir plus solides par l'amour & la connoissance des Livres.* Comme j'ai lû son premier Tome tout récemment, je crois que je vous raporte ses propres termes. Or B. ne sauroit réussir dans toutes ses vûës, qu'il ne nous donne une notion des Auteurs & des Livres, qui soit non seulement vraie, mais encore si noble & si agréable, qu'elle puisse faire le plaisir d'un des hommes du monde qui a l'esprit le plus délicat & le plus solide; si nette & si instructive, qu'elle puisse faire aimer les Livres, par la facilité qu'elle donne à les connoître, & à les entendre; enfin si juste, & si sensée, qu'elle puisse servir de régle à ceux qui voudroient écrire sur les mêmes sujets. Et le moien de donner une notion des Livres, telle que celle-là, sur le témoignage des Censeurs, à moins que d'avoir la capacité de juger soi-même des Livres, & des Censeurs.

Car enfin, si je ne me trompe, B. ne peut pas me représenter parfaitement un Auteur ou un Livre sur le raport des Critiques, qu'il ne fasse trois choses. Il faut premiérement, qu'il trace en son esprit le vrai caractére de chaque Auteur, & la véritable idée de chaque Livre, après l'avoir lû; parce que sans cela il ne pourroit pas en lisant les Critiques, qui sont les Peintres des Auteurs & des Livres, démêler les traits qui ressemblent d'avec ceux qui ne ressemblent point, & distinguer ce qui est propre à représenter les Auteurs, & à faire connoître les Livres.

Secondement, il faut que B. démêle dans les Critiques les choses qui sont conformes à la parfaite idée qu'il s'est formée des Auteurs & des Livres, & qu'il ne prenne que ce qu'il trouvera de ressemblant: car sans ce choix, que seroit-ce que toutes les réflexions qu'on auroit faites sur les Auteurs, qu'un amas confus de faux traits, assemblez au hazard avec les véritables? & que produiroit cet amas, qu'une fausse & monstrueuse peinture, plus

 propre à revolter & à embarasser l'esprit, qu'à le divertir & à l'instruire.

Il faut enfin que B aiant amassé. par la lecture des Censeurs, tout ce qui sera nécessaire pour nous donner la connoissance des Livres, sépare cet amas, le distribuë, l'arrange, & donne à chaque chose sa place, & sa disposition naturelle; autrement il feroit encore des portraits défectueux, qui n'auroient ni l'agrément, ni la ressemblance qu'ils doivent avoir, pour plaire, pour instruire, & pour servir de régle.

Si B. doit faire ces trois choses, comme cela paroît évident, n'est-il pas aussi manifeste, qu'il doit être capable de juger des Livres, & des Censeurs sur le témoignage desquels il écrit? Car qu'est-ce que se former l'idée d'un Auteur, après en avoir fait la lecture, sinon en porter un jugement secret, mais sain & juste, qui représente fidellement ce que cet Auteur a de bon & de mauvais, soit dans le plan, soit dans l'éxécution de son Ouvrage?

De plus, peut-on faire le choix des jugemens, qui sont répandus dans les Ecrits des Censeurs, sans se faire le Juge des Censeurs mêmes, pour rebuter ce qui paroît faux & passionné, pour prendre ce qui paroit vrai & raisonnable, & pour ne point omettre ce qui est necessaire, en retranchant ce qui est inutile?

Enfin donner à tous les articles, qu'on a triez dans les Censeurs, leur place, leur étenduë, leur proportion convenable, n'est-ce pas dresser des Arrêts? & n'en seroit-ce point en effet, s'ils avoient été prononcez par un homme qui fût revêtu du caractére & de l'autorité de Juge?

Avouez donc, Monsieur, conclut Monsieur le Chevalier, en regardant M. l'Abbé, que B. aiant dessein de nous donner une notion éxacte de tous les bons Livres, sur le jugement qu'en ont porté les Censeurs, doit lui-même pouvoir juger des bons Livres, & des jugemens des Censeurs.

Sans mentir, Monsieur, repliqua Mr. l'Abbé, vous avez trop bonne opinion de B. A la vérité vous faites le plan qu'il faudroit suivre pour éxécuter parfaitement ce merveilleux dessein; mais vous croiez que B. veut faire quelque chose de parfait, & vous vous trompez. Vous jugez de l'Ouvrage, par les espérances dont l'Auteur se flatte; & ce n'est point par là qu'il en faut juger. Il y a un endroit, où B. ne se flatte point, & où il nous apprend ce qu'il pense de son Recueil, & ce qu'on en doit penser; tenons-nous en là. Voici comme il parle, dans l'article XIII. de son Avertissement. „ Je ne considére „ ce Recueil, que comme une premiére „ ébauche, & comme un essai assez léger „ & superficiel, ou comme une épreuve „ encore toute brute & fort imparfaite de „ ce qu'on pourroit faire dans la suite, „ sur un sujet si important & si nécessai- „ re ". Vous voiez que ce sentiment-là est raisonnable, & ne doit révolter personne.

Mr. le Chevalier, dont le génie également juste & élevé imagine toujours les choses d'une maniere parfaite, regarde l'Ouvrage de B. comme un prodige d'érudition & de bon sens, comme un chef-d'œuvre de Critique, comme un Livre qui contient le précis de tous les Livres, & qui nous en apprend la valeur; & sur cette noble idée, il demande, depuis quand est-il venu d'enhaut à B. tout ce qui est nécessaire pour éxécuter une si grande entreprise? & moi je réponds; B. n'a reçû aucun nouveau présent du Ciel; il ne veut qu'ébaucher son dessein, & que l'éxécuter superficiellement; & il a de son fonds tout ce qu'il faut pour cela.

Il a fait toutes ses études dans le College de Beauvais, où on n'enseigne ni la Théologie, ni le Droit Canon, ni le Droit Civil, ni les Mathématiques, ni la Medecine; & s'il n'a pas appris parfaitement toutes ces Sciences-là dans les Livres, ce n'est pas sa faute. Tandis qu'il a été en Province, sa Classe, & ensuite sa Cure, lui ont emporté la meilleure partie de son tems: & depuis qu'il est à Paris, sa Bibliothéque & son Catalogue l'ont d'abord occupé tout entier, & puis il a donné ses soins à son illustre Elève. Durant qu'il lui montroit à lire, il a fallu qu'il se soit rendu capable de lui enseigner le Latin & le Grec. Je puis dire qu'il ne savoit pas fort bien le Latin: il y a quelques mois qu'il me montra une Piéce Latine de sa façon (c'est la Préface d'une partie de son Catalogue) il m'assûra qu'il ne l'avoit encore fait voir à personne; je n'eûs point de peine à le croire; & je lui con-

LETT. I. conseillai, avant que de la montrer, de la faire corriger par le Pere Rapin. Il n'est pas probable, qu'un Professeur en Grammaire Latine sache mieux la Poëtique, la Rhétorique, la Philosophie, l'Histoire, que le Latin. Tout cela prouve que B. a beaucoup de disposition, pour faire *une prémiére ébauche*, *un essai léger*, *& superficiel*, *une épreuve encore toute brute & fort imparfaite*. Et c'est sur ce pied-là que nous devons considérer son Recueil.

J'y consens, Monsieur, repartit Mr. le Chevalier : je croirai même, si vous voulez, ce que l'Auteur ajoûte, que son Recueil pourroit bien avoir le sort du Dictionnaire de Calepin, qui étoit, dit-il, un Ouvrage pitoyable, lors qu'il sortit des mains d'Ambroise Calepio, mais qui à present qu'il est parfait, n'a plus rien de Calepin, que le titre & le nom.

C'est une grande sagesse à B., dit Mr. l'Abbé, de parler fort modestement de son Ouvrage, & d'en appréhender le succès: il sait qu'il rapportera la censure d'un grand nombre de Livres qu'il n'aura point lûs; il sait qu'il parlera de plusieurs Auteurs, qui traitent de Sciences qu'il n'entend point, ou qu'il entend fort peu; il sait encore que les Bibliothéques, sur lesquelles il compte, & où il trouvera les jugemens des Critiques, sont des sources peu sûres, & que les Critiques sont souvent des Juges passionnez; il se défie même des mémoires de ses amis, & craint qu'ils ne l'aient mal informé: ce sont là de bonnes raisons d'appréhender, que ceux qui réformeront son Recueil, n'en conservent pas grand' chose.

Mais quelle apparence, Monsieur, reprit Mr. le Chevalier, que B. n'ait pas lû les Livres, sur lesquels il entreprend de nous instruire, & qu'il ne sache pas les Sciences, dont traitent les Auteurs, qu'il veut nous faire connoître? Si cela étoit, quelle estime pourrions-nous faire de son Recueil?

Le moien, repartit Mr. l'Abbé, que B ait lû tous les Livres dont il rapportera la censure, & tous les Livres d'où il aura tiré la censure qu'il rapportera? Ces Livres ont été écrits en differentes sortes de Langues; plusieurs de ces Livres sont demeurez dans la Langue naturelle des Auteurs, sans qu'on les ait traduits: B. ne sait pas toutes les Langues; il nous rapportera donc la censure de plusieurs Livres, qu'il n'aura pas lûs. LETT. I.

Baillet n'en convient-il pas lui-même, lors qu'il nous promet de rapporter des Jugemens des Savans, sur un plus grand nombre de Livres, qu'il ne sera possible d'en lire à chaque particulier? Il est trop modeste, pour vouloir que nous croyions, qu'il a lû plus de Livres, que nul de nous n'en peut lire. S'il est donc vrai que nous ne puissions pas lire tous les Livres dont il nous parlera, il faut qu'il avouë qu'il nous parlera de beaucoup de Livres, que lui-même n'aura pû lire.

De plus, B. touchera quelque chose de toutes les Sciences, en rapportant la censure des Auteurs qui en ont écrit: croiez-vous que B. possede toutes les Sciences? Pour moi je ne pense pas qu'il soit assez vain, pour vouloir qu'on croye cela de lui: il faut donc convenir qu'il n'entendra pas beaucoup d'Auteurs, dont il nous rapportera la censure. Aussi en nous promettant la Critique des Auteurs, il ne s'engage pas à nous parler seulement de ceux qu'il aura lûs, & qu'il entendra: cela n'est pas nécessaire pour *un prémier essai, & une légére ébauche*.

Fort bien, reprit Mr. le Chevalier, j'aurai autant d'estime du Recueil de B. qu'en mérite l'idée que vous m'en faites concevoir. Ce Recueil donnera aux Critiques, aux Grammairiens, aux Traducteurs, aux Poëtes; aux Orateurs, aux Historiens, & à tous les autres, des régles fort imparfaites; il causera des plaisirs fort légers, il contiendra des instructions fort superficielles, & paroîtra à tout le monde ce qu'il a parû à l'Auteur, *une épreuve encore toute brute*.

Trouvez bon, Messieurs, dis-je à Mr. l'Abbé & à Mr. le Chevalier, que sur ce que vous venez de m'apprendre du Recueil de B. j'en fasse une espece d'horoscope. Tout imparfait qu'il est, il ne laissera pas de plaire à beaucoup de gens. Un compilateur apprend toûjours bien des choses qu'on ne sait point, ou rafraîchit la mémoire de celles qu'on a sûës: l'on veut être savant à peu de frais, & l'on est bien aise de voir ramassé dans un même Livre ce qui étoit dispersé dans plusieurs. Les Doctes de profession sont ordinairement chagrins: ils aiment les Critiques, & approuvent volontiers ceux qui blâment les au-

LETT. I. autres. Les Savans ont sur chaque chose des opinions particulieres, qui font autant de préjugez contre les Livres qu'ils lisent. Si B. vient à reprendre dans les Livres ce qu'ils y auront eux-mêmes censuré, il les gagnera par là: d'ailleurs ne doutez point qu'il ne ménage tous les Auteurs vivans, qui feroient capables de nuire, ou de servir à sa réputation: s'il sait que ses amis les plus puissans aiment ou haïssent de certains Livres, il flattera leur passion, il rapportera les jugemens favorables aux Livres qui seront de leur goût, & contraires à ceux qui n'en seront point; & l'on n'est guéres à l'épreuve de cette complaisance. Les demi-savans, gens ordinairement entêtez, & qui sont en grand nombre, admirent les compilations, & les loüent excessivement. Ainsi plusieurs sortes de personnes, engagées par des intérêts différens, pourront donner cours au Recueil de B. & ce Recueil avec tous ses défauts pourra bien faire fortune.

Je ne sai, Monsieur, si vôtre prédiction sera véritable, repartit Mr. le Chevalier: elle est fondée sur des conjectures fort douteuses; B. peut se perdre par les moiens mêmes, par où vous dites qu'il peut réüssir. Je conviens que les Doctes ont des opinions particuliéres, mais ils s'accordent rarement dans leurs opinions: si donc B. gagne les uns, en donnant dans leur sens, il révoltera les autres, qui auront des préjugez contraires. Il est vrai que le chagrin est comme naturel aux Doctes, & que la censure est un de leurs plus grands plaisirs: mais selon vos conjectures, B. ne censurera pas toûjours; & ces Doctes fâcheux, qui ne se plaisent qu'à la Critique la plus sévére, l'abandonneront dès qu'il cessera de censurer, beaucoup plus quand il loüera avec excès.

Au reste, Monsieur, tous les Savans ne sont pas prévenus, ou de mauvaise humeur: nous en connoissons de fort raisonnables, qui jugent équitablement des Livres & des Censeurs. Ceux-ci ne souffriront pas, que le Bibliothéquaire entréprenne avec un esprit de partialité de décrier un bon Livre, ou d'en préconiser un méchant; ni qu'il se déclare contre les Auteurs d'une Société pour ceux d'une autre; ni qu'il aille déterrer dans de grands Ouvrages des endroits défectueux, pour insulter à des Auteurs morts, dont il devroit respecter jusqu'aux cendres, & devant qui il trembleroit s'ils étoient encore vivants. Quand on est Savant en honnête homme, l'on ne prend jamais que le parti de la Raison, & l'on fait toûjours justice à l'Auteur, à l'Ouvrage, & aux Critiques. Assurez-vous donc, Monsieur, qu'on ne pardonnera au Bibliothéquaire ni les censures, ni les loüanges outrées. Si l'on s'aperçoit qu'il ait de l'indulgence, on ne s'en taira point; & s'il fait paroître de la passion, l'on ne manquera pas de la découvrir & de la condamner. Ainsi, Monsieur, conclut M. le Chevalier en me regardant, vous voiez que l'horoscope du Livre de B. est quelque chose de fort équivoque, & que le succès en est au moins très-incertain. LETT. I.

Pour commencer à vérifier le pronostique que Mr. le Chevalier vient de faire, dit Mr. l'Abbé, je vous avouë que moi, qui ne connois presque point de Jésuites, hors le Pere Rapin, & le Pere Bouhours, j'ai été choqué de voir que B. cherche à chagriner leur Compagnie. Or l'esprit de prévention, dès qu'il paroît dans un Auteur, décrédite extrémement un Livre, & révolte toutes les personnes équitables.

J'avois fait la même réfléxion que vous, poursuivit Mr. le Chevalier, & je n'ai pû lire sans indignation l'invective injurieuse que fait B. contre le Pere Theophile Raynaud, sans que son sujet l'y porte, ni qu'aucune bonne raison l'y engage. (a) En parlant des Critiques chicaneurs, il dit, que leur *engeance* est non seulement préjudiciable à la République des Lettres, mais encore à la Religion. Il le prouve par le sentiment & par la pratique des Saints Peres, qui avoient grand soin de préserver l'Eglise du venin de cette sorte d'empoisonneurs. Il cite ensuite le Pere Theophile Raynaud: il dit que ce Pere a traité amplement ce sujet-là, & qu'il a montré sensiblement par des exemples l'abus que l'art de chicaner pouvoit faire des paroles les plus saintes de l'Ecriture même, & du Symbole. Voilà tout ce que la raison lui permettoit de dire sur ce sujet, & si la passion ne s'en fût mêlé, il n'en auroit pas

(a) 1. tome p. 34.

LETT. I. pas dit davantage. Mais il n'en demeure pas là: il raporte une censure du Symbole des Apôtres, qu'il tire d'un endroit des Ouvrages du Pere Theophile Raynaud; & puis faisant semblant de ne se plus souvenir que ce Pere ne produit cette censure, que comme un exemple, pour faire sentir le mal que l'esprit de chicane seroit capable de causer, & pour en imprimer de l'horreur, il dit dans un transport de zele: „ Je ne vois pas bien quel jeu cet Auteur „ très-Catholique a voulu jouër, en jouant „ ainsi nôtre profession de Foi. Je ne sai „ si c'est pour les personnes simples & faciles à être scandalisées, ou si c'est pour „ les pretendus esprits forts qu'il a fait „ cette piece, & s'il a voulu rendre ser- „ vice aux Sociniens, ou aux Déistes.

Il me semble, Messieurs, qu'il n'y a que l'aigreur qui s'exprime de la sorte. Lors qu'un Auteur a déclaré qu'il apporte la censure du Symbole des Apôtres, pour prouver qu'il n'y a point de passages si saints, qu'on ne puisse détourner dans un mauvais sens par un esprit de chicane, un homme raisonnable & de sang froid ne demande point, *Quel jeu a voulu jouër cet Auteur*? il ne l'accuse point d'avoir joué nôtre profession de Foi, ni d'avoir voulu scandaliser les personnes simples, ni d'avoir voulu favoriser les prétendus Esprits forts, les Sociniens, & les Déistes. La passion seule, & encore celle qui aveugle, peut former de semblables accusations.

L'on ne peut pas donner le nom de zéle à la chaleur de Baillet; car le vrai zéle est éclairé, & charitable: or si B. étoit persuadé que les Sociniens pouvoient se servir de cette censure contre la Religion Chrétienne, il étoit de sa sagesse, de sa charité, & même de sa Religion de laisser cette piéce ensevelie dans le chaos des Ouvrages du Pere Theophile Raynaud, pour ne point donner des armes aux Sociniens contre nous. Si donc B. n'a pas fait réfléxion à cela, la passion l'en aura empêché; & voilà l'aveuglement: s'il y a fait réfléxion, & qu'il ait mieux aimé donner aux Sociniens des moiens de combatre la Religion Chrétienne, que de perdre une occasion de décrier un Jésuite, comment cela s'appellera-t-il? En vérité cet endroit là ne fait point d'honneur au Bibliothécaire, conclut Mr. le Chevalier: il devoit atendre une meilleure occasion de déclarer la guerre aux Jésuites. LETT. I.

Voila, Monsieur, comme Mr. l'Abbé & Mr. le Chevalier jugeoient de vos intentions. Pour moi, qui avois fait des conjectures avantageuses à vôtre Ouvrage sans l'avoir lû, j'entrepris de defendre vôtre probité, que je connoissois sur le raport de quelques personnes qui vous voient. Je leur dis donc: Assurément, Messieurs, vous ne connoissez point assez B. c'est un homme de bien; ceux qui le voient rendent témoignage à sa vertu; il a des sentimens fort sévéres; il crie hautement contre les Libraires de Hollande, qui salissent leurs presses de libelles diffamatoires; il s'emporte contre Jurieu, de ce qu'il noircit par ses calomnies les Ordres les plus réguliers & les plus saints de l'Eglise; il se déclare contre la Comedie; il trouve à redire que Madame Dacier ait traduit Sapho en nôtre Langue lors qu'elle n'étoit que Mademoiselle le Févre; & vous le croiriez capable de vouloir décrier les Auteurs de la Société des Jesuites? quelle apparence?

Non, Messieurs, le Bibliothecaire ne hait pas les Jesuites, mais il aime la gloire: il veut acquerir de la reputation, & donner vogue à ses Livres: il voit que la satyre est au goût du siécle, & qu'elle pique d'autant plus, qu'elle attaque des personnes plus considerables: il sait que les Jesuites sont distinguez dans la République des Lettres: il les choisit, pour faire honneur à sa Critique, & s'il outre la censure à leur égard, ce n'est point par aversion, c'est par amour propre.

D'ailleurs n'est-il pas permis à un nouvel Auteur de se faire des partisans, d'interesser ses Lecteurs, & de donner à ses Livres des agrémens, qui supléent à la beauté du stile, & à la pureté du langage? B. est convaincu que les Jesuites ont beaucoup d'envieux: pourquoi ne profiteroit-il pas de cette connoissance, pour s'attirer l'aprobation d'un grand nombre de personnes, qui seront très-aises de voir qu'on ne ménage point ces Peres, & qui sauront gré à B. d'avoir satisfait la malignité de leur cœur?

De plus, B. avoit été élevé dans le Diocese de Beauvais, avant que Monsieur de Fourbin en fût Evêque: il est même de

Lett. I. de ce Diocese-là : il y avoit fait des amis, qui n'aimoient pas les Jesuites : ces Messieurs lui ont rendu des services essentiels : ne pouvoit-il donc pas avoir quelque complaisance pour eux, & donner à sa Critique le plus de pointe & de feu qu'il lui seroit possible contre les Auteurs de la Société ? Je suis assuré que si l'on proposoit ce doute-là aux Casuistes de Port-Royal, ils prononceroient en faveur de B. & soûtiendroient que cette opinion est la plus probable.

Enfin comme B. entreprenoit avec assez peu de capacité un grand Ouvrage, & qu'il ne pouvoit l'exécuter seul, même imparfaitement, il falloit dans les régles d'une bonne conduite, ou qu'avant que d'entreprendre ce grand travail, il fût assuré d'être secouru, ou que l'aiant entrepris, il engageât d'habiles gens à le secourir au besoin : car les Bibliothéques ne me paroissent pas une suffisante ressource. Or si B. étoit convenu avec Messieurs de Port-Royal, avant que de commencer son premier Tome, & qu'ils l'eussent déja aidé en quelque chose, ne devoit-il pas reconnoître le service qu'il venoit d'en recevoir, & mériter celui qu'il en attendoit ? & pouvoit-il moins faire pour cela, que de leur sacrifier quelques Jesuites ?

Mais si B. n'étoit pas assuré du secours de Port-Royal, ne devoit-il pas se le procurer ? & pouvoit-il mieux s'y prendre, qu'en montrant, par des exemples sensibles, qu'il censureroit impitoiablement les Livres des Auteurs, que ces Messieurs n'aiment pas ? qu'en réveillant ainsi la passion dominante de ces Messieurs ? qu'en leur faisant venir l'envie de joindre leurs forces aux siennes ? qu'en leur offrant un moien commode, d'insérer dans un Livre autorisé toutes les malignes réfléxions qu'ils auroient faites, en lisant les Ouvrages de la Société ? Pourquoi blâmer cet artifice ? un homme foible ne doit-il pas chercher de l'appui où il peut en trouver ? N'appellez donc point aversion ce qu'on doit apeller reconnoissance, complaisance, amour de la gloire, engagement, interêt, ou même nécessité.

Il faut avouër, Monsieur, repartit Mr. le Chevalier, que rien n'est plus éloquent & plus persuasif, que le tour que vous donnez aux intentions de B. Je ne pense pas qu'il y ait deux sentimens là-dessus. Tout ce que nous sommes ici, nous tombons d'accord avec vous, que le Bibliothécaire ne hait pas les Jesuites : ses plus puissants amis ne le souffriroient pas : mais nous croions, comme vous, qu'il aime Messieurs de Port-Royal : & vous en seriez beaucoup plus convaincu, si vous aviez lû ce qu'il écrit des Livres Anonymes, à l'occasion des préjugez : vous verriez comme il fait l'éloge de ceux dont il fait le nom. Lett. I.

Ce ne sont encore là que des semences, dit Mr. l'Abbé : attendons les fruits, & nous jugerons mieux.

La conversation alloit tourner sur un autre sujet, lors qu'un de ceux qui étoient présens demanda si vous étiez de l'Academie Françoise. Comme on eût répondu que non, il demanda si vos premiers volumes vous en feroient mettre. L'on raisonna quelque temps là-dessus : mais il ne faut pas tout dire dans une première Lettre ; celle-ci contient assez de choses, qui peuvent vous être utiles, & vous aprendre avec combien de zéle je suis,

Monsieur,

Vôtre très-humble, &c.

Le 1. de Mai 1687.

SECONDE LETTRE.

Vous serez content de ma régularité, Monsieur. Je vous avois promis de vous aprendre la suite de l'Entretien, qui a fait le sujet de ma première Lettre : je vous tiens parole. Lett. II.

Je vous ai dit, que dans l'assemblée où je m'étois trouvé, l'on avoit demandé si vos premiers volumes étoient propres à vous procurer une place dans l'Academie Françoise. Vous devez vous savoir bon gré d'avoir produit un Ouvrage, dont les premiers essais fondent une dissertation si honorable. L'on ne fit qu'entamer la question dans l'Entretien dont je vous ai parlé : mais on l'a traitée à fonds depuis peu : & comme on a répeté ce qu'on avoit déja dit de meilleur sur le même sujet, ce sera vous achever le récit du premier

LETT. II. mier Entretien, que de vous faire le detail du second.

Vous saurez donc, Monsieur, qu'une affaire que j'avois en Province, & qui m'avoit obligé à y aller lors qu'on débitoit vos premiers volumes, étant terminée, je revins à Paris quelques mois après que les derniers eurent parû. Dès que je fus de retour, je rénouai les commerces que j'avois avec mes amis, sur tout avec Monsieur l'Abbé, & Monsieur le Chevalier.

Ayant fait mes visites de cérémonies, je me rendis derniérement après le diner d'assez bonne heure chez Monsieur le Chevalier: j'y trouvai Monsieur l'Abbé. A peine étois-je entré, que le premier me dit: Vous venez fort à propos, Monsieur, pour nous aider à examiner une question, qui étoit demeurée comme sursise depuis vôtre départ, & qui se réveille à vôtre retour, à l'occasion du procès que vous avez vous autres Messieurs de l'Academie Françoise, contre Monsieur l'Abbé de Furetiere. Il avoit été exclus de l'Academie, avant que vous allassiez en Province, & je croi que vous y avez contribué, au moins de vôtre voix: l'on parle plus que jamais de donner sa place à un autre, pour le chagriner, & l'on demande si B. mérite de la remplir.

Ce que je puis vous dire, Monsieur, repliquai-je, c'est que si l'on veut gratifier un ami de Monsieur de Furetiere, B. a sujet d'esperer. Monsieur de Furetiere lui a donné des marques de son estime, il l'a loué dans ses Ecrits: c'est, je pense, dans un de ses Factums.

Les louanges & l'amitié de Monsieur de Furetiere, répondit Monsieur l'Abbé, sont de méchantes recommandations auprès de Messieurs de l'Academie Françoise. Aussi B. a-t-il d'autres titres que ceux-là, pour appuier ses prétentions: son propre mérite le recommande assez.

Assûrement, dit Monsieur le Chevalier, en riant, B. a de bons titres pour demander une place dans l'Academie Françoise. Je ne connois personne plus capable que lui d'autoriser par son exemple cette belle liberté de langage & de stile si vantée par Dupleix, & d'affranchir nos Auteurs de cette exactitude scrupuleuse, qui est une espéce de servitude, que Monsieur de Vaugelas impose à nos meilleurs Ecrivains, & à laquelle l'Auteur des Doutes & des Remarques nouvelles sur la Langue Françoise voudroit assujettir tout le monde. LETT. II.

Sérieusement, repris-je, B. feroit très-propre à servir en cela le public. Nous autres François, nous aimons le changement jusques dans le langage; il y a trop de temps que nôtre Langue est en sa pureté: quelque mélange de la Dialecte Picarde, je ne sai quoi de plus fort, de plus brusque, de moins pensé, réveilleroit le goût, & piqueroit davantage, que tout ce rafinement, tous ces tours, & toute cette délicatesse qu'on affecte aujourd'hui, & dont on commence à se lasser, parce qu'elle coûte trop, & qu'elle ne se fait sentir qu'à fort peu de personnes.

Or nul n'a plus de disposition naturelle à tempérer la pureté de nôtre Langue, à modérer ces excès de finesse, de politesse, de naïveté, & à faire cette espece de changement dans le langage, que le Bibliothécaire.

De la maniére dont vous vous y prenez, Messieurs, nous dit Mr. l'Abbé, vous n'examinez point la question; vous la decidez: & si ce que vous dites à l'honneur de B. prouve quelque chose, il ne mérite pas seulement d'être de l'Académie Françoise, il est encore destiné de Dieu pour la réformer.

Je vous prie, Messieurs, quittons ces airs de plaisanterie; prenons-en de plus séants à la dissertation; & pour entrer dans nôtre sujet, on ne peut pas douter que B. ne soit savant.

Je doute qu'il le soit, comme doit l'être un Académicien, reprit Mr. le Chevalier. La science propre d'un homme de l'Academie Françoise est beaucoup plus rare qu'on ne pense: toute sorte d'érudition ne lui convient pas. L'Histoire ancienne & moderne, les Mathematiques, la Theologie, la Medecine, la Physique même, sont de belles Sciences; elles peuvent bien faire honneur à un Academicien; mais elles ne peuvent pas donner entrée dans l'Academie Françoise. Un Academicien doit savoir les belles Lettres; & il doit les savoir en galant homme. Il faut qu'il ait lû tous les bons Auteurs Grecs, Latins, & François. Il faut qu'il sache les Poëtes Grecs, Latins, Italiens, Espagnols, & les nôtres: il doit pouvoir montrer le fort & le foible de tous les

LETT. II. Ouvrages d'esprit, qui ont été faits en ces Langues-là. Par exemple, il doit être prêt à dire son sentiment sur tous les excellens Poëtes Héroïques, depuis Homere & Virgile, je dirois jusqu'au Pere le Moine, s'il avoit plus de douceur dans le vers, & plus de vrai-semblance dans les fictions; mais je dis jusqu'au Tasse. Il doit pouvoir prononcer sur tous les excellens Poëtes Tragiques, depuis Sophocle & Euripide, jusques à Corneille, & à Racine; sur tous les Comiques, depuis Aristophane & Ménandre, Plaute & Térence, jusqu'à Moliere; sur tous les Satyriques, depuis Lucile & Horace, jusqu'à Regnier & à Despreaux; sur tous les Lyriques, depuis Pindare & Horace, jusques au Pere Commire & à Benserade; de tous les faiseurs de Fables, depuis Esope & Phédre, jusqu'à la Fontaine; de tous les faiseurs de Chansons, depuis Anacreon, jusqu'à Coulange; & de toutes les dixiemes Muses, depuis la Sapho Gréque, jusqu'à la nôtre, qui a tout le vrai mérite de la Gréque sans en avoir les défauts.

Un Academicien doit encore être capable de juger des Grammairiens, des Orateurs, des Historiens comme des Poëtes: mais fût-il un très-habile Critique de tous les Auteurs étrangers, parlât-il Grec comme Demosthene & Lucien, Latin comme Cesar & Ciceron, Espagnol comme Guevare, & Mariana, Italien comme Villani, & Boccace, s'il ne parloit François comme Mr. de Bussi, ou comme Ariste & Eugene, il ne meriteroit point d'être de l'Academie Françoise.

Le fonds d'un Academicien, est la science de la Langue Françoise: il en doit savoir toute la délicatesse & toute la force, toute la hauteur & toute la naiveté, tous les tours, & toutes les figures propres du discours familier: rien de tout ce qui regarde nôtre Langue ne doit échaper à sa connoissance, il faut qu'il doute aussi judicieusement que le Gentil-homme Bas-Breton, & qu'il puisse juger aussi sainement & aussi sûrement que Monsieur Pelisson, & Monsieur Despreaux.

Le premier soin d'un Academicien doit être d'embellir sa Langue naturelle, & de la conserver en sa pureté: s'il sait les Langues Grecque, Latine, Espagnole, & Italienne, il faut que ce soit pour garentir la sienne du mélange de ces Langues étrangeres, ou s'il s'enrichit par le commerce qu'il a avec les Auteurs étrangers, il faut qu'il donne l'air François à tout ce qu'il reçoit d'eux, comme nos Rois donnent des Lettres de naturalité aux étrangers qu'ils reçoivent au nombre de leurs sujets. LETT. II.

Il ne suffit pas à un Academicien de savoir nôtre Langue, il faut encore qu'il écrive poliment en François: il faut même qu'il soit éloquent, & qu'il sache accommoder son éloquence au sujet qu'il traite, le sublime doit entrer dans tout ce qu'il écrit, mais il doit savoir ménager, & assortir le sublime. En quelque genre qu'il écrive, ses Ouvrages doivent être si achevez qu'ils puissent servir de modéles. On doit trouver par tout je ne sai quoi d'aisé, de naïf, de noble, d'exact, & d'engageant, beaucoup de force & de delicatesse, beaucoup de justesse sans affectation, assez d'esprit pour en donner même aux Lecteurs, mais encore plus de solide & de bon sens, que d'esprit & de vivacité: un air d'honnêteté qui soit un gage de la politesse de l'Auteur: en un mot, je voudrois qu'on ne reçût de l'Academie que ceux qui auroient toutes les qualitez du veritable bel esprit, dont nous avons une si belle peinture dans les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, & qui seroient tels que plusieurs que nous connoissons, je dirois tels que vous êtes, Messieurs, si je ne voulois ménager vôtre modestie.

Vous n'avez guéres ménagé mon amour propre, repartis-je, jamais je ne conçûs si bien qu'à présent combien je mérite peu l'honneur que je posséde, & qui vous est parfaitement dû, Messieurs, car Monsieur le Chevalier vient de faire son Portrait, & celui de Monsieur l'Abbé en voulant faire le portrait de ceux qui méritent d'être de l'Academie Françoise.

Sans vous dire, Messieurs, repliqua Monsieur l'Abbé, qu'il est impossible que je me reconnoisse dans une peinture qui vous ressemble à tous deux, voyons, je vous prie, si nous y reconnoîtrons B. car c'est-là de quoi il s'agit.

Pour nous en éclaircir choisissons dans le magnifique caractère que vient de faire Monsieur le Chevalier, les principaux traits qui distinguent un Academicien: il me semble qu'on peut les réduire à quatre.

LETT. II. Le premier, est l'érudition qui consiste dans la connoissance des bons Auteurs, & principalement dans la science de nôtre Langue.

Le second est le bon sens, soit pour juger des Ouvrages d'esprit, soit pour en produire soi-même.

Le troisiéme est cette vivacité, ce feu, cet enjouement, ce sel qui pique, qui réveille, qui réjouït l'esprit, & qui assaisonne tout ce que l'on dit & ce que l'on écrit.

Le quatriéme enfin, comprendra l'exactitude du stile, la délicatesse des pensées & des expressions, & cette honnêteté que l'Auteur des (a) Entretiens d'Ariste & d'Eugene, appelle une certaine politesse naturelle, qui fait que les honnêtes gens ne gardent pas moins de bien-séance en ce qu'ils disent, qu'en ce qu'ils font: voilà Messieurs, ce que nous avons à examiner.

C'est donc tout de bon, Monsieur, reprit Mr. le Chevalier que vous voulez confronter avec le Bibliothecaire, la peinture que j'ai tracée d'un Academicien: pour moi je ne voudrois pas trop faire de ceci une affaire sérieuse, cela n'est bon qu'à nous divertir: car quoi que nous prononcions, si Messieurs de l'Academie Françoise viennent à déliberer sur l'article, ils ne s'en tiendront point à nôtre décision.

Le sentiment des personnes aussi habiles, & d'un aussi grand discernement que Mr. l'Abbé, & Mr. le Chevalier, répondis-je, est toûjours de grand poids, & Messieurs de l'Academie y auroient beaucoup d'égard.

Tout ce que nous dirons ici sera parfaitement soûmis au jugement de l'Academie Françoise, repliqua Mr. l'Abbé; mais en attendant qu'elle décide, nous pourrons examiner si B. mérite qu'elle décide en sa faveur.

Nous ne saurions juger du Bibliothecaire que par ses Livres, personne de nous ne l'ayant assez pratiqué, pour juger de lui par la conversation. C'est donc sur les remarques que nous avons faites en lisant ses Ecrits, que doit rouler tout nôtre entretien.

La Science des belles Lettres, est dans LETT. II. le caractére que vient de faire Mr. le Chevalier, le premier trait qui distingue un Academicien; mais quoique cette Science soit fort étenduë, néanmoins comme nous nous sommes renfermez dans les bornes des Livres de B. & qu'il n'a écrit que sur les Imprimeurs, sur les Critiques, sur les Grammairiens, sur les Traducteurs, & sur les Poëtes, nous ne pouvons pas porter nôtre vûë plus loin, encore l'endroit des Imprimeurs n'est-il pas de nôtre sujet, ainsi tout se réduit à voir si B. possede cette partie des belles Lettres, qui regarde la belle Critique, la parfaite Traduction, la Grammaire éxacte, & l'excellente Poësie, & s'il la possede en un degré éminent, car il n'y a que la perfection qui donne droit de prétendre à l'Academie Françoise.

L'on ne peut pas nier, ajoûta Mr. l'Abbé, que B. n'ait une capacité qui s'étend à beaucoup de choses, il a été au païs des Auteurs, il les connoît; s'il ne les a point vûs, il a au moins parlé à ceux qui les ont vûs, il sait leurs noms, leurs surnoms, le jour de leur naissance, & celui de leur mort.

Cela est vrai, dit Mr. le Chevalier, il nous a même apris que quelques uns d'entre eux ont été pendus, d'autres brûlez, il nous auroit fait plaisir de nous dire aussi le sujet d'une fin si peu conforme à leur profession.

Ayons patience, Monsieur, ajoutai-je, nous trouverons cela dans la seconde édition, il y a assez d'autres choses très-curieuses en celle-ci.

Je l'avouë, repartit Mr. le Chevalier; si je n'avois pas lû ce que B. a écrit sur les Poëtes, je ne saurois pas que Jules (b) Scaliger a comparé Homere à une crieuse de vieux chapeaux; ni que ce Critique a dit que les sentimens que ce Poëte (c) donne à ses personnages, n'auroient pas été capables de faire danser son valet de cuisine; je ne saurois pas, que comparer le Poëte (d) Prudence à Horace, c'est atteler un bœuf avec un âne, ni que Salmon (e) a quitté le nom de Jean, parce qu'il ne plaisoit point à sa femme; ni que (f) Malherbe crachoit au moins six fois en

(a) Entretiens d'Ariste & d'Eugene, p. 152.
(b) Tome 3. p. 324.
(c) Tome 3. pag. 81.

(d) Tome 3. p. 216. Prudence.
(e) Tome 4. Salmon pag. 77.
(f) Tome 4. pag. 198. Malherbe.

 en récitant quatre vers; ni que (*a*) l'Etoile faisoit fermer toutes les fenêtres en plein jour pour travailler à la chandelle; ni que Pontus de (*b*) Thiard, Evêque de Châlons sur Saone, ne mettoit point d'eau dans son vin, & qu'outre ce qu'il prenoit aux heures ordinaires, il beuvoit un pot de vin tous les soirs avant que de s'endormir: ni mille autres points de doctrine aussi recherchez que ceux-là.

Sans mentir, Messieurs, me recriai-je, le public est heureux de trouver un Ecrivain comme B. qui ait un caractére de mémoire propre à retenir des choses singuliéres, qui échaperoient à tout autre, & assez d'exactitude pour ramasser ces précieux fruits de ses études, & la bonté de nous les communiquer dans un Recueil: je lui tiens compte en mon particulier de la liste qu'il nous a donnée des Varrons (*c*) de tous les siécles depuis M. Terentius Varro, jusqu'à Monsieur Ménage: d'autres qui aiment les injures Latines, lui sauront gré du Recueil de celles que le P. Labbe a dites aux Herétiques, & de celles que Joseph Scaliger a dites aux Catholiques, & même aux saints Peres.

Pour moi, reprit Mr. le Chevalier, je suis obligé à B. de la peine qu'il a prise de traduire la plûpart de ces injures en François, car elles ont une grace particuliére en nôtre (*d*) Langue, quand elles sont traduites fidellement comme sont cellesci. C'est quelque chose de fort consolant pour un homme qui veut s'instruire, & qui cherche dans le Recueil de B. les Regles de la belle Critique, de trouver la maniere galante dont les Savans de profession traitoient ceux qui combattoient leurs sentimens, & de voir en lisant le Chapitre de Joseph Scaliger, que cet homme de qualité, *ce souverain génie*, selon Monsieur de Thou, appelloit Genebrard ***une bête insolente***, Clavius ***un homme de boüé, un apprenti***, Gretzer ***un Mulet Loyolitique***, Ricobon ***un butor***, Robortel ***un grand ratisseur***, Feüardent ***une étable d'ignorance***, le Cardinal du Perron ***un Charlatan, un coureur de ruës***, le Cardinal Bellarmin ***un Athée***, le Pere Coton ***un fat, un bavard, un fou***, saint Athanase ***un fourbe***, saint Ambroise, & saint Augustin ***des ignorans***, saint Chrysostome ***un orgueilleux vilain***, saint Jerôme ***un gros âne, & un Moine insensé***, sans parler de beaucoup d'autres complimens de cette sorte, ni d'autres injures si infames, que je n'ose les raporter, & dont le Bibliothecaire prend soin de conserver la mémoire à la postérité. N'est-il donc pas vrai, qu'on lui a bien de l'obligation, que ces endroits-là donnent beaucoup d'agrément à son Livre, & engagent extrêmement un Lecteur honnête-homme?

Pardonnez-nous ces préludes, Monsieur, dit Mr. le Chevalier à Mr. l'Abbé: ils ne sont pas tout-à-fait inutiles. Ils prouvent que B. sait beaucoup de fatras; & que si cette Science étoit reçuë à l'Académie, il auroit un droit que personne ne lui disputeroit.

Mais il s'agit de voir si B. sait les Critiques, les Grammairiens, les Traducteurs, & les Poëtes. Je ne sai pas trop comment nous pourrons le découvrir; puisque B. fait profession de ne nous parler des Livres que sur le rapport d'autrui. Nous reconnoîtrons à la vérité, si B. sait ce que les Critiques ont jugé des Auteurs; mais nous aurons peine à reconnoître s'il sait les Auteurs mêmes, sur lesquels il écrit.

Il me semble, Monsieur, répartit Mr. l'Abbé, que quand on écrit sur un Auteur que l'on sait, on écrit en homme savant, sur tout lors qu'on ne s'étudie point à se cacher: & quelque étude qu'on y apporte, il échappe toûjours des traits, qui trahissent l'Ecrivain, & font connoître sa science.

Je n'ai pas remarqué, dit Mr. le Chevalier, que B. se soit fait un art de cacher sa science: c'est une maniere d'humilité, qu'il n'a point apprise au Séminaire de Beauvais. Si donc B. sait les bons Auteurs, cela paroîtra dans la maniére dont il écrira de leurs Ouvrages. Ainsi prenons le Tome des Critiques; choisissons-en un parmi les anciens, que les gens de belles Lettres doivent savoir; & voyons de quelle sorte B. en écrit.

Comme ces Messieurs avoient formé le dessein de s'entretenir de vôtre Recueil, avant que je fusse entré, vos neuf volumes

(*a*) Tome 4. *pag.* 254. De l'Etoile.
(*b*) Tome 4. *pag.* 147. De Thiard.
(*c*) 2. Tome, *pag.* 98.
(*d*) Tome 2. *pag.* 204, 205.

Lett. II. mes étoient ſur la table, avec les remarques qu'ils avoient faites. En attendant qu'on m'apportât les miennes, que j'avois envoyé querir, je pris les Livres de mon côté. J'ouvris la ſeconde partie (*a*) du ſecond tome; je tombai ſur Aulu-Gelle, & je dis: Meſſieurs, je trouve un Critique tel que nous le cherchons: c'eſt l'Auteur des Nuits Attiques, ſur lequel un ſavant Jéſuite a fait un nouveau Commentaire, que B. ne cite point; mais il en cite aſſez d'autres, qui appuyeront ſolidement tout ce qu'il vous plaira de décider de ce célébre Auteur.

Jugez-vous, Meſſieurs, qu'Aulu-Gelle ait de la délicateſſe? vous en jugez comme ſaint Auguſtin: mais ſi vous jugez au contraire qu'il a des manieres d'élégance fort rudes, le jeune du Verdier, & bien d'autres feront de vôtre ſentiment. Trouvez vous que la phraſe de ce Grammairien ſoit belle? vous êtes de l'opinion d'Eraſme, qui aſſure que les Savans admiroient la phraſe d'Aulu-Gelle, parce qu'elle eſt naturelle: mais ſi vous trouvez le contraire vous ne laiſſerez pas de vous rencontrer encore avec Eraſme, qui nous apprend que la phraſe d'Aulu-Gelle ne plaiſoit pas à tout le monde à cauſe de ſon affectation, c'eſt-à-dire, parce qu'elle n'étoit pas naturelle.

Peut-être que la négligence d'Aulu-Gelle vous fait de la peine? pourquoi non? elle en a fait à d'autres qu'à vous: le jeune du Verdier s'eſt emporté contre lui là-deſſus, ſi nous en croyons B. Peut-être auſſi louez-vous l'éxactitude de cet Ancien? vous avez raiſon: Juſte Lipſe l'avoit louée long-tems avant vous.

Valla, Henry Eſtienne, le P. Vavaſſeur, conſidérent Aulu-Gelle comme un ſavant Critique, ils eſtiment ſon Recueil, & le mettent au rang des bons Livres; à vous permis de ſuivre leur ſentiment: mais comme les goûts ſont différens, il ſe peut faire que vous ne croyiez point qu'Aulu-Gelle mérite tant d'honneur, & que vous regardiez ſon Livre comme une compilation imparfaite, mal digérée, ſans ordre, & qui doit faire paſſer ſon Auteur pour un aſſez méchant Ecrivain. Si c'eſt-là vôtre penſée, B. vous apprend que Vivès en a jugé comme vous: & ſi le Bibliothéquaire ajoûte que le Jugement de Vivès eſt paſſionné, il vous dit en même tems que Scaliger le croioit auſſi d'abord, mais qu'après y avoir fait réfléxion, il l'a trouvé équitable. Lett. II.

Bornez-là vos jugemens, Meſſieurs, ſi vous voulez qu'ils ſoient fondez ſur le Recueil de B. car je viens de vous débiter toute la doctrine de ſon Recueil ſur Aulu-Gelle, & ſur les Nuits Attiques. Jugez-vous de là qu'il ſache cet ancien Critique, & ſon Ouvrage?

Je conclus tout le contraire, répondit Mr. le Chevalier. Car ſi B. avoit ſû Aulu-Gelle, il nous auroit apris nettement ce que c'eſt que les Nuits Attiques; & ſans nous laiſſer dans l'embarras, où nous jette toute cette contradiction des Auteurs dont il rapporte les ſentimens, il nous auroit dit ce qu'il faut ſavoir du titre, du fonds, du ſtile, & de toutes les circonſtances de cet Ouvrage.

Bien loin qu'il y ait lieu de croire que B. ſache Aulu-Gelle, ajoûta Mr. l'Abbé, il eſt très-probable qu'il ne l'a point lû: au moins le cite-t-il à faux dans ſon Eclairciſſement, & dans un endroit où il devoit parler juſte. On lui avoit reproché d'avoir attribué au Pere Sirmond une Science médiocre: il répond que la *médiocrité* qu'il attribuë à ce ſavant homme, ſur un témoignage irréprochable, ſignifie quelque choſe de parfait; que c'eſt *cette médiocrité, dont Horace a fait de ſi grands éloges*; que c'eſt *celle qu'Aulu-Gelle a louée dans Térence, quand il l'a oppoſée à l'abondance de Pacuvius, & à la ſéchereſſe de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage qu'il avoit d'être au milieu de ces extrémitez*. Ce ſont les paroles de Baillet.

Nous examinerons ailleurs ce que vaut cette réponſe, & la comparaiſon que B. fait de la prétenduë *médiocrité*, dont parle Horace, & de celle dont parle Aulu-Gelle: je dis ſeulement à preſent que B. impoſe à Aulu-Gelle.

Il eſt manifeſte que ce Critique ne préfére point, ni n'oppoſe point *la médiocrité dans Terence, à l'abondance de Pacuvius, ni à la ſécbereſſe de Lucilius*, ni qu'il ne releve point *l'avantage que Térence a d'être*

(*a*) 2. Tome pag. 101, 102.

 tre au milieu de ces deux extrémitez: il ne faut pour en être convaincu, que lire l'endroit * d'Aulu-Gelle que B. cite. Je l'ai transcrit cet endroit, & je vais le traduire.

„ Il y a, dit Aulu-Gelle, soit en vers, „ soit en prose, trois sortes de stiles approuvez, que les Grecs appellent des caracteres. Le premier s'appelle le grand „ stile, le second, le petit; & le troisiéme, le médiocre. Le grand stile a de „ la dignité & de l'abondance; le petit a „ de l'agrément & de la subtilité; & le „ médiocre, situé entre les deux, tient „ de l'un & de l'autre... Varron nous apporte de vrais modéles de ces différens „ stiles. Il nous propose Pacuvius, comme le modéle du grand; Lucilius, comme le modéle du petit; & Terence „ comme le modéle du médiocre. Voila tout ce que dit Aulu-Gelle.

Vous voiez, Messieurs, qu'Aulu-Gelle ne loue la médiocrité dans Térence, qu'en disant que Varron propose Térence, comme un modéle du genre médiocre: or il loue de la même sorte Pacuvius, & Lucilius, en disant que Varron les propose comme des modéles parfaits, chacun en son genre: il ne compare pas ces trois modéles ensemble; il n'est donc pas vrai, ce que dit Baillet, qu'Aulu-Gelle loüe la médiocrité dans Térence *en l'opposant à l'abondance de Pacuvius, & à la sécheresse de Lucilius.*

Il n'est pas vrai non plus, qu'Aulu-Gelle ait relevé l'avantage que Térence avoit *d'être entre les deux extrémitez.* Ce savant Critique n'a pas regardé les deux genres d'écrire, de Pacuvius, & de Lucilius, comme deux extrémitez vicieuses, ainsi que B. semble le dire; puis qu'Aulu-Gelle propose ces deux genres approuvez, aussi bien que le genre médiocre. Aulu-Gelle n'a point exprimé le caractére de Lucilius, par la *sécheresse de Lucilius*, comme B. l'exprime, pour trouver une extrémité vicieuse: le mot Latin, *gracilitas*, qu'Aulu-Gelle employe pour marquer le petit stile de Lucilius, ne signifie point *la sécheresse:* car la sécheresse est un défaut; & le stile de Lucilius paroît si parfait à Varron, qu'il le propose pour modéle en son genre.

Ce n'est donc point un jugement téméraire, Messieurs, conclut Mr. l'Abbé, de dire qu'il ne paroît pas que B. ait lû Aulu-Gelle: car s'il l'avoit lû, au moins dans l'endroit qu'il cite, il n'auroit pas dit *qu'Aulu-Gelle a loué la médiocrité dans Térence, quand il l'a opposée à l'abondance de Pacuvius, & à la sécheresse de Lucilius, & quand il a relevé l'avantage que Térence avoit d'être entre les deux extrémitez.*

Mais, Messieurs, poursuivit Mr. l'Abbé, il y a bien d'autres Critiques, & d'autres Grammairiens qu'Aulu-Gelle: & si B. fait les autres, on peut lui pardonner de ne pas savoir celui-ci.

Il est aisé de nous en instruire, reprisje; nous avons ses Livres entre les mains: passons d'Aulu-Gelle à Pétrarque: si vous le souhaitez, Messieurs, je lirai ce que B. en écrit.

Ne vous en donnez pas la peine, Monsieur, me dit Mr. le Chevalier, B. écrit de Pétrarque à peu près comme il écrit d'Aulu-Gelle: il ne nous apprend rien des Ouvrages de ce grand homme. Peut-être que, quand il nous parlera de lui en écrivant sur les Poëtes, & sur les Philosophes, il nous apprendra pourquoi il l'a placé parmi les Grammairiens, & qu'il nous rapportera alors les Ouvrages de Critique, que ce célèbre Auteur a fait. Il ne nous parle à présent que de son stile, & de la connoissance qu'il avoit des Langues, Grecque, Latine, & Italienne: encore nous parle-t-il avec tant de contradiction de la maniere dont cet Auteur écrit en Latin, que le Critique qu'il cite là-dessus, dit tout à la fois que Pétrarque avoit *un grand stile, & un stile pressé:* c'est l'expression de Baillet.

Mais pour ne point perdre le tems dans une plus longue discussion, ajoûta Mr. le Chevalier, il faut convenir que B. ne vous instruit pas mieux sur les anciens Critiques, & sur les Grammairiens, que sur Aulu-Gelle, & sur Pétrarque: ainsi à juger

* Aulu-Gelle, *Noct. Attic. lib. 7. c. 14. Et in carmine, & in soluta oratione, genera dicendi probabilia sunt tria, quæ Græci* Characteres *vocant. Nos quem primum posuimus, uberem vocamus, secundum gracilem, tertium mediocrem. Uberi dignitas atque amplitudo est, gracili venustas & subtilitas, medius in confinio est, utriusque modi particeps. Vera autem & propria hujuscemodi formarum exempla in Latina lingua Varro esse dicit, ubertatis Pacuvium, gracilitatis Lucilium, mediocritatis Terentium.*

juger de la Science de B. par ce qu'il écrit des Critiques & des Grammairiens, on peut dire avec fondement qu'elle est fort mince, & fort legére.

A ne vons rien déguiser, répondit Mr. l'Abbé, je crois que B. n'a étudié les anciens Critiques & les Grammairiens, que dans les Commentateurs, & dans les Bibliothéquaires: mais quoique ces sources ne soient pas aussi pures que les Auteurs mêmes, elles ne laissent pas d'être fort utiles, ou au moins fort abondantes. Voiez combien de choses B. en a tirées, pour remplir les Chapitres d'Erasme, de Scaliger, de Lipse, de Casaubon, de Saumaise, & de beaucoup d'autres Savans de profession.

Il est vrai, reprit Mr. le Chevalier, que B. fait sur tous ces Doctes des remarques fort réjouïssantes. Ces Messieurs les Grammairiens, que vous venez de nommer, sont *des* (*a*) *Phénix du siécle*, *des vainqueurs de la barbarie*, *des libérateurs des saints Peres*, *des héros incomparables*, *l'étonnement de tous les siécles*, *des Empereurs* (*b*) *du monde savant*; *des Monarques de la République des Lettres*, *des Hercules*, *des* (*c*) *Apollons*, *des Mercures*, *des Jupiters*, *des flambeaux jettez du haut des Cieux*, *pour éclairer tous les Arts & toutes les Sciences*, *des Soleils du monde*, *des Anges incarnez*, *des Divinitez humaines* (*d*), *des Dieux*, *des Diables*. Ne sont-ce pas là des éloges fort plaisants?

Assûrément, Monsieur, repartis-je: mais ce qui m'a encore beaucoup diverti, ajoûtai-je, c'est que B. commence les caractéres des grands Auteurs par de grandes loüanges, & qu'il les finit par de grandes injures. A présent que j'ai mes remarques, je vais vous donner des éxemples. Joseph Scaliger est d'abord, comme vous l'avez remarqué, *le Monarque des Sciences:* mais sur la fin, *sa souveraineté* (*e*) *dégénere en tyrannie*, & *en domination pédantesque*. On place son Altesse de (*f*) Verone en Hollande; & là on lui donne pour Sceptre une ferule en main, avec laquelle on lui fait galamment régenter toute la terre. Au commencement le même Scaliger est *un Jupiter* (*g*) *Epiphane*, *toûjours propice*, & *toûjours secourable à ceux qui l'invoquent*; *il est le sang des Dieux*, *un fils divin d'un pere tout divin:* & à la fin ce Jupiter Epiphane *est un phrénétique*, *un furieux*, *qui se jette indifféremment sur tout le monde*; ce fils divin *est de la race des chiens*, & *des mâtins de Verone*.

Saumaise, dans les premieres (*h*) pages que B. en écrit, est *une Bibliothéque animée de toutes les Langues & de toutes les Sciences*, *c'est le plus savant homme de son tems*; *on lui rend le même culte qu'à la Science même* (*i*); *personne*, selon la façon de parler de B. *n'est approché si près que lui de la Divinité:* mais dans la suite cette Bibliothéque animée se trouve sans Théologiens, (*k*) sans Jurisconsultes, sans Historiens, sans Orateurs, sans Poëtes: Saumaise n'est plus rien de tout cela; il en est réduit à la qualité *de bon Grammairien*, & *d'habile Critique*; encore la lui dispute-t-on: car B. l'aiant loué d'abord de la vivacité de son esprit, & de la solidité de son jugement, le fait passer enfin, sur le rapport des (*l*) Auteurs, pour un homme si étourdi, qu'il laisse glisser des fautes contre la Syntaxe, & *qu'il lui échappe souvent des choses contraires les unes aux autres*. Voilà l'honneur que B. fait aux Ecrivains distinguez, & les plus amples instructions qu'il nous donne sur leur chapitre.

Ces instructions, repartit Mr. le Chevalier, prouvent évidemment que B. ne sait point les Auteurs: car s'il savoit le fonds de leurs Ouvrages, il ne s'amuseroit point à rapporter des choses si basses, & ne donneroit point tant à retrancher à ceux qui prendront la peine de réformer son Recueil.

Comme l'on n'a point fait de Commentaires sur les Critiques, ni sur les Grammairiens François, dit Mr. l'Abbé, peut-être que B. les aura lûs, & qu'il en aura parlé plus savamment: il me semble au moins qu'il écrit assez bien sur le Pere Rapin (*a*) Jésuite.

Il en écrit en bon Bibliothéquaire, repliqua

(*a*) Tome II. pag 144. Erasme.
(*b*) *Ibid.* Joseph Scaliger. pag. 201.
(*c*) *Ibid.*
(*d*) *Pag.* 161. Jules Scaliger.
(*e*) *Pag.* 204.
(*f*) *Ibid.*
(*g*) *Ibid.* pag. 201.
(*h*) Tom. 2. *pag.* 231. (*i*) *Ibid.*
(*i*) *Pag.* 232. (*k*) *Ibid.*
(*l*) Tome II. pag. 12.

 pliqua Mr. le Chevalier; il nous donne une idée générale des Livres de ce Pere: il nous apprend de quoi ils traitent, & quelle utilité on en peut tirer.

Il feroit à souhaitter pour l'honneur de B. & pour l'utilité publique, repris-je, qu'il eût écrit sur tous les Auteurs, comme il a fait sur le Pere Rapin: son Recueil seroit un bon Ouvrage.

Quand B. auroit écrit de tous les Livres des Critiques, comme il écrit de ceux du Pere Rapin, reprit Mr. le Chevalier, cela ne prouveroit pas qu'il fût les Critiques, mais seulement les Préfaces, les Avant-propos, & les desseins de leurs Livres. Ce que B. nous rapporte des huit Traitez de ce savant & judicieux Critique, ne demande point d'autre lecture, que celle de la maniére de Préface qui est à la tête de ces huit Traitez.

Ce que B. a écrit des Livres du Pere Bouhours, dans le Tome des Grammairiens François, ajoûtai-je, montre qu'il n'a pas lû ses Livres, non pas même les Préfaces; & ce n'est pas savoir les Grammairiens François, que de n'avoir pas lû celui-ci.

Baillet parle des trois Ouvrages, que le Pere Bouhours a faits sur la Langue Françoise, c'est-à-dire, du second Entretien d'Ariste & d'Eugéne, des Doutes du Gentil-homme de Province, & des Remarques nouvelles.

Il commence par les Doutes: & toute l'instruction qu'il nous donne sur le fond de cet Ouvrage, se reduit à ce jugement qu'il (*a*) prononce de sa propre autorité: „ C'est une censure de quatorze ou quinze des Messieurs de l'Académie, & de „ huit des Messieurs de Port-Royal. Si B. avoit lû l'Epître, dans laquelle l'Auteur des Doutes rend compte de son Ouvrage, il nous auroit dit en bon Bibliothéquaire, que *les Doutes sur la Langue Françoise* „ sont des difficultez, qui ont arrêté l'Auteur, en lisant les plus excellens Livres François, & sur lesquelles il consulte Messieurs de l'Académie Françoise: que ce Livre a comme quatre parties dont la premiere regarde le choix des mots, la seconde, la pureté des phrases, la troisiéme, la régularité de la construction, la quatriéme, la netteté, & l'exactitude du stile. Si B. avoit lû tout le Livre, il auroit pû ajouter en Juge équitable, que l'on y trouve par tout une Critique fine & délicate, qui apprend à douter, & même à décider; que l'Auteur ne se contente point de découvrir le mal, mais qu'il y applique aussi-tôt le remède, c'est-à-dire, qu'il ne montre pas seulement les fautes, mais qu'il les corrige; que cet Ouvrage est très-poliment écrit, & merveilleusement instructif: & que ceux qui se mêlent d'écrire, ne sauroient le lire assez.

Enfin pour écrire en homme qui a des prétentions sur l'Académie Françoise, B. auroit réformé le jugement qu'il rapporte, que *l'aversion que l'Auteur a pour Messieurs de Port-Royal, & que la passion qu'il témoigne pour Monsieur de Vaugelas*, (*b*) *lui ont fait reprendre, & soûtenir plusieurs choses, qui ne doivent être ni reprises ni soûtenuës.* Il auroit remarqué, que des personnes qui savent nôtre Langue aussi bien que celui qui a porté ce jugement, & qui étoient aussi intéressées que lui & à justifier ce que l'Auteur des Doutes a repris, & à condamner ce qu'il a soûtenu, n'ont, au moins que je sache, ni justifié aucune des choses qu'il a reprises, ni condamné aucune des choses qu'il a soûtenuës.

Baillet auroit conclu par dire, que cet Ouvrage montre que nos plus excellens Ecrivains, quoi qu'ils soient les maîtres de la Langue, sont toûjours esclaves de l'usage; que plus un Ecrivain est estimé, moins il se doit négliger; & que la réputation des Ouvrages, à laquelle la brigue a eû beaucoup de part, diminuë avec le tems; parce qu'il vient tôt ou tard quelque Critique éclairé, qui ne se laisse pas tromper par les préjugez, & qui détrompe les autres.

Il est vrai, répondit Mr. l'Abbé, que B. parle fort superficiellement des Doutes sur la Langue Françoise: mais les Livres du Pere Bouhours sont si connus, qu'il auroit été fort inutile de faire connoître celui-ci par une plus longue explication.

Fort bien, Monsieur, repartis-je: mais outre qu'un faiseur de Recueil doit porter ses vuës plus loin que son siécle; si B. s'est crû dispensé de nous instruire sur le

(*a*) Tome 2. pag. 355.

(*b*) Ibid.

LETT. II. le Livre des Doutes, parce qu'on connoît ce Livre ; il devoit aussi se dispenser de faire un ramas de toutes les pauvretez qu'on a écrit contre le P. Bouhours, parce qu'on savoit assez ce que c'étoit que *les Sentimens de Cléanthe*, & *les nouvelles Observations de Mr. Ménage*.

Pardonnez-moi, reprit sérieusement Mr. le Chevalier, B. a dû soûtenir son caractére, & continuer à nous montrer, que ce qu'il fait le mieux, c'est les injures qu'on a écrit contre les bons Ecrivains anciens & modernes ; & que ce qu'il fait le moins, c'est leurs Ouvrages.

Baillet fait encore moins *les Remarques nouvelles*, que *les Doutes*, ajoûtai-je. Il faut au moins qu'il ait parcouru les *Doutes*, pour compter le nombre des Messieurs de l'Académie Françoise, & des Messieurs de Port-Royal, dont il prétend que ce Livre est la censure : mais il faut qu'il n'ait pas même parcouru les Remarques, pour en écrire ainsi. „ Pour ce qui regarde (a) le „ Livre des Remarques nouvelles, on auroit crû volontiers que ce seroit une „ explication, ou une réponse, en forme „ de réfutation, aux Observations de Mr. „ Ménage, si l'Auteur ne nous avoit „ averti lui-même, que ses Remarques „ ont été faites particuliérement pour régler le stile. "

Si B. avoit parcouru les Remarques, il auroit vû que la premiere où il est parlé des Observations de Mr. Ménage, est sur le mot, *Vénusté*. Or cette remarque se trouve à la fin de la page deux cens vingtcinquiéme, c'est-à-dire, au delà de la moitié du Livre, tout le Livre ne contenant que quatre cens treize pages. Et si B. avoit fait cette réfléxion, quand même l'Auteur des Remarques ne l'auroit pas averti qu'il les a faites pour régler le stile, *il n'auroit pas crû volontiers que la moitié de ces Remarques seroit une explication, ou une réponse, en forme de réfutation, aux Observations de Monsieur Ménage* ; puisque dans cette premiere moitié, il n'auroit rien trouvé, qui regardât ces Observations.

De plus la seconde moitié de ce Livre contient environ six-vingts Remarques, dont huit seulement parlent des Observations de Mr. Ménage. Je demande donc à B. sur quel fondement *il auroit crû volontiers*, *que* les cent douze Remarques, LETT. II. où il n'est pas dit un mot des Observations, *seroient une explication, ou une réponse, en forme de réfutation, aux Observations de Mr. Ménage, si l'Auteur des Remarques ne l'avoit averti lui-même qu'il les a faites pour régler le stile*.

Ne croiriez-vous pas volontiers, Messieurs, que B. n'a pas lû les Remarques nouvelles, puis qu'il en écrit de la sorte? Mais n'est-ce pas se décrier beaucoup, que de prononcer si légérement sur un Livre qu'on n'a point lû? De quelle maniere peut-on penser que B. décide des Livres qui sont moins connus, puisqu'il ose décider ainsi d'un Livre, qui est entre les mains de tout le monde? Quelle estime peut-on faire d'un Recueil écrit par un Auteur, qui prend si peu de soin de s'instruire lui-même, lui qui prétend instruire les autres? Il me semble qu'il faut éxaminer & connoître, avant que de juger.

Mais, Monsieur, interrompit Mr. le Chevalier, que dites-vous de cette phrase d'un prétendant à l'Académie? *On auroit crû volontiers, que ce seroit une explication, ou une réponse, en forme de réfutation, aux Observations de Mr. Ménage.*

Ces trois rimes, en *ation*, ont une grace particuliere ; & le datif, *aux Observations*, convient bien avec *réponse*, qui démande un datif, mais ne convient point avec *explication*, qui régit le génitif, & fait une construction fort jolie. Comment un homme, qui écrit de la sorte, ose-t-il écrire contre le Pere Bouhours?

Ce n'est-là qu'un petit trait de la belle liberté de Dupleix, repliquai-je, surquoi je n'ai encore rien à dire : nous n'examinons pas à présent le stile de B. Je demande seulement à Mr. l'Abbé, si lors qu'un Livre contient plus de deux cens huit Remarques, qui n'ont aucune liaison entre elles, & subsistent toutes par elles-mêmes, il suffit qu'on ait parlé seulement dans huit de ces Remarques de Mr. Ménage, & de ses Observations, pour dire de tout le Livre, *On auroit crû volontiers, que ce seroit une explication, ou une réponse, en forme de réfutation, aux Observations de Mr. Ménage?*

Oui, Monsieur, répondit froidement Mr.

(a) Tome 2. pag. 358.

 Mr. l'Abbé, cela suffit à B. de la même maniere que ce lui est assez qu'Ariste & Eugene ayent fait un Entretien sur la Langue Françoise, pour dire, que *l'Ouvrage entier n'aiant été entrepris par l'Auteur, que pour faire voir sur toutes choses en quoi consiste le génie de nôtre Langue, & pour tâcher de tracer un modèle pour ceux qui voudront parler & écrire à la mode, il appartient à la Grammaire Françoise.*

C'est là nous apprendre finement, repris-je, que B. n'est pas plus savant sur les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, que sur les Remarques nouvelles. Il me semble que ce n'est pas montrer qu'on sache l'Entretien sur la Langue Françoise, que de le confondre avec les cinq autres, & de ne nous en rien dire autre chose, sinon qu'à l'occasion de ce second Entretien, (a) on parlera des cinq autres, & *qu'il y a quelque apparence, que l'Ouvrage entier appartient à la Grammaire Françoise.* Il est manifeste que des six Entretiens d'Ariste & d'Eugene, aucun n'appartient à la Grammaire Françoise, que l'Entretien sur la Langue Françoise. Aussi B. dit-il seulement, *qu'il y a quelque apparence, que l'Ouvrage entier apartient à la Grammaire Françoise.* Et voici *l'apparence:* c'est que l'Auteur, dit B. n'a entrepris cet Ouvrage, c'est-à-dire, n'a parlé du flux & du reflux de la mer, du secret, du bel esprit, du je ne sais quoi, des devises, *que pour faire voir en quoi consiste le génie de nôtre Langue, & pour tâcher de tracer un modèle pour ceux qui voudront parler & écrire à la mode.*

Je ne sais si l'Auteur des Entretiens a révelé à B. le mystere de ses intentions: mais je crois que le Pere Bouhours *a tâché de tracer un modèle à ceux qui voudront parler & écrire à la mode*, comme B. a tâché *d'en tracer un à ceux qui ne voudront ni parler, ni écrire à la mode.* D'où je conclus que tout le Livre des Entretiens, & tout le Recueil de B. appartiennent à la Grammaire Françoise, comme tous les Livres bien écrits & mal écrits en nôtre Langue appartiennent à la Grammaire Françoise.

Peut-être que B. fait mieux les Remarques de Mr. de Vaugelas, que les Livres du Pere Bouhours, dit Mr. l'Abbé.

Ce que B. écrit de ce célébre Académicien, repris-je, prouve qu'il sait le bien & le mal qu'on a dit de son Livre: mais quand nous éxaminerons si B. a une parfaite connoissance de nôtre Langue, nous verrons, par l'usage qu'il fait des Remarques, s'il peut dire à l'imitation du Gentil-homme Bas Breton, *Pour un Picard, je ne sais pas mal mon Vaugelas.*

Cependant éxaminons si B. sait les Traducteurs & les Poëtes. Si vous m'en croiez, Messieurs, interrompit Mr. le Chevalier, nous nous dispenserons de la fatigue de cet ennuyeux éxamen. De la maniere que B. écrit des Traducteurs & des Poëtes, il paroît les savoir, comme il paroît savoir les Critiques & les Grammairiens. Il y a pourtant cela à dire sur les Traducteurs, qu'il parle de plusieurs Traducteurs François, dont il ne fait que les louanges: & il faut ajoûter sur les Poëtes, que tout ce qu'il écrit des deux plus célébres de l'Antiquité, Homére, & Virgile, est quelque chose de si mince, quoi qu'énorme pour sa longueur, & de si confus, qu'on peut dire avec justice qu'il n'y a rien d'arrangé ni de supportable, que les titres; & que c'est aussi tout ce que pourront conserver ceux qui réformeront son Recueil: encore y corrigeront-ils quelque chose.

J'y consens, dit Mr. l'Abbé, laissons les Traducteurs & les Poëtes; venons au point décisif. La belle érudition est à la vérité un ornement qui sied bien à un Académicien; mais son vrai merite est la Science de nôtre Langue. Ainsi B. pourroit la posseder à un tel point, que cela suffiroit pour lui attirer les honneurs de l'Académie Françoise.

Comme B. n'a rien écrit sur nôtre Langue, repris-je, nous ne pouvons savoir la connoissance qu'il en a, que par l'usage qu'il en a fait dans ses Livres.

Un de mes meilleurs amis, dit Monsieur le Chevalier, homme de bon goût, fort habile, d'un génie rare, né également pour la Poësie & pour l'Eloquence, & qui n'avoit pas sujet de se loüer de B.-

m'a

(a) Tome 2. pag. 359.

LETT. II. m'avoit dit, avant que j'eûsse lû les Jugemens des Savans, que l'Auteur écrivoit bien pour un homme pressé, qui avoit cent volumes dans la tête, avant que de commencer le premier: mais en lisant cet Ouvrage, j'ai trouvé presque à chaque feuillet de quoi me persuader, que cet illustre ami n'avoit lû de B. que le neuviéme volume, & de ce volume, que l'endroit qui le regardoit. Quoi qu'à dire vrai, cet endroit-là n'ait rien de remarquable, sinon qu'il exprime sans barbarisme des sentimens également injustes & desobligeans.

On peut bien pardonner à un homme, qui écrit beaucoup, quelques défauts de politesse & d'exactitude; mais on ne doit pas lui pardonner ni de faux termes, ni de méchantes phrases, ni des constructions vicieuses, ni des fautes contre la netteté & la pureté du langage. Or il y a assez peu de pages dans tout le Recueil de B. où je n'aie remarqué quelqu'un de ces défauts, excepté certains endroits que les intéressez ont fait eux-mêmes, ou que B. a fait faire par ses amis, sans les nommer. A en juger par la diversité du stile, Monsieur de Longe-Pierre n'est pas le seul Ecrivain qui lui ait prêté sa plume, quoique ce soit le seul qu'il ait nommé; & il l'a nommé fort à propos: car comme la comparaison de Corneille & de Racine est quelque chose de riche & d'éclatant, si B. s'en fût paré, sans dire que c'étoit un présent, cela auroit fait crier au voleur.

Vous ne vous plaindrez pas que B. fasse des mots nouveaux, dit Mr. l'Abbé: je n'en trouve point dans mes Remarques.

Ce ne sont pas tant les mots nouveaux qui m'ont arrêté, repliqua Mr. le Chevalier, que les mots établis, ausquels le Bibliothéquaire donne une signification toute nouvelle. Je ne vous rapporterai point tous ceux qui m'ont choqué; ce ne seroit jamais fait: voici ceux qui me viennent en l'esprit. (a) *Un stile ouvert & pressé tout à la fois*, pour signifier un stile également net & concis.

Une vie solide, pour (b) une vie entiére.

Un esprit divers, pour un (c) esprit bizarre, inégal. LETT. II.

Commentaire splendide, pour Commentaire (d) pompeux, & magnifique.

Tables pénibles, pour des (e) Tables d'un Livre, qui ont coûté beaucoup de travail.

Un homme trouble, comme (f) on dit, *de l'eau trouble.*

Sonnet licentieux, pour un Sonnet où les regles ne sont point gardées.

Vous voiez que l'usage de ces adjectifs est fort nouveau. Baillet joint ainsi en mille endroits des mots, qui selon la pensée du Pere Bouhours ne sont pas faits l'un pour l'autre, & sont fort surpris de se trouver ensemble.

Il me semble que B. a quelquefois des expressions fort vives, dit Monsieur l'Abbé. Que dites-vous de *fanfares dans les mots*, *fanfares dans la pensée*, pour dire faste, ostentation?

Des titres de Livres, qui ont des airs de Fanfarons, pour des titres ridicules, pleins d'une sotte vanité?

Des Auteurs de la premiere trempe?

L'expression de B. qui me plaît le plus, repartit Mr. le Chevalier, est *la Comédie de longue robe*. Elle exprime naturellement la Comédie Romaine, & elle est selon le génie de nôtre Langue, qui aime à peindre les personnes par les habits. Ainsi comme nous avons en France des Prevôts de robe courte, B. donne aux Romains une Comedie de longue-robe.

Je suis d'avis, ajoûtai-je, que B. apelle aussi les Romains des gens de longue robe.

Je ne vois à cela qu'une difficulté, repondit Mr. l'Abbé, c'est que cette expression confondroit les Romains avec les gens du Palais.

Pardonnez-moi, repartis-je; B. a pourvû à cela, en appellant les gens de Palais, *des gens de robe & de sac.* A l'occasion de cette pensée de Quintilien, que *la Muse de Théocrite étoit trop timide pour mettre le pied dans les Villes, bien loin d'oser paroître au Barreau*, B. fait cette réfléxion sérieuse: (g) *Aussi ne sauroit-on croire que Thé-*

(a) Tome 1. pag. 89. Homere.
(b) Tome 2. pag. 445.
(c) Tome 2. pag. 120.
(d) Tome 2. p. 74.
(e) P. 46.
(f) Tome 2. p. 134.
(g) Tome 3. 142. Theocrite.

LETT. II. *Théocrite ait voulu écrire pour des Orateurs, & qu'il ait eû dessein de former des gens de robe & de sac.*

Sérieusement, Messieurs, dit Mr. le Chevalier, l'expression n'est pas jolie; & si j'étois homme de Palais, je ferois là-dessus un procès à Baillet. L'on ne peut entendre nommer *des gens de robe & de sac*, sans penser aux gens *de sac & de corde:* & je suis surpris, que le Bibliothecaire du Chef des Orateurs, n'ait pas plus de respect pour les Orateurs.

Baillet s'embarasseroit fort peu d'un semblable procès, repartit Mr. l'Abbé; il sait se defendre: voiez comme il a maintenu le mot de *médiocrité*, contre ceux qui lui ont reproché qu'il s'en étoit servi mal à propos, en parlant de la science du Pere Sirmond; comme s'il eût voulu marquer par ce terme, que ce Pere, qui étoit un des plus savans hommes de son siécle, n'eût eû qu'une science médiocre. Vous savez qu'il a traité ces Censeurs-là de chicaneurs, *qui ont employé l'ambiguité d'un mot pour lui faire un procès*; & qu'il leur a bien dit, que *le mot de médiocrité se trouve à l'épreuve de leur critique.*

Il est vrai, répondit Mr. le Chevalier, que B. triomphe sur le mot de *médiocrité.* Le mal est qu'il triomphera là-dessus impunément: car on ne peut pas montrer tout le ridicule, & toute la contradiction des raisonnemens qu'il fait, pour défendre la signification qu'il donne à ce mot, sans prononcer un nom, pour lequel nous avons une très-profonde & très-sincére vénération; & il ne seroit point séant de faire entrer un homme de ce haut rang dans une question de Grammaire. Il seroit, je pense, aussi surpris que nous, cet homme si sage & si éclairé, que Baillet eût fait un Livre, & qu'il eût osé citer une personne aussi grave que lui sur la brouillerie du Calepin avec le Polyanthea.

Tout ce qu'on se permet de dire, est que B. n'a pas raison de se plaindre qu'on l'ait chicané sur l'ambiguité d'un mot. On ne l'a point du tout chicané: on y a été de bonne foi. On a crû, qu'en parlant de deux Savans & de leur science, il entendoit le mot de *médiocrité*, comme tout le monde l'entend; & que lors qu'il opposoit *la médiocrité du Pere Sirmond à la profondeur & à la vaste étenduë de l'érudition du Pere Petau*, il attribuoit au Pere Sirmond une science mediocre, en comparaison de celle du P. Petau. LETT. II.

L'on n'avoit pas même sujet de douter que B. prît le mot de *médiocrité* dans un autre sens qu'on ne le prend d'ordinaire, parce qu'on ne peut lui en donner un autre dans l'endroit où il l'a placé, & que ce mot n'a en cet endroit-là nulle ambiguité. Il ne faut que le lire, (*a*) pour en être persuadé.

Ainsi avant que B. se fût expliqué dans son Eclaircissement, & qu'il eût déclaré que la *médiocrité du P. Sirmond*, signifioit la science parfaite du P. Sirmond, ce n'étoit pas le chicaner, ni lui faire un procès sur l'ambiguité d'un mot, que de se plaindre qu'il n'eût donné au Pere Sirmond qu'une science médiocre: & ce n'étoit pas non plus sans fondement que le Pere Commire (1), bon Jesuite, choqué de ce que B. faisoit une peinture si desobligeante du P. Petau, & si injuste du P. Sirmond, se recrioit,

Nec, Sirmonde, tibi, ô scelus! pepercit.

Mais présentement tous les partisans du Pere Sirmond doivent être contens de B. car il se rétracte d'une maniére fort honnête. Il avoit dit (*b*) que le P. Petau passoit le P. Sirmond de plusieurs coudées; & il dit à present (*c*) que la médiocrité éleve le P. Sirmond au dessus du mérite du P. Petau. Il fait plus: car il employe toute sa Logique pour le prouver. Voici le précis de ses raisonnemens.

La médiocrité, selon la Grammaire, n'est autre chose qu'un juste milieu entre le trop & le trop peu..... C'est une vertu si rare entre les Savans, qu'il est plus aisé de les trouver à quelqu'une des extrémitez de la science, (c'est à dire à l'ignorance, ou à l'excès de la science) que de les voir toucher à ce juste milieu, qui ne consiste que dans un point. Or le P. Sirmond touche à ce juste milieu; le P. Petau

(*a*) Tome 2. pag. 237, 238.
(*b*) pag 237
(*c*) Tome 3. Eclaircis. pag. 23.

(1) Il faloit dire *Menage*, comme l'a remarqué M. de la Monnoye, Tom. III. pag. 13. Not. 7. [*Add. de l'Ed. d'Amst.*]

LETT. II. Petau est à quelqu'nne des extremitez de la science, c'est à dire, au trop, ou au trop peu de science. Donc le P. Sirmond a la médiocrité de la science. Donc la médiocrité éleve le P. Sirmond au dessus du mérite du P. Petau.

Voila le premier raisonnement : en voici d'autres. Horace fait de grands éloges de la médiocrité, qui fait la perfection des Ouvrages d'esprit. Donc on peut faire de grands éloges de la médiocrité de la science du P. Sirmond.

Il y a dans Virgile une médiocrité qui au jugement de Scaliger, & du P. Rapin, rend ce Poëte preferable à Homére. Il y a dans Terence une médiocrité, qu'Aulu-Gelle préfere à l'abondance de Pacuvius, & à la sécheresse de Lucilius, & que Mr. de Balzac appelle toute d'or, toute pure, toute brillante, qu'il préfere au genre sublime. Donc il y a dans le P. Sirmond une médiocrité de science, qui l'éleve au dessus du mérite du P. Petau, qui paroît infini d'ailleurs, lors qu'on le considére à part.

Tout cela est fort, comme vous voyez, & en bonne Logique. Aussi B. reconnoît dans cette occasion la force de son génie, & croit qu'il a droit, après avoir raisonné si solidement, d'insulter à ses Critiques, par cette triomphante (a) conclusion. *Ainsi je n'ai pas sujet de craindre, que le plus capable de mes Censeurs, avec toute sa suffisance & toute sa présomption, puisse venir à bout de persuader au public, que ce que j'ai dit de la médiocrité du P. Sirmond, soit un éloge médiocre.*

Ne vous semble-t il pas que B. devient Gascon, & qu'il oublie qu'il est Picard? B. mériteroit, dit Monsieur l'Abbé avec un peu de chaleur, qu'on lui fît voir la contradiction manifeste, qu'il y a entre ce qu'il avoit dit de la médiocrité du Pere Sirmond au second Tome, & ce qu'il en dit dans son Eclaircissement. Il n'apartenoit point au Bibliothecaire de faire parler la personne du monde qui parloit le mieux, & qui jugeoit aussi sûrement du mérite que du droit des hommes. On ne doit pas se mêler de raporter le sentiment de ces génies heureux, justes, éloquens, nez pour prononcer des oracles, à moins de penser & de s'exprimer comme eux: or je ne sache guéres que les enfans, qui parlent comme le Pere. LETT. II.

Je suis fâché que B. n'ait pas mieux défendu le mot de *médiocrité*, repris-je: car la *médiocrité du Pere Sirmond* me fait craindre pour *la rondeur de Pline*, pour *les biais de S. Cyprien*, & pour *la plénitude du Pere Rapin*. B. en parlant du Grammairien Agricola, dit qu'il sembloit *avoir representé la mesure & la cadence de Lactance, la douceur & la rondeur de Pline, la vehemence & les biais de S. Cyprien.* Et dans le parallele que B. a fait du Pere Rapin & du P. Commire, il dit (b) que *le Pere Rapin paroît avoir moins de rapidité, & le Pere Commire moins de plenitude.*

Il faut que j'aprenne à Mr. l'Abbé, qu'un an après que j'eûs quitté Paris, ayant trouvé par hazard les Jugemens des Savans, je les parcourus, prenant sans ordre tantôt un Tome, & tantôt un autre. Comme B. est nourri dans le regne de l'éloquence, & dans une maison où le don de la parole est hereditaire, je m'étois imaginé qu'il ne pouvoit mal écrire. Je crûs donc d'abord, que toutes les façons de parler, qui m'arrêtoient en lisant ses volumes, s'étoient introduites depuis que j'étois en Province, & je pensois être devenu barbare, parce que je ne savois point ce que vouloit dire *la rondeur de Pline*, que je n'avois pas encore lû, *les biais de S. Cyprien*, pour signifier les tours d'éloquence de ce Pere, & que je ne pouvois comprendre que le Pere Commire eût *moins de plénitude* que le Pere Rapin. Cela m'obligea à écrire à Monsieur le Chevalier, pour le prier de m'aprendre les nouvelles locutions, qui s'étoient établies en mon absence: mais je ne trouvai point dans la liste qu'il eût la bonté de m'envoyer, ni *la rondeur* de l'Historien, ni *les biais* de l'Orateur, ni *la plénitude* des Poëtes.

Je n'y trouvai (c) point non plus ni *le sel de discernement*, qui selon B. *est répandu dans les écrits de Vossius*, ni (d) *monstre de doctrine*, en bonne part, pour prodige de doctrine; ni *production monstrueuse de la*

(a) Ibid.
(b) Tome 4. p. 355.

(c) 2. Tome, p. 228.
(d) Grotius p. 227.

 la nature, aussi en bonne part, pour miracle de la nature; ni (*a*) *l'Architecte du Théatre Espagnol*, pour l'Auteur de la Comédie Espagnole; ni (*b*) *partisans pour les morts*, au lieu de partisans des morts; ni (*c*) *un homme unique dans son humanité*, pour un homme qui avoit un caractére d'honnêteté qu'on ne trouvoit point ailleurs. Il est vrai, que la personne dont B. fait l'éloge, méritoit une expression nouvelle, mais beaucoup plus noble: car on ne peut assez louër l'heureux assemblage d'une grande & belle érudition avec une extrême modestie, d'une probité & d'une vertu très-exacte avec beaucoup de complaisance, & tout cet amas de rares qualitez, qui faisoit également estimer & aimer le digne Précepteur du feu Roi, le célébre Monsieur le Févre, dont les illustres descendans ont hérité le mérite, & dont ils soûtiennent encore si bien la gloire & la réputation.

Mais laissons-là les mots; venons aux phrases, & ne prenons que les plus réjouïssantes, de peur que si nous entrions dans un plus grand détail, B. ne crût qu'il n'y a rien à reprendre dans son Ouvrage, que ce que nous y aurions repris; & qu'à cela près tout le reste est François; en quoi il se tromperoit fort.

Que dites-vous, de *se coeffer d'un Livre, d'un Poëte*, pour s'entêter d'un Livre, d'un Poëte? Je dis, repartit Mr. le Chevalier, que je ne crois pas que personne *se coeffe* de B. ni de son Recueil.

Souffrez, ajoûtai-je, que je vous raconte encore ce qui m'arriva quelques jours après que je vous eûs écrit, pour vous demander des nouvelles de nôtre Langue. En parcourant quelques-unes de nos Remarques sur les Jugemens, j'eûs cette pensée: il faut qu'il se soit fait de grands changemens dans le langage, depuis que je suis en Province. Avant ce temps-là *pervertir* ne se disoit que des créatures raisonnables: *extravaguer* c'étoit raisonner, parler hors du bon sens; on ne donnoit point *la liberté d'extravaguer*; ceux qui extravaguoient le faisoient sans y penser: on pouvoit cultiver & polir l'esprit qu'on avoit reçû de la nature, mais l'on ne pouvoit pas *se rendre bon esprit*: & j'aprends, en lisant B. que *Christophorson a perverti* (*d*) *des périodes*; que *Jean Chééque* (*e*) *s'est donné la liberté d'extravaguer selon son bon plaisir* sans s'arrêter au Grec qu'il traduisoit; & qu'*un Allemand* (*f*) *s'est rendu bon esprit par son travail & son industrie.*

Vous eûtes donc de la joie, me dit Mr. le Chevalier, lorsque vous ne vîtes aucun de ces changemens dans ma réponse?

Assûrément, repliquai-je, mais je ris de bon cœur de ce que vous me mandiez, que tandis que les Impériaux & les Turcs se battoient en Hongrie, les Piéces d'esprit & les Livres se battoient dans l'imagination de B. jusques-là, que selon le témoignage du Bibliothecaire, *le combat des chats de Lope* (*g*) *avoit passé sur le ventre à tout ce qu'il y avoit eû d'écrit en ce genre, & que* (*h*) *le petit Mercator de Rigberins, avoit rompu le coû aux deux grands volumes du Pere Garnier.*

En verité, Messieurs, vous êtes trop exacts, interrompit Mr. l'Abbé. On diroit bien en nôtre Langue, qu'un petit Livre a fait tomber deux grands Volumes: & vous ne voulez pas qu'on dise qu'il leur a rompu le coû. Les Ouvrages languiroient, si l'on ne réveilloit de temps en temps le lecteur par des expressions hardies, & un peu poëtiques. Pour celles qui ne vous paroissent pas Françoises, la plûpart sont Latines; & cela vient de ce que B. en traduisant les sentimens des Auteurs, s'arrête plus à leurs paroles qu'à leurs pensées; de sorte que, sans y prendre garde, il a des tours plus Latins, en écrivant en François, qu'il n'en a lors même qu'il écrit en Latin.

Pour traduire du Latin en François, repartis-je, l'on n'est pas dispensé de toutes les régles de la Grammaire Françoise, l'on ne doit pas ériger des adverbes en prépositions, ni donner des régimes à des mots qui n'en ont point. Par exemple, on ne doit pas écrire, *auparavant lui*, (*i*) pour *avant lui*. *Auparavant qu'elles soient*, pour *avant qu'elles soient*. (*k*) *Avoir*

(*a*) Lopé de Vega, Tome 4. *pag.* 214.
(*b*) *Ibid.* *pag.* 193. Malherbe.
(*c*) Tome 2. *pag* 208.
(*d*) Tome 2. *pag.* 396.
(*e*) Ibid. *pag.* 394.
(*f*) Tome 1. *pag.* 93.
(*g*) Tome 4. *pag.* 216.
(*h*) Tome 1. *pag.* 149.
(*i*) Tome 3. *pag.* 191.
(*k*) Tome 1. *pag.* 45.

LETT. II. *voir le dessus des modernes, & le dessous des anciens*, pour signifier, que les anciens l'emportent en quelques choses sur les modernes, & que ces modernes l'emportent en d'autres sur les anciens. J'avois bien ouï dire, *avoir le dessus*, & *avoir du dessous*, l'un & l'autre sans régime, mais *avoir le dessus de quelques-uns, & le dessous de quelques autres*, sont des phrases que B. ne doit à personne, & qui ne sont que pour son usage particulier.

Je ne pense pas non plus, que nul autre que lui dise, (*a*) *autour de l'an* 412. pour *vers l'an* 412. ni qu'on écrive jamais, comme B. écrit de la Grammaire Latine de Lilius,(*b*) *elle fut encore réimprimée depuis peu.*

Pardonnez-moi, Monsieur, dit Mr. le Chevalier; on parle ainsi dans la Province où B. a apris à parler; & je connois plusieurs honnêtes gens de son païs, à qui il échappe quelquefois de dire, Vous avez été chez moi la semaine derniere, & je fus chez vous ce matin. L'usage du prétérit & de l'aoriste les embarasse toûjours, & je crois qu'ils s'employeroient volontiers pour faire recevoir B. de l'Academie Françoise, s'il avoit assez de crédit pour les tirer de cet embaras, & pour obtenir qu'on exprimât également par un aoriste, ou par un préterit, les choses passées depuis un siécle, & depuis une heure. Ce seroit une grande commodité de pouvoir dire en bon François, *Je vous allai encore voir depuis peu*; comme B. dit de la Grammaire de Lilius, *elle fut encore réimprimée depuis peu.*

L'on peut donc pardonner à B. un aoriste pour un préterit, ajoûtai-je; je crois même qu'on peut lui faire grace sur tout le reste. La liberté qu'il se donne de faire des phrases inouïes, de donner à de vieux mots des significations nouvelles, de changer les adverbes en prépositions, & de ne garder presque aucune régle de nôtre Langue, n'est pas l'effet ni d'une sotte arrogance, qui s'usurpe un droit que les Souverains n'ont pas, ni d'un dessein prémédité de s'affranchir de la tyrannie de l'usage, mais d'une passion violente de donner au public une prodigieuse multitude de volumes, où l'affluence des choses supplée au défaut du stile, & de l'expression. Il est donc inutile de rapporter les remarques que nous avons faites sur les fautes contre la construction; puisque B. ne se pique ni de la pureté, ni de la netteté, ni de l'exactitude du stile; & que s'il prétend à l'Académie Françoise, il est évident qu'il doit fonder sa prétention sur quelque autre titre, que l'intelligence de la Langue Françoise. LETT. II.

Quand B. n'auroit qu'une médiocre connoissance de nôtre Langue, reprit Mr. l'Abbé dans un grand sérieux, il pourroit écrire avec tant de bon sens, il pourroit y avoir tant de solidité dans ses raisonnemens, tant de justesse & d'élévation dans ses pensées, tant de feu & de vivacité dans ses expressions, tant de lumiére & de sagesse dans ses décisions, tant de politesse & d'honnêteté dans tout ce qu'il écrit, que tous ces avantages suffiroient pour lui procurer les honneurs de l'Académie Françoise.

Mais il est déja tard, ajoûta Mr. l'Abbé; & nous devons être contens de nôtre après-dînée; puisque nous avons examiné deux points aussi considérables, que le sont l'érudition de B. & la connoissance qu'il a de nôtre Langue: nous acheverons demain la discussion du reste, & nous serons en état de terminer la question. Nous nous levames donc, Mr. l'Abbé & moi, & nous quittâmes Mr. le Chevalier, qui nous pria de nous rendre le lendemain de bonne heure chez lui, afin de conclure si vous étiez un sujet propre à remplacer Mr. de Furetiere. Je suis,

Monsieur,

Vôtre très-humble, &c.

Le 15. Mai 1687.

TROI-

(*a*) Tome 3. pag. 215.
(*b*) Tome 2. pag. 109. [Cette faute est corrigée dans la nouvelle Edition.]

TROISIE'ME LETTRE.

Lett. III. VOus avez vû, Monsieur, dans les deux Lettres précédentes, que je vous écris fidellement ce que mes amis pensent de vous, sur le fonds de vôtre Ouvrage, & ce que j'en pense moi-même: je continuerai à vous écrire avec la même éxactitude, & la même sincérité.

Monsieur l'Abbé m'étant venu prendre, nous nous rendimes au logis de Mr. le Chevalier à une heure après midi. Il nous attendoit; vos neuf volumes étant sur sa table, avec ses remarques, & les nôtres, que nous lui avions laissées.

En vérité, dit Mr. le Chevalier, B. auroit de la vanité à nous entendre examiner sérieusement, s'il se trouve dans ses Livres une prééminence de raison & de bon sens, une délicatesse de goût extraordinaire, un feu d'esprit surprenant, une extrême politesse, & assez de ces beautez qui enchantent les Lecteurs, pour obliger Messieurs de l'Academie Françoise à lui donner une place parmi eux, sans qu'il sache la Langue Françoise.

Pourvû que B. promette de l'étudier, repliqua Mr. l'Abbé, comme il a du talent pour aprendre imparfaitement plusieurs Langues, quand il se bornera à l'étude de la nôtre, il s'y rendra en peu de temps fort habile. Cependant son Ouvrage mérite qu'on distingue l'Auteur. Baillet fait paroître quelque chose de ces belles qualitez que vous demandez. A la vérité elles ne se voient pas toutes à la fois en chaque page de ses Livres; mais chacune y a place: il y a de l'esprit dans un endroit, & du jugement dans un autre; à force de chercher, on y trouve de la délicatesse. La politesse y est plus rare: il y en a néanmoins. Quoique sérieux pour l'ordinaire, il raille quelquefois, & ses railleries sont si fines, que de peur qu'elles n'échapent aux Lecteurs, il se croit obligé de les faire remarquer. Il y a des pensées sublimes, & un peu de tout ce qui est capable de rendre un Auteur célèbre.

Commençons par le jugement & le bon sens: c'est la principale qualité d'un Auteur, sur tout d'un Critique. Voions jusqu'à quel point B. la possede; & reconnoissons-le par son dessein, par l'éxecution de son dessein, par sa maniere de penser, de raisonner, & d'écrire, par ses réfléxions, & par ses décisions. Lett. III.

Pour ce qui regarde le dessein de l'Ouvrage de Baillet, nous voyons dans son Avertissement, que touché du peu de progrès que les hommes font dans les Sciences, faute de guide, il entreprend de suppléer en quelque sorte à ce défaut, en donnant au public la connoissance de tous les Livres, dans le Recueil des censures particulieres, que les Critiques en ont faites. Ce dessein est grand, comme vous voiez, & demande beaucoup de sens & de discernement.

J'en conviens, repartit Mr. le Chevalier: mais B. étoit-il capable d'éxecuter un dessein aussi vaste que celui-là?

Non, repliqua Mr. l'Abbé: mais c'est le propre d'un grand courage de former des projets plus grands que ses forces.

Mais est-il de la prudence, demanda Mr. le Chevalier, d'entreprendre une chose, qu'on n'est pas capable d'éxécuter?

Non, Monsieur, répondit Monsieur l'Abbé. Mais en quoi B. fait paroître de la prudence, ainsi que je vous le fis remarquer autrefois, lors que nous parlâmes de son premier Tome, c'est qu'il prend de grandes précautions là-dessus; & qu'il avertit son Lecteur, qu'il ne lui présente son Recueil, que comme un léger essai, en attendant qu'il vienne un homme assez habile, pour achever cette ébauche, & lui donner sa derniere perfection.

Mais, ajoûta Mr. le Chevalier, B. devoit au moins donner une idée grossiere des Livres & des Auteurs dont il parle. Or il écrit de plusieurs Auteurs, seulement pour nous en aprendre un peu de bien, & tout le mal qu'il en sait, sans même nous dire le nom de leurs Ouvrages, bien loin de nous les faire connoître. Il traite de cette sorte entr'autres le Pere Sirmond, & le Pere Petau. En écrivant de plusieurs autres Auteurs, il nous dit à la vérité le nom de leurs Ouvrages, mais c'est tout ce qu'il nous en dit. Les Nuits Attiques d'Aulu-Gelle en sont un bon exemple. Les Ouvrages qu'on fait le moins, après avoir lû ses Livres, sont ceux sur lesquels il a de plus longs articles, & dont il fait état de donner une

idée

 idée plus juste; témoin l'Iliade & l'Odyssée d'Homere, & l'Enéïde de Virgile. Le peu d'ordre, de choix, de discernement, & de capacité qu'il aporte en traitant les plus grands sujets, fait qu'il embarasse, & qu'il n'instruit point. De sorte que si son dessein étoit de nous conduire dans le chemin des Sciences, en nous faisant connoître en quelque maniere les bons Livres, on peut dire qu'il n'a point éxecuté son dessein. Or je demande à Mr. l'Abbé, si c'est une marque de jugement, que de ne pas éxécuter le dessein qu'on a une fois pris.

Non, Monsieur, repartit Mr. l'Abbé. Mais B. montre qu'il a du bon sens, en reconnoissant qu'il n'a pas éxecuté le dessein qu'il a pris, & en prenant ensuite pour son dessein ce qu'il s'aperçoit qu'il a éxecuté. Et pour vous expliquer ma pensée, B. a fort bien senti que son Recueil, où il raporte les Jugemens des Critiques, n'étant qu'un amas de contradictions sur les Livres & sur les Auteurs, étoit très-propre à décrier les Savans & les Censeurs de profession: d'ailleurs, que lui ne se mêlant point d'accorder les sentimens des Critiques, ni de montrer à quoi l'on doit s'en tenir, son Ouvrage, au lieu d'éclairer & d'instruire, ne répandoit que des ténèbres & de la confusion dans l'esprit; au lieu d'inspirer l'amour des Livres, n'en inspiroit que l'aversion. Voici donc le parti qu'il a pris fort sagement. Quand il s'est vû au cinquiéme tome, il a changé le dessein qu'il avoit eû de faire connoître les Livres, en celui de rendre ridicules les Critiques, & de soûpirer après un homme plus habile qu'eux tous, qui éxécutât enfin ce que lui B. n'avoit fait qu'imaginer, & qu'il n'avoit pû même ébaucher. Ainsi, Monsieur, conclut Mr. l'Abbé, si B. a manqué de prudence en ce qu'il n'a point exécuté le dessein qu'il avoit pris, il a fait prudemment de prendre pour le dessein de ses Livres ce qu'il avoit éxécuté.

Fort bien, reprit Mr. le Chevalier: mais croyez-vous, ajoûta-t-il, que ce soit un trait de sagesse de choquer tous les Critiques, c'est-à-dire, tous ceux dont B. rapporte les sentimens?

Non, Monsieur, répondit Mr. l'Abbé, je ne crois point cela: car comme parmi un grand nombre de Pédans que B. cite, il se trouve d'habiles & de judicieux Critiques, qu'il confond avec les autres, ce seroit une grande indiscrétion de faire une profession ouverte d'employer leurs sentimens dans ses Livres, pour les traduire en ridicules. Aussi la déclaration que B. fait là-dessus, n'est-elle pas tout à fait aussi formelle que je l'ai exprimée, pour justifier sa conduite, & sauver son bon sens. Il s'y prend le plus finement qu'il peut: & voici comme il enveloppe la chose.

Il tâche à se raccommoder dans son Eclaircissement avec les (a) Auteurs maltraittez, & il parle ainsi. „ Je dis que „ c'est à leurs Censeurs que j'en ai voulu. Il faut avoir l'humeur un peu sceptique, pour en douter, après l'idée que „ je me suis formée de la plûpart de ces „ Censeurs & de ces prétendus Savans „ qu'on appelle Critiques, & que j'ai considéré en plus d'une rencontre comme „ des hommes plus ou moins environnez de ténèbres, de foiblesses, & de „ passions. J'ai tâché de faire remarquer „ en divers endroits, que les sentences „ de ces sortes de Juges, bien loin d'être „ des arrêts irrévocables, ne sont souvent „ que les témoignages de leur propre „ ignorance, ou de leur malignité, & „ qu'elles contribuent plus que les éloges „ à l'avantage & à la gloire de ceux dont „ ils se mêlent de juger.

Cela est net, dit Mr. le Chevalier; & B. nous fait comprendre admirablement l'estime qu'il a pour les Critiques, & celle que nous devons faire de leurs Jugemens & de tout son Recueil.

Ecoutez, je vous prie, ce qui suit, réprit (b) Mr. l'Abbé. „ La maniere même „ dont je me suis avisé d'arranger les divers jugemens, quand il s'agissoit de „ certaines personnes qui méritoient d'être ménagées, n'est point trop énigmatique, pour empêcher qu'on ne découvre tout d'un coup le dessein que j'ai „ eû de commettre ces Jugemens les uns „ avec les autres, & de les réduire innocemment à la nécessité de se défaire „ mutuellement d'eux-mêmes.... Et quoi- „ que,

(a) Eclairciss. Tome 3. pag. 1.

(b) Page 2.

 „ que j'aie fait semblant de les concilier „ ensemble dans plusieurs occasions, & „ d'adoucir leurs contrarietez, je veux „ bien avertir le Lecteur, que j'ai voulu „ lui laisser la liberté de se mocquer des „ uns & des autres, & l'exciter à redou„ bler ses vœux pour demander au Ciel „ un guide, capable de nous conduire „ sûrement & utilement dans la lec„ ture des Livres, & dans l'étude des „ Sciences.

L'enveloppe est fort simple, dit Mr. le Chevalier: car enfin déclarer, qu'en rapportant les Jugemens des Censeurs sur les Ouvrages, *on a opposé les Jugemens les uns aux autres, & qu'on les a commis ensemble, pour les réduire innocemment à la nécessité de s'entredétruire*; déclarer encore, que *bien qu'on ait fait semblant de concilier les Critiques ensemble, on a toutefois voulu laisser la liberté aux Lecteurs de se mocquer des uns & des autres*; c'est dire assez clairement, qu'on ne prétend point faire connoître les Livres, en rapportant les Jugemens des Censeurs; mais que tout le dessein du Recueil est de rendre ridicules les Critiques.

Est-ce donc là l'honneur que B. fait aux honnêtes gens, qui sont citez dans son Ouvrage? Il me semble que le bon sens veut qu'un Auteur ne se brouille point avec ceux qui lui ont déja fourni de quoi faire huit ou neuf volumes, & sur qui il compte encore pour une suite infinie d'autres Livres.

Que voulez-vous, repartit Mr. l'Abbé? l'on se tire comme l'on peut d'un mauvais pas. Baillet veut à quelque prix que ce soit, se raccommoder avec les Auteurs.

Il a raison, repris-je: il est de la sagesse de faire la paix avec des gens aguerris, qui ont les armes à la main.

Les Critiques ne sont pas moins à craindre que les Auteurs, repartit Mr. le Chevalier: eux-mêmes sont Auteurs; plusieurs d'entr'eux n'ont pas renoncé au métier: les vivans sont en état de vanger leur propre querelle, & celle des morts; & ils feroient une cruelle guerre à B. s'il en valoit la peine. Il est de la prudence aussi bien que de la justice de ne choquer personne de gayeté de cœur. Or B. se sera brouillé avec tout le monde: les Critiques sont révoltez contre lui; & je ne pense pas que son Eclaircissement doive appaiser les Auteurs.

Lisons-en les premieres pages, repris-je: c'est une Piéce originale, où l'Auteur paroît bien ce qu'il est, & où nous pourrons observer, s'il pense, s'il écrit, & s'il raisonne de bon sens. Voici par où commence ce chef-d'œuvre, où tout est de lui. „ S'il (*a*) est vrai que je n'aie pas „ eû le plaisir de me voir trompé dans la „ prédiction que j'avois faite, que mon „ Ouvrage pourroit trouver quelques mé„ contens, je ne puis nier aussi, que je „ n'aie eû la satisfaction de m'être trouvé „ véritable en ce point, & d'avoir fait au „ moins un bon Jugement dans un Re„ cueil de Jugemens.

Cela ne vous charme-t-il pas d'abord, demandai-je à Mr. le Chevalier?

Cela me réjouït beaucoup, me repliqua-t-il. Quand j'entends que B. avoit prédit que son Ouvrage pourroit trouver quelques mécontens, je pense à un filou, qui la veille de la foire de Saint Laurens, prédiroit que sa main pourroit bien le jour suivant trouver des bourses coupées; & je dis là-dessus: la prédiction de B. & celle du filou se vérifient de la même sorte: la main du filou trouve les bourses qu'elle coupe; & l'Ouvrage de B. trouve les mécontens qu'il fait.

Je pense encore que le filou, s'applaudissant de son adresse, pourroit dire d'aussi bon sens que B. „ S'il est vrai que „ je n'aie pas eû le plaisir de m'être „ trompé dans la prédiction que j'avois „ faite, que ma main trouveroit des bour„ ses coupées, je ne puis nier aussi que „ je n'aie eû la consolation de m'être „ trouvé véritable en ce point, & d'avoir „ fait un bon Jugement.

Il ne faudroit plus, pour rendre la comparaison tout-à-fait juste, ajoûta Mr. le Chevalier, sinon que comme le filou aimeroit mieux avoir rendu sa prédiction véritable, en coupant des bourses, que de l'avoir rendu fausse, en ne faisant tort à personne, B. préférât aussi la satisfaction de s'être trouvé véritable, en faisant des

mé-

(*a*) Eclairciss. pag. 1.

Lett. III. mécontens, au plaisir de s'être trompé, en ne mécontentant personne.

Rien ne manquera à la justesse de vôtre comparaison, repris-je: B. & le filou sont de même goût; ni l'un ni l'autre ne veut être faux prophete. B. a tant de joie d'avoir fait une véritable prophétie, & de l'avoir vérifiée, en mécontentant beaucoup de monde, qu'il pardonne sans peine aux mécontens les murmures qu'ils ont faits contre lui. Voici comme il parle.

„ Comme cette derniere satisfaction, „ dit-il, est préférable à l'autre; c'est-à- „ dire comme la satisfaction d'avoir pré- „ dit véritablement que son Ouvrage „ trouveroit des mécontens, est préfé- „ rable au plaisir de s'être trompé dans „ cette prédiction, j'aurois tort de me „ plaindre des mécontens.

Cela est encore de fort bon sens, ajoûta Mr. le Chevalier: un filou auroit aussi tort de se plaindre des murmures de ceux, à qui il auroit coupé la bourse.

Sans mentir, Messieurs, nous dit Mr. l'Abbé, je suis scandalisé de ce que vous comparez B. à un filou: sachez qu'il n'a point de bien d'autrui. Il ne faut que lire (a) ce qu'il écrit là-dessus dans son Eclaircissement, pour en être persuadé.

Je suis convaincu, repartit Mr. le Chevalier, que la réputation, que le Bibliothéquaire ôte aux Auteurs, n'augmente point la sienne.

Ha, Monsieur, repliqua Mr. l'Abbé, B. n'ôte la reputation à personne; il fait profession de ne pas toucher aux mœurs.

Quoi, reprit Mr. le Chevalier, ce n'est pas toucher aux mœurs, que de dire du P. Petau, qu'il étoit emporté, jusqu'à s'oublier de la charité Chrétienne; d'un Evêque, qu'il n'avoit point cessé d'être un insigne beuveur, en cessant d'être Poëte; de Malherbe, qu'il étoit intéressé, jusqu'à souhaiter la mort de son pere & de sa mere; de feu Mr. Corneille, qu'il étoit un ingrat; d'un Archevêque, qu'il étoit l'Auteur du plus infame de tous les Livres, où il avoit débité des maximes également brutales & impies?

Revenons à nôtre sujet, poursuivit Mr. le Chevalier; & pour ne vous plus scandaliser, laissons la comparaison du filou: elle ne convient point à B. Le filou dont je parlois, vole adroitement, & ne coupe que des bourses: il s'agit présentement de voir si B. en choquant les Critiques dans son Eclaircissement, se raccommode avec les Auteurs; s'il pense, s'il écrit, & s'il raisonne de bon sens. Lett. III.

La joie que B. témoigne, d'avoir fait un bon Jugement, dans un Recueil de Jugemens, ne me paroît pas raisonnable, repris-je. Car quoique B doive se savoir gré lors qu'il a fait un bon Jugement, parce que cela ne lui arrive guéres, il ne doit pourtant point s'applaudir de celui-ci; puisque ce Jugement n'est bon, qu'à cause qu'il a choqué beaucoup d'honnêtes gens: or le chagrin de beaucoup d'honnêtes gens ne peut pas raisonnablement faire le plaisir d'un honnête homme. Ajoûtez qu'il étoit fort aisé de bien juger en une semblable occasion. Quand on est resolu de rapporter beaucoup de mal d'un très-grand nombre de personnes, l'on peut prédire à coup sûr, qu'on fera beaucoup de mécontens. Mais y a-t-il de la sagesse à s'ériger en Prophéte de cette sorte, & à entreprendre un Ouvrage, duquel on puisse faire & vérifier une semblable prophétie?

Quand on fait un Ouvrage extrémement utile, repliqua Mr. l'Abbé, ne peut-on pas préférer l'utilité publique à la satisfaction de quelques particuliers, sur tout quand l'Auteur croit pouvoir rejetter sur autrui le chagrin & la haine des mécontens?

De quelle utilité, bon Dieu! pourroit être au public l'Ouvrage de B. reprit vivement Mr. le Chevalier? Le premier tome est un pur discours, parfaitement inutile. Les autres huit volumes peuvent servir à ceux qui veulent connoître les Imprimeurs, & acheter les Critiques Historiques, les Critiques Grammairiens, les Grammairiens, les Traducteurs Latins & François, les Poëtes Grecs, Latins, & François: hors de là tout son Ouvrage n'est bon à rien. Ce n'est qu'un fruit sterile des lectures précipitées, que B. a faites, non des Livres dans leurs sources, mais dans les Bibliothéques: & vous voulez qu'un amas confus de collections mal digé-

(a) Page 9.

 gerées, qu'un extrait imparfait de paſſages Latins, la plûpart mal choiſis, & mal traduits, qu'un tas de contrariétez, arrangées quelquefois par l'Auteur *pour être réduites à la néceſſité de ſe détruire innocemment d'elles-mêmes*, & qui ſans cet arrangement étudié s'entredétruiſent preſque toûjours, ſoit quelque choſe de ſi avantageux au public, que je doive pour cela pardonner à B. les choſes choquantes qu'il écrit des vivans & des morts?

Moi, Monſieur, repartit Mr. l'Abbé, je ne veux rien là-deſſus, que ce que B. croit avoir raiſon de ſouhaiter.

Mais, Monſieur, repris-je, ce que B. ſouhaite, ce qu'il penſe, & ce qu'il écrit, pour faire tomber ſur les Critiques le chagrin des Auteurs, vous paroît-il ſoûtenable? je vais le lire. Après avoir dit qu'il auroit tort de ſe plaindre des mécontens, il donne en dix lignes la plus juſte idée que nous puiſſions concevoir de ſon bon ſens, de ſa maniére de penſer, d'écrire, & de raiſonner. Ecoutez, je vous prie.

„ Mais, dit-il, j'aurois (a) auſſi raiſon „ de ſouhaiter que les mécontens ne ſe „ plaigniſſent point de moi: car s'ils a- „ voient fait réfléxion ſur la conſtitution „ de mon Ouvrage, ils auroient jugé fa- „ cilement, que je n'ai pas moins ſongé „ à leur avantage, qu'à celui de ceux qui „ ont été pleinement ſatisfaits, & que „ leurs intérêts ne me ſont pas moins „ chers; puis qu'à dire le vrai, c'eſt à leurs „ Cenſeurs que j'en ai voulu. C'eſt auſſi „ à ceux-là qu'ils devroient s'en prendre: „ & je leur en ai facilité les moiens, en „ mettant dans ſon jour ce dont ils „ croient avoir ſujet de ſe plaindre.

Voila une entrée d'éclairciſſement fort obſcure, dit Mr. le Chevalier; & je n'en ſuis pas ſurpris. Le raiſonnement de B. roule ſur un principe très-difficile à démêler: c'eſt *la conſtitution de ſon Ouvrage*. Baillet prétend que les Auteurs qu'il a mal traitez, n'ont pas ſujet de ſe plaindre de lui; parce que s'ils avoient fait réfléxion ſur *la conſtitution de ſon Ouvrage*, ils auroient reconnu, qu'il a eû autant d'égard, pour eux, que pour ceux qui ſont pleinement ſatisfaits.

Pour comprendre la force de ce raiſonnement, dites-moi, je vous prie, ce que c'eſt que *la conſtitution de l'Ouvrage de B.* Cet Ouvrage me paroît ſemblable à ces corps mal-ſains, qui n'ont point de temperament, ni de conſtitution.

Baillet voit bien que ſon Ouvrage ne peut pas ſuppléer au beſoin qu'on auroit d'une Critique univerſelle, ni ſervir de guide dans l'étude des Sciences, & dans la lecture des Livres.

Il doit être encore perſuadé, qu'il n'y a point dans ſes Livres de ces endroits enchantez, capables de charmer les eſprits les plus délicats, & de délaſſer d'illuſtres Magiſtrats des pénibles fonctions de leurs charges, par le ſeul plaiſir de la lecture.

C'eſt bien ſa faute s'il n'eſt convaincu, qu'on ne trouve point dans ſon Recueil de ces traits d'une belle érudition, qui par le plaiſir d'apprendre, inſpirent l'ardeur de ſavoir.

Les deux illuſtres perſonnes, pour qui il ſe vante d'avoir écrit, ne s'expoſeront point, en liſant l'Ouvrage, à perdre l'eſtime qu'ils ont pour l'Auteur.

Tout ce que vous dites là, Monſieur, repliqua Mr l'Abbé, étoient des fins que l'Auteur s'étoit propoſées, & dont j'avouë qu'il n'a rempli aucune. Mais cela n'empêche pas que *la conſtitution de ſon Ouvrage* ne ſubſiſte: ce ſont toûjours *les Jugemens des Savans ſur les principaux Ouvrages des Auteurs.*

Pardonnez-moi, Monſieur; ce ſont fort ſouvent les Jugemens de B. Il faut voir comme il décide ſur Eunapius de Sarde Sophiſte, ſur Mr. du Sauſſai Evêque de Toul, ſur Dom Nicolas Antonio, ſur le Pere Poſſevin, ſur Mr. de Malherbe, ſur Mr. Ménage, ſur le Pere Mambrun, ſur Meſſieurs Corneille, & ſur bien d'autres. Ainſi ſi *la conſtitution de l'Ouvrage* de B. conſiſte en ce qu'il rapporte les Jugemens des Savans ſur les Livres & ſur les Auteurs, B. a ſouvent alteré *la conſtitution de ſon Ouvrage.* Combien altére-t-il les ſentimens des Auteurs? combien de fois les ſupprime-t-il tout-à-fait?

Mais pour ne nous point écarter, & ne point laiſſer le raiſonnement de B. que nous n'en aions vû la juſte valeur, je ſupoſe

(a) Eclairciſſ. pag. 3.

LETT. III. pose que *la Constitution de son Ouvrage* consiste en ce qu'il dit lui-même dans son Avertissement. „ Ce Recueil n'est qu'une „ compilation assez simple des sentimens „ de quelques personnes sur les Ouvrages „ de leurs semblables.

Cela supposé, je demande, Comment les Auteurs maltraitez, que B. appelle mécontens, *faisant réfléxion là-dessus*, peuvent-ils juger aisément, que *le Bibliothécaire n'a pas moins songé à leur avantage, qu'à celui des Auteurs qu'il a ménagez, & qui ont été pleinement satisfaits?*

On ne peut pas douter que Mr. Ménage ne soit un Auteur mécontent, & avec raison: B. l'a fort maltraité. M. de Sacy, s'il vivoit encore, devroit être pleinement satisfait, quelque avide qu'il pût être de loüanges: B. lui en a donné suffisamment. Je demande donc, Comment M. Ménage, *en faisant réfléxion sur la constitution de l'Ouvrage de B.* peut-il juger que B. a autant songé à son avantage, qu'à celui de Mr. de Sacy?

Lors que B. dit que son Recueil *est une compilation assez simple*, il fait profession de raporter simplement les sentimens des Auteurs, sans épouser aucun parti. Or il est évident par la seule lecture de ce que B. écrit de Mr. Ménage, & de Mr. de Sacy, qu'il prend parti pour les Censeurs de Mr. Ménage contre M. Ménage, & pour Mr. de Sacy contre les Censeurs de Mr. de Sacy. Il est encore évident que B. traite Mr. de Sacy en ami, & en Auteur de Port-Royal, & qu'il traite Mr. Ménage en Auteur propre à égaier son Recueil, & à exercer sa maniére de satyre; puisqu'il donne un tour mordant à tout ce qu'il écrit de Mr. Ménage, & un air d'éloge à la censure même d'un Ouvrage de Mr. de Sacy. Le moien donc que Mr. Ménage, *en faisant réfléxion sur la constitution du Recueil, puisse juger aisément, que les intérêts ne sont pas moins chers à B. que ceux de Mr. de Sacy*? Celà vous paroît-il soûtenable?

Non, Monsieur, repliquai-je: & ce qui suit n'est pas mieux fondé. B. dit qu'en écrivant au desavantage des Auteurs, il n'a pas prétendu les choquer, mais attaquer leurs Censeurs. *A dire le vrai*, dit-il, *c'est à leurs Censeurs que j'en ai voulu: c'est aussi à ceux-là qu'ils devroient s'en prendre; je leur en ai facilité les moiens .... Je dis que c'est à leurs Censeurs que j'en ai voulu; parce qu'après m'être un peu éxaminé moi-même, j'ai reconnu que je ne me mélois d'autre chose, que de blâmer ceux qui ont tort de juger les autres mal à propos.* LETT. III.

A qui B. persuadera-t-il, que c'est aux Censeurs de M. Ménage qu'il en a voulu, & non pas à M. Ménage? Quand B. écrit de M. Ménage parmi les Grammairiens, il ne cite contre ce fameux Grammairien que le Pere Bouhours, & M. de Furetiere. Or B. n'en a voulu à pas un des deux, à en juger même selon son principe; car bien loin de blâmer leur censure, il l'a apuiée de ses propres réfléxions.

J'ai aussi trop bonne opinion de B. pour croire qu'il ait voulu aigrir l'esprit de M. Ménage contre le Pere Bouhours, & M. de Furetiere; outre qu'il n'étoit pas nécessaire d'animer M. Ménage à la vangeance.

Baillet n'a pas non plus facilité à Mr. Ménage les moiens de s'en prendre à ses Censeurs, en lui raportant les Jugemens peu favorables qu'on a faits de ses Livres: il lui a fourni des sujets, & non pas des moiens de se vanger. Enfin il n'est pas vrai, que Mr. Ménage ne doive se prendre qu'à ses Censeurs des railleries que B. a faites de ses Livres & de sa personne. Baillet, qui traite à fonds le chapitre de M. Ménage, dans l'Article XI. de son (*a*) Eclaircissement, ne cite point de Censeurs. Concluons donc que c'est à B. que M. Ménage, & tous les Auteurs maltraitez, doivent s'en prendre, & non pas à leurs Censeurs, & remarquons que l'Eclaircissement de B. qui est une piéce originale, & toute de lui, n'a jusqu'ici rien de raisonnable.

Quoi, Messieurs, reprit Mr. l'Abbé, avec un redoublement de sérieux, vous n'excusez point B. sur son *Institut*?

C'est quelque chose de bien plaisant, repliqua Mr. le Chevalier, que l'*Institut* de B. & que sa maniére de se défendre, en se retranchant dans son *Institut*. Les Auteurs que B. a outtagez, se plaignent des

(*a*) Eclairciss. pag. 17, 18, 19.

 des outrages qu'ils ont reçûs. Baillet se défend, & leur replique, Vous avez tort de vous plaindre de moi; vous devriez faire réfléxion, que mon *Institut* m'engage à raporter tout le mal que j'ai apris de vous & de vos Livres: prenez-vous-en donc à ceux qui m'ont instruit, c'est-à-dire, à vos Censeurs, & non pas à moi. Ce moien de défense vous paroît-il recevable, Messieurs?

Je demande à B. Pourquoi vous êtes-vous fait un *Institut*, qui vous engage à aprendre au public tout le mal que vous savez des vivans & des morts? quelle obligation aviez-vous d'embrasser un *Institut* si odieux?

Des Auteurs, soit par un zéle trop violent, soit par une secrette jalousie, soit par un intérêt de parti, soit par une guerre ouverte, soit par imprudence, avoient laissé couler sur le papier des choses aigres, piquantes, injurieuses, qu'ils voudroient peut-être avoir effacées de leur sang: la moitié du monde les avoit ignorées; l'autre les avoit oubliées; elles étoient comme ensevelies: & vous, vous fondez un *Institut*, qui vous oblige à les déterrer, à les exposer à la vûë de tout le monde, à en conserver la mémoire dans un Recueil universel, à les présenter même, ces vieilles marques de la foiblesse, & de la passion humaine, aux yeux des intéressez, pour rouvrir des plaies que le temps avoit fermées, pour ranimer une colere éteinte, pour porter la guerre & la vangeance par tout: & vous prétendez que c'est bien vous défendre, que d'opposer un pareil *Institut*.

Tout de bon, Monsieur, si un médisant déclaré avoit fait une profession ouverte de dire tout le mal qu'il sauroit des personnes les plus distinguées, en citant ses Auteurs, & qu'on vînt à lui intenter procès, croiriez-vous qu'il se défendit bien, s'il disoit à ses accusateurs, Vous avez tort de vous plaindre de moi: *faites réfléxion sur mon Institut; vous jugerez aisement que c'est à vos Censeurs que vous devez vous en prendre. Je vous en ai facilité les moiens, en mettant en son jour le mal qu'on a dit de vous.* Croiriez-vous, dis-je, qu'on dût l'absoudre, ce médisant public, sur la seule considération de son *Institut*? ne penseriez-vous pas au contraire, qu'on devroit le condamner *sur son Institut*? Je vous en fais le Juge. Pour moi, je pense que l'*Institut* de B. ni celui d'un médisant de profession, n'auront jamais l'estime & l'aprobation publique.

Mais vous, Messieurs, ajoûta Mr. le Chevalier, que jugez-vous du raisonnement de B. de sa maniére de penser, & d'écrire? Jugez-vous qu'il raisonne, qu'il pense, & qu'il écrive de bon sens? Je sais au moins que si j'étois un Auteur maltraité, son Eclaircissement me revolteroit, au lieu de m'apaiser; & je suis à present convaincu de ce que je ne faisois que soupçonner, que B. en voulant sacrifier les Critiques aux Auteurs, offense également & les Critiques & les Auteurs.

Je vous assure, Monsieur, repliquai je, que je ne sais pas trop comment Mr. l'Abbé nous tiendra la parole qu'il nous a donnée.

Je la tiendrai très-fidellement, repartit Mr. l'Abbé. Je vous ai promis de vous montrer du bon sens par-ci par-là dans l'Ouvrage de B. en voici même dans son Eclaircissement. Après avoir (*a*) discouru dans l'article quatriéme sur des vers qu'on avoit faits contre lui, & particuliérement sur la Fable qui porte pour titre, *Asinus in Parnasso*; après (*b*) avoir assuré que les Auteurs de ces vers ne sont pas Chrétiens d'avoir inquieté un homme doux & pacifique comme lui; après avoir apellé Balaam l'Auteur de cette Fable, afin, je crois, que si par hazard on venoit à l'apeller un jour, lui B. l'Ane de C.... comme l'on apelle les Poëtes Plagiaires les Corneilles d'Esope, il ait au moins la consolation d'être l'Ane de Balaam; après tout ce discours, aussi raisonnable que le premier article; il dit de très-bon sens, (*c*) *Il falloit autre chose que des vers pour me corriger.*

J'en conviens, repartit Mr. le Chevalier: cela est judicieusement dit. Baillet, qui semble être envoyé de Dieu pour faire la correction aux Poëtes, n'est pas disposé à profiter de la leur; & le Poëte qui étrilla si bien autrefois le Pégase de Port-Royal, perdroit aujourd'hui son temps à étriller l'Ane du Parnasse. Il faut pour corriger B. une Critique de M. Ménage. On peut dire

(*a*) Pages 5, 6.
(*b*) Pag. 6.

(*c*) Art. 5. pag. 7.

 dire qu'il la mérite: il a traité indignement le Varron de nôtre siécle. C'est un trait de providence pour les Savans, que B. ait choqué le Savant du monde le plus capable de vanger les autres, en se vangeant lui-même. On m'a dit qu'il préparoit un gros Anti-Baillet. Ce doit être un Ouvrage fort curieux: car B est un sujet digne de la censure de Mr. Ménage.

Sans mentir, Monsieur, dis-je à Mr. l'Abbé & à Mr. le Chevalier, vous savez bien l'un & l'autre faire valoir une ligne de bon sens. Je doute un peu que vous n'en donniez plus à B. en cet endroit, que lui-même n'en vouloit avoir. Mais en voici un, où il en a voulu avoir beaucoup, & où vous aurez assez de peine à lui en trouver. C'est en parlant d'un Poëte Espagnol, nommé Gongora. Il en fait de grands éloges, sur la foi des Auteurs qu'il cite, (a) & particuliérement sur le témoignage du Bibliothecaire d'Espagne, à qui il fait dire de ce Poëte, „ Qu'à juger de „ ce qu'auroient fait les Dieux, vivants „ au siécle d'or, par les marques qu'il a „ laissées de son enthousiasme dans ses E- „ crits, il est très-probable que ces Dieux „ auroient pris le langage de Gongora „ pour le leur, & l'auroient parlé, tout „ Espagnol qu'il est, sans craindre qu'on „ le confondit avec celui des hommes, & „ qu'on les prît pour des Espagnols.

Baillet fait dire en suite, en son François, au même Auteur Latin, „ que „ si Gongora se fût tourné au genre Epi- „ que, l'Espagne n'auroit pas sujet de „ porter envie à la Gréce pour Homere, „ ni aux Latins pour Virgile, ni aux Ita- „ liens pour le Tasse": bien que ce Poëte se fût fait un langage, que les Espagnols même n'auroient pas pris pour Espagnol, & qui n'étoit propre que pour les Dieux.

Mais B. ajoûte à cela une réfléxion, qu'il prend de son fonds. „ Les grands „ hommes, dit-il, de la force de nôtre „ Gongora, sont si fort au dessus du „ commun, qu'il est plus aisé de les ad- „ mirer, que de les imiter. Il en coûte „ toûjours à ceux qui ont la folie de les „ vouloir suivre, quand même ils auroient „ le bonheur de les atteindre: car nous „ n'avons pas coûtume d'admirer ceux „ qui deviennent foux par imitation. Ils „ sont souvent l'objet de nôtre risée, dans „ le temps même que les premiers foux, „ qui leur ont donné l'exemple de s'écar- „ ter de la Raison humaine, font le sujet „ de nôtre admiration ". Il me paroît que B. court ici après le bon sens: c'est à vous, Messieurs, à juger s'il l'atrape.

Est-ce une folie de vouloir imiter les grands hommes, quand on se sent assez de genie pour les suivre, & qu'on a assez de bonheur pour les atteindre? Qu'est-ce que *devenir fou par imitation*?

Ah, Monsieur, interrompit Monsieur l'Abbé, vous n'êtes pas fait aux traits délicats de la satyre de B. Il veut nous montrer les égaremens de Gongora, & l'entêtement de Dom Nicolas Antonio son Panégyriste; & il invective contre les Copistes, que pour faire connoître ce qu'il pense de l'Original.

Ce seroit trop pour B. dit agréablement Mr. le Chevalier, qu'il eût fait une bonne réfléxion sur Gongora: c'est bien assez qu'il en ait fait une (b) fort à propos sur Colletet, & sa femme, Mademoiselle Claudine. En parlant de Roche-Maillet, il rapporte ces quatre vers sur ce Poëte:

> Mais quant à la beauté de sa Muse Latine,
> Comme c'est un secret ignoré de Claudine,
> Claudine en dit ce qu'en dit son Epoux:
> Le genie en est fort, & le stile en est doux.

Sur cela B. charmé de ce que Mademoiselle Claudine s'accorde pour le coup avec Mr. Colletet, croit que cela mérite une réfléxion; & il met à la marge, *Les femmes ne contredisent pas toûjours leurs maris.*

Vous voiez, repliqua Mr. l'Abbé, que B. a du bon sens jusqu'à la marge. En voici une autre preuve: B. en nous aprenant qu'un Medecin avoit fait un beau Poëme sur une chose fort mal propre, comme il avoit exprimé la matiére de ce Poëme par un mot équivoque, qui signifie aussi-bien une maladie d'enfant & toûjours innocente, qu'une maladie ordinairement criminelle & toûjours honteuse, son bon sens,

(a) Tome 4. pag. 202.

(b) Tome 4. pag. 267.

 sens lui suggere d'ôter l'équivoque: il suit cette inspiration judicieuse, & met à la marge, *grosse*.

Fort-bien, reprit Mr. le Chevalier; mais B. n'auroit-il pas fait plus judicieusement, de suprimer, dans la liste des Ouvrages de ce Poëte Medecin, un Poëme dont il n'oseroit dire le sujet, que de separer l'adjectif du substantif, mettant *V*.... dans le corps du discours, & à la marge, *grosse*?

Chacun a ses scrupules, repliqua Mr. l'Abbé, B. s'en feroit un fort grand, de suprimer un Ouvrage, en parlant d'un Auteur, quand même ce seroit un Ouvrage infame, & propre à ternir la gloire de l'Auteur. Il croit qu'il y va de sa reputation: il s'est engagé à raporter les Jugemens des Savans sur les principaux Ouvrages des Auteurs: & ce Poëme étoit peut-être le principal Ouvrage du Poëte Medecin.

De plus Messieurs, ajoûtai-je, si B. suprimoit ces sortes d'Ouvrages, il feroit tort à sa mémoire: on croiroit qu'il ne les connoît point; & il n'y a point de Livres qu'il ne connoisse. Cependant il est encore de son interêt d'acquerir la réputation d'homme de Jugement. Aussi accorde-t-il autant qu'il peut le jugement & la mémoire ensemble: mais quand il ne peut les joindre, que voulez-vous qu'il fasse? il les éloigne le moins qu'il peut: comme la mémoire est en possession, il la laisse dans le corps du discours; & il met le jugement à la marge.

Remarquez donc, Messieurs, je vous prie, dit Mr. l'Abbé, que B. fait quelques réfléxions judicieuses.

Vous auriez assez de peine à montrer que B. fait aussi des décisions judicieuses, reprit Mr. le Chevalier: quoique ce soit particulierement lors qu'on juge, que l'on doit faire paroître du jugement.

Cela est vrai, quand on fait profession de juger, repartit Mr. l'Abbé: mais B. fait profession de ne point juger, & de raporter simplement les jugemens des Auteurs. Ainsi lors qu'il juge, comme il sort des bornes qu'il s'est prescrites, il faut que la passion le porte à juger: or la passion trouble toûjours un peu le jugement.

Mais quelle passion a pû engager B. à prononcer ainsi contre Mr. du Saussai, Evêque de Toul, demanda Mr. le Chevalier? (*a*) *Il faut avouër que cet Auteur avoit beaucoup de lecture, mais il avoit encore plus de simplicité: avec assez peu de jugement, & de génie même. La plûpart de ses Ecrits ne sont que des compilations indigestes, où il ne paroit ni choix, ni discernement.*

Si B. avoit écrit cela d'un Bibliothécaire, on croiroit qu'il auroit voulu faire son propre portrait, & qu'il auroit assez bien réussi; mais c'est d'un Evêque qu'il écrit; & il me semble qu'il devroit avoir plus de respect pour un Evêque.

Il ne veut pas même qu'on en ait pour les Papes, ni pour les Rois, dès qu'ils se font Auteurs, repliqua Mr. l'Abbé. Vous avez vû comment il traite ce point-là, dans les Préjugez sur les Livres.

D'où vient donc, reprit Mr. le Chevalier, que B. ne voulant point, lors qu'il s'agit d'un Auteur, qu'on ait aucun égard à la dignité ni de Pape, ni de Roi, considére si fort en de certains Auteurs une qualité, que lui-même ne croit presque pas réelle, & qui altére pourtant réellement sa faculté judiciaire? D'où vient qu'il regarde les Ecrivains marquez au P. & à l'R. autrement qu'il ne regarde les autres, & qu'il en juge toûjours avantageusement?

Il faut un Entretien tout entier pour bien traiter cette question, répondit Mr. l'Abbé: nous avons aujourd'hui assez d'autres choses à dire. Voyons donc à présent si B. juge de bon sens.

Vous l'allez voir, dit Mr. le Chevalier, par le Jugement que B. porte de la censure qu'on a faite d'un Ouvrage de ces Auteurs, marquez au P. & à l'R. C'est de la traduction Françoise de l'Imitation de Jesus-Christ, qui selon lui est de Monsieur de Sacy.

Vous n'avez pas encore oublié ce qu'Ariste & Eugène (*b*) ont dit de cette Traduction dans le second de leurs Entretiens? J'ai mis le Livre exprès sur la table, & j'ai marqué l'endroit. Voici comment Ariste commence à en parler: „ Avez-vous vû la traduction de l'Imi„ tation de Jesus-Christ? J'ai ouï dire que „ c'est un des chefs-d'œuvre de ces Mes„ sieurs,

(*a*) 2. Tome *pag.* 40.

(*b*) Entretiens d'Ariste & d'Eugene. *pag.* 135.

LETT. III. „ sieurs, & qu'ils la proposent pour un „ modéle de la pureté de langage.

Et voici comme Eugene repond. „ A „ la vérité je ne trouve dans l'Imitation „ de Jesus-Christ ni des expressions hy- „ perboliques, ni des périodes démesu- „ rées: cependant, à ne vous rien dégui- „ ser, j'y trouve je ne sais quoi qui me „ fait de la peine. Ce sont peut-être des „ scrupules: vous en jugerez s'il vous „ plait.

Et Ariste, poursuivit Mr. le Chevalier, juge que ce qui a fait de la peine à Eugene ne sont pas des scrupules. Voici quelques-unes des réponses qu'il fait aux doutes qu'Eugene lui propose. „ Je trouve „ vos premiers doutes assez bien fondez.... „ Ces phrases ne me plaisent point: cela „ n'est ni selon la raison, ni selon l'usa- „ ge. Bon Dieu! quelle façon de par- „ ler. Ces phrases-là ne sont point Fran- „ çoises.

Eugene & Ariste concluent ainsi cet endroit: „ Nous ne finirions jamais, dit „ Eugene, si je vous lisois tous les en- „ droits que j'ai marquez: il n'y a pas un „ chapitre, sur lequel je n'aie plusieurs „ doutes. Cependant l'Imitation de Je- „ sus-Christ est le plus petit Livre de ces „ Messieurs; c'est celui qui a le plus de „ cours. On en a fait jusqu'à treize édi- „ tions: & mon Imitation est de la der- „ niére, comme vous voiez. Je conclus „ de tout cela, dit Ariste, que les plus „ grands Maîtres sont capables de se mé- „ prendre quelquefois; & que les derniè- „ res éditions ne sont pas toûjours cor- „ rectes, quoiqu'elles soient revûës & „ corrigées.

Je conçois parfaitement, dit Mr. l'Abbé, que l'Auteur des Entretiens d'Ariste & d'Eugene n'est pas adorateur des Ecrivains de Port-Royal, & qu'il trouve leur Traduction de l'Imitation de Jesus-Christ pleine de fautes contre la pureté du langage, & contre l'exactitude du stile.

Oh bien, Messieurs, dit Mr. le Chevalier, sachez que B. cite l'Auteur des Entretiens d'Ariste & d'Eugene, à la louange de l'Imitation de Jesus-Christ; & qu'il le met avec les Censeurs de Sorbonne, au rang des Approbateurs & des Panegyristes de Mr. de Sacy. Ne m'en croiez pas sur ma parole: écoutez, je vous prie, comme il s'explique là-dessus, & voiez comme il rapporte fidellement le sentiment des Auteurs, & comme il en fait juger. Après avoir rapporté les éloges que les Docteurs, amis pour le moins de ces Messieurs, avoient fait de la Traduction, il ajoûte: „ Le (a) P. Bou- „ hours a dit aussi, que cette Traduction „ de l'Imitation passe pour un des chefs- „ d'œuvre de Messieurs de Port-Royal, „ en ce qui regarde la pureté de la Lan- „ gue. Et à dire vrai, ce Pere paroît en „ avoir fait tant de cas, qu'il a bien vou- „ lu prendre la peine de le revoir lui-mê- „ me, & d'en recueillir tous les mots & „ les termes qui n'étoient pas à son goût, „ qu'il appelle des scrupules, & dont il „ a fait la liste dans le second de ses En- „ tretiens. LETT. III.

Vraiment cela est fort plaisant, repris-je: & de la maniére que B. juge des choses, si nous imprimions nos Entretiens, il les citeroit aussi à son honneur, & diroit *que nous avons fait tant de cas de son Ouvrage, que nous avons pris la peine de le revoir nous-mêmes, de recueillir tous les endroits qui n'étoient pas à nôtre goût, & d'en donner la liste au public.*

Ce n'est pas tout, dit Mr. le Chevalier: écoutez encore ce que B. ajoûte. „ D'au- „ tres Critiques ont crû que nôtre Pere „ avoit voulu faire quelque chose de plus; „ & qu'il avoit voulu persuader, qu'il y „ a des expressions dans cette Version, „ qui ne sont pas entiérement du grand „ air & du bel usage.

Si B. avoit lû l'Entretien sur la Langue Françoise, ajoûtai-je, il auroit vû que l'Auteur de cet Entretien a effectivement fait quelque chose de plus; & qu'il a persuadé au public, qu'il y a dans cette Version du Nervéze, du galimatias, des négligences, des barbarismes, du jargon, semblable à celui que parlent les Allemands, qui commencent à apprendre le François.

Mais, reprit Mr. le Chevalier, que dit Mr. l'Abbé de la fidelité avec laquelle B. rapporte le Jugement des Censeurs, & du bon sens avec lequel il juge de leurs Censures?

Je n'ai pas entrepris de justifier B. en tou-

(a) Tome 2. pag. 450.

Lett. III. toutes choses, repartit Mr. l'Abbé: je suis fort content de vous avoir montré, qu'il a du jugement par-ci, par-là. Or il paroît autant d'esprit & de vivacité dans ses Livres, que de jugement & de bon sens.

J'ai fait la même réflexion sur l'esprit de B. que j'avois faite sur son jugement, dit Mr. le Chevalier: si B. a de l'esprit, ce n'est pas lors qu'il pense en avoir. Avez-vous remarqué combien il s'applaudit d'une idée grotesque, qui lui est venuë sur Virgile?

N'est-ce pas à l'occasion des dates de la naissance & de la mort de ce Poëte, demandai-je? C'est cela même, repliqua Mr. le Chevalier. B. fait le même honneur à Virgile, que les Ecrivains de Martyrologes font à Jesus-Christ: ceux-ci marquent la naissance de Nôtre Seigneur par toutes les Epoques; & B. marque la naissance & la mort de Virgile de la même sorte. Mais cet amas d'Epoques est un fonds très-riche entre les mains de B.

Je tiens l'endroit, dis-je à Mr. le Chevalier; je vais le lire; je commence par quelques-unes des Epoques; car elles ont leur agrément.

(a) (*Publ. Virg. Maro.*) *d'Andes, au territoire de Mantouë, né le* 15. *d'Octobre de la troisiéme année de la* 177. *Olympiade, la* 684. *de la fondation de Rome, sous le Consulat de Pompée & de Crassus, l'année que Ciceron accusa Verrès de péculat,* 70. *ans devant l'Epoque Chrétienne. Mort à Brindes, le* 22. *de Septembre, la deuxiéme année de la* 190. *Olympiade, l'année de l'Empire d'Auguste* 25. *à compter à la mort de César, &c. sous le Consulat de Caius Sentius Saturninus & de Quintus Lucretius Cinna Vespillo, l'an Julien, ou de la correction du Calendrier Romain* 27. *de l'Ere Espagnole* 20. *âgé de* 51. *ans, &* 735. *depuis la fondation de Rome, de la P. Julienne* 4695. Cela est savant, comme vous voiez, & ne coûte guere. Mais ce n'est pas encore là ce que nous admirons: le voici.

„ L'affectation, dit B. qui paroît dans „ le soin que j'ai pris de datter la mort „ de Virgile par toutes les Epoques que „ j'ai crû certaines & incontestables, & „ qui ont eû cours dans l'Empire Romain, ne doit pas seulement nous faire „ souvenir de la distinction qu'il faut faire „ de son rang & de son mérite; mais elle „ peut servir encore à nous le faire considérer comme une Epoque fixe de la „ Poësie, & comme le centre universel „ de tous les Poëtes, qui ont paru auparavant & après lui". Quand B. sera de l'Académie Françoise, il écrira, *avant & après lui*, & non pas, *auparavant & après lui*. Lett. III.

Que pensez-vous, Messieurs, reprit Mr. le Chevalier, de *Virgile, l'Epoque fixe de la Poësie, & le centre universel de tous les Poëtes*? Cela n'est-il pas fort ingenieux?

Baillet sent bien quand il a trouvé quelque chose de bon, repartis-je; & il sait l'art de le faire valoir. Ecoutez, je vous prie, comme il parle de ces expressions, & comment il en conçoit toute la force. „ Je n'ai pas crû, dit-il, pouvoir donner „ une idée de Virgile plus achevée & „ plus parfaite, que celle-là. J'ose dire „ qu'elle engloutit toutes celles qu'on en „ a fait concevoir jusqu'ici, & que tout „ ce que ses envieux & ses ennemis y ont „ remarqué d'humain, s'y rapporte aussi „ parfaitement, que tout ce que ses flatteurs & ses idolatres y ont reconnu de „ divin. Voilà l'expédient que j'ai trouvé, pour me tirer heureusement de „ l'embarras où j'aurois été, de rapporter les jugemens de plus de quinze cens „ Critiques, qui m'auroient fait faire des „ cercles perpétuels, & qui m'auroient „ rendu insupportable aux Lecteurs, par „ une infinité de redites.

Avoüez, Messieurs, poursuivis-je, que jamais Auteur ne fut plus content de lui-même, que l'est B. en cet endroit; & vraiement il a raison: car il faut qu'il ait plus de pénétration, que toutes les Intelligences, pour concevoir bien distinctement, 1. Comment la datte de la mort de Virgile par toutes les Epoques *sert à le faire considérer comme l'Epoque fixe de la Poësie, & le centre universel de tous les Poëtes.* 2. Ce que signifient ces expressions. 3. Comment elles donnent *l'idée la plus achevée & la plus parfaite, qu'on puisse donner de Virgile*; & comment cette

(a) Tome 3. pag. 191. &c.

LETT. III. te idée *englontis toutes les autres*. 4. Comment *tout ce que les envieux de Virgile ont remarqué en lui d'humain*, & *ce que ses flatteurs y ont reconnu de divin*, *se rapporte parfaitement là*. 5. Comment dès que B. a appellé Virgile *l'Epoque fixe de la Poësie*, & *le centre universel de tous les Poëtes*, cela le tire *avantageusement de l'embarras où il auroit été*, *de rapporter les Jugemens de plus de quinze cens Critiques*, *qui lui auroient fait faire des cercles perpétuels*.

Pour moi, je vous avouë que tout cela me passe; & que si en écrivant de B. je m'étois avisé de datter sa naissance par toutes les Epoques inconteſtables, je n'aurois pas l'esprit de comprendre, qu'en vertu de cette vision Chronologique, je pûsse appeller B. *l'Epoque fixe de la Librairie*, & *le centre universel de tous les Bibliothéquaires*. Et si par je ne sai quelle imagination, j'avois appellé B. de la sorte, bien loin d'avoir assez de lumieres pour découvrir dans cette rêverie une si parfaite idée de B. qu'elle engloutît toutes les autres, je conviendrois de bonne foi, que je ne saurois ce que j'aurois voulu dire.

Je suis persuadé, dit Mr. l'Abbé, que B. savoit ce qu'il vouloit dire en cet endroit, lors qu'il écrivoit sur Virgile: mais je pense qu'à présent il ne s'en souvient plus. Au reste, ajoûta-t-il, si je voulois citer des idées spirituelles de B. je citerois celles qu'il a dans son Eclaircissement, sur le chapitre de Mr. Ménage.

Quoi, Monsieur, reprit Mr. le Chevalier, croiez-vous que ce soit quelque chose de fort spirituel, que ce que B. appelle l'histoire de son embarras? C'est encore un de ces endroits, où B. croit avoir de l'esprit.

Peut-être ne se trompe-t-il pas, repartit Mr. l'Abbé. Vous en jugerez, Monsieur, poursuivit Mr. le Chevalier: j'ai l'Eclaircissement de B. & je suis sur l'article XI. où le Bibliothéquaire aiant fait un portrait mocqueur de Mr. Ménage, parle ainsi: „ (a) Mais puisque Mr. Mé„nage est en peine de savoir par quel mo„tif j'ai rapporté de lui quelqu'autre cho„se, qui a parû moins à son goût, il „faut que je lui conte l'histoire de mon „embarras, pour voir s'il aura la charité „de m'en tirer ". Voions comment B. se LETT. III. tirera lui-même de son conte. „ Innocemment, dit-il, & dans la plus gran„de simplicité du monde, je me mets à „la lecture des Livres de Mr. Ménage, „comme d'un Auteur grave, & d'une „grande réputation, sans autre préjugé, „que celui qu'avoient formé en moi tou„tes ses rares qualitez. J'y trouve effecti„vement une érudition que j'y cherche, „mais je la trouve presque par tout en„veloppée d'un je ne sai quoi, que le „mérite de Mr. Ménage m'a toûjours „empêché d'appeller par son nom, & „qu'un Ecrivain Grec appelleroit *philautie*, dans un Athénien, qui auroit été „moins vertueux que cet Abbé.

Arrêtez-là, Monsieur, je vous prie, dit Mr. l'Abbé; & remarquez que cette *philautie d'un Athénien* est un tour ingénieux, pour exprimer finement l'amour propre, que B. reproche à Mr. Ménage. Il y a donc de l'esprit en cet endroit, & même de la délicatesse.

Vous ne m'arrêtez pas souvent de la sorte, poursuivit Mr. le Chevalier: voions ce qui suit: „ J'apperçois, écrit B., au „travers d'une infinité de belles choses, „un certain caractére d'esprit, qui fait „en moi des impressions fâcheuses.

Quel est donc ce *certain caractére d'esprit*, que B. apperçoit dans les Livres de Mr. Ménage? & quelles sont ces *impressions fâcheuses*, que fait sur lui *ce certain caractére*? Seroit-ce l'amour propre que B. appelleroit *un caractére d'esprit*? & B. seroit-il susceptible des impressions de l'amour propre? Il me semble que B. commence à s'embarrasser en nous contant son embarras: mais lisons le reste.

„ Je tâche, dit B. de m'en défaire, en „passant d'une matiére à une autre: mais „je me retrouve par tout. Je change de „Traité, & de Livre; & ce sont de per„petuelles rencontres entre mon Auteur „& son Lecteur. Mais comme on se „fait à tout & comme l'habitude appri„voise enfin les humeurs les plus farou„ches, en lisant Mr. Ménage, je m'ac„coûtume insensiblement à ne me pas „mépriser moi-même; quoique je sois „convaincu d'ailleurs que je suis le plus „misérable de tous les hommes, lors „mé-

(a) Tome 3. Eclaircis. p. 37.

 „ même que je me regarde dans le miroir „ de mon Auteur.

Hé quoi, Monsieur, se récria Mr. l'Abbé, n'est-ce pas là de la délicatesse toute pure?

Vraiment, repliqua Mr. le Chevalier, je pensois que ce fût du galimatias tout pur: car je ne démêle point tout cela. Je n'entends point ce que B. veut dire, lors qu'il écrit, qu'en lisant Mr. Ménage, *il se retrouve par tout, que ce sont de perpétuelles rencontres entre l'Auteur & le Lecteur, qu'il s'accoûtume à ne se pas mépriser lui-même, & à se juger néanmoins le plus misérable de tous les hommes, sur tout lors qu'il se regarde dans le miroir de son Auteur.* Je comprends bien que si le miroir de Mr. Ménage est fidelle, lors que le Varron de nôtre siécle s'y regarde, il y voit *un fameux Grammairien, un Poëte célébre en trois Langues, un grand Théologien, un savant Jurisconsulte, l'ami des Pélissons, des Voitures, des Sarrasins, des Costars, les délices des Savans, enfin un grand homme de Lettres, & accompli en son genre.* Je comprends aussi, que lors que B. se regarde dans ce miroir, il n'y voit rien de semblable: d'où il conclut peut-être, *qu'il est le plus misérable de tous les hommes.* Mais je ne sais ce que c'est que le Miroir de Mr. Ménage, & quand je tâche de le pénétrer, en examinant le sens des paroles de B. j'entrevois seulement que selon lui le Miroir de Mr. Ménage est ce qu'il avoit appellé auparavant, *un certain caractére d'esprit*, & que ce *certain caractére d'esprit*, est ce *qu'un Ecrivain Grec auroit appellé* Philautie *dans un Athénien:* & j'en demeure là, jurant contre ce galimatias, que Mr. l'Abbé appelle de la délicatesse toute pure.

C'en est assûrément, reprit Monsieur l'Abbé; mais c'est de la délicatesse de B: Il est vrai que cela paroît galimatias aux gens, qui ne se donnent pas la patience de raisonner, pour voir ce que l'Auteur veut dire: mais quand on ne se rebute point, & qu'on prend la peine d'approfondir le sens des paroles, on en trouve enfin un raisonnable. Si vous aviez fait encore un pas; si aiant découvert que *le Miroir de Mr. Ménage*, est ce que B. avoit appellé *un certain caractére d'esprit*, & que *ce certain caractére d'esprit* étoit *ce qu'un Ecrivain Grec auroit appellé* Philautie *dans un Athénien*, vous aviez joint cela ensemble; vous auriez compris que le Miroir de Mr. Ménage est son amour propre, & que c'est ce que B a exprimé avec sa délicatesse obscure, & son obscurité délicate.

Mais si le Miroir de Mr. Ménage est son amour propre, comment aurois-je compris, repliqua Mr. le Chevalier, que B. en se regardant dans l'amour propre de Mr. Ménage, *se convainquoit qu'il étoit le plus misérable de tous les hommes?*

Vous y regardez de trop près, Monsieur, dit Mr. l'Abbé à Mr. le Chevalier: il faut un peu aider à la lettre. Cet endroit-là veut dire, que B. en lisant les Livres de Mr. Ménage, prend insensiblement ses inclinations & ses sentimens; & que comme Mr. Ménage consulte son amour propre, lors qu'il se louë, & même lors qu'il se méprise dans ses Ouvrages; B. consulte aussi son amour propre pour se louer, & même pour se mépriser dans les siens.

Mais B. a tort, repliqua Mr. le Chevalier, de reprocher à Mr. Ménage son amour propre, & de l'imiter en cela. Car que Mr. Ménage s'aime un peu, qu'il s'estime & se louë beaucoup, il a raison, il rend justice au mérite; & il n'y a en cela ni présomption ni vanité: mais on ne peut pas dire la même chose de B.

Quand B. sera la folie d'un homme aussi distingué présentement, que l'étoit autrefois Mr. de Balzac; quand tous les beaux esprits du temps rechercheront avec empressement son amitié; quand ils lui donneront des marques éclatantes de leur estime dans leurs vers & dans leur prose; alors on lui pardonnera son amour propre, & la bonne opinion qu'il a de lui-même; & on lui permettra de citer ce qu'on aura écrit à son avantage. Jusques-là, il ne sauroit penser ni parler trop modestement de soi; ne pouvant citer de vers à sa louange, que *Baiulus*, ou *Bajuletus*, & *Asinus in Parnasso.*

Mais, Messieurs, demandai-je à Mr. l'Abbé, & à Mr. le Chevalier, Baillet avoit-il besoin de lire Mr. Ménage, pour apprendre à ne se pas mépriser lui-même? Il se louë si naturellement, qu'il ne paroît pas avoir eû besoin de maître en l'art

de

LETT. III. de se louer. J'ai presque envie de vous lire quelques traits de son éloge: il l'a fait dans une Préface Latine, qui est à la fin de son second Tome. Ce ne seroit point nous écarter: l'esprit, la délicatesse, la raillerie fine, la politesse & l'honnêteté, sont de toutes les Langues.

Oui, Monsieur, reprit Mr. le Chevalier: mais l'esprit, la délicatesse, la fine raillerie, la politesse & l'honnêteté, ne sont point de la Préface dont vous voulez parler. Je suis déja si rebuté du galimatias François de B. que je vous prie de nous épargner la lecture de son galimatias Latin, le plus fin & le plus soûtenu qui soit au monde. Remarquez que c'est le galimatias, qui est le plus fin & le plus soûtenu: car pour le Latin, il est tel, que si B. l'eût autrefois présénté au (a) Pere Pajot, pour être reçu en Classe, à peine l'auroit-il mis en Troisiéme, parce qu'il n'est point congru. C'est pourtant le chef-d'œuvre d'un Professeur en Grammaire Latine. Il est aisé à voir qu'il n'a pas fait corriger cette Piéce par le Pere Rapin, selon le conseil de Mr l'Abbé: & je crois qu'il a eû raison; parce que dans cette Piéce tout est assorti: le Latin est fait pour les pensées; l'on n'auroit pû corriger l'un sans l'autre: & je doute que le plus habile homme du monde pût corriger du galimatias. Laissons donc là ce chef-d'œuvre: nous savons que B. s'y loue d'un bout à l'autre, & qu'il y préconise son incomparable Catalogue, avec ses titres en Latin à la Françoise; qui choquent tous les gens de bon goût.

Peut-être ne savez-vous pas comment il méprise les autres Bibliothéquaires & leurs Catalogues, ajoûtai-je: souffrez que je vous l'apprenne, & que je vous montre un échantillon, propre à faire juger de toute la Piéce.

Comme un bon Catalogue est d'un grand usage dans une Bibliothéque, quand on en a une grande & riche, rien n'est plus louable que le desir d'avoir un excellent Catalogue. Voici de quelle maniere B. s'exprime là-dessus, parlant à M. L. G. D. L.

„ *Alterum quod tu jam pridem in votis habebas, ut ne in illud vitium aut* „ *incommodum concurreretur, quo laborant* „ *omnes fere quotquot hactenus Bibliothecarum contenti sunt Catalogi, qui solam* „ *ac rudem voluminum frontem & antipagmentum vix enuntiantes, incoctam* „ *ac indigestam rerum, quæ in iis jacent,* „ *molem nihil fere juvant.* LETT. III.

N'est-ce pas là, dit Mr. le Chevalier, de fort méchant Latin, & du plus fin galimatias? En quel bon Auteur B. a-t-il trouvé, *concurritur in vitium*, au lieu de *currere, incurrere in vitium*? & *antipagmentum* au singulier, au lieu du pluriel *antepagmenta*, ou *antipagmenta*, qui signifie les ornemens d'architecture, que l'on met aux portes?

De plus, que veulent dire ces paroles, *Catalogi, qui vix enuntiantes frontem solam ac rudem, & Antipagmentum voluminum, nihil fere juvant molem incoctam & indigestam rerum, quæ in iis jacent*?

Je prie B. de nous donner une traduction Françoise de cet endroit, qui soit fidelle, intelligible, & de bon sens, s'il veut que cela ne s'appelle point galimatias.

Si B. ne nous fait pas comprendre les défauts des Catalogues, qui ont précedé le sien, repris-je, il nous fait au moins concevoir très-bien le mépris qu'il en a.

Il me semble, repliqua Mr. l'Abbé, que B. loue beaucoup le Catalogue de Mr. Hyde, Bibliothéquaire d'Oxfort.

Il est vrai, Monsieur, repartis-je: mais il ne loue beaucoup ce Catalogue, que pour faire mieux sentir ce qui lui manque, & pour relever par là le mérite du sien, auquel il prétend qu'il ne manque rien. Si B. nous dit, que pour faire un bon Catalogue de Bibliothéque, il faut commencer par suivre l'ordre des matiéres, & ensuite venir à l'ordre Alphabétique des Auteurs; ce n'est que pour blâmer Mr. Hyde, de ce qu'il n'a suivi que l'ordre Alphabétique des Auteurs, au lieu que lui B. avoit commencé par l'ordre des matieres: ce n'est que pour nous apprendre, que Mr. Hyde avoit mis neuf ans à faire son Catalogue, & que lui B. n'avoit mis que neuf mois à faire le sien: ce n'est que pour nous faire remarquer, qu'avant qu'on eût

(a) B. Tome 2. pag. 300. dit du P. Pajot, qu'il faisoit le Latin comme un Ecolier, & le François comme un Etranger, nouvellement entré dans le Royaume.

 eût employé un ouvrier aussi habile que lui à un semblable Ouvrage, il ne s'étoit rien fait d'achevé en ce genre-là: enfin ce n'est que pour dire avec plus de pompe & d'ostentation, „ *Quare è latebris, à te* „ *arcessitus, & quantumvis rudis, ac lu-* „ *cis splendidioris impatiens, Bibliothecæ* „ *tuæ addictus mancipatúsque, operæ pre-* „ *tium me fortasse facturum arbitratus* „ *sum, si post assignatum novum singulis* „ *fere voluminibus ordinem, quatenus id* „ *fieri per locorum situm atque angustias,* „ *ac per pluteorum forulorúmque exigen-* „ *tiam licuit, duplici eorum indici conte-* „ *xendo non segnem operam darem; præ-* „ *missâ prius Bibliothecæ ac per Classes* „ *majores distributâ synopsi, sive secundùm* „ *loci positionem conspectu.*

Vous voiez, Messieurs, que B. se soûtient dans son Latin, & dans son galimatias, dit Mr. le Chevalier. *Bibliothecæ mancipatus, forulorum exigentia*, sont des phrases, qu'il n'a pas lûes dans aucun Auteur du siécle de pureté. *Præmissâ priùs Bibliothecæ ac per Classes majores distributâ synopsi, sive secundum loci positionem conspectu*, a, au moins pour moi, une obscurité impénétrable. Car selon le sens de la particule *sive*, le nom substantif Latin *conspectus* doit signifier plus clairement la même chose, que le nom substantif Grec *synopsis*: ainsi les deux adjectifs *præmissa* & *distributa* doivent également se rapporter à ces deux substantifs. Or *præmisso priùs Bibliothecæ, ac per classes majores distributo secundùm loci positionem conspectu*, me paroît quelque chose d'incompréhensible. Tout le reste est à peu près du même stile; & s'il y a quelques endroits moins obscurs, ils nous font voir clairement, que ce chef-d'œuvre ne fournit rien de tout ce que Mr. l'Abbé s'étoit fait fort de nous montrer dans les Livres de B. à moins que Mr. l'Abbé ne nous donne comme une preuve de la délicatesse, & du goût du Bibliothéquaire, cette nouvelle application de ce fameux passage de S. Matthieu, par lequel B. éxaggere ce qui manque au Catalogue de Mr. Hyde, *sed pace omnium dixerim, hæc oportuit facere, & illa non omittere.*

Mais, repartit Mr. l'Abbé, n'est-ce pas une expression bien délicate, que *digerere Bibliothecæ penum*, pour signifier, mettre en ordre une Bibliothéque? Voici comment B. s'en est servi. *Ad rem igitur quam proximè nostram par est accedere, ac de insolenti hactenùs methodo, quam in digerendâ Bibliothecæ penu inire visum est, nonnulla subjicere.*

Je ne sais, repliqua Mr. le Chevalier, si Voiture, qui a traité si joliment le mot *Penus*, ou *Penum*, ou *Penu*, auroit aimé cette phrase, & s'il n'auroit pas dit, pour en montrer le défaut, que les rats sont aussi habiles que B. *in digerendâ Bibliothecæ Penu.*

Il n'y a point d'équivoque dans la période que je vais rapporter, reprit Mr. l'Abbé; mais il y a de la métaphore, de la cadence, & je ne sai quoi de singulier, capable de vous plaire. Baillet blâme d'abord ceux qui n'ont des Bibliothéques, que pour les montrer; & il dit ensuite, „ *Sapientiùs igitur quàm isti tuo nomini* „ *tuæque dignitati consultum iisti, qui,* „ *quod multi faciunt, laudare ingentia* „ *rura lubens videaris; at exiguum, quod* „ *pauci solent, colere sedulus institueris:* „ *si tamen exiguum illud est, in quo om-* „ *nigena librorum supellex exspatiatur,* „ *cujus etiam census amplissimarum totius,* „ *non Urbis modò, sed Orbis Bibliotheca-* „ *rum catalogos longè exsuperat.*

Cela s'appelle un des beaux endroits de la Piéce, dit Mr. le Chevalier. *Sapientiùs igitur quàm isti tuo nomini tuæque dignitati consultum iisti*, est une phrase bien rimée, & fort Grammaticale. *Qui, quod multi faciunt, laudare ingentia rura lubens videaris; at exiguum, quod pauci solent, colere sedulus instituerit*: ces paroles signifient fort métaphoriquement une grande & une petite Bibliothéque, à laquelle rien n'a plus de rapport qu'une grande & une petite maison de campagne. Je pense qu'il n'a mis, *quod pauci solent*, que pour l'opposer à *quod multi faciunt*; parce que l'antithése, quoique fausse, orne bien un discours. Il n'a encore comparé la Bibliothéque, dont il a le soin, à une petite maison de campagne, que pour faire cette merveilleuse correction, où le propre se mêle agréablement avec le figuré: *Si tamen rus exiguum illud est, in quo omnigena librorum supellex exspatiatur, cujus etiam census amplissimarum totius, non Urbis modò, sed & Orbis Bibliothecarum catalogos longè exsuperat.* Cela est fort réjouïssant; & j'aime à voir des Li-

LETT. III. Livres en toute Langue se promener dans une maison de campagne, que l'on appelle petite, pour montrer qu'elle est grande; & le revenu d'une maison de campagne surpasser les Catalogues des plus grandes Bibliothéques du monde. Ce galimatias figuré prouve que B. pense & s'exprime en Latin, comme en François.

Si vous ne voulez trouver ni esprit, ni vivacité, ni délicatesse dans l'Eclaircissement, & dans la Préface Latine de B. dit Mr. l'Abbé, trouvez au moins de l'honnêteté dans sa Préface Françoise sur les Poëtes.

Le moien de trouver de l'honnêteté dans une Préface si contraire à la bienséance, repliqua Mr. le Chevalier, dans laquelle B. s'oubliant de ce qu'il est, se fait sans mission le Prédicateur des Poëtes, & employe à leur correction toutes les figures de sa Rhétorique, & toute sa Science de l'Ecriture sainte? Il exhorte les uns à renoncer à la Poësie galante, les autres à ne point faire d'allusions sur les noms, pour peindre les personnes, tous à ne point altérer la vérité dans leurs fictions, à quitter le Parnasse de bonne heure, & à ne pas mourir Poëtes.

Sa morale est sévére. Ce n'est point assez selon lui, que Ronsard se soit fait Prêtre, pour se retirer du monde: il devoit se renfermer dans un Cloître, pour y pleurer le reste de ses jours les saillies de sa Muse trop libre. Il sait bien à qui il fait plaisir, en disant que le Manso, Poëte Italien, accommodoit sa Poësie galante avec les éxercices de la Confrairie de Nôtre-Dame.

Ses exhortations ne portent point à faux: il nomme les personnes qui exercent son zéle; il en veut aux Muses aussi bien qu'aux Poëtes; il presse vivement tous les Auteurs de Poësies galantes; Il prétend les convaincre, que *ni les Muses, ni les Poëtes, ne peuvent conserver leur innocence sous la liberté de leur Poësie.*

Cela n'est-il pas bien, interrompit Mr. l'Abbé?

Très-bien, repartit Mr. le Chevalier: & B. dans son Prône ne prêchoit pas avec plus de zéle, qu'il le fait dans cette Préface. L'endroit du Sermon qui m'a paru le plus touchant, est celui où le Bibliothécaire prêche les Poëtes, qui veulent tirer (a) des noms quelques conséquences contre les personnes. Il s'échauffe d'abord; & dans son premier feu, il traite ces Poëtes *de petits génies, de ridicules, d'impertinens.* Ensuite la chaleur de son zéle augmentant, il dit que ces Poëtes sont *plus brutaux & plus insolens, que ceux qui ont fait des vers contre Porcius Latro, contre Verrès, contre Suillius, dont ils ont respecté les noms, quoique très-propres aux allusions.* Mais comme la mémoire du Prédicateur est grande, & qu'elle lui fournit quelques exemples des Anciens, qui ont changé les noms pour railler les personnes, il met à la marge de son Sermon imprimé: „ Cela ne regarde point la liberté, que les rieurs se sont toûjours donnée, de forger des sobriquets & des brocards, comme *Caldius Biberius Nero*, sur *Claudius Tiberius Nero.*

Cette réflexion gâte un peu la preuve, & montre qu'il peut y avoir parmi les Modernes, comme parmi les Anciens, de ces rieurs, qui ne sont ni ridicules, ni impertinens, ni insolens, ni brutaux, ni sauvages, & qui savent rire à propos.

Mais B. ne veut pas qu'on rie de lui, reprit Mr. l'Abbé; & il a raison: il n'est pas ridicule. Cependant on n'a pas laissé d'en rire; & c'est ce qui le fait prêcher. Pourquoi l'apeller *Bajulus*, ou *Bajuletus?*

C'est, répondit froidement Mr. le Chevalier, que *Bajulus* ou *Bajuletus*, selon l'Auteur de la Piéce de vers qui porte ce titre, signifie *un crocheteur*; & que le Poëte vouloit charger les crochets de B. de lambeaux, de nippes, de fatras, pour l'envoyer au Parnasse avec sa charge; & qu'il croyoit peindre par là assez heureusement la fonction que B. fait dans le Monde savant, la bigarrure de son érudition, & le caractére de son Ouvrage. Falloit-il pour cela que B. prêchât tous les Poëtes, qui font des allusions sur les noms? qu'il appellât ignorant le premier homme du monde en matiere d'Etymologies; qu'il entreprît de l'instruire; qu'il lui apprît, que *Bajulus* signifie *Bailli*? & qu'il menaçât de la colere de tous les Baillis du Royaume un Poëte qui n'en vouloit qu'au cro-

(a) Tome 3. pag. 22, 23.

 crocheteur du Parnasse? Ce n'est pas tout: Baillet passe de l'instruction aux mouvemens: & ses mouvemens sont violens. Pour se vanger d'un Poëte, il déclame contre tous: & puis s'apercevant qu'il se laisse emporter à son zéle, il fait réflexion que les Poëtes sont impatiens & mutins; & il se dispose généreusement à se voir défigurer dans leurs fictions. Il dit qu'il doit tout attendre *de leur caprice*, *de leur chagrin*, *de leurs maléfices*, *de leur fureur*, *& de leur phrénésie*. Mais de peur que ces injures ne choquent les bons Poëtes, il déclare qu'il ne parle qu'aux méchans: & puis transporté tout de nouveau, malgré sa déclaration, il se jette sur Virgile, sur Heinsius, sur Corneille, auquel il reproche mal à propos, qu'il a fait de nos Martyrs *des orgueilleux*, *& des fanfarons*: Polyeucte n'est *ni fanfaron*, *ni orgueilleux*: il est vraiement grand & magnanime, comme doit l'être un Héros Chrétien. Ensuite pour montrer qu'il ne respecte pas plus les vivans que les morts, il donne sur Racine, & sur Despreaux, déclamant contre l'Hippolyte du premier, & justifiant le Poëte Pelletier contre le second. Enfin las de prêcher inutilement, il desespére de la conversion des Poëtes; il les traite d'incorrigibles, & apréhendant avec raison qu'un déchaînement universel de tout le Parnasse, conspiré contre lui, ne soit le fruit de sa prédication, il cache cette crainte sous un sentiment fanfaron. „ Je doute, dit-il, que cette conspiration „ générale fût capable de déplacer mon „ esprit de sa situation ordinaire, & de „ lui ôter le calme, qu'il a plû à Dieu de „ lui donner.

Je voudrois bien qu'il reçût tout à la fois une Satyre de Mr. Despreaux, une Fable de Mr. de la Fontaine, un Scazon de Mr. de Santeuil, un Sonnet de Mr. de Benserade, une Elégie de Mr. de Corneille, un Madrigal de Mademoiselle de Scuderi, une Idylle de Madame des Houlieres, & une Piéce de vers de chaque Poëte qu'il a maltraité: je doute fort qu'il conservât, en les lisant, cette belle insensibilité, dont il se vante. Si deux petites Piéces ont tellement *déplacé son esprit de sa situation ordinaire*, que ses amis ont prié les Auteurs d'avoir pitié de lui; une douzaine pourroient bien *lui ôter le calme que Dieu lui a donné*: & si les deux premiéres l'ont fait prêcher, celles ci pourroient lui faire faire autre chose. Il y auroit tout à apréhender, si en finissant son Sermon, il ne nous avoit dit doctement; „ Il me „ reste, par la grace de Dieu, assez de sentimens de Christianisme, pour ne pas „ craindre (a) le fouet de Lycambe, ou de „ Bupale, quand nos Poëtes, qui sont „ d'ailleurs profession d'être Chrétiens, „ seroient plus mordans qu'Archilochus, „ & plus envenimez qu'Hipponax". C'est à dire, que B. ayant écrit Chrétiennement tout ce qu'il savoit de plus injurieux contre les Poëtes, si ceux-ci se vangeoient par leurs vers, il seroit assez Chrétien, par la grace de Dieu, pour les lire sans se pendre, & sans se jetter par la fenêtre. Vous voiez, Messieurs, conclut Mr. le Chevalier, qu'il y a autant de politesse & d'honnêteté dans la Préface Françoise de B. que de netteté, de délicatesse, & de modestie dans la Préface Latine.

Il faut néanmoins que je vous fasse voir de l'esprit & de la délicatesse en quelque endroit de l'Ouvrage de B, dit Mr. l'Abbé. Que dites-vous de la comparaison que B. fait de Billaine avec Cassius & Brutus, lors qu'il dit que *cet Imprimeur a été à l'égard des Savans de sa profession dans Paris*, *ce qu'un ancien disoit qu'avoient été Cassius & Brutus à l'égard des Romains dans la République*, ultimi Romanorum.

Cela est magnifique, & excellent pour B. repliqua Mr. le Chevalier: mais que dites-vous de la comparaison de Messieurs Pithou avec des chats? Ne falloit-il pas que ces Messieurs Pithou eûssent le nez fin, pour sentir les Livres, comme les chats sentent les souris?

Cette comparaison n'est pas de B., répondit Mr. l'Abbé; mais elle est à son goût. En voici une de lui. Il dit, qu'il y a *un temps de maturité pour les Livres*, *comme pour les fruits*.

C'est à dire, reprit Mr. le Chevalier, que selon B. on arrange les Livres, & on les laisse meurir dans les Bibliothéques, comme on arrange les fruits, & qu'on les laisse meurir sur la paille dans les fruiteries; & que les Savans conviennent entre-eux du temps qu'il faut estimer un Livre, com-

(a) Tome 3. pag. 19.

Lett. III. comme les gens de bon goût conviennent du temps qu'il faut manger les poires d'Hiver. Croïez-moi, Monsieur, ajoûta M. le Chevalier, cherchez des traits de la grossiéreté de B. & vous en trouverez. Le Chapitre M C. L X V. de Martial en contient un, qui me révolte, & qui choque la pudeur. B. dit avec raison qu'il faudroit retrancher les saletez qui sont répanduës dans les Epigrammes de ce Poëte: mais il exprime ce sentiment fort pur par un mot qui ne l'est point, & dont un dévot comme lui ne devoit pas salir sa plume.

Ce qui me surprend, ajoûtai-je, c'est que B. trouve cette expression jolie; elle contient une sale équivoque, qui lui plaît: au moins l'a-t-il prise dans le Parnasse réformé, où elle est bien poussée; il s'en est paré dans le Tome (a) des Traducteurs; il en a composé l'Eloge du Lucien de Mr. d'Ablancourt; & pour en faire remarquer tout l'agrément, il l'a fait imprimer en Lettre Italique. A vous dire le vrai, cela m'a fort scandalisé.

Cependant, dit Mr. l'Abbé, B. a une pudeur délicate jusqu'à la superstition. Il n'ose presque se servir des mots de *femmes*, de *Dames*: il les appelle *des personnes de l'autre sexe*. *Malherbe*, dit-il dans le IV. (b) Tome, *a mieux étudié le goût des personnes de l'autre sexe*. Dans le même Tome (c) le chapitre des Muses Françoises, Italiennes & Hollandoises porte pour titre, *Les Poëtes de l'autre sexe*. Le Bibliothécaire, poursuivit Mr. l'Abbé, n'auroit-il pas pris cet endroit du Parnasse réformé, comme un trait de ce qu'on n'ose encore apeller *Urbanité Romaine*, pour en mettre une espéce d'échantillon dans ses écrits? Ou bien n'auroit-il pas regardé ces équivoques, comme quelques grains de ce sel qu'il apelle Critique, & ne les auroit-il pas jettez dans l'Article de Mr. d'Ablancourt, pour l'assaisonner en quelque sorte, & pour l'opposer à cette raillerie fine & délicate, à ce sel Attique, qui rend les Ecrits de Lucien si piquans & si agréables? Ou si ce n'est rien de cela, qu'il me dise donc en quel endroit de ses neuf volumes je trouverai de l'esprit, de la délicatesse, de l'enjouement, & de l'honnêteté. J'ai fait valoir de mon mieux ce qui en avoit l'apparence: mais j'avouë de bonne foi, que je suis las de faire ce personnage, & que je ne puis plus défendre les burlesques prétensions de B. si toutefois B. en a euës sur l'Academie Françoise. Lett. III.

Pour moi, Messieurs, repris-je, j'ai crû que cette prétension n'étoit qu'un systême assez propre à faire la Critique de l'Ouvrage de B.

Il est vrai, Monsieur, me dit Mr. le Chevalier, que ç'a été là nôtre idée: nous l'avons trouvé bonne, parce qu'elle est plaisante: mais, raillerie à part, Messieurs de l'Académie devroient faire quelque chose pour B. c'est un homme extraordinaire.

Il ne tiendra pas à moi, repliquai-je, qu'on ne le fasse nôtre Bibliothécaire: la science de la Librairie est son bel endroit. Il seroit ainsi Officier de l'Académie Françoise, sans être Académicien; comme l'on peut être Officier de l'Ordre du S. Esprit, sans en être Chevalier. Mais en lui confiant nôtre Bibliothéque, je voudrois, s'il en faisoit le Catalogue, qu'on lui défendît de le faire en Latin, & d'y faire de Préface, ni Latine, ni Françoise.

La précaution est bonne, dit Mr. le Chevalier. Mais je vais bien réjouïr mon Hôte, quand je lui dirai vos bonnes intentions: car il est autant entêté de B. que B. l'est de M. H. & de tout le Port-Royal.

Ce que vous dites de l'entêtement de B. reprit Mr. l'Abbé, me fait souvenir que nous devons avoir encore un Entretien sur la partialité. Mais pour le rendre plus agréable, il faut que l'Hôte de Mr. le Chevalier y préside, & que nôtre rolle, à nous autres, ne soit guére que de le mettre en train.

Je vous le donne ce cher Hôte, Messieurs, nous dit Mr. le Chevalier: je le verrai ce soir; & je lierai la partie pour demain. Je lui dirai, que par complaisance pour moi, vous avez lû tout B. comme je l'ai lû par complaisance pour lui; que vous avez fait de très-belles réfléxions sur les Jugemens des Savans; & que nous devons demain nous en entretenir pour la der-

(a) Tome 2. pag. 418.
(b) Tome 4. pag. 113.
(c) Tome 4. pag. 394.

Lett. III. derniere fois. Il me priera de souffrir qu'il soit de l'entretien : & vous le trouverez disposé à vous bien recevoir.

Faites-le moi donc connoître, Monsieur, je vous prie, cet homme que vous nous promettez, dis-je à Mr. le Chevalier: il est bon de savoir comment on le gouverne.

Mon Hôte est fort honnête, répartit Mr. le Chevalier : il a une franchise, qui doit lui être naturelle ; car il ne l'auroit pas prise dans le commerce de Messieurs de Port-Royal, avec qui il a une liaison fort étroite.

Il se dit disciple de S. Augustin : mais il l'est de Mr. d'Ypres sans savoir pourtant trop de quoi il s'agit, & sans être entré bien avant dans la distinction du fait & du droit.

Autant que je puis juger, il ne tient aux dogmes de Port-Royal, que par le cœur ; mais il tient aux Livres de ces Messieurs par le cœur, & par l'esprit. Qui louëroit beaucoup leurs Ouvrages, en ce qui regarde la beauté du stile & & de l'expression, & qui admireroit jusqu'à leurs fautes, auroit bien-tôt gagné son affection, & même son estime. Ce n'est pas qu'il ne soit capable de juger d'un Livre ; il est habile, & il a de l'esprit. Mais quand on aime & qu'on estime beaucoup des Auteurs, il est rare qu'on juge de leurs Ouvrages autrement que par prévention.

Comme Messieurs de Port-Royal le connoissent d'une humeur franche & ouverte, je ne pense pas qu'ils lui confient leurs plus importantes affaires. Ils lui disent néanmoins beaucoup de choses : mais je ne puis croire que ce soit par le motif d'une pure estime. Mon Hôte est tout à la fois riche, liberal & curieux ; il est homme à païer les confidences qu'on lui fait. Il s'en sert au moins comme d'un bien dont il peut disposer, il en fait part à ceux qu'il voit; & pour peu qu'on sache le faire parler, il en dit plus qu'on ne veut.

A ce que je vois, Monsieur, dis-je à Mr. le Chevalier, vôtre Hôte ressemble au bon Pere Jésuite, que Mr. Pascal introduit dans ses Provinciales.

Mon Hôte est bien aussi franc que ce bon Pere, répondit Mr. le Chevalier : mais je ne le crois pas tout à fait aussi simple que lui : il est assurément moins patient, & mieux instruit de ce qui se passe dans le monde. Car, si vous y avez pris garde, le Jésuite de Mr. Pascal est un homme d'un caractére fort singulier ; jamais on ne vit une pareille duppe. Ce bon Pere demeure à Paris, & ne sait pas que Mr. Pascal le tourne en ridicule ; que les entretiens qu'il a avec Mr. Pascal s'impriment dans des Lettres, qui sont entre les mains de tout le monde, & dans lesquelles lui & ses Confréres donnent la Comédie à la Cour, à la Ville, à tout le Roiaume. Ou s'il le sait, il ne laisse pas de recevoir les visites du Comédien à l'ordinaire, de lui fournir de quoi entretenir la scene, & de lui donner de nouveaux sujets de jouër toute la Société. Vous comprenez bien que l'on ne trouve point de semblables personnages, sur tout parmi les Jésuites, à moins de les faire exprès selon le besoin qu'on en a. Mais mon Hôte est un homme réel : vous le verrez demain, & vous l'entendrez avec plaisir.

Nôtre troisiéme Entretien finit là. Mr. l'Abbé me remit chez moi, nous nous separames avec regret, & dans une grande impatience d'entretenir un homme sincére, & disciple de Monsieur d'Ypres. Je suis,

Monsieur,

Vôtre très-humble, &c.

Le 3. de Juin 1687.

QUATRIEME LETTRE.

Lett. IV. Vous jugez bien, Monsieur, que nous n'avions garde de manquer au rendez-vous : nous avions trop d'envie d'achever la critique de vôtre Ouvrage, de voir comment en parleroit un disciple de Mr. d'Ypres, & de savoir si Messieurs de Port-Royal avoient pour vous toute la reconnoissance que vous méritez. Nous nous trouvâmes donc, Mr. l'Abbé & moi, chez Mr. le Chevalier, qui avoit dîné avec son Hôte, & ne faisoit que de se lever de table.

Tous

 Tous deux nous parurent fort contens de nôtre diligence; & après les premiers complimens, le disciple de Mr. d'Ypres prit la parole, & nous dit: Ce que Mr. le Chevalier m'a appris de vos premiers Entretiens sur les Jugemens des Savans, fait que je suis fort fâché de n'en avoir pas été; & que je compte pour beaucoup de grace que vous me faites, de vouloir que je sois de celui-ci.

Je ne sais, Monsieur, repartit Mr. l'Abbé, si aimant l'Auteur, comme vous l'aimez, vous vous seriez accommodé de la franchise, avec laquelle nous avons parlé de l'Ouvrage.

Elle ne m'auroit assûrément pas deplû, répondit le disciple de Mr. d'Ypres. En vous disant franchement mes pensées, je vous aurois convaincu, que l'amitié ne m'aveugle point. La contrainte doit être bannie de ces sortes de conférences, dont le plaisir consiste dans la liberté: & de qui dira-t-on librement ce qu'on pense, ajoûta-t-il, si on ne le dit d'un Auteur, qui dissimule si peu ce qu'il juge de tous les Auteurs, & qui plaît à beaucoup de monde, parce qu'il ose dire la vérité?

Parlons donc en liberté, reprit Mr. l'Abbé, & convenons que si on a trouvé l'art de dire la vérité sans offenser ceux qu'elle regarde, l'Auteur des Jugemens ne le fait point encore: car il n'est pas croïable combien cette hardiesse à dire ce que vous appellez la vérité a choqué les intéressez.

Je trouvai hier un ami de Mr. de Marolles, qui ne peut pardonner à B. un trait de satyre assez grossier, dont il perce cet Abbé dans un endroit, où il n'étoit pas question de lui.

Je sais ce que c'est, dit le disciple de Mr. d'Ypres: la chose est tournée fort dévotement. C'est dans la Préface sur les Poëtes où B. écrit, „ Plut à Dieu que „ tous les Poëtes, qui publient des obscénitez, imitassent Mr. de Marolles, qu'ils n'entendissent pas ce qu'ils „ écrivent, & que les Lecteurs n'y comprissent rien: car il n'y a au monde que „ ce galimatias double, qui puisse garantir „ les uns & les autres du danger ". il y a là du zéle & de l'enthousiasme; & j'approuve cet endroit, au *double galimatias* près. Il me semble que le galimatias ne signifie que des paroles, ausquelles on ne peut donner un sens raisonnable; & qu'un defaut de pénétration, qui empêche de prendre bien le sens d'un Poëte, ne s'est pas encore, au moins que je sache, appellé *galimatias*.

Mais pourquoi placer là Mr. de Marolles, demanda Mr. l'Abbé; il n'y avoit que faire; & B. pouvoit exprimer son sentiment, sans le nommer.

Il faut convenir, repartit le disciple de Mr. d'Ypres, que Mr. de Marolles n'attrappe pas toûjours la pensée des Poëtes, qu'il traduit.

L'Ami du Traducteur en convient, repliqua Mr. l'Abbé: mais il dit que c'étoit à Mr. Huet, ou à Mr. de Segrais à nous aprendre ce que nous devons penser des Traductions de Mr. de Marolles, & non pas à B. qui ne peut traduire de bon sens quatre lignes de Latin en nôtre Langue, & qui a imprimé un Eclaircissement, une Préface Latine, & une Préface Françoise, qu'on peut appeller un perpetuel galimatias.

Comment B. épargneroit-il les Abbez, lui qui n'épargne pas les Evêques, ni les Archevêques, ajoûta Mr. le Chevalier? Je vis l'autre jour un Abbé, que son mérite & sa naissance éleveront aux premieres dignitez de l'Eglise, fort indigné de ce que B. a réveillé le souvenir du Poëme du monde le plus honteux, & de ce qu'il a appris au public qu'un Archevêque en étoit l'Auteur.

Vous savez, Monsieur, me dit cet Abbé, quelle est la corruption de nôtre siécle; voiez comment B. écrit sur ce Poëme: il commence ainsi: *Il est inutile, dans le temps où nous sommes, de cacher le nom, la matiére & la fortune de ce fameux & détestable Poëme; puisque le scandale en est fini.* Sur cela il en renouvelle le scandale; il aprend le titre de ce Poëme scandaleux; il marque la ville où il a été imprimé, le nom de l'Imprimeur, & l'année de l'impression; & comme si c'étoit rendre un grand service au public, que de l'instruire à fonds sur un Ouvrage si brutal, il rapporte les deux choses qui y sont déduites; dont l'une est impie, & l'autre infame. S'il en avoit sû davantage, sa plume n'en auroit point rougi, & il n'en auroit pas épargné la honte à ses Lecteurs. Je vous avouë, ajoûta Mr. l'Abbé, que sans les égards

LETT. IV. qu'on a pour les protecteurs de B. on lui feroit sentir qu'il devoit ménager les personnes sacrées; & que la prudence, la charité, & la pudeur devoient l'empêcher de parler d'un Ouvrage, dont le sujet est du nombre de ces choses, que S. Paul défend de nommer, & dont le seul titre fait horreur à un honnête homme.

Je louai en cela le zéle du jeune Abbé; je convins que son indignation étoit très-juste; & je le vis resolu à s'en plaindre sagement, mais efficacement, & à qui il faut.

Ce qui me surprend le plus dans la licence que B. se donne de parler de cet Ouvrage affreux, c'est qu'il n'en parle qu'après avoir loué la discretion des Catholiques, qui, selon lui, *ont accablé ce méchant Livre sous le silence, & sous les horreurs d'une éternelle nuit*; & qu'après avoir blâmé les Protestans, *de ce qu'ils n'ont pas jugé à propos d'en laisser perir la mémoire*.

Que voulez-vous, reprit le disciple de Mr. d'Ypres? tous les Bibliothécaires sont ainsi faits: dès qu'ils ont découvert l'Auteur d'un Livre extraordinaire, ils ont une si forte passion de faire part de leur découverte, qu'il semble qu'ils n'aient point de grace pour se taire.

Il seroit à souhaiter, que quelqu'un manquât aussi de grace, pour s'empêcher de leur aprendre à parler, lors qu'ils le font mal à propos, repliquai-je. Peut-être que si B. avoit senti les effets d'un semblable défaut de grace, il n'auroit pas tant donné de sujets de se plaindre de lui & de son Recueil. Ce ne sont par tout que murmures contre lui. Les uns se trouvent lézez dans leurs personnes, & les autres en celle de leurs amis: il a choqué des Ordres Religieux tous entiers, & d'autres Corps considérables. Jamais Messieurs de l'Académie n'oublieront l'insulte qu'il a faite à la mémoire de feu M. de Corneille, ni les beaux esprits celle qu'il a faite à la mémoire de feu Mr. de Malherbe. Les (a) Bénédictins ne lui pardonneront point, d'avoir tourné en ridicule Bucelin, avec le titre de son Livre; ni les Carmes, d'être allé déterrer le titre du Livre du Pere Alégre de Casanate, pour en faire un exemple de ces titres extraordinaires, LETT. IV. qui font de méchans préjugez contre tout un Livre.

A vous entendre, Messieurs, interrompit le disciple de Mr. d'Ypres, il semble que tout le monde soit également mécontent de B. Cependant je vois tous les jours de fort honnêtes gens, qui se louent beaucoup de lui, parce qu'il a beaucoup loué leurs Livres, & ceux de leurs amis.

Ces Messieurs dont vous parlez, dit Mr. l'Abbé, ne tiennent-ils pas aussi compte à B. de tout le mal qu'il a dit des Auteurs de la Société?

Tout ce que je peux vous répondre là-dessus, repliqua le disciple de Mr. d'Ypres, est que ces Messieurs témoignerent beaucoup de joie, lors que B. leur proposa le sujet de son Recueil: ils l'encouragerent le plus qu'ils purent, & le presserent de commencer, lui promettant de l'aider pour & contre. Vous m'entendez bien?

Fort bien, Monsieur, repartit Mr. l'Abbé. C'est-à-dire, que ces Messieurs se chargerent d'écrire ce qui regardoit les Auteurs de Port Royal, & de fournir des mémoires contre les Auteurs de la Société.

Ce n'est pas tout-à-fait cela, repliqua le disciple de Mr. d'Ypres, mais quelque chose d'aprochant.

Si B. a tant de liaison avec Messieurs de Port-Royal, dit Mr. le Chevalier, aprenez-nous, je vous prie, Monsieur, pourquoi il aime mieux faire sa profession de (b) foi, que d'avouër bonnement qu'il est de leurs amis.

Pour vous parler franchement, répondit le disciple de Mr. d'Ypres, B. a raison d'en user ainsi. Car quoique ces Messieurs aient signé le Formulaire, & que Mr. Arnauld ait protesté, dans ses Lettres sur la Régale, que le Roi n'a point de sujets (c) plus fidelles & plus soûmis qu'eux, on ne les croit ni bons Catholiques, ni bons François. Certains Livres imprimez depuis la signature du Formulaire, dans lesquels on prétend qu'ils ont remis tout de nouveau les cinq propositions condamnées; un certain deserteur, nommé la Borde, agent de Mr. d'Alet dans l'affaire de la Régale, & les Mémoires qu'il a faits

(a) Tome 1. pag. 172.
(b) Tome 3. Eclairciss. Art. XII. pag. 20.

(c) Esprit de Mr. Arnauld.

 faits là-dessus, ont confirmé le monde dans l'idée, que la plûpart ont de ces Messieurs. Pour moi je les connois à fonds; je sais que ce sont des gens de bien: mais selon les préjugez du siecle où nous vivons, B. a fait fort sagement de déclarer, que *de tous les* (a) *suppôts de la République des Lettres, il n'y en a peut être pas dont il ait moins de connoissance, que de ces Messieurs.* Cette déclaration est fort prudente, au *peut-être* près. S'il n'avoit pas eû l'ame si bonne, il auroit dit hardiment, qu'il ne connoît point du tout ces Messieurs, non pas même M. H. On ne sauroit trop se cacher sur un article aussi délicat que celui-là.

Il me semble, dit Mr. l'Abbé, que B. ne se cache que médiocrement; & que c'est montrer qu'on est des amis de ces „ Messieurs, que de dire en parlant d'eux, „ Pourvu qu'on veuille me définir ce „ que c'est que leur Société, que j'ai pris „ long-temps pour une chimere, à la- „ quelle on a attaché un nom de secte, „ qui est rejetté de tout le monde ". Mr. Nicolle ne s'explique guére autrement dans l'Hérésie imaginaire; ni Mr. Arnaud, dans le Phantôme du Jansénisme. B. auroit mieux fait, je pense, de tenir un autre langage: sa profession de foi auroit été moins suspecte; & l'on n'auroit pas fait réfléxion, qu'elle est si générale, qu'on la feroit signer sans peine à ceux qui n'ont pas voulu signer la constitution d'Aléxandre VII.

J'avouë, repliqua le disciple de Mr. d'Ypres, que B. se montre un peu trop en cet endroit. Si je ne connoissois de longue-main Mr. le Chevalier, & Mr. l'Abbé, & si l'un & l'autre ne m'avoit répondu de Mr. l'Académicien, quelque penchant que j'aie à dire ce que je pense, je n'aurois garde de me faire connoître pour ami de ces Messieurs.

Au reste, ajoûta-t-il, la profession de foi qu'a fait B. telle qu'elle est, ne laisse pas de raccommoder la chose: elle le mettra en droit de battre impunément les Auteurs de la Société, & de préconiser ceux de Port-Royal. On se persuadera que B. n'a point d'autre vuë, que de rendre justice à tout le monde.

(a) Eclaircisf. *pag.* 19.
(b) Tome 4. *pag.* 365.

De la maniére dont vous expliquez les intentions de B., dit Mr. le Chevalier au disciple de Mr. d'Ypres, il semble qu'il se soit proposé comme une fin de son Ouvrage de chagriner les Jésuites, & de faire plaisir à Messieurs de Port-Royal; & que dans cette vuë, il n'ait ni maltraitté bien des Auteurs, qu'afin que ces Peres ne pussent pas se plaindre que tout son chagrin étoit tombé sur eux, ni loué beaucoup d'Ecrivains, que pour fraier le chemin aux éloges de Messieurs de Port-Royal.

Je crois assez tout cela, repartit le disciple de Monsieur d'Ypres; & à ne vous rien déguiser, lors que j'apperçûs dans le dernier (a) Tome de B. qu'il faisoit entrevoir la Thiare à Mr. l'Evêque de Soissons (b), je dis, Bon, il la montrera toute entiere à quelques autres Prélats, qui lui touchent beaucoup plus au cœur. Au moins, ajoûtai-je, quand B. parlera de ces Prélats amis, parmi les Auteurs Ascétiques, je ne pense pas qu'il finisse leurs Chapitres, comme il finit celui de Mr. Huet, au Tome des Poëtes modernes.

Après avoir dit en son Lile, que *parmi toutes ses Poësies égarées, on trouve des Odes d'un côté, des Elégies de l'autre, ici quelques Piéces Héroïques, là quelques Lettres, quelques Idylles, un Poëme sur le sel, son voiage en Suéde &c.* il conclut ainsi: *Mais l'on cherche encore la plus foible de toutes ses Piéces, & celle qui soûtiendroit mal le caractére de son genre.* Voila un *mais*, & une fin fort choquante; puisque cela fait demander, Où sont donc les Piéces foibles de Mr. Huet, que Baillet dit *qu'on cherche encore la plus foible de toutes ses Piéces*? Où est cette Piéce, *qui soûtiendroit mal le caractére de son genre*, & le genre de son caractére? Est-il jamais rien sorti des mains de cet homme si illustre, qui ne fût achevé, & qui ne tînt tout à la fois de la facilité & de la justesse, de la sublimité & de la délicatesse de son génie?

Au reste, quand Mr. Huet auroit en dormant, comme Homere, fait quelques vers moins forts, ou moins délicats, ce que je ne puis croire, pourroit-on souffrir que B. nous l'aprît? C'est beaucoup qu'on souf-

(c) M. Huet, à present Evêque d'Avranche.

LETT. IV. souffre qu'il ose louer un Prélat, d'un mérite si fort au-dessus de ses éloges: il devoit au moins s'en tenir aux louanges.

A ne vous rien dissimuler, repliqua le disciple de Mr. d'Ypres, Mr. l'Evêque de Soissons est trop ami de la Société, pour ne recevoir de B. que de pures louanges : un petit trait de Satire n'est pas trop.

O mon cher Hôte, se récria Mr. le Chevalier, ce que vous dites-là est bien d'un bon ami de Port-Royal. Quoi! il ne suffit pas, pour plaire à ces Messieurs, de répandre sa bile sur les Jésuites ; il faut encore la faire sentir à ceux qui les protégent. Sans mentir, cela va trop loin: je n'aurois pas crû qu'il y eût tant d'animosité dans le cœur des disciples de Mr. d'Ypres.

Et moi, Messieurs, dit Mr. l'Abbé en riant, je n'aurois pas crû que des esprits déliez, comme vous êtes, eûssiez pris pour une injure la louange fine & délicate, que B. donne à Mr. de Soissons, lors qu'il dit, *On cherche encore la plus foible de toutes ses Piéces, & celle qui soutiendroit mal le caractére de son genre.* Cela veut dire, qu'entre toutes les Piéces de cet Auteur, qui n'ont pas été ramassées dans un corps de Poësies, l'on n'en trouve pas une de foible; & que chacune en son genre a toute la beauté qui lui est propre.

C'est une étrange chose que l'opinion, reprit Mr. le Chevalier. Quand on est une fois persuadé qu'un homme fait de la fausse monnoye, on ne croit pas qu'il en mette de véritable. Parce qu'on est prévenu que B. n'écrit point délicatement, lors qu'il lui échappe de la délicatesse, on la prend pour quelque chose de grossier; sur tout quand elle est enveloppée sous des termes, qui n'ont rien de délicat: & je vous avouë que quand je lûs ces paroles, *On cherche encore la plus foible de toutes ses Piéces, & celle qui soûtiendroit mal le caractére de son genre*, j'avois besoin de vos yeux, pour appercevoir là-dessous une louange fine & délicate.

Mais je suis très-aise de n'avoir pas entendu finement cet endroit-là ; puisque cela nous a fait découvrir, que B. n'en veut pas seulement aux Jésuites, mais qu'il en veut aussi à leurs amis.

J'avois déja remarqué, dit Mr. l'Abbé, qu'il n'y a pas jusqu'aux Imprimeurs de la Société, qui ne se sentent de l'attachement que B. a pour Messieurs de P. R. Si Sebastien Cramoisi n'avoit pas été l'Imprimeur des Jésuites, B. auroit bien autrement éxaggéré son mérite, ses emplois, ses services, & sa réputation: & s'il avoit été l'Imprimeur de P. R. son éloge auroit été pour le moins aussi magnifique que celui de Vitré. Si Mabre n'avoit pas hérité de son grand-pere la pratique des meilleurs Ecrivains de la Société, B. auroit fait un article entier dans son Recueil, sur un homme, à qui le Roi a fait l'honneur de lui confier la direction de l'Imprimerie Royale, comme à l'Imprimeur de Paris qui le méritoit le mieux. Mais que n'auroit-on pas dit, si Mabre avoit eû par succession l'avantage de servir Messieurs de P. R. Le public auroit sans doute retrouvé dans le petit-fils ce qu'il avoit perdu dans le grand-pere: & B. n'auroit pas dit de Billaine, qu'il a été le dernier qui ait honoré sa profession dans Paris, comme Cassius & Brutus ont été les derniers Romains, qui ont soûtenu les intérêts & la gloire de la République. Ce grand trait d'éloquence auroit été reservé pour Mabre. LETT. IV.

Je suis surpris, ajoûtai-je, que B. qui a tant loué Vitré, n'ait rien dit à la louange de Savreux, ni de Gaspart Migeot, ni de des Prez.

Ne signale-t-il pas assez son zéle, en louant les Auteurs, ou peu favorables aux Jésuites, ou amis de Port Royal, reprit Mr. l'Abbé? Voiez comme il écrit du Livre du Pere Gille Gabrieli; & comme il exaggére le mérite de Mr. de Trigny, de Rigbérius, & de bien d'autres qui leur ressemblent.

B. ne dit qu'un mot du Livre de Gabrieli, repartit le D. de M. D. il dit qu'on l'a jugé fort sain. Pouvoit-on parler plus modestement d'un Livre, écrit contre la morale des Jésuites? Pour ce qui regarde Mr. de Trigny, ce n'est pas seulement un ami de ces Messieurs; c'est un Bénédictin, Auteur de Port-Royal. Il se nomme Dom Lancelot: B. n'en sauroit dire assez de bien : y a-t-il rien de plus beau, que ses nouvelles Méthodes?

Je les louerois beaucoup, repliqua Mr. l'Abbé, si je voiois quelqu'un qui eût appris parfaitement le Latin & le Grec avec le seul secours de ces Méthodes: & si une

fois

 fois B. en se servant de la seule Méthode de Dom Lancelot, apprenoit à bien écrire en Latin, je souscrirois de tout mon cœur à l'éloge qu'il en fait.

Ce que B. écrit de Rigbérius, poursuivit le D. de M. D. est beaucoup au dessous de son mérite. Cet Auteur est le fameux P. Gerberon, Bénédictin de Corbie, qui se sauva fort à propos il y a quelques années, lors qu'on l'alloit arrêter par ordre du Roi. C'est un savant homme, & grand Religieux. A moins qu'on ne m'ait mal informé, il est l'Auteur d'un petit Livre, qui contient en substance toute la dévotion de Port-Royal: aussi il est intitulé *le Miroir de Piété*. Ce sont les cinq propositions, tournées pieusement.

J'ai ouï parler de ce Livre, dit Mr. le Chevalier: je crois même que j'en ai lû quelque chose. N'y a-t-il pas une oraison fort dévote, que les Diables pourroient dire, avec tous les damnez, pour remercier Dieu sincérement de ce qu'il les a réprouvez? Je vous avouë que je fus fort édifié, de voir que ces Messieurs portoient la dévotion jusques dans l'Enfer; & qu'ils étoient assez habiles en spiritualité, pour faire regarder la réprobation même comme un sujet d'action de graces, & un motif de piété.

Convenez donc, reprit le D. de M D. qu'il feroit difficile que B. zélé comme il est pour le Port-Royal, ne louât pas beaucoup un Auteur, qui en renouvelle si dévotement toute la doctrine.

Mais si B. loue les amis & les Auteurs de Port-Royal, il ne censure pas tous les Jésuites: il en loue même quelques-uns: il me semble qu'il a bien écrit du P. Rapin.

Graces au lieu où B écrivoit, & à la considération qu'on y a pour ce Pére, s'il l'a distingué dans son Recueil, repris-je: encore n'a-t-il pas laissé de lui faire sentir qu'il est Jésuite. Il a appris au public que la premiere Edition des Réflexions que ce Pere a faites sur la (a) Poëtique, a eû beaucoup de Censeurs; & bien qu'il n'ait point rapporté toutes les remarques desavantageuses qu'on a imprimées contre cet Ouvrage, il en a rapporté quelques-unes, & a enseigné, à qui le voudra savoir, où l'on pourra trouver le reste: & c'est ce que B. n'auroit pas écrit, si le P. Rapin étoit un Auteur de Port-Royal; & c'est ce qu'il auroit écrit fort au long, si ce Pere n'étoit pas consideré autant qu'il l'est de Mr. l'Avocat Général de Lamoignon.

Mais d'où vient, demanda Mr. le Chevalier, que cette considération toute puissante ne fait pas toûjours la même impression sur la plume de B. Il y a peu d'Auteurs que le Bibliothéquaire traite aussi mal que le Pere Bouhours. Cependant tout le monde sait qu'il est des amis de Mr. l'Avocat Général de Lamoignon.

Ne savez-vous pas, répondit le D. de M. D. que le Pere Bouhours est ennemi déclaré de Port-Royal. Cette qualité efface toutes les autres. Ainsi B. devoit lui donner autant de chagrin, que ce Pere en a donné à ces Messieurs. Que ne se contentoit-il, ce Pere, de savoir le Grec & le Latin comme ses confreres? A quoi bon étudier le François, & montrer, dans les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, qu'il le savoit parfaitement? Pourquoi se déguiser en Gentil-homme Bas-Breton, pour attaquer Messieurs de P. R. jusques dans leur fort, & faire remarquer des fautes de toutes les sortes, dans des Livres, dont les Auteurs passoient pour infaillibles en fait de langage? J'ai sû que le petit Livre des Doutes avoit encore plus chagriné ces Messieurs, que la Lettre à un Seigneur de la Cour, où l'Histoire de la Sœur Flavie est si malignement écrite. Sur la Grace ces Messieurs répondent à tout: mais ils n'ont point répondu aux Doutes. Si l'Auteur y eût mêlé quelque chose, qui n'eût point regardé le langage, on auroit fait la critique de cet endroit-là, & cela auroit passé pour une réponse aux Doutes; comme la critique d'Ariste & d'Eugene, que ces Messieurs firent faire autrefois par Cléanthe, a passé pour une réponse à la critique de leur Imitation de Jésus-Christ, quoiqu'on n'y ait presque rien justifié de ce que le P. Bouhours avoit repris. Mais par malheur, le Livre des Doutes se borne uniquement au langage. Ainsi ces Messieurs voiant qu'il étoit

(a) Tome 2. pag. 60.

 toit difficile d'y faire une bonne réponse, ont imité Messieurs de l'Académie Françoise ; ils n'en ont point fait. Je crois qu'ils ont eû raison : car ce Pere les avoit avertis, qu'il avoit fait bien d'autres remarques sur leurs Livres : pour peu qu'on l'eût pressé, il étoit homme à donner ces Remarques au public : & s'il les avoit données, vous sçavez comme ses Livres sont reçûs, ces Messieurs ne s'en feroient pas mieux trouvé.

Puisque l'Auteur des Doutes a fait tant de mal à Messieurs de P. R. l'on ne doit pas s'étonner que B. en bon ami ait voulu les vanger, & qu'il ait rapporté le mal qu'on avoit écrit contre cet Auteur, reprit Mr. le Chevalier : le Port-Royal doit tenir compte à B. de ce qu'il a violé pour cela les régles qu'il s'étoit prescrites.

„ (a) J'ai affecté, dit B. dans son Avertissement que j'ai entre les mains, „ de ne publier que les véritez qui sont „ glorieuses & avantageuses à la réputation des vivans, & de ne point dire celles qui pourroient être choquantes, à „ moins qu'elles n'aient été reçûes du „ public avec approbation. Il y a donc „ cette difference entre les Jugemens qu'on „ fait des morts, & ceux qu'on rapporte „ sur les vivans dans ce Recueil, que les „ premiers renferment ces deux sortes de „ véritez ; au lieu que les derniers n'en „ renferment ordinairement qu'une sorte, „ laissant à ceux qui viendront après nous „ le soin de dire le reste.

Vous voiez, Monsieur, poursuivit Mr. le Chevalier, que B. a fait quelque chose d'extraordinaire contre l'Auteur des Entretiens : car graces à Dieu, c'est un Auteur fort vivant ; & B. a publié contre lui ce qu'il appelle *des véritez choquantes*, & *il n'a pas laissé à ceux qui viendront après lui le soin de dire le reste*.

Baillet ne s'est pas tout-à-fait dispensé de sa régle, repliqua le D. de M. D. la Critique de Cléanthe a été reçuë du public avec approbation.

Dites, Monsieur, reprit Mr. le Chevalier, que cette Critique a eû l'approbation de Messieurs de P. R. Je ne crois pas même qu'elle l'ait eüe de tous ces Messieurs : elle est écrite avec tant d'emportement, & si peu de raison, qu'un honnête homme, fût-il de Port Royal, ne peut l'approuver sans se faire tort.

Baillet, qui a recueilli avec étude les beaux endroits de cette Critique, rapporte que Cléanthe a remarqué, que les (b) Entretiens d'Ariste & d'Eugene sont un „ Livre, & que c'est tout ce qu'on en „ peut dire.... que ce n'est qu'un amas „ de paroles inutiles, qui valent moins „ que le silence ; que le stile de ce Livre „ est affecté, flatté, peint, de nul usage, „ un pur artifice, qui n'empêche pas les „ moins intelligens de reconnoître que „ l'Auteur a composé en François, de „ même qu'un écolier composeroit en „ Latin, &c. Voilà ce que B. appelle *des véritez choquantes, qui ont été reçuës du public avec approbation*.

Je vous avouë, Monsieur, ajoûta Mr. le Chevalier, parlant au D. de M. D. que les méchantes choses, dont cette Critique est pleine, me font un peu douter qu'elle ait été faite de concert avec ces Messieurs, comme vous venez de nous le dire.

Il est pourtant vrai, repliqua le D. de M. D. que nos meilleurs Ecrivains ont fourni des mémoires à Cleanthe : & quand je ne vous dirois pas que Mr. Nicolle, & Mr. de Sacy lui ont donné les bons endroits, un Livre qui paroît contre Mr. de la Trappe vous l'apprendroit.

Mais si cela est, comment B. écrit-il ce que je vais vous lire, demanda Mr. le Chevalier ? „ (c) Du moins peut-on assu„ rer qu'on fait une espece d'injustice à „ ces Solitaires, lors qu'on veut les met„ tre au rang des Censeurs du Pere Bou„ hours. Il est vrai, que de son côté il „ a pris soin d'éxaminer les mots & les „ expressions de quelques-uns de leurs „ Livres, & qu'il sembloit par cette con„ duite scrupuleuse leur avoir donné „ quelque sujet de lui rendre la pareille, „ en suivant les mouvemens ordinaires „ du cœur humain : mais bien loin de „ prendre ce parti, qui sied mal à de vé„ ritables Chrétiens, ces Messieurs se „ sont montrez très-dociles aux remon„ trances du P. Bouhours.

Fournir des mémoires à Cléanthe contre

(a) Avertiss. Art. IX.
(b) Tome 2. pag. 160.
(c) Tome 2. pag. 162.

 tre les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, n'est-ce pas *se mettre au rang des Censeurs du P. Bouhours*? n'est-ce pas *lui rendre la pareille, en suivant les mouvemens du cœur humain, & prendre un parti, qui*, selon B. *sied mal à de véritables Chrétiens*?

De plus, poursuivit Mr. le Chevalier, s'il se trouve en effet que Mr. Nicolle ait donné des mémoires à Cléanthe, que deviendra cet endroit si spécieux des Essais de Morale, que B. a placé exprès (a) dans l'article du Pere Bouhours, pour faire remarquer la modération de ces Messieurs à l'égard de ce Pere? que deviendra cette belle délibération, dans laquelle le plus grand nombre fut d'avis, que pour toute réponse aux remarques que cet Auteur avoit faites sur leurs Livres, „ on corrigeroit de bonne foi, dans les autres „ éditions de ces Livres, ce qu'il y avoit „ repris avec quelque apparence de justice? Où est la bonne foi de ces paroles de Mr. de Chanteresne, „ J'avouë que je „ fus de ce sentiment, & que je crûs qu'il „ n'y en avoit point de plus conforme à „ la charité, qui tend toûjours à nous humilier, ni à l'amour propre, qui est bien „ aise de mettre en vuë les défauts de ceux „ qui nous ont voulu rabaisser. Je le pratiquerai même volontiers, si j'en ai l'occasion". Voila un merveilleux Essai de Morale, qui apprend à accorder la charité Chrétienne avec l'amour propre. Mais comment accorder cela avec les Mémoires que Mr. Nicolle a fournis à Cléanthe? Peut-être que Mr. Nicolle n'est pas obligé à suivre la morale de Mr. de Chanteresne; ou que c'est la suivre suffisamment, & tenir une conduite modérée, que de ne pas répondre soi-même, mais de faire passer sa réponse par une plume aussi douce & aussi honnête que celle de Cléanthe? C'est à vous, Monsieur, dit Monsieur le Chevalier au Disciple de Monsieur d'Ypres, à nous instruire là-dessus.

Dispensez-moi, Monsieur, repartit le D. de M. D. de vous répondre sur la sincérité de Messieurs de Port-Royal. C'est un point que je ne touche pas volontiers. Nous nous entrefaisons tous les jours la guerre, eux sur ma franchise, & moi sur leur dissimulation. Comme je parle à des personnes sûres, je crois pouvoir vous dire, qu'un des plus éloquens d'entr'eux entreprit l'autre jour de m'inspirer la bonne conduite. Il faut avouër, me dit-il, qu'on doit avoir beaucoup de prudence, & même un peu d'artifice, pour se bien conduire dans le siécle où nous vivons. La Vérité même ne sauroit presque marcher en assurance, qu'à l'ombre du déguisement, pour ne pas dire du mensonge. Où en seroit-elle la Vérité, & où en serions-nous nous-mêmes, sans une salutaire dissimulation? Sans cela que seroit devenuë l'affaire des quatre Evêques? Sans cela aurions-nous autant d'amis que nous en avons à la Cour de Rome, & dans celle de France? Sans cela nous serions-nous trouvez en état de soûtenir la cause de Dieu & de l'Eglise, dans l'affaire de la Régale? Avec cela nous nous sommes insinuez dans l'amitié du Saint Pere, lors qu'il n'étoit encore que le Cardinal Odeskalki: avec cela nous avons humilié nos plus redoutables ennemis. Nous leur avons fait imposer silence, tandis que de la même plume, dont nous avions signé le Formulaire, nous avons soûtenu la Doctrine de Mr. d'Ypres, & de saint Augustin. Au milieu de la paix nous avons fait une cruelle guerre, nous avons battu nos ennemis, sans qu'ils aient osé crier: & graces à nôtre sagesse, quoique défaits & morts en apparence, nous sommes vraiement vivans, & toûjours sur nos pieds, attendant l'occasion de produire la vérité, & de paroître ce que nous sommes. Si ce que je vous dis pouvoit vous défaire de cet excès de sincérité, qui n'est point du siécle, m'ajoûta-t il, & vous persuader de cacher sous des airs de franchise une profonde dissimulation, vous en vaudriez mieux de la moitié.

Tout cela est persuasif, dit Mr. le Chevalier.

Et tout cela pourtant ne me persuada point, reprit le D. de M. D. Je répondis ainsi à cet ami, qui m'avoit parlé si franchement de la dissimulation: Quand on est aussi sincere que je le suis, & qu'on aime sa sincérité, on peut bien être prudent, ou le devenir; mais il est difficile qu'on

(a) Essais de Morale, Traité de la charité, & de l'amour propre.

 qu'on devienne artificieux. Bien loin que l'équivoque & le déguisement serve à défendre la Vérité, c'est ce qui l'a fait soupçonner d'imposture & d'erreur ; & cette dissimulation, dans laquelle vous mettez le salut de P. R. en pourra bien être la ruine. Vous ne tiendrez pas toûjours la Vérité captive sous l'équivoque & la restriction ; vous vous expliquerez enfin, quand vous aurez trouvé le moment favorable, que vous attendez depuis près de vingt ans ; & alors que tout le monde verra la mauvaise foi de vôtre signature, tous ceux qui avoient signé de bonne foi, & qui ne laissoient pas de vous être attachez, imiteront la desertion de la Sœur Flavie. Ce qui me vient souvent en pensée, tombera dans le sens de beaucoup d'autres: vous n'imitez ni saint Augustin, ni Monsieur d'Ypres: l'un & l'autre ont soûmis leurs opinions au sentiment du Saint Siége: & vous voulez que le Saint Siége soûmette son sentiment aux opinions de Mr. d'Ypres. Quand on dispute sur des propositions, pour s'éclaircir si elles sont Orthodoxes ou non, & qu'on ne peut s'accorder, on s'adresse à l'Eglise, comme à la régle de la Foi, pour savoir ce qui en est; & lors que l'Eglise a décidé, on s'en tient à sa décision. Voilà le procédé des gens, qui agissent de bonne foi. Mais vous, vous commencez par décider entre vous, que les cinq Propositions sont Orthodoxes, & ensuite qu'elles ne sont point de Jansenius ; & tant que l'Eglise ne sera point de vôtre sentiment, vous êtes resolus d'éluder ses décisions, & de ne signer qu'avec équivoque toutes les Constitutions, & tous les Formulaires, qu'on vous présentera de sa part. Vous prétendez sauver par là le P. R. & je pense que vous le perdrez par là. Parlons sans déguisement, au moins entre nous, ajoûtai-je. Les vrais Disciples de Mr. d'Ypres, ne sont-ils pas en petit nombre? Autrefois ceux qui se donnoient à Port-Royal, le faisoient par un vrai zele, & sacrifioient leur bien, leur plume, & leur vie à la défense de la Doctrine de Monsieur d'Ypres: à présent ceux qui s'attachent à vous, sacrifient la Doctrine de Monsieur d'Ypres à leur vangeance, ou à leur fortune, & ne soûtiennent vos maximes & vos interêts, qu'autant qu'ils y trouvent leur compte. Les Grands vous donnoient autrefois leur appui: vous l'achetez maintenant, & vous le paiez avec l'argent, que vous tirez de ces personnes fidelles, qui sont encore attachées à leurs Directeurs, parce qu'elles les croient sinceres, & qui les quitteront, dès qu'elles s'apercevront qu'ils ne le sont point. Ainsi, Monsieur, dis-je à mon ami en finissant cet entretien, laissez-moi ma droiture, & défaites-vous de vôtre finesse, si vous voulez avoir des amis, qui tiennent à Port-Royal autrement que par la beauté des Ouvrages de ces Messieurs, qui sont toûjours les grands modéles, sur lesquels il faut se former, pour bien parler, & pour bien écrire.

Pardonnez-moi cette digression, Messieurs, nous dit le disciple de Mr. d'Ypres: elle peut servir à accorder Mr. Nicolle avec Mr. de Chanteresne, & les Essais de Morale avec les Sentimens de Cléanthe.

Ces Messieurs accordent tout par l'art de feindre, dit Mr. l'Abbé. Mais dites-moi, je vous prie, comment B. accorde-t-il son Avertissement avec son Recueil? Vous savez les belles régles qu'il se prescrit : en voici quelques-unes. (a) „ Comme je fais profession de ne rien dire de „ moi-même, dit-il, je ne me crois responsable que de la fidélité, avec laquelle je représente les jugemens des autres..... Mes Auteurs pourront parler „ pour eux, sans que je me trouve engagé à prendre le parti & les interêts „ d'aucun d'eux, ni à soûtenir leurs sentimens.

L'Auteur des Jugemens ne se dispense gueres de ses régles, qu'en faveur de Messieurs de Port-Royal, repliqua l'ami de ces Messieurs, & un Auteur ne peut-il pas s'élever au dessus de ses propres régles, pour obliger ses amis? B. *s'est crû si peu responsable de sa fidélité* à rapporter les sentimens du P. Bouhours sur l'Imitation de Mr. de Saci, qu'il cite ce Pere à l'honneur de cette Traduction. De plus il prend hautement le parti du Traducteur, & de ceux qui le défendent contre la critique d'Ariste & d'Eugene.

Nous avions déja fait cette réflexion-là, Mon-

(a) Tome 1. Avertiss. Art. III.

 Monsieur, lui dis-je. Mais B. appuie fort plaisamment les réfléxions de Mr. Ménage, & les Sentimens de Cléanthe, contre l'Auteur des Entretiens.

Sur ce que Mr. Ménage reproche à cet Auteur, qu'il a lû l'Imitation de Jesus-Christ, pour trouver des vers en dépit des Muses; B. (a) dit, comme une bonne chose, „ Quelle merveille de trouver des „ vers dans la prose, quand on les y cher- „ che exprès! & quelle conséquence des „ Censeurs de cette sorte voudroient-ils „ tirer contre Ciceron, sous prétexte „ qu'on a trouvé soixante & dix vers „ dans la seule premiere page de l'Oraison „ contre Vatinius"? Qui a dit à Mr. Ménage & à B. que l'Auteur des Entretiens a cherché des vers exprès dans l'Imitation de Jesus-Christ? Pourquoi n'en auroit-il pas trouvé, comme on trouve dans les Livres de B. du galimatias, sans en chercher? Mais si *ce n'est pas une grande merveille, que de trouver des vers dans la prose, quand on les cherche exprès*, que B. en cherche dans les Entretiens d'Ariste & d'Eugene, pour voir s'il en trouvera d'aussi nombreux que ceux-ci.

Cet air (b) de vanité se glisse en un moment.
Manger, boire, dormir, veiller, se reposer.
Souvenez-vous toûjours que vôtre fin est proche,
Lors que la grace vient luire dans nôtre cœur.

Et quand B. en aura trouvé de semblables, la conséquence qu'on en tirera, sera que comme Ciceron a péché contre ses propres préceptes, en mettant des vers dans l'Exorde de l'Oraison contre Vatinius, on reprochera à l'Auteur des Entretiens ce qu'on reproche à Mr. de Saci, qu'en laissant glisser des vers dans sa prose, il a péché contre l'exactitude du stile. Et cet Auteur des Entretiens, que B. apelle par mépris *un Censeur de cette sorte*, est une sorte de Censeur que B. devroit respecter. Si *un Censeur de cette sorte* s'étoit donné la peine de faire la Critique des Jugemens des Savans, B. s'en souviendroit longtemps.

(a) Tome 2. *pag.* 450.
(b) Imitation de J. C. *pag.* 51. 90, 111, 139. &c.

C'est encore quelque chose de fort plaisant, que ce sentiment de Cléanthe, sur la Critique de l'Imitation de Jesus-Christ; que B. raporte ainsi. „ Il souhaiteroit, „ que dans la Censure qu'on en a voulu „ faire, on y eût eû plus de respect pour „ des mots consacrez par la sainteté des „ choses qu'ils signifient: qu'on ne sauroit alors trop considérer, que les dif- „ férens sujets demandent des expressions „ différentes; & que s'il y a, selon l'Au- „ teur même des Entretiens, des façons „ de parler qui sont propres à la conver- „ sation, il y a aussi des manieres d'ex- „ primer, particuliérement destinées à la „ dévotion.

Quel respect méritoient donc ces mots, *la hautesse des Ouvrages des saints Peres, le resserrement, l'enivrement des divertissemens, le dominateur de ses actions &c*? Ces mots signifient-ils quelque chose de saint? Mais quand ils signifieroient quelque chose de saint, seroient-ils pour cela des mots consacrez? Ni les mots consacrez ne signifient pas toûjours quelque chose de saint; ni les mots qui signifient quelque chose de saint, ne sont pas toûjours des mots consacrez. (c) Les Remarques nouvelles sur la Langue Françoise nous aprennent, que *les mots, que nous appellons consacrez, sont ceux qui ne sont bons qu'en un endroit, & qu'on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces mots ont commencé par la Religion, dont les mysteres n'ont pû être exprimez qu'avec des mots faits exprès*. Mais *ces mots consacrez*, & que Baillet appelle *des manieres d'exprimer particuliérement destinées à la dévotion*, doivent suivre la régle commune des autres mots: on ne doit point s'en servir, que l'usage ne les ait établis; & nul particulier, fût-il de ces Messieurs, ne doit s'arroger le droit d'en faire.

Vraiement, Messieurs, reprit avec un peu de chaleur le D. de M. D. vous ne faites pas assez justice à Messieurs de Port-Royal: il me semble qu'on ne doit pas les considérer, au regard de nôtre Langue, comme de simples particuliers; ils sont tous ensemble un corps considérable d'illustres Ecrivains: & si le Concile de Ni-

(c) Remarques nouvelles *pag.* 177.

Lett. III. Nicée a fait le mot de *Consubstantiel*; si le Concile de Trente a fait le mot de *Transsubstantiation*; si ces deux Conciles ont prescrit aux Fidelles l'usage de ces deux mots consacrez; ces Messieurs, qui n'ont guéres moins d'autorité en fait de langage, que ces Conciles en matiere de Religion, ne peuvent-ils pas, selon les divers sujets sur lesquels ils écrivent, faire les mots qui nous manquent?

De quoi leur serviroit d'avoir rempli la France d'un si grand nombre de beaux Ouvrages, & d'avoir enchanté tout le monde par la magnificence & par les agrémens de leur stile? Quel avantage tireroient-ils de la science parfaite qu'ils ont de nôtre Langue, de leur expérience consommée, & de leur goût merveilleux, si avec tout cela, ils dépendoient encore de l'usage & de son caprice? N'est-ce pas à ces grands maîtres à faire l'usage, & à le régler?

Quoi! quand ils ont fait pour le besoin, *brisement*, *dechirement*, *resserrement*, *déclarément*, *s'indisposer pour recevoir le Sacrement de l'Eucharistie*; quand ils ont fait, pour parler avec plus de dignité, *le glorieux rabaissement*, *la hautesse du monde*, *l'enivrement de l'amour*, *le dominateur de ses actions*; & quand ils ont fait beaucoup d'autres locutions, pour l'ornement & pour la richesse de nôtre Langue, on fera difficulté de s'en servir après eux? & le Pere Bouhours viendra, un Vaugelas à la main, les troubler dans la possession où ils sont depuis quarante ans, de disposer souverainement de tout ce qui regarde le langage?

Le beau trait d'éloquence que voila, s'écria Mr. l'Abbé, & qu'il auroit rendu bon service à Cléanthe! C'est dommage que vous ne lui ayiez aussi fourni des mémoires. Mais revenons à B. Vous voiez qu'il prend le parti de Mr. de Saci; & qu'il ne se croit point *responsable de sa fidélité*, lors qu'il s'agit de rapporter ce qu'on a écrit contre les Ouvrages de ce Traducteur.

Il parle des Heures de Port-Royal, à peu près comme de l'Imitation de Jesus-Christ.

C'est aussi un Ouvrage, qui mérite beaucoup de louanges, repartit l'ami de Lett. IV. ces Messieurs. Les Censeurs qui l'ont approuvé, disent que cette Traduction est pure & Orthodoxe.

J'en conviens, repartit Mr. l'Abbé: mais les noms seuls de ces Censeurs ne rendent-ils pas leur témoignage suspect? Si B. avoit été de bonne foi, au lieu de dire *des Heures (a) de Port-Royal, que leur réputation a fait tant d'éclat & de fracas dans la France, & à Rome même, nonobstant le Privilege de Sa Majesté, & l'approbation des Censeurs*, il auroit dit, *que nonobstant le Privilege de Sa Majesté, & l'approbation des six Censeurs, elles ont été condamnées à Rome.*

N'attendez pas que B. dise rien de semblable d'aucun Livre de ces Messieurs, repliqua l'ami de P. R. Entre les Livres condamnez, il ne fait guéres que ceux de la Societé. Vous aurez vû, dans le premier Tome, ce qu'il dit d'un Livre du Pere Théophile Rainaud, & d'un autre du Pere Rabardeau, quoique ce dernier n'eût écrit que pour défendre les interêts de la France? Vous aurez vû encore la longue liste de ces Théologiens Espagnols, presque tous Jésuites, dont il dit de si bon cœur, qu'ils ont été flétris par les censures de l'Eglise? C'est sur cela que B. se pique de mémoire & de bonne foi; il ne s'en pique au regard de ses amis, que pour raporter ce qui leur est avantageux. Vous avez lû les Paragraphes particuliers qu'il a faits sur chaque Ouvrage de Mr. de Sacy: ce n'est qu'un tissu de louanges.

On peut dire néanmoins, reprit Mr. le Chevalier, que B n'est que libéral envers Mr. de Sacy: mais il est magnifique envers Mr. d'Andilly; il le traite en chef de P. R. Outre la part qu'a Mr. d'Andilly au prodigieux éloge (b) que B. a fait de Mr. de saint Cyran, & de tout le Port-Royal, on ne peut pas voir une plus grande de profusion de louanges, que celle qui se trouve dans les vingt-quatre pages, que B. emploie à raporter les Traductions de ce célébre Ecrivain, & à nous en exagérer l'excellence & la beauté.

Je suis très aise que vous y ayiez fait réfléxion, dit l'ami de P. R. Baillet ne pouvoit

(a) Tome 2. pag. 449.

(b) Tome 2. pag. 86.

Lett. III. voit trop distinguer cet incomparable Auteur : chacune de ses Traductions méritoit bien un article à part, & un éloge particulier. Mais avez-vous pris garde comment le Bibliothécaire se moque du Pere Labbe, sur ce qu'il avoit attribué à Mr. le Maître la Traduction de saint Jean Climaque, qui est de Mr. d'Andilly, & sur le Jugement que ce Pere a porté de cette Traduction?

Dites-moi, je vous prie, Monsieur, repliquai-je à l'ami de ces Messieurs, si B. ne veut pas croire le Pere Labbe sur sa parole, lors qu'il dit que la Traduction de saint Jean Climaque est de Mr. le Maître, pourquoi croirai-je sur la parole de B. qu'elle est de Mr. d'Andilly?

De plus, B. pourroit-il bien répondre, que l'Auteur de cette Traduction Françoise ne se soit point du tout servi du Grec de saint Jean Climaque, imprimé par les soins du Pere Rader, ni de la Traduction Latine faite par ce Pere? Et si cet Auteur s'en est servi, au moins en quelques endroits, comme cela est vrai-semblable, pourquoi n'a-t-il pas fait mention du Grec imprimé, aussi bien que des manuscrits? Craignoit-il d'avouër, qu'un Ecrivain de Port-Royal avoit tiré quelque secours du travail d'un Jésuite?

Il semble, à ce que B. raporte, que le Pere Labbe ait donné commission à quelques personnes, de montrer que cette Traduction Françoise tenoit pour l'ordinaire de la (a) paraphrase, & quelquefois de l'abregé; & qu'elle étoit peu conforme à l'original. Cependant ce Pere ne dit rien autre chose, dans ses Dissertations Historiques, sinon que ceux qui ont plus de loisir que lui, pourront former ces plaintes-là, & les justifier.

Ce qui me fait croire que le Pere Labbe pourroit bien avoir raison, est qu'un de mes amis, qui s'est donné la peine d'examiner les Traductions Françoises de ces Messieurs, sur tout celles des Peres Grecs, ne les trouve point fidelles. Je l'ai vû disposé à donner ses réfléxions au public. Or il n'est guéres probable, que S. Jean Climaque, qui est très-difficile à traduire, ait été traduit plus fidellement que les autres. Si B. veut faire imprimer les manuscrits Grecs, sur lesquels il prétend que Mr. d'Andilly a travaillé, on pourra lui faire voir que le Pere Labbe n'a pas trop mal jugé de la Traduction de S. Jean Climaque.

Lett. IV. Pour moi, dit l'ami de ces Messieurs, lors que B. raporte quelque chose à l'avantage des Auteurs de Port-Royal, je prends moins garde à sa raison, qu'à son affection. Je suis véritablement touché du zéle, avec lequel il prend le parti de Mr. d'Andilly. Voyez comme il tourne à sa gloire la critique même de ses Censeurs. S'il dit que le Pere Bouhours juge que les périodes de cet Auteur sont trop longues, sur tout dans la Traduction des Confessions de S. Augustin, il ajoûte que cela n'a pas été capable d'en dégoûter ce Pere, ni de lui faire perd e *l'estime qu'il avoit pû concevoir de ce bel Ouvrage:* & ce qu'il ajoûte n'est fondé, au moins que je sâche, que sur son inclination. S'il avouë aussi, que *les plus fins Critiques de P. R. ont trouvé dans ses Traductions des taches imperceptibles aux autres*, ce n'est que pour rendre plus croyables ces magnifiques louanges, que *Monsieur d'Andilly a passé de fort loin les Vaugelas, & les d'Ablancourt, pour la connoissance des Langues; que ses Traductions sont beaucoup meilleures que la plûpart de ses Originaux; & qu'il a communiqué plus de gloire à ses Auteurs, qu'il n'en a reçû de son travail.*

Avouëz, Messieurs, conclut l'ami de P. R. que quand on écrit vingt-six pages en ce stile-là d'un Auteur, on écrit en bon ami: & c'est ainsi que B. écrit des Auteurs de Port-Royal, à proportion de leur mérite. Mais on ne traite pas ainsi les Auteurs les plus célébres de la Société. On tranche en cinq petites pages le chapitre du Pere Sirmond; en trois celui du Pere Petau: encore tout n'est-il pas à leur honneur. Dans le chapitre du Pere Sirmond, Mr. de S. Cyran partage avec ce Pere la science de la Théologie. *Plusieurs*, dit (b) B. *les considéroient comme les deux Chefs de la Théologie Catholique.* Dans le chapitre du Pere Petau, on rabaisse le Pere Sirmond au dessous de Mr. de Saumaise. *Le Pere Petau*, dit B. *passoit non seulement le Pere Sirmond, mais encore Mr.*

(a) Philol. & Hist. Dissert. *pag.* 109.

(b) Tome 2. *pag.* 236.

LETT. IV. *Mr. de Saumaise, de plusieurs coudées.* Des trois pages, que contient le chapitre du Pere Petau, il y en a deux employées à éxaggérer ses défauts. Voila comme B. traite les Jésuites les plus distinguez: les purs éloges sont réservez pour nos Messieurs. A la vérité l'éloge de Mr. Hermant est fort court; mais il est grand & solide. B. dit en une page tout ce qu'on pourroit écrire du Critique le plus habile & le plus accompli qui soit au monde.

Ce qui me paroit de plus obligeant dans cet éloge, dit Mr. l'Abbé, est que B. tire du fonds de sa gratitude les louanges qu'il donne à son bien-facteur: il ne cite personne; mais en homme capable de juger lui-même des Ouvrages des saints Peres, des piéces de l'Antiquité Ecclesiastique, & de l'éxamen que Mr. Hermant en a fait, „ (*a*) il prononce que l'éxactitude est gardée dans cet examen, avec toute la rigueur, que la vérité la plus pure peut „ éxiger de la capacité de l'homme.

Pourquoi voudriez-vous, reprit Mr. le Chevalier, que B. citât des Auteurs, en louant Mr. Hermant? Il n'en cite point, blâmant les Jésuites; quoiqu'il ait dit dans son (*b*) Avertissement, que *la voix publique pourroit bien être un témoignage suffisant pour les choses avantageuses, mais non pas pour les desobligeantes.*

Où est le garand de ce qu'il écrit au desavantage du Pere Labbe? par éxemple, que l'amour du travail a acquis à ce (*c*) Pere *la qualité d'un copiste fort adroit, mais d'un Auteur assez médiocre en ce qu'il a fait de sa tête:* que (*d*) *l'on est dans une opinion médiocre de son rare mérite:* qu'il a profité des lumieres (*e*) de Port-Royal, en ce qui regarde la Critique. Où B. a-t-il trouvé cela? & qu'avoit donc tant fait le Port-Royal en matiere de Critique, lorsque le Pere Labbe publia sa Dissertation Philologique & Historique? Que ne vous dit-il où il a appris, (*f*) qu'*on accuse Bellarmin de quelque partialité*? D'où a-t-il tiré le soupçon qu'il a, que le Pere Garnier n'est pas le véritable Auteur du Systême de la Bibliotheque du College de Clermont, mais (*g*) qu'il n'a fait que lui prêter son nom? Où a-t-il lû, que le Pere Sirmond *donne en toutes rencontres des marques d'une liberté, qui est plus que d'un* (*h*) *Régulier?* LETT. IV.

En quel bon Auteur a-t-il puisé ces idées fausses & grotesques, qu'il débite sur le stile & sur le génie Poëtique du Pere Commire, dans le paralleIe qu'il a fait de ce Poëte avec le Pere Rapin? Si au lieu d'écouter son ressentiment, il avoit consulté Mr. Huet, Mr. de Segrais, & tous ceux qui ont le goût de la Poësie Latine, & sur tout de la Lyrique, on lui auroit dit que ce Pere a toute la force, toute la pureté, & toute la délicatesse des anciens; & que s'il n'étoit pas très-sobre & très-chaste, on le confondroit avec Horace.

De qui B. a-t-il sû qu'on a fait une seconde Edition du Virgile du Pere de la Ruë, parce que la premiere n'avoit pas satisfait l'Auteur, ni le public? Ce sont là de ces choses desobligeantes, qui, selon l'Article IX. de son Avertissement, ne devoient pas être rapportées sans garant, c'est à dire, sans citer un Auteur imprimé.

Je vous ai fait remarquer, Messieurs, répondit l'ami de Port-Royal, que B. ne se dispense de ses régles, que pour faire plaisir à nos Messieurs: & c'est leur faire plaisir, que de battre les Jésuites. Aussi B. ne les ménage-t-il point.

Vous avez vû comme il pousse vigoureusement le Pere Théophile Raynaud, dans le premier (*i*) Tome; comme il traite (*k*) Clavius, (*l*) Emmanuel Sa, le Pere (*m*) Garnier, le Pere (*n*) Phelipeau, comme il tourne le titre d'un Livre du Pere (*o*) Ribadéneira, afin de dire des choses desagréables des bons Peres, quoique ce titre soit selon le génie de la Langue & de la Nation Espagnole; comme il décrie Escobar, & Busembaüm, dans un endroit où il ne peut les citer que pour les décrier.

Vous avez vû aussi, dans le second (*p*) Tome, comme il insulte à la Société, en par-

(*a*) Tome 2. *pag.* 89.
(*b*) Avertiss. Art. IX.
(*c*) Tome 2. *p.* 249.
(*d*) Tome 2. *pag.* 156.
(*e*) Tome 2. *pag.* 31.
(*f*) Tome 2. *p.* 27. (*g*) *p.* 80. (*h*) *p.* 85.
(*i*) Tome 1. *pag.* 33, 34. (*k*) *pag.* 131. (*l*) *pag.* 137.
(*m*) *pag.* 149. (*n*) *pag.* 150. (*o*) *pag.* 176.
(*p*) Tome 2. *pag.* 39.

Lett. IV. parlant de la Bibliothéque, que Ribadéneira, Alégambe, & Sotuel ont faite de leurs Ecrivains. Tout ce qu'il écrit depuis la page 39. jusqu'à la page 41. coule de fource; & on fent, en le lifant, le plaifir que l'Auteur a eû en écrivant. Cet endroit aura beaucoup plû à nos Meffieurs.

Affûrément, reprit Mr. l'Abbé, B. y réveille le fouvenir de tout ce qu'il y a de plus odieux contre les Jéfuites, en matiére de Livres: & de peut d'omettre aucun de leurs Auteurs, à qui l'on ait reproché des Ouvrages fâcheux, il leur donne Vernant, qui ne leur appartient pas.

Vous avez vû encore, combien il ménage les Auteurs de Port-Royal. S'il a befoin d'exemples odieux, il les prend ordinairement des Auteurs de la Société, & jamais de ceux de Port-Royal. Sur les titres trompeurs, qui promettent tout le contraire de ce que l'on trouve dans les Livres, il ne cite point la *Fréquente Communion* de Mr. Arnauld, mais le *Prædeftinatus* du Pere Sirmond. Sur les titres extraordinaires des contemplatifs, que B. tourne en ridicules, il ne nomme que deux Auteurs de la Société.

Malheur aux Ecrivains Jéfuites, qui fe trouvent en concurrence avec les Ecrivains de Port-Royal.

Il eft vrai, Monfieur, ajoûtai-je, que quelque mérite qu'aient ces Auteurs, B. fait bien les rabaiffer au deffous de ces Meffieurs, lorfqu'ils ont quelque difpute enfemble. Selon B. *la qualité dominante du Pere* (a) *Sirmond, étoit ce jugement admirable, qu'on n'a prefque point trouvé dans aucun autre Critique en pareil degré. Outre ce bon fens, qui regne dans tous fes Ecrits, ce Pere a un air de modeftie, qui fait lire fes Livres avec affection. Les Proteftans ont loué fa fincérité & fa bonne foi.* B. trouve le Pere Sirmond accompli, tant qu'il n'a rien à démêler avec le Port-Royal: mais dès que le Pere Sirmond ofe fe défendre contre Mr. l'Abbé de (b) faint Cyran, B. dit qu'il perd le bon goût. Quand ce Pere repouffe la calomnie, que le bon ami de Mr. d'Ypres lui impofoit, d'avoir contribué à altérer un Canon du fecond Concile d'Orange, B. dit qu'il *perd quelque chofe de la bonne opinion, où le public avoit été jufqu'alors de fa modération & de fon honnêteté*; & l'Auteur qu'il cite fur cela, eft Mr. de faint Cyran lui-même, homme fincere & modéré, comme vous favez. Bien que le Pere Sirmond fût un des plus habiles hommes de fon fiécle dans l'Hiftoire des Conciles, parce qu'il ne fouffre pas tranquillement que Mr. de faint Cyran le faffe paffer pour falfificateur des facrez Canons, B. dit que ce Pere fe fit de cet Abbé *un adverfaire d'autant plus terrible, qu'il l'attaquoit* (c'eft à dire, que cet Abbé l'attaquoit) *de la maffue, dont il venoit de défaire les ennemis de la Hiérarchie, & du Clergé de France.* C'eft ainfi que B. nomme les Jéfuites: Mr. Arnauld ne les nommeroit pas autrement. Lett. IV.

Le Pere Sirmond n'eft pas le feul, qui perde fes bonnes qualitez, en fe défendant contre un Auteur de P. R. me dit l'ami de ces Meffieurs. Le Pere Vavaffeur a auffi perdu quelque chofe, en attaquant un autre célébre Ecrivain.

Je m'en fouviens, repris-je. Ce Pere, qui eft un judicieux Critique dans tous fes autres Livres, ceffe de l'être dans celui de (c) l'Epigramme, parce qu'il y cenfure un Recueil d'Epigrammes choifies, fait par Mr. Nicolle, & qu'il le cenfure fort à propos.

Vous aurez fans doute fait réfléxion à la différence que B. met entre les Critiques (d) de P. R. & ceux de la Société, pourfuivit l'ami de P. R. Selon lui, „ les „ premiers font formez fur les régles du „ jugement & du bon fens. Le célebre „ Abbé de faint Cyran, & celui qu'on regarde comme le maître commun de „ tous les Auteurs, leur ont communiqué cette délicateffe de goût, qui les „ fait diftinguer fi fort dans l'Eglife & dans „ le monde.

Entre les Critiques Jéfuites, Poffevin *eft peu* (e) *fûr, peu judicieux, peu correct: il auroit befoin qu'un homme capable revît fa Bibliothéque & fon Apparat.* Le (f) Pere Théophile Raynaud *eft un homme mordant & fatyrique.* Turrieu *eft un Cri-*

(a) Tome 2. *pag.* 216.
(b) Tome 2. *pag.* 85.
(c) Tome 2. *pag.* 10.
(d) Tome 2. *pag.* 86.
(e) Tome 2. *pag.* 27.
(f) Tome 2. *pag.* 20.

Critique de mauvais goût, entêté, & disposé à tout sacrifier pour la défense de ses préjugez.

Selon B. la Grammaire raisonnée de (*a*) Mr. Arnauld a été reçuë avec des applaudissemens universels: & la Grammaire Hébraïque du Cardinal Bellarmin, quoique fort bonne, à juger de ce que B. en dit, n'a pas dû être bien reçuë, parce que ce (*b*) Cardinal savoit fort peu d'Hébreu, au sentiment de Scaliger, que B. appuye de la sorte, *En effet, il y paroit plus de méthode & de netteté, que d'érudition Juïve.*

Enfin B. distingue par tout les Auteurs de P. R. de ceux de la Société. Il louë nos Messieurs en toutes rencontres, & le plus qu'il peut; & ne dit des Jésuites qu'autant de bien qu'il en faut, pour faire croire le mal qu'il en rapporte.

Il rapporte tout ce qu'on a écrit au desavantage des Jésuites, *pour n'être point accusé de dissimulation & d'infidélité:* & il s'éleve au dessus d'un semblable reproche, pour ne rien raporter de ce qu'on a écrit au desavantage de Messieurs de Port-Royal.

Il ne rapporte rien de desavantageux à Messieurs de Port-Royal, parce qu'il craint de puiser dans des sources empoisonnées, & que c'est la passion, dit-il, qui a fait écrire contre eux. Mais il ne craint point de puiser dans les Hérétiques ce qu'il écrit contre le Pere Petau, contre Possevin; dans Cléanthe, & dans la seconde partie des Observations de Mr. Ménage, qui, à ce qu'il avouë, est mêlée d'invectives, ce qu'il écrit contre le Pere Bouhours. Voilà ce qu'on appelle un bon ami.

Quelle satisfaction n'en devons-nous pas attendre dans la suite, quand il parlera des Livres Ascétiques, des Théologiens, des Casuistes? Dieu sait comme il accommodera les bons Peres.

Je conseille à Messieurs de Port-Royal, dit Mr. l'Abbé, de donner à ce bon ami quelque connoissance de la vie intérieure, & de la conduite des ames; quelques élémens de la Théologie Scholastique, Positive, & Morale; afin qu'il puisse parler correctement des Ecrivains, qui traitent de ces Sciences-là.

(*a*) Tome 2. *pag.* 281. (*b*) *pag.* 348.
(*c*) Tome 2. *pag.* 227.
(*d*) Tome 2 *pag.* 17, 18.

Je vous assûre, Monsieur, repliqua l'ami de Port-Royal, que B. n'a pas besoin de maître. Il a tant de disposition pour les Sciences, qu'il les apprend de lui-même, avec le seul secours des Livres. Il a été élevé dans un endroit, où l'on parloit si souvent des matiéres contestées, & sur tout de la Grace de saint Augustin, qu'il en sait tous les mystéres: il s'exprime là-dessus comme nos Messieurs. Voyez comme il écrit de Grotius. (*c*) „ Dans la „ recherche de la Vérité, dit-il, il ne lui „ a manqué que la Grace victorieuse de „ Jésus-Christ „. C'est ainsi qu'on parle à Port-Royal. Vous aurez remarqué comme il écrit de la Congrégation de l'Indice: (*d*) nos Messieurs n'en écriroient pas davantage. Ainsi sans autre instruction, que quelques-uns de nos Mémoires, B. écrira de la Morale des Jésuites comme Mr. Paschal, & des Livres du Pere Annat comme Mr. Arnauld.

Vraiment, dit Mr. le Chevalier, c'est quelque chose de beau d'être Bibliothécaire & de faire un Recueil de Jugemens? On devient bien-tôt par là un homme de conséquence. Peut-on l'être plus que B. l'est devenu par cette voye? Non pas toutefois en la maniere qu'il le dit, dans le dernier article de son Eclaircissement, où il prétend, *qu'on l'a jugé capable de discernement, à l'égard des deux partis, qui ont agité l'Eglise depuis un demi siécle* (car on ne l'a point jugé capable de cela) mais en se donnant des airs d'autorité, & des emplois que les plus grands hommes mêmes ne se donneroient pas dans leurs écrits.

C'est peu de chose que B. prêche la persévérance dans le bien à Mr. de Benserade, (*e*) en reprochant à feu Mr. de Corneille d'en avoir manqué sur la fin de ses jours.

Il parle en souverain Critique des pieces d'esprit: & sur ce que Mr. Racine avoit dit, que Messieurs de l'Académie Françoise espéroient retrouver dans Mr. de Corneille le jeune, outre le nom, l'esprit & l'enthousiasme de l'aîné, B. ose écrire: (*f*) „ Cette attente paroît dattée „ de l'an 1684. de sorte qu'il faut nous „ disposer à faire une grande différence „ entre

(*e*) Tome 4. *pag.* 340.
(*f*) Tome 4. *pag.* 360.

„ entre ce que Mr. de Corneille le jeune „ aura produit depuis cette année, & ce „ que nous avons vû de lui auparavant.

En homme infiniment élevé au dessus de tous les Auteurs, il éprouve leur constance, en leur apprenant ce que l'on pense de leurs Ouvrages. (*a*) „ On ne „ peut pas, dit-il, proposer d'exercice „ plus glorieux à leur vertu, que le bel „ usage qu'elle doit faire du bien & du „ mal qu'on pourroit dire d'eux. . . . . . „ C'est une occasion qu'on leur présente „ de se distinguer parmi la foule des Au- „ teurs, & de nous prouver qu'ils savent „ supporter également la louange & le „ blâme.

Comme l'arbitre du sort des Ecrivains, & comme le maître de la disposition de leur esprit, il entreprend de mortifier leur amour propre, (*b*) & de faire rougir leur modestie (*c*).

Enfin comme un autre Apollon, il distribuë aux Auteurs de nôtre temps la gloire & la réputation. Il prétend, à ce qu'il dit, (*d*) leur faire *le même honneur qu'on a fait à ceux de l'antiquité, en les mettant*, par une nouvelle apothéose, *au rang des Immortels, quoiqu'ils ne soient pas encore dépouillez de leur mortalité.*

J'interrompis là Mr. le Chevalier, & je lui dis, Assûrément, Monsieur, voila de grands rolles pour B. Mais ne pourroit-on pas le considérer sous une figure fort différente de ces grandes idées, sous laquelle il considere lui-même Joseph Scaliger? Comme la sévérité critique de ce Savant de profession s'étoit changée en rage & en fureur, & qu'il mordoit & déchiroit indifféremment tout le monde, B. dit, que *s'il n'étoit pas de la race des chiens & des mâtins de Verone, il n'en avoit pas moins l'humeur canine.* Cela ne pourroit-il pas faire demander, si B. ne seroit pas lui-même un mâtin de Port-Royal, qui caresse ses maîtres, & se jette sur tous les Jésuites, mordant ceux-ci, déchirant ceux-là, & ne pardonnant à pas un?

L'expression est un peu forte, me dit Mr. l'Abbé; & vous ne l'eûssiez pas trouvée, si B. ne vous eût mis sur les voies. Mais pour parler sans métaphore, ajoûta-t-il, je voudrois bien savoir quel si grand mal les Jésuites avoient donc fait à B. pour l'obliger à maltraiter si fort leurs Livres & leurs Auteurs?

Je ne crois pas que les Jésuites aient fait de mal à B. repartit son ami: mais je sais que Messieurs de Port-Royal lui ont fait du bien.

C'est donc une raison suffisante, pour dire du mal de la Société, que d'avoir reçû du bien de Port-Royal, poursuivit Mr. l'Abbé?

Il est juste d'entrer dans les intérêts de ceux à qui l'on a obligation, repartit l'ami de ces Messieurs.

Mais vôtre ami ne risque-t-il pas beaucoup, en se déclarant si hautement pour Messieurs de Port-Royal contre la Société des Jésuites, demanda Mr. l'Abbé? N'apréhende-t-il point que les Jésuites de Rome ne défèrent son second (*e*) Tome à la Congrégation de l'Indice? & qu'il ne soit mis au nombre de ces Livres, censurez depuis quarante ou cinquante ans, dont il traite si mal la censure, & qu'il auroit nommez, si les Auteurs n'eussent point été de Port-Royal?

Ne craint-il point que les Jésuites de France ne fassent la critique de son Recueil? qu'ils ne partagent le travail entr'eux? que l'un n'éxamine son Avertissement, & l'autre son Eclaircissement, un troisiéme la Préface sur les Poëtes, un quatriéme la Préface sur le Catalogue de sa Bibliothéque, celui-ci son François, celui-là son Latin, d'autres sa Logique, sa Morale, ses traductions, ses citations, sa Chronologie; & que plusieurs conspirant ensemble, ne fassent une anatomie des neuf volumes de compilation, propre à instruire & à punir le Compilateur?

Car enfin, si nous autres que B. n'a pas choquez personnellement, qui ne sommes animez que du zéle de la justice, & qui n'avons guéres lû son Recueil, que comme nous lisons les Livres nouveaux, en marquant ce qui nous arrête, n'avons pas laissé de faire en nous divertissant des réfléxions assez utiles, & peut-être même un peu fâcheuses; que ne feroient pas des personnes piquées au jeu, qui liroient avec

(*a*) Tome 3. Eclairciss. pag. 3.
(*b*) Tome 2. pag. 360.
(*c*) Tome 3. pag. 16.
(*d*) Tome 3. pag. 2.
(*e*) Tome 2. pag. 17.

 vec un esprit de critique, à dessein de montrer qu'un homme, en tout sujet à la censure, a grand tort de s'ingérer de lui-même à censurer tout le monde? Pour moi, je trouve que B. s'expose beaucoup.

Mon ami ne redoute point la Congrégation de l'Indice, repartit le D. de M. D. Ce qu'il écrit contre le pouvoir & la conduite de cette Congrégation, le fortifie contre ses Décrets: & si l'on venoit à mettre quelqu'un de ses Livres à l'Indice, il se moqueroit de cette censure, comme il se moque de la censure de nos Livres.

Pour ce qui regarde les Peres de la Société, pourquoi B. les appréhenderoit-il? on ne doit plus les craindre. Il s'en faut beaucoup qu'ils soient à présent aussi jaloux qu'autrefois de ce qui s'appelle l'honneur de la Société. Ceux qui écrivent, ont chacun leur Ouvrage particulier, qu'ils ne quitteroient pas pour la cause commune. Croyez-moi, Monsieur, ces Peres ont l'ame pacifique. Autrefois qu'on les menoit à la guerre, & qu'ils étoient Missionnaires dans les armées de Sa Majesté, ils avoient je ne sais quelle fierté qu'ils n'ont plus. Au lieu des vertus militaires, ils cultivent à présent les civiles. Il semble que la réünion, que Clement IX. a fait de nos Messieurs avec l'Eglise, ait rendu ces Peres doux, patiens, endurans, & même timides.

On avoit grand tort de dire qu'ils n'aimoient point cette paix-là: car ils en ont observé très-religieusement la seule condition qui les regardoit, comme elle regardoit nos Messieurs: ils n'ont violé en rien l'Ordonnance du Roi, faite en mil six cens soixante-huit, qui défend d'écrire ni de part ni d'autre, & d'user soit en Chaire, soit dans les Livres, soit dans les Ecoles, des mots de Jansénius, de Jansénistes, de Molina, de Molinistes. La seule querelle du Nouveau Testament de Mons, qui avoit commencé avant la paix, continua après.

Nos Messieurs jugerent à propos d'écrire à l'ordinaire: & le premier fruit de la paix fut, si je ne me trompe, *la Morale Pratique des Jésuites*. C'est, comme vous savez, le Livre le plus fort, qui ait été écrit contre eux. On les attaque dans ce Livre sur la Religion; on leur montre qu'ils n'en ont point, qu'ils la sacrifient à leur ambition demesurée, & à leur cupidité insatiable. On leur reproche qu'ils permettent l'Idolatrie aux nouveaux convertis de la Chine & du Japon; qu'ils levent des armées en ces Païs-là, pour soûtenir leurs querelles particulieres, & pour affermir leur domination; qu'ils usurpent des mines d'or & d'argent, sur les terres de Sa Majesté Catholique, qu'ils sont cause de la persécution, qu'on fait aux Chrétiens du Japon. Tout cela est furieux, comme vous voiez, & prouvé par des Piéces qu'on prétend authentiques, signées de la main d'illustres & saints Prélats, & même, dit-on, de la main de quelques Martyrs.

Cette Morale Pratique, en deux Tomes, s'est débitée dans l'Europe, & sur tout en France, à la vûë de ces Peres. Ils ont regardé cela avec une humilité, qui ne leur étoit pas ordinaire, & avec un silence, qui a très-édifié le Port-Royal.

De plus, nos Messieurs ont fait condamner à Rome un grand nombre de Propositions, qui, à ce qu'ils prétendoient, étoient tirées pour la plûpart, des Casuistes de la Société. Ces Peres ont souscrit à cette condamnation, avec une docilité & une soûmission surprenante. Nos Messieurs profitant de ces bonnes dispositions, ont fait beaucoup de Livres, où ils ont toûjours maintenu la bonne Doctrine. Vous avez vû le Phantôme du Jansénisme, l'Abregé de l'Histoire *de Auxiliis*, la Tradition de l'Eglise touchant la Prédestination & la Grace, l'Apologie des Catholiques. Ces Peres ont laissé passer tous ces Livres-là, & beaucoup d'autres, sans dire mot: & vous voulez que nôtre ami B. les craigne? Je vous assûre, qu'ils sont à présent d'une bonté, à inspirer de la confiance aux plus foibles; & qu'à juger de l'avenir par le changement qu'on remarque en eux, on ne rejetteroit point trop, comme des idées chimériques, les pensées qui pourroient venir de leur entiére conversion.

Pour rendre ces pensées plus solides, dit Mr. le Chevalier, & pour disposer de loin cette grande affaire, je conseillerois à vos Messieurs de la mettre entre les mains des Religieuses de Port-Royal des Champs, & de lier quelque commerce entre elles & ces Peres; accoûtumées à gouver-

LETT. IV. verner la plûpart de leurs anciens Directeurs, peut-être réüssiroient-elles à tourner ceux-ci: & quand elles ne réüssiroient pas, ce seroit toûjours quelque chose de fort beau, que les Religieuses de Port-Royal eûssent entrepris de convertir les Jésuites.

Raillerie à part, Monsieur, ajoûtai-je, vous vous flattez beaucoup. Il me semble au moins que vous avez peu d'habitude avec les Peres de la Société, & que vos Messieurs ne vous disent pas tout. Je sais que Messieurs de Port-Royal préparent aux Jésuites une troisiéme partie de la Morale Pratique: mais je sais aussi qu'un de ces Peres, fort habile, acheve de répondre aux deux premiéres. Ils ne sont pas tout-à-fait aussi indolens que vous les croiez, ces Peres. Comme ce sont de bons Catholiques, ils n'ont point d'autre Doctrine que celle de l'Eglise, & sont toûjours prêts à condamner absolument & sincérement tout ce que l'Eglise condamne. Ainsi il ne faut pas s'étonner s'ils ont souscrit sans peine & de bonne foi à la condamnation de quelques propositions Morales, que quelques-uns de leurs Auteurs ont enseignées, & que d'autres Casuistes, qui ne sont pas de leur Société, avoient enseignées avant eux.

Comme ces Peres sont encore des sujets très-fidelles & très-soûmis, ils ont obéï très-ponctuellement à l'Ordonnance du Roi. Mais étant aussi des personnes publiques, ils prennent soin de leur réputation: & l'on m'a assûré qu'ils avoient entre les mains de quoi convaincre de calomnie toutes les accusations de la Morale Pratique, & de quoi couvrir de confusion les Auteurs de ces Libelles. Enfin appellez de Dieu à défendre l'Eglise, & les véritez Orthodoxes, ils esperent qu'on leur permettra de réfuter le mensonge & l'erreur: & parce que Mr. Arnauld ne fait que répéter dans ses derniers Livres ce qu'il avoit dit dans ses premiers, un célèbre Jésuite, qui a commencé de bonne heure à se signaler dans les disputes de la Grace, & dont vos Messieurs ont senti la force, doit faire réimprimer un petit Livre, qui renverse, dit-on, tout ce que Monsieur Arnauld a écrit, & auquel on ajoûte que tout le Port-Royal n'a encore pû répondre.

Assûrez-vous, Monsieur, repartit le Disciple de Mr. d'Ypres, que si ces Livres-là sont tels que vous dites, ils ne passeront point; nous trouverons bien le moien de les arrêter. Nous sommes à présent par tout. Les plus adroits de nos Messieurs ont des liaisons fort étroites avec les plus considérables de la Société: ils les ont tâté; ils sauront les prendre par leur foible. On leur dira, que ces Livres ne sont bons qu'à rallumer une guerre presque éteinte, qu'à faire écrire contre eux des choses mal agréables, qui bien qu'elles fussent fausses, ne laisseroient pas d'être crûës par plusieurs, & de nuire toûjours. On les menacera d'une nuée de libelles, qui s'amasse & se grossit en Hollande, en Flandres, & qui viendra fondre tout à coup sur eux. On ajoûtera, qu'il est de la prudence de détourner l'orage, si l'on peut, ou au moins de ne pas l'exciter. On colorera ce discours d'un vrai zele pour le service de ces Peres; du principe de la charité, qui est toûjours blessée dans ces sortes d'Ecrits; de l'édification publique, qui souffre de toutes ces contestations. Que si cela ne suffit point encore, l'on fera donner ces mêmes avis par des personnes d'autorité: & vous verrez qu'on les intimidera de telle sorte, que la plume leur tombera des mains, & que les Livres ne paroîtront point. LETT. IV.

Pardonnez-moi, Monsieur, si je vous dis, reprit Mr. l'Abbé, qu'on vous a donné une fausse idée des Jésuites: ils sont sages à la vérité, mais non pas trembleurs. Ce que le Pere Bouhours a écrit contre vos Messieurs, sur la doctrine & sur le langage, montre qu'il ne tremble point. Le fameux Antonius Richardus, dont Monsieur l'Académicien vient de vous parler, a acquis trop de gloire à défendre les véritez Catholiques, pour ne pas soûtenir sa réputation jusqu'au bout de sa carriere. Ainsi je ne doute point, que par une nouvelle Impression de son petit Livre, il ne porte le remede par tout où le mal s'est répandu.

Je ne doute pas non plus, que l'Ecrivain, qui a entrepris de répondre à la Morale Pratique, ne le fasse bien: son mérite est déja connu: Mr. Arnauld l'a jugé digne de sa colere: au moins lui a-t-il dit beaucoup d'injures. Mais Mr. Arnauld dira ce qu'il lui plaira, ce Pere est habile hom-

Lett. IV. homme, éclairé, éxact, solide: il va droit à la preuve; & pourvû qu'on veuille se laisser instruire, il apprend infailliblement & évidemment la vérité.

Pour ce qui regarde Baillet, si les Jésuites ne répondent point à ce qu'il a écrit contre eux, il faut, ou bien qu'ils le méprisent, ou que quelque puissante considération les retienne, ou qu'on leur ait promis qu'il n'écriroit plus. Car s'il continuoit à imprimer, & à maltraiter ces Peres; quelque estime que j'aie de leur vertu, je ne peux croire qu'ils se laissent encore tenir les mains, tandis qu'on les assommera.

Soit que le Disciple de Mr. d'Ypres n'eût plus rien de nouveau à nous apprendre, soit qu'il eût peine à voir qu'on défendît si bien les Jésuites, il se retira dans son appartement, aiant remercié Mr. le Chevalier de ce qu'il lui avoit procuré un entretien si agréable, & nous aiant prié de le mettre à l'avenir de toutes nos Conférences: ce que nous lui promimes avec joie. Car la franchise & la droiture plaisent par tout où elles se trouvent; mais elles charment dans un pareil sujet.

Nous rendîmes aussi, Mr. l'Abbé & moi, nos actions de graces à Mr. le Chevalier, du régal qu'il venoit de nous donner; & nous conclûmes de tout nôtre Entretien, 1°. Que les Auteurs que vous flattez le plus dans vôtre Recueil, sont les Auteurs de Port-Royal, dont vous savez les noms & les surnoms, véritables & supposez, quoique vous protestiez, dans vôtre Eclaircissement, *que de tous les suppôts de la République des Lettres, il n'y en a peut-être point, dont vous ayiez moins de connoissance, que de ces Messieurs.* Ce *peut-être*, est mis là fort à propos.

2°. Que les Jésuites, quoique vous en puissiez dire dans vôtre Eclaircissement, sont les Auteurs que vous maltraitez davantage, & avec une affectation, qui révolte toutes les personnes équitables.

3°. Que le seul esprit de partialité gâteroit vôtre Ouvrage, s'il valoit quelque Lett. IV. chose d'ailleurs. Car comme la prévention d'un Juge rend les Jugemens suspects, la passion d'un Compilateur de Jugemens rend aussi sa compilation suspecte: & un Lecteur judicieux voiant qu'il ne peut compter, ni sur le bien que vous dites de Messieurs de Port-Royal, ni sur le mal que vous dites des Jésuites, doute encore de vôtre équité dans tout le reste.

Voila, Monsieur, ce qui se passa dans nôtre quatriéme Entretien. Ce sera le dernier que nous aurons sur vôtre Recueil: & cette Lettre sera aussi la derniere que je vous écrirai, à moins que vous ne donniez au public la suite de vôtre Ouvrage. Car peut-être la lirions-nous, & peut-être vous dirois-je encore ce que nous en aurions pensé. Mais je vous conseille d'en demeurer là. Si vous vous ennuyez, époussetez vos Livres. Si vous vous croiez capable de quelque chose de plus, essaiez-vous, & bornez-vous à ce que vous pouvez, suivant le conseil d'Horace:

Sumite materiam vestris, qui scribitis, aquam
Viribus, & versate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.

Un peu de réfléxion sur cette sage maxime, avant que de commencer vôtre Recueil, vous auroit empêché de mettre sur les seules épaules d'un Grammairien de Beauvais tout un fardeau, qui, séparé en vingt parts, auroit fait plier les épaules de vingt des plus savans hommes du monde. Quand je serois vôtre meilleur ami, je ne vous parlerois pas autrement. Je suis,

Monsieur,

Vôtre très-humble, &c.

Le 23. de Juin, 1687.

RE-

REFLEXIONS

D'UN ACADEMICIEN

SUR LA VIE

DE Mr.

DES CARTES,

ENVOYÉES

A un de ses ames en Hollande;

Et imprimées à Paris en 1692. quoique le titre porte *A la Haye chez Arnout Leers.*

AVERTISSEMENT.

Lors qu'on imprimoit l'an passé en Hollande les quatre Entretiens, que le Public a vûs sur les Jugemens des Savans, Mr. Baillet nous donna la Vie de Mr. Des Cartes. Comme elle réjouissoit tout Paris, l'Auteur des Entretiens eût la curiosité de la voir. Il la trouva si plaisante, qu'il se repentit, quoique trop tard, d'avoir écrit contre un homme, qui a un talent merveilleux d'égayer, sans y penser, les matiéres les plus sérieuses, & de faire rire malgré lui également de l'Ouvrage & de l'Auteur.

Il résolut donc d'arrêter, s'il pouvoit, l'impression des Entretiens. Il écrivit pour cela à un de ses amis en Hollande: mais en écrivant, encore tout plein de l'Histoire qu'il venoit de lire, les bons endroits se présentoient en foule; & il les jettoit sur le papier, pour profiter de la lecture, en divertissant son ami. De sorte qu'emporté soit par l'abondance du sujet, soit par le plaisir d'écrire des choses divertissantes, il trouva qu'au lieu d'une Lettre de commission, il avoit fait une longue Lettre de raillerie, & même de critique.

Dans l'humeur où il étoit, il ne jugea pas à propos de demeurer à moitié chemin. Il fit une seconde Lettre, à peu près semblable à la premiére; & il les relûs toutes deux. Il sentit bien qu'elles n'avoient pas la derniére main: mais il crût, que quelque négligées qu'elles fussent, elles auroient leur grace & leur utilité.

Ainsi prévoiant que les quatre Entretiens pourroient être imprimez, & même partit de Hollande, avant que les deux Lettres y arrivassent; il pensa, que s'il devoit paroître, contre son intention, une Critique sérieuse des Jugemens, il falloit, pour réparer la faute, donner au public une Critique enjoüée de la Vie de Mr. Des Cartes; & qu'après cela Mr. Baillet auroit tout sujet d'être content. Il donna donc ses ordres là-dessus à son ami.

Mais comme on avoit débité les quatre Lettres sur les Jugemens, & qu'on ne recevoit point de nouvelles des deux derniéres, on commençoit à croire, que l'ami Hollandois prenoit pour une plaisanterie l'ordre qu'il avoit reçû de les faire imprimer: tellement qu'on ne les attendoit quasi plus, lorsque le correspondant du Libraire de Hollande eût avis qu'il lui venoit deux cens exemplaires des Réfléxions sur la Vie de Mr. Des Cartes, & deux cens encore des Réfléxions sur les Jugemens des Savans.

En effet on reçût le ballot quelques semaines après: & dans ce temps-là Mr. Baillet, qui sembloit pressentir la nouvelle Critique, fit paroître la Vie de Mr. Des Cartes, réduite en abregé. On en avertit aussi-tôt l'Auteur des Réfléxions. Celui-ci prit d'abord le parti de les supprimer; pourvû que l'Historien eût montré, par quelque Préface modeste, qu'il connoissoit la juste valeur de son Histoire extraordinaire; & que son Abregé fût une espece de satisfaction, qu'il devoit au public.

Mais en ouvrant ce nouveau Livre, il vit, que dès la premiére période de l'Avertissement, l'Historien s'applaudissoit de la Vie de Mr. Des Cartes, & de son Abregé; que selon lui la Vie entiére étoit un tableau, où il avoit représenté Mr. des Cartes en grand; & que l'Abregé étoit un portrait, où il avoit peint Mr. Des Cartes en miniature. Il remarqua de plus dans la seconde période, que Mr. Baillet insultoit aux meilleurs Ecrivains modernes, sur ce qu'ils citent peu. „ J'aurois encore, „ dit-il, librement franchi leur éxemple, „ si la marge de ce petit volume avoit été „ capable de contenir toutes les autoritez, „ dont j'ai crû devoir charger celle de „ l'Ou-

„ *l'Ouvrage Original, que j'ai abregé*". *Il observa aussi dans la troisiéme période, que l'Historien parle d'un air triomphant, en homme satisfait de son travail, & de ses expressions; disant de cet Abrégé, où il ne cite point à la marge:* „ *Je le laisse* „ *donc aller sans bordures: mais je ne lui* „ *ôte rien de l'avantage que l'on peut attendre de la garantie, & des citations;* „ *parce que l'Histoire de la Vie* in quarto, „ *lui fournira toutes ses preuves. C'est à* „ *quoi j'ai principalement butté.... Enfin il conclût de tout l'Avertissement, que les deux Lettres étoient arrivées comme il falloit; que l'Historien avoit un vrai besoin des Réflexions sur la Vie de Monsieur Des Cartes; que bien loin de les supprimer, c'étoit charité de les lui envoyer au plûtôt; afin de lui apprendre ce que c'est que l'Histoire, ou le tableau qui représente Mr. Des Cartes en grand. Peut-être que quelque autre lui apprendra ce que c'est que l'Abregé, ou le Portrait qui représente Mr. des Cartes en miniature.*

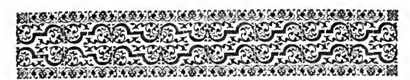
On est persuadé que le public verra volontiers les raisons, qui ont obligé l'Historien à lui présenter un Abregé de la Vie du Philosophe. On se flatte aussi qu'il saura gré à l'Auteur des Lettres, de ce qu'il a tâché de contribuer à la perfection de Mr. Baillet: c'est là travailler pour le bien commun. Car avec l'ardeur & la facilité qu'a cet Ecrivain pour l'impression, s'il pouvoit une fois réüssir à faire de bons Livres, que pourroit-il arriver au monde de plus avantageux?

Au reste l'interdiction de tout commerce entre la France & la Hollande a retardé de six mois cette nouvelle critique: & cela y a fait quelques changemens. Le plus considérable est causé par la mort de Mr. Ménage, dont il est parlé dans la premiére Lettre, comme s'il eût dû vivre encore long-temps; parce qu'on le souhaittoit ainsi, pour l'intérêt qu'on prenoit à la vie d'un homme très-aimable de son fonds; & que c'étoit posséder encore en quelque façon les Balzacs, les Costarts, les Voitures, les Sarrasins, & tous les beaux esprits, que la mort nous a enlevez depuis soixante ans, que d'avoir en Mr. Ménage un de leurs meilleurs amis. Outre qu'on craignoit de perdre avec lui des talens singuliers, & cette vaste & rare érudition, qu'on ne devoit plus retrouver ailleurs.

Si c'étoit ici le lieu de faire l'éloge de cet homme si distingué parmi les Savans, on le feroit avec plaisir. Tout ce qu'on peut dire à présent, est que si la République des Lettres a perdu dans Mr. Ménage un de ses plus beaux ornemens, cette Critique perd au moins un approbateur. Certainement on a grand regret qu'il soit mort, avant qu'elle l'ait diverti. L'on s'en consolera néanmoins, sur ce que les quatre premiéres Lettres aiant vangé le Varron de nôtre fidele durant sa vie, les deux derniéres le vangeront encore après sa mort.



RE-



REFLEXIONS D'UN ACADEMICIEN SUR LA VIE DE M^R. DES CARTES,

ENVOYE'ES A un de ses amis en Hollande,

PREMIERE LETTRE.

Lett. I. ENfin, Monsieur, je reçois une de vos Lettres, qui m'aprend que les Réflexions sur les Jugemens des Savans sont entre les mains du Sieur Leers, & qu'expéditif comme il est, il les aura bientôt imprimées. Cette nouvelle m'auroit donné de la joye il y a huit mois; à présent elle me cause un vrai chagrin. On m'a trompé: Mr. Baillet n'a pas continué son Recueil; ou du moins la suite de son Recueil n'a pas encore parû. On lui a trouvé de la disposition pour l'Histoire; & on lui a conseillé de faire valoir ce nouveau talent. Il est donc devenu Historien, mais sans cesser d'être Compilateur.

Il a imprimé la Vie de Mr. Des Cartes. Cet Ouvrage est aussi extraordinaire, que les *Anti*: il n'y a pas deux hommes au monde qui puissent en être Auteurs. C'est une compilation historique, propre à imposer silence à tous les censeurs des Jugemens. J'achevai de la parcourir hier; & je vous écris aujourd'hui, pour vous prier de supprimer ma Critique. J'aime mieux

 paier tous les frais de l'impreſſion, que de chagriner un homme, qui m'a fait rire toute une ſemaine.

Outre qu'à préſent que les Jugemens ſont tombez, la Critique ne ſeroit plus de ſaiſon, vous aurez lû dans l'Avertiſſement ſur les quatre Lettres, qu'on les avoit écrites, ou pour guérir le Bibliothécaire de la paſſion d'imprimer, ou pour l'engager à produire quelque choſe de meilleur. Or il n'y a rien de meilleur en ſon genre que le dernier Ouvrage: il ſurpaſſe de beaucoup les Jugemens, & même les *Anti*.

Je condamne donc les quatre Lettres à ne jamais voir le jour; & bien loin d'exhorter le nouvel Hiſtorien à ne plus écrire, je l'exhorte de tout mon cœur à nous donner tous les ans une Hiſtoire, ſemblable à la Vie de Mr. Des Cartes. Je lui réponds du ſuccès: elle n'enrichira pas le Libraire; mais elle réjouïra le public, & fera plaiſir à Mr. Ménage.

Il y aura toûjours cela de bon dans le travail de B. qu'il ne gâtera point le ſujet qu'il traitera; du moins, avec toute ſon abondance, il ne l'épuiſera pas entiérement: un ſecond Ecrivain pourra toûjours le traiter après lui, ſûr de réüſſir, en ne prenant preſque que ce que le premier aura laiſſé.

Ainſi ce ſeroit une choſe à faire, lorsque B écrira la Vie de quelque homme illuſtre, & auſſi diſtingué dans ſa profeſſion que Mr. Des Cartes l'étoit dans la ſienne, qu'un Hiſtorien du premier ordre entreprît auſſi le même Ouvrage. Nous aurions alors une hiſtoire complette; tout ce que l'excellent Ecrivain ne jugeroit pas à propos de nous dire, l'autre ne manqueroit pas de nous l'apprendre.

Le parallele de ces deux Hiſtoires du même Héros ſeroit d'une grande inſtruction. L'on verroit dans l'une, par où il faut entrer en matiére; & dans l'autre, par où il n'y faut point entrer; ici ce que jette la négligence; & là ce que l'exactitude place & arrange; ici ce qu'une plume groſſiere écrit durement; là ce que l'art & la politeſſe fait tourner & adoucir. On verroit, dans l'Ouvrage du bon Ecrivain, ce qu'en matiére de véritez cachées, un judicieux ſilence épargne à la confuſion du Héros, & à la pudeur délicate du Lecteur; & dans l'Ouvrage de l'autre, comment l'indiſcrette demangeaiſon de parler produit des choſes capables de faire pâlir le Héros, & rougir le Lecteur. On remarqueroit dans le bon Hiſtorien ce que l'habileté fait reſſerrer à propos, & ce qu'elle fait étendre; & dans l'autre, ce que l'ignorance étrangle, & ce qu'elle allonge monſtrueuſement. Nous obſerverions dans la belle Hiſtoire ce qu'une intelligence nette, vive, pénétrante, ſûre, découvre, débrouille, éclaircit, expoſe d'une maniere également utile, & agréable; & nous obſerverions dans l'autre, ce qu'un eſprit ſuperficiel & obſcur confond, embrouille, embarraſſe, & rend incompréhenſible. Ces deux Hiſtoires ſur le même ſujet, quoique très-différentes entre elles, conviendroient néanmoins l'une & l'autre en ce qu'elles auroient du grand & du merveilleux: celle de B. ſurprendroit par le ridicule. Parlons plus doucement: la belle Hiſtoire chatouilleroit l'eſprit, & celle de B. le diaphragme.

Je ne juge pas témérairement; je ſuis fondé ſur la Vie de Mr. Des Cartes. Si dans le temps que B. l'écrivoit, quelqu'un de nos meilleurs Hiſtoriens, tel que Mr. l'Abbé de Choiſy, y eût auſſi travaillé; ces Auteurs, allant au même terme, auroient bien pû partir de compagnie; mais ils ſe ſeroient ſéparez dès le premier pas, ils auroient pris une route différente, & ne ſe ſeroient rencontrez nulle part.

Mr. l'Abbé de Choiſy auroit peut-être commencé ſon Hiſtoire, par expoſer en peu de mots l'état où ſe trouvoit la Philoſophie, ſur la fin du ſiécle paſſé; afin de faire naître à propos cet homme extraordinaire, qui devoit, ſelon quelques-uns, renouveller ce qu'il y avoit de plus ingénieux dans l'ancienne Philoſophie, ou ſelon les autres, ſe fraier un chemin nouveau pour aller à la Vérité, pour pénétrer dans tous les myſteres de la Nature, & pour en expliquer d'une maniere ſenſible tous les mouvemens & tous les reſſorts.

Peut-être auſſi que ſans autre préparation, cet habile Hiſtorien, ſuivant ſa ſimplicité ſavante & de bon goût, auroit commencé la Vie du Philoſophe, à peu près comme il a fait celle du plus Saint de nos Rois; & qu'il auroit débuté de cette ſorte: *Meſſire René Des Cartes, dont j'écris la Vie, nâquit en Touraine,*

Lett. I. *à la Haye, le dernier jour de Mars, en l'année* 1596. Enfuite il nous auroit appris fon extraction, en rapportant fuccinctement du pere & de la mere, ce qui auroit pû fervir à faire connoître le fils.

Mais B. avant que de parler de la naiffance de fon Héros, nous fait fa généalogie. Il la conduit, en remontant depuis le pere, nommé Joachim, de Pierres en Gilles, de Gilles en Pierres, & de Pierres en Gilles, jufqu'à la cinquiéme génération, fans omettre le nom des femmes & des enfans, dont il fait l'hiftoire; & puis en defcendant en ligne collatérale, par les neveux, par les petits-neveux, jusqu'au fecond fils de „ Mr. Des Cartes-„ Kerlean, (*a*) nommé René, comme „ fon grand oncle, dit l'Hiftorien, & qui „ eft entré depuis un an au Novitiat des „ Jéfuites à Paris. Ses Supérieurs en ont „ très-bonne opinion, & font efpérer „ qu'il ne fe rendra pas indigne de porter „ le nom du Grand Philofophe.

Il entre dans ce récit généalogique par cette plaifante période. „ La vie eft un „ préfent de la nature affez confidérable, „ pour ne pas négliger de favoir à qui „ l'on en eft redévable: & j'ai lieu de „ croire que ceux, à qui celle de Mr. „ Des Cartes ne fera pas indiférente, me „ fauront gré de leur avoir fait-connoî- „ tre ceux, dont Dieu a employé le mi- „ niftere pour la production de ce Phi- „ lofophe ". Cela s'appelle un portail très-bien proportionné à tout l'édifice.

Après cette généalogie, B. marque l'année & le jour que nâquit le Philofophe: & auffi-tôt, par un trait d'éloquence extraordinaire, il nous montre cet enfant comme le reftaurateur de toutes les Sciences, comme l'apui de toutes les Couronnes de l'Europe, comme un homme univerfel, qui a des relations fi particulieres avec tous les hommes, que l'Hiftorien fe croit obligé indifpenfablement d'expofer aux yeux de fon Lecteur l'état de la Philofophie, l'état de la Grammaire, de la Poëfie, de l'Eloquence, de la Chronologie, de la Géographie, de la Médecine, de la Jurifprudence, de la Théologie; l'état des principales Univerfitez de l'Europe, avec le nom des Profeffeurs; l'état politique de tous les Roiaumes, avec le nom de tous les Souverains, & l'année de leur regne; enfin la fituation de tout le genre humain. Lett. I.

Il prépare tous ces beaux points de doctrine par cette charmante réfléxion. (*b*) „ Il nous feroit affez peu utile de favoir „ la naiffance de Mr. Des Cartes, fi nous „ ne favions où en étoit le genre humain, „ & ce qu'on faifoit dans le monde, „ quand il y vint ". Par malheur Mr. Des Cartes a laiffé toutes les Univerfitez, & toutes les Sciences, fi vous en exceptez la Mathématique & la Philofophie, comme elles étoient quand il vint au monde. Je ne fache pas qu'il ait rien changé dans aucune Monarchie de l'Europe, ni qu'il ait eû aucun rapport avec tous les Souverains, que B. nomme fi magnifiquement & fi doctement; finon peut-être avec le Pape Clément VIII. & avec l'Empereur Rodolphe II. parce qu'il alla faire voiage en Allemagne & en Italie long-temps après leur mort; & peut-être encore avec Mahomet III. parce que peu s'en eft fallu qu'il n'ait porté les armes contre le Turc.

Comme il eft impoffible, que dans l'enfance de Mr. Des Cartes, il n'ait parû quelque lueur de ces grandes lumiéres, qui l'ont rendu fi illuftre, & qui ont ébloui tant de monde; le célèbre Ecrivain auroit ramaffé tous ces raions, pour faire briller de bonne heure ce nouvel aftre, ce génie fupérieur, qui devoit éffacer un jour les plus grands hommes de l'antiquité.

Il nous auroit au moins marqué fa jeuneffe, & fes premiéres études, par des progrès furprenans, par une pénétration au deffus de fon âge, par les vûës d'une intelligence naiffante, par fes premiéres penfées fur l'ancienne Philofophie, & par fes premiéres imaginations d'un nouveau fyftéme. A la vérité B. a quelque chofe fur cela; mais c'eft peu de chofe: auffi ne peut-on pas s'étendre fur tout. L'Hiftorien décrit fort au long la fondation du Collége de la Fléche, où Mr. Des Cartes a fait toutes fes études; & il nous donne une ample rélation de toute la cérémonie qui fe fit en ce College, lors qu'on y reçût le cœur de Henri IV. fon fondateur: & cette relation étoit néceffaire. Le jeune Des

(*a*) *Premiere Partie pag.* 5.

(*b*) *Premiere Partie p.* 8.

Des Cartes avoit assisté, avec les autres écoliers, à la cérémonie; tant qu'elle dura il n'alla point en classe, les classes étoient fermées; dès qu'elle fut finie, on les rouvrit, & il y retourna: trois raisons de grand poids, que B. ne manque point de faire sentir, pour montrer de quelle nécessité étoit la narration.

Le judicieux Historien auroit décrit en dix pages tout ce que fit Mr. Des Cartes, depuis qu'il eût quitté le College, jusqu'à ce que retiré en Hollande, il se livra entiérement à l'étude de la Philosophie, & au dessein de communiquer ses lumiéres au public. Mais B. emploie à cela plus de deux cens pages. A la vérité il y en a environ cent cinquante de pures digressions, au moins très-inutiles, au sentiment de la plûpart du monde, mais très-nécessaires selon l'Auteur; & elles le sont en effet pour faire un gros Livre: car si on les retranchoit, avec les minuties, l'énorme *in quarto* de B. seroit à peine un *in douze*.

Mais le public perdroit trop à un pareil retranchement: sa joie seroit notablement diminuée. Il n'auroit plus le plaisir de lire cent remarques, aussi divertissantes, 1. que la maniere dont Mr. Des Cartes se mettoit, lors qu'il commença à entrer dans le monde. „ (*a*) Il portoit, dit B. „ le plumet & l'épée, & il étoit habillé de „ taffetas verd ". En été probablement: car en hiver cet habit n'auroit pas été de saison. 2. Qu'une certaine incommodité „ du Philosophe, que B. appelle une chaleur de foie, qui lui faisoit aimer les „ armes, & qui, jointe à celle du climat „ (*b*) de Paris, contribuoit à lui faire „ enfanter des chimeres, lors qu'il tâchoit „ de produire quelque-chose du fonds de „ son esprit ". 3. Qu'une inclination bizarre, que B. (*c*) appelle une pente d'affection, que le Philosophe avoit pour les femmes louches. Le public perdroit encore mille beaux morceaux d'histoire, aussi curieux, que l'origine & les (*d*) statuts des Rose-croix; mille Dissertations, aussi nécessaires, que celles, où l'on demande si Mr. Des Cartes a étudié au College de Clermont, quand on sait qu'il a fait toutes ses études ailleurs; si (*e*) le Philosophe a aimé à Tours une Dame, qu'on sait qu'il n'a jamais vûe; s'il a vû à Pragues les enfans, les parens, les instrumens de Tyco-Brahé; s'il a vû Galilée, en passant par la Toscane. Sans parler d'un grand nombre de batailles, de siéges, de négotiations, d'ambassades, qui ont un enchaînement merveilleux dans la mémoire de l'Historien, & une liaison encore plus surprenante avec l'histoire de Mr. Des Cartes.

Après tout je trouve que ce fracas de guerre & de politique, fait fort bien dans la Vie du Philosophe. J'avouë que je fus charmé, en jettant les yeux sur divers endroits des deux premiers Livres, de voir ici les guerres du Prince Maurice; là les guerres de Boheme, & puis celles de Hongrie, avec beaucoup d'autres expéditions militaires. Je ne fus pas moins touché, en tombant sur le Synode de Dordrecht, sur les Assemblées de Francfort, de Nuremberg, & d'Ulm. Je dis alors, Il faut que je me sois trompé: je regardois Mr. Des Cartes comme un homme enfoncé dans l'étude de la Nature, qui n'avoit fait simplement que voiager quelques années dans l'Europe, avant que de se renfermer dans son cabinet: & sur la foi des seuls titres de son Histoire, je vois qu'il a eû part à tout ce qui s'est fait de plus grand à la guerre, en Flandres, en Hollande, en Allemagne, en Bohéme, en Hongrie, en Italie, dans la Valteline, en France; & en matiere de politique, au Synode de Dordrecht, aux Assemblées d'Allemagne, & sur tout à celle d'Ulm.

Je me mets donc avec impatience à lire le récit de toutes ces Guerres & de toutes ces Assemblées; je m'attens à voir en Flandres le jeune cavalier, à-la tête d'un escadron de Bataves, enfoncer l'Ibere & le Belge; en Bohéme, commandant sous les ordres du Duc de Baviere, ranger au devoir les Allemands révoltez; en Hongrie, à l'éxemple du brave Comte du Bucquoy, faire trembler l'usurpateur Bethlen-Gabor; enlever chez les Grisons la Valteline aux Espagnols, sous les ordres du Marquis de Cœuvres; emporter quelque Ouvrage l'épée à la main au siége de Ga-

(*a*) I. *Partie p.* 131. (*b*) II. *Partie, p.* 452. (*c*) *p.* 499. (*d*) I. *Partie p.* 87. 8. & 9.

(*e*) II. *Partie p.* 500.

 Gavi, par le commandement du Connétable de Lesdiguieres: se signaler au siége de la Rochelle, à l'attaque du Maréchal de Bassompierre. Mais je me trouve fort éloigné de mon compte. L'Historien m'apprend, que Mr. Des Cartes n'a été à toutes ces guerres-là qu'en qualité de volontaire purement spectateur, & non acteur, bien résolu de contempler tout comme Philosophe, & de n'être de rien comme Soldat. Peu s'en faut que je ne jure contre l'Historien: je demande, pourquoi donc tant de récits de guerre dans l'Histoire d'un homme pacifique? La raison qu'on m'en donne dissipe mon chagrin. Le Héros a vû tous ces mouvemens-là durant sa vie; il est du devoir de l'Historien de les montrer dans son Histoire.

Baillet s'acquitte de ce devoir-là avec tant de scrupule, que bien loin de ne pas montrer à son Lecteur tout ce que le (a) Soldat spectateur a vû, il nous décrit encore deux siéges de Breda, ausquels il convient que le volontaire ne fut jamais. Mais il faut aussi convenir, que le jeune Des Cartes avoit été en garnison dans cette ville-là, lors qu'elle n'étoit point assiégée.

De plus, B. avouë que Mr. Des Cartes n'étoit plus dans la Valteline, lors que le Marquis de Cœuvres en fit la conquête; néanmoins il nous donne le récit de cette expédition. Mais le Philosophe avoit passé par-là depuis peu: il falloit bien nous dire ce qui s'étoit fait après son passage.

Je quitte donc l'idée que j'avois pris de Mr. Des Cartes, comme d'un grand Guerrier: j'éxamine s'il s'est distingué davantage dans les négotiations, que dans les armées; s'il a mieux servi le Prince d'Orange au Synode de Dordrecht, que le Prince Maurice au premier siége de Breda; & l'Empereur Ferdinand, dans les Assemblées de Francfort, de Nuremberg, & d'Ulm, qu'au siége de Neuhauzel. Je lis ce que B. écrit là-dessus. (b) Je commence par le Synode de Dordrecht; & je trouve, que Mr. Des Cartes, qui n'étoit point à Breda, lorsque cette ville-là fut assiegée, y étoit, lorsque le fameux Synode, au sujet du différent des Gomaristes & des Arminiens, se tenoit à Dordrecht. Je passe de là aux Assemblées d'Allemagne: je m'arrête à celle d'Ulm; & j'apprends que randis qu'on y négotioit, Mr. Des Cartes étoit en garnison le long du Danube (c). Je cherche donc la raison pourquoi B. nous parle de ce Synode, & de ces Assemblées; & je découvre, que c'est parce que Breda, où Mr. Des Cartes étoit durant le Synode, n'étant éloigné que de huit ou dix lieuës de Dordrecht; & le Philosophe aiant fait un tour à Ulm, pour rendre visite à l'Ambassadeur de France, il étoit impossible qu'il n'eût entendu parler du Synode de Dordrecht, & des Assemblées d'Allemagne. Or B. ne croit pas, qu'en bon Historien, il puisse se dispenser de rapporter toutes les choses, dont Mr. Des Cartes a été témoin oculaire, ou auriculaire.

Vous croirez peut-être que je me mocque: mais sachez que je parle sérieusement. Croïez l'Historien lui-même. Il dit dans sa (d) Préface, „ que la Vie de „ Mr. Des Cartes a des liaisons avec „ l'Histoire générale des Sciences, comme la Vie d'un Pape pourroit en avoir „ avec l'Histoire Ecclésiastique: que c'est „ ce qui l'a conduit indispensablement „ à l'Histoire de la Philosophie, & des „ Mathématiques; & ce qui l'a engagé à „ parler de tous les Savans, qui ont eû „ commerce avec le Philosophe. Mais faites attention aux paroles suivantes. „ Par la même raison, j'ai crû devoir „ exposer l'état des affaires publiques, „ ausquelles il avoit eû quelque part, „ avant que de se renfermer dans sa solitude. De sorte que je n'ai pas crû pouvoir me dispenser de donner un abregé „ éxact & succinct de tout ce qui s'est „ passé sous ses yeux jusques à la fin de „ 1628 à Paris, en Hollande, en Allemagne, en Italie, à la Rochelle". Or la part que Mr. Des Cartes a eû à toutes ces choses, dont B. ne croit pas pouvoir se dispenser de nous donner un abregé éxact, c'est qu'elles se sont passées sous ses yeux, & qu'il les a vuës, ou que peu éloigné des lieux où elles se sont passées, il en a entendu parler.

Voiez combien fidellement l'Historien a éxécuté, dans le cours de son Ouvrage, ce qu'il avoit promis dans sa Préface, & le

(a) I. Partie p. 42. (b) I. Partie p. 49.

(c) Premiére Partie, pag. 64. (d) Preface. p. 3.

LETT. I. le soin qu'il a de nous marquer en cela sa fidélité. Il nous donne une ample narration de la cérémonie du couronnement de l'Empereur Ferdinand II. où il remarque judicieusement, que la veille, ou le jour de la fête, Mr. Des Cartes s'étoit glissé dans Francfort par un tour d'adresse, pour observer de près ce qui se passoit. Et il conclut cette longue relation par ce trait d'un fidelle Historien. „ Voilà ce „ que Mr. (*a*) Des Cartes eut la curiosité „ de voir une fois pour toute sa vie. “ Ce qui me paroît encore plaisant, c'est que B. appelle cela *assister* (*b*) *au couronnement de l'Empereur*. Ce que je viens de vous dire, est pour le témoin oculaire: voici pour l'auriculaire.

Baillet raconte les progrès des armées du feu Roi contre les rebelles: & afin que le Lecteur ne soit pas en peine pourquoi on lui présente ce morceau d'Histoire, C'est, dit l'Historien, que Mr. Des Cartes étoit à Paris, lors qu'on y apporta la nouvelle des avantages du Maréchal de Thémines, & de l'Admiral de Montmorency. Or la nouvelle étoit trop grande, pour n'être pas allée jusqu'au Philosophe: & ce qui est allé jusqu'à lui, doit, selon B. venir jusqu'à nous.

Avouez, Monsieur, que nul Historien, ni ancien ni moderne, n'a encore donné tant d'étenduë à l'Histoire; & qu'il étoit nécessaire, pour l'instruction du public, que B. devînt Historien, & qu'il imprimât la Vie de Mr. Des Cartes. Que le volontaire spectateur ne faisoit-il encore dix campagnes, pareilles aux quatre premieres? Nous aurions, dans la Vie d'un simple Soldat, quatorze années de l'Histoire universelle de toute l'Europe: & au lieu que l'Ouvrage de B. est en un seul volume d'une figure desagréable, il feroit en deux Tomes *in folio*, propres non seulement à embellir la boutique de son Libraire, mais encore à la remplir pour long-temps, supposé qu'il ait fait relier tous les éxemplaires, & qu'il se soit chargé du débit.

A présent que vous êtes convaincu, qu'on voit dans la Vie de Mr. Des Cartes tout ce qu'il a vû, & tout ce qu'il a entendu, vous me croirez aisément, si je vous dis qu'on y trouve (*c*) aussi ce qu'il a songé. Un seul Chapitre contient trois de ses songes. Pour le détail des petites choses, on peut s'en fier à l'éxactitude de cet incomparable Historien: il ne laisse rien à deviner ni à souhaiter là-dessus; jusques-là qu'il nous apprend, que Mr. Des Cartes étudioit au lit. L'on peut dire (c'est B. qui parle de son Héros; admirez la réfléxion, & l'expression) „ l'on peut „ dire que c'est aux matinées de son lit, „ que nous sommes redevables de ce que „ (*d*) son esprit a produit de plus impor„ tant dans la Philosophie “. Ce n'est pas tout: l'Historien veut que nous sachions comment se passoient ces matinées du lit, & quelles étoient les postures du Philosophe étudiant. Voiez comment il nous en instruit. „ Mr. Le Vasseur, dit B. (*e*) s'é„ tant glissé contre la porte de la chambre „ de Mr. Des Cartes, se mit à regarder „ par le trou de la serrure, & l'apperçût „ dans son lit, les fenêtres de la chambre „ ouvertes, le rideau levé, le guéridon „ avec quelques papiers près du chevet. „ Il eût la patience de le considérer pen„ dant un temps considérable; & il vît „ qu'il se levoit à demi-corps de temps „ en temps, pour écrire, & se recouchoit „ ensuite pour méditer “. Nous sommes heureux de ce que le manége se termina là. Car si le Philosophe avoit fait autre chose, Mr. le Vasseur l'auroit apperçû; & B. persuadé que les plus petites actions d'un grand Philosophe sont bonnes à savoir, en auroit fait confidence à la postérité. LETT. I.

Au reste, ce qui pourroit avoir obligé l'Historien à nous décrire une chose si particuliere, ne seroit-ce pas, que nous aiant promis (*f*) de nous représenter dans Mr. des Cartes deux hommes differens, *l'homme de dehors*, & l'homme de dedans, qu'il appelle *l'homme intérieur*, il nous avoit déja représenté *l'homme de dehors*, par le récit de tous les siéges, de tous les combats, de toutes les conquêtes, de toutes les négotiations, dont il avoit ouï parler; & qu'il falloit aussi qu'il nous représentât *l'homme intérieur*, en nous

(*a*) *Partie I. pag.* 58.
(*b*) *Pag.* 54
(*c*) *Partie I. pag.* 81. 82. 89.
(*d*) *Pag.* 228.
(*e*) *Partie I. pag.* 154.
(*f*) *Preface p. IV.*

 nous apprenant au moins ce que Mr. Des Cartes faisoit dans sa chambre, & au lit? Mais je me trompe: je vais vous dire une chose, que vous aurez peine à croire, & qui est très-vraie. B. attribuë à *l'homme de dehors* les études que Mr. Des Cartes faisoit l'aprèsdînée dans la chambre, & le matin dans le lit. Oui, l'homme Philosophe, l'homme pensant, méditant, raisonnant, éxaminant la machine de son corps & les opérations de son ame, réfléchissant sur ses pensées, faisant une méthode de raisonner toute nouvelle, de nouveaux principes, un nouveau monde, des bêtes nouvelles, un homme nouveau, est ce que B. appelle, dans Mr. Des Cartes, *l'homme de dehors*: & l'homme œconome, vendant ses terres, plaçant son argent, réglant sa depense sur son revenu, gouvernant son domestique, est en partie ce que B. appelle, dans Mr. Des Cartes, *l'homme intérieur*. Cela, comme vous voiez, avoir besoin d'explication. Quand on pense & que l'on parle autrement que les autres, il faut expliquer ses paroles & ses pensées, pour les faire entendre. Or l'Historien rend raison de tout ceci. Régler son domestique, faire meubler une chambre, prendre soin de ses valets, s'en faire servir, & tout ce qui regarde l'œconomie, appartient selon B. à *l'homme intérieur*; parce que cela est renfermé dans la famille, & ne fait connoître Mr. Des Cartes que chez lui. Mais méditer, contempler, approfondir, trouver la Vérité, la produire, & tout ce que fait l'esprit par rapport aux Mathématiques & à la Philosophie, appartient à *l'homme de dehors*; parce que c'est par là que Mr. Des Cartes est connu dans le monde, & admiré *au dehors*.

Sachez, Monsieur, que cette découverte, que je vous donne pour rien, m'a beaucoup coûté: je ne l'ai faite qu'après avoir parcouru tout le gros Livre. J'avois crû d'abord, que l'homme intérieur signifioit, dans la Vie de Mr. Des Cartes, ce qu'il signifie par tout ailleurs, c'est-à-dire, *l'homme Chrétien uni à Dieu*: & je m'étois imaginé, que l'Historien nous marquoit l'union de Mr. Des Cartes avec Dieu, en nous disant, *qu'il n'avoit péché qu'une fois contre l'honneur de son Celibat, & qu'il en avoit fait pénitence toute sa vie*.

J'avois crû aussi, comme B. appelle Voëtius un bel homme de dehors, pour ses talens extérieurs, que tout ce que l'Historien nous diroit sur l'homme de dehors qu'il vouloit nous montrer dans Mr. Des Cartes, se termineroit à la figure, à la propreté, à la complaisance, à l'enjoüement du Philosophe, & à tous les avantages qu'il avoit pour le monde. Mais les apparences sont trompeuses; & j'ai reconnu ce que je viens de vous dire, que Mr. Des Cartes en son ménage, (que B. appelle une maison imparfaite, (*a*) en „ ce que son Célibat ne pouvoit lui pro„ duire qu'une demi-famille) ordonnant „ à son cuisinier d'augmenter l'ordinaire, parce qu'il étoit triste, & que la tristesse lui donnoit un (*b*) appétit extrême, faisoit une fonction de *l'homme intérieur*; & que le Philosophe, appliqué à composer les essais de sa Philosophie, faisoit une action de *l'homme de dehors*.

Sur ce pied-là si B. eût partagé avec un bon Ecrivain la Vie de Mr. Des Cartes, il auroit pû se charger de nous représenter tout *l'homme intérieur*, & cette partie de *l'homme de dehors*, qui regarde les voyages, les promenades, les procès, le régime de vivre, les habits, la perruque du Philosophe, & tout le soin qu'il prenoit de sa personne; mais il devoit laisser au bon Historien les études de Mr. Des Cartes, & le plus bel endroit de son Histoire, c'est-à-dire, sa Philosophie.

L'habile & judicieux Historien auroit conduit le Philosophe en Hollande dans sa solitude d'Egmont: il nous auroit décrit les avantages qu'il y trouvoit, pour méditer à son aise sur les mysteres de la Nature: il nous auroit fait part ensuite des fruits de ses longues méditations; & pour nous en faire découvrir d'un coup d'œil toute la fleur & toute la beauté, il les auroit exposé à nos yeux, dans leur ordre & selon leur symmetrie naturelle, en nous donnant un plan de ce merveilleux Systeme de Philosophie, dont Mr. Des Cartes est l'inventeur.

De plus l'Historien, en savant homme, auroit adouci, applani, éclairci tout ce qu'on a trouvé de dur, de difficile, & d'em-

(*a*) Partie II. pag. 455.

(*b*) Pag. 449.

 d'embarrassé dans cette nouvelle doctrine. Par éxemple, il ne se seroit pas contenté de nous dire, que Mr. Des Cartes ne reconnoissoit point d'autre substance corporelle, qu'une matiére, qui n'a de soi aucune qualité essentielle que l'extension; que le Philosophe explique tous les effets & tous les Phénomenes, que nous remarquons dans le monde corporel, par les divers mouvemens qui arrivent aux différentes parties de cette matiére: mais il nous auroit expliqué, comment toutes les parties de cette matiére étant également dures & solides, & tellement jointes ensemble, qu'il ne peut y avoir aucun vuide entre elles, elles ont pû néanmoins être divisées, agitées, & mises toutes ensemble dans ce prodigieux mouvement, qui les a fait se choquer, se briser, se froisser les unes contre les autres, de la maniére dont Mr. Des Cartes le suppose.

Or l'explication d'un semblable mouvement dans le plein auroit été fort nécessaire: car il y a peu de gens, qui n'aient sur le Systeme de Mr. Des Cartes la même difficulté que Mr. Despreaux: on ne comprend pas, sur tout dans un globe dur & solide par tout,

> Comment tout étant plein, (a) tout a pû se mouvoir.

L'habile Historien n'en seroit pas encore demeuré là: il seroit entré dans tout le détail du Systeme; & portant la lumiere dans tous les endroits qui ont besoin d'être éclaircis, il en auroit dissipé toutes les obscuritez. Par éxemple, il nous auroit rendu intelligible, 1. la doctrine de Mr. Des Cartes sur la légéreté, & sur la pesanteur des Corps? ce qui n'a encore pû être expliqué intelligiblement selon ses principes: 2. son opinion touchant le flux & reflux de la mer, qui, à ce qu'on prétend, ne s'accorde point avec l'expérience: 3. son sentiment sur l'union de l'ame & du corps, dont ses disciples sont obligez de parler d'une maniére si différente; parce que c'est un point, sur lequel leur maître n'a pas parlé assez nettement. Car enfin l'on ne sait pas s'il prétendoit que cette union fût purement arbitraire au regard de Dieu, telle que seroit l'union d'un Ange avec un corps, ou s'il vouloit qu'elle fût fondée sur la nature de l'ame humaine.

De plus, il nous auroit encore appris, cet excellent Historien, ce que nous devons penser des actions de l'ame, selon la doctrine de Mr. Des Cartes. Car outre qu'il y a une grande diversité d'opinions sur cet article entre les Cartésiens; la plûpart d'entr'eux expliquent les actions de la volonté, à peu près comme les Hérétiques d'Allemagne, qui enseignoient le siécle passé, que l'ame n'agit point en ce qui concerne le salut, mais qu'elle reçoit simplement ce que Dieu opére en elle.

Enfin si le sage & savant Ecrivain ne nous eût point parlé de la transmutation des Etoiles en Planétes, & en Cométes, ni de la formation de ces croûtes de tant d'especes différentes, ni de leur étrange fracas, lors qu'elles viennent à se rompre; parce que tout cela a bien plus l'air de Métamorphoses Poëtiques, que d'une explication sérieuse des Ouvrages de la Nature; il se seroit au moins appliqué fortement à éclaircir tout ce qui concerne le Mystére de l'Eucharistie. Car, à ne rien déguiser, c'est principalement en ce point-là, que la doctrine de Mr. Des Cartes a besoin d'éclaircissement; puisque la plûpart des Théologiens Orthodoxes sont convaincus, qu'il est impossible d'accommoder ce que la Foi nous oblige à croire de ce Sacrement, avec les principes de la Philosophie Cartésienne.

Comme le Systême du Monde est le chef-d'œuvre de Mr. Des Cartes, l'habile Historien auroit mis tout son art à donner à ce Systême, par une exposition vive, nette, éxacte, noble, fleurie, solide, tout l'agrément de l'Histoire, & toute l'utilité de l'instruction. Il auroit enlevé les esprits réguliers & géométriques par ce merveilleux arrangement, & par cet enchaînement de principes & de conséquences, qui fait dire à un Cartésien, que Dieu n'a pas mis plus d'ordre dans les Cieux, & entre les Astres, que dans la tête & entre les pensées de Mr. Des Cartes. Il auroit étonné les esprits les plus sublimes, en leur faisant voir, que depuis l'Auteur de la Nature, jusqu'au plus petit de ses Ouvrages

(a) *Epître à Mr. de Guilleragues.*

LETT. I. vrages, rien n'a échappé à la vivacité de ses lumiéres. Ceux qui ne peuvent se défendre des charmes de la nouveauté, auroient été dans l'enchantement, à la vuë d'un amas prodigieux de nouvelles découvertes, & de tant d'inventions inouïes. Enfin chacun touché à sa maniere de la beauté de ce plan historique, en lisant la Vie du Philosophe, auroit appris sa Philosophie: & comme au sentiment du Philosophe même, on ne sauroit entendre la nouvelle Philosophie, & ne la pas embrasser, nous serions tous devenus Cartésiens par la seule lecture de l'Histoire de Mr. Des Cartes.

Mais B. auroit fait scrupule d'enchanter ses Lecteurs. C'est bien assez qu'il les ait réjouïs. Quelque zélé qu'il soit pour le Cartésianisme, je ne pense pas que son travail augmente ni la gloire de la secte, ni le nombre des sectateurs.

Il nous avoit promis, dans sa Préface, l'histoire de la Philosophie Cartésienne: il la commence par un trait, qui ne donne pas une haute idée de la sagesse du Philosophe. Croiriez-vous, que le Cartésianisme doit sa premiére origine à une espéce de transport, que l'Historien décrit comme un accès de folie, & qui paroît l'effet d'une prise de ce *tabac Cartésien*, dont il est parlé si ingénieusement, dans le *Voyage du Monde de Des Cartes.*

B. nous rapporte donc, „ que l'imagination (*a*) du Philosophe lui aiant représenté son esprit tout nud, il n'y trouva que l'amour de la Vérité: qu'il se mit aussi-tôt à la chercher; mais que par un excès de contention, le feu lui prit au cerveau, & qu'il tomba dans une espéce d'enthousiasme, qui le mit en état de recevoir l'impression des songes, & des visions. Ainsi, poursuit l'Historien, le dixiéme de Novembre, mil six cens dix-neuf, le Philosophe s'étant couché, rempli de son enthousiasme, & tout occupé de la pensée d'avoir trouvé la Vérité admirable, il eut trois songes consécutifs en une seule nuit. B. raconte ces trois songes en six pages, sans en omettre la moindre extravagance (il feroit tort à sa mémoire) non pas même, que le Philosophe „ rêvant qu'il se traînoit renversé sur le „ dos, & voulant faire effort pour se redresser, fut porté dans un tourbillon, „ qui lui fit faire trois ou quatre pirouëtes sur le pied gauche. LETT. I.

Après ce judicieux récit, & une sérieuse interprétation de ces songes, faite par le Philosophe, bien que celui-ci eût declaré qu'avant cette nuit si remarquable, il y avoit trois mois qu'il ne benvoit point de vin; néanmoins l'Historien frappé de ce que dans l'interprétation il trouvoit qu'un coup de foudre, que Mr. Des Cartes avoit entendu en songe, étoit le signal de l'esprit de vérité, qui descendoit sur lui pour le posséder, dit que „ cette derniére imagination tenoit assûrément quelque chose de l'enthousiasme, „ & le porteroit volontiers (lui B) à croire que Mr. Des Cartes auroit bû le soir, avant que de se coucher. En effet, „ ajoûte-t-il, c'étoit la veille de saint Martin; au soir de laquelle on avoit coûtume de faire la débauche au lieu „ où il étoit, comme en France ". Que dites-vous de cette premiére origine de la nouvelle Philosophie?

Baillet en rapporte une seconde, qui est à la vérité fort honnête, mais qui a aussi quelque chose de singulier. C'est la vraie vocation de Mr. Des Cartes à l'étude de la Nature, & à l'explication de tous ses mystéres. L'Historien raconte que (*b*) son Héros, chancellant sur le parti qu'il avoit à prendre, se trouva à une Assemblée de Savans, où étoit le Cardinal de Berulle son Directeur, & qu'obligé à parler sur un discours que Mr. Chandoux venoit de faire, il charma tout le monde, sur tout le Cardinal, qui lui donna rendez-vous chez lui pour un second entretien, dont il fut encore plus content que du premier. De sorte que le saint Prélat, plein du projet de Philosophie que Mr. Des Cartes lui avoit proposé, employa „ toute l'autorité qu'il avoit sur son esprit, pour le porter à entreprendre ce „ grand Ouvrage. Il lui en fit une obligation de conscience, sur ce qu'aiant „ reçû de Dieu une force & une pénétration d'esprit, avec des lumiéres qu'il „ n'avoit point accordées à d'autres, il „ lui rendroit un compte éxact de l'emploi de ces talens, & seroit responsa- „ ble,

(*a*) *Partie I. pag.* 80, 81, &c.

(*b*) *Premiere Partie, pag.* 164, 165.

„ ble, devant ce fouverain Juge des hommes, du tort qu'il feroit au genre humain, s'il le privoit du fruit de fes Méditations. Il alla même jufqu'à l'affûrer, qu'avec des intentions auffi pures, & une capacité auffi vafte que celle qu'il lui connoiffoit, Dieu ne manqueroit pas de bénir fon travail, & de le combler de tout le fuccès qu'il en pourroit attendre.

Mr. Des Cartes, dont la confcience étoit très-délicate, fi nous en croions fon Hiftoire, prit le fentiment de fon illuftre Directeur, comme un ordre venu d'enhaut, auquel il ne pouvoit pas fe difpenfer d'obéir. D'ailleurs fon Hiftorien paroît fi perfuadé, qu'il y a quelque chofe de Divin dans la décifion du Cardinal de Bérulle, qu'il nous fait paroître en toute rencontre le Philofophe, & fa Philofophie, fous la protection de la Providence, qui veille fur toutes les démarches du Maître & de fes difciples, & qui femble les regarder comme les inftrumens de fa gloire, & l'appui de la vraie Religion. Cela fert à plus d'un ufage. Par là B. donne de temps en temps quelque air de piété à fon Hiftoire; & il trouve de la dévotion à dire tout le mal qu'il fait de ceux, qui ofent attaquer Mr. Des Cartes, & fa doctrine. Il croit que c'eft s'en prendre à Dieu même, que de combattre ce qu'il juge que Dieu protége.

Ainfi le pénitent de Mr. de Berulle, foûmis à fa direction, fe choifit dévotement une retraite dans un coin de la Nort-Hollande, avec plus de précautions contre les fâcheux, que contre les Hérétiques & les Sociniens. Et là aiant renouvellé devant les Autels, à ce que dit l'Hiftorien, fes anciennes proteftations, de ne travailler que pour la gloire de Dieu, & l'utilité du genre humain, il fe donna tout entier à l'étude du Monde naturel en général, & de chacune de fes parties.

B. ne paroît pas appellé de Dieu à nous décrire les études du Philofophe, & à nous expofer fes fentimens, & fes Ouvrages. Il le fait néanmoins, mais fans grace, & fans vocation. Il oublie au Livre fecond ce qu'il avoit dit dans le premier, touchant l'eftime que le Philofophe faifoit de l'Arithmétique, & de la Géométrie.

Il nous avoit appris au premier Livre, que ce qui charmoit Mr. Des Cartes dans l'Arithmétique & dans la Géométrie, étoit la certitude & l'évidence de leurs raifons.

Et au fecond Livre il fait dire à Mr. Des Cartes, que ces Sciences-là font des amufemens vains & puérils, que les génies folides ne tardent point à négliger; que leurs démonftrations font fuperficielles, & plûtôt du reffort des yeux & de l'imagination, que de l'entendement. Or tels fentimens ne font pas d'un homme charmé de l'Arithmétique, & de la Géométrie, ni de la certitude & de l'évidence de leurs raifons.

Il eft vrai, que lors qu'on veut fe rendre habile dans les Mathématiques, on ne doit pas s'en tenir à l'Arithmétique, & à la Géométrie, qui n'en font que l'entrée: mais il me femble qu'il n'eft pas permis à un Mathématicien de les négliger; puifque fans leur fecours il ne fauroit faire un pas, ni avancer dans les autres parties de la Mathématique.

L'on ne peut pas dire non plus que les démonftrations de l'Arithmétique & de la Géometrie foient fuperficielles; puifque ce qui regarde ces deux premiéres parties, eft ce qu'il y a de plus demontré dans les Mathematiques, & que c'eft ce qui fert à démontrer le refte.

Il eft encore auffi peu vrai, que les démonftrations de ces Sciences-là foient plûtôt du reffort des yeux & de l'imagination, que de l'entendement; puifque ce font des démonftrations, & que ce n'eft pas le propre des yeux, ni de l'imagination, de démontrer. Les yeux & l'imagination ne font que voir & repréfenter les nombres & les figures; mais c'eft l'entendement, qui en démontre les propriétez.

L'on n'a donc garde d'attribuer ces propofitions-là à Mr. Des Cartes: il eft plus probable que fon Hiftorien avoit befoin d'interpréte, pour entendre le Manufcrit Latin, d'où il les a tirées. Car tout ce qu'il rapporte des *Régles pour conduire l'efprit dans la recherche de la Vérité*, fait douter, fi ce qu'il louë le plus, n'eft pas ce qu'il entend le moins.

Il ne réüffit pas mieux à nous donner l'extrait des Ouvrages de Mr. Des Cartes. Il nous parle néanmoins de tous fes Livres, & de ceux qui font imprimez, & de ceux qui ne le font point: mais il nous en

Lett. I. en parle si superficiellement, qu'un Chapitre entier n'instruit guéres plus, que le seul titre. Il n'éclaircit rien; & bien loin de chercher des explications plausibles, pour faire goûter les opinions du Philosophe les plus extraordinaires & les moins recevables, il va déterrer, dans une Lettre manuscrite, une maniére d'expliquer le Mystére de la Transsubstantiation, que Mr. Des Cartes proposoit seulement à un de ses amis, dans la derniere confidence, & que l'Historien appelle un tour d'explication assez nouveau. Or ce tour d'explication assez nouveau ressemble fort à l'impanation de Luther. Le voici. „ Tout le Mystére de la Transsubstantia- „ tion, selon Mr. Des Cartes, (a) dit „ B. est, qu'au lieu que les particules du „ pain & du vin auroient dû se mêler a- „ vec le sang de J. C. & s'y disposer en „ certaines façons particuliéres, afin que „ son ame les informât particuliérement; „ elle les informe sans cela, par la force „ des paroles de la Consécration: & au „ lieu que cette ame de Jésus-Christ ne „ pourroit demeurer naturellement avec „ chacune de ces particules de pain & de „ vin, si ce n'est qu'elles fussent assem- „ blées avec plusieurs autres, qui com- „ posassent tous les organes du corps hu- „ main, nécessaires à la vie; elle demeu- „ re jointe surnaturellement à chacune „ d'elles, encore qu'on les sépare.

Voila sans doute l'explication du Mystére de l'Eucharistie, la moins Catholique, que Mr. Des Cartes ait imaginée; puisqu'il veut que les particules du pain & du vin demeurent après la Consécration, sans perdre leurs dispositions ni leurs figures: & cependant c'est la seule, au moins que j'aie remarqué, que B. ait rapporté dans son Histoire, & qu'il ait tâché d'exposer.

Il est vrai qu'il montre bien par cet endroit, que la Théologie est pour lui une terre inconnuë, où il marche, comme un voyageur dans un païs étranger, dont il ne sait ni les chemins ni la langue, toûjours en danger de s'égarer, & dans cette crainte revenant souvent sur ses pas, & s'égarant en effet sans le savoir, & malgré ses précautions.

Mais redresse qui voudra l'Historien sur ses égaremens en matiére de Théologie: Lett. I. pareille doctrine ne doit pas entrer dans une Lettre comme celle-ci. Je crains même de vous avoir ennuïé, en vous parlant Philosophie & Mathématique; & je n'écris que pour vous divertir. Cherchons donc quelque chose de réjouïssant: nous le trouverons sans peine. Il y a dans ce gros volume mille sources de joie. Je vous conseille de le parcourir, depuis la Préface jusqu'à la Table des matiéres: vous verrez cent choses, qui vous réveilleront. Je ne vous réponds pas que tout soit de vôtre goût: mais vous ne serez pas fâché de voir, que ce qui ne vous plaît pas, puisse plaire à d'autres, & qu'il ait dequoi contenter tous les goûts.

Il faut convenir, qu'il y a dans cette Histoire une variété admirable, non de ces tours délicats, ni de ces pensées fines, que B. abandonne aux Ecrivains polis, mais de toutes sortes de choses, qui instruisent & font plaisir, selon la disposition où l'on est.

Vous qui avez l'ame martiale vous serez bien aise de voir dans le premier Livre, & dans le second, un abregé exact de toutes les guerres qu'il y eût dans l'Europe, durant les voiages militaires du jeune Des Cartes. A la vérité toutes les expéditions que contient ce récit, regardent moins le Héros de B. que le dernier fantassin des armées du Prince Maurice, du Duc de Baviére, du Comte de Bucquoi, & du Connêtable de Lesdiguieres, sous qui le jeune Des Cartes a servi, en qualité de volontaire non combattant, & seulement éxaminant l'homme dans le combat. Mais ce qui ne fait rien pour celui dont on écrit la Vie, sert à réjouir ceux qui la lisent.

Pour peu qu'on aime la Pédanterie, quel plaisir ne trouve-t-on pas à lire au troisiéme, au quatriéme, au cinquiéme, au sixiéme, & au septiéme Livre, l'histoire de la plûpart des Universitez de Hollande, des Recteurs, des Principaux, de tous les Professeurs, Cartésiens, non Cartésiens, & d'apprendre des nouvelles de Collége? chose fort agréable aux gens du métier, & sur quoi je ne doute point que tout le quartier de l'Université n'ait fait des complimens à l'Historien, comme aiant

(a) *Seconde Partie. pag. 519.*

Lett. I. aiant très-bien soûtenu l'honneur de la profession.

Il n'y a point de Professeur en Philosophie entêté de sa doctrine, qui ne trouve sa passion flattée dans l'Ouvrage de B. & qui n'aime Mr. Des Cartes de tout son cœur, voiant le zéle que son Historien lui donne pour l'établissement & pour le progrès de sa Philosophie; & que ce zéle l'obligeoit à caresser tous les Professeurs qui enseignoient ses Principes; à s'intéresser dans leur fortune, témoin Rénéry, Régius, &c. à s'intriguer dans les Societez, pour y gagner des sectateurs; à se déclarer pour les Péres de l'Oratoire, comme pour les plus dociles & les plus attachez de ses disciples; à éxaggérer les loüanges qu'il recevoit de quelques Jésuites, avec qui il étoit en commerce; à déclarer la guerre, ou du moins à délibérer s'il la déclareroit à ceux de ces Peres, qui ne pouvoient goûter sa doctrine; à traiter avec le dernier méptis les Philosophes, & les Mathématiciens, qui lui envoioient des objections qu'il estimoit trop foibles, & fiérement & même durement ceux qui lui en envoyoient de trop fortes, ou qui les proposoient avec un peu de chaleur, & dans qui il ne voyoit point de disposition à devenir ses disciples ou ses approbateurs, témoin Mr. de Fermat, le P. Bourdin, Mr. de Roberval, Mr. de Sorbiere; à rendre des rodomontades & des injures à Mr. Gassendi, pour des objections solides, & pour des honnêtetez; enfin à faire paroître en toutes manieres, au moins selon les faits que contient son Histoire, un amour pour sa doctrine, qui va jusqu'à la foiblesse, & une aigreur contre ses adversaires, qui prouve, que s'il a adopté la Morale des Stoïciens, comme B. le dit, il n'est pas pour cela devenu Stoïque.

Pour vous, Monsieur, qui n'êtes pas adorateur de vos pensées; & qui voudriez que Mr. Des Cartes eût abandonné sa Philosophie au public, non pas à la vérité sans prendre intérêt au succès qu'elle auroit dans le monde, mais sans mandier les suffrages de personne, & sans vouloir de mal à ceux qui auroient des opinions contraires, vous n'approuverez pas son entêtement.

Vous avez bien la mine de passer fort vîte, non seulement sur les procès de Voëtius & de Régius, ausquels cependant Mr. Des Cartes a plus de part, qu'aux siéges de Breda & de la Rochelle; mais encore sur celui de Mr. Des Cartes contre Voëtius, & contre Schoockius; & sur celui de Voëtius contre Schoockius. Car je vous connois: vous n'aimez pas plus le procès que la pédanterie; & ici la pédanterie est jointe au procès. Mais un chicaneur d'inclination sera charmé de voir la naissance, le progrès, & la conclusion de ces affaires: il admirera l'éxactitude de B. qui lui a donné la suite de toutes les procédures: mais il aura pour lui une vraie reconnoissance, quand il trouvera, à la fin du procès (a) la Sentence renduë dans le Sénat Académique, par l'Université de Groningue & des Ommelandes, en la cause de Messire René Des Cartes, contre Maître Martin Schoock Professeur, en ladite Université; & qu'il verra, que B. a jugé à propos d'insérer cette Sentence de quatre grandes pages dans son Histoire, pour satisfaire, dit-il, la curiosité de ceux, qui aiment les Actes publics. Lett. I.

Combien croyez-vous qu'un politique ait de joie, que B ait démêlé, dans la Vie de Mr. Des Cartes, un point d'histoire aussi embrouillé, que le différent qui étoit en mil six cens dix-neuf, entre l'Empereur Ferdinand, & Frédéric Comte Palatin, au sujet du Roiaume de Bohéme?

N'est-ce pas faire plaisir à un Mathématicien, que de lui apprendre, dans l'Histoire de Mr. Des Cartes, celle de tous les Mathématiciens de l'Europe, amis ou ennemis, connûs ou non connûs du Philosophe? C'est assez qu'ils soient de quelques années plus ou moins âgez que lui, pour avoir place dans sa Vie.

Il n'y a point de séxe, & dans chaque séxe, il n'y a point de condition, point de rang, point de profession, à qui B n'ait fait l'honneur de les placer dans son Ouvrage. Depuis le Pape Urbain VIII. jusqu'à l'artisan Ferrier, jusqu'au jeune Gillot, & à Schluter, valets de Mr. Des Cartes; depuis la Reine Christine, & la Princesse Elizabeth Palatine, jusqu'à la Fem-

(a) *Seconde Partie pag.* 252.

LETT. I. Femme du Médecin Régius, jusqu'à la Nourrice de Mr. Des Cartes, & à la Cuisiniére de l'Abbé Picot, tout entre dans ce prodigieux Volume.

Il y est même parlé fort honorablement d'un Veau, qui faisoit, (*a*) à ce que dit l'Historien, toute la Bibliothéque du Philosophe; & de son Chien; mais aussi c'étoit un Chien extraordinaire: on l'appelloit Mr. Grat, à ce (*b*) que dit encore l'Historien; & Mr. Des Cartes l'avoit confié à un valet, nommé Maçon, pour le porter à Paris, afin d'en donner de sa race à l'Abbé Picot. Vous voiez que B. a trouvé l'art d'obliger tout le monde, & de donner vogue à son Livre.

A la vérité B. ne pouvoit pas trop se dispenser de parler du Pape Urbain VIII. Mr. Des Cartes alla à Rome, sous son Pontificat, & dans l'année du Jubilé des vingt-cinq ans. L'Historien (*c*) nous en rapporte fidellement la Bulle: il nomme les trois Eglises, qu'il falloit visiter, pour gagner l'Indulgence; il falloit bien qu'il nous dît aussi le nom du Pape, qui avoit fait proclamer la Bulle. Cela étoit pour le moins aussi à propos, que la description du voiage, que fit le Prince de Pologne Ladislas, pour aller gagner l'Indulgence, & assister à la procession; & de celui du Duc Léopold, qui fut aussi un des peletins, malgré les affaires, que le Maréchal d'Etrées & le Sieur de Harancourt lui donnoient dans la Valteline, & dans le Comté de Chiavenne, (*d*) à ce que nous apprend l'Historien.

S'il nous fait l'Histoire de Mr. Mydorge, de Mr. Hardy, de Mr. Morin, de Mr. Petit, de Mr. des Argues, de Mr. Picot, de Mr. de Clerselier, de Mr. de Chandoux, de Mr. de Beekman, de Mr. de Zuytlichem, & de beaucoup d'autres; n'étoit il pas nécessaire, que nous sussions le nom la naissance, la généalogie, la fortune, le genre de mort de tous les amis de Mr. Des Cartes, & au moins le nom de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs fréres, de leurs neveus, jusqu'à la seconde, & jusqu'a la troisiéme génération? Cela instruit, & fait plaisir à la postérité de ces Messieurs là, sur tout aux descendans de Mr. de Chandoux, s'il y en a encore au monde. B. leur apprend qu'un de leurs ancêtres, bon ami de Mr. Des Cartes, a été pendu. LETT. I.

Pour l'Artisan Ferrier, B. ne pouvoit pas lui donner moins de deux ou trois pages dans son Histoire. Il avoit taillé des verres de lunettes à Paris pour Mr. Des Cartes: & ce Monsieur ne trouvoit personne en Hollande, qui en sût tailler aussi bien que lui.

C'auroit été dommage que nous eûssions ignoré la fortune du jeune Gillot, & de Schluter: c'étoient deux fort bons valets. Le premier étoit devenu Professeur en Mathématique: il méritoit d'être traité, dans la Vie de son Maître, comme les autres Mathématiciens: & le second avoit suivi Mr. Des Cartes en Suéde, il l'avoit servi fidellement jusqu'à la mort; nous aurions été en peine de lui, si l'on ne nous eût appris ce que les amis du Philosophe en avoient fait.

Mais un de ceux que B. traite avec le plus de distinction dans son Histoire, (*e*) est un Cordonnier Mathématicien. Je ne sai auquel des deux Corps il a prétendu faire honneur, à celui des Cordonniers, ou à celui des Mathématiciens. Ce qui est vrai, c'est que par un malheur, arrivé à sa mémoire locale, à laquelle il n'échappe presque rien, il avoit oublié de parler en temps & lieu d'un Paysan, habile en Mathématique. Mais pour lui rendre enfin la justice qu'il lui devoit, & le dédommager en quelque sorte de ce qu'il l'avoit fait trop tard, il met après tout l'Ouvrage une addition de deux grandes pages & demie, où il nous instruit à fonds sur Dirck Rembrantz, Hollandois de naissance, Paysan d'extraction, Cordonnier & Mathématicien de profession.

Au reste ce que B. nous dit de la Reine Christine, de la Princesse Elizabeth, de Madame de Zuytlichem, de la Duchesse de Neucastle, de Madame Voëtius, de Madame Régius, de la Nourrice de Mr. Des Cartes, & de la Cuisiniére de l'Abbé Picot, tombe tout à fait à propos.

L'His-

(*a*) *Part. II pag.* 273.
(*b*) *Pag.* 456.
(*c*) *Part. I. pag.* 121.
(*d*) *Partie I. pag.* 122.
(*e*) *Seconde Partie, p g.* 553.

Lett. I. L'Historien, en parlant de la Reine de Suéde, s'excuse de ce qu'il ne nous donne pas son Histoire, & nous apporte la raison, qui l'engage à nous donner son portrait. (*a*) „ Les dispositions, dit-il, où „ cette Reine témoignoit être alors, de „ vouloir devenir disciple de Mr. Des „ Cartes, pourroient nous obliger à donner quelque abrégé de son Histoire, „ comme nous avons fait à l'égard de la „ Princesse Elizabeth, si toute sa vie n'étoit suffisamment connuë. Nous nous „ contenterons ici de la description, que „ Mr. Chanut fait de ses qualitez, de ses „ inclinations, de ses mœurs, & de ses „ maniéres ". Après cela vient la description : mais comme elle est de cinq grandes pages, de peur que le Lecteur n'ait oublié l'obligation très-étroite qu'avoit l'Historien, de lui présenter cette belle peinture, il ajoûte ces paroles, qui servent comme de cadre au portrait ; (*b*) „ Voilà quelle étoit cette Princesse, lors „ qu'elle songeoit à étudier la Philosophie „ de Mr. Des Cartes.

Des trente ou quarante pages, que l'Historien a écrit sur la Princesse Elizabeth, pour orner la Vie du Philosophe, on n'en sauroit retrancher aucune, sans défigurer tout l'Ouvrage ; tant elles servent à la symmétrie, & tant est nécessaire la liaison, que ces parties ont avec le tout. Voici ce que l'Historien dit là-dessus, (*c*) avec toute l'éloquence dont il est capable. „ Cette Princesse Philosophe faisoit pour lors le sujet de l'admiration „ de l'Univers . . . Et comme la supériorité de son génie l'a fait regarder „ comme le Chef des Cartésiennes de son „ séxe, il est essentiellement du dessein de „ l'Histoire de Mr. Des Cartes, de faire „ un abrégé de la sienne ". Ainsi les voiages de cette Princesse, ses disgraces, sa jalousie au sujet de la Reine Christine, tout cela est essentiel à la Vie de Mr. Des Cartes ; il n'y faut pas toucher.

Mais que veut dire l'Historien, que la Princesse Elizabeth est regardée *comme le Chef des Cartésiennes de son séxe*? Y a-t-il donc deux séxes de Cartésiennes ? Cela auroit besoin d'éclaircissement, au moins à la marge, où l'Auteur éclaircit tant de choses. Lett. I.

Ce que l'Historien écrit de Madame de Zuytlichem, est fort clair : il ne fait que son éloge funébre. Cela se devoit à l'amitié que Mr. Des Cartes avoit pour Mr. de Zuytlichem : & nous devions apprendre, (*d*) qu'elle s'appelloit *Susanne* ; que non contente d'avoir donné des enfans à son mari, elle s'étoit toûjours comportée en personne d'honneur ; & qu'elle faisoit des vers & de la prose.

Il ne parle de la Duchesse de Neucastle que par occasion. B. nous avoit appris que le Duc son époux (*e*) étoit ami particulier du Philosophe, sans nous en apporter d'autre raison, sinon qu'il étoit d'environ 8. ans plus âgé que Mr. Des Cartes. Et Madame de Neucastle nous en fournit une autre ; „ c'est que, quoique le Duc ne „ fût pas homme de Lettres, ni Mathématicien, il ne laissoit pas que d'avoir „ l'esprit géométrique.

Au regard de Madame & de Mademoiselle Régius, comment l'Historien n'en auroit-il point parlé ? Mr. Des Cartes les prioit souvent à manger, avec M. Régius : il les envoioit querir, & les faisoit remener *dans un bon Carosse*. Ajoûtez que Mr. Régius avoit promis de rendre visite dans un certain temps à Mr. Des Cartes, & avoit manqué à sa parole. L'Historien devoit nous en dire la raison : & la raison étoit, que Madame Regius ne permit point que Mr. Régius s'éloignât d'elle, „ à cause d'une grossesse de huit mois & „ demi (*f*), où elle avoit besoin de lui.

Je ne devois pas vous dire, que B. avoit parlé aussi de Madame Voëtius : il ne l'a mise que dans une parenthése, mais fort judicieusement. Sur ce que Mr. Des Cartes avoit mandé au Medecin Régius, qu'il falloit plûtôt rire, que se mettre en colére des Théses du jeune Voëtius, B. appréhende que nous ne croyions que celui-ci ait fait des Théses : pour nous en empêcher, il fait une longue parenthése ; & met après ces mots, *du Jeune Voëtius* „ (qui n'avoit fait (*g*) que prêter son „ nom

(*a*) *Seconde Partie, pag.* 303.
(*b*) *Seconde Partie, pag.* 308.
(*c*) *Seconde Partie, pag.* 230.
(*d*) *Partie I. pag.* 318.
(*e*) *Partie II. pag.* 363.
(*f*) *Seconde Partie, pag.* 35.
(*g*) *Seconde Partie, pag.* 156.

 „ nom à son pére ; parce que Madame „ Voëtius, sa mere, l'avoit jugé trop „ jeune pour entrer en lice ".) Et parce que Mr. Des Cartes avoit ajoûté à Régius, qu'il falloit encore se moquer du jugement de l'Université, l'Historien fait là-dessus une réfléxion, qui vaut bien la parenthése, & met après ces mots, *du jugement de l'Université*, „ qui étoit encore „ dans son enfance, aussi bien que le fils „ de Madame Voëtius.

Pour la Nourrice de Mr. Des Cartes, le Philosophe l'avoit distinguée entre tous ses domestiques: il lui avoit fait une pension viagére. L'Historien n'avoit garde d'oublier la bonne femme, & la bonne action. Outre qu'un homme zélé, comme il est, ne laisse pas échapper une si belle occasion (*a*) d'invectiver contre l'ingratitude de la plûpart des hommes, qui oublient leur Nourrice, dès qu'ils sont sevrez.

Enfin si vous voulez que je vous dise, à quel propos B a donné place dans son Histoire à la Cuisiniére de l'Abbé Picot; il étoit important que le public sût, que Mr. Des Cartes avoit fait une morale à cet Abbé, sur un différent, qui lui étoit survenu avec sa Cuisiniére; (*b*) „ & que „ le Philosophe aimoit Louise, parce „ qu'elle lui avoit parû bonne servante.

Mais je vous dis là des bagatelles: il n'y a point de sujet, sur quoi je ne puisse satisfaire vôtre curiosité, sans sortir de la Vie de Mr. Des Cartes. Voulez vous apprendre comment en éléve de Messieurs de Port-Royal on traite l'Inquisition, & la Congrégation de *l'Indice*? Baillet vous l'enseignera, dans tous les endroits où il en parle: il le fait toûjours avec mépris. Ecoutez-le, je vous prie. Mr. Des Cartes aiant dit, à l'occasion de sa Méthode, „ (*c*) Que l'autorité de ces Messieurs, c'est à dire, des Cardinaux Inquisiteurs, „ n'avoit guéres moins de pouvoir sur „ ses actions, que sa propre Raison en a- „ voit sur ses pensées "; l'Historien ajoûte cette réfléxion de l'abondance du cœur: „ En quoi il témoigna vouloir parler le „ langage confus, qui regne dans les païs „ d'Inquisition, plûtôt que de s'exposer „ à être inquieté, si l'envie de publier „ son sentiment l'obligeoit de recourir à „ la distinction que nous faisons de l'autorité „ du Saint Siége, d'avec celle d'une „ Congrégation particuliére.

Il semble que B. soit fâché que Mr. Des Cartes ait gardé des mesures avec le Tribunal de l'Inquisition, & qu'il ait adouci son opinion touchant le mouvement de la Terre. „ Pour expliquer le „ Systême du Monde, (*d*) dit l'Historien, „ Mr. Des Cartes suit nettement l'Hypo- „ thése de Copernic, quelque rafinement „ qu'il y ait apporté, pour jetter de la „ poussiére aux yeux des Inquisiteurs Ro- „ mains; comme s'il eût eû à craindre la „ persécution du pauvre Galilée ". Je ne sai pourquoi l'Historien se déclare si fort contre l'Inquisition Romaine. Est-ce pour se vanger lui-même, ou pour vanger ses amis?

Vous êtes dans un païs, où l'on ne s'embarrasse guéres plus de l'Inquisition que nôtre Historien. Vous aimerez mieux apprendre des nouvelles de la petite Francine, fille de Mr Des Cartes. Je crois qu'elle avoit du mérite: Baillet nous assûre que son pére l'aimoit beaucoup. On avoit pris toutes les mesures pour lui donner une belle éducation; & on l'alloit envoier à Paris, lors qu'elle mourut. Je ne puis vous dire si elle étoit légitime ou non: vous en croirez ce qu'il vous plaira; car il y a des raisons pour & contre, & la question est problématique. Ce qui paroît certain, c'est que B. l'auroit garanti légitime, cette enfant, s'il eût entrepris de faire un Saint de son pére. Or il est bon que vous fachiez, qu'il n'a tenu qu'à l'Historien de canonizer le Philosophe. Voyez comme il s'explique là-dessus dans sa Préface: voici ce qu'il dit. „ S'il a- „ voit été question d'en faire un Saint, „ il ne m'auroit peut-être pas été difficile „ de prendre parti avec ceux, qui ont crû „ que sa Francine étoit un fruit plus légi- „ time, que n'étoit le frére aîné de Salo- „ mon, & d'Adéodat, enfans de deux „ Saints

Mais B. n'avoit garde de faire un Saint de Mr. Des Cartes: il manquoit un point essentiel à sa canonization. Il n'avoit pas voulu lire Jansénius, ni les Théses de Lou-

(*a*) *Partie II. pag.* 458.
(*b*) *Pag.* 456.
(*c*) *Premiére Partie, pag.* 249.
(*d*) *Seconde Partie, pag.* 223.

LETT. I. Louvain, quelque instance que lui en eût fait le P. Mersenne; & il avoit mis, dans une parenthése sur la Grace, *que Dieu ne la refuse à personne, encore qu'elle ne soit pas efficace en tous.* Quoique l'Historien semble louër en cela la réserve du Philosophe, néanmoins l'affectation avec laquelle il exaggére l'honneur que Mr. Des Cartes avoit fait à Mr. Arnauld sur ses objections, montre qu'il n'auroit pas trouvé mauvais, que le Philosophe eût eû plus de complaisance pour le Pére Mersenne, au sujet de Jansénius. Au moins est-il bien probable, que si Mr. Des Cartes avoit donné dans les sentimens de Mr. d'Ypres, avant que l'Eglise les eût condamnez, B. l'auroit traité aussi honnêtement, qu'il traite les disciples de Jansénius depuis la condamnation du Jansénisme. Nous verrons dans la suite comme il traite Mr. Arnauld; mais il traite Mr. Des Cartes sans charité & sans pitié.

Il éclate contre lui, & contre son mariage. Il semble d'abord que ce soit par un pur zéle: on l'auroit crû, à voir le tour qu'il donne à son emportement, s'il n'eût déclaré lui-même, que la médisance lui faisoit faire cette espece de prône. „ Mais le déplaisir que j'ai, dit-il, (*a*) de „ ne pouvoir en cette rencontre proposer „ la solitude de Mr. Des Cartes comme „ un modele de retraite & de mortification... me fait entrer pour un moment „ dans le parti de ses Envieux, pour médire après eux de son prétendu mariage „ avec la mére de la petite Francine. Il „ me paroît si clandestin que toute la „ bonne volonté des Canonistes les plus „ subtils ne réüssiroit pas à le bien distinguer d'un concubinage. Et il est à craindre que Mr. Descartes n'ait fourni dans „ le fonds de sa prétenduë solitude dequoi „ prouver aux solitaires de sa sorte que „ toute vie cachée n'est pas toûjours innocente ". Ce sont les paroles de l'Historien, & son orthographe. Concluez de ce trait de satyre, que Mr. Des Cartes a tort de n'avoir pas lû Jansenius, & de n'avoir pas parlé comme lui sur la Grace.

Ne serez-vous pas aussi surpris que moi, que l'Historien ne nous ait rien dit de la mére de Francine? J'ai cherché à la Table des matiéres: j'ai trouvé à la lettre G. au dessous de *Gibieuf de l'Oratoire*, & de *Grand-ami Jésuite*, *Grat, nom du Chien de Mr. Des Cartes:* mais à la lettre F. je n'ai point trouvé le nom de sa Francine; & le nom de la mére ne se trouve nulle part. Ce seroit un grand foible pour l'Historien, si, sachant, comme il fait, le nom, le surnom, la généalogie de tant de gens, qui ne regardent point Mr. Des Cartes, & qui entrent néanmoins dans son Histoire, il avoit ignoré le nom, la fortune, & la condition d'une personne, que quelques-uns ont regardé comme sa femme. Mais s'il a sû tout cela, & que par un effet d'une prudence extraordinaire, il ne nous l'ait pas appris, lui qui aime à instruire, ce n'aura pas été sans peine: & nous devrions lui tenir compte de la violence qu'il se sera faite. J'ai vû tant d'endroits dans son Livre, où le jugement a été sacrifié à la mémoire, que je serois très-aise d'en trouver un, où la mémoire eût été sacrifiée au jugement. Mais comme je connois la force de la mémoire de l'Auteur, & le pouvoir qu'il lui donne, vous voulez bien que je doute encore du sacrifice. LETT. I.

Au reste, pour un homme pressé comme je suis, je m'étends trop sur chaque chose; & j'en ai encore beaucoup à vous dire. Parlons du Philosophe, sur tout de ce qui regarde sa personne; & disons, si nous pouvons, plus de choses que de mots. Voulez-vous savoir son revenu? B. en fait le calcul éxact, par la valeur des terres & des maisons. „ Il vendit „ deux (*b*) métairies, la Grand Maison, „ & le Marchais, dit B. pour onze mille „ Livres tournois, par un contract du 5. „ de Juin 1623. à un marchand, nommé Pierre Dieu-le-fils, ou Dieullefit ". Il marque toutes les autres ventes avec la même éxactitude; & il ne croit pas que „ Mr. (*c*) Des Cartes eût „ plus de six à sept mille Livres de rente; „ à moins que de joindre à son patrimoine une pension viagére de huit cens „ Livres, qu'il s'étoit fait créer en Hollande, par un contract en parchemin, „ écrit

(*a*) *Seconde Partie*, *pag.* 91.
(*b*) *Seconde Partie*, *pag.* 460, 461.
(*c*) *Pag.* 460.

LETT. I. „ écrit en Flamand, & scellé du grand „ sceau de la Province de Hollande, dont „ on ne nous a point appris la date, dit-„ il “. Et cela est fâcheux: nous ignorerons à jamais une chose aussi curieuse que celle-là. Ce n'est pas tout. B. ajoûte le calcul du bien que le Philosophe devoit avoir après sa mort; & il le termine ainsi: „ De sorte que si Dieu n'en avoit „ disposé autrement, Mr. Des Cartes, „ avec un peu plus de vie, se feroit trou-„ vé riche de vingt-quatre ou vint-cinq „ mille Livres de rente.

Voulez-vous savoir comment le Philosophe vouloit être logé à Paris? „ Il „ ne vouloit, (a) dit B. qu'une chambre „ garnie, proprement meublée, & assez „ honnête, avec une moindre chambre, „ pour en faire un cabinet pour étudier, „ & une garde-robbe pour coucher un „ valet. Il ne se soucioit point de porte „ cochére, ni d'écurie, résolu de se ser-„ vir du bénéfice de la chaize, pour al-„ ler par les ruës “. Tel étoit le logis, que le Philosophe prioit l'Abbé Picot de lui chercher, lors qu'il croioit s'établir à Paris. Mais si vous demandez, où il logeoit dans ses voiages; son Historien vous satisfera. „ (b) Il logea chez l'Ab-„ bé Picot, dans la ruë des Ecouffes, en „ 1644. & en 1647. dans la ruë de Geof-„ froy l'Asnier “. Et si vous avez oublié ces ruës-là, l'Historien vous dit à la marge, (c) „ que la ruë des Ecouffes est „ entre la ruë du Roi de Sicile & celle „ des Francs-Bourgeois; & que la ruë de „ Geoffroy l'Asnier (d) est entre la Seine „ & la ruë saint Antoine “. Eûssiez-vous crû qu'on eût appris les ruës de Paris, en lisant la Vie de Mr. Des Cartes? Après tout, l'endroit le plus curieux de l'Ouvrage est ce qui regarde la figure, la barbe, les perruques, les habits, le régime de vivre, & le ragoût du Philosophe. Ceci mérite qu'on le lise.

Le portrait que B. fait de Mr. Des Cartes, représente l'original à tout âge. „ Mr. „ Des Cartes, (e) dit B. eût le teint assez „ pâle, depuis sa naissance jusqu'au sor-„ tir du Collége. Après, il fut mêlé d'un „ vermillon éteint, ou passé; & depuis „ il parût un peu olivâtre jusqu'à sa „ mort “. Les Dames portent des mouches: mais, à ce que B. nous apprend, „ le Philosophe portoit à la jouë une pe-„ tite bube, qui s'écorchoit de temps en „ temps, & qui renaissoit toûjours. On „ ne lui voyoit point le front; parce „ qu'il étoit toûjours couvert de che-„ veux jusqu'aux fourcils “: l'Historien nous assûre pourtant, „ qu'il avoit le front „ large, & un peu avancé: cela sied bien „ à un Philosophe. Il avoit la bouche as-„ sez fenduë, & le nez assez gros, mais „ d'une longueur proportionnée à sa „ grosseur; les yeux d'une couleur mêlée „ de gris & de noir. Il avoit la vuë fort „ agréable; si ce n'est qu'elle parût un „ peu trouble, ou moins perçante, dans „ les derniéres années; quoiqu'elle fût „ bonne jusqu'à la fin de ses jours.... le „ ton de sa voix doux entre le haut & „ le bas “. Tout cela est d'après nature, comme vous voyez; & s'il y a de l'art, il est si bien caché, qu'on ne l'apperçoit point du tout. LETT. I.

N'allez pas croire, que Mr. Des Cartes portât une grande barbe, à la maniére des anciens Philosophes. „ Comme sa „ Philosophie étoit toute moderne, il se „ faisoit raser, (f) en Hollande & ail-„ leurs, à la maniére de France. Ne „ croyez pas non plus, qu'il négligeât „ sa personne: il aimoit à se voir pro-„ prement coeffé. On lui trouva quatre „ perruques après sa mort; & ses perru-„ ques se faisoient à Paris, même lors „ qu'il étoit en Suéde “; où il n'en usa guéres: il n'y vêcut que quatre mois. „ Il portoit le chapeau de Castor, prin-„ cipalement depuis qu'il eût quitté l'é-„ pée pour le manteau. Avant le siége „ de la Rochelle, il étoit volontiers vê-„ tu de verd: il portoit en toute saison „ le baudrier, l'écharpe, & le plumet. „ En Hollande, il quitta la soie, pour „ prendre du drap, & préféra le noir à „ toute autre couleur; hors que dans ses „ voiages il se contentoit d'une casaque „ de gris brun. Il ne quittoit jamais le „ bas

(a) *Seconde Partie, pag.* 340.
(b) *Pag.* 231.
(c) *Partie II. pag.* 231.
(d) *Pag.* 323.
(e) *Pag.* 446.
(f) *Seconde Partie, pag.* 447.

 „ bas de soye, qu'il avoit coûtume de „ couvrir d'un bas gris de laine, lors „ qu'il falloit sortir.

Etes-vous content de ce détail? L'Historien est aussi éloquent sur le régime de vivre, que le Philosophe observoit. Ce point là commence par un sentiment de l'Abbé Picot. „ Cet Abbé (*a*) auroit juré, dit B. que sans une cause étrangére „ & violente, comme celle qui dérégla „ sa machine en Suéde, & qui le fit mourir „ à l'âge de cinquante quatre ans, il auroit „ vêcu cinq cens ans; aiant trouvé l'art „ de vivre plusieurs siécles ". L'Historien ne dit pas quel étoit cet art: il faut qu'il ne le sache point. Je crois qu'une des premiéres maximes étoit, de savoir parfaitement l'Anatomie; afin que dès que la machine commenceroit à se déconcerter, on pût s'en appercevoir aussi-tôt, & en rajuster plus aisement les ressorts.

Mais quoi qu'il en soit des maximes, l'Historien nous apprend ce que Mr. Des Cartes pratiquoit. „ 1. Son réveil n'étoit jamais forcé, dit-il. (*b*) Lors qu'il „ sentoit son esprit entiérement dégagé „ du sommeil, & parfaitement libre, il „ étudioit en méditant couché, & ne se „ relevoit qu'à demi-corps, par intervales, pour écrire ses pensées ". 2. Il évitoit la saignée; & ne la souffrit que deux fois, à ce que remarque l'Historien: „ la „ premiére, étudiant en Rhétorique au „ Collége de la Fléche, au sujet d'une „ (*c*) gratelle qui lui étoit survenuë; & „ l'autre, la sur-veille de sa mort ". Encore, si nous en croions quelques Auteurs, crioit-il, *Messieurs, épargnez le sang François*. „ 3. Il faisoit diéte: & sa „ diéte ne (*d*) consistoit pas à manger rarement, mais à discerner la qualité des „ viandes. Il estimoit, qu'il étoit bon de „ donner une occupation continuelle à „ l'estomach, & aux viscéres, comme „ on fait aux meules: mais il falloit que „ ce fût des choses, qui donnassent peu „ de nourriture; telles que sont les racines & les fruits, qu'il recommandoit, „ comme beaucoup plus propres à prolonger la vie, que la chair des animaux. Aussi avoit-il soin de faire toû„ jours servir sur sa table des légumes & „ des herbes en tout temps, comme des „ navets, des bêtes-raves, des panets, „ des salades de son jardin, des pommes, „ avec du gros pain.

Je ne pense pas que ce soit jamais là vôtre régime de vivre, ni que vous imitiez jamais l'Abbé Picot, „ (*e*) qui voulut se réduire à l'institut de Mr. Des „ Cartes; croiant que ce seroit l'unique „ moien de faire réussir le secret, qu'avoit trouvé le Philosophe, de faire vivre les hommes quatre ou cinq cens „ ans ". Mais si vous vous reduisez aux légumes, (car que ne feroit-on point, pour vivre cinq cens ans?) il est bon que vous sachiez, que Mr. Des Cartes ne s'étoit pas interdit absolument l'usage des œufs; & qu'il vous sera permis de tâter de son ragoût; qui étoit, à ce que rapporte son Historien, „ une omelette „ d'œufs (*f*) couvis de huit ou dix jours ". Mais prenez garde à la circonstance. L'Historien nous avertit expressément, qu'il faut tirer les œufs de dessous la poule couvante, entre ces deux termes; „ parce que Mr. Des Cartes avoit remarqué, en faisant ses expériences, qu'il „ n'y avoit rien de meilleur qu'une omelette d'œufs couvis depuis huit ou dix „ jours, qui deviendroient détestables, si „ le terme étoit plus ou moins grand.

Savez-vous, Monsieur, ce que je trouve encore plus plaisant que tout cela? Je vais vous le dire. L'Historien, après avoir rempli son Histoire de toutes les belles choses que je vous rapporte, appréhende de ne point paroître assez Original. Je voulois lui montrer, que jamais appréhension ne fut plus vaine que celle-là: mais cela mérite une Lettre entiére. Aussi-bien celle-ci ne partira pas aujourd'hui. Il y a trois jours que je ne fais qu'écrire; & je ne vous ai encore donné que la moindre partie de mes réflexions.

Mais ne croiez pas que je veuille vous montrer toutes les richesses de ce tresor: il faut laisser quelque chose à faire à Mr. Basnage. Le Sieur Horthemels saura bien lui envoyer ce chef-d'œuvre. A moins que l'Auteur n'achete de lui charitablement

tous

(*a*) *Seconde Partie, pag.* 452.
(*b*) *Partie II. pag.* 450.
(*c*) *Ibid.*

(*d*) *Seconde Partie, pag.* 448.
(*e*) *Seconde Partie, pag.* 449.
(*f*) *Partie II. pag.* 449.

Lett. I. tous les éxemplaires, il lui en restera assez de quoi faire des présens à ses amis. Or il en rira, je vous jure, Mr. Basnage; mais il n'en rira pas tout seul: il vous fera part de sa joye; & j'espére qu'il nous en reviendra quelque chose.

Si vous avez lû tout d'une traite ces premiéres réfléxions, vons avez besoin de vous reposer. La seconde Lettre sera plus courte: le sujet est facile à traiter. Il est aisé de prouver, que l'Auteur de la Vie de Mr. Des Cartes ne doit point craindre de ne pas paroître assez Original. Je suis,

Monsieur,

Vôtre três-humble, &c.

A Paris ce 15. de Novembre,

SECONDE LETTRE.

Lett. II. VOus savez, Monsieur, que dans le siécle où nous vivons, Peintres, Sculpteurs, Orateurs, Poëtes, Historiens, en quelque art qu'on travaille, en quelque genre qu'on écrive, tous tâchent à se distinguer; & chacun, s'il le peut, veut paroître original. Mais on a beau vouloir, on a beau faire des efforts, cette gloire n'est pas le fruit de l'ambition, ni l'effet de la brigue, ni même la récompense du seul travail: elle ne se donne qu'au mérite reconnu. C'est la plus pure gloire, & la plus belle de toutes les réputations. Le public, qui la donne, est également clairvoiant & équitable; il n'est composé que de connoisseurs, & que de personnes de bon goût. On ne lui est pas même obligé du présent qu'il fait; il n'est pas en son pouvoir de le refuser: c'est une justice, qu'il rend de bon cœur, si vous voulez, mais qu'il est contraint de rendre. Telle est la force du mérite sur ceux qui sont capables de le sentir: elle emporte leur estime, & les oblige, même malgré eux, à rendre hommage aux grands hommes.

Ainsi l'on ne peut regarder avec des yeux savans les peintures de Mr. le Brun, sans en être touché, & sans convenir qu'il va de pair avec les plus grands Peintres de l'antiquité. Ainsi l'on ne peut lire les Tragédies de Corneille & de Racine, qu'on ne les compare à celles de Sophocle & d'Euripide; & qu'après avoir tout balancé, l'on ne reconnoisse que les deux Poëtes François valent bien les deux Poëtes Grecs. Si les Grecs ont servi de modéle aux François, les François en serviront à la postérité. Ainsi en lisant les Satyres & les Epîtres de Mr. Despreaux, on s'apperçoit qu'on lit l'Horace François; & en lisant le Lutrin, on dit, que si l'Auteur entreprenoit de faire un Poëme Epique sur le Roi, nôtre siécle auroit son Auguste & son Virgile. Ainsi l'Oraison Funébre de la feue Reine d'Angleterre, & celle de feue Madame, (je parle de ces deux Chef-d'œuvres, qu'on ne peut assez admirer) les Oraisons Funébres de Madame la Duchesse d'Aiguillon, de Madame de Montausier, de Monsieur de Turenne, de Monsieur le premier Président de Lamoignon, nous font avouër, que leurs illustres Auteurs sont de grands maîtres, qui ont égalé le Panégyriste de Trajan, s'ils ne l'ont surpassé. Les Eloges Funébres des deux derniers Princes de Condé semblent faits par l'Eloquence même. Lors qu'on lit ou qu'on entend le surprenant Orateur de qui nous les avons, on comprend ce que Longin a écrit sur le Sublime: on en sent toute l'impression; & l'on n'envie point alors Démosthéne à la Gréce, ni Cicéron à l'ancienne Rome.

Les mérites éclatans sont toûjours reconnûs & applaudis. Je vous l'ai dit dans ma Lettre précédente: Mr. Baillet ne doit rien appréhender; on ne peut lire la nouvelle Histoire de Mr. Des Cartes, sans être persuadé, que l'Historien est parfaitement Original. Il a tort de dire dans sa Préface, après avoir nommé tous ceux qui lui ont donné des mémoires, „ Un „ homme (*a*) plus prudent que moi au„ roit peut-être dissimulé tous ces grands „ secours, pour en paroître plus Origi„ nal aux yeux de ses Lecteurs ". Mais il a raison d'ajoûter: „(*b*) J'espére que la jus„ tice, que j'ai tâché de rendre à tout le „ monde, pourra servir de modéle pour „ cel-

(*a*) *Préface pag. XXXV.*

(*b*) *Préface II. & III.*

 „ celle que j'attends réciproquement de „ tout le monde ". Or la justice que tout le monde lui rendra, c'est que de tous les Historiens anciens & modernes, il est sans contredit le plus Original. Il l'est par sa méthode, par son stile, par ses pensées, par ses tours & ses traits d'éloquence, par ses transitions, par sa morale, & sur tout par sa mémoire. Chacune de ces choses est un titre incontestable, sur lequel on ne peut lui refuser les honneurs, qui sont dûs à un Ecrivain distingué. Ce sont là les principaux traits, qui forment en lui le caractére d'Auteur singulier, & d'Historien Original.

Baillet se pique d'ordre & de méthode, de proportion & de justesse. La proportion & la justesse que je trouve dans cet Ouvrage, c'est que l'Auteur s'écarte presque également par tout de son sujet. Pour ce qui regarde l'ordre & la méthode, B. a raison de s'en piquer : jamais Histoire n'en eût tant de besoin que la sienne; & jamais Historien n'observa une méthode aussi nouvelle que lui.

La Vie de Mr. Des Cartes, telle que l'Historien nous la donne, n'est pas la vie d'un homme particulier, ni d'un simple Philosophe : ce n'est pas l'Histoire d'un seul homme; mais c'est, comme je vous l'ai touché dans ma premiére Lettre, en partie la vie du Prince Maurice, & l'histoire des guerres de Hollande; c'est en partie la vie de l'Empereur Ferdinand, du Comte Fréderic Palatin, & l'histoire des guerres de Hongrie & de Bohéme; c'est en partie la vie du Comte de Bucquoi, de Bethlen Gabor, du Connêtable de Lesdiguieres, du Marquis de Cœuvres, du Marechal de Thémines, du Connêtable de Montmorenci, & le récit de leurs exploits: c'est l'Histoire de toutes les Sciences, & de tous les Savans, qui ont vêcu du temps de Mr. Des Cartes.

Convenez donc, Monsieur, qu'un Historien, qui entreprend de traiter tant de sujets tout à la fois, a besoin d'une grande méthode, pour ne rien confondre. Avouez qu'il faut un grand ordre, pour faire marcher un simple Soldat entre tant de Généraux d'Armée, en sorte qu'on le démêle ; & qu'il faut être habile, pour conduire une Histoire principale, au milieu de mille Histoires particuliéres, sans que celles-ci couvrent, offusquent & accablent celle-là.

Or voici la méthode, que B. observe. Le premier de ses soins est de bien placer son Héros, & d'avertir le Lecteur du lieu où il l'a placé. Après cela il le laisse, & va se promener où bon lui semble, & sans scrupule; sûr que durant ces excursions historiques, on ne sera pas en peine du Héros, parce qu'on sait où il est. Suivant cette méthode, l'Historien aiant mené le jeune Des Cartes au Prince Maurice, il le met en garnison à Breda, & l'y laisse, pour accompagner ce Prince, & pour décrire tout ce qu'il fait contre les Arminiens. Et puis, dès qu'il a conduit son Soldat en Allemagne, & qu'il l'a mis en garnison le long du Danube, il va dans toutes les villes, où l'on traite de paix pour l'Empereur Ferdinand & pour le Comte Frédéric; & il nous rapporte ce qui s'y passe. De la même sorte, quand l'Historien nous donne la description d'un siége, ou d'une bataille, il ne manque point de nous faire souvenir, que Mr. Des Cartes n'est pas à l'armée pour agir, mais seulement pour observer l'Homme dans l'action. D'où le Lecteur tire deux avantages. Premiérement il n'est pas étonné que le Héros, qui n'a point de part aux exploits, n'en ait point non plus à la description qu'on en fait. Secondement le Lecteur s'abandonne au plaisir, que cause la relation d'un siége & d'une bataille, où le Héros n'est point en péril, mais qu'il contemple sagement hors de la portée du canon.

De plus, lorsque B. a conduit Mr. Des Cartes dans la Nort-Hollande, & qu'il l'a logé au Château d'Egmond, il le laisse là étudier à son aise, & puis il se donne tout le loisir de voyager dans les Provinces Unies, de s'informer en quel état sont leurs Universitez, qui sont leurs Professeurs, quels sont les talens, les biens, & même les procès de ces Professeurs, & de faire de tout cela un ample & fidelle récit à ses Lecteurs.

A la vérité ce récit-là ne se fait pas tout d'une haleine. Comme B. laisse Mr. Des Cartes à Egmond, pour aller à Amsterdam, à Utrecht, à Groningue, il quite aussi souvent ces villes-là, pour venir à Egmond retrouver Mr. Des Cartes. Mais parce que Mr. Des Cartes n'a pas fait

 fait vœu de stabilité dans ce lieu-là, ni l'Historien de le suivre par tout, tandis que Mr. Des Cartes va d'un côté, souvent l'Historien va d'un autre. Cependant il veut que nous sachions toûjours où trouver son Héros. Admirez donc la prudence de l'Ecrivain. Il nous donne pour cela une Carte fidelle des voyages, & même des promenades, que fit le Philosophe, durant les années qu'il demeura en Hollande. D'Amsterdam (a) dit-il, il alla demeurer en Frise, près de la Ville de Francker en 1629. & il revint dès la même année à Amsterdam, où il passa l'hyver, avec une grande partie de l'année suivante. Delà il alla à Deventer: delà il retourna à Amsterdam". B. pousse ainsi sa Carte depuis 1629. jusqu'en 1649. & de peur qu'on ne se trompe aux années, il les marque une fois dans le corps du Livre, & une seconde fois à la marge. Si donc, lorsque vous lirez la Vie du Philosophe, il arrive que vous le perdiez de vuë, & que vous ne sachiez ce qu'il sera devenu, vous n'aurez qu'à consulter la Carte de ses voyages: vous le trouverez à coup sûr; pourvu que vous ne le cherchiez pas en l'année 1632. parce que l'Historien vous avertit, (b) qu'on ne sait pas évidemment où Mr. Des Cartes passa cette année-là.

Mais parce qu'en mille endroits du gros volume, vous pourriez bien être encore plus en peine de ce que fait Mr. Des Cartes, que du lieu où il est, B. vous tire aussi de cet embarras, en vous donnant, à la tête de son Livre, une Table Chronologique, où sont marquées, non seulement en chaque année, mais presqu'en chaque mois, les démarches, les actions, & les occupations du Philosophe. Avec cela vous ne devez point craindre la fatigue des digressions. Car, par exemple, si vous êtes fâché de trouver la Vie de l'Artisan Ferrier, lorsque vous cherchez celle de Mr. Des Cartes; ne lisez point la Vie de l'Artisan Ferrier; mais jettez les yeux à la marge de l'endroit, qui vous choque: vous verrez l'année, où vous en êtes: remontez ensuite à la Table Chronologique; vous apprendrez là des nouvelles du Philosophe; vous y verrez ce qui l'occupe; & vous trouverez en deux mots les choses que l'Historien devoit vous dire, au lieu de celles qui vous ont choqué.

Mais peut-être que toutes les digressions vous font peine, & que vous ne pouvez souffrir qu'un tas d'Episodes vous empêche de suivre l'action principale. Peut-être même que ce vous est une fatigue de recourir si souvent à la Table Chronologique. Pour vous l'épargner, vous pouvez vous en tenir à cette Table: c'est tout ce qu'il y a d'arrangé dans le Livre. Elle contient un plan méthodique de la Vie du Philosophe: c'est le bon endroit de l'Ouvrage. L'Auteur auroit dû suivre ce plan-là pied à pied: mais il n'auroit fait que la Vie de Mr. Des Cartes; & il ne se seroit point distingué. Or il a voulu se distinguer entre tous les Historiens, en faisant consister tout l'ordre & toute la méthode de son Histoire dans une espéce de Carte de voyages, & dans une Table de Chronologie. C'est-à-dire, que comme la Table Chronologique est séparée de tout l'Ouvrage, l'ordre est auprès du Livre, & la confusion dans tout l'Ouvrage. Peut-on sur un si bon titre disputer à l'Auteur la qualité d'Original?

L'Historien se distingue encore plus par son stile, & par ses expressions, que par sa méthode. Bon Dieu! que sa maniére d'écrire rend ridicule la question, s'il mérite une place dans l'Académie Françoise! Je vous jure, que ce nouvel Ouvrage est une déclaration authentique, par laquelle il renonce pour toûjours à un tel honneur, & reconnoît de bonne foi, qu'il n'y a jamais eû aucun droit. Mais il tire un extrême avantage de cette renonciation. Il se croit tout permis, en matiére de stile. Il s'abandonne à la facilité de sa plume, & ne cherche point d'autre ornement du langage, que la grace de la négligence, & de la liberté. On peut dire qu'il se modéroit dans les Jugemens des Savans, & qu'il se licentie dans le dernier Ouvrage. Il ne garde point de mesure, ni de régle. Il charge ses périodes d'une foule de *pour*, de *par*, de *comme*, en tout sens. Il joint de suite une multitude d'*a*, d'*en*, de *dans*, qui ont différens rapports; sans parler de la multiplication des *mais*, des *après*, & des *avec*, en divers genres, ni.

(a) Partie I. pag. 175, 176.

(b) Partie I. pag. 176.

Lett. II. ni des fréquentes rimes, ni de la répétition des mêmes verbes & des mêmes noms d'une maniére choquante dans la même période. Il entasse les rélatifs les uns sur les autres; laissant aux Lecteurs l'embarras de démêler les antécédents. Il se moque de l'usage : rien ne l'arrête. Le *Rappel des mécontens à la Cour*, *renoncer au port des armes*, *depuis le sortir du College*, *faire abdication des préjugez*, *le souvenir de la conception de son vœu*, *prêcher à la Cartésienne*, pour débiter la Philosophie de Mr. Des Cartes dans un Prêche, & mille autres phrases de cette sorte, lui paroissent de bonnes phrases. Il employe sans façon en bonne part des mots, qui ne se disent qu'en mauvaise. Il dit, *le fauteur des Lettres*, *le fauteur de Mr. Des Cartes*, comme il diroit, l'appui des Sciences, le protecteur de Mr. Des Cartes. Contre l'usage des mots consacrez, les Synodes Protestants s'appellent chez lui des *Conciles*; leurs Ministres & leurs Prédicants, des *Théologiens* & des *Prédicateurs*. Il reléve souvent une phrase sérieuse par une expression comique : il se plaît quelquefois aux jeux de mots, & fait des portraits d'un seul coup de pinceau, qui représentent tout à la fois l'original, & le caractére du Peintre. Ainsi nous lisons dans un endroit : *Mr. Des Cartes méditoit un voyage en France*, *pour embrasser son bon pere*, *avant le voyage de l'autre monde*. Dans un autre, *Mr. de Fermat fermoit les yeux aux intérêts de son ami*. Et dans un autre, où il parle de la personne de Voëtius, Recteur de l'Université d'Utrecht: *C'étoit un bel homme de dehors*. Je ne vous cite point d'éxemple sur les négligences du stile : il faudroit rapporter tout son Livre, dont pas un endroit n'est plus négligé que l'autre. Vous avez vû la premiére période de tout l'Ouvrage: la derniere lui ressemble, & toutes celles qui sont entre deux.

Cependant il faut rendre justice à l'Ecrivain : la multitude des *il*, & des *lui*, qui rendent souvent ses périodes fort obscures, lui a causé du scrupule. Pour se mettre en repos là-dessus, il a trouvé le moien d'ôter l'obscurité du discours, sans retrancher les *il*, ni les *lui*, & sans réformer les périodes. L'invention est nouvelle, & fait plaisir aux Lecteurs. On m'a Lett. II. même raconté la maniére, dont la chose lui est venuë dans l'esprit: elle est fort plaisante.

Comme l'Historien lisoit la Vie de Mr. Des Cartes à un de ses amis, avant que de la faire imprimer, & qu'à mesure que cet ami étoit arrêté par des *il*, des *ils*, des *eux*, des *elles*, des *lui*, mal construits & embarassants; l'Historien les expliquoit, afin d'éclaircir le sens du discours; l'ami lui dît d'un air sérieux: Vôtre explication est excellente pour moi, Monsieur: mais ceux qui liront vôtre Livre, n'auront pas le même secours; ils seront obligez de relire les mêmes endroits plusieurs fois, pour les entendre. Pardonnez-moi, Monsieur, répondit l'Historien: je viens d'imaginer un expédient, qui rendra le discours intelligible, & soulagera le Lecteur. Ce qui cause l'embarras, est l'éloignement des rélatifs, qui fait remonter l'esprit, & l'oblige à chercher l'antécédent. Or je marquerai d'une étoile les rélatifs éloignez, douteux, ou équivoques: & cette étoile conduira le Lecteur à la marge, où je mettrai les antécédents. Par éxemple, pour rendre tout-à-fait net l'endroit où nous en étions demeurez, & où, après avoir parlé de Régius, & des charitables avis, par lesquels Mr. Des Cartes avoit tâché de prévenir les fautes de ce Professeur en Médecine, je vous disois; „ Vander-Hoolck lui avoit aussi donné le „ même conseil, lorsqu'il reçût ses com„ plimens sur le choix qu'on avoit fait de „ lui, pour être Député de la Province „ d'Utrecht à l'assemblée des Etats Gé„ néraux ". Le second *lui* est un peu obscur: on peut douter, si c'est à Régius qu'il se rapporte, ou à Vander-Hoolck. Je mettrai donc après le second *lui* une étoile, & à la marge (*a*) *Vander-Hoolck*; & il n'y aura plus d'obscurité.

L'expédient est admirable, repliqua l'ami: mais les rélatifs obscurs sont en grand nombre dans vôtre Livre: il vous faudra trouver place à la marge pour bien des antécédents; comment les y placer tous? vos marges sont déja pleines. Ne vaudroit-il pas mieux réformer vos périodes, & leur donner un autre tour?

Non, Monsieur; il m'en coûteroit trop,

(*a*) *Seconde Partie p.* 151.

Lett. II. trop, reprit l'Historien. Il en va de l'Impression, comme de la Prédication: ce sont deux métiers fort rudes; il faut les adoucir. J'ai oui dire à un homme d'esprit, que la Prédication fatiguoit autrefois de la moitié moins qu'elle ne fait à présent, parce que les Prédicateurs partageoient la peine entre eux & les Auditeurs; mais que le P. Bourdaloue a tout gâté: il prend toute la peine pour lui, & n'en laisse point à l'Auditeur. Que le P. Bouhours gâte de la même sorte le métier d'Auteur. C'est un desordre dont je gronderai, mais que je ne puis empêcher. Pour moi, je partagerai toujours la fatigue d'un Livre entre moi & mon Lecteur.

Mais si personne ne lisoit vos Livres, reprit le bon ami, vous en auriez seul toute la peine. Le conte finit-là. Je ne sai s'il est bien véritable: mais B. a ôté l'équivoque du *lui* que j'ai cité, en le marquant d'une étoile, & en mettant à la marge *Vander-Hoolck*. Or cette maniére si nouvelle de donner de la netteté au stile ne distingue-t-elle pas un Ecrivain?

J'avois crû d'abord qu'il n'étoit pas Original dans ses pensées: non que je l'accusasse de prendre les pensées d'autrui (je sai qu'il n'est ni singe, ni copiste:) mais il me sembloit qu'il ne pensoit point. A la vérité j'avois vû quelques endroits, où l'Auteur avoit fait effort pour penser: mais il n'avoit point pensé du tout, ou bien il n'avoit pensé rien qui vaille. Par éxemple, il commence ainsi son second Livre. „ (a) Après avoir rapporté de suite les „ affaires qui se sont passées en Allemagne „ sous les yeux de Mr. Des Cartes, nous „ nous sommes fait un plus grand jour, „ pour exposer aux yeux des autres ce qui „ se passa dans son esprit, peu de temps „ après s'être engagé dans les Troupes du „ Duc de Baviére ". Il est évident que l'Auteur a voulu bien débuter, & qu'il y a pris peine; peut-être même croit-il avoir réussi: mais que veut dire ce début? le savez-vous? & B lui même le sait-il?

Cependant sur beaucoup d'éxemples pareils à celui-ci, j'avois crû que B ne pensoit point: mais je m'étois trompé; il pense. Il pense même autrement que les autres; de sorte que les pensées le distinguent encore. En voici quelques-unes. Il dit à la seconde page de son Histoire: „ La (b) naissance de Mr. Des Cartes, „ pour être un peu trop illustre l'a éloigné „ de la Philosophie d'un degré plus qu'el„ le n'auroit fait si elle avoit eû la médio„ crité de celle de Mr Gassendi, ou le „ défaut de celle du fameux Galilée. C'est à dire, que si Mr. des Cartes avoit été roturier, ou bâtard, il en auroit été plus Philosophe. Cela s'appelle une pensée de Baillet. Lett. II.

Autre pensée. „ Mr. de Chavagnes, „ pére de Mr. Des Cartes, dit l'Histo„ rien, avoit eû la bonté en mourant de „ lui laisser quelque chose à partager avec „ ses fréres; n'aiant pas jugé à propos de „ le traiter en Philosophe ". Ainsi, selon Baillet, un Philosophe est comme un enfant illégitime, qui n'a point de droit à la succession.

Autre pensée. Pour exprimer la douleur qu'eût Régius, voiant partir Mr. Des Cartes, qui faisoit un voiage en France, l'Historien écrit ainsi: „ (c) Mr. Régius „ sentit aussi vivement l'éloignement de „ son bon maître, que s'il eût été ques„ tion de la séparation de son ame d'avec „ son corps ". La comparaison est forte, & montre que Régius fut heureux d'avoir rompu avec Mr. Des Cartes, avant que celui-ci quittât tout à fait la Hollande, & s'allât établir en Suéde. Car à ce cruel départ, le tendre Régius seroit au moins tombé en défaillance; & à la mort du cher maître, adieu le disciple: *il auroit été question de la séparation de son ame d'avec son corps.*

Entre toutes les pensées de B. je n'en rapporterai plus qu'une, qui vous fera juger des autres. L'Historien aiant remarqué, que Voëtius étoit né six ou sept ans avant Mr. Des Cartes, ajoûte à la louange de ce fameux Protestant: „ (d) Il fut „ honoré d'une longue vie, s'il est vrai „ qu'elle fut de 87. ans; puisqu'il ne mou„ rut qu'en 1676 ". Il n'y a pas seulement là de la pensée; il y a encore du raisonnement. Mais par malheur, la raison tombe sur la longue vie de Voëtius, & non pas sur l'honneur qu'il en a reçû. Or

(a) Premiere Partie p. 77.
(b) Premiere partie, p. 2.
(c) Seconde Partie, p. 215.
(d) Seconde Partie, p. 29.

 Or la longue vie n'honore pas toûjours le vieillard : & s'il est vrai que Voëtius ait mérité toutes les injures que B. rapporte ; s'il étoit *un bourru*, *un volage*, *un étourdi*, *un ambitieux*, *un téméraire*, *un ignorant*, *un pédant* ; en étoit-il plus honoré, pour être un bourru, un volage, un étourdi, un ambitieux, un téméraire, un ignorant, un pédant de 87. ans? Mais pour penser comme fait l'Historien, ne faut-il pas être Original?

B. se distingue aussi par le tour qu'il donne aux choses, & par ses traits d'éloquence. A le voir, on jugeroit que son stile se sent de sa figure, qu'il écrit sans façon, & qu'il ne tourne rien : mais en effet il tourne les choses comme il veut; & il ne tourne rien de mieux que les réprimandes, sur tout lors qu'il en fait à Mr. Des Cartes.

Pour moi, plus j'éxamine l'Historien, & plus je l'admire. Il se propose de faire deux choses tout à la fois, qu'il est très-difficile de joindre ensemble. Il prétend ménager toûjours son Héros, & ne jamais le flatter. Vous m'avoûerez que cela demande beaucoup d'art : aussi B. est-il extrémement habile. Jugez-en par ce que je vais vous dire. Pour ménager Mr. Des Cartes, l'Historien nous le répresente comme un homme doux & honnête, qui avoit, „ (a) dit-il, un éloignement merveilleux pour reprendre les fautes d'autrui, & qui se déclaroit souvent contre les Ecrits satyriques, & contre les réfutations trop aigres ". Mais en même temps l'Historien, pour ne point flatter son Héros, rapporte une Lettre de Mr. Des Cartes au P. Mersenne, sur un Livre de Mr. de Beaugrand, & un Ecrit contre ce Livre. La Lettre est forte : mais l'Ecrit est si plein d'aigreur & de duretez, que le Philosophe en a honte lui-même; jusqu'à prier le P. Mersenne de les retrancher, en cas qu'il fasse imprimer l'Ecrit. Ainsi B. ménage Mr. Des Cartes, sans le flatter. Il dit que son Héros est doux; & dans la même page il prouve qu'il est emporté.

Au reste, ne croiez pas que B. pardonne cet emportement : sa droiture & son zele ne lui permettent point l'indulgence. Il ne manque pas à corriger Mr. Des Cartes, quand il le faut; mais il fait tourner la correction: voyez comme il s'y prend sur l'article : „ ç'auroit été un beau trait de générosité à Mr. Des Cartes, (b) dit l'Historien, de ne point se laisser aller à ses ressentimens du premier coup : mais aiant eû cette foiblesse, il étoit encore assez glorieux pour lui de s'en relever de si bonne heure ". Cela s'appelle assaisonner une réprimande, & l'adoucir par une louange bien placée. Car Mr. Des Cartes s'est relevé de sa foiblesse, en ordonnant qu'on retranchât de grosses injures, qu'il appelle des épithétes trop dures, échappées à sa plume, & messéantes à un Philosophe comme lui. Si on les eût imprimées, elles l'auroient décrié dans le monde : il les retranche donc pour son honneur : & selon B. c'est une grande gloire à Mr. Des Cartes, d'avoir sû prévenir la confusion.

Il faut avouër qu'un grand homme est heureux, de tomber entre les mains d'un adroit Historien, qui se tire toûjours avec esprit d'un mauvais pas : mais un Lecteur n'est pas moins heureux, de trouver un Historien sincére, franc, droit, & qui ne sait point dissimuler.

B. est de ce caractére; il ne flatte point. Mr. Des Cartes s'étoit contredit au sujet de ses Méditations : B. rapporte la contradiction telle qu'elle est. Il cite une Lettre, que le Philosophe écrivoit sur cet Ouvrage au P. Mersenne, à qui il mandoit : „ Je ne crains (c) point qu'il y ait rien, qui puisse desagréer aux Théologiens ; mais j'aurois seulement desiré avoir l'approbation de plusieurs . . . . Je le dedierois même à Messieurs de Sorbonne en général, si vous le trouviez bon, afin de les prier d'être mes protecteurs dans la cause de Dieu. Car je vous dirai, que les cavillations de plusieurs m'ont fait résoudre à me munir dorenavant le plus que je pourrai de l'autorité d'autrui. Cet endroit prouve évidemment, que Mr. Des Cartes cherchoit l'approbation & la protection de Messieurs de Sorbonne. Mais B. cite un autre endroit, où le Philosophe dit, „ que s'il offroit ses Médita-„ tions

(a) *Premiere Partie, p. 361.*
(b) *Premiere Partie, p. 364.*

(c) *Seconde Partie, pag. 102.*

„ tions à la Faculté, ce n'étoit dans le „ fonds ni pour mandier leur approbation, „ ni pour attirer même leur protection „ sur son Livre, quoiqu'il leur en fît „ compliment, mais pour les faire d'autant mieux examiner.

Ensuite l'Historien, de peur qu'on ne remarque pas encore assez l'opposition qu'il y a entre ces deux endroits, met à la marge, *Cela se contredit*. Vous voyez qu'il ne flatte point son Héros: voyez comme il le ménage.

Il met à la marge, *Conciliation de la contradiction*; & puis il ajoûte: „ Pour „ sauver la contradiction, qui paroit entre ce (*a*) langage, & celui qu'il avoit „ tenu auparavant, il faut deviner, qu'il „ ne mettoit point de différence entre „ l'éxamen & la protection, entre le jugement & l'approbation des habiles gens. „ De sorte que, suivant la bonne opinion „ qu'il avoit de son Ouvrage, c'étoit chez „ lui la même chose qu'éxaminer son Livre & le protéger, qu'en juger & l'approuver ". Peut on donner aux sentimens de Mr. Des Cartes un tour plus favorable & plus délicat? A la vérité l'Historien fait passer son Héros pour un homme vain, présomptueux, & ridicule: mais il épargne au Philosophe la honte qu'auroit pû lui causer une manifeste contradiction. Convenez donc tout à la fois & de la franchise & de l'habileté de l'Historien.

Mais si vous voulez d'autres preuves de la sincérité & de l'art de Baillet, lisez le dernier Livre de son Histoire: c'est là que sans dissimulation il étale toutes les foiblesses & tous les défauts du Philosophe; & c'est là aussi qu'il les excuse. S'il dit que Mr. Des Cartes aimoit les ômelettes d'œufs couvis; (*b*) il ajoûte que le Philosophe les avoit trouvé bonnes, en faisant ses expériences. S'il nous apprend, que Mr. Des Cartes avoit en sa jeunesse une (*c*) chaleur de foie, qui lui faisoit aimer les armes; & que cette chaleur, jointe à celle du climat de Paris, lui faisoit enfanter des chiméres, lors qu'il tâchoit de produire quelque chose du fonds de son esprit; il nous apprend aussi que le Philosophe s'en trouva quitte après quarante ans de vie. S'il remarque, que le Philosophe avoit une pente d'affection pour les personnes louches; il nous fait aussi (*d*) remarquer, que cela venoit de ce que le Philosophe avoit aimé dans son enfance une petite Demoiselle un peu louche. Enfin l'Historien ne rapporte point de défaut du Philosophe, qu'il ne l'excuse en quelque sorte: & il nous assûre, (*e*) „ qu'au milieu de ses foiblesses, on ne laissoit pas „ de reconnoître sa grandeur d'ame ". Auriez-vous crû que ce fût des foiblesses d'une grande ame, d'aimer les ômelettes d'œufs couvis, & les femmes louches?

Après tout j'en reviens à ce que je vous disois. B. ne tourne rien si finement que les réprimandes qu'il fait à Mr. Des Cartes. J'ajoûte, ni que les louanges qu'il donne à Mr. Arnauld, & à Messieurs Pascal: ce sont de pures louanges; le chagrin n'y a point de part; on voit que le cœur les a dictées. „ Il ne se trouva per- „ sonne de tout ce (*f*) grand & vénérable „ corps (dit B. en parlant de la Sorbonne, à qui le P. Mersenne avoit communiqué les Méditations de Mr. Des Cartes) „ il ne se trouva personne, qui osât „ s'ériger en censeur de Mr. Des Cartes, „ qu'un jeune Docteur ou Licencié de „ Sorbonne. Ce Docteur étoit le célè- „ bre Mr. Arnauld, que l'on croit enco- „ re aujourd'hui plein de vie, & qui par „ conséquent doit nous dispenser de par- „ ler de lui.

Remarquez ce trait d'éloquence. Vous jureriez, (*g*) que l'Historien craint de blesser la modestie de Mr. Arnauld, & qu'il feroit scrupule de le louër avant sa mort: voyez pourtant ce qu'il ajoûte. „ Mr. „ Des Cartes, dit il, n'avoit pas encore „ eû d'adversaire plus raisonnable que ce „ jeune Docteur, qui non content de „ s'être *aprofondi* dans toutes sortes de „ connoissances, faisoit encore regner un „ esprit Géométrique dans tous ses rai- „ sonnemens..... Le Philosophe, au „ lieu de perdre le temps à l'admirer, mit „ toute son application à lui répondre: „ ce qui lui donna d'autant plus d'exerci- „ ce, qu'il avoit à satisfaire un esprit, „ au-

(*a*) *Seconde Partie*, p. 104.
(*b*) *Seconde Partie*, p. 449.
(*c*) *II. Partie*, pag. 452.
(*d*) *II. Partie*, pag. 499.
(*e*) *II. Partie*, pag. 401.
(*f*) *Seconde Partie*, pag. 124.
(*g*) *Premiere Partie*, p. 125.

„ auquel il ne lui étoit pas possible d'imposer, ou de donner le change; & qu'il „ s'agissoit de soudre en même temps des „ difficultez très-solides, & très-subtilement proposées". Ensuite viennent les loüanges, que le Philosophe donne au Docteur, sur ce que celui-ci avoit été pleinement satisfait de la réponse qu'il avoit reçûë. „ Mr. des Cartes, (a) dit „ l'Historien, aiant appris quelle étoit la „ disposition de Mr. Arnauld, s'en forma un préjugé pour sa Philosophie, „ d'autant plus avantageux, qu'il le jugeoit moins capable d'erreur dans ses „ connoissances, ou de dissimulation dans „ sa conduite. Il ne fit point de difficulté de mander depuis aux Péres de l'Oratoire, que tout jeune Docteur que „ fût Mr. Arnauld, il ne laissoit pas d'estimer plus son jugement, que celui d'une moitié des Anciens de toute la Faculté". Ce n'est pas B. qui louë Mr. Arnauld: Mr. Arnauld est encore en vie; & B. attend que le Docteur soit mort, pour le louër. Mais deux choses gâtent un peu l'Eloge. La condamnation de la doctrine du Livre de la Fréquente Communion, & de tant d'autres, montre que Rome juge Mr. Arnauld capable d'erreur dans ses connoissances: & ce qu'il écrit encore tous les jours, après avoir signé le Formulaire, montre qu'il est capable de dissimulation dans sa conduite. Il me semble que l'Historien devoit faire dire à Mr. Des Cartes des louanges plus véritables de Mr. Arnauld. Faut-il qu'il en coûte la vie à ce célèbre Docteur, pour être bien loué de Baillet?

Il est certain que Baillet louë magnifiquement Messieurs Pascal après leur mort. „ Le mérite de cet homme, dit l'Historien, (b) en parlant de Mr. Pascal le Pére, se „ faisoit déja reconnoître alors par bien „ d'autres endroits, que par celui des Mathématiques. Les qualitez, qui composent „ le Magistrat & l'homme de bien, le faisoient considérer comme une personne, „ dont on ne devoit pas borner les services à sa seule Province". Cela ne commence point mal. Mais l'Historien réserve ses plus grands traits pour Mr. Pascal le fils: il falloit bien lui tenir compte des services qu'il avoit rendus à Messieurs de Port-Royal, en qualité de Sécretaire. „ Ils lui réussirent si bien, dit B. sur les soins que prit Mr. Pascal le Pére de l'éducation de son fils, „ qu'après l'avoir mis en état d'effacer les autres, il en fut effacé lui-même. Un des „ sujets les plus propres à faire parler Mr. „ Des Cartes, dit ailleurs l'Historien (c), fut „ le prodige qui parut parmi les Mathématiciens de Paris. Le prodige étoit, „ qu'un jeune garçon de seize ans avoit „ composé un Traité des Coniques, qui „ faisoit le sujet de l'étonnement de tous „ les vieux Mathématiciens, à qui on l'avoit fait voir. Ce jeune Auteur étoit „ le fils de Mr. Pascal, que le Roi Louïs „ XIII. avoit fait depuis peu Intendant de „ Justice à Roüen: & l'on ne croit point „ le flatter, en publiant, qu'il avoit passé „ sur le ventre à tous ceux qui avoient „ traité ce sujet avant lui, pour aller joindre Apollonius, qui sembloit même avoir été moins heureux que lui en quelques points.

C'est toûjours avec la même éloquence que l'Historien relève le mérite de Mr. Pascal le fils: & Mr. Des Cartes s'est fort mal trouvé, de n'avoir pas voulu ajoûter foi au prodige, que Messieurs de Port-Royal ont crû avec plus de soûmission, que les décisions d'Innocent X. & d'Aléxandre VII. Mr. Des Cartes étoit trop habile Mathématicien, pour qu'on lui en fit accroire en matiére de Mathématique, & trop franc, pour dissimuler sa pensée. Il prononça donc d'abord, que le Traité des Coniques n'étoit pas l'Ouvrage d'un enfant de seize ans: il jugea ensuite, que ce qu'on donnoit au fils, appartenoit au pére. Mais B. fait fort mauvais gré au Philosophe de ce qu'il n'a pas été comme lui sur cela la duppe des amis de Messieurs Pascal. Et c'est encore un point, sur lequel B. juge que Mr. Des Cartes mérite correction. Apprenez comment l'Historien rend justice au Mathématicien de seize ans, & comment il corrige un Philosophe & Mathématicien de quarante-quatre ans, en faisant semblant de l'excuser. „ Son éxemple, (d) dit B. sur l'incrédulité de Mr. Des Cartes, peut servir à „ nous

(a) Seconde Partie, p. 128.
(b) Premiere Partie, p. 332.

(c) Seconde Partie, p. 39.
(d) Seconde Partie, p. 40.

„ nous faire voir, que hors des matiéres „ de Révélation & de Foi, il ne suffit „ pas qu'un fait soit véritable, pour être „ crû, mais qu'il doit être encore vrai- „ semblable ". N'est-ce pas là dire finement, que Mr. Des Cartes étoit dans l'erreur, & que le jeune M. Pascal étoit le véritable Auteur du Traité des Coniques?

Baillet trouve lui-même ce tour fort délicat: il s'en sert encore une fois, en louant les objections, que Mr. Arnauld proposa contre les Méditations de Mr. Des Cartes. Remarquez aussi ce trait d'éloquence. L'Historien reléve le mérite du Docteur, en opposant sa jeunesse à la force de ses objections. „ Le célèbre „ (a) Mr. Arnauld n'étoit encore alors „ âgé que de vingt-huit ans, & de quel- „ ques mois, dit Baillet: & Mr. Des „ Cartes, malgré tout son discernement, „ auroit été trompé par ses objections sur „ ses Méditations, comme il l'avoit été „ dix-huit mois auparavant, sur l'âge de „ Mr. Pascal, par son Traité des Coni- „ ques, si le Pére Mersenne n'y avoit „ pourvû, en le prévenant.

Je ne vous fais pas observer qu'il y a là quelque *fes*, qui auroit eû besoin d'étoile: il y manque quelqu'autre chose, que de la netteté. Il veut dire, que comme le Philosophe, sçachant que Mr. Pascal n'avoit que seize ans, ne crût pas que Mr. Pascal fût l'Auteur du Traité des Coniques; ainsi, lisant les objections de Mr. Arnauld, il n'auroit pû croire, sans l'avis du P. Mersenne, que Mr. Arnauld n'eût que vingt-huit ans, lors qu'il les lui proposoit. Si B. se fût expliqué de la sorte, il auroit parlé François, & l'on auroit entendu ce qu'il vouloit dire.

Mais de bonne foi, Mr. croyez-vous qu'il faille avoir plus de vingt-huit ans, pour proposer des objections également solides & subtiles, touchant la nature de l'esprit humain, touchant l'éxistence de Dieu, & touchant le mystére de l'Eucharistie? Ne jugez-vous pas, comme moi, que se récrier sur la jeunesse d'un homme de vingt-huit ans, au sujet de ces objections, & mettre cela au rang des prodiges, c'est encore un trait d'éloquence, propre à distinguer l'Historien, & à fortifier ses titres?

Au reste l'éloquence de Baillet éclatte en bien d'autres endroits, dont il faut que je vous régale. Celui qui me vient le premier en l'esprit, est le narré de la seule action de bravoure, que Mr. Des Cartes ait fait en toute sa vie. Au moins l'Historien n'en rapporte point d'autre: car il traite d'avanture de Paladin ce que Madame du Rosay a dit au Pére P. que le Philosophe s'étoit battu pour elle, qu'il avoit desarmé son rival, & lui en avoit apporté l'épée. Le seul fait d'armes, que B. croit vrai, fut contre des Mariniers, qui passoient Mr. Des Cartes d'Embden en Westfrise, & qui en leur langue, que le Philosophe entendoit, avoient parlé entre eux de le voler, & de le jetter dans la mer. B. met en œuvre toute la force & tous les ornemens de son art, pour faire valoir cette action unique. Le narré commence par cette belle différence, qu'il remarque entre les voleurs de mer, & ceux des bois, „ (b) que ceux-ci peuvent en assûrance „ laisser la vie à ceux qu'ils volent, & se „ sauver sans être reconnûs; au lieu que „ ceux-là ne peuvent mettre à bord une „ personne qu'ils auront volée, sans s'ex- „ poser à être dénoncez par la même per- „ sonne ". Après avoir ainsi justifié charitablement le dessein que les Mariniers avoient de tuer Mr. Des Cartes, il se met dans le genre sublime, & décrit ainsi l'action de son Héros. „ Mr. Des Cartes „ voyant que c'étoit tout de bon, se leva „ tout d'un coup, changea de contenan- „ ce, tira l'épée d'une fierté imprévûë, „ leur parla en leur langue d'un ton qui „ les saisit, & les menaça de les percer „ sur l'heure, s'ils osoient lui faire insul- „ te. Ce fut en cette rencontre qu'il „ s'apperçût de l'impression que peut faire „ la hardiesse d'un homme sur une ame „ basse; je dis une hardiesse, qui s'éléve „ beaucoup au-dessus des forces & du pou- „ voir dans l'éxécution; je dis une har- „ diesse, qui en d'autres occasions pour- „ roit passer pour une rodomontade. L'action est vigoureuse, & digne d'un Philosophe brave: mais la description n'est-elle pas élégante, & digne d'un Historien distingué? Il

(a) *Premiere Partie*, p. 125.

(b) *Premiere Partie*, pag. 103.

LETT. II. Il me vient encore deux autres grands traits, qui font fur la Providence, toûjours appliquée à augmenter la réputation du Philofophe, & l'éclat de fa Philofophie. Mr. de Zuylichem, Gentilhomme Hollandois, que B. appelle *le Premier Poëte Cartéfien*, avoit fait une piéce de vers fur les Principes de Mr. des Cartes. Le P. Merfenne, ami zélé du Philofophe, écrivit au Poëte en ces termes: „ Je (*a*) vous affûre, que fi j'avois autant „ de génie pour la Poëfie que vous, je „ mettrois toute la Phyfique de Mr. Des „ Cartes en vers; comme Lucréce a fait „ celle de Démocrite ". Mais B. peu content du compliment & du Poëte, tourne cet endroit à l'honneur de Mr. Des Cartes, en difant du P. Merfenne: „ Le „ bon Pére ne favoit pas encore alors, „ que la Providence préparoit la veine de „ l'un des plus illuftres Magiftrats du „ Roiaume, pour donner à la Philofophie „ de Mr. Des Cartes plus que Lucréce „ n'avoit donné à celle de Démocrite. „ Ce Magiftrat étoit Mr. de Montmor. Et fur ce que le Profeffeur Rénéry ne mourut, qu'après avoir enfeigné la nouvelle Philofophie au Médecin Régius, B. fait cette réfléxion: „ Il femble (*b*) que „ la Providence n'avoit attendu qu'après „ l'affermiffement, qui étoit néceffaire à „ l'établiffement & à la réputation de Mr. „ Régius, pour l'ôter du pofte où il étoit. „ A peine Mr. Régius pouvoit-il fe vanter, qu'il n'avoit plus befoin de Mr. „ Rénéry, qu'elle retira celui-ci de ce „ monde, d'une maniére à nous faire „ comprendre, que les jugemens de Dieu „ ne font pas moins impénétrables, que „ fes deffeins.

Ne font-ce pas là deux grands traits? Mais afin que vous en voyiez toute la beauté, & toute la fingularité, fachez que le Poëme, que M. de Montmor avoit fait fur la Philofophie de Mr. Des Cartes, n'a jamais parû; & qu'ainfi il n'a pas donné à la Philofophie de Mr. Des Cartes plus que Lucréce n'avoit donné à celle de Démocrite. Sachez encore que Régius, cet homme deftiné d'enhaut pour fuccéder à Rénéry dans le rang de premier difciple de Mr. Des Cartes, fut caufe que l'Univerfité d'Utrecht, *née Cartéfienne*, felon B. condamna Mr. des Cartes & fa Philofophie: qu'enfuite il abandonna fon maître; & que d'infaillible qu'il étoit en fait de doctrine, avant fa defertion, au fentiment de Mr. Des Cartes, il devint ignorant après fa defertion, & perdit avec fa pénétration la parfaite intelligence qu'il avoit de la nouvelle Philofophie. Tellement que la veine de Mr. de Montmor fut inutile à la gloire de Mr. Des Cartes, & que Régius fut un difciple deferteur & rebelle. N'eft-ce pas faire beaucoup d'honneur à Mr. Des Cartes, que d'employer la Providence à lui préparer une veine inutile, & un difciple rebelle? LETT. II.

Baillet eft encore éloquent fur la confcience de Mr. Des Cartes. Il femble qu'on ait accufé le Philofophe de n'avoir point de confcience; tant l'Hiftorien affecte de prouver qu'il en avoit: jufques-là qu'il cite là-deffus un Auteur grave. C'eft un maître d'armes, qui avoit vû Mr. Des Cartes en Hollande, & qui le louoit de fa bonne confcience. Jufques-là encore, que le Philofophe aiant fait faire en Hollande, nonobftant le privilége du Libraire de Paris, une feconde édition de fes Méditations; l'Hiftorien montre que cela ne pouvoit nuire à la réputation de fa bonne confcience.

Ce font là de petites preuves. Celle qui fait paroître davantage & l'éloquence de B. & la bonne confcience de Mr. Des Cartes, eft au commencement du Livre VI. de la feconde Partie, où l'Hiftorien écrit ainfi, fur les Méditations du Philofophe. „ (*c*) Le public fera peut-être furpris d'apprendre, que c'eft à la confcience de nôtre Auteur, qu'il eft uniquement redevable d'un fi beau préfent. „ Si l'on avoit eû affaire à un Philofophe „ fans confcience, ou fi la confcience du „ Philofophe ne s'étoit oppofée aux raifons qu'il prétendoit avoir de ne plus „ jamais imprimer aucun de fes écrits, „ c'étoit fait de fes Méditations, auffi „ bien que de fon Monde, & de divers „ autres Ouvrages, qui n'ont pas vû le „ jour ". Voilà fans doute un endroit bien pouffé: mais il me femble que B. malgré toute fa fincérité, flatte ici beaucoup

(*a*) *Seconde Partie*, *pag.* 266.
(*b*) *Seconde Partie*, *pag.* 19.
(*c*) *Seconde Partie*, *pag.* 100.

 coup Mr. Des Cartes, sur un point, sur lequel il n'est pas permis de flatter, c'est à dire, sur la conscience.

Le Cardinal de Bérulle, comme nous l'avons vû, avoit déclaré à Mr. Des Cartes, qu'il étoit obligé en conscience de travailler sur la Philosophie, pour l'utilité du public: & s'il y manquoit, il l'avoit cité au Tribunal de Dieu, pour rendre compte de ses talens (a) au Souverain Juge. Le Philosophe, persuadé en cela de son obligation, a consacré la meilleure partie de sa vie à l'étude, „ sans autre vûë „ que la gloire de Dieu, & l'utilité du „ genre humain ": ce sont les termes de l'Historien. Or il avoit composé un grand nombre de Livres, dont B. nous a donné la liste, à la fin de son Histoire. Le Philosophe les jugeoit très-utiles. Ces Livres n'appartenoient-ils pas au public? N'étoit-ce pas un tribut, que Dieu avoit droit d'éxiger, en faveur du prochain, & que le Philosophe sembloit ne pouvoir pas se dispenser de paier. Cependant si nous avons plusieurs de ses Livres, nous n'en sommes redevables qu'à ses disciples.

Il ne nous a donné lui-même que ses Essais, ses Principes, & ses Méditations: encore ne nous a-t-il donné ses Essais que par pure honnêteté, comme un présent, & ses Principes, que malgré lui, contre sa première intention. De sorte qu'il a réduit toutes ses obligations à imprimer ses Méditations; ainsi qu'il nous en assûre, & que son Historien le rapporte. „ Je n'ai, dit-il, aucune (b) intention de faire jamais imprimer mes Principes, ni le reste de ma Physique, ni „ même aucune autre chose, que cinq „ ou six feuilles touchant l'éxistence de „ Dieu; à quoi je crois être obligé en „ conscience ". Et B. se récrie là-dessus: il préconise la conscience de Mr. Des Cartes. N'est-ce pas là flatter son Héros?

Baillet a des tours inimitables. Je ne vous en rapporterai plus qu'un; à condition que vous l'apprendrez par cœur: c'est sur le lieu de la sépulture du Philosophe. „ L'on jetta les yeux, dit l'Historien, „ (c) sur l'Eglise de sainte Généviéve du „ Mont, que l'on ne regardoit pas moins „ comme le sanctuaire des Sciences, que „ comme celui de la Religion. On souhaitoit d'exposer ce corps à toute la „ France, sur le lieu le plus élevé de la „ Capitale, & sur le sommet de la premiére Université du Roiaume: afin que „ les dépouilles de la mortalité de ce „ grand Philosophe pûssent servir de Trophée à la Vérité éternelle ". Cette expression n'est-elle pas assez extraordinaire, pour mériter d'avoir place dans vôtre mémoire? Et peut-on douter, après tous ces traits merveilleux, que l'Historien ne soit dûement fondé en titres, lorsqu'il demande la qualité d'Original?

Je crains au reste, que je ne vous aye déja trop bien exposé le droit de l'Historien, & que pleinement convaincu, vous ne jugiez que ce seroit une chose inutile de rapporter ses autres titres. J'en ai pourtant encore trois excellents à vous présenter, ses transitions, sa morale, & sa mémoire. Les deux premiers ne nous tiendront guéres: mais le dernier mérite un peu plus d'attention.

Les transitions, comme vous savez, demandent une grande finesse d'esprit. C'est par là que l'Historien engage le Lecteur, & le fait passer insensiblement d'un sujet à un autre, le tenant toûjours en haleine, & soûtenant constamment l'attention, & la passion de s'instruire. Or je ne pense pas qu'il y ait aucun Historien aussi distingué par ses transitions, que l'est l'Auteur de la Vie de Mr. Des Cartes.

Comme toute l'abondance de l'esprit humain ne pouvoit pas fournir des transitions différentes, à proportion de la diversité des sujets, que traite le nouvel Historien; il s'est fait fort prudemment des transitions ordinaires, qui reviennent presque toûjours. La plus commune & la plus engageante est prise de l'âge de ceux, qu'on introduit sur la scéne. Dès qu'ils y paroissent, on vous avertit de combien d'années ils sont plus ou moins âgez que Mr. Des Cartes. Par là on vous fait venir adroitement l'envie de connoître les contemporains du Philosophe; & puis on enfile avec art le récit de leurs avantures.

B. se sert encore d'une autre transition, aussi

(a) *Premiére Partie, pag.* 165.
(b) *Seconde Partie, pag.* 100.
(c) *Seconde Partie, pag.* 419.

LETT. II. aussi fine que celle-là, pour produire des personnages nouveaux & inconnûs. Il les met à la suite de ceux qui sont de la connoissance du Philosophe: il avouë, que les personnes, dont il va parler, n'en sont point; & il entre par là tout d'un coup dans le détail de leur vie, jusqu'aux circonstances de leur mort. Ainsi Campanelle & Meursius (a) passent sous les auspices de Hortensius & d'Elichman; ceux-ci aiant passé à la suite de Rénéri: & ces Messieurs, qui n'ont pas eû l'honneur d'être connûs du Philosophe, le seront au moins de ceux qui liront sa Vie.

Les autres Historiens placent leurs transitions entre la fin d'un récit, & le commencement d'un autre: mais B. place assez souvent les siennes au milieu d'une narration, quelquefois après toute la narration; & encore ne les marque-t-il qu'à la marge. Comme l'on sort de chez les Grands sans cérémonie, on entre sans façon dans l'Histoire de Monsieur Des Cartes. L'on trouve, au Chapitre neuviéme du troisiéme Livre, la mort d'un grand nombre de Princes, de Seigneurs, de Généraux d'Armées, d'hommes célèbres, qui (b) dans l'année 1632. „ à ce „ que dit l'Historien, moururent en diffé„ rentes postures ". L'on ne voit pas d'abord à quel propos cela se dit: mais l'on apprend ensuite, que c'est pour passer au récit de la mort du grand Gustave, & de Frédéric V. Comte Palatin. Or la premiére transition qui mene à ce récit, „ est que la Providence destinoit à „ Mr. Des Cartes des habitudes avec les „ filles de ces deux Princes, pour la Phi„ losophie, & sur tout pour la connois„ sance du souverain bien, & celle de la „ nature ". C'est-à-dire, que B. devoit nous parler au moins de la mort de ces deux grands Princes; puisque dans la suite des temps Mr. Des Cartes devoit enseigner la Philosophie à la Reine Christine, fille de Gustave Adolphe, & à la Princesse Elisabet, fille de Frédéric V. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que l'Historien, à la fin du narré de la mort de ces deux Princes, met à la marge la transition commune, *de même âge que Mr. Des Cartes.*

Après tout, la transition la plus remarquable, & la plus digne de B. qui soit dans tout l'Ouvrage, commence le Chapitre cinquiéme du Livre quatriéme. L'Historien avoit décrit, au Chapitre précédent, la maniére dont s'étoit faite la distribution des Essais de Mr. Des Cartes. On trouve, dans cette description de six pages, les plus belles réfléxions du monde, sur un malheur assez ordinaire aux Auteurs, qui est d'oublier toûjours quelques-uns de leurs amis, lorsqu'ils font des présens de leurs Livres, & de les choquer par là. Ce qui étoit arrivé à Mr. Des Cartes; outre mille autres contre-temps, qui avoient beaucoup chagriné le Philosophe, & dont l'ennuieuse narration devoit aussi extrêmement fatiguer le Lecteur. Il en falloit sortir: admirez encore ici le génie de l'Historien. Voici comme il en sort. Il met un gros point à ce cruel Chapitre, & commence ainsi le Chapitre suivant. „ Nous „ ne (c) pouvons mieux délasser Mr. Des „ Cartes des embarras que lui avoient cau„ sez l'impression & la distribution de son „ Livre, qu'en lui faisant faire une pro„ menade au siége de Breda. C'est ce que „ nous pouvons imaginer de plus vrai„ semblable, pour tâcher d'accorder quel„ que chose au Sieur Borel, &c. LETT. II.

Ou je ne m'y connois point, ou cet endroit-là seul vaut un titre. Un Historien, qui délasse Mr. Des Cartes d'une vraie fatigue par une promenade probable, se distingue beaucoup B. fait bien plus; car il délasse Mr. Des Cartes par une promenade, que Mr. Des Cartes n'a point faite. B. le démontre; puisqu'il s'agit ici du second siége de Breda, lors que le Prince d'Orange reprit cette place sur les Espagnols. Or ce second siége de Breda est postérieur à celui de la Rochelle; „ au retour duquel, dit l'Historien, Mr. „ Des Cartes avoit entiérement quitté „ l'épée, pour prendre le manteau; il „ s'étoit dépouillé de son humeur guer„ riére; & il faisoit une profession si pu„ blique de poltronnerie, qu'il est hors „ de toute apparence, qu'il eût voulu „ servir dans les troupes avec ces dispo„ sitions ". Peut-on douter après cela, que

(a) *Seconde Partie, pag. 25.*
(b) *Premiére Partie, pag. 281.*

(c) *Premiére Partie, pag. 306.*

Lett. II. que l'Historien se soit distingué par ses transitions?

C'est encore un excellent titre que la morale de B. elle est en même temps & très-sévére & très-relâchée. Jugez-en par son sentiment sur le précepte de la charité, & par la maniére dont il l'observe lui-même. Selon l'Historien, c'est violer le précepte de la charité Chrétienne, que de combattre d'une maniére vive & ardente des opinions de Philosophie, ou de Mathématique, & que de les défendre avec chaleur. Le Pere Bourdin Jésuite avoit proposé quelques difficultez contre les Méditations de Mr. Des Cartes; & quoi qu'il eût protesté, au commencement & à la fin de son Ecrit, qu'il prétendoit observer les loix de l'amitié, & de la bien-séance qui se garde entre les Savans, il lui échapa néanmoins quelques traits trop vifs, que le Philosophe repoussa vigoureusement, & dont il se plaignit au (a) Supérieur du Jésuite. Voici comment l'Historien décide sur cette querelle de Savans: „ Mais (b) par un mauvais effet „ de ce fâcheux éxemple, il sembloit avoir lui-même contracté, dans sa Réponse à l'Ecrit du Pére, quelques-unes „ des mauvaises qualitez, dont il l'accusoit devant son Supérieur. Il prétendoit ", ajoûte l'Historien, en parlant encore de Mr. Des Cartes, „ tirer avantage sur le Pére, de ce qu'étant Religieux, il sembloit être obligé à une „ plus grande perfection que lui; sans „ prendre garde que les choses, dont il „ lui faisoit des crimes, n'étoient pas „ moins blâmables dans le dernier des „ Chrétiens, que dans ceux du premier „ rang; & qu'elles étoient contraires au „ Décalogue & à l'Evangile, avant qu'on „ se fût avisé de faire des Constitutions „ Réguliéres & Monastiques ". De sorte, qu'au jugement de B. les objections du P. Bourdin, & la réponse de Mr. Des Cartes, sont pleines de crimes contre le Décalogue.

Mais ce Casuiste si sévére, lors qu'il décide sur la conduite d'autrui en matiére de charité, me paroît fort relâché lui-même en matiére de charité dans sa propre conduite. Lui qui juge, que des Savans pêchent contre le Décalogue, lors qu'ils se disent quelques duretez dans la chaleur de la dispute, se permet dans son Histoire de médire universellement de tout le monde. Hors Mr. Arnauld, Messieurs Pascal, & les amis de ces Messieurs, je n'en sache guéres d'autres, que B. n'ait point mordus. Il reconnoît ses premiers maîtres, & leurs amis. Lett. II.

Attendez cependant: je croi que B. loue les Jésuites, ou du moins qu'il rapporte fidellement les louanges, que leur donnoit Mr. Des Cartes. Cela est vrai: mais il dit en cet endroit-là, que Mr. Des Cartes n'avoit point rougi de se faire passer pour le Disciple de ces Péres. L'expression ne paroît guéres obligeante. Il semble que B. veuille dire, que la Société soit, au regard de la plûpart du monde, ce qu'étoit autrefois l'Evangile, au regard des Payens; & qu'il faille autant de courage, pour avouër aujourd'hui qu'on a étudié sous les Jésuites, qu'il en falloit à la naissance de l'Eglise, pour confesser Jésus-Christ.

Il me souvient encore, que l'Historien louë cinq ou six Jésuites dans un même endroit. A la vérité il ne les louë, qu'en les faisant Cartésiens: & les louanges de B. non plus que la qualité de Cartésien, n'a coûté presque à tous ces Péres-là que quelques honnêtetez, qu'ils écrivoient à Mr. Des Cartes sur sa doctrine, en le remerciant du présent, qu'il leur avoit fait de ses Livres.

Mais si l'Historien a loué les Jésuites qu'il croioit favorables à Mr. Des Cartes, il a assez maltraitté ceux qui lui étoient contraires. A l'en croire, (c) Kircher avoit l'esprit superficiel: Fabri n'étoit pas dans l'approbation des principaux de sa Compagnie: les Jésuites de Rome ont fait tout ce qu'ils ont pû pour le faire sortir; & l'Historien produit sur cela une Lettre manuscrite (d) d'un Pére Minime, qui écrivoit les visions d'un Ecclésiastique inconnû. Il ajoûte, sans garants, que le même P. Fabri a surpris les Inqui-

(a) *Seconde Partie, pag.* 184.
(b) *Ibid.*
(c) *Seconde Partie, pag.* 284.
(d) *Seconde Partie, pag.* 300.

quisiteurs par ses intrigues; aiant sû adroitement faire glisser (a) les Ouvrages de Mr. Des Cartes dans leur *Index*.

Je ne m'arrêterai pas à vous rapporter les autres traits de médisance, que B. a lancé contre les Jésuites. Eût-il traité beaucoup plus mal d'autres de leurs Confréres, ils feroient bien délicats, ces Péres, s'ils s'avisoient de s'en plaindre; voiant comment l'Historien a poussé tous les adversaires de Mr Des Cartes, & même (b) Mr. Gassendi, un des hommes des plus modérez, des plus sages, & des plus honnêtes, qui aient jamais été: voiant comme il a mis en piéces (c) Voëtius, (d) Régius, (e) Révius, (f) Mr. de Sorbiére, & bien d'autres; sur tout, (g) Mr. de Roberval, à qui B. fait un grand crime, de ce qu'il n'a pas voulu donner la communication des Lettres (h) qu'il avoit du Philosophe, & dans lesquelles le Philosophe le traittoit indignement.

Au reste B n'a guéres plus épargné les amis de Mr. Des Cartes, que ses adversaires. Il n'a pas même ménagé la famille du Philosophe; & il écrit des choses assez dures de Mr. de la Bretailliére, son frére aîné. Voiez l'honneur qu'il a fait à Messieurs Des Cartes, Kerleau, & Chavagnes: il dit, „ que l'esprit (i) du grand „ René est tombé en quenouille ". Personne n'échappe à la médisance de l'Historien; excepté ceux que je vous ai dit. Il louë ceux-là, & à leur tête, Jansénius d'Ypres, & le Docteur Fromond „ Dieu, „ (k) dit-il, a eû la bonté d'opposer ces „ deux Docteurs de Louvain à Voëtius, „ pour la défense de l'Église Catholique. " Il louë l'Université de Louvain, de ce qu'elle est presque toute Cartésienne, (l) „ même dans la Faculté de Théologie. Vous avez vû l'éloge de Messieurs Pascal, & celui de Mr. Arnauld. Mais je ne vous ai pas dit une raison particuliére, pourquoi Mr. Arnauld doit avoir une place fort honorable dans l'Histoire de Mr. Des Cartes: elle mérite d'être suë. C'est, que Mr. Arnauld est le premier inventeur de la Philosophie Cartésienne. B. nous en assûre, en louant l'équité de Mr. Arnauld au regard de Mr. Des Cartes: voici ses paroles. „ Ce célèbre (m) Docteur a toûjours été fort éloigné de croire, que „ nôtre Philosophe eût jamais été en état „ de rien emprunter de lui, quoi qu'il „ eût enseigné publiquement dans l'Université de Paris la même Philosophie, „ que celle de Mr. Des Cartes, avant „ que celui-ci eût encore publié les premiers essais de la sienne; & avant qu'il „ eût jamais ouï parler de Mr. Des Car- „ tes, ou de ses sentimens ". Ainsi l'Auteur du Voyage du Monde de Des Cartes ne doit pas s'étonner, que Mr. Arnauld n'ait point fait contre la nouvelle Philosophie d'autres objections que les premiéres, quoi qu'il l'eût promis. Car outre que le Docteur avoit été satisfait de la réponse du Philosophe, & touché de ses louanges, on n'attaque pas tout de bon une doctrine, qu'on regarde comme la sienne propre Or il avoit avoué au P. Mersenne, qu'il avoit enseigné & publiquement soûtenu la même Philosophie; qu'elle avoit été fortement combattuë en pleine assemblée par plusieurs savans hommes, mais qu'elle n'avoit pû être abbatuë, ni même ébranlée. Il faut que Mr. Arnauld ait un grand penchant à être Chef de Secte. Je suis le plus trompé du monde, ou j'ai lû dans quelqu'un de ses Écrits, qu'il avoit aussi soûtenu publiquement en Théologie les opinions de Mr. d'Ypres, avant que l'*Augustinus* de celuici eût parû. Ainsi à le bien prendre, Mr. Arnauld est le premier Chef des Cartésiens; & des Jansénistes: & c'est peut-être pour cela, que bien des disciples de Mr. Des Cartes fraient avec ceux de Mr. d'Ypres.

Pardonnez-moi cette digression, Monsieur. Je ne sache guéres plus personne, de qui l'Historien n'ait dit que du bien, si ce n'est Mr. des Argues Mr. Chanut, l'Abbé Picot, Mr. Hardy, Mr. de Beaune, & un ami de Mr. Des Cartes, que B. a anobli, pour faire honneur au Philo-

fo-

(a) *Seconde Partie, pag.* 529.
(b) *Seconde Partie, pag.* 135. 208. 264. &c.
(c) *Seconde Partie, pag.* 28. &c.
(d) *Seconde Partie, pag.* 268. &c.
(e) *Seconde Partie, pag.* 314. &c.
(f) *Seconde Partie, pag.* 170.
(g) *Seconde Partie, pag.* 844. &c.
(h) *Préface, XXXII.* &c.
(i) *Premiére Partie, pag.* 6.
(k) *Seconde Partie, pag.* 29.
(l) *Seconde Partie, pag.* 528.
(m) *Premiére Partie, pag.* 144.

Lett. II. sophe. Il falloit bien vous dire à peu près ceux que l'Historien a louez; afin de conclure ensuite qu'il a médit de tous les autres.

Bien en a pris à la Reine Christine, que B. ait copié son portrait sur l'original de Mr. Chanut: car si l'Historien en eût été le seul peintre, ni la dignité Royale, ni tout le mérite de sa Majesté Suédoise, ne l'auroit pas garanti des traits de sa plume médisante.

Jugez-en par ce qu'il écrit de la Princesse Elisabeth Palatine. Si la médisance de l'Historien devoit respecter quelque personne, entre celles dont il a crû ne pouvoir se dispenser de parler, c'étoit sans doute cette Princesse, non seulement pour la qualité que B. lui donne de Chef des Cartésiennes, mais beaucoup plus pour la prééminence de son rang, pour la grandeur de ses alliances, pour la noblesse de son sang, qui la joignoit à tout ce qu'il y a de plus auguste & de plus sacré dans l'Europe, sur tout dans la France. Cependant B. en dit deux ou trois choses très-desavantageuses; quoi qu'il sache ce qu'étoit cette Princesse à Madame, & à Madame la Princesse. C'est là signaler sa médisance, & la placer en bon lieu.

Je sai que B. nous a donné un abregé de l'Histoire de la Princesse Elisabeth: mais pourquoi nous le donnoit-il? Son sujet ne l'éxigeoit point: au contraire dans les régles il ne devoit dire de cette Princesse, que ce qui avoit du rapport à Mr. Des Cartes: il lui étoit au plus permis de faire son portrait. Mais le bon sens veut, que lorsque pour embellir une Histoire particuliére, on introduit une personne d'un rang si élevé, l'on ne fasse qu'un pur éloge, dont l'éclat se réfléchisse sur celui, de qui l'on écrit la vie. Et quelle Princesse pouvoit fournir plus de matiére à de véritables louanges, que la Princesse Elisabeth, à qui rien ne manquoit, pour être accomplie, que de suivre au moins en partie l'exemple d'une illustre sœur, encore plus distinguée par sa religion que par sa naissance, & par toutes ses autres qualitez éclatantes; je veux dire, de Madame l'Abbesse de Maubuisson?

Après tout, il faut bien juger de son prochain. A la vérité on ne peut nier le fait: il est constant, que B. dit toûjours quelque chose au desavantage de ceux dont il parle: mais on peut justifier l'intention; & je ne saurois croire, qu'il ait eû aucune envie de médire. Quelle apparence y a-t-il que l'Historien ait voulu médire de feu Mr. le premier Président de Lamoignon? Cependant, quoi qu'il n'en parle qu'une fois dans son Ouvrage, il le fait fort mal à propos, pour nous en dire seulement une chose desavantageuse. Je conclus de là, que B. en rapportant les défauts d'autrui, n'a prétendu choquer personne; & qu'il n'a point eû d'autre dessein, que d'instruire ses Lecteurs, ou de leur montrer qu'il sait le bien & le mal. Il faut donc lui pardonner sa médisance: il n'y en a guéres de moins coupable que la sienne; car elle ne vieut point d'un défaut de charité, mais d'un excès de mémoire. Lett. II.

La Mémoire de l'Historien est de tous ses titres le plus incontestable. Elle brille dans la Vie de Mr. Des Cartes, d'une maniére à effacer tous les autres Historiens. „ B. dit, (a) que s'il manquoit „ quelque chose au Philosophe du côté „ de la Mémoire, ce défaut se trouvoit „ amplement récompensé par cette autre „ partie de l'ame, que nous appellons le „ Jugement, qui est toute la lumiére de „ l'esprit". Mais l'on peut dire, que s'il manque quelque chose à B. du côté du jugement, il est amplement récompensé du côté de la Mémoire. Que ceci néanmoins soit dit en général. Car il n'y auroit pas moien de l'appliquer à la Vie de Mr. Des Cartes, où l'on ne pourroit comparer le Jugement & la Mémoire de l'Auteur. B. y donne un tel ascendant à sa Mémoire, que cette fiére faculté y domine seule, & qu'elle en a tout à fait banni le Jugement. Encore dans le Recueil de B. le Jugement se sauvoit à la marge: mais dans la Vie de Mr. Des Cartes, la marge est entiérement occupée par la Mémoire, & le Jugement ne fait plus où se placer.

C'est un fonds inépuisable de plaisanterie,

(a) *Seconde Partie, pag. 477.*

LETT. II. rie, que les marges de cette Histoire. Un de mes amis disoit hier assez plaisamment, que si le Libraire en avoit sû le prix, il auroit plus gagné à les montrer pour de l'argent, qu'à vendre tout le Livre.

C'est là qu'on apprend que Mr. de Zuytlichem s'appelloit (*a*) Constantin Huyghens en Hollande, & Zuilchom à Paris: que (*b*) Mr. de Serizai se nommoit Jaques; (*c*) Mr Sarrasin, Jean François; (*d*) le pére de l'Abbé Picot, Jean; sa mére, Elisabeth; (*e*) sa Cuisiniére, Louise. C'est là qu'on trouve que (*f*) Heinsius étoit fils de Daniel, frére de Nicolas: que Mr. Sain étoit fils de la marraine de Mr. Des Cartes: que (*g*) Madame est belle-sœur du Roi, femme de Monsieur, Frére unique du Roi.

Vous me direz peut-être que la Mémoire ne conjecture pas; & qu'on voit quelque part sur la marge des conjectures de B. Car Mr. Des Cartes n'aiant pas dit le nom d'un de ses amis dont il se plaignoit, & n'aiant marqué le nom d'un autre ami que par Mr. le V. Baillet met à la marge vis-à-vis du premier, (*h*) *Beckman peut être*; & vis à vis (*i*) du second, *seroit-ce Mr. le Vaver?* Et moi je vous répondrai, que le Jugement ne placeroit point à la marge de pareilles conjectures.

Il n'y placeroit point non plus les titres ridicules, que nous y trouvons, & qu'on donnoit en Hollande à Mr. Des Cartes, de l'unique Archiméde de nôtre siécle, de l'unique Atlas de l'Univers, de confident de la Nature, de puissant Hercule, d'Ulisse, de Dédale. Et ces titres ne font pas encore assez magnifiques, ou assez clairs, au goût de B qui nous avertit, que ces expressions figurées ne font venuës qu'au défaut de ce qu'on vouloit dire.

Le Pilote, qui avoit passé Mr. Des Cartes de Hollande en Suéde, le loüoit beaucoup mieux, au gré de l'Historien: ses expressions n'étoient point figurées. La Reine Christine lui demandant „ quelle espéce d'homme il croioit avoir conduit „ dans son Vaisseau; il répondit, (*k*) Madame, ce n'est pas un homme, que j'ai „ amené à Vôtre Majesté; c'est un demi Dieu ". Mais les disciples de Mr. Des Cartes satisfont parfaitement l'Historien, lors qu'ils font de leur Maître un Dieu tout entier, en l'élevant parfaitement au dessus de la condition humaine. Peut-être néanmoins ne veulent-ils par là que le mettre au rang des Intelligences du premier ordre. LETT. II.

C'en est trop sur les titres du Héros; revenons à la Mémoire de l'Historien: elle domine assûrément à la marge, comme dans tout le Livre. Et en effet, si la Mémoire nous apprend, dans le corps du Livre, qu'une sœur du Philosophe, nommée Jeanne, (*l*) fut mariée à Mr. du Crevis; la Mémoire nous apprend aussi à marge, que la terre du Crevis est dans la Paroisse de Ploermel, Diocése de S. Malo. Si la Mémoire nous dit, dans le corps du Livre, qu'une des raisons, qui empêchérent le Comte de Bucquoi de prendre Neuhauzel, fut que les assiégez avoient la porte libre du côté de la riviére; (*m*) la Mémoire nous dit aussi à la marge, que cette porte étoit la *porte de Carniole*. Si la Mémoire nous apprend encore dans le Livre, „ que (*n*) la création de l'Eglise de Paris en Métropole „ fut faite par une Bulle de Grégoire XV. „ dès le 22. d'Octobre 1622. mais qui ne „ fut vérifiée & reçûë au Parlement, que „ le 8. d'Août de l'an 1623. quoique le „ nouvel Archevêque eût prêté le Serment le 19. de Février "; la même Mémoire nous apprend aussi à la marge, „ que le premier Archevêque de Paris fut „ Jean François de Gondy; qu'il fut sacré Archevêque, le Dimanche de la „ Séxagesime, 19. de Février; & qu'il „ reçût le Pallium, le jour de l'Ascension 25. de Mai ". (*o*) Si la Mémoire nous rapporte dans le Livre, que Mr. Des-

(*a*) *Premiere Partie, pag.* 267.
(*b*) *Seconde Partie, pag.* 144.
(*c*) *Premiere Partie pag.* 145.
(*d*) *Premiere Partie p.* 147.
(*e*) *Seconde Partie, pag.* 456.
(*f*) *Seconde Partie, pag.* 26.
(*g*) *Seconde Partie, pag.* 234.
(*h*) *Premiére Partie, pag.* 124.
(*i*) *Seconde Partie, pag.* 95.
(*k*) *Seconde Partie, pag.* 388.
(*l*) *Premiere Partie pag.* 6.
(*m*) *Premiere Partie, p.* 96.
(*n*) *Premiere Partie, p.* 109.
(*o*) *Seconde Partie, pag.* 220.

 Des Cartes, sur le point de passer la Loire, passa une procuration pardevant Notaire à Mr. du Boüexic, dans la Paroisse de saint Mathurin en Anjou, le 19. de Septembre; la même Mémoire nous apprend à la marge, que le Notaire se nommoit *René Marion*. Lors que la Mémoire nous dit dans le Livre, que Mr. Des Cartes manda à l'Abbé Picot, de lui faire tenir ses Lettres en Bretagne, (a) en les adressant à Mr. de la Sébiniere à Nantes; afin que nous sachions éxactement l'adresse, la Mémoire nous apprend à la marge, que Mr. de la Sébiniere demeuroit *ruë de Verdun*. C'est ainsi que la Mémoire domine dans tout l'Ouvrage. Cependant elle ne devoit pas en exclure tout à fait le Jugement: il lui auroit été d'un grand secours, si elle l'eût souffert, au moins à la marge; il l'auroit empêché de se méprendre, & de se contredire, comme elle fait.

Nous trouvons, que sur une nouvelle pension, dont Mr. Des Cartes avoit eû des Lettres-Patentes, l'Esprit ou la Mémoire dit, „ (b) qu'il est presque hors de „ vrai-semblance, qu'on eût créé à la „ Cour de France, sous le ministére du „ Cardinal Mazarin, deux pensions, à „ sept mois l'une près de l'autre, pour un „ Philosophe, & sous les mêmes prétex- „ tes ". Et la Mémoire de la marge combat celle du Livre. „ Il étoit assez ordi- „ naire en ce temps-là, dit-elle, de don- „ ner deux ou trois pensions en diffé- „ rens temps à une même personne, pour „ un même sujet ". Le Jugement auroit redressé la Mémoire, & ôté la contradiction.

Mais aussi il auroit bien gêné la Mémoire, ce Jugement fâcheux & critique. La Mémoire, ennemie de la contrainte, & maîtresse d'elle-même, raconte les choses comme elles lui viennent. Ainsi dans le cours de la Vie de Mr. Des Cartes, elle rapporte des faits, qui prouvent que le Philosophe étoit fier, présomptueux, passionné pour la gloire, plein d'estime pour lui-même, & de mépris pour les autres, delicat sur ce qui regardoit ses Ouvrages, aigre dans ses réponses, & quelquefois incivil. Et puis, après qu'elle a décrit sa mort, elle nous le représente comme l'homme du monde le plus modeste, indifférent sur ses Ouvrages & sur sa réputation; le plus moderé, ayant l'humeur pacifique, & beaucoup d'aversion à reprendre les fautes d'autrui; enfin le plus honnête, & le plus civil. De sorte que cette même Mémoire réünit à la Table des matiéres, sous le mot de Des Cartes (René) le Philosophe, *Sa modestie dans ses sentimens*, (c) *sa douceur & modération*, *sa docilité*, *son honnêteté*, *sa civilité*, *son mépris pour les honneurs*, *les loüanges*, *& la réputation*, *son desintéressement pour ses Ouvrages*, avec *sa vanité*, *sa fierté*, *sa présomption*, *mépris pour les autres*, *bonne opinion de soi-même*, *& son aigreur contre ses adversaires*. Je vous laisse à penser, si en présence du Jugement, la Mémoire eût donné dans toutes ces antithéses.

Cette faculté libertine & causeuse a donc fort bien fait d'écarter le Jugement, pour débiter à son aise tout ce qu'elle savoit, à propos de ce qui ne regardoit point le sujet de son Histoire. Ce censeur importun l'auroit fait taire en mille endroits. Elle n'auroit point parlé du tout (d) de la gageure ridicule de Wassenaër contre Stampion, qu'elle décrit en cinq pages. Elle auroit rapporté en un seul chapitre tout le procès (e) de Mr. Des Cartes contre Voetius, qui tient presque tout un Livre. Elle n'auroit pas interrompu le récit de la maladie du Philosophe (f) par l'histoire de ses Medecins; ni le recit de ses premiéres funérailles, par (g) l'histoire de ceux qui portoient le corps. Elle n'auroit pas fini non plus la relation des magnifiques obséques, que Mr. d'Alibert & les Cartésiens firent à Mr. Des Cartes dans l'Eglise de sainte Geneviéve, par le détail du *splendide & somptueux repas*, qui termina la cérémonie. Nous y apprenons le nom du traiteur, & celui des con-

(a) *Seconde Partie pag.* 219.
(b) *Seconde Partie*, *pag.* 339.
(c) *Seconde Partie*, *pag.* 571. & 572.
(d) *Seconde Partie*, *pag.* 52. *& suiv.*
(e) *L. VI.*
(f) *Seconde Partie*, *pag.* 417.
(g) *Seconde Partie*, *p.* 426. *&* 427.

Lett. II. conviez : on nous assûre, „ qu'à la fin du „ dîner on étoit en belle humeur, (a) & „ qu'on n'ômit rien dans cette fête de ce „ qui pouvoit le plus contribuer à solemni- „ ser la mémoire de Mr. Des Cartes. " Ne diriez-vous pas, qu'on y bût à la santé du Philosophe, dix-sept ans après sa mort.

Il est vrai que la Mémoire de l'Historien fait bien profiter de l'absence du Jugement. Elle se donne carriére; & pour se mettre encore plus au large, elle se défait de l'Esprit. Alors elle ne craint rien, elle parle sans réserve, & en conte de toutes les façons. Sur tout elle fait des questions très-plaisantes, & elle les traite fort plaisamment.

En voici une, que j'ai touchée en un mot dans ma premiére Lettre, & qui est trop jolie, pour ne la pas rapporter toute entiére. B. demande, si Mr. Des Cartes a aimé en Touraine Madame de la Michandiere, ou de la Menaudiere; la Mémoire suppose d'abord, qu'il y avoit à Tours une Dame de ce dernier nom, du temps que Mr. Des Cartes étoit en Hollande: & afin que nous sachions qui étoit la Dame, on marque le jour & la principale circonstance de sa mort. Ensuite on entre dans le fonds de la question, & l'on ajoûte: „ Mais (b) cette Dame avoit le génie si „ médiocre, que son mérite n'a jamais pû „ toucher ce grand Philosophe ". La Mémoire nomme sur çela son auteur; afin qu'on sache à qui s'en prendre de la fausseté qu'elle avance, au desavantage de la Dame; & puis elle décide ainsi: „ Il „ est certain que Mr. Des Cartes n'avoit „ jamais vû cette Dame, & que cette „ Dame n'avoit jamais vû Mr. Des Car- „ tes qu'en peinture ". Pourquoi donc, direz-vous, demander si Mr. Des Cartes l'a aimée? Pourquoi donc écrire des choses fort desobligeantes de la Dame, & capables de choquer de très-honnêtes gens? Pourquoi citer là-dessus la Lettre d'une personne, qui répond franchement ce qu'il pense, & qui ne prétend point qu'on imprime son sentiment, comme une attestation juridique? Où étoit dans tout cela le Jugement de l'Historien? Demandez-le à sa Mémoire.

(a) *Seconde Partie pag.* 442.

Lett. II. C'est une indiscrette, que la Mémoire de B. elle n'a nul égard pour personne, pas même pour M. l'Avocat Général de Lamoignon. En faisant l'éloge d'un proche parent de cet illustre Magistrat, elle dit encore tout ce qu'elle fait: elle mêle la satyre aux loüanges; les défauts viennent après les vertus; & elle publie une chose, que je me donnerai bien de garde de rapporter, à cause de la profonde vénération que j'ai pour les personnes très-distinguées, qui ont intérêt à la supprimer. C'est bien encore à ce sujet qu'on doit demander, où est le Jugement de l'Historien? Car il n'est pas là: & B. n'a pas voulu qu'il entrât dans l'Histoire de Mr. Des Cartes.

Tout homme extraordinaire a ses moyens particuliers de se faire une grande réputation : & chaque Auteur se trace sa route pour aller à la gloire. César se distingue par un certain sublime, digne de César, & qui lui donne parmi les Historiens le même rang qu'il a parmi les Conquérans. Salluste se distingue par ses harangues; Velleïus Paterculus par la noblesse & par la délicatesse de ses pensées, Tacite par ses réfléxions; Thucydide par la simplicité, avec laquelle il représente la vérité toute nuë; Tite-Live par les agrémens qu'il donne à la Vérité, pour la rendre plus aimable ; l'un & l'autre par un grand sens; & B. par une grande Mémoire.

Qu'importe par quel endroit, pourvû qu'on se distingue? N'est-il pas permis de sacrifier le Jugement à la Mémoire, si par la Mémoire seule on devient Original? Le nouvel Historien a par là un avantage, que n'ont pas eû les meilleurs Historiens de l'antiquité: on a fait de ceux-ci beaucoup de méchantes copies; mais, soit par desespoir ou autrement, personne ne pensera à imiter B. & il n'aura pas le chagrin de se voir défigurer par de méchans copistes.

Vous voyez, Monsieur, que j'ai eû raison de respecter un Historien, qui a sû se tirer de la foule par un premier Ouvrage. Je ne suis pas le seul, que la nouvelle Histoire ait touché: elle a desarmé tous

(b) *Seconde Partie pag.* 500.

Lett. II. tous ceux, que les *Jugemens* avoient offensez. La réputation qu'elle a fait à l'Auteur, les a entiérement appaisez. Cet Ouvrage a produit presque le même effet qu'une amende honorable: elle a changé la colére en pitié, & mettra l'Historien à l'abri de toute critique.

Je vous supplie donc, Monsieur, de supprimer les Réflexions sur les Jugemens des Savans, si elles ne sont pas encore imprimées; ou si elles le sont, de faire imprimer aussi ce que je vous écris; afin que le public sache, que c'est bien malgré l'Auteur s'il a parû quatre Lettres contre Mr. Baillet. Je vous jure au moins que ce seront ici les derniéres. L'Auteur des Jugemens pourroit bien imprimer contre l'Auteur des Réflexions deux Volumes comme les *Anti*, que la presse du Sieur Léers n'en rouleroit pas davantage. Toute ma réponse seroit la Vie de Mr. Des Cartes. Cette Vie répond à tout. Je suis, Monsieur, Lett. II.

Vôtre, &c.

A Paris ce 22 Nov. 1691.

F I N.



T A-

TABLE DES MATIERES,

Contenues dans ce Tome VII.

B.

BAIL-

C.

Caf-

T.

V.